HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR Mgr FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

TOME TRENTE-CINQUIÈME

PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1885

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

SEPTIÈME ÉPOQUE

DE LUTHER (1517) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648).

(SUITE)

CHAPITRE XV

PONTIFICAT DE S. PIE V (1566-1572).

SOMMAIRES

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PAPE.

1. La dévotion au Pape. — 2. Mort de Pie IV. — 3. Michel Ghisliéri. — 4. Éducation de Michel. — 5. Michel, dominicain. — 6. Michel, inquisiteur. — 7. Ghisliéri commissaire du Saint-Office. — 8. Ghislieri et Péretti. — 9. Élection de Pie V. — 10. Vie privée du Pontife. — 11. Son horreur du népotisme. — 12. Réforme de la cour. — 13. Réforme de Rome. — 14. Une conversion. — 15. Réforme de l'État pontifical. — 16. Premiers effets de ces réformes. — 17. Institution des séminaires. — 18. Réforme du clergé. — 19. Confrérie et catéchisme. — 20. Révision des livres liturgiques. — 21. Une nouvelle lettre. — 22. Dernières réformes. — 23. Législation civile. — 24. Affaire de Corse. — 25. Qualités de Pie V.

§ II. LA GUERRE CIVILE EN FRANCE.

26. Les partis. — 27. Conspiration d'Amboise. — 28. La politique de Catherine. — 29. Colloque de Poissy. — 30. Massacre de Wassy. — 31. Première guerre civile. — 32. Exploits militaires. — 33. Deuxième guerre. — 34. Troisième guerre. — 35. Les ministres calvinistes. — 36. Les préliminaires du massacre. — 37. La Saint-Barthélemy. — 38. Le massacre. — 39. Arrêt du massacre. — 40. Crimes de Coligny. — 41. Le massacre en province. — 42. Nombre des victimes. — 43. La responsabilité de l'Église.

§ III. PHILIPPE II ET LA RÉVOLUTION DANS LES PAYS-BAS.

44. Philippe II. — 45. Voyage en Flandres. — 46. Principes de Philippe II. — 47. Premières années. — 48. Don Carlos. — 49. Situation intérieure. — 50. Révolte des Maures. — 51. Répression. — 52. Les Pays-Bas. — 53. Alliance du protestantisme et des nobles. — 54. Marguerite et Granvelle. — 55. Les adversaires. — 56. Causes imaginaires de la révolution. — 57. Les vraies causes. — 58. Premiers troubles. — 59. Nouveaux troubles. — 60. La veille de la sédition. — 61. Pillages et massacres. — 62. Le Beelstorm à Anvers. — 63. Dégâts dans d'autres provinces. — 64. Triomphe de la révolution. — 65. Le lendemain du Beelstorm. — 66. Le duc d'Albe. — 67. Premiers actes du duc. — 68. Guerre civile. — 69. Indépendance. — 70. Action diplomatique. — 71. Requenses. — 72. Don Juan. — 73. Alexandre Farnèse. — 74. Mort de Taciturne. — 75. Sa croyance. — 76. Sa tolérance. — 77. Son rôle. — 78. Rapports avec le roi. — 79. Idées démocratiques de Guillaume. — 80. Caractère de la révolution. — 81. La part de Philippe.

§ IV. LA PERSÉCUTION EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH.

82. Avènement d'Élisabeth. — 83. Travail souterrain. — 84. Nouveau schisme. — 84 *bis*. Actes schismatiques de la reine. — 85. Nouveaux excès. — 86. Les trente-neuf articles. — 87. Les proscriptions. — 88. Controverse. — 89. Révolte du Nord. — 90. Excommunication. — 91. Nouvelles lois pénales. — 92. Le premier martyr. — 93. Nelson. — 94. Sherwood. — 95. Les apôtres. — 96. Les espions. — 97. Les supplices. — 98. Condamnation de Campian. — 99. Son martyre. — 100. Jean Paine. — 101. Une hécatombe. — 102. Une nouvelle hécatombe. — 103. Incident diplomatique. — 104. Nouvelles controverses. — 104 *bis*. Nouveaux supplices. — 105. Sentence d'exil. — 106. Nouveaux édits. — 107. Encore les supplices. — 108. Toujours les supplices. — 109. Avant-dernières exécutions. — 110. Fin de la persécution. — 111. Son bilan.

§ V. DE LA VALIDITÉ DES ORDINATIONS ANGLICANES.

112. État de la question. — 113. Principes. — 113 *bis*. Le sacre de Parker. — 114. Affirmations anglicanes. — 115. Affirmations contraires. — 116. Invalidité de droit. — 116 *bis*. Réfutation doctrinale.

§ VI. LA BATAILLE DE LÉPANTE.

117. L'invasion musulmane. — 118. Sélim II. — 119. Guerre contre Chypre. — 120. Intervention de Pie V. — 121. Première expédition. — 122. Prise de Nicosie. 123. Prise de Famagouste. — 124. Reprise des négociations. — 125. Action du Pape. — 126. Armements. — 127. Traité d'alliance. — 128. Mise en campagne. — 129. Incident. — 130. Prélude du combat. — 131. Abordage. — 132. La bataille. — 133. Une vision. — 134. Après la bataille. — 135. Joie de Rome. — 136. Triomphe de Colonna. — 137. Suite de la bataille. — 138. Les résultats. — 139. Les faits. — 140. Le sens des événements.

§ VII. AFFAIRE DE BAÏUS.

141. L'Université de Louvain. — 142. Enseignement de Baïus. — 143. Premières discussions. — 144. Censure de la Sorbonne. — 145. Nouvelles discussions. — 146. Condamnation du Pape. — 147. Mise à exécution. — 148. Conduite de Morillon 149. Réclamation de Baïus. — 150. Réponse du Pape. — 151. Acte de soumission. — 152. Nouvelles querelles. — 153. Rôle de l'Université. — 154. Fausses doctrines de Baïus.

§ VIII. SAINTE THÉRÈSE ET LES MYSTIQUES ESPAGNOLS.

155. Le mysticisme. — 156. Origine du mysticisme espagnol. — 157. Malon de Chaide. — 158. Jean des Anges. — 159. Jean d'Avila. — 160. Louis de Grenade. — 161. Doctrine de Grenade. — 162. Louis de Léon. — 163. Doctrine de Louis de Léon. 164. Du rôle des femmes. — 165. Premières années de Thérèse. — 166. Premières épreuves. — 167. Au couvent. — 168. Maladie et faute. — 169. Conversion. — 170. Vie intérieure. — 171. Le passé du Carmel. — 172. Réforme du Carmel. — 173. La nouvelle maison. — 174. Autres fondations. — 175. Mort de Thérèse. — 176. Vertus de Thérèse. — 177. Le carmel d'après Ste Thérèse. — 178. Écrits de Ste Thérèse. — 179. Thérèse auteur. — 180. Doctrine de Thérèse. — 181. St Jean de la Croix. — 182. Écrits du saint. — 183. Gérôme Gracian. — 184. Jean de Jésus-Marie. — 185. Les Jésuites. — 186. Caractère du mysticisme espagnol. — 187. Résultats de ce mysticisme.

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PAPE.

La dévotion au Pape.

1. Le Pontificat de S. Pie V, dont la Sainteté ne comporte pas de faute imputable à sa conscience, du moins pas de faute qui n'ait été réparée publiquement par la pénitence, impose à l'histoire une tâche facile : la tâche de rendre pieusement hommage à des mérites constatés canoniquement par l'Église. Abstraction faite de cette sainteté personnelle, nous devons toujours être pieux envers le Saint Siège et pratiquer, envers tout Pape, une véritable dévotion. Nous le devons dans tous les temps; nous le devons surtout dans les malheurs de l'Église. Pourquoi sommes-nous astreints à cette piété? Comment devons-nous en remplir les obligations?

La dévotion au Pape repose sur tous les titres qui peuvent motiver la dévotion.

Le Pape est père, le Pape est roi, le Pape est prêtre, le Pape est évêque, le Pape est Souverain Pontife, et pour tous ces titres, il a droit strict à notre piété.

L'humanité est une grande famille, tous les hommes sont frères, mais du Pape seul ils sont tous les enfants, parce que le Pape seul est le Chef spirituel du genre humain. Il y a, ici-bas, d'autres paternités ; il y a la paternité de la famille, il a la paternité du pouvoir, et, pour bien dire, toute suprématie humaine doit se résoudre en paternité. Mais ceux qui sont réellement pères et ceux qui en méritent, par leur dévouement, le doux et glorieux nom, n'établissent, parmi les hommes, qu'une très restreinte ou très imparfaite fraternité. Dans la famille, un père ne compte que plusieurs enfants ; dans la société civile, un magistrat en compte un plus grand nombre, mais sa paternité n'est qu'une disposition générale à la bienveillance, une habituelle bonté manifestée par une équité scrupuleuse et récompensée par l'estime. Du reste, dans la famille, cette paternité, d'ailleurs si tendre et si aimante, ne sait pas s'élever toujours à la perfection de son état ; souvent, par défaut de lumière, quelquefois par défaut de zèle ou de vertu, elle n'est guère, pour des enfants d'une même chair, qu'un obstacle à la division et elle empêche plus le mal qu'elle ne réalise le bien. Dans la société civile, les paternités subordonnées, qui l'administrent ou la gouvernent, n'empêchent ni l'égoïsme, ni la haine, ni les concurrences malfaisantes, ni les guerres sourdes que se livrent entre elles les passions. Dans la grande société des âmes, au contraire, se trouvent la paternité parfaite et la parfaite fraternité. L'homme, qui en est devenu le membre volontaire, a bien ses infirmités et sa malice ; mais c'est sa volonté suprême et sa résolution très arrêtée, de soumettre son esprit aux enseignements de la foi, sa volonté à la loi de Dieu, son âme entière au joug de Jésus-Christ. Dès lors, l'homme qui est ici bas le Vicaire de l'Homme-Dieu est, pour lui, l'homme de Dieu, le vrai père, Celui qui a nécessairement le cœur plein de miséricorde et les mains pleines de grâces, Celui enfin qu'il ne voit, à travers les lointains du monde, qu'enveloppé d'une douce auréole, souriant et bénissant. Le Pape est le Père de son âme, celui que l'esprit révère et que le cœur aime. Assurément, ce Père peut avoir aussi ses imperfections ; s'il est infaillible, il n'est pas impeccable ; mais il n'entre pas dans

l'esprit qu'il puisse n'être pas bon, de cette bonté pénétrante, qui fait la force de la tendresse et la douceur de l'amour. Aussi quand je le salue de loin, quand je lui dis : « Mon père ! » il y a quelque chose en moi qui tressaille ; je sens, dans mon âme, comme un écoulement de grâce ; et je trouve, immédiatement, dans ma piété filiale, la révélation de cette admirable et unique paternité. — Depuis l'ère de grâce, il n'a pas manqué d'hommes pour disputer, au Pape, sa souveraineté spirituelle. Mahomet, Photius, Luther ont voulu établir des souverainetés rivales, et manquant à leur entreprise, devenus serfs du pouvoir civil, ils ont, par le fait, fondé autant de suprématies religieuses qu'il y a de puissances politiques. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, la reine d'Angleterre, sont souverains et papes ; ils commandent au spirituel et au temporel ; mais, chose remarquable, s'ils ont usurpé la souveraineté des âmes, ils n'ont pas même songé à en prendre la paternité. Jamais aucun d'eux n'a pensé à s'appeler père ; jamais aucun de leurs esclaves n'a songé à se dire leur enfant. On les craint, on ne les aime pas. Et parmi ceux qu'ils font trembler tout en partageant leur foi, il en est plusieurs qui donnent volontiers au Pape, le nom de Père, non point par étiquette, mais par une sorte d'instinct élevé, supérieur à leurs préjugés ou à leur créance, qui leur découvre, dans le Pape, le Père du genre humain. — Le Pape est roi. Parmi les hommes il y en a qui ceignent le diadème, mais le Pape n'est point roi comme sont ces rois. Il est roi, sans doute, parce que rien ne sied mieux, à son front, qu'une couronne royale ; mais il est roi surtout pour que les autres le soient dignement. Sa royauté représente la royauté de Jésus-Christ. Si vous renversez son trône, assurément vous n'ébranlerez pas le trône du Roi immortel des siècles, mais vous ébranlerez immédiatement tous les trônes élevés parmi les nations. Les rois ne seront plus que des spectres tremblants, réduits, par une sorte de fatalité, à l'alternative, également funeste, du despotisme et de la déchéance. S'ils exagèrent le pouvoir jusqu'à cette insolence impie qui leur asservit les âmes et les corps ; ils sont les oppresseurs iniques et les lâches corrupteurs des peuples. S'ils cherchent, dans des combi-

naisons humaines, un certain équilibre des forces sociales, les passions, qu'ils cessent de dompter, sans pouvoir les guérir, se ruent à l'assaut du pouvoir et poussent la société vers l'abîme de l'anarchie. Mais si vous voyez, dans la société des rois, un roi dont l'origine historique remonte jusqu'à la royauté patriarcale et dont le caractère dogmatique représente, avec le principe divin du pouvoir, la coexistence des autres principes divins, l'existence de ce prince mystérieux offre tout de suite la constitution des choses humaines et le remède à leur profonde infirmité. L'ordre s'établit dans le monde par la royauté des Papes ; avec l'ordre vous voyez fleurir la vertu. Les rois, ou les détenteurs du pouvoir civil, sous quelque nom qu'ils l'exercent, s'élèvent aussitôt, dans l'estime des hommes, mais ils sont astreints à des lois d'une juste rigueur et obligés au plus pur dévouement. La pratique du dévoument les sacre aux yeux des peuples ; les lois qui les obligent les défendent contre leur propre faiblesse ; et le roi du Vatican, rappelant également aux princes et aux peuples, leurs réciproques obligations, est vraiment ici-bas le roi des rois. C'est un grand service rendu àla pauvre humanité, un motif puissant de dévotion au Pape. — Le Pape est prêtre, évêque, Souverain Pontife. Prêtre il est l'homme de Dieu pour conférer aux âmes, la grâce de Jésus-Christ ; évêque, il possède la plénitude du sacerdoce ; Souverain Pontife, il est l'évêque des évêques, le prince des prêtres, le pasteur surnaturel de l'humanité régénérée. Père, il se présentait, à nos cœurs, avec tous les attraits, et répondait à tous les vœux de la tendresse ; roi, il sauvait, par sa présence, tous les intérêts humains et toutes les institutions de la société ; souverain prêtre, il rattache les choses du temps aux choses de l'éternité. Le Pape est l'homme du ciel. De sa main, il tire des trésors de Dieu, de quoi éclairer, guérir et sauver. Par lui, tous les hommes et toutes les institutions des hommes se relient à Dieu. Si l'homme vivant peut être pour nous, un sujet de vraie dévotion ; si notre frère, l'enfant, l'adulte, le pauvre et surtout le prêtre, doivent être considérés comme l'image vivante et le tabernacle pensant du créateur, que dirons-nous du Pontife Suprême? Jésus-Christ l'a associé à ses fonctions saintes de docteur et à sa

divine charité de Pasteur; il a fait, de Pierre et de ses successeurs, le centre religieux de l'humanité; par suite, il leur a donné part spéciale à son rôle de sacrificateur à l'autel et de victime sanglante à la croix. De plus, ayant édifié son Église en la forme d'un corps mystique, les fidèles ne font vraiment qu'un avec le Souverain-Pontife, comme lui-même n'est qu'un avec le Christ et le Christ avec son Père. De cette dignité suréminente et de cette union intime découle notre dévotion. Notre dévotion envers le Saint-Siège est fondée sur des mystères de présence divine, sur des privilèges d'assistance d'en haut, sur une représentation effective de Jésus-Christ dans l'Église. Dans la personne auguste du Pape, le fidèle a le bonheur d'adorer Jésus-Christ, le Prince unique des pasteurs; il vénère dans un pontife, dans un roi et dans un père, l'assemblage ineffable de toutes les grandeurs; et dans ces grandeurs il admire la source de toutes les douceurs, de toutes les vertus, de tous les mérites, de toutes les espérances qui relèvent ses immortelles destinées. O Pontife! ô Roi! ô Père! de quelles louanges vous exalter? de quel cœur vous bénir? et mon âme peut-elle bien se trouver assez grande pour vous offrir tout ce qu'elle vous doit d'hommages? — Comment exprimer notre dévotion au Pape? Nous devons exprimer notre dévotion d'abord par la *confession plénière* des prérogatives de la Chaire Apostolique. Les schismatiques et les hérétiques ne reconnaissent pas son autorité doctrinale; les libéraux et les révolutionnaires ne reconnaissent pas son autorité sociale; tous se sont donné la main pour renverser sa puissance temporelle. Nous, enfants de l'Église et sujets spirituels du Pape, nous devons confesser, dans le Pape, ce triple pouvoir que symbolise sa triple couronne. Nous ne saurions nous contenter d'un demi-Pape ou d'un quart de Pape; il nous faut le Pape tout entier, tel que l'a créé Jésus-Christ. Évêques, prêtres, fidèles, ne prenant conseil que de Dieu et ne suivant que les inspirations spontanées de la foi, nous faisons profession de reconnaître et de vénérer la pleine et infaillible puissance de la Chaire Apostolique. — Nous devons, en second lieu, exprimer notre dévotion *par la piété*. Quand Pierre est dans les chaînes, la prière de l'Église doit

se faire sans intermission : c'est la règle qui nous a été tracée dès les premiers jours. Les évêques prescrivent partout des prières, que partout les fidèles y répondent. Que des millions d'âmes vraiment religieuses, répandues sur toute la surface de la terre, offrent à Dieu des supplications ardentes, répandent ces larmes qui achèvent les prières et reçoivent dans leur cœur le pain des anges comme pour parler de plus près à Jésus-Christ. La prière est le secret des forts : elle fait entrer Dieu plus intimement dans nos intérêts et, en nous assurant sa coopération, assure notre triomphe. Ah ! qu'il fera beau dans nos églises, après l'office du soir, quand d'une voix attristée, mais pleine de confiance, nous chanterons : « Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple. Donnez la paix en ce jour, Seigneur, parce qu'il n'est plus personne que vous pour nous défendre. » — Nous devons, en troisième lieu, exprimer notre dévotion par *la dîme volontaire* de nos biens. L'usurpation des États-Pontificaux enlève, au Saint-Siège, toutes les ressources nécessaires à l'administration de l'Église. Il faut que chaque fidèle, par le denier de S^t^. Pierre, contribue, pour sa quote-part, à l'entretien de cette administration ; et il faut que toutes nos offrandes réunies forment une somme suffisante pour la sustentation du Pape et des cardinaux, pour le service des Congrégations romaines, l'envoi des légats, missionnaires et autres délégués du Pape dans toutes les contrées du monde. Des souverains, sensibles à cette détresse, ont ouvert leur caisse au père commun des chrétiens ; le Pape n'a pu accepter ces offres sans mettre en péril sa dignité et compromettre son indépendance : il se tourne vers ses enfants. En ce siècle de pénurie, après la spoliation de tous les clergés du monde, l'offrande des prêtres ne pourra être que modeste ; il faut que celle des fidèles en compense la nécessaire et amère modestie. Et si l'on veut que le trône spirituel du Pape reste debout, dans la majesté de sa séculaire grandeur, il est indispensable qu'il voie arriver, à ses pieds, des pièces de monnaie à l'effigie de toutes les nations. — Nous devons aussi, pour remplir jusqu'au bout le devoir de la dévotion, offrir notre sang. Victor-Emmanuel a pris Rome au Pape, à l'Église, au monde

chrétien ; il faudra, pour le salut du monde et l'indépendance de l'Église, chasser de Rome Victor-Emmanuel et ses successeurs. Nous le chassons déjà par nos prières et par tous les actes de notre piété : cette guerre spirituelle toutefois ne saurait suffire. Il sera nécessaire que la capote des zouaves pontificaux recouvre les vaillants cœurs et devienne l'uniforme de l'armée de la foi. Malgré tous les obstacles de la législation politique, malgré la défaveur jetée par la Révolution sur cette noble cause, malgré les faits accomplis, malgré les chances d'insuccès et les perspectives de mort, il faudra, à la Chaire Apostolique, des soldats de son indépendance et des martyrs. — Et, il le faudrait, ai-je dit, dans l'intérêt du monde. Le triomphe définitif de la révolution italienne, serait le triomphe de la démagogie qui parcourt l'Europe, comme les furies antiques, couronnées de serpents ; qui disperse, dans des mares de sang, les trésors de la civilisation ; qui trouvant, pour son ambition, tous les théâtres trop étroits, veut élever son trône et établir son joug dans Rome, la sainte, la pontificale et éternelle cité choisie par la Providence. Là où le Vicaire de Jésus-Christ bénissait *la Ville et le Monde*, se dresse aujourd'ui arrogante, impie, haineuse, comme prise de vertige et du vin de la colère céleste, cette démagogie sans Dieu et sans loi, qui veut opprimer la cité et troubler l'Univers. Les collines de Rome ont vu passer la foule des barbares qui, ministres de la vengeance de Dieu, venaient, avant d'assujettir la terre, saluer la reine des nations. L'implacable Attila, le superbe Alaric sentirent leurs forces défaillir, leur orgueil s'humilier en présence de la Ville éternelle et de ses saints Pontifes. Dans tous les temps et chez tous les peuples, vous ne trouverez pas un seul membre de la race humaine qui n'honore pas la vertu, et ne respecte pas la vraie gloire. La démagogie seule ne respecte ni la vertu, cette gloire du Ciel, ni la gloire, cette vertu des nations : attaquant tous les dogmes religieux, elle s'est mise hors de toute religion ; attaquant toutes les lois divines et humaines, elle s'est mise hors de toute loi ; attaquant simultanément toutes les nations, elle n'a pas de patrie ; attaquant tous les intérêts moraux des hommes, elle s'est mise hors du genre humain. La

démagogie est une négation absolue : négation du gouvernement dans l'ordre de politique ; négation de la famille dans l'ordre domestique ; négation de la propriété dans l'ordre économique, et, pour tout dire d'un mot, négation de Dieu. La démagogie n'est pas un seul mal, c'est le mal par excellence ; elle n'est pas une erreur, c'est l'erreur absolue ; elle n'est pas un crime, c'est le crime dans son acception la plus terrible et la plus étendue. Ennemie irréconciable du genre humain avec lequel elle engage la plus grande lutte qu'aient vue les siècles, elle trouvera sa fin dans la fin de cette lutte gigantesque, et ce sera la fin des temps. — Toutes les choses humaines marchent aujourd'hui, avec une rapidité merveilleuse, vers un dénoûment. Depuis 89-93, les démagogues renouvellent la guerre des Titans : ils luttent pour renverser le trône des Papes et les autels de Jésus-Christ, comme les Titans luttèrent pour escalader le Ciel. Vains efforts, misérable orgueil, insigne folie. Dans ce duel du démagogue contre Dieu, qui donc craindra pour Dieu... si ce n'est peut-être, dans sa démence, le démagogue. — Au train où vont les choses, l'heure de l'expiation de tant de crimes va enfin sonner. Ni le monde dans sa patience, ni Dieu dans sa miséricorde ne peuvent supporter plus longtemps ces abominables attentats. Dieu n'a pas mis son Vicaire sur un trône pour qu'il devienne aujourd'hui un prébendier piémontais, et demain la victime des sicaires. Le monde catholique ne peut souffrir que le gardien du dogme, le promulgateur de la foi, le Pontife saint, auguste, infaillible, soit le prisonnier de tourbes aveugles et violentes. Le jour où le monde catholique souffrirait un pareil forfait, le catholicisme aurait disparu du monde ; et le catholicisme ne peut passer. Dieu a promis le port à la barque du Pêcheur : Dieu ne permettra pas que la démagogie arrête le pilote en route. Sans l'Église catholique, il n'y a de possible que le cahos ; sans le Pontife, il n'y a pas d'Église ; sans indépendance, il n'y a pas de Pontife. Telle que l'ont posée les démagogues de Rome, la question n'est pas une question politique, c'est une question religieuse et divine ; ce n'est pas une question locale, c'est une question européenne ; c'est plus encore, c'est la question de l'hu-

manité entière. Le monde ne peut tolérer, il ne tolérera pas que la voix du Dieu vivant puisse paraître l'écho des démagogues du Tibre; que ses sentences soient les sentences d'assemblées tumultueuses, s'arrogeant la souveraineté; que la démagogie confisque à son profit l'infaillibilité du Pontife de Rome; que les oracles démagogiques remplacent les oracles du Vicaire de Jésus-Christ. Non, cela ne peut être, cela ne sera pas; à moins que nous ne soyons arrivés à ces terribles jours de l'Apocalypse, où, un grand empire anti-chrétien s'étendra du centre aux pôles de la terre, où l'Église du Christ subira d'épouvantables affaiblissements et où, après des catastrophes inouïes, l'intervention directe de Dieu sera nécessaire pour sauver son Église, pour renverser l'orgueilleux et terrasser l'impie; et alors l'Enfer comme le Ciel proclamera éternellement qu'à Dieu seul appartient la gloire. — Mais écartons ces sinistres présages. Nous voyons l'attentat d'aujourd'hui; il faut croire, d'une foi ferme, à la résurrection de demain. Quand on se souvient de Salerne, de Valence, de Savone, de Fontainebleau, on ne peut pas admettre que l'injustice de la conquête établisse un siège durable sur le tombeau de saint Pierre. Il en sortirait, au besoin, des flammes pour dévorer ce trône sacrilège. Ainsi, quand nous voyons le dernier des attentats s'accomplir, nous devons gémir et prier; mais, en même temps, attendons, avec une assurance profonde, les représailles de la Providence!

Mort de Pie IV.

2. A peine échappé à une conspiration, Pie IV fut pris de fièvre catarrhale; convaincu de sa mort prochaine par cette sorte d'intuition que donne l'approche de la dernière heure, il envoya en toute hâte un courrier extraordinaire à son neveu Borromée, cardinal-archevêque de Milan. Le pieux cardinal s'empressa d'accourir; à son arrivée, il dut entendre les médecins prononcer l'arrêt cruel, se vit contraint d'assister, dans cette extrémité douloureuse, un Pontife qu'il chérissait à l'égal d'un père. Indifférent à ce qu'il souffrait lui-même et surmontant sa douleur avec un grand courage, il fit comprendre au mourant que tout espoir était perdu et que la dernière heure allait sonner. Maîtrisant l'émotion qui brisait son cœur, il lui présenta le crucifix et lui adressa ces paroles :

« Très Saint-Père, n'ayez plus désormais de pensées et de désirs que pour le Ciel. Voilà Jésus le crucifié, l'objet unique de nos espérances; il est la résurrection et la vie ; il est notre médiateur et notre avocat, il est la victime et le sacrifice offerts pour nos péchés. Il ne rejette jamais celui qui, touché d'un repentir sincère de ses fautes, met en lui toute son espérance, le reconnaissant pour vrai Dieu et pour vrai homme ; sa bonté et sa patience n'ont point de bornes ; les larmes du pécheur fléchissent sa miséricorde ; il fait grâce à qui l'implore avec humilité et dont le cœur est contrit et pénitent. » Le Pape ayant écouté très attentivement les exhortations de son neveu, celui-ci lui demanda une dernière faveur : c'était de laisser là toutes les pensées de la terre et de ne plus penser qu'à son salut. Le moribond témoigna qu'il y consentait, et rempli de toutes consolations se prépara à franchir ce pas redoutable à tous, même à un pape, et peut-être plus à un pape qu'à tout autre. Le fondateur de l'Oratoire, Philippe Néri, ami de Charles Borromée, ne quitta point le pape dans ses heures douloureuses : il avait une grâce pour aider à bien mourir. Soutenu par les encouragements des deux saints et disposé à la mort par les pratiques de la charité, le pape agonisait dans les plus pieux sentiments. Le cardinal voulut lui administrer lui-même le viatique et l'extrême-onction. Fortifié par les sacrements, Pie IV expira dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, dans la 69e année de son âge, après un règne de six ans moins seize jours. D'abord, il fut enterré au Vatican ; mais en 1683, ses cendres furent transportées à Notre-Dame des Anges, qu'il avait fondée et consacrée lui-même. Pie IV était de nature ordinaire, mais robuste. Il avait la figure large, les yeux bleus, un peu dépareillés, le nez grand, la barbe peu fournie. En soi-même, il montrait plus de dépositions à l'enjouement qu'à la gravité sévère. Sa mémoire était si heureuse qu'il pouvait réciter à haute voix et sur-le-champ des passages assez longs de jurisconsultes, d'historiens et de poètes. Quand il le voulait, il brillait par son éloquence, il étonnait par son expérience dans les affaires et sa patience dans les travaux. Aux yeux de l'histoire, la gloire immortelle de Pie IV, c'est d'avoir si bravement et si utilement clos le concile de Trente, qui, depuis quatre siècles, après quelques

disputes frivoles, régit sans conteste le monde orthodoxe.

Michel Ghisliéri.

3. Le successeur de Pie IV devait être Michel Ghisliéri ou Ghisleri, autrement Pie V, l'un des grands papes des temps modernes, un digne émule de Grégoire VII, d'Innocent III, d'Alexandre III, et de Boniface VIII : c'est le dernier pape que l'Église, par un décret solennelle de canonisation, ait placé sur les autels. En le canonisant, le Saint-Siège a consigné son histoire dans une bulle solennelle ; puisque nous avons à écrire nous-même cette histoire, dans le juste sentiment de notre déférence à l'Église romaine, nous suivrons ponctuellement cette bulle de Clément XI, en 1712. Quelques notes, plus ou moins développées, ajouteront, à ce canevas pontifical, les informations exigées par l'intégrité du sujet et par le caractère de ce livre. « Dans cette charge sublime de l'apostolat, dit le pontife, que nous a confié le Seigneur, pour annoncer aux peuples ses merveilles et encourager les fidèles du Christ à marcher généreusement dans la voie de ses commandements, nous avons pensé de ce même Pie V, que nous honorions déjà comme jouissant de la divine béatitude dans le Ciel, qu'il était de notre devoir de l'inscrire solennellement sur la terre, en vertu de l'autorité que nous en a donnée le Seigneur, au catalogue des saints. L'Église entière du Christ s'en réjouissait pieusement en proclamant les merveilles que Dieu fait dans ses saints et elle trouverait en si grande piété encouragement et soutien. Car, ce n'est pas, pensons-nous, sans un dessein particulier de la divine Providence, que dans un temps ou la religion catholique voit tant d'ennemis lui dresser des embûches de toutes parts, où l'on méprise si impudemment la loi salutaire des saints canons, ou des hommes de trouble, continuellement tourmentés du désir d'innover, travaillent par d'artificieuses manœuvres à établir des erreurs naguère condamnées, ou la charité du peuple chrétien diminue beaucoup alors que grandit l'iniquité, ou les puissances du siècle méditent de porter de jour en jour de nouveaux coups à la liberté ecclésiastique, ou l'on abreuve enfin d'injures le Siège Suprême du B. Pierre, qu'on inscrirait ce pontife au catalogue des saints et qu'il serait proposé non moins à Notre imitation qu'à celle de tous les évêques. Car, en lui ne vit-on pas

un zèle sans défaillance pour la propagation de la religion, un travail sans relâche pour la discipline ecclésiastique, une vigilance continuelle à extirper les erreurs, une bonté soutenue à soulager les misères des malheureux, une énergie qui ne s'est point laissé vaincre à défendre les droits du siège apostolique. Mais il nous faut dans ces lettres rapporter en détail les principaux traits de la vie du saint, afin de porter au loin le récit de tant de mérites, lui prêtant à cet effet le témoignage et l'appui de notre ministère apostolique.

« La famille Ghisleri était de noble et d'ancienne extraction; célèbre à Bologne, elle faisait partie de l'ordre sénatorial. Des discordes civiles l'ayant forcée de se répandre en différentes contrées de l'Italie, elle élut domicile et fixa sa résidence à Bosco, ville du diocèse de Tortone, dans le Milanais. Là, quoiqu'elle eut perdu la splendeur attachée à la fortune de ses ancêtres, en dépit même de la gêne de sa position, elle ne laissa pas de garder bon rang parmi les familles honorables, et l'an 1504 de la réparation de notre salut, elle mit au monde de Paolo Ghisleri et de Domenica Augéria, Michele qui fut élevé dans la suite au siège apostolique sous le nom de Pie V. »

Suivant de Thou et Ranke, Michel était de bonne condition. Quoique l'humilité de son origine soit un hommage à son mérite propre, il y a erreur dans ces informations; suivant Jacobilli, qui a écrit la vie du saint, on pense qu'il descendait de Ghisliéri, de Constantinople, dont les enfants s'établirent à Rome, à Pérouse et dans plusieurs autres villes de la péninsule; d'un autre côté, Scipion Dolfi, auteur de la chronologie des maisons nobles de Florence, assure que cette famille fut chassée en 1484, sous Eugène IV, de Bologne, où elle jouissait des droits de la noblesse; qu'un Thomas Ghisliéri se réfugia à Vicence, François à Ferrare et Lippo à Bosco, près d'Alexandrie. Ce dernier avait un fils nommé Antonio, qui fut l'aïeul de Michel.

ication Michel. 4. « Régénéré pour le ciel dans le bain sacré du baptême, continue Clément XI, ce noble enfant fut soigneusement élevé dans la piété du christianisme. Aussi donna-t-il de bonne heure, des indices

de sa sainteté future. Il avait en effet à peine quatorze ans qu'il se faisait inscrire dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, dont il devait être l'une des gloires éclatantes et dont surtout il devait considérablement augmenter les remarquables mérites à l'égard du Saint-Siège. Car, combien ne faut-il pas louer ici cet ordre de St-Dominique, qui, depuis son institution, semblable à un champ gras et fertile, fidèlement cultivé et parfaitement ensemencé, n'a pas cessé de susciter dans son sein, des hommes aussi distingués par l'excellence de leur doctrine que par la sainteté de leur vie.

Sitôt que le jeune Michel fut capable de comprendre, les préceptes salutaires et pieux abondèrent à son oreille. On lui apprit soigneusement les pratiques de la religion ; ses premières impressions se confirmèrent sous le toit domestique, par des exemples de vertu rigoureusement conformes aux instructions quotidiennes. Une belle éducation devait produire des fruits précoces. Michel, modeste et retenu, témoignait une dévotion particulière à la sainte Vierge et se distinguait à l'école par sa rare aptitude. Dès sa douzième année, il se sentit puissamment attiré vers Dieu ; sous l'impression vive de la grâce, il reconnaissait déjà la vanité du monde, soupirait après la retraite et cherchait les moyens de suivre sa vocation. Cependant Bosco n'avait pas de monastère et ses parents le pressaient de choisir sous leurs yeux quelque carrière lucrative. Vers le même temps, deux religieux de l'ordre de Saint-Dominique vinrent à passer, par sa ville natale. L'enfant les accosta d'une voix timide et les surprit par la maturité de son jugement, par ses questions, par ses réponses. Les religieux lui demandèrent s'il voulait avec eux continuer la route, lui promirent de l'enseigner eux-mêmes, s'il en était digne, de le faire entrer dans leur ordre. L'enfant, avec l'agrément de ses parents, accompagna les dominicains jusqu'à Voghéra. Là, chaque matin, il servait la messe, puis consacrait au travail le reste du jour : les maîtres se plurent à l'instruire comme il se plaisait à les entendre. La dévotion et l'application aux sciences le rendirent, en peu d'années, si pieux et si savant, que le prieur n'hésita plus à le regarder comme un trésor confié à sa garde par la Providence. De Voghéra, Michel passa au noviciat de Vigevano, se livra avec

une ferveur croissante à tous les exercices du cloître et fit profession en 1519.

Michel, dominicain.

5. « Soldat intrépide, dans cette milice il s'acquitta en maître des charges de l'ordre : de Lecteur, de Prieur, de Définiteur que lui mérita son exacte observance de la règle de l'Institut. Pour lui, tout était là. Se proposer de marcher sur les traces éclatantes des Pères reconnus, persuadé qu'il n'y a pour la vie religieuse de base et de fondement que dans le recours persévérant à Dieu, la lecture et l'imitation des actes des hommes de sainteté, de St-Dominique surtout et de ceux qui ont illustré sa famille par quelque renom de piété. »

A sa profession, il prit le nom de Frère Michel Alexandrin, étant né dans les environs d'Alexandrie. Aussitôt on l'appliqua à la philosophie et à la théologie ; il les fit aller de pair avec une profonde piété, ce qui est, pour exceller dans ces deux sciences, un moyen infaillible. A vingt-quatre ans, il fut promu au sacerdoce ; déjà il professait la théologie. En 1543, au chapitre qui se tint à Parme, il combattit avec la plus grande vigueur l'hérésie luthérienne qui commençait à se répandre ; jaloux du titre d'*Ambidexter armatus* décerné à S^t^. Basile, il voulut, pour défendre l'Église des deux mains, après avoir approfondi la théologie positive, se rendre habile dans la contraverse. Dès lors, au-dessus même de sa science, éclatait sa vertu et se trempait son grand caractère. Chez les Dominicains, dit Ranke, il se voua de corps et d'âme à la piété et à la pauvreté exigées par son ordre. Des aumônes qu'il recevait il ne conserva pour ses propres besoins pas même de quoi se faire un manteau ; il trouvait que le meilleur remède contre la chaleur de l'été était de manger peu : quoique étant le confesseur d'un gouverneur de Milan, il voyageait cependant toujours à pied et le sac sur le dos. Enseignait-il, il le faisait toujours avec précision et avec bienveillance ; avait-il un couvent à administrer comme prieur, il était sévère et économe : il en a libéré plus d'un de ses dettes. Son zèle commença à se développer à l'époque où les doctrines de l'Église luttaient en Italie contre les tentatives de propagation des protestants. Il prit parti pour la pureté et la rigidité de l'orthodoxie. Des trente ques-

tions controversées qu'il défendit en 1543 à Parme, la plupart se rapportaient à l'autorité du Pape, et étaient opposées aux opinions nouvelles, (1.) « Frère Michel obtenait toutes les charges sans les briguer et ne les acceptait que par contrainte ; ensuite il s'appliquait à conduire les religieux selon la règle stricte. Journellement il répétait que la piété et la science sont les deux mamelles où les religieux doivent être incessamment attachés, pour en tirer le lait de la dévotion, sans lequel le cœur et l'esprit restent sans onction intérieure. » Son amour pour la retraite lui faisait ajouter que le religieux, semblable au poisson, ne peut vivre hors de son élément. Volontiers, il faisait encore cette comparaison, que, comme le sel retourne à sa nature d'eau, quand on l'y rejette, aussi un religieux, qui est un sel évangélique, que la grâce de Dieu a retiré du monde, on reprend les maximes et les vices quand il y rentra inutilement.

Michel inquisiteur

6. A cette malheureuse époque, les campagnes de la Lombardie, dévastée par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, étaient en outre le point de mire des protestants ; les frontières étaient assiégées par leurs écrits tous pleins de calomnies sans pudeur contre les catholiques. L'hérésie débordant de la Suisse, cherchait ses issues vers le Midi; à travers le Milanais, et s'y introduisait journellement à l'abri de fréquentes relations de commerce. Les tentatives se multipliaient sous toutes les formes ; la résistance devait être aussi active que l'agression, les cardinaux du Saint-Office délibérèrent mûrement sur le moyen d'arrêter ce débordement contagieux; leurs délibérations réclamaient surtout la présence d'un délégué fidèle, gardien zélé de la foi et ferme dans l'action. Leur choix tomba sur le frère Alexandrin, qui fut contre les tentatives de l'ennemi, comme inquisiteur, le mur d'airain, le boulevard invincible. Je continue de citer la bulle de Clément XI :

« Mais dans tout ce qu'il y a d'admirable en cet homme, ce qui le distingua surtout, c'est son zèle singulier pour le conservation de la vraie religion, la religion catholique et sa haine implacable contre les fourberies et les embûches de ceux qui faisaient quelque effort pour l'ébranler. Aussi bien, nommé inquisiteur de la Foi chez les

(1) *Hist. de la papauté,* t. I, p. 363.

Novocomiens d'abord et chez les Bergomates ensuite, il fit une guerre sans repos à ceux qui s'étaient séparés de l'Église, afin de ramener dans la voie du salut ceux qui s'étaient égarés et de préserver les autres de la contagion de l'erreur.

« Or, dans cette charge qu'il avait reçue d'informer publiquement contre eux, il ne crut pas qu'il eut, en les poursuivant de toute manière, à se préoccuper des inimitiés des hommes puissants, des dangers ni des risques qu'il courait pour sa tête et sa vie. Mais plutôt, il désirait ardemment et volontiers tout cela. Aussi ne fut-il préservé que par un miracle de Dieu et l'on peut dire de lui que ce n'est point le courage qui a manqué au martyre, mais le martyr qui a manqué au courage. L'Église de Coire dans la Rhétie était alors sans pasteur et nombre de suffrages allaient par aventure mettre à sa tête un chanoine de foi suspecte. On envoie donc le Bienheureux Pie instruire l'affaire et après l'avoir dignement traitée selon les règles du Droit, le chanoine fut déclaré coupable du crime d'hérésie. Pie se conduisit en cette affaire avec une telle fermeté d'esprit qu'il ne voulut point quitter même un instant l'habit de son ordre, malgré l'unanime exhortation qui lui était faite de paraître en autre costume, pour ne pas offenser les regards des hérétiques, qui professaient une haine à mort contre les Frères Dominicains. Pie déclara qu'il ne le ferait jamais, attestant saintement qu'il préférait bien plus volontiers, s'il plaisait à Dieu, mourir avec ce saint habit.

« C'est aussi avec cette même constance qu'il purgea soigneusement la ville de Bergame de la peste des hérétiques. Là, son courage infatigable poursuivit sans relâche un propagateur de fausse doctrine, Medulaco, que soutenaient bon nombre d'amis et de parents qui avaient eux-mêmes ensuite soulevé des masses considérables.

« Il fit de même dans cette ville à l'égard de son évêque qui avait abaissé son autorité assurément énorme à ce point d'infamie qu'il envoya d'affreux scélérats pour s'emparer par la ruse ou la violence de cet incorruptible représentant de la foi et le faire périr dans d'abominables tortures. Mais à la fin justice fut rendue à tous deux ; car, convaincus d'hérésie avec raison, ils subirent la peine

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Veuillez consulter la dernière page de ce PDF pour plus de détails.

des hérétiques. Medulaco en effet, fut enfermé dans une prison de Venise et y mourut misérablement. Quant à l'évêque on le destitua de son siège et on lui enleva sa dignité.

Ghislieri commissaire général du Saint-Office

7. « Enfin, comme il s'était conduit dans cette charge pénible avec courage et fidélité, le Pape Paul IV d'heureuse mémoire le nomma commissaire de la Suprême Inquisition romaine. C'est de là qu'on le prit pour gouverner l'Église de Népi. Ensuite, en 1567, il prit rang dans le sacré Collège des cardinaux et on lui confia la charge d'Inquisiteur général avec ordre à tous les Évêques et Délégués de le reconnaître, dans les choses du St Office, comme leur supérieur.

« Cette charge la plus importante dont jamais auparavant ni plus tard personne ne fut investi, notre prédécesseur le Pape Pie IV, qui avait succédé dans le Pontificat, à notre prédécesseur Paul nommé plus haut, ne la confirma pas au cardinal Alexandrin (c'était le nom dont les cardinaux appelaient le Bienheureux Pie.) Brillant de jour en jour de nouveaux mérites, il l'envoya de l'Évêché de Népi prendre plus ample charge à l'Église de Mondovi aux pieds des Alpes.

« Si la Providence l'appela à de si grandes choses et si la pourpre sacrée l'orna de son éclat, il ne laissa pas cependant de pratiquer tellement l'humilité, la modestie et les autres vertus, qu'aux regards de qui jetait sur lui les yeux, elles paraissaient acquérir en lui un nouveau lustre, grandir encore et gagner en admiration. Les quelques mais vertueux serviteurs qu'il avait pris à son service, trouvèrent en lui la charité d'un père. Aussi leur apprit-il par ses paroles et ses exemples à vivre à la façon des religieux et à servir Dieu.

« On était alors à l'époque de la tenue du Concile de Trente. Pendant qu'on y traitait les difficiles matières de la religion et de la discipline ecclésiastique, à Rome on les soumettait au mûr examen des plus savants docteurs. Or, dans cette assemblée, chacun prêtait grande attention à l'avis du Cardinal Alexandrin et l'appréciait souverainement. Mettant en effet de côté les considérations humaines, on le vit toujours produire son sentiment avec une liberté tout apostolique, dût-il comme il arriva souvent, y rencontrer la haine et le ressentiment. »

Dans sa charge d'inquisiteur et de commissaire général du Saint-Office, Ghisleri n'hésita jamais à réprimer, par la force, les manifestations du libre examen, et, lorsque des apostats tombaient sous sa juridiction, il n'hésita pas davantage à les frapper. La pratique réfléchie et opiniâtre de la libre pensée n'obtint jamais ses condescendances ; le bûcher ne lui parut point, contre les hérétiques relaps, une peine trop douce. C'est un homme terrible que ce Ghisleri : il défend la foi avec l'épée ; pour assurer son triomphe, il veut le sang et brûle. On ne sait quel soin de la Providence a fait écrire son histoire par l'homme le moins fait pour en comprendre les éternelles grandeurs. Ranke, tout protestant qu'il est, en parle à peu près comme Clément XI. « Dans cette charge d'inquisiteur, dit-il, il eut à exercer ses fonctions précisément dans les localités qui présentaient le plus de danger pour l'introduction de la réforme. Il montra dans ces fonctions l'opiniâtreté et l'ardeur d'un homme animé du zèle le plus énergique pour la foi. Quelquefois il était reçu à coups de pierres ; souvent, pour sauver sa vie, il était obligé de se cacher la nuit dans les cabanes des paysans et de s'échapper comme un fuyard ; il ne se laissa cependant intimider par aucune crainte. » Le comte della Trinita le menaça de le faire jeter dans un puits, il répondit : « Il en arrivera ce que Dieu veut.» Aussi associé à la lutte des forces spirituelles et politiques qui alors agitaient l'Italie, quand ce parti avec lequel il combattait eut remporté la victoire, il s'éleva naturellement avec lui. Il devint commissaire de l'inquisition de Rome ; Paul IV ne tarda pas à dire que Frère Michel était un grand serviteur de Dieu et qu'il méritait de grands honneurs ; il l'appela à l'évêché de Népi, car il voulait lui mettre une chaîne aux pieds, afin qu'il ne lui fût pas possible de se retirer un jour dans la tranquillité d'un couvent, et en 1557, il le nomma cardinal. Ghisleri continua dans cette nouvelle dignité, à se montrer aussi sévère, aussi pauvre et aussi modeste. Il disait à ses serviteurs qu'il devait être regardé comme hôte d'un couvent. Il ne vivait que pour ses pratiques de dévotion et pour ses devoirs d'inquisition. (1) »

(1) *Hist. de la papauté*, t. I, p. 364.

8. L'inquisition avait pour devise la miséricorde. Parmi les nombreux actes de miséricorde qu'accomplit le grand inquisiteur, il cite les deux faits relatifs à Sixte de Sienne et à Félix Péretti, depuis Sixte-Quint. Ghisliéri Péretti

Sixte était né dans le judaïsme ; il fit à vingt ans une abjuration solennelle ; ses talents, sa connaissance de la langue hébraïque lui acquirent bientôt la renommée. Professeur dans les principales universités d'Italie, il occupa les plus illustres chaires jusqu'à trente ans. Les applaudissements, l'orgueil, le réveil de ses premières impressions l'entraînèrent à des excès si scandaleux, qu'il dut en descendre. Une abjuration nouvelle lui mérita son pardon ; mais un secret ressentiment engendra de nouvelles fautes d'une telle gravité, qu'il fut saisi comme relaps, enfermé dans les prisons de Saint-Office et condamné à mort ; toutes les voix de l'indulgence avaient été épuisées ; une double rechute éloignait du cachot de Sixte, les Juifs et les Chrétiens, deux fois trompés. Cependant Ghisleri ne pouvait voir froidement tant de belles qualités perdues sans retour ; il s'approcha de Sixte, l'exhorta, le convainquit, lui fit désirer de vivre dans la pénitence et l'amour de Jésus-Christ. Ensuite, il courut chez le pape dont l'autorité pouvait seule révoquer une sentence de mort et obtint le rappel de la condamnation. Quelques mois plus tard, Sixte entrait dans l'ordre de Saint-Dominique. Toute sa vie fut vouée aux vertus de son Ordre. Les longs et pieux combats de Sixte se trouvent reproduits dans un ouvrage fort estimé qu'il publia dix ans plus tard sous le titre de Bibliothèque sainte et qu'il dédia à Pie V avec les expressions de la plus vive gratitude.

Voici le second acte de miséricorde. En 1551, le franciscain Félix Péretti prêchait à Rome et excitait l'admiration générale. Un jour, au moment où il montait en chaire, on lui remit un papier où il put lire en gros caractère : « Tu prêches aux autres ce que tu ne crois pas ; tu mens. » Cette injure le trouble, il termine son discours en désordre. A peine rentré dans sa cellule, il voit paraître un membre du Saint-Office. L'inquisiteur l'interroge, le presse, sondant du regard l'âme du prédicateur. Le franciscain avoue

ingénuement qu'il s'est laissé intimider, mais il déploie dans l'expression de sa foi, une assurance si sincère, si chaleureuse, que le visage de l'inquisiteur s'émeut, ses bras s'ouvrent : « Si vous avez besoin d'un appui, dit-il, nul autre que moi ne vous en servira. » Le futur Pie V venait d'embrasser le futur Sixte-Quint.

Élection de Pie V.

9. « Cependant Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire Pie IV étant venu à mourir, le 7 janvier 1566, le cardinal Alexandrin, du consentement unanime de tous les Pères, fut élu Souverain Pontife. Mais ce ne fut qu'après avoir offert à Dieu de ferventes prières, qu'il accepta, au grand désir et à la vive satisfaction des peuples, de gouverner l'Eglise universelle sous le nom de Pie V. Il réalisa bien certainement l'attente commune. Car, à peine était-il arrivé au suprême honneur, qu'il s'attacha à donner des preuves et des témoignages particuliers de bienfaisante bonté envers ceux qui l'avaient obligé en quelque façon, sans oublier ceux qui l'avaient offensé, pour imiter ainsi la charité si parfaite de notre Père qui est aux Cieux. » — Après les funérailles de Pie IV, cinquante cardinaux entrèrent au conclave. La plupart, élus par Pie IV, étaient tout dévoués à saint Charles Borromée ; mais sa jeunesse le dérobait à ce périlleux honneur du rang suprême. Spinello Benci, dans l'histoire de Montepulciano, dit que le cardinal Nicolini fut sur le point de succéder à Pie IV ; sa grande amitié pour le duc de Toscane fit tort à son élection. Dès le premier jour, Borromée proposa le cardinal Morone, dont le nom était associé au glorieux souvenir du concile de Trente. Cette proposition réunit d'abord un grand nombre de suffrages, mais rencontra, dans le cardinal Ghisleri, une invincible résistance. Borromée se rendit à ses objections et présenta ensuite le cardinal Sirlet : Ghisleri promit sa voix ; d'autres la refusèrent, alléguant que Sirlet était plutôt un homme d'études qu'un homme d'affaires. Ces hésitations se prolongeant, Borromée fit un choix qui devait fixer tous les suffrages, mais remplir d'étonnement ses collègues : il songea au cardinal Alexandrin et s'en ouvrit d'abord aux cardinaux Morone et Farnèse qui répondirent par une observation considérable. Élevé au cardinalat par Paul IV, ami de Caraffa, un moment disgracié sous Pie IV,

Ghisleri, une fois élu, pouvait, avec sa rigidité de principes et l'ardeur de son zèle, se porter à de cruelles représailles. Le caractère de Ghisleri parut, à Borromée, une garantie suffisante ; il ne voulut voir, dans l'Alexandrin, que la sainteté admirable dont il avait fait preuve ; il pressa donc ses amis et finit par triompher. Borromée, Morone et Farnèse furent chargés d'annoncer à Ghisleri son élévation. Le plus difficile n'était pas d'obtenir l'élection, mais de la faire agréer à l'élu. A la première ouverture, il s'étonna, puis refusa ; les trois cardinaux prirent tour à tour la parole avec une extrême chaleur, mais voyant qu'ils allaient échouer contre l'opiniâtreté de ce refus, ils arrachèrent Michel de sa cellule, l'entraînèrent avec une sainte violence jusqu'à la chapelle où se pratique la cérémonie de la première adoration. Tous les cardinaux réunis se jetèrent à ses genoux dès qu'ils le virent paraître et proclamèrent souverain pontife le plus pauvre d'entre eux, celui qui n'appartenait à aucun parti, mais celui-là, il est vrai, que présentait Charles Borromée et qui devait être saint Pie V. Le cardinal Michel fut élu le 7 janvier 1566. Par affection pour Borromée et par respect pour la mémoire de son oncle, il prit le nom de Pie ; par affection pour Paul IV, il régla une affaire qui intéressait son neveu Altemps, cassa le procès des Caraffa, réhabilita leur mémoire, et le corps de Paul IV, qui avait subi les injures d'une populace en fureur, fut déposé avec une pompe inusitée dans une chapelle de l'Église de la Minerve. Le 17 janvier, jour où il atteignait soixante-deux ans, on procéda aux cérémonies ordinaires : à la fête du couronnement, il ne permit pas que l'on jetât de l'argent au peuple, parce qu'on avait déploré des accidents sous Pie IV, et que des enfants et des femmes avaient été écrasés ; mais il ordonna que l'argent fut distribué à domicile aux pauvres des paroisses. On en remit aussi aux personnes nobles reconnues pour être indigentes. Pie V ayant appris que les Romains se montraient peu satisfaits de son élection, parce qu'ils craignaient de le trouver trop sévère, il s'écria : « Nous nous confions en Dieu, et nous espérons avoir un règne tel, que les peuples auront, à notre mort, un plus grand déplaisir que celui qu'ils ont eu à notre avènement. « Le 27 jan-

vier, il alla en litière prendre possession de Saint-Jean-de-Latran. A ces premières preuves de piété, le pontife joignit des actes de magnificence, et les Romains commencèrent à espérer que le règne serait glorieux. Quatre-vingt mille écus furent distribués à trente cardinaux pauvres, deux cents écus à chaque auditeur de rote. Le peuple romain ayant été tourmenté dans le mois d'août par les rigueurs d'une contagion, qui enlevait beaucoup de victimes, le pape alla lui-même visiter les malades, porter les médicaments et distribuer des secours. Le pontificat commençait sous les auspices de la sainteté.

Vie privée du Pontife

10. « Malgré les soucis graves et nombreux du ministère apostolique, malgré son âge avancé et la faiblesse de sa mauvaise santé, le pieux pontife trouvait moyen de jeûner, de macérer sa chair, de vaquer fréquemment à la méditation et à la prière, s'y livrant continuellement le jour, prenant même souvent pour cela sur la nuit, chaque fois qu'il s'agissait de décider quelque affaire importante pour le catholicisme. Car il ne s'était en rien départi de la sévérité de sa vie de religieux d'autrefois. Insensible en effet à la distinction de pontife, comme à l'éclat extérieur de sa charge, il ne vivait en son particulier que de recueillement. En un mot, s'il avait place sur la terre, il était au ciel ; s'il vivait au milieu des mortels, il était déjà le concitoyen des saints et le familier du Seigneur. » Ranke dit exactement la même chose que Clément XI : « Il vivait comme pape, dit le protestant prussien, avec toute la rigidité d'un moine, observait le jeûne dans toute son étendue, sans interruption, ne se permettait pas un seul vêtement d'une étoffe plus fine, il lisait souvent, et entendait tous les jours la messe ; il eut cependant soin de ne pas se laisser détourner par les pratiques spirituelles de l'attention qu'il devait aux affaires publiques ; il ne faisait point de sieste, était levé de très bon matin. Si l'on pouvait douter de la solidité de son zèle religieux, voici une preuve qui écarterait tout soupçon : c'est que la papauté ne lui était pas nécessaire pour entretenir sa piété ; elle ne contribuait, suivant lui, ni au salut de l'âme, ni à conquérir la gloire du paradis ; ce fardeau lui eût paru insupportable sans les grâces de la prière. Le

bonheur d'une dévotion fervente, le seul qu'il put éprouver, d'une dévotion qui souvent excitait l'abondance de ces larmes, et après laquelle il se relevait avec la conviction d'être exaucé, ce bonheur, il l'a conservé jusqu'à sa mort. Le peuple était entraîné, quand il voyait ce saint pontife aux processions, pieds nus, la tête nue, le visage rayonnant de l'expression ineffable d'une sincère et profonde piété, portant une longue barbe, blanche comme de la neige ; il croyait qu'il n'avait jamais existé un pape aussi pieux, et il se plaisait à raconter que son regard seul avait converti des protestants. De plus, Pie V était bon et affable : il vivait très familièrement avec ses plus anciens serviteurs. Avec quelle mansuétude il accueillit le comte della Trinita qui l'avait menacé de mort et qui, plus tard, avait été envoyé auprès de lui comme ambassadeur ! « Voyez donc, lui dit-il lorsqu'il le reconnut, voilà comment Dieu vient au secours des innocents ! » Il ne lui fit pas sentir autrement son ancienne conduite à son égard. De tout temps il se montra charitable : il avait une liste des nécessiteux de Rome qu'il faisait soutenir régulièrement selon l'état de chacun. (1)

Son horreur du népotisme.

11. « Il ne voulut pas donner à ses parents de titres, ni de richesses, pas plus que leur accorder les marques de l'honneur. Aussi, malgré l'assentiment du sacré collège tout entier, malgré les instantes prières de tous, son neveu par sa sœur, Michel Bonelli ne fut admis parmi les cardinaux de la Ste-Église romaine, qu'après avoir fait son noviciat chez les Dominicains et avoir acquis la science des lettres sacrées. » — Un autre neveu du pape, Paul Ghisleri, avait été pris par les corsaires turcs, le pape le racheta, le fit entrer à Rome avec ses habits d'esclave, lui donna un emploi de cent écus de rentes, et un cheval pour rentrer dans son pays. Paul était chargé de faire savoir à ses autres parents que le pape ne leur donnerait pas de biens de l'Eglise. Cependant, plus tard, Pie rappela Paul à Rome et lui dit : « Comme vous êtes un sujet digne d'estime et que le Saint-Siège peut vous employer, nous vous nommons gouverneur de Borgo et capitaine de notre garde. » Malheureusement Paul Ghisleri, dans cette haute fonction, commit un manquement

(1) *Hist. de la papauté*, t. I, p. 365.

et chercha, par un mensonge, à le faire absoudre. Le pape lui retira son emploi ; puis, l'appelant dans son cabinet, où était allumé un flambeau de cire, lui dit : « Vous sortirez de Rome et de l'Etat pontifical, avant que ce flambeau soit éteint. » Cependant Paul laissait dans la misère cinq enfants en bas âge ; le pape pourvut à leurs besoins et permit tacitement que Bonelli de Bosco, qui avait épousé une sœur du cardinal Alexandrin, reçut d'un prince étranger, des bienfaits qui relevèrent sa situation. Il aimait ses parents, il voulait bien les mettre dans les conditions d'une vie soustraite aux exigences vulgaires ; il voulait aussi qu'ils fussent vertueux, honnêtes, sans faste et qu'ils n'obtinssent, à Rome, que des faveurs en harmonie avec la probité de leurs mœurs et la dignité de leur conduite.

Réforme de la cour.

12. « Pareillement à la cour pontificale, il ne souffrit jamais personne qui ne l'eût mérité par des preuves d'excellente vie. De là, la maison du pontife formée et modelée sur l'exemple de son maître, ne se distinguait des autres que par une simplicité rare et remarquable et par une conduite irréprochale. » « On vit, dit Ranke, la réforme de la cour, dont on s'était tant occupé, enfin réalisée, les dépenses de la maison papale furent extraordinairement restreintes. Pie V avait besoin de fort peu de choses pour lui-même, et il a dit souvent : « Celui qui veut gouverner les autres, doit commencer par se gouverner lui-même. » Il pourvut non sans libéralité ses serviteurs, ceux qui étaient restés fidèles pendant toute sa vie, sans espoir de récompense, comme il le pensait, uniquement par affection. » (Loc. cit.) A tous les dignitaires, à tous les serviteurs du palais pontifical, il dicta des règles de conduite, leur déclara ce qu'il attendait d'eux selon leur état et les avertit qu'il ne souffrirait point sous ses yeux aucune infraction aux pratiques d'une piété exemplaire. Une lecture spirituelle se faisait, trois fois par semaine, à haute voix dans le palais ; des livres de dévotion étaient fournis à chacun pour les heures de loisir particulier ; la prière du soir commençait publiquement à une heure déterminée ; le pontife ne manquait jamais d'y assister, et lorsqu'il se retirait, les portes du palais étaient closes ; un testone, environ dix-sept sous de notre monnaie, suffisait à l'entretien de sa table. Le vin lui ayant été rigoureuse-

ment prescrit par les médecins, il permit d'en mêler quelques gouttes à son eau et s'imposa de ne boire que trois fois à chaque repas. Lui qui dispensait aux autres le trésor des indulgences, il couchait sur une dure paillasse. Toutes les nuits, il se levait de cette misérable couche, descendait dans l'Église de Saint-Pierre et faisait la visite des sept autels. Son cachet portait ces paroles de David : *Utinam dirigantur viæ meæ ad custodiendas justificationes tuas ;* et pour ne pas se détacher des souffrances de Jésus, il avait toujours sous les yeux une image du Sauveur en croix, avec cette devise de St-Paul : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini.* »

Réforme de Rome.

13. Rome était publiquement dévorée par les courtisanes et les juifs. Pie V publia, contre les courtisanes, un édit de proscription. Quelques magistrats vinrent aussitôt lui représenter les suites fâcheuses que ne pouvait manquer d'entraîner le bannissement de ces femmes : *Tolle meritrices et tubaveris omnia libidinibus,* a dit St-Augustin. Le Pape, maîtrisant à peine son émotion, leur répondit : « Vous devriez rougir de vous rendre avocats de ces pestes de la République ; si vous préférez rester ici avec ces abandonnés, c'est moi qui me retirerai de Rome et porterai mon siège ailleurs. » Cette fermeté épouvanta les plus fameuses courtisanes ; elles émigrèrent vers les autres capitales de l'Italie. Celles qui restèrent furent reléguées dans un quartier de la ville avec défense d'en sortir sous peine du fouet et de l'exil à leur mort ; si elle avaient persévéré dans leur infâme commerce, leur cadavre était jeté à la voirie. La menace de ce châtiment en convertit un grand nombre ; le pape pourvut, par ses aumônes, à ce que la misère ne les fît pas retomber dans le vice. Quant aux Juifs, qui faisaient métier d'astrologues, de proxénètes et surtout d'usuriers, le pape les bannit des terres de l'Église ; excepté de Rome et d'Ancône, où on les jugeait indispensables au commerce du Levant ; mais pour enlever toute facilité à leurs pratiques criminelles, ils eurent aussi, leur quartier à part, avec défense d'en sortir, sans un chapeau de couleur rouge, qui les distinguât, ni d'entrer la nuit close dans la maison d'un chrétien.

Une conversion.

14. « La vertu eut en lui tant d'éclat que, frappé des traits de sa sainteté, un Anglais de distinction ouvrit avec quelques juifs les yeux à l'admirable lumière de l'Évangile et de la foi orthodoxe. L'un d'entre eux, le rabbin Éli, riche et fameux, reçut solennellement avec ses fils le bienfait du saint baptême dans l'Église du Vatican, de la main du pontife Pie V. » — Ce passage de la bulle rappelle une anecdote. Inflexible sur les principes, toujours affectueux envers les individus, le cardinal Alexandrin avait pressé d'embrasser le christianisme, plusieurs juifs célèbres : un rabbin, nommé Élie Carcosis, croyant se défaire à jamais de ses sollicitations, lui répondit un jour : « Je me ferai chrétien quand vous serez pape. » Cet engagement dérisoire était oublié, lorsque Carcosis fut invité au palais pontifical et gracieusement requis de tenir parole. Élie ne pouvait pas nier son engagement ; il s'en retourna fort irrésolu et quelque peu triste ; durant la nuit, le pape pria la sainte Vierge avec ardeur pour sa conversion ; le lendemain, Élie et ses trois enfants imploraient la grâce du baptême. Pie V voulut le leur administrer lui-même ; la cérémonie eut lieu en présence d'un grand nombre de spectateurs et Élie reçut du pape son propre nom de Michel, marque de paternité et d'une sorte d'identification par la foi. La conversion de ce rabbin, qui jouissait d'une grande influence parmi ses frères, en détermina d'autres ; le pontife dut fonder une maison pour recevoir les catéchumènes et les faire instruire complètement. Au surplus, sa charité envers les personnes, ne désarmait pas sa rigueur envers la juiverie. Afin de soustraire les classes pauvres à ses exactions, dans le dessein de ruiner la banque usuraire des juifs, Barnabé de Terni avait établi les monts de piété. Paul III avait introduit à Rome cette institution salutaire ; Pie V augmenta ses précautions contre le judaïsme, en accordant une faveur signalée au développement de ces fondations.

Réforme de l'État pontifical.

15. A la réforme de la cour et de la ville, Pie V joignit la réforme de l'État pontifical. Le pontife cherchait toutes les occasions de confirmer la puissance temporelle de Rome. A ce sujet, il publia sa constitution trente-cinquième, *Admonet nos*, qui fut signée par trente-neuf cardinaux réunis en consistoire, et ensuite confirmée

par Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII et Paul V. Dans cette bulle, il est défendu de donner en fief quelque ville que ce soit dans l'État ecclésiastique, ou à vie, ou à la troisième génération, et de consentir à aucune clause qui emporte avec soi aliénation. Il fut ordonné que chaque cardinal, en recevant le chapeau, ou avant d'entrer en conclave pour élire le pontife, ferait le serment de n'admettre jamais de dérogation à cette bulle, et de refuser tout consentement à se voir délié de serment à cet égard. Le pape osait enjoindre aux pontifes futurs de jurer le maintien et la confirmation de cette bulle, aussitôt qu'ils seraient élevés au pontificat; ils devaient déclarer qu'ils prendraient tous les soins nécessaires pour la faire exécuter de la manière la plus complète. En effet, Grégoire XIII, non seulement jura publiquement de maintenir cette bulle, mais il voulut la ratifier en 1581; et telle est la puissance d'une détermination juste, efficace, amie de l'ordre et du droit, et signée d'un grand nom, que tous les cardinaux prêtèrent simultanément le même serment avec spontanéité, et après avoir accompli, à ce sujet, les cérémonies les plus solennelles (1). Pour établir, d'un autre côté, dans l'État une homogénéité incontestable, Pie confirma toutes les constitutions données par ses prédécesseurs Pie II, Paul II, Sixte IV, Jules II, Léon X, Clément VII et Pie IV, et qui étaient relatives aux poursuites ordonnées contre les assassins de grande route, et aux règles d'une police sévère. Les complices des sicaires étaient aussi voués à l'animadversion publique. Le pape conclut en même temps des traités d'extradition avec les gouvernements de Naples et de Toscane, pour que les brigands qui se réfugieraient dans un de ces pays, fussent remis aux autorités pontificales; Rome promettant de remettre également, sans aucune réquisition, les hommes qui se seraient rendus coupables de crimes dans les deux États voisins.

16. L'humanité, chose triste à dire, est toujours à réformer; malheureusement, plus elle a besoin de réformes, moins elle s'y prête; c'est presque de la sagesse de les lui intimer à petites doses et graduellement; trop heureux quand, par la modération,

Premiers effets de ces réformes.

(1) *Maffei, Annales de Grégoire XIII*, t. II, Liv. X, p. 225.

vous faites accepter les timidités prudentes de votre zèle. En présence des réformes simultanées et radicales de Pie V, on pourrait donc craindre qu'il n'eut échoué. Pour savoir au juste ce qu'il en est, nous avons une lettre datée de Rome, 9 avril 1566, elle est écrite par un seigneur allemand à un prince de sa maison. L'Allemagne était alors, contre l'Église, le foyer des plus ardentes haines : il est d'autant plus curieux et plus décisif d'entendre cet enfant de la Germanie. « J'ai souvent entendu dire, je l'avoue, écrit-il, et j'ai lu dans les écrits des ennemis de Jésus-Christ et de son corps sacré, qui est la sainte Église, sur l'Église de Rome, des particularités très mauvaises et dont on ne peut parler sans horreur. J'en étais venu au point de croire que la piété, la religion et toute honnêteté en étaient bannies, tandis que l'impiété, l'impudicité, et les autres vices de tout genre, y marchaient impunément tête levée. J'ai donc souvent demandé à Dieu, que, soutenu par sa grâce, il me fut permis d'aller moi-même visiter ces lieux pour reconnaître la vérité et juger si les choses étaient ou non, telles qu'on le disait. Celui qui toujours est près de ceux qui l'invoquent, a bien voulu exaucer ma prière, et il m'a offert cette occasion si favorable de tout voir par moi-même. Combien les choses sont différentes, dans la réalité, de ce qu'elles sont dans la bouche des impies qui ne cessent de vociférer la calomnie ; je m'en suis assuré, illustre prince. Certes, si je ne savais que la modération plaît à Votre Altesse, je dirais que c'est de cette espèce d'homme que le prophète Isaïe a parlé lorsqu'au chapitre vingt-huit, il dit : « Nous avons placé notre espérance dans le mensonge, nous avons été protégés par lui. »

« En effet, pour rendre hommage à la vérité, et pourquoi dissimuler ce que les murs, les carrefours, les maisons, les temples de cette auguste cité, témoins ce que je dis, crient si haut ? Je dois déclarer que, depuis le moment de mon premier séjour à Rome, je vois, non sans étonnement et sans admiration, tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, merveilleusement adonnés aux exercices de la piété. Pendant tout le temps du dernier carême, l'observation du jeûne était si exacte, la prière de ceux qui s'approchaient de l'autel

si fervente, le zèle religieux qui porte à visiter successivement les différentes églises de la ville si ardent, la multitude de ceux qui confessaient aux prêtres leurs péchés, de ceux qui en étaient vivement contrits, et qui satisfaisaient à la justice divine, si grande, que l'on ne pouvait rien voir au-dessus. Mais c'est surtout dans cette semaine qu'à juste titre nous nommons sainte, parce qu'on y met sous nos yeux la passion de Jésus-Christ, que tous avec un soin plus grand encore qu'auparavant, se livraient aux pratiques pieuses qui ont l'efficacité de modérer nos désirs, et de détourner notre esprit de toute sollicitude pour les choses terrestres. Non, je n'ai pas d'expressions pour vous peindre ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire des exercices si multipliés de pénitence et de piété auxquels on s'adonnait. Le sommeil pris sur la dure, les mortifications corporelles, les veilles, les prières, les jeûnes observés avec la plus rigoureuse exactitude, et pour me servir des paroles de l'un des saints Pères, tous les saints artifices de la pénitence, enfin, étaient mis en œuvre pour y trouver les biens de l'âme. Ainsi Jésus-Christ, notre maître et notre chef, ayant dû souffrir d'abord pour entrer par là dans sa gloire, il a fallu que ses serviteurs souffrissent à leur tour ici-bas avec lui, afin de pouvoir partager sa gloire, selon la doctrine de Saint Paul : qu'ici-bas, ils soutinssent la fatigue pour se reposer dans son royaume, qu'ici enfin, ils mourussent avec lui, pour vivre avec lui, de sa vie, dans le ciel. Oui, la ville de Rome m'a paru, pendant toute cette semaine, tellement étrangère à toutes les affaires du siècle, tellement libre de toute autre occupation que de la contemplation de ce souverain et inestimable bienfait : Notre Seigneur Jésus-Christ s'offrant sur l'autel de la croix comme sacrificateur et comme sacrifice, que je ne puis me garantir d'une juste indignation contre ceux qui ne rougissent pas de défigurer ainsi la ville de Rome, ni m'empêcher de détester au fond du cœur leur impiété. Et lors même que dans une si grande affluence d'hommes de toutes nations et de toutes espèces, il y aurait dans cette ville, qu'on pourrait, à cause de sa vaste enceinte, justement nommer un abrégé de l'univers, il y aurait, dis-je, quelques hommes méchants et dépravés, qu'en conclure ?

Faudra-t-il pour eux condamner Rome tout entière, qui renferme une si grande foule d'hommes vertueux, Rome, la source de tout bien ? Mais là où se trouvaient Moïse et Aaron, ne se trouvait-il pas des murmurateurs et des sacrilèges que Dieu menaçait de chasser pour toujours de devant sa face ? Et depuis, à la place d'un Caïphe et d'un Anne, n'y eut-il pas un Zacharie, un Siméon et d'autres justes ? Le mélange des méchants fait-il condamner sans distinction toute la société ? Méprise-t-on, abandonne-t-on une aire à cause de la paille dont le van va la délivrer, un champ à cause des mauvaises herbes que verra brûler le jour de la moisson, un filet, qu'on dégagera sur le rivage du mauvais poisson qui l'encombre ? Non, et l'on ne doit ni accuser, ni condamner Rome pour les vices de quelques méchants que surpassent et effacent les vertus des bons. Mais le désir de répondre à des hommes qui dédaignent toute réponse, quelle que bonne qu'elle soit, m'emporte trop loin. Je reviens donc aux hommes vertueux dont je m'étais proposé de parler, eux dont le nombre me paraissait infini, et qui, se multipliant dans la ville durant la semaine sainte, y produisait en mille manières les plus dignes fruits de la pénitence. Mais quand le Vicaire de Jésus-Christ, lui-même, le jeudi saint, se montra au public, Dieu immortel ! quelle majesté dans sa démarche et dans sa contenance. Quand ce vieillard s'assit sur un siège élevé, on crut, non seulement au ministère qu'il venait remplir, mais à ses nobles traits, à l'expression de sa physionomie, aux mouvements si mesurés de son corps, on crut voir Jésus-Christ l'assister en personne. A côté, se tenaient ceux des cardinaux dont la piété et la science sont des plus estimés. Illustre assemblée, toute éclatante de la pourpre qui la décore ! Astre dont la lumière éclaire le monde entier ! Ils avaient pour le servir un nombre proportionné de gens de leur suite, tous vêtus de robes tombant jusqu'aux pieds. Sur l'immense place qui se déploie devant la basilique de Saint-Pierre, se pressait la multitude la plus variée, accourue de toutes les régions du monde chrétien. Là, dans une attitude suppliante et respectueuse, elle ne lève les yeux que pour adorer Celui en qui une inébranlable foi lui montre le représentant de Jésus-Christ sur

la terre. Pénétrée de crainte et d'émotion, elle écoute la sentence d'excommunication que lisent en italien et en latin, d'une voix haute pour être entendue de tous les assistants, deux cardinaux spécialement désignés, entre lesquels se trouve le Souverain Pontife. A cette terrible sentance, succède comme l'éclat du tonnerre, le bruit du canon des forts, des palais et du château Saint-Ange. En vérité, je me crus à ce grand jour du Seigneur, jour de colère, de désastres, qui ébranlera le ciel et la terre, et auquel le Seigneur, accompagné de ses anges, viendra dans sa majesté pour juger le monde, tandis que les hommes de tous les pays et de tous les âges, sont réunis devant sa face, en attendant la récompence ou le châtiment. — Le même jour, au moment ou, du crépuscule du soir on passait à la nuit sainte, je vis une longue file de pénitents, marchant avec ordre, qui, dans la contrition de leurs péchés, dans la profonde douleur d'avoir eux-mêmes causé la passion, le crucifiement et la mort de Jésus-Christ, d'être eux-mêmes la verge qui déchira son corps et le crime qui lui arracha la vie, se déchirèrent les épaules par tant de coups et d'une manière si lamentable, que le sang coulait jusqu'à terre. Spectacle en vérité bien digne de pitié et d'abondantes larmes. Plusieurs centaines d'hommes se dévouaient, de leur plein gré, à ces cruelles souffrances ; on aurait éprouvé de l'embarras à prononcer si tant de coups, impitoyablement répétés, leur causent plus de douleurs que leurs bras n'éprouvent de consolations en frappant. Où trouver pareille chose en Allemagne ? Où est notre douleur ? Où sont nos gémissements ? Où sont les mortifications pour nos péchés passés ? Combien y aura-t-il parmi nous, portant le nom de catholique, qui, même une fois dans l'année, pense sérieusement à la pénitence ? Je m'arrête cependant, de peur qu'en louant la piété des uns, je ne paraisse blâmer trop amèrement les autres. Ces associations de flagellants sont fort nombreuses. Lorsqu'elles furent arrivées à la basilique de Saint-Pierre, on leur offrit de contempler la lance dont Longin perça le côté du Sauveur et le voile qui reproduit les traits sacrés du visage de Jésus. J'aurais cent bouches et cent langues, que je ne pourrais redire les sanglots, les cris, les prières que poussèrent à haute voix en se pros-

ternant, tous les flagellants eux-mêmes, ainsi que la foule immense qui était accourue en les accompagnant. Je ne tarirai pas cependant et tant que je vivrai, à la honte de Satan et à la confusion de tous ses ministres, j'attesterai de vive voix et par écrit, publiquement, à la face du monde entier, que j'ai vu dans ce temps les œuvres les plus éclatantes de la piété et de la pénitence. Au reste, je tiens de témoignages certains, que ceci n'est pas nouveau à Rome, et n'a rien qui étonne sous un tel Pontife. Ses jeûnes, son humilité, son innocence, sa sainteté, son zèle pour la foi y brillent d'un si vif éclat, qu'on croit voir en lui un Léon et un Grégoire-le-Grand, et qu'il excite par son exemple, le peuple à l'amour des mêmes vertus. Je ne prétends, ici, ni énumérer, ni dépeindre les vertus de ce Pontife que le monde connaît déjà. Je n'hésite cependant pas à affirmer que si Calvin lui-même, rappelé de l'enfer au jour de la fête de la glorieuse et triomphante résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'eût vu, ce saint Pape revêtu des ornements pontificaux, et la tiare sur la tête, du haut du trône sublime sur lequel il est porté, répandant, sans faste, mais avec tant de gravité, et d'un air si profondément pénétré, sa sainte bénédiction sur le peuple à genoux, je n'hésite pas à affirmer que, frappé de terreur à son aspect, et aux éclairs divins qui illuminent ses regards, accablé par la présence d'une si puissante majesté, il eût, malgré lui, et avec tous les assistants, reconnu, vénéré le vrai représentant de Jésus-Christ, et qu'à haute voix il eût crié comme nous tous : Vive, vive le pape Pie ! »

Institution des séminaires.

17. « Avec lui, continue la bulle, l'entrée des charges de l'Église ne fut ouverte qu'à ceux à qui des juges prudents trouvaient assez de mérites pour les avoir ; encore leur fallait-il suffisamment de forces pour les exercer convenablement. » Pour se procurer des sujets d'élite, Pie se préoccupa activement des décrets de Trente, de leur application efficace et spécialement des séminaires. Les séminaires sont les pépinières de l'Église, une pépinière bien assortie exige un sol meuble, des plants choisis, une culture intelligente et une température bien équilibrée. Aux séminaires, il faut, de même, des règles sages, des vocations sérieuses, une discipline

noble et son heureuse application. Mais d'abord il fallait fonder des séminaires, qui étaient, relativement au passé, une innovation progressiste. Aux temps barbares, les jeunes gens avaient trouvé l'enseignement et l'éducation dans les écoles des presbytères et des cloîtres ; au moyen-âge, les universités avaient été de grandes écoles ouvertes à la jeunesse, pour l'enseignement des belles-lettres de la médecine, de droit et de la théologie. Mais, après avoir assisté aux cours, les élèves retournaient dans leur propre logis, maîtres de leur temps et d'eux-mêmes ; ils travaillaient communément peu et se dissipaient beaucoup. Pour parer à ces inconvénients, quelques établissements avaient été fondés à Rome. En 1460, le cardinal Capranica avait institué une maison, sous la direction d'une confrérie, pour un certain nombre d'étudiants ecclésiastiques. Bientôt après, dans le même dessin, s'élevait le collège Nardini. C'est ce bienfait que le concile voulut étendre à toute la chrétienté. Lorsque Pie V rencontrait des évêques lents à suivre le décret des Pères, voici en quels termes il leur rappelait ce devoir : « Le décret par lequel le saint concile de Trente a ordonné de fonder dans chaque église un séminaire, est de telle nature et son utilité est tellement manifeste, que si les évêques eux-mêmes avaient fait de leur propre mouvement, avant le concile, ce que le concile a ordonné depuis, ils auraient mérité de grands éloges de la part des hommes, et, de la part de Dieu, la récompense d'une œuvre infiniment salutaire. Mais lorsque ce décret a été rendu avec une approbation unanime, les évêques doivent y obtempérer avec d'autant plus d'empressement que la différence est grande entre négliger une prescription formelle, ou omettre une chose même utile, quand elle n'a pas été prescrite. Si ce qu'on nous rapporte de votre diocèse est vrai, nous sommes affligé assurément que ceux qui doivent aux autres l'exemple de l'obéissance, se montrent si tièdes et si indifférents pour une institution si pieuse. En conséquence, nous vous supplions et même nous vous ordonnons de la manière la plus expresse de ne pas différer davantage l'exécution d'une loi qui n'aurait dû rencontrer aucun retard. Craignez par un attachement à un médiocre intérêt, de délaisser l'œuvre d'un bon et fidèle

pasteur, considérez que nous n'avons rien apporté dans ce monde lorsqu'on nous y a reçu et que de même nous n'en emporterons rien, sauf le bien et le mal de nos actes durant la vie. Nous espérons qu'à cet avertissement de notre bouche vous réparerez par la promptitude les négligences du passé. Car si vous vous rendiez coupable d'un plus long délai, nous à qui est imposée la sollicitude de toutes les églises, nous nous verrions forcé d'employer des remèdes aussi pénibles que nécessaires. Il dépend de votre zèle de prévenir cette extrémité ; faites-le, nous vous en supplions au nom du Seigneur. » (1)

Réforme du Clergé.

18. « Dans ce Pontife, dit encore Clément XI, quelle brûlante ardeur à propager la religion catholique ! quel travail sans relâche pour rétablir la discipline ecclésiastique ! quelle vigilance incroyable et continuelle à extirper les erreurs ! quel courage inébranlable à défendre les droits de l'Église ! quelle sévérité il rendit aux lois, pour corriger les mœurs d'un siècle corrompu, la licence et la témérité d'hommes pervers et quel encouragement il donna aux juges pour châtier le mal ! D'autre part, avec quelle bonté facile et toujours inépuisable il s'occupa des intérêts de ses sujets, écoutant, au grand détriment de sa santé, presque chaque jour leurs plaintes, leurs supplications et leurs réclamations, donnant à chacun le droit de l'aborder et de lui parler, poussant la patience au point de les entendre du matin jusqu'au soir. » L'institution des séminaires appelait comme couronnement, la réforme du clergé. Si un clergé insuffisant ou indigne, recevait les recrues du séminaire, il les déformerait par contraste ; s'il est bon lui-même, il les confirme dans les principes de l'éducation cléricale et se renouvelle par leur introduction successive dans les rangs. Les décrets du concile de Trente avaient préparé le remède à tous les maux du clergé; mais que sont les lois, sans application et comment les appliquer, si les mœurs ne s'y prêtent ? Pie V, qui était surtout grand homme d'Église et qui voulut être l'exécuteur testamentaire du concile de Trente, n'eut garde de manquer à cette rénovation du sacerdoce. Dès le mois de février 1566, vingt jours après son couronnement,

(1) Bzovius, *Epist. ad episc. Egitan.*

il écrivait à l'évêque de Cracovie : « Comme il est très constant que les mauvais prêtres, sont la ruine des peuples, et que les détestables hérésies qui s'établissent par le fer et par le feu n'ont eu d'autres prétextes que les mœurs corrompues des ecclésiastiques, nous vous conjurons par la miséricorde de Dieu de travailler avec une application pastorale, à réformer votre clergé et nous vous avertissons que cette réformation est le moyen le plus propre à rétablir la dignité de l'Église ; l'expérience nous fait voir avec une extrême douleur la vérité de cette sentence de saint Grégoire : que la sainteté de l'état clérical se détruit et se perd au dehors, sitôt qu'elle est corrompue au dedans. Les prêtres dégénèrent de la sainteté de de leur caractère, lorsqu'ils quittent la justice, la chasteté, l'honnêteté, n'ayant plus ces vertus qui soutiennent l'excellence de leur état, ils perdent entièrement l'estime et la vénération des peuples, qui s'étudient plutôt à règler leur vie sur leurs actions que sur la doctrine qu'ils en reçoivent. Nous vous exhortons, autant que nous le pouvons, à les y contraindre. » Se souvenant par son expérience, que le ministère des évêques rencontre de la résistance près des princes, il écrivait à un autre prélat : « Comportez-vous de telle sorte qu'étant arrivé en présence du souverain juge, vous n'ayez pas mérité le châtiment d'un mercenaire négligent et paresseux. Soyez persuadé que, comme nous n'implorons votre secours, pour nous pouvoir acquitter de notre charge, de même, nous ne manquerons point de vous assister de toute notre puissance, pour vous encourager à vous acquitter de votre devoir. » Lorsque ces brefs ne produisaient pas leur effet, Pie les faisait appuyer par les nonces auxquels il ne donnait pour instruction que de seconder en tout point les intentions du concile de Trente. La résidence était une des obligations qu'il rappelait toujours, leur demandant si c'était trop de conduire par leurs propres mains une Église que Jésus-Christ s'est acquise par son propre sang. Il n'y avait aucune dignité temporelle qui put autoriser à ses yeux un prêtre à quitter la charge des âmes. Une pragmatique émanée du Pape défendit à tout clerc, à tout ecclésiastique, le luxe dans les vêtements et dans la table ; il interdit la présence à toute comédie quelconque et cher-

cha les moyens de détruire tant de droits qui s'étaient récemment introduits dans l'Église. Une bulle enleva la faculté de résigner les bénéfices à des parents; elle portait entre autres ces mots : « Le Saint-Père ne peut souffrir que le patrimoine de Jésus-Christ soit donné par héritage et devienne la proie de la cupidité des séculiers. Nuls furent déclarés les testaments des ecclésiastiques en faveur des bâtards. Par la bulle *In eminenti,* furent instituées dans la basilique Vaticane, une prébende théologale et un canonicat pour le maître du Sacré-Palais, avec charge d'instruire le chapitre; Saint-Thomas-d'Aquin fut déclaré docteur de l'Église. Un grand nombre d'autres décrets furent portés pour le règlement du clergé et du peuple romain. Quelqu'un représenta au saint pontife, qu'avec ses ordonnances, il ruinerait la cour romaine : « Il est mieux que nous voyons périr la cour, répondit-il, et qu'avec elle périssent tous ceux qui veulent de tels désordres et de telles corruptions : au moins on ne verra pas périr l'Église et la religion, profanées par tant d'abus énormes. »

Confrérie et catéchisme.

19. Le défaut d'instruction est la source principal des désordres dont gémit l'Église. Pour y porter remède, Pie institua la confrérie de la doctrine chrétienne, confrérie dont les membres s'obligeaient à expliquer le catéchisme aux enfants, dans certaines églises, tous les dimanches et jours de fête. Le peuple retirait de ces instructions, des fruits précieux ; pour les accroître encore, Pie accorda des indulgences à ceux qui venaient se faire entendre et à ceux qui exerçaient cette charité. Une bulle exhorta enfin tous les patriarches, primats, archevêques, et évêques à établir, dans toutes les églises, cette confrérie de la doctrine chrétienne. — On l'avait pas encore dans l'Église, ce que nous appelons un catéchisme, c'est-à-dire un abrégé pédagogique, par demande et par réponse, pour l'instruction des ignorants. Le concile de Trente, non content d'anathématiser l'erreur, en avait ordonné la rédaction et l'avait confiée à d'éminents théologiens. Pour que ces théologiens pussent consacrer un temps plus long à approfondir la matière, on divisa la doctrine chrétienne en plusieurs parties et on en distribua une à chacun d'eux. C'est ainsi que le cardinal Seripandi eut

à expliquer l'article : « Je crois la Sainte Église catholique. » Michel Médina, de l'ordre des Frères-Mineurs, ces paroles: « A souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, » et le dominicain Antoniano, le reste du symbole. Quant aux commandements de Dieu, l'explication en fut confiée à Pierre Galefin, tandis que l'on avait fait de la prière le lot particulier de Jules Spogianus.

Il y avait déjà environ deux ans que la composition de notre catéchisme se poursuivait de la sorte, quand le concile se sépara; et cependant elle n'était point encore terminée, tant les auteurs y avaient apporté de réflexions, de maturité et de soins consciencieux. Mais cette séparation n'arrêta point l'œuvre commencée. Des théologiens et des pères du concile furent de nouveau chargés de la continuer.

Lorsque le travail de rédaction fut entièrement achevé, le catéchisme du concile eut encore une épreuve importante, un contrôle sérieux à subir, avant d'être livré au public. Pour répondre parfaitement au but que l'on s'était proposé en le composant, pour offrir au monde catholique une garantie d'une orthodoxie sûre, pour voir élever l'autorité de sa doctrine presque à l'égal de l'autorité d'un concile général, il lui fallait une auguste sanction.

Si elle ne devait pas lui être refusée, elle ne devait pas non plus lui être accordée à la légère. Quelques habiles et renommés que fussent les personnages qui avaient pris part à sa rédaction, le souverain pontife saint Pie V, ne voulut point l'approuver sans le soumettre auparavant à un examen sévère. Il pria donc Guillaume Sirlet, ce cardinal d'un savoir et d'une piété si remarquables, de s'adjoindre d'autres docteurs et d'en revoir très attentivement avec eux et les pensées et les expressions. Ce ne fut qu'après leur rapport et sur la présentation de cette commission que le saint Pontife consentit à donner l'approbation suivante. « De notre propre mouvement, en qualité de pasteur de l'Église universelle, désirant avec la grâce de Dieu remplir tous nos devoirs avec toute la fidélité dont nous sommes capable, et mettre à exécution les décrets et ordonnances du concile de Trente, nous avons fait composer par des théologiens choisis un catéchisme où fussent renfermées toutes les

vérités de la religion, que les Pasteurs doivent faire connaître aux chrétiens. Et comme il vient d'être terminé par la grâce de Dieu, nous avons voulu qu'il fut imprimé avec le plus grand soin par notre cher fils Paul Manuce, imprimeur des livres ecclésiastiques, à Rome. » Dans ces conditions de préparation et d'autorité, le catéchisme du concile de Trente est vraiment, pour nous servir des expressions de Valère, évêque de Vérone, un don que Dieu a fait à son Église, pour rétablir la discipline ancienne et soutenir la chrétienté. Cet ouvrage est très remarquable, si profond et si clair que, depuis longtemps, il n'en a point paru de semblable, au jugement même des hommes les plus savants. Ce n'est point un homme qui semble avoir tenu la plume ; c'est l'Église même, notre sainte mère, guidée et inspirée par le Saint-Esprit qui y porte le nom et instruit. Vous, qui êtes déjà un peu avancé en âge, lisez-le sept fois et plus, vous en retirerez les fruits les plus admirables. Démosthènes, dit-on pour se rendre éloquent, écrivait huit fois de sa main les harangues de Thucydide, tellement qu'il les savait par cœur ; à combien plus juste titre vous qui devez travailler de toutes vos forces à procurer la gloire de Dieu, votre salut et celui du prochain, ne devez-vous pas lire et copier même plusieurs fois, un livre composé par l'ordre du concile de Trente, et pour ainsi dire sous la dictée du Saint-Esprit.

Révision des livres liturgiques

20. L'Église aime à répandre la lumière, c'est pour inspirer l'amour de Dieu et amener à sa pratique. La pratique parfaite est l'objet du culte. Le culte c'est l'hommage intérieur et extérieur, public et social que nous rendons à Dieu pour confesser sa divinité et nous conformer à son autorité souveraine. Le culte public est réglé par la liturgie. La liturgie est, suivant dom Guéranger, l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen desquels l'Église, en tant que société, exprime et manifeste sa religion envers Dieu. Dans ses actes principaux, elle est d'institution divine. Dès l'ère apostolique elle commençait à se compléter et à se développer ; depuis, à travers les âges, elle se développait sous l'impulsion des saints et des pères de l'Église, sous la direction et moyennant l'approbation des pontifes romains. La liturgie s'était augmentée

parfois d'innovations peu heureuses ; parce qu'elle est, suivant l'heureuse parole de Fénélon, pour la tradition, un instrument de choix, la liturgie avait eu pour ennemis tous les sectaires, elle avait été particulièrement attaquée par Vigilance, les Iconoclastes, les Manichéens, les Hussites et les protestants. A l'époque du concile de Trente, elle appelait une réforme dont le double objet devait être d'écarter les innovations malvenues, de réagir contre les corruptions hétérodoxes, pour tout ramener à l'unité romaine de la Sainte-Église. Paul IV avait travaillé le premier à la réforme du Bréviaire ; comme il voulait accomplir par lui-même cette œuvre si digne d'un Pape, il ne put aboutir. Le concile de Trente remit à Pie IV cette œuvre que la mort l'empêcha de continuer. Pie V en confia l'achèvement à une commission où il fit entrer les cardinaux Sirlet et Scotti, l'évêque d'Asaf, Godwell et le docte père Poggio. La commission se mit à l'œuvre en rejettant le principe aventureux du cardinal Quignonès, qui, pour abréger le Bréviaire, avait distingué de l'office public, l'office particulier et avait réduit ce dernier presque à rien. Ensuite elle remit en vigueur la canon de St. Grégoire VII pour le partage des Écritures dans les leçons de matines ; pour laisser place aux âges suivants, elle admit peu de saints nouveaux, elle choisit pour l'ordinaire, avec un discernement supérieur, les homélies et passages des pères ; elle expliqua les légendes et maintint les rubriques à peu près dans l'ancien état. Pie V publia ce Bréviaire et le rendit obligatoire, en 1568, pour toutes les églises qui n'avaient pas, en faveur de leur liturgie particulière, deux cents ans de possession. « Si, au neuvième siècle, dit Grancolas, le Bréviaire romain mérita tant d'applaudissements et fut jugé digne d'être préféré à tous ceux des autres églises, il parut avec plus de lustre, après que le Pape Pie V l'eût fait revoir ; aussi peut-on dire que depuis ce temps là, toutes les églises particulières l'ont tellement adopté, que celles qui ne l'ont pas pris sous le nom de Bréviaire romain, l'ont presque tout inséré dans le leur en l'accommodant à leur rite. (1) » Il restait à publier une portion non moins importante de la liturgie, le

(1) *Commentaire historique du Bréviaire romain*, t. 1, p. 11.

Missel. La commission romaine y avait donné simultanément ses soins ; deux ans après, Pie V fut en mesure de publier un Missel nouveau. Rome tout entière adopta les nouveaux livres. La Basilique de Latran elle-même s'empressa d'inaugurer dans son sein une forme de prière qui était bien celle de l'Église catholique. Sauf l'exception faite en faveur de la liturgie ambrosienne, le reste de l'Italie imita l'exemple de Rome ; de même l'Espagne, sauf la réserve faite en faveur de la liturgie mozarabe. Dans les églises de France, ou l'on avait censuré vigoureusement l'œuvre malvenue de Quignonès, on ne réclama point en faveur du vieux rit gallican ; tous les conciles réunis à cette époque, exigèrent avec fermeté l'exécution des décrets de Trente et proclamèrent la nécessité de se soumettre aux bulles de saint Pie V. On peut dire comme avant la confusion des langues, que l'Église, pour louer Dieu, n'avait plus qu'un livre : *Erat autem terra labii unius.*

Une nouvelle lettre.

21. Le seigneur allemand, dont nous avons déjà cité une lettre, témoin des réformes de Pie V, en apprécie aussi, dans une seconde lettre, les heureux résultats : « Ce pontife ne met point de bornes, dit-il, aux efforts qu'il fait, tant par les préceptes que par les exemples, non seulement pour soumettre le vice et les mœurs à une sage discipline, mais pour ramener de plus à l'antique coutume de nos pères, la forme des cérémonies et du culte divin. Il a visité lui-même les principales églises de la ville, et il a fait au clergé attaché à chacune d'elles un discours par lequel il les a tous vivement exhortés à l'accomplissement des devoirs de leur charge. Ensuite il a mandé près de lui tous les magistrats et juges de la ville, et de plus tous ceux des cardinaux que regardait quelque partie de la juridiction ou de l'administration publique ; il leur a prescrit l'obligation et la manière de connaître, de discuter, de résoudre les causes qui leur seraient soumises ; tout cela d'une manière qui faisait paraître que ces discours lui étaient divinement inspirés. « Vous, cardinaux, leur a-t-il dit, ne recommandez la cause de personne, si ce n'est dans les termes que la justice ne réprouve pas ; et vous, juges, si quelqu'un vous est recommandé en d'autres termes, réputez-le comme ayant une mauvaise cause. »

Il publia ensuite un édit sur l'habillement, la résidence, et tout ce qui concerne la vie des clercs, édit qui, je pense, a été envoyé à votre illustre Seigneurie. Les jeûnes, les repas somptueux, les combats donnés par divertissements, sont tombés hors d'usage, mais on fréquente les divins offices, on visite les hôpitaux, on recherche la confession et la communion dans toute la ville. Les impôts, les droits d'entrée ou de sortie sont ou supprimés en partie, ou remis pour un temps, et l'on a banni, surtout dans les bénéfices ecclésiastiques, toute condition pécuniaire. Il ne reste plus rien pour la puissance ou la faveur, tout est accordé à une religion éprouvée et à la vertu ! Ceux qui voient avec quelle prudence et quelle maturité on nomme aux dignités épiscopales, jugent aisément que l'état de la république chrétienne serait bien autrement florissant si, dans le temps passé, l'on avait suivi les mêmes règles dans la distribution de ce saint et imposant ministère. Quoiqu'il ait à lutter contre de grandes difficultés, provenant du défaut d'argent, et qu'il ne manque pas de donneurs d'avis qui le poussent à ouvrir la porte à des rentrées de sommes considérables, il n'y a jamais donné son assentiment. Il a seulement permis qu'on exigeât le montant de quelques taxes accordées par son prédécesseur et marquées de son sceau, dont le produit est assigné à des œuvres pieuses ; pour lui, il observe scrupuleusement les statuts du concile, et j'ai été à même de savoir parfaitement que, dans des conjonctures si difficiles, il a refusé plusieurs milliers de pièces d'or qui lui étaient offertes pour le prix d'une dispense qu'on avait coutume d'accorder avant son règne. Il ne se passe pas de jour enfin sans conseils tenus par le pieux pontife, sans ossemblée, sans signature à donner ou quelque autre fonction publique à remplir. » Le seigneur allemand continue en racontant les solennités de la Fête-Dieu, comment le Pape malade y a pris part, avec quel zèle il s'est associé aux supplications publiques à propos d'une victoire de l'empereur Maximilien. « L'opinion générale et bien établie, conclut-il, est que, depuis deux cents ans, il n'y a pas eu de pontife qui ait entouré d'un plus grand concours de pieuse allégresse l'acquittement sacré de ses augustes fonctions. Personne dans la ville ne s'est trouvé ni malade,

ni même fatigué dans une époque de l'année si dangereuse en ces pays. Mais l'empressement universel était encore surpassé par celui de ce saint pontife qui, sans aucune apparence de faiblesse, les mains jointes, dans l'attitude d'un homme en prières, s'avançait, annonçant par tout son air, qu'il plaidait véritablement la cause de l'Église chrétienne, près de celui dont il est lui-même le vicaire. Ce religieux respect s'accrut encore à la vue des esprits immondes qui abandonnèrent, sans qu'on puisse élever à ce sujet le moindre doute, quelques femmes fort connues pour être possédées. Prions Dieu seulement qu'il conserve, le plus longtemps possible, sain et sauf, ce digne représentant de la puissance et de la bonté. »

Dernières réformes.

22. « Qu'il ait occupé le Saint-Siège et gouverné l'Église catholique avec intégrité, justice et équité, c'est ce que prouvent merveilleusement les lois qu'il a rendues et qui ont été publiées parmi les décrets des pontifes romains. » — Nous avons déjà fait connaître la plupart de ces lois ; il en reste quelques autres à mentionner. Pour se conformer aux décret de Trente, Pie fit démolir des tombeaux élevés dans plusieurs églises, et ordonna que les corps fussent mis sous terre ou ensevelis dans les cimetières. On avait donné quelquefois aux prêtres latins la faculté de célébrer les offices divins suivant le rite grec et aux grecs la faculté de célébrer en latin. Pie V révoqua toute permission de cette nature. Les Allemands, en vertu d'une permission de Pie IV, communiaient sous les deux espèces ; Pie V révoqua cette permission, dans laquelle les protestants avaient cru voir une condescendance pour les nouveautés qu'ils essayaient d'établir. Boniface VIII, par une constitution que le concile de Trente venait de confirmer, avait ordonné la clôture pour les religieux consacrés, avec la profession solennelle des trois vœux. Cette clôture n'était plus rigoureusement observée, sous divers prétextes on ne se conformait pas à la règle. Le Saint Père commanda que, sous peine d'excommunication majeure, il ne fût plus permis aux religieux de quitter la clôture, excepté dans les cas d'incendie, de lèpre, de peste. Quand les causes de sortie n'existaient plus, on devait rentrer dans le monastère. Une autre bulle défendit à toute religieuse d'entrer, sous quelque

prétexte que ce fût, dans un couvent de religieux, et à tout religieux d'entrer dans un couvent de religieuses. Les évêques seuls pouvaient accorder de telles permissions. Quelques innovations étaient introduites dans le tribunal de la pénitencerie. Par deux bulles, Pie attribua la direction de la pénitencerie de Saint-Pierre, qui se composait de prêtres réguliers et séculiers, à treize Pères de la compagnie de Jésus, choisis parmi ceux qui parlaient toutes les langues de la chrétienté. La pénitencerie de Sainte-Marie-Majeure fut confiée aux Dominicains, celle de Saint-Jean-de-Latran aux Mineurs Observantins de l'ordre de Saint-François. A propos de l'attentat contre saint Charles Borromée, Pie V renouvela le décret de Boniface VIII contre ceux qui auraient attenté à la vie d'un cardinal et supprima l'ordre indigne des Humiliés. Ce pontife était un saint et un soldat ; la plupart de ses actes portent ce double cachet de la sainteté et de la bravoure. On le retrouve tel jusque dans des décrets où il affranchit les moines des droits de la gabelle, règle la condition des ordres mendiants et assure, parmi ces ordres, la préséance aux Dominicains.

Législation civile.

23. Ce fut encore Pie V qui fonda, à l'académie de Pavie, le collège Ghisléri. Pour que Rome n'eût pas à se plaindre de cette fondation dans une ville étrangère, le Pape fit terminer la Sapience et y plaça de nouveaux professeurs qui recevaient des émoluments considérables. — Il s'était introduit dans la ville un abus qui causait des troubles. Quelques auteurs, par avidité, vendaient leur plume pour détruire, par des *pasquinades* et des *avis secrets*, la bonne renommée de personnes tranquilles qu'on voulait forcer, par la calomnie, à donner de l'argent. Pie V voulut que cet abus cessât ; par une bulle il renouvela les anciennes lois canoniques et civiles contre les délinquants, et ordonna de poursuivre quiconque écrirait ou colporterait ces infâmes libelles. — Il était nécessaire d'accorder une puissante protection à l'agriculture : de nouveaux règlements furent rendus, et les controverses devaient être jugées promptement, même quand elles s'élevaient entre des personnages privilégiés et s'appuyant sur *des franchises*. L'art de la laine et l'art de la soie furent protégés comme à Florence, et les tissus dans ce genre

commencèrent à être recherchés en Italie, ou au moins formaient pour le peuple des vêtements moins chers, puisqu'ils étaient affranchis de tous droits de douanes. Le Saint-Père approuva des dispositions nommées le *Statut du peuple romain.* C'était un code rédigé par de savants jurisconsultes, Antoine Vellio et Marc-Antoine Borghèse, avocats consistoriaux. Ils s'étaient associés d'autres hommes habiles, docteurs en droit, et ils avaient publié un traité sur les dots et les présents à faire aux jeunes fiancées romaines ; aucune de ces dots ne devait excéder la somme de quatre mille cinq cents écus romains (un peu moins de 25,000 francs ; il devait aussi exister une sorte de taux pour les dons entre époux et parents. Malheureusement, ou plutôt heureusement, cette loi ne fut pas longtemps en vigueur. On finit par obtenir des dispenses pour se montrer plus généreux ; et les commerçants en bijoux, en étoffes, en orfévrerie, en peinture, qu'il fallait aussi encourager, s'unirent aux seigneurs riches, pour que la loi n'atteignît plus les dons considérables. De la bonté du cœur de quelques hommes bienveillants qui prenaient pitié des chrétiens tombés en esclavage et qui les rachetaient à leurs frais, il était né un abus qu'on ne pouvait pas prévoir ; les rachetés restaient dans les maisons de ces bons amis des pauvres pour continuer à y recevoir des secours ; mais peu à peu cette situation était devenue un second esclavage, et il y avait à dire quelquefois que le premier esclavage chez les Turcs n'avait pas été aussi pénible que celui qu'il fallait subir auprès des libérateurs. Des domestiques en chef, ces tyrans subalternes qu'on trouve dans tous les palais, faisaient haïr à ces rachetés leur condition nouvelle. Une constitution bienfaisante ordonna d'écouter les plaintes justes et d'assister, même aux dépens du trésor, ceux qui, après avoir été maltraités par les Turcs, n'avaient pas recouvré, avec leur liberté, une vie plus douce et plus chrétienne.

Affaire de Corse.

24. La Corse qui, vers le milieu du XIVe siècle, était passée de la domination de Pise à la domination de Gênes, était, depuis 1564, déchirée par de cruelles factions. La querelle d'un simple particulier s'y transforma en un soulèvement général contre les Génois. Devant la révolte et les crimes sans nom qui l'accompagnaient,

Pie V ne cessait d'implorer une réconciliation générale ; il l'obtint. La paix se rétablit. Mais la guerre avait révélé des mœurs d'une rudesse tout à fait sauvage. L'Église ne se contenta donc pas d'arrêter l'effusion du sang ; elle voulut et elle sut faire pénétrer derrière elle la civilisation chrétienne, l'instruction qui corrige, éclaire et purifie. Des soins particuliers pris par le pontife naquirent, entre Rome et la Corse, des rapports particuliers d'affection et d'estime. Pendant plusieurs siècles, une foule d'habitants de l'île allèrent étudier, dans la ville éternelle, le droit et la médecine. Ce n'est que depuis la fin du dernier siècle que la réunion de l'île à la France et les prodiges opérés par Bonaparte, ont établi sa nationalité nouvelle. Rome, toutefois, n'oublie point que ses meilleurs médecins et ses plus savants jurisconsultes lui sont venus de Bastia ou d'Ajaccio. Nous ne parlons pas de la garde corse. Certes, elle fut plus d'une fois turbulente ; mais souvent le sentiment qui l'inclinait aux excès était un sentiment de fidélité, de courage et d'attachement au drapeau qu'elle avait juré de défendre. Rome licenciait les Corses, mais après leur avoir accordé des pensions ; et, quand le calme était rétabli, les seules troupes qui, avec les Suisses, pouvaient pacifier Rome, reparaissaient pour en imposer aux voleurs et aux bandits que recélait trop souvent cette capitale du monde.

Qualités de Pie V.

25. Pie V était d'une taille ordinaire ; sa physionomie grave, modeste, recueillie, respirait la sainteté. Son visage, maigre et blanc, était souvent coloré. Il avait les yeux bleus, le nez aquilin, la barbe longue et la tête chauve. Sa mémoire était si prodigieuse que, même après un grand nombre d'années, il reconnaissait une personne à qui il n'avait parlé qu'une seule fois. Cette mémoire se trouvait encore être un don pour les affaires. Aussitôt qu'on lui avait expliqué une vue, un projet, un but d'association, un secret d'accroissement, il entendait à demi-mot ce qu'on lui disait plus tard sur une de ces affaires, et souvent il redressa ses ministres qui n'avaient pas un souvenir des choses aussi fidèle. Lorsqu'il devint pape, il ordonna qu'on ajoutât de plus, par jour, à la dépense de sa table de cardinal, une somme de quatre pauls (2 fr. 10 cent.).

Mais sa libéralité avec les pauvres de Rome, avec les Anglais ruinés pour conserver la foi, ne connaissait, pour ainsi dire, aucune mesure. On assure que ses générosités s'élevèrent alors à deux millions d'écus d'or (plus de quatre millions de notre monnaie). Malgré ces dépenses, ce pape laissa dans le trésor un million d'écus et un bon de cinq cent mille écus qui devaient être payés le mois suivant ; on trouva dans sa chambre treize mille écus, et son maître de chambre tenait à la disposition d'un si noble bienfaiteur cent mille écus pour les *catholiques anglais imprévus*. Mais surtout Pie avait les qualités qui font les souverains. D'une scrupuleuse incorruptibilité, il obligeait dans l'Église et dans la société civile, prêtres et laïques, à veiller au maintien de ses ordonnances. « Lui-même, dit Ranke, s'occupait vigilamment de faire rendre une forte et impartiale justice. Non seulement en particulier il exhortait les magistrats à l'accomplissement de ce devoir, mais chaque dernier mercredi du mois il tenait une séance publique avec les cardinaux, où chacun pouvait exposer ses plaintes contre les jugements rendus. Du reste, il était infatigable à donner audience. On le voyait de bonne heure à son siège : tout le monde était admis sans distinction. Ce zèle *admirable* (c'est un protestant qui parle) eut pour conséquence *une réforme totale* de toute l'administration romaine. « A Rome, dit Paul Tiepelo, les choses se passent bien autrement aujourd'hui que l'on y était accoutumé. Les hommes sont devenus meilleurs ou, du moins, le paraissent. » On obtint le même résultat, plus ou moins, dans toute l'Italie. La discipline des églises fut *partout* fortement recommandée avec la publication des décrets du concile ; on montra envers le Pape une obéissance dont depuis longtemps n'avait joui aucun de ses prédécesseurs (1). » — Nous possédons un plus haut témoignage, celui de l'Église. Nous reproduisons ici, pour l'instruction des hérétiques, des incrédules et des infidèles, surtout pour l'édification des chrétiens, la fin de la bulle de canonisation :

XXXII. Le Pontife nourrissait encore d'autres projets plus grands

(1) *Histoire de la Papauté*, t. I, p. 171.

peut-être pour l'accroissement de la religion, quand, sur la disposition de Dieu, la mort le prévint. Le pieux vieillard la vit venir, le cœur rempli d'humilité, de patience et de résignation ; au plus fort de sa maladie, les douleurs les plus aiguës le trouvèrent tellement courageux qu'il se bornait à soupirer doucement à la vue de l'image de Jésus crucifié ; souvent on l'entendit murmurer ces paroles : *Seigneur, augmentez ma douleur, mais augmentez ma patience...* La mort certaine, dont il savait dès le début de sa maladie, être menacé, ne l'effraya point. Aussi était-ce sans émotion même intérieure qu'il en parlait avec ses serviteurs. A l'assurance que lui donnait le passé de sa vie, on voyait facilement que la mort était pour lui un gain. Du reste, que par révélation divine il ait su mourir de cette maladie, il en a donné deux preuves évidentes et remarquables : la première, lorsqu'il a commandé, la veille du Vendredi-Saint, c'est-à-dire vingt-neuf jours avant sa mort, au cardinal Alexandrin qui lui donnait la Sainte-Eucharistie avec la formule de paroles en usage, de s'arrêter et de prendre celles que l'on adresse à ceux qui reçoivent cet auguste Sacrement en Viatique et vont faire le voyage suprême, le voyage de toute chair. Voici la seconde : le mal avait diminué et le danger disparu, c'était l'avis de chacun, le Pontife voulut alors visiter les sept églises principales de Rome ; malgré l'appauvrissement de ses forces et sa faible santé, il fit à pied une grande partie du trajet, confessant bien évidemment ainsi son désir de voir une dernière fois les reliques de ceux dont il espérait bientôt rencontrer les âmes au ciel.

XXXIII. Enfin, sur une recrudescence du mal, qui le tourmentait, il pressentit aussitôt qu'il était tout près de sa fin. Alors il recommanda très instamment au cardinal Alexandrin la Sainte-Alliance des princes chrétiens. Ensuite il se fit lire les psaumes de David, demandant au lecteur de prononcer à haute voix, de s'arrêter à chaque verset pour savourer doucement sans doute, en les entendant, ces divins oracles, dans les saintes affections de la contemplation et tempérer la soif de son âme du nectar le plus suave.

XXXIV. On lui lisait dans l'Évangile l'histoire de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ quand, les mains étendues en croix, il

exhala sans mouvement et sans bruit, doucement son âme et la rendit au Créateur.

XXXV. Le bruit de sa sainteté extraordinaire se répandit aussitôt sa mort, et, les muets éléments même par des tremblements de terre, des coups de tonnerre et des débordements de rivières, témoignèrent de leur regret et de la perte que l'on faisait en lui. Aussi, non seulement les Romains, mais encore beaucoup de sujets des nations voisines vinrent voir son corps en telle foule qu'il fallut considérablement augmenter le nombre des gardes et des soldats, dans la crainte que dans son ardeur, le peuple, qui déjà s'était avidement disputé les dépouilles du corps du Bienheureux ne se partageât ses chairs pour les emporter avec lui.

XXXVI. C'est en 1621 que l'on entreprit de mettre Pie au nombre des saints. Après s'être à cet effet, tant par l'autorité ordinaire qu'apostolique, livré, à différentes procédures, on confia, suivant l'usage de ces temps-là, le soin de les examiner aux trois plus anciens juges de la Rote romaine. Ayant donc porté leur jugement à ce sujet, ils approuvèrent les documents comme authentiques et déclarèrent que le saint dans ses vertus avait atteint le degré héroïque et que ses miracles surpassaient tout ce que peut la nature. A leur jugement est venu s'ajouter l'examen de la Sacrée-Congrégation des Rites qui, elle aussi, a pleinement approuvé la validité juridique de leurs actes, la déclaration des vertus au degré héroïque et celle des deux miracles qui les ont suivies.

XXXVII. Voici le premier : Le feu avait respecté sans y toucher aucunement deux images du Bienheureux Pie, l'une de parchemin, l'autre de toile, et qui étaient suspendues au mur d'un oratoire privé, d'une chapelle d'Antoine de Cordoue et de Cardone, duc de Sessa, et pourtant l'incendie s'était répandu dans tout l'édifice avec une telle violence que des statues d'argent s'étaient fondues, un autel en pierre avait été calciné, et tout le mobilier de cette petite chapelle, si l'on en excepte les deux images et la partie de l'autel sur laquelle l'une d'elles était tombée, fut réduit en cendres.

XXXVIII. L'autre est la guérison soudaine de Tiburce Florence Auximane, femme de soixante-dix ans. Elle était atteinte d'une fiè-

vre aiguë et maligne et au rapport des médecins la mort ne devait pas se faire attendre plus de trois jours. On mit pieusement sur le corps de la malade un vêtement de Pie V, mais on l'avait fait à peine qu'elle se leva aussitôt saine et sauve de son lit. Elle vécut même encore plusieurs années.

XXXIX. Un décret pontifical confirma, en ce qui regarde les vertus et les miracles, les décisions de la susdite congrégation et l'on remit à plus tard d'examiner les autres prodiges proposés par les postulateurs de la cause.

XL. Sur ces entrefaites, notre prédécesseur de pieuse mémoire, le pape Urbain VIII, ayant rendu de nouveaux décrets en cette matière, il fallut se livrer à une nouvelle procédure *super non cultu* et produire certaines lettres écrites par Pie V. Cela fait, on décida de s'en tenir aux décrets, les susdites lettres ne contenant rien qui ne respirât la grande piété du Pontife. C'est pourquoi, l'examen des miracles fut repris, et non seulement de ceux qu'on avait laissés et de ceux qui avaient été opérés du vivant de Pie, mais encore de ceux que l'on disait être arrivés depuis. Deux d'entre eux surtout furent unanimement admis dans cette congrégation devant le Pape Clément X notre prédécesseur de pieuse mémoire et le même Clément notre prédécesseur les approuva.

XLI. Ce fut d'abord la révélation divine qui fut faite au Bienheureux Pie de la Victoire navale des Chrétiens rappelée par nous plus haut, qu'il apprit précisément le jour même et à l'heure même ou ils la remportaient et qu'il annonça à ceux qui l'entouraient. Ceux-ci ayant noté, le mois, le jour et l'heure, reconnurent clairement, quand leur fut apportée la nouvelle certaine de cette victoire, qu'elle était arrivée comme Pie l'avait prédit.

XLII. C'est ensuite une merveilleuse, une abondante multiplication de farine de froment qui s'opéra dans le couvent des religieuses de St-Dominique à Prato dans la Toscane.

XLIII. Or, ces deux miracles ayant été admis, comme il a été dit, la sacrée congrégation, avec l'approbation de notre prédécesseur Clément, a ensuite déclaré que l'on pouvait inscrire le serviteur de Dieu Pie V au catalogue des saints, concéder la messe et l'office en

son honneur. Aussi bien alors, Clément notre prédécesseur, l'an 1672, permet d'appeler le dit Pie V du nom de Bienheureux, d'exposer son corps et ses reliques à la vénération des fidèles, de concéder à quelques lieux la récitation de son office et de célébrer en son honneur la messe d'un confesseur Pontife en se conformant aux rubriques du Bréviaire et du Missel Romain.

XLIV. On reprit de nouveau l'affaire et des lettres furent envoyées qui prescrivirent de rechercher et de compulser soigneusement les preuves de ce qui était arrivé depuis la dite béatification de Pie V. On fit donc de nouvelles procédures ; la sacrée congrégation des Rites les ayant approuvés les valida, ensuite nous leur avons nous-mêmes donné notre approbation.

XLV. La validation de ces actes faite, il fallut les examiner dans le détail. Deux nouveaux miracles étant survenus, la sacrée congrégation les étudia attentivement en notre présence et les approuva.

XLVI. Le premier s'était opéré en faveur d'une jeune fille de dix ans, Marguerite Massia. Paralysée depuis longtemps des hanches et des jambes, elle avait subitement recouvré sa santé d'autrefois.

XLVII. Le second est l'émission instantanée d'un fœtus mort depuis quelques jours dans le sein maternel et qu'une mère du nom d'Isabelle Reccia rendit, sans éprouver aucune des douleurs de l'enfantement, sans compter qu'elle fut préservée du danger de mort dont à coup sûr elle était menacée.

XLVIII. Après avoir, à ce sujet, entendu l'avis des Cardinaux et des Consulteurs de la dite congrégation, nous ne définîmes cépendant rien encore à ce moment, voulant auparavant, dans une chose de si grave importance, implorer, selon l'usage, le secours divin.

XLIX. Ce qu'ayant fait, nous avons pareillement approuvé ces deux derniers miracles. Convoquant ensuite de nouveau devant nous la dite congrégation en assemblée générale, on mit en délibération la question de savoir, si l'on pouvait en toute sûreté, prononcer la canonisation de Pie V. Or, bien que tous d'un commun accord aient répondu affirmativement, avant de rien décider dans une affaire aussi grave, nous avons encore voulu demander de rechef le secours de la lumière d'en haut. Mais, bientôt après, ayant appelé

le secrétaire de la dite congrégation, et le coadjuteur promoteur de la foi, le quatre du mois d'août, en la fête de St-Dominique fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Nous avons décidé, pour donner un nouveau lustre à une institution qui a si bien mérité de l'Église Catholique et pour ajouter à l'honneur comme à l'éclat du siège apostolique, de canoniser le Bienheureux Pie V et de le ranger au nombre des saints.

L. Restait à faire, selon l'usage, à tout le sacré collège des cardinaux un rapport de ce qui s'était passé. C'est ce que fit, comme il convenait et fidèlement, Jean-Marie de bonne mémoire, cardinal du nom de Gabrieli, remplaçant en cela notre vénérable frère Gaspard évêque de Ste-Sabine du nom de Carpin, préfet de la dite congrégation, mais retenu par la maladie. Ensuite, dans notre Consistoire secret du 20 avril dernier, nous ayant fait adresser exactement un rapport sommaire de toute la procédure, tous les autres cardinaux alors présents n'eurent qu'une voix pour dire qu'il leur plairait de voir canoniser solennellement le bienheureux Pie V.

LI. C'est pourquoi, dans le consistoire public suivant, notre cher fils Marcellin Coire, avocat consistorial de notre cour, après avoir merveilleusement parlé en faveur de cette canonisation, nous a humblement demandé au nom de l'ordre entier des Frères Prêcheurs de la prononcer. Considérant alors combien l'affaire avait d'importance, nous avons exhorté de toutes les forces de notre âme, les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques et les Évêques présents à prier avec ferveur, à jeûner et à faire des aumônes, afin de connaître plus clairement la volonté de Dieu.

LII. Ensuite, dans un consistoire demi public, où nous avons appelé, non seulement les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques et les Évêques dont nous venons de parler, mais encore les Notaires du siège apostolique, nos Protonotaires et les Auditeurs des causes de notre palais apostolique présents, selon l'usage, nous leur avons rappelé plusieurs traits de l'éclatante sainteté et des miracles du B. Pie. Et comme ils nous exprimaient unanimement et ouvertement leur avis de le canoniser, voyant donc ce concert unanime, nous avons ouvert la bouche pour bénir le Seigneur, obéis-

sant ainsi aux desseins de la volonté de Dieu, nous croyant justement obligés d'accorder sur la terre le tribut de l'hommage et de la vénération à ceux que le Seigneur honore dans les cieux. Nous leur avons ensuite fixé le jour de la fête de la canonisation, après les avoir tous exhortés à persévérer dans la prière, le jeûne et la charité, pour obtenir à notre humilité dans une affaire aussi grave, la grâce du St-Esprit.

LIII. Ayant rempli enfin tout ce que l'autorité des Sts-Pères, les Sts Canons, l'antique usage de la Ste Église romaine et les statuts récents ont prescrit de garder et de faire, aujourd'hui fête de la Ste Trinité, dans la basilique du B. Pierre prince des apôtres, Nous avons solennellement réuni les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques, les Évêques, comme il est déjà dit plus haut, nos chers fils les Prélats de la cour romaine, tous les officiers de notre maison, tant clercs réguliers que séculiers, au milieu d'une foule immense. Notre cher fils Annibal, cardinal diacre du titre d'Albano, notre neveu par notre frère selon la chair, nous ayant renouvelé, par l'avocat Marcellin, les instances que depuis longtemps avaient faites au siège apostolique en vue de cette canonisation les rois catholiques et sur lesquelles revenaient assidûment les Frères-Prêcheurs, après le chant des hymnes sacrées, des litanies et autres prières, après avoir humblement imploré l'aide du St-Esprit, nous avons, à l'honneur de la S^te^ et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique, l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de N-S. J-C., celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la nôtre, après en avoir mûrement délibéré et avoir souvent imploré le secours divin, de l'avis de nos vénérables Frères les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques et les Évêques qui sont en notre ville, déclaré, proclamé saint le bienheureux Pie V et l'avons inscrit au catalogue des saints et telle est la définition, la déclaration que nous en faisons et l'inscription que nous en dressons par la teneur des présentes, décidant que l'Église entière en devra honorer pieusement et dévotement la mémoire parmi les saints Confesseurs Pontifes, le cinq mai de chaque année : Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, ainsi soit-il.

§ II. — LA GUERRE CIVILE EN FRANCE

Les partis.

26. François Ier et Henri II avaient su résister à l'invasion du protestantisme. A la mort de ce dernier prince, un enfant de seize ans, chétif de corps et d'esprit, montait sur le trône. François II avait à ses côtés le mauvais génie des Valois, sa mère, Catherine de Médicis: il avait été marié à Marie Stuart, nièce des princes lorrains. Quand les députés du Parlement vinrent féliciter le nouveau roi, pour savoir de qui ils devraient recevoir ses commandements : « De l'agrément de ma mère, répondit le jeune prince, j'ai choisi le duc de Guise pour prendre soin des affaires de la guerre et le cardinal de Lorraine pour veiller à l'administration des finances et de la justice. » En d'autres termes, le roi de France, de sa pleine autorité, s'était donné, pour ministres, le cardinal de Lorraine et François de Guise. François de Guise, chef d'une branche de la maison de Lorraine implantée à Joinville en Champagne, n'était point comme on s'est plu à le dire, un étranger; en 1552, il avait défendu Metz contre Charles-Quint; en 1557, il enlevait Calais aux Anglais et Thionville aux Espagnols; brave sur le champ de bataille, fidèle à Dieu et à son roi, il était plus que personne digne et capable de les défendre. Son frère, cardinal archevêque de Reims, était la tête pensante d'un gouvernement dont François de Guise était le bras armé. Cette dispensation du pouvoir, faite avec l'agrément de la reine-mère, gagnée aux princes par leur déférence et par des promesses, entraînait la mise en non activité du connétable de Montmorency, tout puissant à la cour d'Henri II et la mise à l'écart des princes Antoine et Louis de Bourbon, ainsi que de Chatillon, Coligny et d'Andelot. Antoine de Bourbon, l'aîné de la famille, avait trouvé, dans son mariage avec l'héritière de la Navarre, une position modeste et douce, dont il ne demandait qu'à jouir; mais son frère, le prince de Condé, dépourvu de tout bien, dévoré d'ambition, était résolu, pour se faire une place au soleil, à renverser les Guise et au besoin les Valois. Les Chatillon et les Montmorency, provisoirement dépossédés, tournèrent contre les ministres

l'âpreté de leur rancune et se coalisèrent avec les princes du sang pour les renverser. Or, comme les Guise, fidèles aux traditions des deux souverains, auxquels ils devaient en France l'élévation de leur famille, en avaient identifié les intérêts avec les intérêts de l'Église et de la royauté, les Bourbon, les Chatillon et les Montmorency, en haine des Guise associèrent leurs intérêts et leur fortune, aux intérêts d'une révolution politique et aux chances des progrès du protestantisme. En face du pouvoir, régulièrement constitué, se dressa une faction protestante et aristocratique, impie et séditieuse ; sans souci de doctrine, simplement par cupidité et par ambition, de nobles seigneurs allaient arborer l'étendard de l'hérésie, dont ils n'avaient cure et de la révolte dont ils escomptaient les bénéfices. « Avec la couleur de ces religions, dit Castelnau, se meslaient les factions par toute la France, qui ont suscité et entretenu les guerres civiles de ce royaume, lequel, depuis, a esté exposé à la mercy des peuples voisins et de toutes sortes de gens qui ont exercé les plus détestables cruautés qu'il était possible d'exercer. De façon, qu'en moins de douze ou quinze ans, l'on a fait mourir, à l'occasion de ces guerres civiles, plus d'un million de personnes de toutes conditions, le tout sous prétexte de religion et de l'utilité publique dont les uns et les autres se couvraient (1). »

Conspiration d'Amboise.

27. Conspirations à l'intérieur, complicité à l'étranger, révolution sociale et religieuse, usurpation féodale et politique, voilà le double péril contre lequel les Guise avaient à défendre l'État, le roi et l'Église. Dans une simplicité qui les honore, ils ne crurent point que la trame ourdie contre la foi et l'autorité, dut si promptement aboutir. Jusque-là les protestants s'étaient plaints d'être persécutés; on ne croyait pas qu'ils dussent si promptement s'ériger en persécuteurs. Pour alléger les charges du trésor, le cardinal licencia l'armée et rejetta toutes les demandes en recouvrement de soi disant créances sur l'État. Une grande partie de la petite noblesse, appauvrie par les dépenses de l'arrière-ban et ruinée par les charges des dernières guerres, se jeta dans l'opposition. Les aventuriers que le licenciement de l'armée laissa sans ressources, n'hésitèrent

(1) Castelnau, *Mémoires*, l. I, Ch. VI.

pas davantage à devenir, sous l'influence d'une haute paye, de fervents huguenots. Dès que les Bourbon et les Chatillon se virent des partisans et une armée, ils en vinrent à l'exécution. Un conciliabule fut tenu à Vendôme; les princes s'y liguèrent et appelèrent à leur aide les huguenots à qui leurs théologiens avaient déclaré qu'il était licito de combattre le gouvernement, même par armes. D'Andelot fut banni de la conspiration. Un capitaine, « plus connu, dit Saulx-Tavanne, par la rupture des prisons que par autre vaillance », Jean de Bary, seigneur de la Renaudie, en fut le bras. Les conjurés commencèrent par trahir leur pays, en obtenant des secours de Genève, de Navarre et d'Élisabeth d'Angleterre. Ensuite, ils s'assemblèrent dans un château du Blaizois, prêts à marcher sur Blois pour enlever le roi, massacrer les Guise et proclamer le calvinisme. Le secret fut révélé aux Guise ; ils conduisirent le roi à Amboise où la conspiration vint échouer contre leurs habiles précautions. Les conjurés furent mis en pièces par les paysans ou brûlés dans les maisons où ils s'étaient barricadés. Les supplices achevèrent le reste. Quand l'affaire eut définitivement échoué, les Coligny, Condé, Calvin en déclinèrent l'opprobre, mais sans titre acceptable. La conspiration d'Amboise, n'eut, au reste, d'autre effet, que d'accroître la puissance des Guise. Le duc fut nommé lieutenant général du royaume; le cardinal, pour conjurer les périls de la situation, voulut introduire l'inquisition et les Jésuites. Le chancelier de l'Hospital, chef de ces modérés, qui sous couleur de modération sont des traîtres, fit avorter ce double dessein. L'*Édit de Romorantin* déféra aux évêques seuls la connaissance du crime d'hérésie; mais ils étaient trop nombreux et trop peu zélés, du moins plusieurs, pour concerter une efficace répression. La seule intimation des peines portées par l'Édit royal suffit, au surplus, pour amener des troubles en Provence, en Dauphiné et en Normandie. Une assemblée de notables à Fontainebleau vit tomber les espérances de paix ; Coligny se déclara chef politique des huguenots et présenta au nom de ses coréligionnaires, une requête où il demandait le renvoi de la garde royale, la liberté d'avoir des temples calvinistes et la convocation des États généraux. Ceux qui s'étaient défendus de conspirer à Am-

boise, pour accréditer leur justification, conspiraient à ciel ouvert. Lyon ne fut sauvée d'un coup de main que par le peuple appelé aux armes par l'abbé d'Achon. La France se hérissa de forteresses ou les catholiques se mirent en défense. Cependant les États généraux s'assemblaient à Orléans; dès que les princes y furent arrivés, le roi de Navarre fut gardé à vue, le prince de Condé mis en prison et condamné à mort; l'exécution devait avoir lieu le jour de l'ouverture des États, lorsque le 5 décembre 1560, François II, mourait, âgé de dix-sept ans, après un règne de dix-sept mois, dix-sept jours et dix-sept heures.

La politique de Catherine.

28. La mort de François II ne changea pas la situation de la France, mais elle changea la situation des partis. Charles IX n'avait que dix ans; la reine-mère s'empara du pouvoir. Fidèle au principe de Machiavel, qu'il faut *diviser pour régner*, la régente résolut de s'appuyer habilement sur tous les partis, avec l'arrière-pensée de les duper et l'espoir de les anéantir. Le roi de Navarre reçut une feuille de papier qui le nommait lieutenant général du royaume; le prince de Condé sortit de prison avec une déclaration d'innocence; le connétable fut rappelé à la cour, et Coligny fut consulté avec tous les signes d'une entière considération. Les États généraux ne remédièrent ni aux discordes religieuses, ni à l'épuisement des finances. Le maréchal de Saint-André, le connétable de Montmorency et le duc de Guise, effrayés de ces désordres, peu confiants dans cette politique de bascule, formèrent entre eux un triumvirat de hauts protecteurs du catholicisme. Les protestants, irrités de cette entente, se réunirent au parti de *Malcontents*. La reine fit pencher la balance en faveur de ce dernier parti. En juillet 1561, elle défendait encore les assemblées des protestants; en janvier 1562, elle les permettait dans les faubourgs des villes. Cette faiblesse produisit les mêmes effets qu'une trahison. Les apostasies se multiplièrent même dans l'Université. Ramus, principal du collège de Presle, fit abattre dans la chapelle de sa maison tous les symboles de la foi catholique. La régente alla jusqu'à tolérer le calvinisme à Fontainebleau. A Reims, le cardinal de Lorraine poursuivait bravement l'hérésie; à Beauvais, le cardinal de Chatillon faisait la

cène dans son palais. Le roi multipliait les édits ; le Parlement opinait pour la défense de la foi ; Coligny insistait pour la liberté du culte protestant ; et le conseil, pour combler le déficit des finances, ordonnait le recensement des biens du clergé. Au milieu de ce gâchis, les huguenots, se sentant les rênes sur le cou, se mirent, partout où ils le purent impunément, à l'état de sédition et aux exploits de pillage. A Toul, ils saccagèrent les églises, les maisons et même les rues de la ville. A Meaux, après avoir abattu les croix, brisé les images, démoli les monuments religieux, ils mirent en pièce les cloches, les baptistères, les vases sacrés ; brûlèrent les reliques et foulèrent aux pieds les saintes hosties. A Orléans, à Rouen, à Thouars, se répétèrent les mêmes scènes. Les monuments d'art ne furent pas plus respectés que les autres. On eût dit une consigne générale de destruction et de vol ; partout se répétaient les mêmes profanations, les mêmes brigandages, les mêmes cruautés. En Bretagne, la protection de Rohan et de d'Andelot offrait des chances de complet succès. A la Rochelle, deux ministres s'emparaient de vive force des églises catholiques. Dans le midi, tout semblait irrévocablement perdu. Nîmes, Montpellier, Montauban, Pamiers, Villefranche, Annonay, Milhau, Lavaur, Castres, Toulouse, Béziers, Sainte-Foy subissaient le joug de l'hérésie. Au bris des croix, au pillage des temples, s'ajoutaient les violences contre les prêtres et les religieux. On compta plusieurs martyrs. Calvin, du fond de sa retraite, triomphait de ces scènes de feu et de sang ; elles étaient *sa consolation, sa joie, son bonheur* ; si quelquefois on s'avisait de s'y opposer, sa décision était *qu'il fallait lui cracher au visage et lui désobéir*. Beaux faits du tolérantisme de la régente.

Colloque de Poissy.

29. C'était l'heure de tirer l'épée et de monter à cheval. Blanche de Castille eût été au Louvre et saint Louis à ses côtés, on n'eût pas hésité dans la répression de ces bandits ; Catherine, dans sa faiblesse présomptueuse, imagina que, pour apaiser les troubles, il fallait réunir en colloque les calvinistes et les orthodoxes, pour s'ingénier à la fusion des deux symboles. Les calvinistes virent, dans ce concile national, le moyen d'anéantir en France la religion

catholique et d'exterminer le sacerdoce. Calvin, portant plus haut ses visées, en voulait faire un anti-concile de Trente. Dès que le Pape eut vent de ce complot, il envoya en légation le cardinal de Ferrare, avec mission de tout empêcher. La cour, pour traverser son dessein, brusqua la convocation de l'assemblée et en dissimula le but. Dans ses lettres de convocation, elle parlait simplement du choix des évêques à déléguer à Trente, des vœux à y porter et de plusieurs autres choses de haute importance. La Sorbonne, mieux informée, déclara que la tenue du concile de Trente s'opposait à la réunion de toute assemblée ecclésiastique et que si l'on voulait toucher au dogme, une telle assemblée serait sans valeur pour rendre des décisions obligatoires. En présence de ces observations, le conseil du roi crut avoir remporté un grand succès en appelant son concile *colloque* ou conférence ; mais il était difficile de faire venir ces protestants, sans trahir son jeu. On se tira d'affaire en délivrant un sauf-conduit général, valable pour tout sujet du roi. Sur les quarante-huit évêques présents, quatre étaient plus que suspects : Chatillon de Beauvais ; Montluc de Valence ; Saint-Gélais d'Uzès, et Caraccioli de Troyes. A côté de ces évêques infidèles, se trouvaient, comme défenseurs de la vérité catholique, les cardinaux de Tournon, de Lorraine, d'Armagnac et de Guise, sans parler de tant d'autres prélats, aussi remarquables par leur savoir que distingués par leur attachement à la foi. A la séance d'ouverture, l'Hospital, qui portait dans sa tête tout le concile, lâcha le mot malsonnant de *concile national*. Les évêques comprirent à l'instant qu'il fallait se prononcer ou accepter le rôle d'instruments d'une politique déplorable. Dès le lendemain ils protestaient qu'ils ne feraient rien absolument contre le consentement et le bon vouloir du Pape, chef de l'Église catholique, qu'ils ne se prêteraient point à un concile national, et que, se bornant aux abus introduits dans les églises de France, ils ne toucheraient aucunement à la doctrine et aux matières de foi. Catherine, prise dans son propre piège, écrivit au pape, une lettre où l'ignorance le dispute à une effrayante témérité ; le Pape en fut surpris, mais en éprouva plus d'affliction que d'étonnement ; encore la reine n'avait-elle énoncé que ses rêveries sur la

iturgie et la discipline. De leur côté, les évêques ignorant ces manœuvres, stipulaient que le nom du candidat nommé par le roi à un évêché serait affiché dans le diocèse ; que les évêques seraient tenus à la résidence ; que les dignités ecclésiastiques ne seraient conférées qu'à des sujets capables ; que les chanoines ne seraient pas nommés avant dix-huit ans ; que les curés ne seraient mis en possession qu'après examen ; que personne ne serait ordonné prêtre avant vingt-cinq ans ; qu'on pourrait recevoir des enfants dans les monastères et que le culte divin serait partout célébré avec la plus grande décence. Les évêques prononcèrent aussi l'admission des Jésuites et le Parlement ratifia leur décision. Après quoi eurent lieu les conférences entre les évêques et les ministres protestants. Bèze parla pour les siens et fit scandale par ses témérités, le cardinal de Lorraine pour le confondre, démontra l'infaillibité de l'Église et la présence réelle. Bèze essaya de répliquer, mais tout ses artifices vinrent échouer contre l'éloquence du P. Lainez. Ce fameux colloque, ou Calvin espérait un grand triomphe, n'amena que la conversion du roi de Navarre ; nos évêques, unis au pape, représenté par son légat, firent avorter le complot hétérodoxe de la régente. Si les prélats français avaient été aussi mous que le évêques anglais le colloque de Poissy eût été, en France, le tombeau du catholicisme (1).

Massacre de Wassy.

30. Après le colloque de Poissy, en 1560, les huguenots, parfaitement organisés en province, appuyés par la reine, estimèrent que leur cause exigeait l'occupation de Paris. Mais Paris était fortement attaché à l'antique foi. Les catholiques frémissaient de l'impiété publique qui s'étalait par édit du roi, et voyaient avec une sombre fureur des huguenots faire parade de la liberté qu'ils avaient arrachée au gouvernement. Ces mécréants affectaient de se rendre avec pompe à leur prêche, qui se tenait hors de la porte Saint-Antoine. C'était le rendez-vous des seigneurs huguenots de la cour, et le prince de Condé, accompagné de d'Andelot, s'y montrait entouré d'une escorte de trois ou quatre cents hommes armés. Chaque jour

(1) D'ARGENTRÉ, *Collectio Judicorum* t. 55, v. 292; et la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé*, t. I.

cette force dont il disposait s'augmentait d'étrangers qui se glissaient dans la ville, conduits par le fanatisme ou attirés par la cupidité. Tout Paris était en fermentation. Les catholiques réclamaient vainement de la cour l'autorisation de reprendre leurs armes, qu'ils avaient déposées pour obéir aux édits, tandis que leurs ennemis, n'en tenant aucun compte, avaient conservé les leurs. Toutes les rigueurs étaient pour les premiers, toutes les faveurs pour les calvinistes, sous l'influence des Coligny qui obsédaient l'esprit de la reine. On se voyait donc à la veille de grands troubles, et chacun ne prévoyait que des malheurs. Dans ces extrémités, le roi de Navarre, devenu zélé contre son ancien parti, appelait à Paris les principaux seigneurs catholiques. Le duc de Guise s'y rendait lorsque se produisit l'incident qui hâta l'explosion. En quittant Joinville, le duc s'était arrêté à Wassy pour entendre la messe. Les huguenots avaient, tout près de là, un prêche. Au moment où la messe commençait, ils se mirent à hurler des psaumes de manière à troubler l'office. Guise envoya d'abord deux gentilshommes pour prier ces braillards de baisser de diapason. Ces envoyés furent reçus à coups de pierres. Guise parut alors ; une pierre le blessa au visage et le seigneur de la Brosse, qui faisait partie du cortège, fut couvert de sang. A la vue de ce sang, la suite du duc tira l'épée, se jeta sur les huguenots, en tua vingt-cinq ou trente et en blessa autant. Ce fut là le célèbre *massacre* de Wassy, signal de longues et cruelles guerres. Les huguenots remplirent le royaume de clameurs. A les en croire, c'était un carnage, un massacre, une tuerie, une boucherie, préparée de longue main et exécutée de sang-froid. Le duc de Guise était un meurtrier, un assassin, un bourreau. Or, il n'y avait, dans le fait, aucune préméditation de la part du duc, autrement il ne se fût pas fait accompagner du cardinal, de sa femme et de ses jeunes enfants ; il y avait, au contraire, préméditation de la part des huguenots qui avaient préparé dans leur prêche, en guise d'eau bénite, des armes et surtout des pierres. Ensuite, Wassy faisant partie des domaines de Marie Stuart, ces huguenots étaient sujets du duc et lui devaient au moins le respect. Au lieu de le respecter, ils tiennent, dans une grange,

une assemblée illégale, puisque la grange est située dans l'enceinte de la ville. A cette assemblée, au lieu de se tenir chez eux, à huis-clos, ils ouvrent les portes et crient à tue-tête ; ils organisent contre la messe un insolent et tumultueux charivari. On les prie de se modérer ; ils frappent. On leur répond ; mais ils sont provocateurs et pas un tribunal ne condamnerait l'exécution. Quant au chiffre des victimes, on l'a fort exagéré ; il n'y avait pas plus de cent protestants à Wassy ; la grange ne pouvait pas tous les contenir et le tableau qu'ont fait les protestants du massacre les montre la plupart en fuite. Après le fameux massacre, leur nombre n'est pas sensiblement diminué. La seule chose à retenir de cet incident, c'est que les protestants voulaient des cadavres, car, dès qu'ils en eurent, ils en firent trophée en poussant le cri connu : « On assassine nos frères ! » Les historiens protestants, au surplus, depuis de Thou jusqu'à Sismondi, mettent à néant ces clameurs. Il n'y eut point de massacre à Wassy, mais seulement une échauffourée où les protestants se firent rouer et écharper. C'est tout au plus un sujet d'échauffement pour quelque ministre au dépourvu d'éloquence : *Ut pueris placeat et declamatio fiat.* Au dernier en date qui se présenta pour prêcher dans la fameuse grange, le propriétaire, bourgeois peu fervent, répondit : « Nous avons déjà une religion que nous n'observons guère ; si nous en avions deux, ce serait bien pis; nous n'en aurions plus du tout. »

Première guerre civile

31. A son arrivée dans Paris, le duc de Guise fut accueilli avec enthousiasme. La cour était à Fontainebleau ; Coligny, prétextant que les catholiques voulaient s'emparer du pouvoir, voulait l'entraîner à Orléans sous la coupe des huguenots. Si le roi s'y retirait, il couvrait de son nom la politique de la sédition et de l'hérésie ; la religion était perdue, l'autorité anéantie. La situation était critique. Les chefs catholiques signifièrent à la reine que le moment était venu d'appartenir aux catholiques ou aux huguenots. En vertu du droit français, en se prononçant pour les huguenots, elle prononçait sa propre déchéance. Au nom du droit national, les catholiques entraînèrent donc Catherine à Paris. Condé était à Meaux, la reine lui écrivit : *Sauvez la mère et l'enfant ;* il se rap-

procha de la capitale. A sa vue, les réformés prirent les armes, la guerre éclata de toutes parts, guerre implacable et inexpiable. A Orléans, à Patay, à Cléry, à Châtillon-sur-Loing, les églises furent ravagées et converties aux plus vils usages. Les huguenots recherchaient particulièrement les prêtres pour les immoler avec des raffinements de barbarie. On les attachait à la queue des chevaux, on leur coupait les pieds, leur cassait les dents, leur crevait les yeux, on les écorchait vif; on en passa un sous une meule de moulin. Le Mans, Tours, Vendôme, Poitiers, Angers, Sarlat, Angoulême, Bourges, subirent le même sort que l'Orléanais. Dans le nord, le mal fut moins profond. Dans le midi, on avait envoyé, pour réprimer les huguenots, Crussol et Montluc. Crussol passa à l'ennemi; Montluc, pour exécuter les ordres du roi, non par amour pour la religion, fut terrible dans ses représailles. L'homme en qui s'incarna plus particulièrement la fureur du calvinisme, fut le baron des Adrets. Sous prétexte qu'il avait à se plaindre d'une injustice, il se poussa, avec la bravoure d'un héros et la férocité d'un vandale, aux plus monstrueux excès. Sa première victime fut Valence; il égorgea d'abord le gouverneur. Lyon tomba ensuite entre ses mains, puis Grenoble et la Grande-Chartreuse. Son premier acte était partout de déclarer que la religion serait libre; le second, de supprimer la messe; le troisième, de saccager les églises, de tourmenter les religieux pour les faire apostasier, d'interdire aux prêtres les saints mystères. Une ordonnance obligeait, sous peine d'amende, les habitants à suivre les prêches; on était forcé au libre examen. Mais c'est en Provence que le baron devait surtout conquérir un renom de barbarie. Le fanatisme des huguenots d'une part, l'attachement profond des catholiques à leur foi de l'autre, avaient enflammé les imaginations méridionales et, dans la Provence, la guerre avait eu d'atroces fureurs. Toutefois le catholicisme prédominait : Aix, Apt, Gap, Lodève et toute cette partie du Languedoc avaient repoussé le calvinisme. Les troupes royales avaient relevé les autels abattus. Le Comtat-Venaissin avait reconquis sa libre croyance. Ces triomphes exaspérèrent des Adrets. De Grenoble, le cœur plein de vengeance, il se jette comme un oura-

gan sur les populations qui se trouvent sur son passage. A Pierrelatte, à Bollène, à Valréas, rien ne reste debout. La bête furieuse, pille, brûle, détruit, tue, massacre, sans que rien puisse l'arrêter. Le baron ne respectait même pas sa parole; il tuait les garnisons qui s'étaient loyalement rendues. A Marnas, il mit tout à feu et à sang, et manqua à sa foi, comme à l'ordinaire. Après Marnas, il tourne vers Montbrison, l'emporte d'assaut et le livre à la brutalité de ses soldats. Ces monstres n'étaient pas moins féroces que leur chef. La nuit tout entière se passa en d'horribles massacres, et le soleil, en se levant, éclaira un spectacle dont la plume se refuse à décrire toute l'horreur. Plus de six cents cadavres gisaient étendus sur la place publique, qui ruisselait de sang. Nul n'avait été épargné. On voyait des vieillards broyés, des femmes égorgées tenant entre leurs bras leurs enfants meurtris, assommés, des prêtres coupés en morceaux. Tous portaient les marques d'une brutalité et d'une atrocité sans nom. Cependant la fureur du bourreau n'était pas satisfaite. Il s'était réservé des victimes choisies et se faisait un jeu de les forcer à se précipiter du haut de la plate-forme du château. Montclar qui, huit ans auparavant, lui avait sauvé la vie en Piémont fut le premier auquel il fit subir ce supplice; les autres étaient des prêtres, des officiers et des soldats. C'était, du reste, ce qu'il faisait partout ou la disposition des lieux se prêtait à son délassement favori. Au château de Montrond, il fit jeter du haut du clocher le curé et le marguiller de la paroisse, parce qu'on tardait trop à lui apporter les vases sacrés qu'il s'était fait livrer.

Exploits militaires.

32. Pendant que les brigands calvinistes saccagent les pays lointains, les chefs de partis se préparent aux exploits militaires. Les catholiques reçurent des secours en hommes et en argent du roi d'Espagne, Philippe II, de quelques princes italiens, notamment du souverain Pontife, soucieux de défendre le fils aîné de l'Église et le royaume très chrétien. De leur côté, les calvinistes avaient réclamé et obtenu des subsides et des hommes, tant des protestants d'Allemagne que d'Élisabeth d'Angleterre, à qui ces traîtres livrèrent Dieppe et le Havre. La France était le champ de bataille ; mais l'enjeu, c'était la prépondérance en Europe. Au lieu de se mesurer

à des questions de frontière et des intérêts de patrie, catholiques et protestants se battaient pour des intérêts d'Église et des questions de loi. Ma spécialité n'est pas de raconter des batailles : je les abrège ici d'après les données classiques, afin d'empêcher les Anglais de s'établir en Normandie ; l'armée royale, commandée par Guise, marcha sur Rouen, que défendait Montgommery, le meurtrier involontaire de Henri II ; la ville fut emportée après trois assauts. Le roi de Navarre y fut dangereusement blessé et mourut au bout de trois semaines, laissant pour héritier un enfant de neuf ans, plus tard Henri IV. De son côté, le prince de Condé, avec un renfort de sept mille Allemands, attaqua vainement les faubourgs de Paris ; il se replia ensuite sur la Normandie et rencontra les troupes royales à Dreux. La bataille était inévitable, les deux armées, à peu près d'égale force, restèrent deux heures en présence, immobiles, irrésolues, cherchant comme par instinct, à retarder le moment fatal où des Français allaient s'égorger. Dans une première charge, Montmorency, blessé d'un coup de pistolet, se vit forcé de rendre son épée à un reître ; Condé enfonça le centre des catholiques, et la bataille semblait déjà perdue pour eux lorsque le courage et l'habileté du duc de Guise leur procurèrent la victoire. Condé fut pris et le maréchal de Saint-André tué dans le combat (19 décembre 1562). Devenu le chef unique et absolu du parti catholique, François de Guise reçut de Catherine de Médicis le titre de lieutenant général du royaume, avec le gouvernement de Champagne. Il voulut achever son triomphe en réduisant les villes de la Loire et alla investir Orléans. Déjà il s'était emparé d'un des faubourgs, lorsqu'il fut assassiné par un gentilhomme protestant de l'Angoumois, Poltrot de Méré, parent de la Renaudie (février 1563). On vit aussitôt changer la face des affaires : les catholiques consternés levèrent le siège d'Orléans et les calvinistes reprirent le dessus. La reine-mère, délivrée du duc de Guise, négocia avec Condé prisonnier et conclut le traité ou la pacification d'Amboise, qui accordait aux protestants amnistie pleine et entière pour le passé, et l'exercice de leur culte dans les maisons des nobles, dans les terres des seigneurs ayant droit de haute justice et dans les

faubourgs d'une seule ville par bailliage. Catholiques et protestants font ensuite montre de patriotisme en s'associant pour reprendre le Havre aux Anglais ; tous rivalisèrent d'ardeur et de courage, et la place fut emportée au bout de quelques jours. Cette bravoure honore les deux partis ; mais cette paix, faite de concessions malheureuses, partant maladroites, honore peu la sagesse et la vertu de la reine ; quant à l'assassinat de François de Guise, ourdi par les chefs du parti calviniste, approuvés par ses théologiens, chanté par ses poètes, il montre au juste la valeur d'un parti qui, battu sur le champ de bataille, se relève par l'assassinat. Guise mourant avait accordé, à son meurtrier, un généreux pardon ; son sang devait susciter des vengeurs.

Deuxième guerre.

33. En 1563, Charles IX, proclamé majeur, fit une excursion dans les provinces méridionales et rendit, à Moulins, une ordonnance pour la réformation de la justice. En passant à Bayonne, Catherine avait reçu la visite de sa fille Élisabeth, femme de Philippe II, accompagnée du duc d'Albe. Le duc d'Albe allait partir pour combattre les Gueux des Pays-Bas ; les calvinistes en conclurent qu'il s'était formé alliance pour écraser le protestantisme français. Condé se laissa mollir jusqu'à former pour son compte, le projet d'envahir le souverain pouvoir. Ses partisans se soulevèrent donc et essayèrent d'abord d'enlever le roi, au moment où la cour se trouvait à Monceaux, en Brie. Charles IX se retira à Meaux ; puis, escorté de la garde suisse, rentra péniblement à Paris. La prise du roi devait être le signal d'un massacre par toute la France, au cri de : « Tue, tue les papistes. » En passant à Saint-Denis, Condé rencontra les troupes royales ; le connétable, âgé de soixante-quatorze ans, soutint le choc de l'ennemi ; mais fut assassiné, au milieu de son triomphe, par Robert Stuart. La cavalerie huguenote fut détruite par le connétable de Montmorency qui espérait sauver son père ou le venger. Les vaincus se retirèrent en Poitou, où vint les rejoindre un corps nombreux d'Allemands, envoyé par l'électeur palatin. Ce renfort leur permit de mettre le siège devant Chartres, pour affamer Paris, qui tirait de la Beauce ses principaux approvisionnements. La résistance de la place et les excès commis

par les reîtres firent désirer une seconde fois la paix. Cette paix fut signée à Longjumeau en 1568, par Biron qui était boiteux et par Demesme, seigneur de Malassis. On l'appela la *petite* paix ou la paix *boiteuse* et malassise, parce qu'en rétablissant les conditions de la paix d'Amboise, elle impliquait, de la part des signataires, le parti-pris de la rompre à la première occasion.

Troisième guerre.

34. Les deux partis posèrent donc les armes, mais en songeant au moyen de les reprendre avec avantage. Les protestants ne rendirent point les places fortes et accusèrent le roi de ne point licencier ses troupes étrangères. La cour ne se pressa point de rendre les biens saisis sur les rebelles. Cette conduite présageait une nouvelle levée de boucliers. Catherine le vit et résolut de s'emparer des chefs de la révolte ; l'Hôpital était du conseil : les princes apprirent par lui le secret de l'État ; le chancelier perdit sa charge. Alors Condé et Jeanne d'Albret, reine de Navarre, se décidèrent à une troisième guerre. Une première campagne fut sans résultat ; à la seconde, en 1569, bataille de Jarnac, peu meurtrière pour les troupes, mais célèbre par la mort du prince de Condé, tué d'un coup de pistolet qui lui cassa la tête. Triste fin d'une triste existence, où l'ambition usa dans des intrigues inénarrables et des guerres factieuses des talents qui auraient pu être utiles à la patrie. Jeanne rassembla les huguenots et fit prêter serment à son fils comme chef de parti ; mais l'ascendant et la suprématie réelle appartenait aux Coligny. Coligny appela les reîtres du duc de Deux-Ponts, qui envahit le territoire, mais mourut d'*avoir trop bu*, avant d'avoir pu joindre les troupes du prince de Béarn : 13,000 Allemands parcoururent la France de l'Est à l'Ouest, sans rencontrer d'obstacles. Ils avaient à leur tête le célèbre Guillaume de Nassau, dont les descendants devaient un jour occuper le trône d'Angleterre. A l'arrivée de ces troupes, Coligny reprit l'offensive, fut repoussé à la Roche-Abeille par les troupes pontificales que commandait le duc de Santa-Fiore ; puis vint assiéger Poitiers. Le duc d'Aumale et le comte de Ludre s'y défendirent en héros et l'amiral dut lever le siège pour porter secours à Chatellerault que menaçait l'armée royale. Alors le Parlement déclara Coligny « criminel de lèse-majesté, félon et rebelle »

et mit sa tête à prix. A cette juste sentence, Coligny répondit en attaquant les troupes du roi, près de Montcontour. La bataille fut atroce : les protestants perdirent 8,000 hommes : la victoire fut décidée par le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui s'honora par sa clémence après s'être distingué par sa bravoure. Après cette déroute, quelques revanches particlles et habiles retraites, Coligny dut traiter. Les négociations étaient, du reste, pour son parti, une fortune. Constamment vaincus en bataille rangée, ils avaient obtenu, à chaque défaite, de plus importantes concessions. Battus à Dreux, ils avaient signé la paix d'Amboise ; battus à Saint-Denis, ils avaient imposé la paix de Lonjumeau ; battus à Jarnac et à Montcontour, ils arrachent, en 1570, le traité de Saint-Germain. Par cette malheureuse paix, le roi accordait à ces rebelles vaincus, la liberté du culte dans deux villes par province ; leur cédait des places de sûreté, telles que La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité. C'était constituer, dans l'État, une République compacte, indépendante à l'intérieur, communiquant à l'extérieur avec les ennemis jurés de la France et de l'Église. Il y a plus, on faisait espérer à Coligny, que le monarque le mettrait à la tête des troupes qu'il voulait envoyer aux protestants des Pays-Bas. Après quatre victoires éclatantes, les vaincus, c'étaient les catholiques, trahis par la royauté, livrés par elle au joug des hérétiques, condamnés à voir bientôt l'anéantissement de la vieille patrie.

Les ministres calvinistes.

35. Des concessions aussi compromettantes n'offraient à la paix aucune garantie. Le nonce du Pape, Salviati et l'ambassadeur d'Espagne, s'efforcèrent vainement de le faire comprendre au roi, toujours sous l'obsession de sa mère. Les pillages cessaient ; le sang ne rougissait plus le sol et les étrangers reprenaient le chemin de leurs pays ; un peu de joie s'essayait à renaître. Cependant on ne parlait que de trahison et en s'égayant on sentait la poudre. En vain l'amiral de Coligny avait juré qu'il aimerait mieux mourir que de voir se renouveler tant de maux. Les hommes de guerre n'étaient plus les maîtres, ils étaient à la merci des peuples fanatisés et à la discrétion des ministres calvinistes, de leur ambition sans frein, de leurs abominables projets. On ne saurait contenir son

indignation quand on lit ce qu'en écrit Dumoulin qui était payé pour les connaître. « Les ministres, dit-il, pour la plupart sont étrangers et gens de néant, émissaires envoyés en France par le consistoire de Genève, auquel ils prêtent le serment. Sous prétexte de religion et de réformation, ils font des conventicules et des assemblées tendant à la sédition... Dans ces consistoires et assemblées, les ministres sont les chefs et les maîtres ; ils prennent indifféremment connaissance de toutes sortes d'affaires, usurpent la juridiction ecclésiastique et séculière, donnent des jugements interlocutoires ou définitifs, qu'ils appellent décrets du consistoire ou de l'Église ; décernent des défauts, des condamnations d'amendes pécuniaires, des suspensions et excommunications, des prises de corps et emprisonnements, et autres peines semblables. Ils médisent et détractent ouvertement des juges et des magistrats, les appellent profanes et iniques, défendent à ceux de leur secte de se pourvoir devant eux, sous peine d'être déclarés rebelles à l'Église ; ils font des synodes, où ils arrêtent et décrètent tout ce que bon leur semble... Ils donnent avis à ceux de Genève de tout ce qui se passe d'important, et prennent leur ordre, avis et conseil, qu'ils suivent aveuglément, n'ayant d'autre dessein que de réduire toute la France en un État populaire et d'en faire une république comme celle de Genève dont ils ont chassé leur comte et évêque ; de changer, renverser et détruire la police entière du royaume ; de s'arroger toute l'autorité ; de soustraire les sujets à celle du roi, de ses parlements et magistrats, sous le faux prétexte d'une liberté imaginaire (1). Tel était le plan des huguenots ; ils ne s'en sont jamais écarté. Tracé de la main même de Calvin, il fut repris à sa mort, arrivée en 1564, par Théodore de Bèze, son successeur dans le parti et suivi avec la même ardeur et la même opiniâtreté que du vivant de son auteur. Personne ne doutait plus de l'existence de ce vaste complot ; la reine elle-même finit par en être convaincue. Il avait fallu vingt ans de calamités pour l'amener à voir enfin ce que les Guises avaient saisi du premier coup d'œil, qu'avec les calvinistes la paix était impossible, et que, sans la destruction de leur parti, il n'y

(1) BRODEAU, *Vie de M. Dumoulin*, Liv. III, ch. VIII et IX.

avait ni sûreté pour la descendance de nos rois, ni repos pour l'empire.

Les préliminaires du massacre.

36. L'esprit faux et faible de la reine, son cœur corrompu s'applaudissaient de cette politique. Pour faire tomber le mirage de terreur qui épouvantait les consciences, cette femme ingénieuse imagina de marier sa fille Marguerite avec le jeune roi de Navarre et Charles IX avec Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. De plus, elle parlait d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas et d'entrer dans la ligue contre les Turcs. Les passions, plus clairvoyantes que la futilité maladroite de Catherine, ne se laissèrent pas prendre à ces desseins. La reine, au surplus, continuait son jeu en partie double ; elle flattait l'amiral pour l'annuler. Le roi, par faiblesse ou jouant au plus fin, accorda au chef des huguenots plus de faveurs que Catherine n'en souhaitait : il lui accorda une garde de cinquante gentilshommes, fit abattre une croix expiatoire dressée sur la demeure d'un marchand de la rue Saint-Denis pendu pour avoir célébré la cène, ferma les yeux sur les enrôlements au profit du duc d'Orange, combla les amis de l'amiral de grâces et de pouvoirs. L'audace des huguenots en vint à ce point, qu'au conseil ils disaient au roi : « Faites la guerre au roi d'Espagne, ou nous vous la ferons. » Enfin un synode s'assembla publiquement à la Rochelle, rédigea une confession de foi et annonça l'intention de dicter sa volonté au roi. Qu'on juge de l'indignation des catholiques. En 1571, lorsque la cour vint à Paris, tout encombrée de huguenots et de ministres, le sang français des Parisiens et leur vieille foi se révoltèrent. Jeanne d'Albret mourut ; on dit qu'elle avait respiré le poison dans des gants parfumés. Quand son fils épousa Marguerite, à la porte de Notre-Dame, le cardinal de Bourbon demanda à la princesse son consentement ; elle ne répondit point ; pour qu'elle donnât son assentiment, le roi lui poussa la tête. Le peuple murmurait ; les huguenots répondaient à ses doléances par des bravades. Dans les provinces, c'était pire encore. Les protestants inondaient de sang toutes les villes du Midi. A Nimes, ils remplissaient les puits avec les cadavres des catholiques. Ces crimes appelaient des représailles. En temps de guerre civile,

la raison a perdu son prestige, on n'écoute plus que les passions. Un premier attentat fut dirigé contre Coligny. Au sortir du jeu de paume, un meurtrier, Maurevel, lui tira un coup d'arquebuse et l'atteignit à la main. Le roi alla voir Coligny avec Catherine et s'indigna « Par la mort-Dieu, dit-il, je vengerai cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à toujours ; la douleur est pour vous, l'injure est pour moi. » L'irritation des huguenots fut au comble ; réunis pour des noces, ils menaçaiennt de les changer en funérailles et complotaient à ciel ouvert. « Le bras est blessé, disait l'amiral, la teste ne l'est pas ; s'il me faut couper le bras, j'auray la teste de ceux qui en sont cause ; ils pensaient me tuer, mais je les préviendrai. » Les hostilités devaient suivre de près les menaces.

La Saint-Barthélemy

37. C'est l'heure que choisit Catherine de Médicis pour tout brusquer. Précédemment, elle avait cru tout régler en sacrifiant quelques dogmes ; maintenant elle espérait tout sauver en sacrifiant quelques têtes. J'emprunte à Guizot le récit de ses obsessions pour enlever l'assentiment du roi. « Le samedi 23 août, dans l'après-dîner, dit-il, la reine-mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de Tavannes et de Retz, le duc de Nevers et le chancelier de Birague se réunirent dans le cabinet du roi, irrésolu et parlant toujours de tirer sur les Guises une vengeance éclatante de l'assassinat de Coligny. Catherine « lui remontra qu'à cette occasion le parti des huguenots s'armait déjà contre lui ; ils avaient envoyés, dit-elle, plusieurs dépêches en Allemagne pour faire une levée de dix mille reîtres, et aux cantons des Suisses pour une autre levée de dix mille hommes de pied ; les capitaines français, partisans des huguenots, étaient déjà la plupart partis pour faire levées dans le royaume ; les rendez-vous de temps et de lieu étaient déjà donnés et arrêtés. De leur côté, ajouta Catherine, tous les catholiques, ennuyés d'une si longue guerre et vexés de tant de sortes de calamités, sont résolus d'y mettre une fin ; ils ont arrêté entre eux d'élire un capitaine général pour faire ligue offensive et défensive contre les huguenots. On verrait ainsi toute la France armée en deux grands partis entre lesquels le roi demeurait seul, sans aucun commandement et aussi peu d'obéissance. A tant de ruines et de

calamités qui se préparent, où nous touchons déjà du doigt et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'épée peut remédier ; il faut seulement tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles ; les desseins et entreprises des huguenots mourront avec lui, et les catholiques satisfaits du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureront toujours dans l'obéissance du roi... Au commencement, continue le duc d'Anjou dans son récit, le roi ne voulait aucunement consentir qu'on touchât à l'amiral ; touché pourtant de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, il voulut que, sur une affaire de cette importance, chacun dit présentement son opinion. » Quand chacun des assistants eut parlé, le roi parut encore indécis ; la reine-mère résolut alors « de lui faire entendre la vérité de tout par M. le maréchal de Retz, de qui elle savait qu'il le prendrait mieux que de tout autre, dit dans ses *Mémoires* sa sœur Marguerite de Valois, comme celui qui lui était plus confident et plus favorisé de lui. Lequel le vint trouver le soir, sur les neuf ou dix heures, et lui dit que comme son serviteur très fidèle, il ne lui pouvait céler le danger où il était s'il continuait en la résolution de faire justice de M. de Guise, parce qu'il fallait qu'il sût que le coup sur l'amiral n'avait point été fait par M. de Guise seul, mais que mon frère Henri, le roi de Pologne, depuis roi de France, et la reine ma mère avaient été de la partie ; ce que M. de Guise et ses amis ne manqueraient pas de révéler, et ce qui mettrait Sa Majesté dans un très grand danger et embarras. » Vers minuit, la reine mère descendit chez le roi, suivie de son fils Henri et des quatre autres conseillers. Ils trouvèrent le roi plus que jamais troublé. La conversation recommença, et devint un véritable assaut sur le roi : « Les Guises, lui dit-on, dénonceront le roi même avec sa mère et son frère ; les huguenots croiront que le roi s'est concerté avec eux ; ils s'en prendront à toute la maison royale. La guerre est infaillible. Mieux vaut gagner une bataille dans Paris, où nous tenons tous les chefs, que de la mettre en doute dans la campagne. » « Au bout d'une heure et demie de lutte, Charles violemment agité, hésitait encore ; la reine-mère, craignant que si on tardait, tout ne vint à se découvrir, lui

dit : « Permettez-moi, sire, à moi et à votre frère, de nous retirer dans quelque partie du royaume. » Charles se leva : « Par la mort-Dieu, dit-il, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux ; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un qui me le puisse reprocher après. Donnez-y ordre promptement. » Et il rentra dans sa chambre (1).

Le massacre.

38. La résolution avait été laborieuse, l'effet fut immédiat. Le massacre fut fixé au lendemain, dimanche, vingt-quatre août. Le prévôt des marchands fut averti, et, par lui, les capitaines des quartiers reçurent ordre de faire prendre les armes aux bourgeois. On s'assura des seigneurs dont la haine contre les huguenots était connue. Il fallait un chef. Le duc de Guise fut chargé de tuer l'amiral et de diriger l'entreprise ; il accepta en homme impatient de venger le meurtre de son père ; mais il ne fut initié au complot qu'au moment de l'exécuter et ne l'exécuta que sur un ordre du roi qui légitimait à ses yeux cette abomination. A minuit, la cloche de l'horloge devait sonner le tocsin ; à ce signal, tout Paris devait s'ébranler. Les bourgeois auraient une écharpe blanche au bras gauche et une croix blanche au chapeau. En même temps, des chaînes seraient tendues, des flambeaux allumés à toutes les fenêtres pour éclairer l'horreur des massacres, des corps de garde établis dans les rues, afin, sans doute, d'y pourvoir plus promptement. La haine était si profonde qu'on put mettre dans la confidence des masses entières, sans qu'on trahit le complot. A la dernière heure, le roi s'était ravisé ; mais le duc de Guise avait avancé l'heure. Avec lui marchaient le duc d'Aumale, le chevalier d'Angoulême, frère naturel du roi, quelques seigneurs et trois cents soldats. Coligny et ses entours furent les premières victimes. Là périrent plusieurs de ceux qui, dans tant de villes, s'étaient rendus coupables de massacres non moins horribles, que celui où ils succombaient ; cependant, les plus criminels, Soubise et Crussol exceptés, se dérobèrent à l'horrible expiation. A ce moment, l'horloge du palais se mit à sonner ; ce fut le signal convenu. La ville se remplit d'atrocités ; le carnage alla souiller jusqu'à la demeure du roy. Le toc-

(1) *Histoire de France*, t. III, p. 349.

sin du palais avait partout animé les massacres. Les soldats et les bourgeois armés, répandus dans les divers quartiers, perpétraient les plus horribles meurtres, au grand regret, dit Tavannes, des membres du conseil, qui n'avaient résolu que la mort des chefs des factieux. Ces conseillers n'avaient pas été assez sages pour prévoir les excès d'un peuple, qui, depuis longtemps contenait sa haine contre les huguenots et attendait avec impatience l'occasion de venger les outrages qu'avaient eu à souffrir les catholiques ; ils ne s'étaient pas dit que ce peuple, une fois déchaîné, serait sans frein dans ses représailles. Déjà effrayés de la responsabilité qu'ils assumaient, les chefs des conjurés faisaient d'incroyables efforts pour calmer la fureur populaire ; ils réussirent, en effet, à lui arracher plusieurs victimes. Le plus souvent leur voix se perdait dans la tempête ; le bas peuple, une fois lancé, massacrait tout ce qui s'appelait huguenot, sans distinction d'âge ni de sexe. Comme il arrive dans toutes les émeutes, beaucoup de misérables profitaient de l'occasion pour assouvir leurs vengeances particulières et nombre de catholiques furent tués sous prétexte de calvinisme. « C'était être huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de l'argent, des charges enviées ou des héritiers affamés. »

Arrêt du massacre.

39. Le soir du même jour, dit la Popelinière, le roi fit défendre, à son de trompe, sous peine de vie, de prendre les armes ou de s'attaquer aux personnes, ordonnant en même temps à tous ceux qui étaient armés, de se retirer dans leurs maisons (1). Cette proclamation, et la publicité que lui donne un auteur protestant, servent de réfutation aux autres écrivains du parti, qui ont soutenu que le massacre avait duré trois jours. Dès le soir, le roi avait rétracté son ordre de massacre ; pendant le massacre, il dérobait aux coups, dans ses appartements, plusieurs parents et amis ; et dès le matin, sur les remontrances des échevins et du prévôt des marchands, il donna des ordres pour arrêter les égorgements, ordres qui furent réitérés le soir, avec une plus grande sévérité. Que, dans cette journée et les suivantes, plusieurs crimes aient encore été commis, le fait n'est pas douteux ; les efforts du corps

(1) *Mémoires de La Popelinière*, Liv. XXIX, p. 67.

de ville en font foi, comme on pouvait le voir autrefois, dans les registres de son bureau. Pouvait-il en être autrement? et vit-on jamais arrêter par un ordre, ou un coup de trompe, un peuple enivré de carnage? En présence des cadavres, une question terrible se posait: A qui revenait l'odieuse responsabilité d'avoir lancé le peuple dans cette voie de barbarie? La cour en délibéra, et, sentant combien la couronne allait être déshonorée, résolut d'expliquer les massacres par la rivalité des Guises et de Coligny. Une lettre fut expédiée en ce sens aux gouverneurs de province. Mais le duc de Guise, quelque temps entraîné à la poursuite des proscrits, reparut bientôt et réclama vivement contre une version qui, d'exécuteur des ordres du roi, le transformait en assassin. Le roi fut donc obligé de prendre sur lui cette responsabilité, désolante pour sa conscience, et, afin d'expliquer un si grave éloignement des voies de la justice, dut alléguer, contre les sinistres desseins des huguenots, la nécessité de sa propre défense. Cette nécessité exista-t-elle réellement et le prince éprouva-t-il réellement les craintes dont il témoigna? Quelques-uns l'ont accusé de mensonge. Cependant on sait à quel degré d'irritation la tentative d'assassinat contre Coligny avait poussé les huguenots; on n'ignore pas non plus avec quelle perfide habileté Catherine avait circonvenu son fils. Lui-même, dans l'abandon d'une conversation intime déclara plus d'une fois, qu'il ne l'aurait jamais fait, si on ne lui eut fait entendre qu'il y allait de sa vie et de son État. Quoiqu'il en soit, le 26 août, le roi se rendit au Parlement et déclara que Coligny, mille fois coupable de révolte et d'attentat contre son souverain, avait voulu mettre le comble à ses crimes, en formant la résolution d'exterminer le roi et la famille royale; de faire, du prince de Condé, un fantôme du roi, pour gouverner à sa place; d'assurer ainsi le triomphe de l'hérésie et de détruire jusqu'aux derniers vestiges de la religion catholique. Crimes notoires, dont la certitude rendait inutiles, sous un roi absolu, les formes de la justice et entraînait la mort sans jugement.

Crimes de Coligny.

40. Coligny était-il bien ce criminel de lèse-majesté, divine et humaine, que dénonce Charles IX? On ne peut pas contester les

desseins manifestes de l'amiral d'usurper l'autorité du roi et ses entreprises pour les mener à bonne fin. Les papiers, trouvés chez lui après sa mort, en fournissent une preuve sans réplique. Il avait établi, en seize provinces du royaume, des gouvernements secrets et des chefs militaires, avec un certain nombre de conseillers qui avaient la double mission de tenir le peuple en armes, prêt au premier ordre de sa part, et de lever des impôts sur les sujets du roi (1). Dans une lettre à l'auteur d'un livre sur Coligny, l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, écrit :

« Votre étude si savante et si consciencieuse sur l'amiral de Coligny arrive à son heure. Au moment où en haine de l'Église catholique, on songe à élever une statue à l'un des hommes du seizième siècle qui l'ont combattue avec le plus d'acharnement, il était bon, il était utile de présenter sous son véritable jour cette figure de sectaire, à laquelle se rattache le souvenir d'une triple trahison envers Dieu, le roi et la patrie.

« L'odieux massacre de la Saint-Barthélemy, si perfidement exploité par les ennemis de la religion contre toute justice et toute vérité, a pu répandre sur la mémoire de Coligny l'intérêt que mérite toute victime lâchement frappée. Mais comment oublier que, pour assouvir sa haine et satisfaire son ambition, cet étrange Français, investi d'une charge militaire des plus importantes, n'a pas craint d'appeler l'étranger au cœur de la patrie ; que, par suite d'un pacte infâme, il a livré à l'Angleterre Dieppe, le Havre et Rouen, en retour de ce qu'elle lui promettait de secours en hommes, en argent et en vaisseaux, contre la cause du roi et de la nation ; qu'il a inondé la France de ses reîtres allemands, soudoyés pour le pillage et pour l'assassinat ? Les pièces empruntées au *Record office state papers*, et que vous reproduisez tout au long à la fin de votre excellent livre, ne permettent aucun doute sur ce crime de lèse-patriotisme et de haute trahison. Que l'on suive Coligny dans tout le cours de sa vie militaire : il est constamment occupé à pactiser avec l'étranger dans le but de faire envahir sa patrie par les troupes

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. IV ; voir la harangue de Bellelièvre, à Baden, le 18 décembre 1572.

d'Élisabeth d'Angleterre, du prince d'Orange, du duc de Deux-Ponts et des princes allemands. Si le plan du chef des huguenots n'avait pas échoué devant l'énergique résistance du peuple catholique, l'Angleterre reprenait dans notre pays tout le terrain perdu un siècle auparavant ; l'œuvre de Jeanne d'Arc était détruite, et la nationalité française courait un péril d'autant plus grave que, cette fois, les luttes religieuses venaient s'ajouter aux divisions politiques. »

Quoiqu'il en soit, le Parlement, saisi régulièrement du procès de Coligny, rendit un arrêt par lequel Coligny fut déclaré criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, chef de conspiration contre le roi et l'État ; il fut ordonné que son corps ou son effigie serait traîné sur la claie par le bourreau, attaché à la potence en place de Grève et, de là, porté à Montfaucon ; que sa mémoire serait condamnée ; sa maison de Châtillon-sur-Loing rasée, et que tous les ans on ferait une procession générale dans Paris pour remercier Dieu de la découverte de cette conjuration.

Le massacre en province

41. Après un tel arrêt, quelle autorité eût pu contenir les passions bouillantes des catholiques et des royalistes dans les provinces ? Si l'on en croit les historiens protestants, à l'exemple de Paris, le roi aurait joint à des ordres secrets des instructions confidentielles prescrivant de faire main basse sur tous les huguenots. Nombre de villes, il est vrai, imitèrent la capitale. Meaux, Orléans, Troyes, Bourges, Angers, Rouen, Toulouse, Lyon, Bordeaux et plusieurs autres villes eurent leur tragédie sanglante. Les représailles éclatèrent surtout là où les huguenots avaient commis leurs crimes ; en beaucoup d'endroits on exerça des vengeances. Mais les dates divergentes de ces exécutions, les circonstances de l'ordre arraché à Charles IX, le défaut de préméditation, l'impossibilité même s'élèvent contre l'existence des instructions secrètes. Des instructions furent expédiées, mais en sens contraire. On a encore les instructions envoyées à Nîmes, en Bourgogne, en Poitou ; elles intiment la volonté du roi de maintenir les édits et d'empêcher les massacres. « C'est l'usage, dit l'abbé Maury, d'opposer au récit des meurtres désobéissance de plusieurs catholiques qui auraient refusé d'exé-

cuter les ordres sanglants venus de la cour. On parle avec admiration de Jean le Hennuyer ou Berruyer, évêque de Lisieux, qui aurait recueilli les calvinistes dans son palais pour les soustraire à la fureur de quelques forcenés. Or, à l'époque de la Saint-Barthélemy, Jean le Hennuyer se trouvait à la cour, où il remplissait la charge de confesseur près de la reine régente. On cite aussi une lettre du vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, dans laquelle ce magistrat aurait formellement refusé d'obéir à des ordres donnés au nom de Charles IX ; mais cette lettre est simplement forgée par d'Aubigné *(Hist. universelle),* à qui Voltaire l'a empruntée pour la mêler aux notes de la *Henriade*. Il a été tout aussi impossible de constater l'existence d'un certain Thomasseau de Cursay, qui aurait empêché de verser le sang des huguenots à Angers. C'est par de telles mystifications que l'on a longtemps abusé les esprits. La cour a envoyé des ordres, mais pour interdire l'attaque des huguenots. Si donc la Bourgogne ne perdit qu'un seul homme, grâce aux soins vigilants de Chabot-Charny ; si la Provence fut préservée de meurtres par le comte de Tende ; le Dauphiné par le comte de Gordes ; l'Auvergne par Saint-Héran ; la Normandie par Tanneguy le Veneur, c'est à l'humanité, c'est au courage spontané de ces gouverneurs qu'en revient la gloire, et non à une désobéissance héroïque ; car, encore une fois, ils ne reçurent d'ordres sanguinaires ni du roi ni de ses ministres ; on défie qui que ce soit d'en montrer (1). »

Nombre de victimes.

42. Les historiens, catholiques ou protestants, contemporains ou érudits, sont peu d'accord sur le nombre des victimes. Voici les évaluations recueillies par le calviniste Guizot : « Selon de Thou, il y eut environ deux mille personnes tuées à Paris le premier jour ; d'Aubigné dit 3,000 ; Brantôme parle de 4,000 cadavres que Charles IX put voir passer sur la Seine ; la Popelinière les réduit à 1,000. On trouve, dans les comptes de la ville de Paris, une allo-

(1) *Histoire de France,* t. II, p. 335. L'abbé de Caveirac a prouvé : 1° Que la religion n'eut aucune part à la Saint-Barthélemy ; 2° Que ce massacre fut une affaire de proscription ; 3° Qu'il ne dut jamais regarder que Paris ; 4° Qu'il a péri beaucoup moins de monde qu'on ne l'a prétendu. On n'a jamais répondu à Caveirac.

cation aux fossoyeurs du cimetière des Innocents, pour avoir enterré 1,100 morts arrêtés aux coudes de la Seine, près de Chaillot, d'Auteuil et de Saint-Cloud ; il est probable que bien des cadavres furent entraînés plus loin, et les cadavres ne furent pas tous jetés à la rivière. L'incertitude est encore plus grande quand on parle du nombre des victimes dans la France entière ; de Thou l'évalue à 30,000, Sully à 70,000 ; Péréfixe, archevêque de Paris au dix-septième siècle, l'élève à 100,000 ; Papire Masson et Davila le réduisent à 10,000, sans distinguer clairement entre le massacre de Paris et ceux des provinces ; d'autres historiens s'arrêtent à 40,000. » La même incertitude règne parmi les historiens modernes ; chacun juge un peu selon ses impressions ; mais plus on se rapproche des historiens du temps, plus le nombre diminue. Nous croyons, pour notre part, qu'on a fort exagéré ce chiffre de victimes. Les invraisemblances matérielles et les impossibilités morales se réunissent pour établir qu'on n'égorgea pas tant qu'on le récrie. L'homme ne tue pas pour tuer, et quand il a fait une victime, il a besoin de se reposer de son émotion. Pendant la nuit du 24 au 25, on ne put tuer grand monde. Le jour suivant, si l'on vit plus clair, on dut être empêché par d'autres circonstances, d'autant que les huguenots étaient armés. A moins d'admettre que la population de Paris se partageait en tueurs et en tués, en loups et en agneaux, on ne peut croire que le nombre des victimes ait été si considérable. Nous en avons la preuve, par analogie, dans nos coups d'État, dans la répression de nos émeutes. Ici, les adversaires se trouvent en présence ; ils sont réunis en troupes, ils se fusillent et se canonnent ; et cependant, tant tués que de blessés, on ne voit pas que les chiffres s'élèvent si haut, bien que les moyens d'extermination ne manquent pas. Si l'on défalque du chiffre total les catholiques tués et les victimes des vengeances particulières, dont l'assassinat est certainement un crime, on verra que la Saint-Barthélemy n'a pas atteint beaucoup d'innocents et qu'il n'y a pas lieu de tant gémir, surtout pour nous qui l'avons tant de fois surpassée et qui avons amnistié les coups d'État par des millions de suffrages.

43. Je n'examine point la préméditation. Il est clair, par les faits, que la Saint-Barthélemy fut un coup improvisé de réaction, un moyen extrême de salut public, l'œuvre exclusive de Catherine de Médicis. De préméditation, de concert, d'assentiment demandé et donné, il n'y en a pas trace. Or, dans cette mêlée ardente de trahisons, de violences et d'attentats, quelle a été la part, nous ne dirons pas de la religion, dont la responsabilité ne saurait être mise en cause, mais celle des hommes qui en étaient à cette époque les apôtres et les représentants ? Mackintosh, dans son *Histoire d'Angleterre,* nous édifie à cet égard : « La Saint-Barthélemy, dit-il, est un crime *absolument politique,* dont il est *injuste* d'accuser l'Église catholique et les pontifes romains. Le clergé n'y a participé ni comme agent, ni comme conseil ; et ce n'est pas assurément l'intérêt de la religion dont Catherine de Médicis se préoccupait et se souciait dans la nuit du 24 août 1572. Il n'y avait, Dieu merci, ni prêtre, ni évêque, ni cardinal dans le conciliabule tenu par la reine-mère, alors qu'elle donnait ses derniers ordres au prévôt des marchands. Tout, dans cet horrible drame, s'est accompli en dehors de la participation et de l'assentiment du clergé. Nulle part on n'en aperçoit la trace ; et si des prêtres et des évêques sont intervenus dans le massacre, ce n'a été que pour arrêter et désarmer le bras des assassins. » « Que de huguenots, écrit un historien contemporain, Caveirac, ont été recueillis dans les couvents et sauvés de la mort par la charité des prêtres, dont plusieurs ont payé de leur vie leur courageuse intervention ! » C'est bien en vain qu'on leur reproche d'avoir excité par leurs prédications le fanatisme des masses populaires. Il y avait sans doute dans le clergé de Paris des hommes ardents, passionnés même. Mais qui donc ne l'était point à cette époque ? Qui donc, prêtre ou laïque, pouvait se montrer indifférent aux profanations et aux blasphèmes dont les nouveaux sectaires outrageaient audacieusement les institutions et les croyances que la France, dans son immense majorité, aimait et vénérait le plus ? Du reste, en fait de prédication et de langage, ce ne sont pas, à coup sûr, les apôtres de la Réforme qui donnaient aux catholiques l'exemple de la modération. Luther en

La responsabilité de l'Église.

Allemagne, Knox en Écosse, Calvin à Genève, Théodore de Bèze en France, n'ont jamais, que nous sachions, prêché la tolérance ; c'est la haine et l'extermination qui étaient le thème de leurs discours et faisaient le fond de leurs écrits. On les a pris au mot et opposé leurs décisions. Et que dire de ces nuées de prédicants dont Genève inondait le royaume, « pauvres gens pour la plupart, écrivait le vénitien Suriano, ignorants et grossiers, qui prêchaient mille sottises et n'avaient d'autre doctrine que la haine contre l'Église, le goût pour la sédition et la soif pour le pillage ? » Voilà les hommes dont les provocations et le langage excitaient et enflammaient le fanatisme populaire. Ce sont eux qui, semant partout la haine, la violence et la rancune, ont attiré sur leurs coreligionnaires les sanglantes représailles du peuple de Paris. Le crime, sans doute, ne justifie jamais le crime, et nous tenons le massacre de la Saint-Barthélemy pour un des crimes politiques les plus odieux qui aient été commis. Mais les historiens qui s'acharnent à faire peser sur les catholiques la responsabilité du sang versé ont-ils donc oublié les Saint-Barthélemy protestantes qui, de 1562 à 1570, ont ensanglanté la France ? C'est se montrer, en vérité, peu soucieux de l'histoire et de la vérité, que de passer intentionnellement sous silence les cruautés inouïes qui ont signalé partout l'apparition et le passage de la Réforme (1). Quoi qu'il en soit, le clergé catholique n'a participé, ni de près ni de loin, au massacre des huguenots ; les papes ne l'ont pas amnistié davantage. On objecte, il est vrai, le *Te Deum* chanté à Notre-Dame et le jubilé indiqué par Grégoire XIII. Le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame en suite des délibérations du Parlement, pour remercier Dieu d'avoir soustrait le roi au poignard des huguenots et sans se préoccuper du massacre. Quant au jubilé publié par Grégoire XIII, il le fut sur l'avis, en date du 24 août, d'une nouvelle conjuration calviniste dirigée contre la couronne et la vie du roi, et réprimée dans le sang des conjurés ; dans cette lettre d'avis, il n'était fait aucune allusion au massacre qui, pour Paris, ne faisait que commencer. Le jubilé et la médaille frappée à cette occasion ne se réfèrent qu'à une vic-

(1) Menneval, *La Vérité sur Catherine de Médicis*, p. 185.

toire de la royauté. Dans ces démarches, le pape fut d'ailleurs contraint en quelque sorte par le mouvement universel et presque tumultueux du sentiment public. On se souvenait à Rome des atrocités commises, en 1527, par les soldats huguenots du connétable de Bourbon. Ça été pour remercier le ciel d'avoir sauvé les jours du roi et préservé une fois de plus le royaume des entreprises et des complots des calvinistes, que le Pape voulut présider le *Te Deum* et se joindre à la grande procession du peuple romain. Il faut en dire autant de la fameuse notification en lettres d'or, affichée aux portes de Saint-Pierre par le cardinal de Lorraine. La pièce, il est vrai, est bien dans le style du temps ; mais il saute aux yeux que le point de départ des anathèmes qu'elle renferme à l'endroit des huguenots, c'est la conviction que le massacre a été la conséquence inévitable et nécessaire de leur criminelle insurrection. Ces manifestations n'offrent rien de plus anormal que les cris de joie qui éclatèrent dans toute l'Europe, en 1871, à la nouvelle de l'écrasement de la Commune ; la cour romaine, en venant, après les déclarations de Charles IX et les arrêts du Parlement, féliciter la cour de France, n'a fait que ce que font encore les souverains de nos jours, quand l'un d'eux a échappé à quelque attentat contre sa vie. On ne pourra flétrir ces actes que quand le régicide sera un fait glorieux et de droit public (1).

(1) Saint-Victor, dans le *Tableau de Paris*, t. III, a très bien résumé les guerres religieuses du XVIe siècle ; le comte de Meaux en a présenté depuis un abrégé exact quant aux faits, mais singulièrement faux quant aux principes. L'auteur se pique d'avoir composé son livre pour établir que l'édit de Nantes avait institué chez nous la liberté religieuse, noble conquête obtenue uniquement par les violences des huguenots. Ces bandits, par le massacre des prêtres, le sac et la destruction des églises, préludent à toutes les atrocités révolutionnaires qui ont, à leur tour, fondé chez nous la soi-disant liberté politique. Nous citons peu l'*Histoire universelle*, de de Thou, quoique Bossuet la donne comme une autorité ; à notre humble avis, ce n'est qu'une diatribe fort impertinente contre les catholiques, une copie ou un abrégé de divers pamphlets dirigés contre l'Église et le Saint-Siège par les huguenots et les politiciens de tous les pays.

§ III. — PHILIPPE II ET LA RÉVOLUTION DANS LES PAYS-BAS

La foi catholique impose aux souverains le respect de la justice et pose des bornes à leur puissance, qu'ils ne tiennent que de Dieu, mais qu'ils doivent exercer pour sa gloire; elle exige, en même temps, des peuples, comme due à Dieu, la soumission aux pouvoirs légitimes. Au contraire, le protestantisme attribue aux princes un pouvoir arbitraire et fait pour les peuples de l'insurrection un droit. L'esprit de révolte, qui procède du libre examen et qui est comme l'âme du protestantisme, se dissimule à son berceau, mais ne tarde pas à éclater dans les insurrections, aussi bien contre l'autorité politique que contre le pouvoir religieux. Le feu secret, l'anarchie latente qui agite cette grande hérésie, se produit avec plus de fureur, dans les Pays-Bas et l'Angleterre. Dès lors, cette fausse réformation fait voir, au monde entier, qu'elle est encore plus l'ennemie des trônes que des autels, qu'elle n'en veut pas moins aux droits légitimes des rois qu'à la vraie liberté des peuples : partout où elle met les pieds, elle ne porte que désordre et destruction. Conséquence, ici, d'autant plus évidente, que nous voyons, en contraste, le grand royaume d'Espagne en paix avec lui-même parce qu'il a expulsé l'hérésie, tandis que les provinces flamandes, pour l'avoir acceptée, sont jetées dans la fournaise de la révolte et les vicissitudes des révolutions.

Philippe II.

44. Philippe II, seul fils légitime de Charles-Quint, naquit en 1527, à Valladolid, de l'impératrice Isabelle, fille du roi de Portugal. Par Charles-Quint, il descendait des deux maisons de Bourgogne et d'Autriche ; par ses père et mère de Ferdinand et d'Isabelle. Au baptême, on lui donna le nom de son grand-père, Philippe le Beau. Philippe II n'avait que onze mois, lorsque, d'après les vieilles coutumes espagnoles, il fut reconnu par les Cortès, légitime héritier du royaume de Castille ; quand son père revint en Espagne, il atteignait sa septième année. Un professeur de l'université de Salamanque, plus tard cardinal-archevêque de Tolède, fut chargé de son éducation scientifique et religieuse ; don Zuniga fut son gouverneur.

Jamais Philippe, depuis ses premiers pas jusqu'à sa mort, ne semble avoir chancelé dans son attachement à la foi catholique. On le préserva avec soin de toute influence dangereuse ; mais dès lors l'enfant, l'esprit tourné vers les choses éternelles, était sérieux et même austère. Esprit juste, mais peu large, il excelle dans les mathématiques et les arts plastiques, peu dans les langues, encore moins dans les exercices corporels ; sa jeunesse s'écoula sans éclair de génie, mais sans passions impétueuses. A douze ans, il perdit sa mère ; de bonne heure, il avait appris à comprendre, à aimer, à respecter son père. A quinze ans, il débuta dans la carrière des armes, en marchant contre les Français, qui s'étaient jetés sur le nord de l'Espagne. A cette occasion, dans une réunion des Cortés, il reçut les serments des États d'Aragon, de Catalogne, de Valence ; en 1543, il devenait vice-roi d'Espagne, avec assistance d'un conseil présidé par le duc d'Albe. « Le duc d'Albe, écrivait l'empereur, est mon ministre le plus capable et mon meilleur soldat. Consulte-le surtout dans les questions militaires, mais cependant ne te confie jamais entièrement à lui. Ne compte jamais sur un autre que sur toi-même. Les grands seraient heureux d'acquérir ta faveur pour pouvoir gouverner le pays par toi : ce serait déjà un malheur pour toi si on croyait la chose possible. Emploie tout le monde, mais ne t'appuie sur personne exclusivement. Dans toutes les vicissitudes de ta fortune, remets ton sort entre les mains de Dieu. Ce doit-être là le premier objet de tes soins. » Les paroles suivantes nous montrent jusqu'où allait la confiance de l'empereur en son fils : « J'avoue qu'en général, je suis très content de ta conduite ; mais je voudrais te voir parfait, je dois te dire qu'il y a encore en toi beaucoup à améliorer ; n'en crois pas ceux qui te diront le contraire. » Et l'empereur renvoie son fils au seul moyen de progrès et de perfectionnement moral : au tribunal de la pénitence.

Voyage en Flandre.

45. En 1542, Philippe épousait l'infante de Portugal qui le rendit père de don Carlos et mourut peu après avoir mis cet enfant au monde. En 1548, Charles-Quint, dans l'espoir de placer sur la tête de son fils la couronne impériale, l'appelait près de lui pour le présenter à ses peuples. Le voyage dans les Pays-Bas n'eut pas

d'heureux succès. Une certaine pesanteur d'esprit, dont Philippe n'avait pas conscience, et une déplorable ignorance de la langue flamande, rendit le prince peu agréable à des populations mobiles, avides de jouissances, minées déjà par la révolution politique et religieuse. Au milieu des fêtes, la hauteur castillane du jeune héritier fit sentir à ses peuples qu'ils ne sympathisaient pas d'humeur. Au retour des Pays-Bas, Charles-Quint essaya vainement de faire recevoir Philippe en Allemagne ; ni Ferdinand, ni les princes-électeurs n'agréèrent le jeune candidat. Les Espagnols préféraient également avoir un roi pour eux seuls. Philippe renonça donc, sans effort, à l'empire. Exclusivement espagnol, profondément attaché à son pays, il ne pouvait se faire à l'idée d'en être absent. Sans goût pour la guerre et les conquêtes, à peu près sans ambition, il devait être, avant tout, le souverain absolu d'un état moderne. Trop haute était à ses yeux la dignité royale, qu'il tenait de la Providence, trop sacrés ses droits de protecteur de l'Église contre le protestantisme, pour qu'il crut que la poursuite d'un but exclusivement terrestre put ajouter de l'éclat au rang suprême. Par déférence pour son père, en 1554, il épousa Marie, reine d'Angleterre. En 1555, l'empereur transmit à son fils la grande maîtrise de la Toison d'or et lui abandonna aussi le gouvernement des Pays-Bas. Enfin, le 16 janvier 1556, à Bruxelles, en présence des membres de la noblesse espagnolle, Charles-Quint abdiqua, en faveur de Philippe, les couronnes de Castille et d'Aragon, avec toutes leurs dépendances, en Italie et dans le Nouveau Monde. C'était le commencement de la grande monarchie des Espagnes.

Principes de Philippe II

46. A vingt-neuf ans donc Philippe montait sur le trône d'Espagne. Un publiciste allemand, Reinhold Baumstarck, expose ainsi les principes du jeune roi : « C'était, dit-il, dès lors un homme entièrement mûr et formé, tout concentré en lui-même, et ayant des principes inébranlables. Sa manière d'envisager le monde et la vie resta toujours la même. Elle se résumait dans cette conviction que, roi chrétien, il tenait sa couronne de Dieu, et que la protection de l'Église était par conséquent le premier de ses devoirs. Il aurait cent fois mieux aimé n'être pas roi que de régner sur des

hérétiques : et il s'est assez souvent prononcé là-dessus, pendant sa vie, pour qu'on l'en puisse croire. Il n'avait pas le moindre penchant à la cruauté ni aux mesures violentes. Il aimait le repos, et les douceurs de la vie domestique étaient celles qu'il appréciait le plus. Aussi les quatre princesses qu'il épousa successivement eurent-elles pour lui l'amour le plus tendre en même temps que le respect le plus profond. Mais dès qu'il s'agissait de ce qu'il regardait comme le plus grand et le plus sacré de ses devoirs, alors il savait cacher les côtés les plus doux de son caractère, et étouffer les mouvements les plus humains de son cœur. Avec ces convictions et ces principes, Philippe se trouvait d'avance l'ennemi juré du protestantisme. Il ne pouvait pas, lui qui était lancé dans toutes les luttes de son orageuse époque, envisager la réforme à un point de vue purement doctrinal, comme fait celui qui, dans un manuel, contemple à vol d'oiseau, l'histoire du monde entier. Pour lui, le protestantisme était un fait essentiellement révolutionnaire dans son principe et dans ses résultats, dont le triomphe devait aboutir fatalement à la destruction du christianisme positif, à l'anéantissement de toute vérité révélée. Or, à ses yeux, l'État et la société étaient eux-mêmes basés sur la religion. Ces principes, tous les catholiques seront toujours tenus d'y souscrire, aujourd'hui et demain, comme au temps de Philippe II. Et si ce dernier en concluait qu'il fallait faire une guerre mortelle au protestantisme, qui donc lui donnera tort ? Philippe II avait donc pleinement raison, quant aux principes qu'il professait, quant au but qu'il poursuivait. Mais il n'en fut pas toujours de même lorsqu'il s'agissait d'appliquer ces principes aux cas particuliers, et d'employer les moyens nécessaires pour atteindre le but. » (1)

Premières années.

47. Charles-Quint avait passé sa vie sur le champ de bataille ; Philippe devait passer la sienne dans son cabinet, à lire des correspondances, méditer ses résolutions et libeller ses dépêches. A son avènement, la puissance du roi d'Espagne pouvait donner de l'inquiétude à tous les souverains. Philippe était roi d'Espagne, de Naples, de Sicile, duc de Milan; il possédait les Pays-Bas; il était l'époux

(1) Philippe II, roi d'Espagne, p. 28.

de la reine d'Angleterre; il dominait sur le Nouveau Monde; il avait encore en Asie et en Afrique, de vastes colonies. Sa flotte régnait sur toutes les mers; depuis Ferdinand le Catholique, son armée avait la réputation d'être invincible. Chef absolu de la plus grande monarchie qui eut existé jusque-là en Occident, sa prépondérance inspirait des craintes surtout au Souverain Pontife. De tout temps, le Saint-Siège fut, ici-bas, le défenseur de la vraie liberté, comme il est le représentant de la plus vénérable autorité. Un pape peut payer, comme homme, son tribut à la nature humaine ; Pierre lui-même a fléchi plus d'une fois, mais la mission providentielle de la Papauté, même sur le terrain de la politique, ne peut être entravée dans sa marche par les fautes personnelles de quelques pontifes, pas plus qu'elle ne peut être détournée de son but par les attaques furieuses de ses plus redoutables ennemis. Quelle que fut l'identité apparente des intérêts du Saint-Siège et de Philippe II, le Pape devait se défier de l'omnipotence espagnole en Italie. Pour la grandeur et la liberté de sa patrie, en même temps que pour l'indépendance du Saint-Siège, Paul IV s'allia donc avec la France contre l'Espagne ; s'il fut vaincu, du moins, la paix ne trahit pas trop ses espérances. Après l'expulsion des Français de la péninsule, Philippe gardait l'appui des Anglais contre la France ; ce fut, pour Henri II, un motif de tolérer les complots qui s'ourdissaient en France contre la reine Marie. De là, le siège de Saint-Quentin et la bataille de Gravelines, aboutissant au traité de Cateau-Cambrésis. Sur ces entrefaites, mourait, en 1558, la reine d'Angleterre. Philippe, veuf pour la seconde fois, épousait Élisabeth de France. Sa situation était nette ; son prestige énorme. Débarrassé de la position gênante et équivoque qu'il avait eu en Angleterre, ne se sentant pas chez lui dans les Pays-Bas, il avait réglé avec honneur sa situation vis-à-vis de l'Italie et de la France ; enfin il était libre de toute attache à l'empire d'Allemagne. Désormais il pourra se donner au pays et au peuple auxquels il appartient, inaugurer son rôle de champion du catholicisme et remplir sa mission historique.

Don Carlos. 48. « Savez-vous, demande Balmès, pourquoi les protestants en veulent tant à Philippe II ? C'est que ce fut lui qui empêcha le pro-

testantisme de pénétrer en Espagne ; ce fut lui qui, dans ce siècle d'agitation, soutint la cause de l'Église catholique » (1). La prétendue cruauté de ce roi envers un fils dénaturé a surtout servi de texte aux déclamations sans fondement que des historiens, estimables du reste et ayant de bons principes, ont répétées sur la foi des calomniateurs, ce qui peut paraître d'autant plus étonnant, que des philosophes et des écrivains évidemment favorables à la secte, ont depuis longtemps fait justice de ces fables. Les philosophes, auteur du *Dictionnaire historique*, font connaître l'histoire de Don Carlos, de manière à disculper complètement le père. Le président de Thou (dont l'histoire trop favorable à la secte est à l'index) en fait un récit semblable. Les faits n'autorisent pas un autre jugement. Don Carlos, orphelin de naissance, montra tout de suite un mauvais naturel : il mordait le sein de ses nourrices avec une telle force que trois d'entre elles faillirent succomber. A cinq ans, il ne parlait pas encore ; à six, sa première parole fut un *Non* énergique. L'année suivante, on le confiait aux meilleurs maîtres et aux plus sages gouverneurs. D'abord l'enfant montra un peu de zèle et d'application, mais en même temps un tempérament indomptable. Envers sa tante Jeanne, sa conduite était inconvenante et grossière. Malgré la régularité de sa vie, il restait pâle et maladif. A partir de 1557, il fut en proie à de fréquents accès de fièvre. Un de ses amusements était de faire rôtir vifs, sous ses yeux, des lièvres attrapés au piège. Une autre fois, il arracha avec ses dents, la tête à un lézard, d'autres disent à une tortue. Son humeur était irascible ; son opiniâtreté effrayante. Pour avoir de l'argent, il vendait ses chaînes de montre, ses médailles et même ses habits. En 1561, on eut l'idée de l'envoyer à l'université d'Alcala. La fièvre avait momentanément cessé et tout acte de sauvagerie avait disparu. Dans le cours de l'hiver, des irrégularités souvent répétées firent présager de nouveaux malheurs. Le prince ne gardait aucune mesure à table ; à plusieurs reprises, il fut malade, pour avoir trop surchargé son estomac. Puis il lui vint en idée de nouer des relations amoureuses avec la fille d'un concierge. En descendant,

(1) *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. II, chap. 37.

par un escalier dérobé, pour la voir, il tomba en avant et se fit, au côté gauche de la tête, une large blessure. Il s'ensuivit une grave maladie ; pour se garer de la mort, il fallut pratiquer l'opération du trépan. Pendant sa maladie, le prince avait fait ce vœu singulier, de donner, s'il guérissait, quatre fois le poids de son corps en or et sept fois en argent. En 1564, le prince fit son testament. A cette date, l'ambassadeur d'Autriche, Diétrichstein, qui le voyait souvent, en parle ainsi : « On n'a pas encore pu s'apercevoir qu'il ait des dispositions heureuses, il ne paraît pas jusqu'à présent qu'il trouve du plaisir à autre chose *qu'à manger* ; il s'acquitte de cette dernière besogne avec une *avidité* qu'on ne saurait décrire, et à peine a-t-il mangé, qu'il serait capable de *recommencer*. Ces excès de table sont, au dire des gens, la source de tous ses maux, et on pense généralement qu'avec ce régime, il ne pourra pas vivre longtemps. Il ne fait aucun exercice. Ce qu'il a une fois résolu, il ne s'en laisse pas détourner. Il a une volonté inflexible, ce qui est d'autant plus malheureux qu'il n'a pas assez de raison pour discerner ce qui est bien de ce qui est mal. » Un Français qui résidait à Madrid, termine le portrait du prince par ce trait court, mais caractéristique : « C'est un homme épouvantable. » De nos jours on dirait : « C'est un fou. » Les excès habituels de Don Carlos, ses fréquentes incartades pour tourner en dérision la dignité royale, amenèrent, à différentes reprises, entre le fils et le père, des scènes pénibles. A la fin, l'animosité du prince dégénéra en monomanie furieuse et homicide. Pour un rien il tirait l'épée contre les personnes de service ; un jour, il menaça de tuer le duc d'Albe. Une autre fois, il s'enferma dans le haras de son père, et, pour s'amuser, tua vingt-trois chevaux. Dans son exaltation maladive, il dépensait des sommes folles ; multipliait, avec cet argent, parfois extorqué, les excès et les scandales. Lui, qui voulait tuer tout le monde, il croyait aussi sa vie en danger et, pour la protéger, s'entourait des précautions les plus exagérées, les plus risibles. Son animosité contre son père devenait de plus en plus vive ; il ne cachait même pas le dessein de le tuer. Pour la sécurité de sa personne et l'honneur de la royauté, le roi dut en venir à la résolution pénible

de confiner le prince dans une chambre du palais où il serait traité conformément à son rang et à sa dignité, mais sans qu'il pût nuire à qui que ce soit, ni à lui-même. Vers la mi-juillet 1568, il dévora, avec les autres mets, un pâté contenant quatre perdrix fortement assaisonnées, y compris la croûte, et but, pour se désaltérer, de l'eau glacée. De là une dyssenterie dont le prince mourut, huit jours plus tard. Voici le récit de sa mort fait par l'historien de l'inquisition : « Don Carlos, dit-il, instruit par Olivarès que sa maladie était sans remède et sa mort prochaine, engagé en même temps par ce médecin à s'y préparer, voulut qu'on appelât F. Diègue de Chaves, son confesseur ordinaire ; ses ordres furent exécutés le 21 juillet. Le prince chargea ce religieux de demander en son nom pardon au roi son père ; celui-ci lui fit répondre qu'il le lui accordait de tout son cœur ainsi que sa bénédiction, et qu'il espérait que son repentir le lui ferait obtenir de Dieu. Le même jour, il reçut avec la plus grande dévotion les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction ; il fit aussi avec l'agrément du roi un testament qui fut écrit par Martin de Gastela, son secrétaire. Il fut en agonie le 22 et le 23 ; dans cet état il écouta avec tranquillité les exhortations de F. Diègue de Chaves et du docteur Suarez de Tolède, son premier aumônier. Les ministres proposèrent au roi de voir son fils et de lui donner une autre fois en personne sa bénédiction, cette grâce devant être un surcroît de consolation pour lui en mourant. Philippe II prit l'avis de deux ecclésiastiques que j'ai nommés ci-dessus : ils répondirent que, Don Carlos étant bien disposé, il était à craindre que la vue de son père ne fit naître quelque trouble dans ses idées ; ce motif le retint pour le moment : cependant ayant appris dans la nuit du 23 au 24 que son fils était à la dernière extrémité, il se rendit dans son appartement ; et étendant son bras entre les épaules du prince d'Eboli et du grand-prieur, il lui donna une seconde fois sa bénédiction sans en être aperçu. Cela étant fait, il se retira tout en pleurs ; son départ fut bientôt suivi de la mort de Don Carlos, qui expira à quatre heures du matin le 24 juillet, veille de l'apôtre saint Jacques, patron de l'Espagne » (1). Les

(1) LLORENTE, *Histoire de l'Inquisition*, t. III, p. 178.

recherches des érudits, tels que le cardinal de Luca, Gachard, Prescott, Baumstarck, Forneron, confirmèrent le jugement de LLorente ; il n'est pas nécessaire d'être jésuite pour amnistier Philippe II ; il n'y a plus que les ignorants pour incriminer sa conduite à l'égard de Don Carlos.

Situation intérieure.

49. Lorsque Philippe revint des Pays-Bas, où il avait vu poindre la révolution, il était résolu à se consacrer entièrement au service de sa patrie. Son premier soin fut d'extirper le protestantisme, germe visible de toutes les révoltes. Dans cette œuvre de résistance, la nation prêta, au souverain, un concours presque unanime et plein d'enthousiasme. L'inquisition fit le reste ; il en a été parlé suffisamment plus haut. Restait, dans l'islamisme, un autre élément de discorde. Ferdinand et Isabelle, par la conquête du royaume de Grenade, avaient achevé l'œuvre de Pélage et fondé l'unité catholique de la péninsule. Les vaincus avaient obtenu d'équitables conditions. Bientôt on put s'apercevoir que l'existence d'une société à part et d'un culte musulman au milieu d'un peuple chrétien, était chose inadmissible. Les Espagnols essayaient de les convertir, les Maures se révoltaient ; ils étaient encouragés et soutenus, dans leurs prises d'armes, par leurs frères d'Afrique. Une telle situation était menaçante pour la foi et pour les institutions nationales. En présence du péril, on vint à penser qu'il fallait expulser ou exterminer ces étrangers éternels, ces irréconciliables ennemis de la croix. Mais d'abord on voulut les convertir. Pour transformer les Maures en Espagnols et en chrétiens, le roi voulut les forcer peu à peu à renoncer à leurs usages, à leurs traditions, à leur costume, à tout ce qui restait de leur nationalité. Lutte terrible comme celle que l'infortunée Pologne soutient depuis un siècle contre la Russie, avec cette différence que le libéralisme moderne applaudit dans l'un des cas, parce qu'une nation catholique est victime, et qu'il s'indigne, dans l'autre parce que c'est le contraire. En 1560, un édit défend aux Musulmans de tenir, en Espagne, des esclaves d'Afrique. En 1563, une loi renouvelle, contre les Maures, la défense de porter les armes, sinon en vertu d'une concession du capitaine général. On eut bientôt la preuve que les musulmans convertis,

gardaient en secret leur religion, d'autant qu'ils n'avaient cédé qu'à la force et que toutes leurs institutions découlent du Coran. Les Maures s'enfermaient pour travailler le dimanche et les jours de fêtes (1); les fiancées qui ne pouvaient recevoir de leurs curés la bénédiction nuptiale qu'en robe castillane, se déshabillaient au sortir de l'église et prenaient le costume national pour célébrer les noces d'après les usages traditionnels. Le peuple accusait les Maures de favoriser les incursions des corsaires barbaresques ; de donner des indications qui facilitaient les enlèvements des esclaves sur les côtes d'Espagne ; de se réjouir quand ils apprenaient un succès des flottes ottomanes ; et de conserver l'espoir de l'indépendance au point de s'être tenus prêts, durant le siège de Malte, « pour faire rébellion et s'emparer de Grenade avec la faveur de l'armée turquesque victorieuse». Aussi, tous les arguments qui favorisent les préjugés et justifient les artifices de la raison d'État se mettaient au service des haines nationales. « Les vaincus, dit Forneron, il faut le reconnaître, étaient une cause de faiblesse et de danger pour l'Espagne ; ils s'immobilisaient dans les ruines de leur ancienne splendeur : ils se maintenaient comme une nation à part ; un peuple aura toujours des griefs contre ceux qui profitent de ses lois sans se fondre dans son unité : la même répulsion s'observe aujourd'hui contre les juifs chez les chrétiens du Danube, contre les Chinois chez les Américains de l'Ouest. L'identité est telle qu'on pourrait appliquer à ces Juifs ou à ces Chinois, les mots de Cervantès, disant des Maures de son temps : « Ils ne pensent qu'à l'argent ; ils l'amassent par le travail et par les privations ; pour la pièce de monnaie qui arrive à leurs doigts, prison perpétuelle et perpétuelle obscurité ; ils attirent tout l'argent du pays ; plus ils sont nombreux, plus ils enfouissent, et leur nombre croit sans cesse, puisqu'ils n'entrent jamais en religion, qu'ils se marient tous, qu'ils ne dépensent rien à instruire leurs enfants : leur seule science est celle du vol » (2). Cervantès se trompe ; ils savaient aussi nuire à la foi et miner sourdement la chose publique.

(1) CARVAJAL, *Historia del rebellion*, p. 157 ; CERVANTÈS, *Don Quichotte*, ch. XII.

(2) FORNERON, *Histoire de Philippe II*, t. II, p. 153.

Révolte des Maures.

50. Le 17 novembre 1566, Philippe II mettait la hache à la racine du mal. La langue castillane devait, dans le délai de trois ans, remplacer l'arabe, pour les usages de la vie, et même pour le choix des prénoms ; le costume national devait, dans deux ans, disparaître ; ordre était donné aux femmes de sortir le visage découvert, prescription insupportable pour tout Oriental, les mariages devaient être célébrés publiquement et les maisons devaient rester ouvertes pendant toute la durée de la noce. Les danses voluptueuses et les chants nationaux, les bains chauds à domicile pour le seul plaisir, étaient prohibés. Cette loi n'était nullement due à la dureté de cœur et aux tendances despotiques de Philippe II ; elle se rattachait à une mesure édictée sous Charles-Quint, dont les articles avaient été sérieusement examinés en conseil ; mais, comme tout ce qui se prend aux mœurs d'un peuple, le décret avait produit peu de résultats et était vite tombé dans l'oubli. En le renouvelant, Philippe ne croyait pouvoir, que par ce remède, fermer les plaies béantes de la patrie. L'exécution des détails fut confiée à Deza, auditeur de l'Inquisition. Avec un esprit étroit, Deza voulut réformer la vie intime des Maures et crut que son entreprise serait suffisamment servie par une police d'agents subalternes, scribes d'audience, et autres gens qui aiment à usurper les fonctions auxquelles ils ne sont pas propres. Pour écarter ces règlements cruels et ces mesquines avanies, les Maures recoururent d'abord aux explications : Philippe refusa d'obtempérer. Alors les Maures recoururent aux armes et se choisirent un roi. Au village de Valor, sur les crêtes des Alpujarras, habitaient deux frères, qui prétendaient descendre de Fatima, fille de Mahomet : l'un fut enfermé dans les prisons de Grenade ; l'autre, pour avoir tué quelques alguazils, se trouva désigné, par ce trait d'audace, comme le chef de la nouvelle dynastie. On consulta les prophéties et les observations astrologiques ; on vêtit de pourpre le jeune homme ; on lui fit jurer, le visage tourné vers l'Orient, de mourir pour la foi musulmane. Le sultan des Turcs lui envoya douze cents hommes ; les corsaires d'Afrique offrirent de lui vendre à prix d'argent des munitions et des armes. Le nouveau roi de Grenade, Aben-Humaya, donne le

signal de la révolte en massacrant un capitaine et quarante cavaliers. Aussitôt, son lieutenant, Aben-Farax, essaie de surprendre, à la Noël de 1568, l'Albaïcin, faubourg de Grenade. Aben-Farax, repoussé de Grenade, se porte sur le village d'Orgiba et fait mourir, au milieu d'atroces tortures, cent soixante chrétiens. On remplit de poudre la bouche du curé de Mairena et on l'allume ; on enterre son vicaire jusqu'à la ceinture et on en fait, pour les archers, une cible vivante ; d'autres victimes sont abandonnées à une mort lente, enterrées jusqu'aux épaules ; quelques chrétiens sont liés avec des cordes et livrés aux Mauresques, qui les piquent de leurs aiguilles, agrandissent les plaies avec des pointes de roseau, les écorchent et les dépècent. Quelquefois on les attache à un oranger, et on les tue à coups de stylet et de pierres ; ou on viole et on torture sous leurs yeux leurs femmes et leurs sœurs ; d'autres sont désarticulés, jointure par jointure. Une vieille Mauresque choisit trois jeunes chrétiennes, les plus belles de la vallée d'Alméria, et se divertit à les déchirer lentement de ses ongles, à les écraser sous ses pieds. A ceux qui, dans leurs supplices, crient : « La mère de Dieu ! » ils répondent : « Dieu n'a pas de mère. » Après avoir fait tuer trois mille Espagnols, le roi maure réserve aux autres un supplice plus triste que la mort. Tous les captifs sont dirigés sur Sorbas, pour y être vendus aux corsaires barbaresques. Les Juifs d'Alger comprennent aussitôt l'avantage de ce trafic et l'organisent avec leur intelligence commerciale : ils emplissent d'armes, de munitions et de vivres, plusieurs navires qui sont dirigés sur l'Andalousie, puis ramenés en Afrique avec des cargaisons d'esclaves.

Répressions

51. La répression fut confiée au marquis de Mondéjar. L'insuffisance des ressources militaires le força de concentrer ses troupes et de livrer ainsi le pays aux rebelles. Cette armée, réduite à l'état de colonne volante ne put porter que des coups de main, d'ailleurs heureux, mais le pillage et les excès qui en sont la suite, amenèrent bientôt la désertion. L'Andalousie cependant fut domptée, des postes retranchés furent semés dans la montagne ; les insurgés, traqués dans leurs repaires. Philippe crut alors utile de diviser l'Andalousie en deux commandements militaires ; l'un resta à

Mondejar, l'autre fut confié au marquis de los Velez. Cette mesure vint à propos répondre à une recrudescence de fanatisme motivée d'ailleurs par un crime. Au début de l'insurrection, Deza avait arrêté cent cinquante otages ; quand il vit la tournure des choses, il les fit massacrer. Cependant Aben-Humaya bloquait une garnison espagnole dans le bourg de Féron : il tua les hommes et envoya les femmes en Afrique. A Abra, avec son armée de douze mille hommes, au milieu du pays insurgé, Véloz ne put tenir ses soldats. Don Juan prit alors le commandement des troupes. Don Juan était un fils naturel de Charles-Quint ; il était né en 1547 à Ratisbonne. L'empereur, après l'avoir laissé, pendant trois ans, aux soins de sa mère, le confia ensuite à un musicien flamand, qui reçut ordre de venir se fixer aux environs de Madrid ; plus tard son éducation fut confiée à Louis de Quijados et à sa digne épouse, Madeleine de Ullçoa. L'enfant grandit dans la retraite et dans la pauvreté, au milieu de privations. Il ne fit que mieux éclater les dons qu'il avait reçus de la Providence. On n'apprit, à la Cour, son existence que par un codicille du testament de Charles-Quint. A son retour en Espagne, Philippe voulut le voir, le roi révéla au prince le mystère de son origine, lui ceignit l'épée de sa propre main et lui suspendit au cou le grand cordon de la Toison d'Or. « Jamais je n'ai rapporté de ma chasse un si précieux gibier » disait-il le soir. A partir de ce jour, celui qui s'était appelé jusque-là Géronimo devint Don Juan d'Autriche ; il étudia à l'Université d'Alcala, en compagnie de Don Carlos et d'Alexandre Farnèse, ses neveux. Don Juan avait, dans un corps magnifique, une âme de fer ; d'un esprit aventureux et entraîné de bonne heure à la carrière des armes, en 1563, il allait secourir Malte, assiégée par le Turcs, et en 1567, nommé amiral de la flotte, portait de grands coups aux corsaires d'Afrique. Au moment où le roi lui confiait le soin d'écraser la rébellion, une révolution de palais transmettait à Aben-Abro, la couronne fragile d'Aben-Humaya : mais telle est la séduction qu'exerce, sur le cœur humain, ce cercle doré qui ceint le front des rois, qu'il trouve des jaloux même quand il n'est que de papier. Don Juan, âme généreuse et grande, n'usa pas, contre ses adversaires, des petits moyens

de Deza; il recruta des troupes jusqu'en Castille et, par une série de victoires, réduisit les Maures. Leur roi fut pris, l'amnistie acheva la victoire. Le roi, fidèle à ses idées, ne voulut point d'inutiles rigueurs, mais poursuivit froidement l'anéantissement d'une nationalité incompatible avec la sécurité des Espagnes. En vertu d'un édit, tous les Maures, les innocents comme les coupables, furent transportés dans d'autres provinces; les propriétés furent confisquées, mais les vaincus gardèrent leurs biens meubles, leurs troupeaux et leurs provisions; de plus, en retour des terres qu'on leur enlevait, ils en recevaient d'autres. La transplantation des Maures eut lieu en 1570; la Marche, les deux Castille, la Gallice, l'Estramadure, devinrent pour eux une nouvelle patrie. L'impartiale histoire doit dire que l'exécution se fit sans cruauté. On usa même, envers ces infidèles, d'humanité, de tolérance, de ménagements que ne montrèrent pas, dans des circonstances analogues, Élisabeth et Cromwell, envers les Irlandais, pourtant chrétiens. Le règne de Philippe ne fut plus troublé par un soulèvement des Maures. De nouveaux édits rappelèrent au respect des anciennes lois; si Philippe insista sur la nécessité de l'internement, il n'exila personne, ne priva personne de ses droits de citoyen. Il ne faut pas croire, du reste, que les Maures aient vécu dans des conditions trop dures; la race continua de multiplier et, suivant son génie matérialiste, elle refit promptement sa fortune. Quand Philippe voulut faire un recensement général du royaume, les Cortès de Castille prièrent le roi de ne pas donner suite à ce dessein, de peur que les Maures *ne découvrissent l'effrayant accroissement de leur population.*

Les Pays-Bas.

52. Au XIVe siècle, les Pays-Bas étaient entrés dans le duché de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, ils furent partagés entre la France et l'Autriche; à la mort de Charles-Quint, la portion autrichienne était passée à l'Espagne : elle comprenait quatre duchés, sept comtés, un marquisat et cinq seigneuries. Un commerce nouveau occupait l'activité de ses heureux habitants; leurs cités florissantes rivalisaient de richesses et d'industrie. Bruges fut longtemps la plus opulente : elle était le centre du commerce de l'Europe et le marché général de toutes les nations. Après sa révolte, en

1488, contre l'archiduc Maximilien, la fortune passa à Anvers. La large embouchure de son fleuve, qui porte jusque sous ses murs les plus grands vaisseaux, la franchise de ses grandes foires, y attiraient les négociants de tous les pays. Le peuple, plus ennemi de la servitude que jaloux de la liberté, avait gardé ses privilèges; il savait obéir à ses maîtres, lorsqu'ils paraissaient obéir eux-mêmes à la coutume et à la loi; les droits de toutes les classes de citoyens n'étaient point confondus; les ordres de la noblesse et du clergé ne pouvaient point étendre leurs prérogatives au détriment du peuple. Aucun impôt, dit Ragon, n'était levé sans le consentement des États. Ces assemblées se composaient des représentants du clergé, choisis principalement parmi les abbés réguliers, chefs des grands monastères; de ceux de la noblesse, pris parmi les seigneurs les plus qualifiés; et de ceux du peuple, tirés d'entre les plus riches commerçants des villes. Toutefois, les Pays-Bas, qui, sous le rapport de l'origine, des mœurs, des habitudes, formaient une masse homogène, étaient loin d'offrir le même aspect sous le rapport politique. L'organisation des États, le nombre des représentants, leur degré d'influence, la mesure de leur pouvoir, variaient de province à province, même depuis la réunion des Pays-Bas en un seul corps sous Charles-Quint. On voyait, à la vérité, de temps en temps, des assemblées générales des États de toutes les provinces; mais chacune de ces provinces avait ses assemblées et sa constitution séparées; quelques-unes même élisaient des gouverneurs particuliers. L'autorité du souverain était inégalement limitée, suivant les coutumes locales (1); quelquefois trop reserrée et trop faible, ailleurs trop peu restreinte. Charles-Quint en avait commis l'exercice à un gouverneur général qui administrait en son nom avec le secours de trois conseils: le conseil d'État, pour les affaires politiques; le conseil privé, pour le jugement des différends entre les particuliers; et le conseil des finances, pour le maniement des

(1) Entre toutes les provinces des Pays-Bas, le Brabant jouissait de la liberté la plus étendue, et ses privilèges étaient regardés comme si avantageux, que les femmes, vers l'époque de l'enfantement, s'y transportaient des provinces voisines, pour faire participer leurs enfants aux prérogatives de ce pays favorisé.

deniers publics. Le pouvoir absolu, gêné par cette organisation d'États dans chaque province, l'était encore plus par l'esprit même de la nation. Elle voyait sa force et son bonheur dans la constitution sous laquelle elle était devenue riche et florissante ; et les princes ne pouvaient obtenir son amour et son obéissance qu'en évitant de porter atteinte à ses antiques prérogatives, et quelquefois même à des abus que le temps avait consacrés. Maximilien 1er, peu accoutumé à leur caractère, avait eu de graves démêlés avec ses sujets des Pays-Bas. Mais son fils, Philippe le Beau, les gouverna paisiblement ; et quoique Charles-Quint n'ait pas toujours respecté leurs privilèges, et qu'il ait réprimé par de sévères ordonnances leur liberté religieuse, ce prince, né et élevé parmi les Flamands, du moins était doux et affable à leur égard, et savait se conformer à leur humeur ; aussi en fut-il aimé et respecté comme un auguste concitoyen dont s'enorgueillissait leur amour-propre national. Il leur demanda souvent de grands sacrifices, il les obtenait sans peine, parce qu'il avait le talent de leur persuader que ces sacrifices étaient volontaires, et qu'ils étaient réclamés dans l'intérêt de leur gloire et de leur prospérité. Les Provinces-Unies furent florissantes sous son règne, et les Flamands regrettèrent son abdication. Ce regret s'accroissait encore par la crainte de l'avenir : ils cherchaient vainement dans Philippe II cette bonté majestueuse qui les avait charmés dans Charles-Quint. Froid, réservé, taciturne, d'un abord difficile, Philippe les révoltait par sa gravité espagnole, et par cette espèce d'orgueil oriental qui le portaient à être invisible. La tristesse publique, funeste présage, accompagna l'avènement du nouveau prince.

Alliance du protestantisme et des nobles.

53. Au temps où nous sommes parvenus, le protestantisme tendait à s'introduire dans les Pays-Bas, et là, comme ailleurs, s'établissait en favorisant les passions et en préparant les révoltes. Par leur situation en face de l'Angleterre, et par leurs rapports de commerce avec les nations voisines, ils étaient ouverts de tous côtés à la contagion de l'hérésie. L'Angleterre leur avait communiqué les erreurs de Calvin ; l'Allemagne leur avait envoyé le luthéranisme, qui avait provigné là plus qu'ailleurs avec son sensualisme

grossier et sa fureur de sédition. Le protestantisme, sous toutes ses formes, avait trouvé un accès facile dans un pays riche et indépendant ; il avait pénétré dans les provinces belges, encore plus dans les provinces bataves. Philippe voyait avec douleur ces rapides progrès de l'hérésie. Profondément attaché au culte de ses pères, d'ailleurs regardant, à l'instar des princes de son temps, l'unité religieuse comme le gage de l'unité politique et le fondement de la paix sociale, ce prince admit, comme premier principe et comme premier devoir, la nécessité de réprimer, par tous les moyens possibles, l'esprit d'innovation qui éclatait de toutes parts. On lui a beaucoup reproché d'avoir voulu réprimer, par la force, les doctrines nouvelles ; on lui a surtout fait un crime d'avoir introduit l'inquisition espagnole. A chacun sa juste part de responsabilité. Dès 1522, Charles-Quint avait établi, dans le comté de Brabant, un inquisiteur *laïque,* assisté de quelques ecclésiastiques. Clément VII porta à trois le nombre des inquisiteurs ; Paul III le réduisit à deux, et cette forme subsista jusqu'au moment des troubles. Malgré la juste rigueur des édits que ce tribunal devait appliquer, l'esprit qui animait l'institution dans les Pays-Bas était conforme aux caractères de la nation. Ce tribunal ne portait point le titre d'inquisition, il ne suivait point la procédure de l'institution espagnole ; il n'avait point, pour inquisiteurs, des dominicains ou des étrangers, et les édits, connus de chacun, qui réglaient la procédure et dictaient les jugements, paraissaient moins odieux, parce qu'ils n'étaient point sujets à l'arbitraire. Philippe, pour lutter contre le dévergondage des prédicants, se contenta d'abord d'instituer des évêques. Les Pays-Bas ne comptaient anciennement que cinq évêchés, soumis à la juridiction étrangère des archevêques de Reims et de Cologne. Cette dépendance déplaisait à Philippe comme la soumission de Strasbourg et de Metz a déplu récemment à la Prusse. Le roi pensait d'ailleurs, avec son conseil, que le petit nombre des pasteurs et par suite le défaut d'instruction, avaient facilité l'accès de l'hérésie. Combattre des opinions fausses par les armes de la science théologique n'a jamais paru un acte de férocité. Pour remédier à ces graves inconvénients par des moyens apostoliques, le prince

obtint du pape Paul IV la création de trois nouveaux archevêchés, ceux d'Utrecht, de Cambrai et de Malines, auxquels il subordonna, outre les évêchés d'Arras et de Tournay, treize nouveaux évêchés qu'il dota aux dépens des abbayes et des monastères du pays. Reims et Cologne perdirent leurs droits métropolitains; les Pays-Bas eurent, à peu près pour chaque province, un évêché, et Malines devint métropole. Ce changement était une amélioration; cette amélioration s'était introduite d'une manière régulière; manifestement elle était aussi utile que sage. Naturellement ces avantages déplurent aux sectaires; ils voulaient corrompre à leur aise et n'admettaient pas qu'on pût leur opposer le mur d'airain d'un épiscopat compact. Cette mesure déplut aussi aux abbés flamands qui voyaient une partie de leurs revenus enrichir une partie des titulaires des nouveaux sièges. Enfin, le roi se donna maladroitement le tort de ne désigner, pour ces sièges, que des prélats d'Espagne. Ainsi, une disposition, bonne en elle-même, anima, contre la domination espagnole, le peuple, la noblesse et le clergé lui-même. Ce sentiment d'hostilité naissante fut exploité par les chansons populaires et par les caricatures; le premier ministre fut représenté, en soutane rouge, d'où sortaient, en rampant à ses pieds, des évêques. Il est probable toutefois que cette opposition eût marché dans l'ombre, si elle n'eût rencontré l'appui de la noblesse flamande. Cette noblesse, au lieu de contenir l'animosité populaire, l'exploita avec perfidie, dans l'espoir, avec le concours du peuple et des sectaires protestants, d'abattre à leur profit l'autorité du roi. « Charles-Quint, dit encore Ragon, avait flatté les grands des Pays-Bas en les associant à sa gloire; il avait exalté leur orgueil national par la préférence qu'il leur accordait sur la noblesse castillane, et ouvert, dans toutes les parties de son empire, un vaste théâtre à leur ambition. Quoique Philippe II dût beaucoup à leur valeur, et que leur conduite dans la guerre contre la France fût la principale source de ses succès et des avantages qu'il avait recueillis par la paix de Cateau-Cambrésis, il ne leur continua pas la même faveur, et les sacrifia aux Espagnols. Cependant les seigneurs belges nourrissaient durant la paix les passions que le feu roi avait fait naître et

auxquelles il avait fourni des aliments. Accablés, pour la plupart, de dettes énormes, que souvent même la politique du gouvernement les avait entraînés à contracter, et frustrés, par le changement survenu dans l'administration, de toute espérance de rétablir leurs affaires dans des emplois lucratifs, ils se virent tout à coup exposés à tous les inconvénients d'une pauvreté qui leur était d'autant plus sensible qu'elle contrastait avec le luxe affiché par une opulente bourgeoisie. Un grand nombre d'entre eux, réduits à l'extrémité, n'envisageaient de remède à leur détresse que le désordre général, et les mécontents trouvaient d'ailleurs un prétexte trop légitime dans les griefs de la patrie » (1).

Marguerite et Granvelle.

54. Si quelque chose était capable de prévenir les troubles, c'était sans doute le caractère de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, que Philippe avait laissée, dans les Pays-Bas, pour gouvernante, lorsqu'après le traité de Cateau-Cambrésis, il quitta ces provinces et retourna en Espagne. Marguerite était une fille naturelle de Charles-Quint ; enfant, elle avait été élevée par les tantes de l'empereur, puis mariée d'abord à Alexandre de Médicis, ensuite à Octave Farnèse. Voici la peinture que l'historien de la guerre de Flandres fait du caractère de cette princesse : « Son esprit était prompt et présent ; dans l'action, sa dextérité était admirable ; l'éducation belge des reines avait formé ses premières années ; les malheurs des Médicis avaient instruit sa jeunesse ; à l'âge adulte la discipline de la cour de Farnèse et la vieille école de Paul III l'avaient amenée à la perfection. Dans la piété, elle avait eu un grand directeur, Ignace de Loyola, fondateur de la Société de Jésus ; près de lui, elle avait appris à débarrasser son âme du péché, plus souvent qu'on ne le faisait alors ; près de lui elle avait puisé une dévotion singulière et tout à fait autrichienne envers la Sainte-Eucharistie » (2). Marguerite poussait le scrupule dans la pratique de ses exercices religieux jusqu'à défendre qu'on tint propres à

(1) *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 32.

(2) ANIANUS STRADA, *de bello Belgico*, lib. I. Cet ouvrage est trop connu et trop estimé pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge ; avec l'ouvrage du cardinal Bentivoglio, il est tout à fait classique sur ce point de l'histoire.

l'avance les pieds des douze filles qu'elle lavait le Jeudi-Saint, et le sentiment de ses devoirs de régente jusqu'à travailler des nuits entières à une correspondance qui ne néglige aucun détail et qui dénote une remarquable capacité de gouvernement. La princesse avait trente-huit ans quand elle s'établit comme régente à Bruxelles, laissant son mari à Parme et son fils à Madrid. « On pouvait espérer, dit encore Strada, que les peuples des Pays-Bas, dont l'attachement au nom de Charles-Quint était si grand, recevraient sa fille avec d'autant plus de joie qu'élevée au milieu d'eux, elle avait adopté leurs mœurs. » Mais, quoique douée d'une haute intelligence, à la fois circonspecte et prudente, elle assumait, en des temps difficiles, une tâche qui parfois domina son énergie et épuisa ses forces. Un conseil d'État, un conseil privé et un conseil des finances devaient l'aider dans la gestion des affaires publiques. De plus, le roi lui avait donné pour conseiller et directeur politique, l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle. C'était un franc-comtois, de bonne origine, qui s'était élevé aux premières dignités par ses talents. Après de grands éloges décernés à son père, chancelier de Charles-Quint, Strada ajoute : « Heureux homme qui avait eu beaucoup d'enfants et les avait entourés de richesses et d'honneurs ; à leur tête était Antoine, qu'il initia de bonne heure aux devoirs et aux secrets de la cour, et qui reçut l'héritage de sa fonction. Déjà il avait aidé son père par son savoir et par son esprit ; il avait étudié les lettres dans plusieurs académies d'Europe avec un grand succès ; sous la discipline de son père, il avait acquis une parfaite habileté de conduite ; au point que, appelé au service de la République, il se fit agréer à César, non pas tant par les mérites de son père que par les siens propres ; car, en beaucoup de choses, il égala son père ; en beaucoup d'autres, il le surpassa. Sa promptitude d'esprit était telle qu'il savait neuf langues et en possédait parfaitement sept ; il n'avait pas son pareil en éloquence ; et, en dictant des lettres, quelquefois en plusieurs langues, il fatiguait jusqu'à cinq secrétaires (1) » Granvelle avait sans doute, comme tout autre, quelques défauts ; mais il était d'une capacité et d'une

(1) STRADA, op. cit. lib. II.

fidélité à toute épreuve ; riche en connaissances, ardent et infatigable au travail, entièrement dévoué aux intérêts de son maître et de la monarchie espagnole, inaccessible à la peur comme à la corruption. Granvelle était un homme d'État de premier ordre, l'un des grands caractères de l'époque, et à lui seul, si j'en crois Suriano et Gresham, il valait tous les ministres de Philipe II.

Les adversaires.

55. Parmi les seigneurs capables de servir de chefs aux mécontentés, l'éclat de leur naissance, leurs qualités personnelles, les hautes fonctions dont ils étaient revêtus, faisaient remarquer et faisaient craindre les comtes d'Egmont et de Horne, et Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Le premier rang dans la noblesse des Pays-Bas appartenait au comte d'Egmont ; ses services militaires le lui assuraient à un autre titre. Il était courtois et généreux : Brantôme a dit de lui que c'était le seigneur de la plus belle façon et de la meilleure grâce qu'il eût jamais vu, et il s'y connaissait ; mais d'Egmont se laissait emporter par l'orgueil et séduire par la flatterie, trop amoureux de fumée, selon l'expression de Granvelle. Soldat intrépide plutôt que politique habile, imprudent dans sa conduite, trop aisément entraîné par la vivacité de ses rancunes, il compromit sa fidélité et sa loyauté jusqu'au point où il sentit se révolter sa conscience ; et il a fallu le deuil de sa mort pour racheter les taches de sa vie. Pour faire connaître celui qui sera le chef de la rébellion, j'esquisse son portrait d'après un passage très remarquable de Strada, qui peut servir à l'explication des événements : « Guillaume joignait l'activité à l'ambition, la souplesse d'esprit à la fourberie. Maître de lui, il savait s'accommoder aux circonstances, ménager les esprits et gagner la confiance du public. On le regardait comme un politique habile. Il changea souvent de religion selon ses intérêts : il fut d'abord luthérien, puis catholique, après il favorisa toutes les sectes et finit par se faire calviniste. » Guillaume de Nassau-Dillenbourg était né en 1533, d'ancêtres provençaux et bourguignons ; son père avait été l'un des chefs de la ligue de Smalcalde. Melanchton tirant l'horoscope de Guillaume, lui avait promis de grands succès et une fin malheureuse. Né luthérien, pour plaire à l'empereur, il quittait l'hérésie à onze ans. Dès lors,

il grandit au milieu de la cour de Charles-Quint et eut pour précepteur un frère de Granvelle. Le prince n'avait que vingt-deux ans que Charles-Quint lui confiait le commandement d'une armée et ne le rappela près de lui qu'au jour où il déposa le fardeau trop pesant de sa puissance et de sa gloire. A vingt-sept ans, le prince d'Orange était le plus riche seigneur des Pays-Bas, le plus connu du peuple par sa joyeuse prodigalité et ses talents extraordinaires de séduction. « C'était, dit un contemporain, un personnage d'une merveilleuse vivacité d'esprit, lequel tenait table magnifique, où les petits compaignons étaient aussi bien venus que les grands. Jamais parole ni discrète ni arrogante ne sortait de sa bouche par colère ou autrement. Aimé et bien voulu de la commune pour une gracieuse façon qu'il avait de saluer et arraisonner familièrement tout le monde... Il semble que Dieu l'ait doué de tous les dons de nature que l'on sçauroit souhaiter pour gaingner le cœur des hommes, libéralité, éloquence, vivacité d'esprit, au reste *le plus déloyal* de la terre » (1). Son faste était celui d'un souverain ; à Bruxelles, il éclipsait Marguerite de Parme ; il avait une suite de pages et de gentilshommes allemands ; car lui-même n'était pas belge et ne figurait en Belgique que comme propriétaire local, mais sujet de l'empire ; pour sa bouche, il avait réuni tant de cuisiniers, qu'il put en licencier vingt-huit, quand il voulut réduire ses dépenses. A trente ans, il avait 900,000 florins de dettes, bien qu'il jouît d'un revenu annuel de 152,185 florins, dont il recevait 98,366 en appointements sur le trésor de Philippe II. — Quant à Horne, amiral de Flandres, il joignait à cette dignité la gloire d'être issu d'une maison française, que le sang unissait aux Montmorency.

Causes imaginaires de la révolution.

56. Sous l'impulsion de Guillaume, nous allons entrer dans une crise de troubles, de guerres civiles et de révolutions ; il importe, avant d'aborder le récit de ces malheurs, d'en rechercher les causes. C'est par les causes qu'on a la suite des moyens et le secret du but, dit l'école ; cette connaissance est ici d'autant plus importante qu'elle concourt à écarter de fausses imputations et à découvrir le sens vrai des événements. L'origine du soulèvement des Pays-Bas

(1) PONTUS-PAYEN. *Mémoires*, t. II, p. 50.

se trouve-t-il, comme on le répète depuis trois siècles, dans l'exhorbitance des impôts, l'essor des besoins religieux et la frayeur de l'Inquisition ? A l'avènement de Philippe, l'état du pays était tel que le commerce et l'industrie étaient plus florissants que jamais, que l'aisance régnait partout et qu'un luxe extraordinaire s'était introduit dans ces régions. Le peuple ne sentait pas le poids des impôts qui auraient pu susciter des plaintes ; des plaintes ne pouvaient même s'élever légitimement, puisque le gouvernement partageait l'administration publique avec les États, et que, loin de songer à surcharger les Pays-Bas, il tira des sommes considérables d'Espagne, pour remplir le trésor public épuisé par les dernières guerres. Tous les historiens dépeignent la situation matérielle des Pays-Bas à cette époque, sous des couleurs si brillantes, qu'il faut absolument renoncer à y trouver une cause de troubles, et cette assertion est établie par les confédérés eux-mêmes, puisque, dans aucune de leurs nombreuses plaintes, ils ne se sont appuyés que sur un prétendu malaise du pays (1). — Les troubles des Pays-Bas sont-ils nés du désir des nouveautés religieuses qui auraient germé dans le peuple ou d'incontestables besoins religieux qui se seraient soudainement développés dans les masses et auraient fait entendre leurs voix impérieuses ? Les habitants des Pays-Bas étaient, plus que tout autre peuple, absorbés par les intérêts matériels ; toute leur intelligence et tous leurs efforts étaient concentrés sur les moyens de développer le lucre et de se procurer la paisible jouissance du bien-être. Leurs richesses engendraient les besoins matériels de toute espèce : le luxe, la magnificence, la mollesse, la volupté, l'amour du repos ; mais ces mêmes richesses rendaient les habitants de ces contrées peu accessibles aux préoccupations et aux jouissances de l'esprit. Dans ces conditions, l'âme cherche plutôt dans les distractions intellectuelles, un nouveau plaisir et un sur-

(1) JUSTE. *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, t. I, liv. V. Bruxelles 1855, et MATHIAS KOCH, *Recherches sur le soulèvement et la séparation des Pays-Bas de l'Espagne*, 1860, Leipsig. A cette époque, un paysan hollandais pouvait donner en dot, à sa fille, une tonne d'or, c'est-à-dire cent mille livres.

croît de bien-être, qu'elle ne recommande l'application pour approfondir le grand mystère des choses cachées. Pour nous convaincre de la réalité de ces dispositions et dissiper l'erreur de ceux qui parlent de besoins spirituels, nous empruntons le témoignage de Grotius. Dans ses *Annales*, après avoir parlé des tentatives ambitieuses des grands, venant à parler du peuple, il dit : « Pour le peuple, la haine de la guerre, l'ennemi des maux, l'amour du repos, la fuite des honneurs, son goût pour le commerce et les banquets, le poussaient à se procurer de l'argent et à le dépenser. Mais que des hommes fussent tués ou tourmentés pour un culte quelconque ; il l'avait en commisération. Sa douleur se borna longtemps à des gémissements et à des larmes, avant qu'il ne fût soulevé par les artifices de ses chefs. » — « En cette saison, ajoute Hopper, les États des dits Pays-Bas estaient fort florissants et en bonne paix et tranquillité, sans aucune altération » (1). Ainsi donc, le peuple, loin d'être avide de nouveautés religieuses, ne songea pas même à secouer sa prétendue oppression ; le feu qui allait s'allumer était un effet artificiel comme l'étincelle que le briquet tire d'un silex. Il vient une preuve à l'appui, lorsqu'on songe, d'une part, que les sévères édits de Charles-Quint ne donnèrent lieu au moindre mécontentement parmi le peuple ni à la moindre protestation des États, et si l'on se rappelle, d'autre part, que la question religieuse était alors agitée partout avec la plus extrême violence. C'est miracle qu'avec de si mauvais voisins, avec l'exemple de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, il ne se fût produit aucune émotion dans ses provinces. Les Néerlandais du XVIe siècle étaient religieux comme le sont encore les Belges et même plus. Le catholicisme était professé par plus des neuf-dixièmes de la population ; et, avant les troubles, il n'y avait pas une localité, dit Virgilius, qui ne fût catholique. Aussi aucune des sectes protestantes n'était parvenue à s'implanter dans les Pays-Bas. Les sectateurs de Calvin, de Luther et de Munzer, dépourvus de tout crédit,

(1) HUGO GROTIUS. Annales, L. I, p. 8 ; — HOPPER. *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas* ; — HOYNCK VAN PAPENDRECHT. Analecta Belgica, t. II, p. 22.

ne pouvaient se réunir que de nuit, loin des lieux habités, dans l'obscurité des forêts. Loin d'avoir conquis les sympathies des populations, elles durent, pour en éviter les rigueurs, se cacher. Il en fut tout autrement, lorsque les nobles se furent ligués contre le gouvernement espagnol. A partir de ce moment, ils lèvent la tête avec une audace surprenante; ils transportent, dans les villes, les réunions qu'ils tenaient précédemment dans les champs ou dans les bois, et dans les villes, en attendant de plus cruels excès, ils recourent à la violence pour s'introduire dans les temples catholiques. — Quant à l'Inquisition, ces désordres mêmes prouvent qu'elle n'était point un si terrible tribunal. Il y a longtemps qu'on est revenu de l'assertion absurde de Grotius, qui porte à 100,000 les victimes du seul Charles-Quint; le prince d'Orange, dans sa *justification*, qui n'est qu'un maladroit pamphlet, abaisse, pour d'excellentes raisons, ce chiffre à 50,000; et Prescott, qui est protestant, montre l'invraisemblance de ce chiffre par ce raisonnement, qu'on aurait sacrifié en Belgique, par rapport à l'Espagne, cinq fois autant de victimes en deux fois autant de temps, soit d'un côté 50,000 en trente-six ans, et de l'autre 10,000 en dix-huit ans, ce qui est hors de toute proportion. Ces allégations, au surplus, sont sans fondement. Les procès-verbaux de l'inquisition belge sont perdus; on ne possède rien de précis sur cette période. Nous savons seulement par une réponse des inquisiteurs Tiletamm et Ray (1), que, dans le Brabant, le plus ancien procès remontait à 1536, le second à 1555, le troisième à 1558 et un quatrième en 1562. Si la réduction est la même pour les autres provinces, — et plusieurs comme la Gueldre et le Luxembourg n'avaient même pas de tribunal ecclésiastique, — il faut manifestement abaisser beaucoup ces chiffres. Nous ne ferons aucune supputation arbitraire; les titres n'en autorisent point et la logique le défend. Mais Hopper, parlant de cette époque, dit que les choses en étaient venues, au point que les prélats, les juges ecclésiastiques et les inquisiteurs se trouvaient dépouillés de toute considération et de tout pouvoir; à la fin, ils désiraient être

(1) GACHARD. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas.* t. I, Appendice, p. 559.

déchargés de leurs fonctions « comme ne servant plus à rien ». Ni l'Inquisition, ni les vœux protestants des peuples, ni l'exorbitance des impôts ne furent les causes déterminantes des troubles des Pays-Bas; ils furent seulement des causes imaginaires, exploitées perfidement par des séditieux, qui, s'ils n'eussent trouvé ceux-là à leur convenance, auraient imaginé d'autres prétextes.

Les vraies causes.

57. La cause première et décisive de la révolution des Pays-Bas, ce fut la situation obérée et l'ambition féroce de Guillaume; les causes secondaires s'ensuivent. « Chacun sait que n'avons eu si tost le pied tourné de nos Païs-Bas, dit Philippe dans l'édit de proscription, que ledict Guillaume de Nassau... n'ait par ses sinistres practiques, trames et astuces, tenté... de gagner ses voluntez. » Il existait, il est vrai, entre le souverain et ses États, une certaine incompatibilité d'humeur et, dans ce contraste, le germe d'un mécontentement; mais une si petite cause ne produit pas de pareils effets. Lorsqu'en 1558, Philippe s'embarqua pour l'Espagne, il se tourna soudain vers le prince et lui reprocha d'être la cause de la résistance des États. Guillaume se disculpa au détriment de ces derniers, le roi lui répondit : « Non, non, il ne s'agit pas des États, mais de vous et de vous seul. » L'expédient choisi pour éteindre les dettes de Guillaume et de ses complices, était de vendre les charges et de donner les bénéfices en paiement. Pour avoir, dans ces manœuvres, les coudées franches, les nobles devaient s'emparer du gouvernement. Mais, pour une telle entreprise, par où commencer et de quel prétexte se couvrir ? Pour aider les nobles à payer leurs dettes, Philippe, qui savait récompenser le mérite, avait donné 6,000 thalers au comte d'Aremberg; 15,000 au comte de Horne, au marquis de Berghes, au comte de Righeim et au seigneur de Glajon; 40,000 au comte d'Egmont; 50,000 à Guillaume de Nassau. Du reste, Philippe n'avait rien changé aux institutions gouvernementales de son père. Les nobles le poussaient à nommer gouvernante Christine de Lorraine, que soutenait Guillaume parce qu'il recherchait la main de sa fille Dorothée. A la place de sa tante Marie, Philippe mit sa sœur Marguerite, que Guillaume avait voulu écarter en alléguant l'illégitimité de sa naissance ; par là, il déçut l'espoir

que nourrissait Guillaume de parvenir, par sa belle-mère, au timon du gouvernement. A défaut du titre de gouverneur, Guillaume et d'Egmont s'étaient au moins flattés d'occuper une position prépondérante dans l'administration des affaires publiques ; Philippe les écarta tous les deux, dans la crainte que la préférence donnée à l'un n'excitât la rivalité dangereuse de l'autre. Guillaume put être plus froissé encore lorsque Granvelle, évêque d'Arras, fut nommé ministre ; le prince eût été revêtu volontiers de cette haute fonction. Et comme l'administration du Brabant lui échappait en même temps que la charge de gouverneur, l'ambition de Guillaume et d'Egmont ne fut pas satisfaite, bien que le roi les eut nommés conseillers d'État et gouverneurs, l'un de Flandre et d'Artois, l'autre de Hollande, Zélande et Utrecht. Telle fut la cause première du ressentiment de ces deux nobles. Le prince d'Orange en conçut un ressentiment d'autant plus profond que, ne voyant dans le roi qu'un simple duc de Brabant, il se considérait comme ayant dû descendre d'un degré dans la hiérarchie des pouvoirs. A cette circonstance venait se joindre une haine héréditaire entre les maisons de Habsbourg et de Nassau. Albert d'Autriche avait trouvé bon de se révolter contre l'empereur Adolphe de Nassau ; il paraissait juste que Guillaume de Nassau s'insurgeât à son tour contre Philippe d'Autriche ; du moins Guillaume fait ce beau raisonnement dans son *Apologie* (1). Quant aux raisons de religion et de patriotisme, elles ne sont pas recevables d'un homme sans foi ni mœurs, qui proposa de partager son pays entre les Allemands, les Français et les Anglais, pourvu qu'à ce partage, il gagnât une principauté. Le vrai motif de sa révolte, le voici : « J'ai été privé de mes biens, dit-il; mon fils a été traîné en Espagne; voilà, n'en doutez pas, les motifs qui me font prendre l'offensive ». Mais outre la vengeance à exercer, il avait une ambition à satisfaire. L'ambition de l'homme a de mystérieuses profondeurs ; pour moins qu'un trône, elle se porte au crime.

(1) *Apologie ou défense du très illustre prince Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau,* p. 81, Leyde, Silvin, 1581. Cet ouvrage est vraisemblablement de Villiers, *prédicant* du prince d'Orange.

Premiers troubles.

58. Il faut noter que les promoteurs de troubles, Egmont, Horne, Orange, sont conseillers d'État, membres du gouvernement, dépositaires de la force et de l'autorité publiques, chargés comme tels d'apporter à la régente, leur concours et de prévenir ou de réprimer, par leur action, tout désordre. Cette note prise, nous suivons la trame de leurs perfides agissements. La première difficulté qu'ils soulèvent, c'est le départ des troupes espagnoles. D'un côté, ils voient le pays agité ; de l'autre, ils pressent le renvoi des troupes : la contradiction est manifeste. Les soldats sont les chiens du troupeau ; ils le défendent contre les loups et au besoin, contre lui-même ; que ces troupes fussent utiles ou non, le roi avait le droit de les maintenir, et s'il l'eût fait, il eût agi prudemment. Que si faute de finances, il différa de les rapatrier, il les rappela aussitôt qu'il le put. Pour un épisode insignifiant, voilà la défiance éveillée. Après le départ des troupes espagnoles, le second motif d'agitation fût l'érection des nouveaux évêchés. On comprend que les hérétiques étrangers s'en offusquent ; à défaut de soldats pour combattre les sectaires, il reste des sentinelles vigilantes, des apôtres, des docteurs, des prélats qui, au besoin, sauraient aller au martyre ; mais on ne comprend pas que des chrétiens et des hommes politiques sains de cœur et d'esprit, fassent chorus avec les hérétiques. Cette agitation cependant paraît s'être promptement calmée ; cinq ans plus tard on n'y songeait plus, on ne daignait même pas rappeler, dans les manifestes d'opposition, ce grief oublié. Du moins, il a servi, comme le précédent, à soulever l'opinion publique et à précipiter davantage, dans les idées de tolérance, la masse aveugle, par opposition au gouvernement. De plus, à l'abri de ces plaintes, on insinuait au peuple, pour le soulever, que le roi voulait soumettre les Pays-Bas à l'Inquisition d'Espagne. Imputation d'autant moins fondée, que les évêques n'avaient pas la connaissance des crimes contre la foi. Quant à l'inquisition, elle existait depuis quarante ans dans les Pays-Bas et n'était pas impopulaire. Onze décrets de Charles-Quint, que l'on nommait les *placards,* prononçaient, pour les divers cas d'hérésie, différentes peines ; mais si la loi était dure, ceux qui l'appliquaient se mon-

traient débonnaires. « Les inquisiteurs des Pays-Bas, dit Forneron, étaient des chanoines ou des docteurs en droit, tentés de modérer les peines, sous le *prétexte* qu'elles étaient grandes et dures, bonnes gens comme les bourgeois qui les environnaient. Ils n'appliquaient pas la torture, ils écoutaient les défenseurs, ils s'entouraient des officiers de la justice civile, huissiers et greffiers. Plusieurs provinces ne possédaient pas d'inquisiteurs ; dans d'autres on ne les convoquait jamais ; ceux de Valenciennes s'étaient fait tellement oublier, qu'on ignorait leurs noms et la formule de leurs commissions » (1). On prêta méchamment, à Philippe, l'intention d'introduire, dans les Pays-Bas, l'inquisition d'Espagne, ou au moins de convertir la menace de la loi en persécution effective. Philippe a toujours nié l'intention qu'on lui prêta, et ni Marguerite, ni Granvelle, ni même le duc d'Albe, ne lui en suggérèrent l'idée ; ils eussent plutôt combattu ce dessein. Que si Philippe demandait l'application des lois, en droit et en fait, il avait raison : en droit, tant que la loi subsiste, il faut en exiger l'observance, car une loi méprisée est toujours une amorce pour l'indiscipline et une prime à la licence ; en fait, il est certain qu'en présence des envahissements de prédicants étrangers, venus pour fanatiser les populations, rien n'eût plus contribué à la défense de la paix publique, que l'arrestation et le châtiment des perturbateurs. Les plaignants même en fournissaient la preuve, puisqu'ils se plaignaient si violemment d'un obstacle incompatible avec leurs espérances. Une douzaine de têtes de corrupteurs allemands ou français, eût empêché des flots de sang et des monceaux de ruines. Un homme embarrassait les conjurés, c'était Granvelle, particulièrement odieux au prince d'Orange, parce qu'il avait percé à jour les complots de sa perfidie : Orange et Egmont l'attaquèrent en face, et pour pouvoir le faire avec plus de convenance, envoyèrent en Espagne la démission de leurs charges. Les reproches qu'ils lui adressent sont de ceux qu'on adresse à tous les gouvernements : ils relèvent de minimes détails, incriminent des subalternes, mais ne contestent point les merveilleuses qualités de l'administrateur. C'est la faute

(1) *Histoire de Philippe II*, t. II, p. 30.

ordinaire aux esprits supérieurs de ne s'entourer que de gens médiocres, ils se croient amoindris dès qu'ils sont secondés, et, par leurs complaisances pour les subalternes, ils retournent contre eux-mêmes les talents qu'ils repoussent. Mais si l'on écarte les hommes de mérite pour se livrer aux flatteurs, on s'expose à des trahisons. Que Granvelle ait subi la condition commune aux hommes de mérite, il ne faut guère s'en étonner en un temps où les hommes portent tout à l'extrême ; mais des faiblesses ne sont pas des crimes. A l'appui de leurs frivoles accusations, des nobles excitèrent des émeutes dans le Hainaut. Avec la complicité, à peine dissimulée du gouverneur, à Valenciennes, ville où les inquisiteurs restaient les bras croisés, la populace força la prison et délivra des hérétiques. Les émeutiers sont punis pour l'exemple. La haine contre le gouvernement se tourne en faveur pour l'hérésie qu'il réprime et en mépris pour les magistrats qui le servent. Ces premiers désordres sont attribués, avec plus d'habileté que de sincérité, à la mauvaise administration de Granvelle. « C'est moi qu'ils attaquent le premier, dit le prélat, moi, parce que le reste va de soi. » En effet, lui parti, les cataractes rompront leurs digues. Malheureusement aux attaques publiques se joignent des intrigues de cour. En 1564, le roi retire son ministre mais sans le disgracier ; il cédait aux circonstances, sans diminuer son estime. « Le roi, dit Strada, ne se fit jamais de ses courtisans, un maître ; et celui qui fut l'objet de sa faveur, n'acquit point sur lui de l'autorité ; il en traita bien plusieurs, en favorisa quelques-uns, mais parce qu'il les savait très utiles à ses États. Parmi eux il faut placer Granvelle. Philippe savait qu'en ces contrées, on ne supportait pas longtemps le pouvoir des étrangers ; pendant que son pouvoir était entier, il jugea donc devoir faire ce que peut-être la nécessité lui eût arraché sans honneur : il donna à la pétition des Belges ce qu'il accordait à la sécurité des provinces » (1).

59. « Quand le chat n'y est pas, dit un proverbe populaire, les souris dansent. » Nouveaux troubles.

Les troupes espagnoles parties, Granvelle parti, Marguerite servie

(1) *De bello belgico.* lib. IV.

par des conspirateurs, le mal ne peut qu'augmenter. L'hérésie gagne du terrain, le trouble augmente en proportion. Philippe II, toujours soumis à l'Église, veut qu'on adopte en Flandre les décrets de discipline du concile de Trente. Dès lors, nouvelles menées, nouvelles fureurs de la part des hérétiques. Le peuple est effrayé avec les mots d'inquisition espagnole, de tortures, d'oppressions de conscience, dont les bouches calomniatrices épouvantent les oreilles ; la seule appréhension de tourments imaginaires l'irrite plus que n'aurait pu le faire la réalité de ces fantômes. Les seigneurs continuent à parler des libertés garanties autrefois par le serment royal et se décident à envoyer le comte d'Egmont en Espagne pour expliquer au roi les besoins et les droits du pays. Le roi, tout en insistant sur la sévère administration de la justice et tout en déclarant qu'il aimerait mieux perdre mille vies que de déserter la cause de la religion, autorise la régente à réunir un conseil d'évêques et de théologiens pour rechercher quels étaient les meilleurs moyens d'éclairer le peuple, soit par des prédications de la parole de Dieu, soit par l'éducation de la jeunesse. Du reste, il se plaisait à reconnaître le zèle du comte dans l'accomplissement de sa mission. A des ouvertures si sages, les nobles répondent en se réunissant à Spa, à Viane, à Antoing et posent les bases d'un compromis par lequel en novembre 1565, ils se lient contre la royauté. Dans cette confédération paraissent Louis de Nassau, le bras du parti dont son frère Guillaume était la tête ; le bâtard de Hames, héraut de la Toison d'or ; Gilles Le Clercq, « bien docte en latin et en philosophie » ; Jean de Marnix, seigneur de Toulouse ; et le *grand gueux* Brederode, incestueux, ivrogne, qui ajoutait, à tous ses vices, une violence et une impétuosité sans frein. Dans leur factum, les conjurés déclament sur leurs thèmes favoris et proclament hypocritement qu'ils n'ont d'autre but que de maintenir le roi en son État et de résister, tant qu'il serait en eux, aux séditions, tumultes, mouvements populaires, dont, par parenthèse, ils sont les promoteurs. Le nombre des adhérents ne fut pas aussi élevé qu'on se plut à le dire, mais, dans ces circonstances, l'important n'est pas d'en recruter, mais de faire croire qu'on en a beaucoup et rien n'est plus

facile. Ces compromis amènent une rupture entre la régente et les seigneurs ; Marguerite veut modérer l'application des lois ; Orange veut qu'on les observe en rigueur et, quand son avis l'emporte : « Nous verrons bientôt, dit-il, le commencement d'une joyeuse tragédie. » S'ouvre l'année 1566, l'année terrible. Louis de Nassau se rend à Anvers et donne une nouvelle édition du compromis des nobles et de leurs séditieuses doléances. Le 14 janvier, les conjurés s'assemblent à Breda et à Hoogstraeten ; ils parlent d'écarter Marguerite et de prendre en mains la direction du pays. Enfin, ils s'arrêtent à la pensée de présenter, à Marguerite de Parme, leurs plaintes. Le 5 avril 1566, les seigneurs arrivent à Bruxelles avec leurs hommes armés et présentent leur requête, dépourvue de toute signature. Dans leur astucieux langage, ils répètent à la régente qu'ils sont prêts à mourir pour son service, mais croient que le remède aux maux du pays est dans la réunion des États généraux et demandent la permission de publier leur requête : « J'espère, réplique énergiquement Marguerite, donner tel ordre qu'aucun scandale, ni désordre n'adviendra ; et, s'il y en a, il viendra plutôst de vostre castel, par quoi advisez selon vos promesses, vous priant ne passer plus avant par petites pratiques secrètes (1) ». La régente avait lu dans les yeux de ses adversaires.

60. Un bizarre épisode marqua ces mémorables journées. Marguerite avait éprouvé, de leur requête, une irritation profonde. On rapporte que le comte de Berlaymont, voyant ces gentilshommes, la plupart perdus de débauches et criblés de dettes, vêtus comme des mendiants, s'avancer deux à deux vers le palais, s'était penché vers la régente et lui avait dit : « Comment, madame, peur de ces gueux ! Qui croiroit mon conseil, leur requête seroit apostillée à belles bastonnades. » Brederode en fut instruit ; dans un banquet, il attacha à une poutre une grande écuelle avec ces mots : La veille de la sédition.

PAR LE PAIN, LE SEL ET LA BESACE
LES GUEUX NE CHANGERONT, QUOI QU'ON FASSE.

(1) Groen van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange*, t. II, p. 88.

Brederode, celui qu'on appelle déjà le restaurateur de la liberté perdue, se met une besace au cou, saisit une écuelle de bois et boit : Aux amis. Les amis répondent : Vivent les gueux. L'injure devient le mot de ralliement. On fonde un ordre de gueux, qui se reconnaîtront par des besaces brodées sur les manteaux. On y joint une médaille portant pour emblème deux mains jointes, et, pour exergue : *Fidèle au roy, jusqu'à la besace.* La médaille se répand ; on en frappe plus en plomb et en cuivre qu'en argent, comme cela convient à des gueux. On étale aussi des écuelles de bois aux kermesses ; on les fait si petites que les dames les portent à leurs oreilles. Cependant la régente, conformément à sa promesse, écrit aux conseils de justice et aux inquisiteurs pour que l'exécution des placards soit suspendue ; en même temps, vivement pénétrée des malheurs qui vont fondre sur le pays, elle ordonne des processions solennelles. Les ordonnances de Marguerite sont communiquées aux États provinciaux, qui les approuvent. Ces concessions devaient satisfaire les mécontents ; par une contradiction singulière, cette modération qu'ils réclament, ils en rejettent les effets et en répudient l'exemple. Anvers devient la capitale du protestantisme néerlandais ; à son synode se rattachent les consistoires qui s'organisent dans les villes sous des noms mystérieux. A Armentières, c'est le *Bouton ;* à Lille, la *Rose ;* à Anvers, la *Digue ;* à Valenciennes, l'*Aigle ;* à Gand, le *Glaive*. C'est le *Glaive* qui doit prévaloir ; les consistoires remettent à Brederode, pour qu'il prenne la direction du mouvement, cinquante mille florins. Sous le nom d'antique religion, ce que veut Brederode, c'est le changement du prince, le pillage des riches et le sac des monastères. Pour avancer les affaires du parti révolutionnaire, trois moyens sont mis en œuvre : l'appel de nouveaux ministres calvinistes, le retour des bannis et des réfugiés, les prêches. C'est de l'étranger que viennent les prédicants. L'évêque protestant de Londres, qui voit les bannis passer sous ses fenêtres, les qualifie de scélérats, d'ivrognes et de sectaires : *Facinorosi, ebriosi, sectarii ;* cette armée du crime, voilà les Néerlandais, les vulgarisateurs des nouvelles doctrines. Les prêches se tiennent à la campagne ; les femmes au centre, les

hommes autour, armés de pistolets, de poignards et de pieux ; des cavaliers font le guet pour donner l'éveil, s'il se montre péril. Un faux bruit se répand : le roi va venir avec des troupes. « Si le roi vient avec une armée, dit Louis de Nassau, *nos mesures sont si bien prises en Allemagne,* qu'en trois semaines nous armerons cinquante mille hommes. » Marguerite voit le danger imminent : « Tout, écrit-elle à Philippe, est dans un effroyable désordre ; il n'y a plus de respect pour la foi, ni d'obéissance au roi et à la loi (1). Philippe délibère longtemps et fait des concessions. En présence de la sédition frémissante, le 3 juillet, Marguerite commine la peine de mort et la confiscation des biens contre les ministres et leurs complices, le bannissement contre ceux qui se rendront en armes aux prêches, d'autres peines contre ceux qui se borneront à y assister. Brederode se rend à Anvers ; des bandes tumultueuses commencent à se former sur les bords de l'Escaut et se répandent dans les rues en criant : A mort ! A mort ! Guillaume le Taciturne, chef secret des mécontents, ne juge pas encore l'heure propice. On s'assemble à Saint-Trond ; on porte à douze, deux membres par province, un conseil directeur formé à Bruxelles ; on discute les motions les plus incendiaires ; et on conclut par cette chose vaine qu'on nomme une requête à la régente. Dans ce nouveau factum, l'audace va croissant : c'est le propre des passions de s'accroître toujours, à la fin de s'exaspérer. Les conjurés reprochent aux magistrats et au clergé d'avoir persécuté les sectaires ; ils se plaignent de la méfiance dont ils sont l'objet et confessent que cette méfiance les a contraints de chercher au dehors un appui ; ils demandent, pour Orange, d'Egmont et Horne, le titre de protecteur ; de plus, ils requièrent, pour des gens de leur parti, l'administration des provinces, et, s'ils n'obtiennent ce qu'ils demandent, les calvinistes chercheront secours à l'étranger et introduiront les Français. Si Marguerite eût été un roi, c'eût été le moment de saisir et d'incarcérer tous ces brigands politiques, ou de monter à cheval pour les écraser en rase campagne. Les gueux n'étaient ni aussi forts, ni aussi hardis qu'ils le prétendaient ; il eût été facile de sauver le

(1) REIFFENBERG. *Correspondance de Marguerite d'Autriche,* p. 71 et 91.

pays de la peur, par la médecine du temps, une saignée. D'autant que le prince d'Orange s'abouchait dans l'ombre avec les huguenots français et ouvrait à l'invasion toutes les portes des Pays-Bas (1).

Pillages et massacres.

61. Ces négociations semblaient trop lentes à l'ardeur des sectaires. Une sourde agitation annonce l'orage qui va éclater. Nous entendrons bientôt le hideux tocsin des fureurs de la plèbe. Dans les montagnes, sur les bords de l'Aa et de la Lys se réunissent les gueux des bois, sortes de bêtes fauves que le protestantisme arme pour tous les crimes. Un de leurs chefs porte le nom expressif de « chat sauvage ». Leur ministre est un moine à la barbe rousse qui a épousé une religieuse ; les prêtres apostats et mariés sont les instruments ordinaires de la réforme ; orateur fougueux, poète élégant, le prédicant Dalenus, favori de la plèbe, jouera bientôt un rôle politique. Les ouvriers, les laboureurs se pressaient à ses prêches, la nuit, sous d'épais ombrages, dans quelque lieu solitaire. L'heure, la scène, le péril, donnaient à ces assemblées un caractère sauvage. Aux invectives contre Rome et le Pape se mêlaient des espérances d'en finir bientôt avec Babylone et l'Antechrist. Les prêches dans les villes étaient moins violents et visaient au même but. Enfin, les consistoires fixent une date pour le mouvement ; l'heure est venue de montrer la puissance des gueux et d'assurer leur triomphe. Le secrétaire de Louis de Nassau a levé dix mille livres. La fureur des passions ne suffit pas ; il faut payer, à deniers comptants, les instruments du pillage et de l'incendie. C'est de l'ouest à l'est que se répandra le torrent. L'initiative est confiée à des bandes d'ouvriers, auxquels se joignent les réfugiés de France et d'Angleterre : *Sectarii, ebriosi, facinorosi.* Le jour de l'Assomption, après les vêpres, le bruit se répand à Ypres, que les gueux ont pillé cinq monastères des environs et s'y livrent à une honteuse orgie. Au même moment, un ministre calviniste sommait la ville de se rendre. On négocie le reste du jour et, dans la soirée, on cache les objets les plus précieux ; instinctivement, tout le monde savait que le premier acte social de la réforme, c'était le vol. La dévastation commença le lendemain au point du jour et dura jusqu'à la

(1) KERVYN DE LETTENHOVE. *Les Huguenots et les Gueux,* t. I, p. 263 et 313.

nuit ; elle se prit d'abord aux monastères, puis à la cathédrale, enfin aux églises et aux maisons des chanoines. Tous les autels furent démolis, les pupitres et les sièges brisés, les vêtements des prêtres déchirés en lambeaux. Ce n'était point assez ; les Gueux arrachèrent les dalles sépulcrales, et, au milieu des chants obscènes des prostituées, maudirent leurs pères au tombeau. D'Ypres, les Gueux se dirigèrent vers Courtrai, pillèrent et incendièrent tour à tour les églises de Menin, de Werwicq, de Commines ; puis, passant la Lys, saccagèrent le célèbre monastère de Marquette. Lille et Douai tremblaient déjà, lorsque le seigneur de Burmeghem, rassemblant quelques hommes, surprit ces brigands et les dispersa au moment où ils s'apprêtaient à piller le monastère de Marchiennes. Cependant d'autres troupes de Gueux marchaient sur Bruges ; les magistrats et la bourgeoisie leur en fermèrent les portes. La faiblesse des magistrats livra la ville de Gand. La destruction commença par le couvent des Augustins, puis les autres monastères et églises en dehors de la cité. L'abbaye de Saint-Pierre, où étaient inaugurés les comtes de Flandres ; l'abbaye de Tronchiennes, où reposait Jacques d'Artevelde, n'échappèrent pas à la dévastation, mais les plus horribles scènes eurent lieu à la cathédrale. Une épouvantable orgie voila la profanation du temple ; de hideux refrains couvraient le bruit des haches, pendant que d'infâmes voleurs arrachaient l'or des châsses de Sainte Tharaïlde et de Saint Baron et traînaient dans la boue les reliques des saints et des martyrs que la Flandre vénérait depuis tant de siècles. A Bruxelles, le comte d'Egmont déclara à la régente qu'il n'y avait rien à faire par la force ; à Gand, à Bruges et à Ypres, il n'empêcha rien ; il dressa seulement de grands gibets, auxquels les hérétiques attachaient les images des saints.

Le Beelstorm à Anvers.

62. A Anvers, capitale des Gueux, rien ne pouvait se produire que par ordre ou avec la permission du prince d'Orange. C'était le moment de se montrer, Guillaume s'éclipsa ; il se retira chez l'abbé de Saint-Pierre, un *saint homme de chat*, qui lui devait sa promotion, qui dépensait un revenu de soixante mille florins en banquets où il avait installé une femme, et criait, parlant de lui et de ses

hôtes : Vivent les Gueux. Le départ du Taciturne laissait le champ libre aux sectaires. Les Gueux occupent en armes la cathédrale ; un ouvrier monte en chaire : le nouvel Évangile est annoncé aux scélérats. Le lendemain, le prédicant Modet arrive à Anvers avec une centaine de bandits et quelques jeunes gens dont on a salarié d'avance les infamies. L'œuvre de la dévastation commence dans cette splendide église de Notre-Dame, citée pour ses ornements et monuments, comme la plus riche des Pays-Bas. Les tabernacles sont ouverts, les vases sacrés et reliquaires partagés comme un vil butin, les statues mises en pièces, les tableaux déchirés. En quatre heures, tout s'achève ; il ne reste plus que des ruines là où, la veille encore, tous les marchands venus d'Europe pouvaient n'admirer que des merveilles. De là, Modet et ses adeptes se répandent dans les rues ; entourés d'une foule qui ne s'oppose à rien, ils visitent tous les cloîtres, se gorgent de vin et de bière dans les celliers, répandent l'huile et la graisse sur les livres pour les brûler plus aisément. « N'est à croire, dit Morillon, comme ces malheureux sont aspres pour annihiler les bibliothèques. » En effet, c'est surtout par ces incendies que la révolution a propagé les lumières ; d'abord, pour me servir d'un mot de son répertoire, elle éteint les lumières et allume le feu. Toutefois, ce qui intéresse davantage les brigands, c'est de rapporter avec eux les calices et les ciboires d'or ou d'argent. A Anvers aussi on brise les sépultures, dans l'espoir d'y trouver des trésors ; c'est ainsi que périt le tombeau de la duchesse de Bourgogne, Michelle de France, sœur de Charles VII (1).

Dégâts dans d'autres provinces.

63. *Diceres incendium per rura discurrere,* dit Nicolas de Bourgogne. Une fois que la bête à figure humaine est déchaînée, elle est la pire des bêtes ; il n'y a plus d'excès auquel elle ne puisse se porter avec une sorte de basse frénésie et de lâche gloriole. A Valenciennes, ville livrée depuis longtemps aux intrigues des calvinistes, l'église de Notre-Dame et les monastères sont livrés au pillage. A Tournay, les iconoclastes renversent la statue de saint Georges ; puis, rompant le caveau où reposait le duc Adolphe de Gueldre, ils fouillent son cercueil afin de s'assurer que les chanoines

(1) MERTENS. *Hist. d'Anvers,* t. IV, p. 331 et 631.

de Notre-Dame n'y ont point caché quelque trésor. Le cadavre d'un ancien sénéchal de la province est jeté dans l'Escaut. De la Flandre et de l'Artois, les dévastations s'étendent jusqu'aux extrémités du Limbourg, de la Frise, de la Hollande, de Maestricht à Leeuwarden, de Leeuwarden à Amsterdam. Mons, Cambrai, Lille, Douai, Arras, Béthune, surent pourtant, comme Bruges, se défendre contre ces brigandages. Les dévastations s'accomplissaient, du reste, avec une effrayante régularité sous la direction d'un pouvoir occulte; elles se perpétraient, si j'ose ainsi dire, en conscience. L'un des principes du calvinisme était de faire disparaître, comme objets d'idolâtrie, tous les monuments de peinture et de sculpture. Tandis qu'à Rome, à l'ombre de la tiare et aux applaudissements de l'Italie, Raphaël, Michel-Ange et tant d'autres multipliaient, comme en se jouant avec le génie, les chefs-d'œuvre de l'art ; dans les Pays-Bas, dans la patrie de Van Eyck et des Memling, sur l'ordre de Calvin, les pandours les plus grossiers se ruaient à leur destruction. Tâche plus digne des Normands et des Vandales, que de gens qui se prétendaient les représentants de l'intelligence, les défenseurs de la vérité, les apôtres des lumières et de la civilisation. Grotius, quoique protestant, a bien jugé ces excès qui déshonorent irrévocablement une secte et un parti : « Tandis que le gouvernement, dit-il, espérant pouvoir retarder le péril, attendait les ordres du roi et une armée ou du moins l'argent nécessaire pour en recruter une, on vit tout à coup les hommes du peuple, jusqu'alors effrayés par la flamme et le fer, sortir de leurs ténèbres pour se montrer au grand jour et tenir publiquement leurs assemblées ; à eux s'étaient joints les exilés qui avaient autrefois quitté leur patrie pour crime de religion et quelques moines apostats fatigués d'une vie trop dure. Leur nombre était plus redoutable qu'ils n'avaient pu eux-mêmes l'espérer. La faiblesse de l'autorité encourageait leur audace : ils comptaient, de plus, sur les *nobles confédérés*, qui les avaient pris sous leur protection, et bientôt se développa l'esprit de sédition, parmi la plèbe la plus vile; des voleurs s'y associèrent. Dans les villes et dans les campagnes les temples furent violés, et l'on détruisit également les ornements des autels et les images des saints. Telles

furent autrefois en Orient les dévastations des iconoclastes; ces fureurs n'étaient pas seulement dirigées contre les prêtres et les religieux, mais aussi *contre les livres* et contre les tombeaux, et elles se développaient si instantanément qu'il semblait qu'un *signal eût été donné* pour l'embrasement de la Belgique entière. »

Triomphe de la révolution.

64. Marguerite, qui se mangeait le cœur, dénonça ces crimes à Philippe II. Aux seigneurs elle reprocha vivement d'avoir manqué, comme gouverneurs au devoir de leur charge, d'avoir trahi leur serment au roi et à la Toison d'or ; d'avoir favorisé la lie du peuple ; d'avoir aidé à la violation des monastères, des églises et des tombeaux de leurs aïeux ; d'avoir ruiné le pays et préparé son invasion par l'étranger. Les comtes de Mansfeld, d'Aremberg, de Berlaymont appuyèrent son discours, les autres le reçurent avec froideur. Orange, Egmond et Hornes s'opposèrent même au rétablissement de l'ordre par les armes. Vaincre le désordre n'eût pas été difficile ; mais il fallait, dans l'intérêt bien ou mal compris, des seigneurs, le respecter. Le même soir, Marguerite écrivit à son frère : « Sire, vous êtes trahi ; les traîtres sont le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Horne et de Hoogstraeten. » Au langage indigné de Marguerite il faut opposer les grossiers propos des vainqueurs. Brederode s'épouvante bien un peu ; il craint que les flammes, qui dévorent les monastères n'aillent flamber son château et il emploie la douceur des prêtres pour que les pillards se retirent. D'autre part, il s'égaie de la nécessité qui fait trotter la truie ; il déclare que la régente est en leur pouvoir ; il souhaite qu'on jette au feu tous les membres du gouvernement. « Mon Dieu, s'écrie-t-il avec une fureur sauvage, le beau jeu que c'eût été ! Je n'eusse eu peur d'autre chose que la fumée de ce feu ne fust esté si infecte du fait de tant de méchantes carognes que ceulx qui fussent esté esprins de la fumée, n'eussent tous eue la peste (1). » C'est son avis que si l'on fait la soupe avec des pois gastés, il faut la faire manger aux calomniateurs. Un dernier effort reste à faire. Modet réunit les brigands à Anvers et marche sur Bruxelles. On sème dans les rues de petits billets qui appellent

(1) GRŒN VAN PRINSTERER. *Arch. de la maison d'Orange,* t. II, p. 235.

le peuple à la révolte : « Réveillez-vous, Brabançons, vous souffrez qu'une bâtarde vous gouverne ! Elle trahit le roi et le pays. Qu'on chasse la paillarde, la donnant au diable avec le traître Vigilius. » Marguerite veut se retirer à Mons ; d'Egmont s'y oppose. Une conférence se tient où l'on déclare que si elle ne cède pas, on mettra à mort tous les prêtres et tous les religieux du pays. Marguerite cède, mais seulement à la violence. Des ordres sont portés pour que les pillages cessent et que les consistoires fonctionnent régulièrement. Marnix pour justifier le bris des images, écrit une brochure. Il ne restait plus qu'à frapper une médaille ; on mit en exergue : *Vive Dieu, la santé du roi, la prospérité des Geus.*

Le lendemain du Beelstorm.

65. Deux jours après ces scènes de violence, Marguerite rendit compte de la violence que lui avaient faite les seigneurs et dénonça leurs levées de reîtres en Allemagne. « Je jure par l'âme de mon père, s'écria Philippe, qu'il leur en coûtera cher. » Aussitôt il fit expédier des lettres, défendant, sous des peines sévères, de prendre part aux désordres, et déclarant licite d'en tuer les auteurs. C'était le moment de rechercher les coupables ; il y en avait quatre catégories : d'abord quelques hommes méprisables qui, pour de l'argent, avaient brisé les images et brûlé les églises ; au-dessus d'eux, les ministres qui les avaient égarés par des discours ; plus haut, les confédérés qui avaient appelé ces ministres, promoteurs des désordres ; au sommet, les grands coupables. C'est aux grands coupables qu'il appartenait de frapper leurs plus obscurs complices ; ils ne pouvaient porter des coups qu'en retenant la main. « La voix de la clémence est plus sûre, disait Granvelle ; c'est la plus durable. Répandre le sang de ses sujets, c'est s'affaiblir soi-même. Il faut savoir beaucoup pardonner ; les services rendus autrefois doivent plus peser dans la balance qu'un moment d'erreur (1) ». La nécessité imposait provisoirement cette loi. Il n'y avait rien à attendre des gouverneurs des provinces ; la répression du pouvoir central ne pouvait être que stérile. Les ministres protestants chantaient victoire. Marguerite envoya, aux magistrats des villes, la charte des concessions du pouvoir : les placards restaient suspendus et il y

(1) GACHARD. *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 53.

avait promesse conditionnelle d'amnistie. Le prince d'Orange reparaît à Anvers où il établit la coexistence des deux cultes ; en même temps par ses émissaires, il s'occupe, en Allemagne, d'une levée de quatre mille chevaux. Du reste, ses regards se portaient encore plus vers l'Angleterre où il implorait le secours d'Élisabeth, et vers la France d'où il attendait du renfort. Coligny, Condé, Charles IX, le landgrave de Hesse, les deux électeurs palatins devaient prendre sous leur protection intéressée les Pays-Bas. On leur donnerait, pour ce concours, des gages matériels. Le comte d'Egmont, prié de se joindre à la ligue, refusa ; pour arrêter les excès des Gueux, il levait des subsides sur le clergé, mais il n'en fit aucun usage. D'Egmont était, pour les Gueux, par faiblesse, un allié secret plus qu'un aide ; Hornes, lui, les aidait publiquement. Les autels restaient à terre, on ne célébrait plus la messe qu'à la dérobée ; les prêtres n'avaient pas repris leur costume ; les hérétiques seuls dogmatisaient et pouvaient vaquer aux fonctions de leur ministère. Culembourg profane même les églises. Brederode, de son côté, forme le projet d'un coup de main sur Bruxelles ; sous prétexte qu'on veut le pendre, il veut prendre Marguerite de Parme. Les conjurés se réunissent à Termonde ; le Taciturne met à la main du comte d'Egmont, le marché de la trahison, le comte refuse énergiquement de se parjurer et de prendre les armes contre son roi ; mais il porte peu d'aide à Marguerite. On parle de partager les Pays-Bas. Les Gueux se montrent pleins d'audace ; ils voudraient d'abord enlever Anvers. Ce projet échoue comme le coup de main sur Bruxelles. Alors Valenciennes se révolte ; le pillage des églises et des monastères recommence ; l'abbaye de Fontenelle, livrée aux flammes, éclaire la marche des troupes. Les Allemands ne sont pas prêts d'entrer en ligne ; les Huguenots se font attendre. Brederode est élu chez des Gueux ; Marguerite a rejeté la dernière requête ; les nobles et les chefs des consistoires se cotisent pour créer les finances de la révolte ; ordre est donné à Bruxelles de saisir tous ces chefs, notamment Brederode, Louis de Nassau, Culembourg, le bâtard de Harmes, Le Cocq et Philippe de Marnix. D'Egmont se sépare des confédérés ; Orange hésite toujours ; Brederode presse

ses armements. Trois cents de ses hommes s'embarquent à Anvers pour aller surprendre Flessingue ; ils échouent. Brederode est à la tête de cinq ou six mille hommes ; le seigneur de Beauvoir l'attaque le 13 mars 1567, à Anstruweel et le met en déroute. Le Taciturne cherche à retenir les Gueux ; un tondeur de Props lui met son arquebuse sur la poitrine et lui dit : « Tu es un traître sans honneur et sans foi ; tu es l'auteur de tout ce jeu et aujourd'hui tu laisses massacrer tes frères ». Les vainqueurs eussent pu, une heure après, occuper Anvers ; Guillaume n'avait pas osé combattre la régente ; il osa empêcher son triomphe, puis se hâta de fuir : la duchesse avait ordonné de lui appliquer la loi martiale. C'en est fait, Valenciennes capitule ; toutes les cités se rattachent au régime espagnol. Brederode se retire en Allemagne, Orange l'y suit. Marguerite a vaincu les traîtres et assure, pour un temps, la pacification des Pays-Bas. Le triomphe de la régente montre combien il eût été facile de prévenir ou de réprimer les excès, s'ils n'eussent eu pour auteurs ceux qui espéraient en escompter les bénéfices.

Le duc d'Albe.

66. Quinze jours après, la régente rendait grâce à Dieu de la victoire d'Anstruweel et de la capitulation de Valenciennes. Du Hainaut jusqu'au Zuiderzée, tout paraissait calme ; rien n'avait plus contribué que les excès des Gueux à faciliter l'accomplissement de l'œuvre si difficile de Marguerite de Parme. Il est question de fonder, avec les Pays-Bas, un royaume séparé de l'Espagne. C'est une heure d'accalmie ; les imaginations se prennent à forger des rêves pleins d'espérance. Malheureusement ce fut l'heure que choisit Philippe II pour remplacer la régente par le duc d'Albe et confier, à ce vieux soldat, l'entreprise qu'il méditait contre les privilèges séculaires des Provinces-Unies. Marguerite avait été l'ange gardien, l'ange pacificateur ; le duc d'Albe devait être le mauvais génie du combat terrible et de la destruction sans motif. Le 22 août 1567, Alvarès de Tolède, duc d'Albe, entrait à Bruxelles avec une armée de vingt mille hommes. A son approche, on dit que cent mille Flamands abandonnèrent leur patrie et allèrent porter, chez les nations étrangères, les bienfaits de leur travail : ce chiffre est fort exagéré, mais le fait est réel. La commission du duc d'Albe

n'annulait pas l'autorité de Marguerite ; le sentiment de sa dignité joint au devoir de sa conscience, ne lui permirent pas de rester dans une situation fausse et de prêter son nom à des actes dont elle n'eût pas admis l'opportunité ou la justice. La princesse fit donc sa démission ; puis, en termes touchants, ses adieux aux États et se retira en Italie où la suivirent les regrets des peuples. Le duc d'Albe qui la remplaçait, avait alors près de soixante ans : il était grand, maigre, sec, tête petite et longue barbe : c'était surtout un soldat, et, sauf un certain penchant à la colère, il n'était pas l'homme féroce qu'on s'est plu à dire. Son armée s'était formée lentement dans les guerres d'Italie et vécut jusqu'à la bataille de Rocroy. Chaque régiment comprenait un valet et une femme par soldat. La place de soldat était une propriété dont on ne pouvait être dépouillé que par condamnation. On n'était jamais licencié, jamais retraité ; on ressentait le même point d'honneur et on inspirait le même respect que les officiers. Dans les rangs se voyaient soit des capitaines réformés, soit des mestres de camp disgraciés, soit des chevaliers d'ordres militaires. La profession semblait assez glorieuse par elle-même pour qu'il ne fut pas nécessaire de souhaiter ni grades, ni distinctions. De là cette solidité du régiment espagnol. Le régiment est un être nerveux qui se mène par l'amour-propre et se satisfait par la gloire. Les vieux soldats ont pour proverbe : *Jamais victoire n'est seule ;* l'orgueil du premier succès rend invincible et met en état d'accomplir de nouvelles prouesses.

Premiers actes du duc

67. Jusqu'ici, l'histoire de la révolution des Pays-Bas nous mettait sous les yeux les effets sociaux et politiques du calvinisme ; sous la vice-royauté du duc d'Albe, la lutte change de caractère ; ce n'est plus guère qu'un duel entre le pouvoir légitime et la sédition ; c'est un fait plus exclusivement politique. Nous en donnerons, d'après Ragon, une simple analyse, en mettant quelques sourdines aux vivacités de l'écrivain libéral. Si la répression s'était poursuivie pour la défense de la religion, notre devoir eût été d'en suivre les détails ; elle cesse d'avoir les mêmes titres à nos sympathies lorsqu'elle se porte à des coups terribles, pour entreprendre contre les privilèges des provinces et la constitution du pays. —

Le prince d'Orange avait laissé à Louvain Guillaume, comte de Buren, son fils aîné, sur la foi de l'innocence de son âge et des privilèges de l'Université ; le duc d'Albe le fit arrêter, l'envoya prisonnier en Espagne, où il demeura vingt-huit ans, et séquestra les biens de son père. Cependant la confiscation de ses domaines et la captivité de son fils n'étaient pas les plus grands maux dont le cœur de Guillaume eût à gémir. Le duc d'Albe, aussitôt après son arrivée, avait établi un tribunal pour connaître des excès commis pendant les troubles. Ce tribunal, composé de douze juges, tous étrangers aux Pays-Bas par leur naissance, ou acquis à l'Espagne, informa contre tous ceux qui avaient été impliqués dans la *gueuserie*, ou qui avaient fréquenté les prêches, contribué à l'entretien des ministres, à la construction des temples, logé des sectaires, ou protégé les *gueux* directement ou indirectement. Le duc d'Albe et son confident, Jean de Vargas, étaient les uniques arbitres de ce conseil, nommé *conseil des troubles* par les Espagnols, et *conseil de sang* par les Brabançons. On y cita indistinctement les grands et les petits, et de préférence tous ceux dont les richesses excitaient la cupidité de leurs juges ou de leurs accusateurs. On fit le procès aux présents et aux absents, et on procéda immédiatement à la confiscation de leurs biens. Nombre des personnes périrent par la main du bourreau, beaucoup d'autres furent entièrement ruinées. Les plus illustres victimes de la cruauté du duc d'Albe et du conseil furent les comtes d'Egmont et de Horne. Arrêtés en 1567 dans le palais de Cullembourg, où le duc les avait invités à une fête (1), ils avaient été enfermés au château de Gand, où ils furent détenus pendant sept mois. Le comte Louis de Nassau étant entré dans les Pays-Bas avec quelques troupes, le comte d'Aremberg, envoyé à sa rencontre, fut battu et tué près de Groningue. Cette défaite irrita le duc

(1) « A ce festin des comtes d'Aignemont et de Horne avoient esté pareillement « conviez le prince d'Orange et le comte Ludovic de Nanzau, son frère ; mais ils « sentirent la fricassée de loing, et se retirèrent en Alemagne ; ce qui fascha fort « au duc d'Albe ; car il avoit fait dessaing, ce disoit-il, de pescher et prendre les « grandz saumons, et laisser les petites truites et sardines. » (*Brantôme*, Discours sur le prince d'Orange.)

d'Albe ; sa colère retomba sur ses deux prisonniers, qui furent conduits à Bruxelles et exécutés le 5 juin 1568. La sentence du prince d'Orange fut prononcée en même temps que la leur ; mais sa prudence l'avait dérobé au sort de ses malheureux amis, et il vivait pour les venger. L'indignation universelle qu'excita leur supplice fut le premier adoucissement de sa douleur profonde, et il lui parut dès lors que leur sang serait comme la semence glorieuse de l'indépendance des Pays-Bas.

Guerre civile.

68. En effet, la nouvelle de leur exécution fut un signal de révolte et de guerre civile. La *gueuserie*, qui semblait oubliée, se reproduisit sous plusieurs formes différentes. On distingua trois espèces de *gueux*. On appelait simplement de ce nom tous les mécontents en général, et les sectateurs de Luther et de Calvin. On nommait *gueux des bois* ceux qui, cachés dans les bois et dans les marais, en sortaient pendant la nuit pour se livrer au brigandage. Enfin, les *gueux* appelés *maritimes* ou *marins* s'attachaient à exercer la piraterie, à infester les côtes, à tenter des descentes dans les lieux occupés par les Espagnols. — Ce fut dans ces circonstances que le prince d'Orange entreprit la guerre contre le duc d'Albe. Guillaume, Allemand d'origine, était Brabançon par les terres considérables qu'il possédait dans le pays. La constitution de Brabant déliait les citoyens de toute obligation envers le prince, du moment que le prince s'affranchissait des siennes, et leur assurait même le droit de le ramener à l'observation des lois par la contrainte : constitution vicieuse, en ce qu'elle plaçait la garantie des lois politiques dans la force physique des individus, mais qui ouvrait une sorte de voie légale pour résister à l'oppression. Elle fournissait à Guillaume un prétexte de réclamer à main armée contre les atteintes portées aux privilèges et à la liberté de son pays. Il rassembla des troupes dans l'empire pour attaquer les Espagnols. Né en Allemagne, au sein de l'hérésie, il avait depuis embrassé la religion catholique ; il l'abjura pour la religion protestante, avant de rentrer dans les Pays-Bas. Enfin, à la tête d'une armée allemande de six mille chevaux et de quatorze mille fantassins, qui fut grossie par un grand nombre d'aventuriers italiens, français et flamands, il

envahit le Luxembourg. Son frère Louis de Nassau, d'abord vainqueur près de Groningue battu ensuite à Jemmingen, le rejoignit avec les débris de ses troupes. Les premières tentatives des deux frères ne réussirent point, et ne pouvaient réussir. Tout engagement sérieux était trop inégal contre les vieilles bandes espagnoles, et le défaut d'argent rendait impossible au prince d'Orange l'entretien d'une armée régulière. Vaincu deux fois en 1568, il fut forcé de repasser en Allemagne. Mais la fermeté de son caractère était à l'épreuve des revers. Incapable de se laisser abattre ou même déconcerter, il devait observer, différer, attendre et triompher par la patience. Le cardinal Granvelle le connaissait bien : aussi, en apprenant à Rome, où il s'était retiré, les désastres des Pays-Bas, il demanda si l'on avait pris le *Taciturne*, nom qu'il avait donné au prince d'Orange ; et sur la réponse négative, il ajouta que le duc d'Albe n'avait rien fait.

Indépendance.

69. Ce général, après la défaite du prince d'Orange et de son parti, se rendit à Bruxelles, où, dans une entrée solennelle, il étala les trophées de la guerre civile. Bien plus, pour perpétuer le souvenir de ses victoires, du canon pris à Jemmingen *(ex ære captivo)* il se fit ériger lui-même une statue de bronze. Dans une attitude menaçante, il foulait aux pieds les signes de la rébellion et deux figures abattues qui représentaient le peuple et la noblesse. Ce monument, du plus maladroit orgueil, s'éleva sur la place d'armes d'Anvers, où les Flamands contemplèrent avec indignation cet emblème trop véritable de leur servitude et de leur misère. Une amnistie générale, publiée en 1569, n'ébranla point leur haine déjà invétérée, et elle s'accrut encore en 1570 par l'établissement d'un impôt sur les meubles, immeubles et marchandises, impôt qui acheva de ruiner le commerce de la Flandre. Après sa retraite des Pays-Bas, Guillaume avait été obligé de licencier ses troupes, et n'avait conservé de toute son armée qu'un petit nombre de cavaliers. Avec eux, il se joignit aux Allemands que le duc de Deux-Ponts conduisit en France, l'an 1569, au secours du prince de Condé, et assista à la bataille de Jarnac, où le duc fut tué et le prince assassiné. Ce fut pendant ce séjour en France qu'il se lia

d'amitié avec Coligny, dont il mit à profit les conseils pour la délivrance des Pays-Bas. Coligny lui ayant fait remarquer que les Espagnols n'avaient point de marine dans ces provinces, et qu'on pouvait les attaquer sur mer avec avantage, il résolut de suivre ce nouveau plan ; et mettant dans ses intérêts les *gueux marins,* il entreprit la guerre maritime contre les Espagnols. Encouragés par le prince d'Orange et par le comte Guillaume de La Marck, des *gueux marins,* au nombre de deux cent cinquante, s'emparèrent par surprise, en 1572, de la ville de Briel dans l'île de Voorn. Cet heureux coup de main fonda la république des Provinces-Unies. La surprise de Briel causa une révolution dans la Zélande. Toutes les villes de cette province, excepté Middelbourg, ouvrirent leurs portes aux insurgés, et leur exemple fut suivi par plusieurs villes de la Hollande. Une assemblée des États de cette dernière province se tint la même année à Dordrecht. Le prince d'Orange y fut déclaré stathouder ou gouverneur des provinces de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht. On convint de ne transiger avec les Espagnols que d'un commun accord, et l'on introduisit l'exercice public de la religion réformée ou du culte de Genève.

Action diplomatique.

70. Malgré leur faiblesse et leur petit nombre, diverses circonstances semblaient devoir permettre aux insurgés des espérances de succès. Leur cause devenait chaque jour davantage celle du protestantisme, et rentrait ainsi dans les intérêts généraux de sa politique du temps. Ils sollicitaient et ils croyaient avoir lieu d'attendre l'assistance des protestants d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Mais ceux d'Allemagne avaient des relations de famille ou d'alliance avec les deux branches de la maison d'Autriche. Ils craignaient de compromettre, en protégeant ouvertement Guillaume, les avantages que leur avait assurés la paix d'Augsbourg, et la politique comprimait ou du moins gênait dans leurs cœurs l'élan du zèle religieux. On put croire un moment que la délivrance des Pays-Bas était le but des armements de la France, et serait le fruit de ses efforts. Trompé par Catherine de Médicis, qui plongeait à dessein les calvinistes dans une fatale sécurité, l'amiral de Coligny fut nommé généralissime d'une armée que la cour feignait de vouloir envoyer en

Flandre. Mais tandis que ce héros crédule, enivré d'une joie imprudente, se berçait de nobles illusions, le complot de la Saint-Barthélemy éclata, et les suites de cet horrible attentat privèrent les Flamands des secours qu'ils attendaient. Élisabeth régnait en Angleterre. Ennemie de Philippe et calviniste, cette princesse devait s'intéresser à plus d'un titre à la cause des Provinces-Unies; mais, satisfaite d'avoir rétabli le calme dans son royaume, et principalement appliquée à l'entretenir, elle prenait part aux troubles des autres États plutôt par ses intrigues que par ses armes. Avare des trésors lentement amassés par sa sévère économie, longtemps elle montrait de loin ses secours avant de les accorder aux besoins de ses coreligionnaires, et se plaisait à faire invoquer ou marchander sa protection. En attendant l'effet incertain de ses promesses, le prince d'Orange s'adressa au Danemarck et à la Suède ; mais, récemment réconciliés, après des guerres longues et sanglantes, ces deux royaumes s'observaient encore avec trop de défiance et de jalousie pour engager leurs forces dans une guerre lointaine et dans une querelle étrangère. Enfin, abandonné à lui-même, Guillaume chercha dans ses propres ressources et dans son génie les moyens de poursuivre et d'accomplir ses entreprises (1).

Requesens.

71. Une nouvelle carrière fut ouverte à l'ardeur de Guillaume, par le rappel du duc d'Albe. Philippe avait envoyé, à sa place, le duc de Médina-Céli ; mais battu, avant d'aborder, sur les côtes de la Hollande, il se démit d'une charge dont le début était peu honorable, avec un empressement moins honorable encore. Le grand commandeur de Castille, don Louis Requesens, lui succéda : c'était l'héritier le moins propre à soutenir l'honneur d'une si redoutable succession. Après le duc d'Albe, il fallait relâcher un peu les freins, mais pousser plus vigoureusement avec l'épée. Homme doux, humain, magnifique, Requesens était plus apte à gouverner un peuple tranquille qu'à ramener au devoir, par un mélange de fermeté et de douceur, un peuple aigri par la révolution et déjà accoutumé à la licence. On estimait peu ses talents militaires depuis que, par la timidité de ses conseils, il avait failli fait avorter l'immortelle vic-

(1) RAGON. *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 37.

toire de Lépante ; on pouvait craindre que sa modération ne fût que le voile de la faiblesse. Ses tentatives pour se concilier les esprits, entre autres le renversement de la statue du duc d'Albe, n'eurent aucun effet. Il faut gouverner hardiment ; les concessions qui laissent voir la complaisance du pouvoir ne peuvent que l'avilir, ou au moins l'annihiler. Le grand commandeur vit qu'il fallait combattre ; à l'action diplomatique il substitua l'épée. Les insurgés assiégeaient depuis deux ans la ville de Middelbourg ; Requesens voulut en débloquer le port. En 1574, le prince d'Orange battit la flotte espagnole et se rendit maître de la ville. En revanche, un des lieutenants de Requesens, don Sanche d'Avila, défit et tua, à la bataille de Mookerheide, Louis de Nassau et son frère Henri. Un des événements remarquables de cette campagne fut le siège de Leyde. Longtemps assiégés et sommés de se rendre, les habitants avaient répondu qu'on ne pouvait se flatter de les réduire par la faim tant qu'on entendrait les chiens aboyer, et qu'après avoir mangé les chiens, ils se mangeraient encore le bras gauche, tandis que le bras droit soutiendrait la défense. A la veille d'être pris, ils rompirent les digues qui contenaient l'Yssel et la Meuse, et sauvèrent la ville en noyant les campagnes. L'année suivante, 1575, comme s'ils eussent joui d'une paix profonde, les États de Hollande fondaient, dans cette héroïque cité, une académie longtemps célèbre en Europe. Requesens, suivant le système mitoyen qu'il avait adopté, combattait et négociait tour à tour. Mais, d'un côté, les insurgés demandaient une garantie solennelle de leurs droits et de leur existence politique ; de l'autre, Philippe II exigeait une soumission absolue. On ne pouvait s'accorder, et des négociations on retournait aux combats. Le pacifique gouverneur gémissait de l'inutilité de ses efforts pour mettre fin aux hostilités, et l'indiscipline de ses troupes achevait de le désespérer. Malgré la richesse de l'Espagne, la solde de l'armée n'était point assurée ; d'où il résultait souvent que les soldats mutinés commettaient d'affreux brigandages, ou, refusant de marcher à l'ennemi, faisaient échouer les plans les mieux concertés. Quatre fois ces mouvements séditieux éclatèrent dans l'armée de Requesens. Affligé de tant de rébellions,

et ne recevant point d'argent de Philippe, il succomba enfin au chagrin, au dégoût, au poids des affaires, et mourut en 1576, au siège de Zéric-Zée, dans l'île de Schowen. Alors tout fut en confusion dans les Pays-Bas. Les troupes espagnoles, mal payées, se livrèrent à tous les désordres dont est capable une soldatesque sans chef et sans discipline ; elles pillèrent plusieurs villes, entre autres Anvers et Maëstricht, et saccagèrent tout le plat pays. Dans cette extrémité, le danger commun rapprocha les protestants et les catholiques. Les États généraux des Pays-Bas, réunis à Bruxelles, proposèrent des négociations au prince d'Orange et aux confédérés de Dordrecht. Les conférences s'ouvrirent à Gand la même année, 1576, et amenèrent un traité d'union générale, conclu entre les provinces du Nord et du Midi, sous le nom de *pacification de Gand.* On se promit des secours réciproques contre les Espagnols ; on jura de les chasser des Pays-Bas, et de ne plus souffrir qu'ils y rentrassent. Tel était l'état des choses, lorsque don Juan d'Autriche vint succéder à Requesens en 1577.

Don Juan

72. Ce jeune héros, fils naturel de Charles-Quint, égalait à 30 ans la renommée des plus grands capitaines. La réduction des Maures des Alpujarras en 1570, et la victoire de Lépante en 1571, étaient les titres éclatants de ses talents et de sa gloire. Philippe l'aimait et le craignait, mais il avait besoin de sa valeur : il le chargea de soumettre les Pays-Bas. A son arrivée, don Juan confirma le traité de Gand par l'édit nommé *perpétuel,* et ses premières démarches n'annoncèrent que des vues impartiales et des intentions pacifiques. Il éloigna même les troupes espagnoles pour complaire aux États généraux, condescendance étonnante de la part d'un prince belliqueux. Mais la situation dans laquelle il trouva les affaires le força de faire violence à son caractère. Bientôt, désespéré de cet état d'humiliation et d'impuissance, il s'enfuit à Bruxelles, où sa vie même n'était plus en sûreté, surprit Namur, rappela l'armée espagnole qu'il avait dirigée sur l'Italie, et se prépara à tirer vengeance du décret du bannissement dont les États l'avaient frappé depuis sa fuite. Cependant Guillaume avait été reçu dans Bruxelles, et reconnu gouverneur de Brabant et de la Flandre. Mais il y avait trop de

seigneurs dans ces contrées : ils furent jaloux du prince d'Orange, et cette jalousie conserva dix provinces à l'Espagne. Le duc d'Arscot, chef du parti catholique, fit prendre la résolution d'appeler l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II, et de l'opposer à don Juan en qualité de gouverneur général. On vit alors un prince autrichien et catholique, proche parent de Philippe II, venir se mettre à la tête d'un parti presque protestant, contre le chef de sa maison. L'ambition de Mathias n'était, au reste, justifiée par aucune de ces qualités qui font le succès et l'excuse des démarches extraordinaires. Sans talents et sans énergie, il n'eut que les décorations du pouvoir et n'obtint aucune confiance. La guerre recommença, et le prince d'Orange en fut l'âme. Les États des provinces liguées voyaient alors leurs affaires dans la position la plus favorable. Ils étaient maîtres d'Anvers, de Berg-op-Zoom, de Bréda et de plusieurs autres places importantes. De son côté, don Juan, ayant tiré des recrues d'Allemagne et de la Franche-Comté, avait réuni une armée de vingt mille hommes. A cette force militaire il joignait une bulle pontificale, par laquelle le Pape promettait à tous ceux qui suivraient la bannière du prince une pleine rémission de leur péchés, et sur ses étendards, marqués d'une croix, il avait inscrit cette devise : *In hoc signo vici Turcas ; in hoc signo vincam hæreticos* (par ce signe j'ai vaincu les Turcs ; par ce signe je vaincrai les hérétiques), espérance que la fortune de la guerre confirma et démentit en quelques mois. D'abord victorieux à Gembloux, les Espagnols furent ensuite défaits sur les bords du Diemar ; et bientôt après, don Juan mourut à la fleur de son âge, soit de maladie, soit, comme le prétendent quelques historiens, du poison.

Alexandre Farnèse.

73. A cet illustre fils de Charles-Quint succéda en 1578 un petit-fils non moins illustre de ce monarque : c'était Alexandre Farnèse, prince de Parme, le même qui vint depuis en France délivrer Paris et combattre Henri IV, et dont tous les talents ne purent empêcher la défaite de la ligue et la fondation de la république des Provinces-Unies. Tous ses efforts échouèrent contre les provinces du Nord. Mais il sut habilement profiter de la défiance que nourrissait entre ses États et ceux du Midi la diversité des opinions religieuses,

pour affaiblir la *confédération de Gand,* et faire rentrer sous la souveraineté de l'Espagne, l'Artois, le Hainaut et la Flandre française (1579). Grand politique et grand capitaine, il combattait et négociait en même temps. D'un côté, il prenait d'assaut Maëstricht, et répandait la terreur de son nom par le pillage de cette ville et le massacre de ses habitants ; de l'autre, il ouvrait des pourparlers à Cologne avec les États généraux des Pays-Bas, sous la médiation de l'empereur Rodolphe II, du Pape et de quelques princes de l'empire. Ces conférences durèrent sept mois ; mais ce temps fut consumé, sans rien conclure, en discussions infructueuses qui redoublèrent les animosités. Cependant le prince d'Orange avait vu de bonne heure que l'union des dix-sept provinces était par elle-même faible et précaire, et il avait formé le plan d'une confédération plus étroite entre celles dont la religion, les mœurs, les intérêts lui paraissaient les plus incompatibles avec la domination espagnole. Telles étaient les provinces maritimes, la Hollande, la Zélande et la Frise, que la puissance de leurs flottes rendait déjà redoutables sur mer, et toutes celles que le culte de Genève unissait dans une même haine contre le culte catholique, et surtout contre l'Espagne. Guillaume, d'ailleurs, ne voyait dans ces provinces personne qui pût entrer en parallèle avec lui pour les richesses, le rang et la naissance, et lui disputer le pouvoir que depuis longtemps il exerçait sans partage, tandis que, dans les autres, il trouvait des rivaux qui, sans l'égaler en mérite, l'égalaient en ambition, et le surpassaient même en crédit. Tous ces motifs concoururent à lui inspirer le dessein d'isoler les provinces du Nord du reste des Pays-Bas, et d'en former une république dont il serait le chef. L'acte qui réalisa ce plan d'indépendance fut signé à Utrecht, le 23 janvier 1579, entre les provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldres, et de Groningue. Celles de Frise et d'Ower-Yssel y accédèrent le 11 juin suivant, et plus tard, plusieurs villes de la Belgique, entre autres Gand, Anvers et Bréda. Il fut statué que chaque province conserverait ses formes politiques, ses droits et ses usages, et formerait un État particulier, quant à son administration intérieure ; mais, pour tout ce qui tenait à la sûreté extérieure, elles devaient

réunir leurs forces et concerter leurs mesures en commun. On convint que la guerre, la paix, les impôts ne seraient votés qu'à l'unanimité ; le reste, à la majorité des voix. Dans le partage des pouvoirs, on n'oublia pas le fondateur de la république, ou il ne s'oublia pas lui-même. Soit qu'on ait cru devoir intéresser personnellement le prince d'Orange à la conservation de son ouvrage, soit qu'il ait dicté ou inspiré la résolution qui fut prise en sa faveur, il fut élu stathouder, et les plus brillantes attributions furent attachées à cette dignité. Le stathouder présidait à toutes les cours de justice, pouvait faire grâce aux criminels, choisissait les magistrats des villes parmi quelques candidats qu'on lui présentait, envoyait et recevait des ambassades, veillait à l'exécution des décrets portés par la république. Guillaume fut aussi nommé capitaine et amiral général, avec le commandement des forces de terre et de mer. Ces deux places et celle de stathouder devinrent depuis comme inséparables. Jusqu'alors les rebelles avaient mis le nom du roi à la tête de leurs ordonnances, et avaient voulu tenir à leur souverain, du moins par cette formalité. Ils cessèrent de l'observer depuis 1579. Cependant la déclaration d'indépendance des provinces confédérées n'eut lieu qu'en 1581. Ce fut la réponse à l'édit par lequel, en 1580, Philippe II avait proscrit le prince d'Orange, *hérétique et apostat, peste de la chrétienté, ennemi de tout le genre humain, vrai Caïn et vrai Judas,* et avait promis, *sur sa parole royale, vingt-cinq mille écus d'or, le pardon de tout crime antérieurement commis, et des lettres de noblesse à tout sujet ou étranger assez généreux de cœur et assez affectionné au service du roi et au bien public pour ôter la vie à ce méchant traître.*

Mort du Taciturne.

74. L'année suivante, 1582, pendant que les sept provinces unies bravaient l'Espagne, Orange s'était rendu à Anvers pour prendre possession de ses nouveaux États. Au milieu des fêtes de cette solennité, un Espagnol lui tira un coup de pistolet ; la blessure ne fut pas mortelle. Deux ans après, un Franc-Comtois, nommé Barthasar-Gérard, l'assassinait le 10 juillet. Le vieux traître expira sur le coup, en présence de sa quatrième femme, Louise de Coligny. Son second fils, Maurice de Nassau lui succéda ; avec l'appui de

l'Angleterre, dont il devint le vassal, il s'arrogea une autorité dictatoriale sur les sept provinces, affranchies de l'Espagne seulement pour qu'on pût les asservir. A la paix de Vervins, en 1598, cessa la suzeraineté de l'Angleterre mais non de la dictature de Maurice. En 1625, son frère, Frédéric-Henri, lui succéda; soldat comme son prédécesseur, il mourut en 1647, à la veille du congrès qui devait faire entrer dans le droit public de l'Europe, l'indépendance de la Hollande. Après don Juan, le duc d'Anjou, Ernest et Albert d'Autriche, Spinola avaient essayé de défendre, non pas les intérêts de l'Espagne, mais la foi et les libertés des provinces qui ne voulaient pas suivre la fortune des princes d'Orange. Les vicissitudes de ces combats ne sont plus d'aucun intérêt pour l'histoire de l'Église. Le moraliste seul y trouve matière à réflexions. D'abord il constate que Guillaume d'Orange, traître, séditieux toute sa vie pour dérober une couronne, est frappé de mort violente, au moment où il vient d'atteindre ce pauvre diadème : *Vanitas vanitatum.* Comment ne pas gémir ensuite sur le sort malheureux des peuples lorsqu'on voit pour si peu, pendant cinquante ans, exciter des troubles et provoquer des séditions, allumer les feux de la guerre civile, tuer les hommes, ruiner les nations, perdre les âmes? Lorsque la poussière des batailles fut tombée, dix des provinces, qu'on disait si hostiles à l'Espagne, revinrent tout simplement et d'elles-mêmes, se soumettre à son empire.

Sa croyance

75. L'histoire, pour apprécier cette révolution religieuse et politique dans les Pays-Bas, doit examiner d'autres questions, non pas plus importantes, mais plus opportunes. On nous parle d'abord de la foi de Guillaume et de son zèle à la répandre. Ce serait par l'amour de Dieu et esprit de prosélytisme qu'il aurait voulu affranchir du joug, les consciences. Sa vie ne le prouve guère ; ses actes et ses paroles démentent cette prétention. Au début de sa carrière, lorsque le Pape se plaint de la décadence de la foi dans sa principauté d'Orange, le prince répond à Pie V : « Je voudrais pouvoir détruire et anéantir complètement cette peste hérétique : *Illam hereticam pestem* qui a envahi contre mon attente, ma principauté. C'est pourquoi, comme il me paraissait nécessaire de

combattre ce mal, qui a infecté aussi les autres peuples, non seulement par les peines, mais par les plus pures et les plus zélés discours, j'ai écrit aux officiaux, et, selon mon droit, je leur ai sévèrement prescrit d'enseigner chaque jour purement et avec diligence la doctrine de la religion catholique, telle que nous l'avons reçue de nos ancêtres, de contenir par toutes sortes de moyens mes sujets, et, sans aucune exception de personne, de confisquer les biens et de jeter en prison pour les punir, les personnes qui font ou enseignent le contraire. J'ai résolu de sévir contre les transgresseurs autant que la gravité du délit et le besoin de la religion paraissent le demander. » Le 21 octobre 1560, il écrit dans le même sens à l'évêque d'Arras : « Je suis merveilleusement mari de voir comme ces méchantes hérésies se augmentent partout en mesure qui sont venu en ma principauté d'Orange. » Ensuite il promet de charger spécialement un de ses gentilhommes pour « qu'il fasse tout debvoir du monde tant par publication comme par force », et qu'ainsi on parvienne à dompter ces révoltes si nuisibles au catholicisme (1). En 1560, dans une lettre à la gouvernante des Pays-Bas, il s'exprime absolument dans les mêmes termes. Si, en réalité, le prince d'Orange portait, aux persécutions espagnoles, une haine si vivace, il aurait dû s'exprimer autrement, car si l'homme approuve un acte dans son cœur, il ne doit pas le condamner par ses paroles. — Lorsque le prince épousa Anne de Saxe : « Je ne souhaite pas, dit-il, que ma femme s'occupe de la lecture mélancolique des Écritures. Qu'elle la remplace par la lecture de Amadis des Gaules et d'autres livres amusants traitant d'amours, et qu'au lieu de tricoter et de coudre elle apprenne à danser une gaillarde. » C'est Raumer qui rapporte ce propos. Comme ce mariage avait éprouvé des difficultés à cause de la profession luthérienne d'Anne de Saxe, Guillaume chargea ses confidents de déclarer à la cour de Dresde que secrètement il était très porté vers le protestantisme ; que tout en ne se déclarant pas publiquement, il ne s'opposerait point à ce que sa future eût un prédicant évangélique et à ce qu'elle reçût les

(1) PRINSTERER. *Archives de la maison d'Orange*, t I, p. 72 ; — GACHARD. *Correspondance de Guillaume*, t. I, p. 461.

sacrements à sa guise. Et pendant que ce mariage se négociait, le prince d'Orange amusait le roi, la duchesse de Parme et Granvelle : « qu'il estait condescendu à cette union n'avant que l'on puit achepver que le dit ducq Auguste accordast comme il accorde que sa ditte niepce vescut catholicquement » (1). En effet, lorsque la princesse fut mariée, elle alla tous les jours à la messe, se confessa et communia, comme le prescrit la religion catholique, sans que cependant elle ait embrassé cette religion. L'enfant qui naquit de ce mariage en 1562, fut baptisé catholiquement et dans cette circonstance « le curé de Sainte-Gudule fit les exorcismes et les autres cérémonies convenables ». Lorsque le prince, à l'arrivée du duc d'Albe, se dut réfugier en Allemagne, son intérêt lui suggérait de s'assurer, dans la lutte qu'il allait s'engager, le concours des princes luthériens. Il s'agissait surtout de se rendre favorables l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Dans une lettre du 13 juin 1567, il prie le landgrave Guillaume de lui envoyer son pasteur, Nicolas Zell ; Orange brûlait de se faire instruire ; le landgrave lui envoya le *Corpus doctrinæ* de Melanchton. Le duc Christophe de Wurtemberg fut également pris à ce jeu ; dans une lettre à l'empereur Maximilien, il le priait d'intervenir près du roi d'Espagne en faveur d'Orange, et de ceux qui, comme lui, étaient dans l'affliction à cause de la confession d'Augsbourg. Mettons donc en parallèle, d'une part, ces démarches du prince d'Orange, et, d'autre part, l'appui secret qui lui prêtèrent les réformés pendant son séjour dans les Pays-Bas ; les assemblées qu'il y convoqua pendant son séjour à main armée ; la correspondance qu'il entretint pendant les années 1564 et suivantes avec Schwendi, et dans laquelle celui-ci traite le prince comme un adhérent du culte réformé, la requête à l'empereur en 1566, concernant la tyrannie espagnole, requête dans laquelle il est question du péril imminent que court « notre religion » c'est-à-dire le luthéranisme ; mettons, dis-je, en parallèle toutes ces preuves de la duplicité du prince en matière de religion et les assurances réitérées qu'il donne, d'autre part, de sa foi

(1) PRINSTERER. *Archives*, t. I, p. 50 ; — REIFFENBERG. *Correspondance de Marguerite*, p. 267 ; GACHARD. *Corresp.* de Philippe II, t. I, p. 227.

catholique et nous ne douterons pas un instant que ce soi-disant réformateur, qui, au dire de Motley, avait une mission divine, n'avait en réalité aucune religion et se moquait de toutes les croyances. « Les catholiques le regardaient comme catholique, dit un contemporain; et les luthériens, comme luthérien. Mais si l'on compare sa versatilité en cette matière avec le reste de sa conduite, on en conclura sans difficulté qu'il appartient au nombre de ceux qui ne voient dans la religion chrétienne qu'une institution politique, bonne à mettre le bât au peuple par le moyen des commandements de Dieu. » Il ne manque pas d'hommes qui approuvent cette désinvolture du dédain transcendant, qui y voient même une philosophie planant au-dessus du siècle, un courageux mépris de la force passagère des cultes. Sans entrer en discussion avec ces historiens, nous dirons que supposer le prince d'Orange capable de puiser aux sources profondes de la philosophie, c'est lui faire un honneur immérité; Guillaume mena toujours une vie d'aristocrate, de courtisan, de fourbe et de sybarite.

Sa tolérance

76. A défaut de la foi et du zèle de Guillaume, on veut au moins le poser comme un homme de tolérance. Lui faire honneur d'un tolérantisme quelconque, ne peut être que l'effet de recherches superficielles et de la partialité des historiens. Au fond, c'est une mystification historique. « Le prince, dit Philippe Vander Haeghen, nous apparaît dans l'histoire des troubles comme le plus chaud et le plus éloquent défenseur de la tolérance des sectes, mais en cela il ne voyait que ses intérêts. L'agitation et le triomphe de la révolte avait pour corrélatif la création et le maintien d'une force révolutionnaire qui manquait, et que n'aurait jamais créée un peuple ami de la paix et marchant avec constance dans la voie tracée devant lui. Ainsi que le prince l'avoue lui-même dans son *Apologie,* l'assemblée de Hoogstraeten rendit inutile la tentative de mettre les armes aux mains de la noblesse. « Voiant ces choses, je priay mes frères et mes compagnons de s'assembler à Hoogstraeten en intention de leur remonstrer le danger au quel estoit le pays, et que le vray et unique moien estoit que nous prissions le fait en main pour apporter le remède que nous trouverions convenable. Et combien je leur

remontrasse beaucoup de raisons pour les faire condescendre à mon advis, il ne fut en ma puissance de rien impétrer. » Il ne lui reste donc plus qu'à tirer parti des sectes à son profit. C'eût été peine perdue que de faire appel aux luthériens ou aux anabaptistes : les premiers, parce qu'ils n'étaient pas foncièrement hostiles au gouvernement, les seconds, parce qu'ils étaient dépourvus de toute considération. Il jeta avec raison son dévolu sur les calvinistes, car ce qui s'était passé en France lui avait appris que non seulement ils ne redoutaient point d'engager le combat avec l'autorité, mais encore patronés et soutenus par la noblesse, ils provoquaient la lutte. Ses liaisons avec les chefs huguenots étaient combinées dans ce but, et les troubles de France, des Pays-Bas et d'Allemagne, au sujet desquels nous possédons des détails certains, ont, entre eux, des *rapports incontestables* et portent le caractère général d'un mouvement politique dont la raison religie se est le prétexte. Ce mouvement n'existait pas dans les Pays-Bas *antequam rectorum astibus eliceretur*, comme le fait très bien remarquer Hugo Grotius ; et sans les manœuvres du prince d'Orange, il n'aurait pas été si impétueux et sa répression n'aurait pas coûté tant de sang. Les premières tentatives de troubles échouèrent devant la condescendance de Philippe. Les troupes espagnoles furent rappelées, Granvelle éloigne le concile de Trente admis avec restriction, et l'érection des nouveaux évêchés accomplie malgré l'opposition des abbés. Le prince d'Orange souleva la question de religion ; c'était le point de départ de ses espérances. L'inflexibilité de Philippe était une barre ferme pour les plans de Guillaume. Il se procura ensuite des satellites, lui et les siens levèrent des calvinistes à l'étranger; il préposa à leur organisation des ministres appelés de France, d'Allemagne et de Suisse, et lorsqu'il les crut en nombre suffisant, ils furent lancés tantôt par ses ordres, tantôt sans ses ordres. Cela étant posé, qu'y a-t-il de plus naturel et de plus facile à comprendre, que le soin du conspirateur à mettre ses instruments à l'abri des édits et des poursuites de l'Inquisition. C'est ainsi qu'il demanda à la gouvernante une amnistie pour les briseurs d'images à Anvers, comme condition du rétablissement des choses dans leur état antérieur. Soutiendrait-

on par hasard qu'en permettant des prêches publics dans les villes, il n'avait pas en vue le succès de ses desseins? Quelque secret et quelque prudence que le prince ait mis dans sa complicité avec les calvinistes, il y a cependant une foule de preuves établissant que sa tolérance tant vantée, ne fut, en définitive, qu'un pur égoïsme (1). » L'histoire des troubles des Pays-Bas se compose de deux parties : La première n'est qu'un chapitre du règne de Philippe II, la seconde est le récit de la guerre civile, aboutissant au triomphe des provinces du Nord. Durant cette première période, Orange réclame la liberté pour ses prédicants, ses prêches et ses consistoires, et, pour autant qu'il les obtient, attente immédiatement à la liberté des catholiques. Pendant la seconde période, les calvinistes ne sont plus persécutés, mais persécuteurs ; ils ne demandent plus la liberté, ils la refusent. Le prince d'Orange tolère, exerce lui-même la persécution contre les catholiques et l'exerce avec la barbarie des plus cruels persécuteurs. Sa tolérance n'est qu'un masque pour envahir le pouvoir ; sa tyrannie révèle le fond de sa nature et découvre l'effet de ses fausses créances. Dans ses pensées et dans ses actes, il n'entre rien pour la religion, rien pour l'intérêt des peuples et l'amour de la liberté. Des historiens idéalistes comme Schiller, des auteurs d'une partialité outrée telle que Motley, peuvent seuls trouver, dans le prince d'Orange, un type de grandeur morale ; ceux qui ne reculent pas devant le labeur d'approfondir le caractère de ce triste personnage, n'y verront jamais, au second rang, qu'un conspirateur ; au premier, qu'un superbe et orgueilleux despote.

Son rôle.

77. Il serait difficile de dire à quelle date Guillaume conçut le dessein de soustraire les Pays-Bas à la domination espagnole ; mais il est indubitable qu'il conçut ce dessein. Conseiller d'État, il n'apporta, dans les conseils, que des idées de division et ne fomenta au dehors que les passions de la révolte ; dépositaire de la force publique, il tourna cette force contre celui qui la lui avait confiée pour le défendre. Dans toutes les langues du monde, cela s'appelle une trahison ; et, depuis Judas, le nom de traître sonne mal parmi

(1) *La vérité historique*, t. V, p. 154.

les chrétiens. On comprend un homme, un dignitaire qui, placé à côté du pouvoir, ne s'abaisse pas au rôle vulgaire de flatteur et, sans faire d'opposition systématique, décline loyalement sa pensée. S'il se fût placé dans cette situation libre et indépendante, Guillaume eût pu, selon son devoir de vassal, défendre les intérêts nationaux de la manière la plus noble, si tant est que ses intérêts lui eussent été à cœur. Une constitution qui exclut la représentation populaire, imposait à la noblesse l'obligation de se serrer autour du trône ; son propre intérêt l'appelait à rendre ce service ; sa considération et son crédit devaient grandir en proportion qu'elle eût satisfait au droit qu'a le peuple de prendre part aux délibérations d'une assemblée nationale. Guillaume entra dans une voie inconciliable avec une opposition honnête et sans les conditions morales qui en forment le type respecté ; le caractère machiavélique de ses actes déteint sur ses intentions dont la pureté disparaît d'autant plus qu'on veut la faire éclater ; impossible d'y croire sans fermer volontairement les yeux. On a tenté d'y parvenir en publiant la correspondance du prince ; mais abstraction faite des énormes contradictions qui s'y heurtent, il faudrait être bien novice pour admettre chaque mot qu'elle renferme comme monnaie de bon aloi. Avec la meilleure foi du monde, on ne peut oublier que, fonctionnaire royal et chef révolutionnaire, Guillaume se condamna lui-même à un système continu de duplicité et de mensonge que sont, au surplus, les paroles en présence des faits ? Les levées d'hommes à l'étranger, les rapports noués avec les huguenots, la liaison intime et la solidarité patente entre toutes les tentatives des huguenots et des gueux, ne permettent pas le doute. Ce fait accusateur est tellement patent, qu'on n'entre vraiment dans l'intelligence des guerres civiles de France et des Pays-Bas, qu'en les plaçant sur un plan parallèle et en expliquant les actes posés des deux côtés, par la lumière réciproque qu'ils se renvoient. En 1564, Guillaume commençait déjà ses préparatifs militaires. Dans une lettre au comte de Schwarbourg, il exprime le vif désir que la paix entre le Danemarck et la Suède soit conclue dans le plus bref délai, afin que le colonel Georges de Holl, (qui levait des troupes pour lui)

ainsi que d'autres amis, retournent près de lui et qu'il puisse s'entendre avec eux (1). A ces préparatifs militaires paraît se rattacher l'ambassade envoyée au duc de Clèves, demandant pour Louis de Nassau le commandement des troupes du cercle de la Wesphalie. Cette promotion avait pour but d'empêcher l'arrivée des troupes espagnoles dans les Pays-Bas et de faciliter l'accès des troupes allemandes. Dans la même année, Coligny engageait le frère de Guillaume à prendre service sous ses ordres. Il paraîtrait même que le comte d'Egmont fit également à Holl la proposition de le faire nommer pensionnaire du roi, c'est-à-dire chef d'un corps de confédérés. Il est d'ailleurs indubitable que d'Orange et ses amis avaient acclamé Holl comme capitaine. Au mois d'août 1566, les levées continuent par les soins de Holl, de Westersholdt et de Jean de Nassau. Guillaume envoyait, à ce dernier, six mille thalers pour faciliter cette opération ; il lui donnait, en même temps, pour instruction de dire aux recrues qu'elles devaient servir le prince d'Orange, quelques villes et la noblesse des Pays-Bas. A cette époque, Guillaume avait entamé des négociations avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, pour obtenir des secours en argent ; dans la suite de ces négociations, le prince leur avait donné l'assurance que, par égard pour le premier, il évitait tout rapport avec le duc de Saxe, Jean-Frédéric. C'est une indigne tromperie, comme le prouvent les relations secrètes qu'en juillet 1566 il avait chargé son frère d'entretenir avec les proscripteurs du Gotha. Il est plus intéressant encore de le voir ensuite traiter avec la partie adverse, pour reprendre l'armée de siège et obtenir, sur ce point, son adhésion. Nous lisons ce qui suit dans la relation du comte Louis au landgrave Philippe : « L'électeur s'emploiera de telle manière auprès de l'armée qui se trouve devant Gotha, qu'elle ne devienne pas utile aux Espagnols. Le comte Gunther de Schwarbourg a également fait connaître aux troupes que les opérations devant Gotha étant achevées, il leur serait libre d'entrer au service des Néerlandais, si ceux-ci le désiraient et possédaient des ressources et de l'argent d'équipement. » Le comte Jean de Nassau, l'an-

(1) PRINSTERER, *Archives*, I, p. 180.

cien, nous apprend lui-même, que lui et le comte Adolphe restèrent au camp de l'électeur devant Gotha pour s'assurer les troupes après le siège. Dans la même ville, les assiégés comptaient parmi eux le bâtard de Harmes, l'un des plus fougueux partisans du prince; c'est lui qui devait amener les troupes. Le prince d'Orange avait chargé le comte Louis Seyn-Wittgenstein de traiter avec Jean-Frédéric, le duc proscrit, de la reprise des troupes qui avaient soutenu le siège. Le 30 août 1566, Louis de Nassau délivrait une patente de commandement pour mille chevaux. « Les levées des troupes, dit-il, feront que le roi mettra un peu d'eau dans son vin (1). » Nous troublons aussi leur vin en fournissant la preuve irrécusable que le prince, dès le commencement des troubles, avait pour objectif de s'emparer de la souveraineté des Pays-Bas. Intitulera-t-on par hasard, de *mesures de précaution*, les préparatifs de résistance à main armée simultanément combinés à l'étranger ? Peut-être n'est-ce qu'un euphémisme pour expliquer honnêtement des projets de haute trahison, avec cette circonstance aggravante que le prince s'armait contre l'autorité légitime, quand il était lié au roi par son double serment de conseiller et de gouverneur. Conseiller et gouverneur, en fait conspirateur et chef d'insurrection ; et pour mener son dessein, il s'enveloppe de dissimulation et de mensonge ; c'est l'abus le plus monstrueux de la force publique : c'est une félonie. Une duplicité inconciliable avec l'idée reçue de la probité, ne saurait être prise que pour un indice de dépravation, et non de grandeur ; une conspiration qui atteint à un haut degré les plus graves intérêts, ajoute au parjure un nouveau crime. La conduite de Guillaume révolte encore plus la probité lorsqu'on le suit dans le détail de sa vie privée. Tout ce qu'il conseillait ou déconseillait au pouvoir, tout ce qu'il proposait comme conjuré, n'avait pour but que l'acheminement de son ambition. Si ses conseils avaient été désintéressés, si après le départ de Granvelle les biens d'Église n'avaient pas été volés et la justice violée ; si la faveur accordée aux sectes n'avait pas tendu à préparer le soulèvement, si le prince n'avait pas menti au principe de liberté religieuse qu'il préconisait, s'il

(1) PRINSTERER. *Archives*, t. II, p. 176 et 305 ; t. VII, p. 185.

n'avait pas inutilement prolongé la guerre et sacrifié tant d'hommes à son ambition, on qualifierait moins sévèrement l'ignominie des moyens qu'il employa pour marcher à son but. Mais nous devons lui infliger une flétrissure sans réserve, parce que toute sa conduite ne fut inspirée que par l'ambition, soutenue que par la duplicité et n'aboutit au triomphe que par le crime.

Rapports avec le roi.

78. En portant, contre le Taciturne, un édit de proscription, Philippe l'avait accusé des plus noirs forfaits. Le prince essaya de se défendre et publia son *Apologie* et sa *Justification*. Nous dirons tout à l'heure que par son rôle, Guillaume s'était condamné à la fourberie obligatoire ; en parcourant son apologie, nous le prenons en flagrant délit de mensonges grossiers et de calomnies absurdes. Dans la *Justification*, il affirme que Granvelle tenait sous sa dépendance les ambassadeurs, tandis qu'en réalité il n'avait avec eux presque aucun rapport ; il l'accuse d'avoir retenu les troupes espagnoles et d'avoir voulu réduire en province espagnole les Pays-Bas. Granvelle fit précisément le contraire ; il se prononça d'une façon absolue pour le retrait des troupes et pour le respect des droits du pays. Le prince fait valoir, contre l'érection des nouveaux évêchés, les avantages de la juridiction étrangère ; un gouvernement sage agira toujours autrement, ne serait-ce que pour s'épargner des soupçons. A Termonde, il dit qu'on ne se réunit que pour festoyer avec des étrangers ; c'est là, au contraire, que fut décidée la résistance par les armes. Dans la *Justification*, il nie toute participation au compromis des nobles ; dans l'*Apologie*, il se glorifie de cette participation. D'un côté, il jure que la levée de boucliers des Gueux a eu lieu non seulement à son insu, mais aussi « à notre indicible regret », tandis qu'en dépit de sa protestation, Brederode levait des troupes sous ses yeux à Anvers ; que, sous forme de bannissement, il donnait aux recrues l'ordre de marcher et qu'il favorisait l'expédition de Valcheren. Dans l'*Apologie*, il ne nie point la prise d'armes ; mais il essaie de la justifier par les idées hautaines et arrogantes des vassaux à cette époque ; dans la *Justification*, il prétend avoir fortifié Viane pour ce motif, tandis que Brederode ne faisait qu'exécuter un ordre de feu le père du prince. Nous

savons par Wagnaar et par d'autres historiens, que non seulement il fit fortifier cette ville, mais qu'il ordonna encore d'y rassembler des troupes. Nous comprenons donc les calomnies du prince d'Orange, en le voyant vaciller dans ses affirmations, et le sachant capable de mentir, comme lorsqu'il assure la duchesse, à propos de l'entente soupçonnée entre les confédérés d'Allemagne, d'Angleterre et de France, que « si pareille chose existait, il en serait certainement informé par ses parents et amis et que rien n'en était venu à sa connaissance (1). Quand il vient à Philippe, son souverain, fils de Charles-Quint, son protecteur, il ne peut plus se contenir ; il élève, contre la majesté souveraine, des accusations à déshonorer un bagne. Guillaume impute à Philippe rien moins que le meurtre de don Carlos, son fils, d'Élisabeth de Valois, sa femme, du marquis de Berghes, et d'un grand nombre de riches négociants de Grenade dont il convoitait la fortune. Guillaume accuse Philippe de bigamie, affirmant que, du vivant de sa femme, l'infante Marie de Portugal, il avait épousé secrètement Isabelle Osario. Guillaume accuse Philippe de tentative d'assassinat, puisqu'il aurait chargé Granvelle d'empoisonner l'empereur Maximilien. La duchesse de Parme elle-même n'échappe pas aux calomnies de Guillaume, puisque, à l'en croire, elle aurait essayé de l'empoisonner. En im-

(1) GACHARD. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 404. — A cette catégorie de faits se rattache le traité passé en 1568, entre le prince d'Orange, l'amiral de Coligny et le prince de Condé, traité qui avait pour but de conquérir l'indépendance du calvinisme en France et dans les Pays-Bas. (PRINSTERER. Archives, III, 282.) A cause de la coïncidence des dates, il faut y rapporter également ce que cet auteur dit, à l'année 1566: « A Saint-Trond, le prince de Condé et l'amiral de Coligny firent déconseiller aux confédérés tout arrangement avec la gouvernante, leur promettant de venir à leur secours avec 4,000 chevaux (II, 197.) ». Finalement, nous avons pour preuves des intelligences de Guillaume avec les princes d'Allemagne : 1° La mission remplie, au nom du prince, par le comte Wittgenstein auprès de l'électeur Auguste de Saxe, en septembre 1566 ; 2° La relation laissée par Wittgenstein de sa mission à la cour du landgrave de Hesse ; 3° La demande adressée à ce dernier de barrer le passage, par le cercle de Westphalie, aux troupes levées pour le compte de l'Espagne : tous faits qui sont à la même date que l'assurance mensongère donnée par le prince d'Orange à la gouvernante des Pays-Bas, *Mentita est iniquitas sibi.* (Cf. GROEN VAN PRINSTERER. *Archives de la maison d'Orange,* t. II, p. 229, 356 et 408.) « Lorsqu'on peut dire à un homme : Tu as menti, s'écriait le P. Lacordaire, il est mort moralement. »

putant à Philippe ces empoisonnements et ces meurtres, Guillaume ajoute une infamie, où il faut l'entendre : « Mais le roi, dit-il, a eu dispense. De qui ? Du pape de Rome, qui est un Dieu en terre, car le Dieu du ciel ne l'aurait jamais accordée. Or quel a été le fondement de cette terrestre divine dispense ? C'est qu'il ne fallait pas laisser un si beau royaume sans héritier, et voilà pourquoi a été adjoint, à ces terribles faicts précédents, un cruel parricide, le père meurtrissant inhumainement son enfant, afin que par ce moyen, le Pape eust ouverture et dispense d'un si exécrable inceste ». Or, ce pudibond Guillaume, qui s'extravase en anathèmes contre les mœurs de Philippe, était justement dans le cas criminel qu'il reproche injustement à son roi. Guillaume avait épousé en secondes noces, Anne de Saxe; parce que Anne de Saxe avait les mœurs d'une réformée qui a lu l'*Amadis* et qui sait danser la gaillarde, Guillaume l'avait reléguée dans une maison, murée dans une chambre et garde sa vertu forcée derrière des murailles. On ne veut pas de vierges volontaires ; mais, dans la réforme, on en fait par ce procédé, en leur passant, par une ouverture, les aliments nécessaires. Après ce divorce, Guillaume avait épousé Charlotte de Bourbon, une abbesse qui avait volé les biens d'un monastère, comme lui, Guillaume, était en train de voler une couronne. A sa mort, le chaste Guillaume avait, à ses côtés, une Coligny, femme de Téligny et fille de l'amiral, tous deux assassinés à la Saint-Barthélemy. Mais nous avons mieux. Après avoir imputé à Philippe tous les crimes, le prince d'Orange l'innocente. Le 6 août 1568, il adressait à l'empereur Maximilien une lettre dont l'original est aux archives de Zurich. Dans cette lettre, il parle de Philippe II « comme d'un roi grandement bon et doux, dont le cœur, l'esprit et la pensée n'ont sans doute pu autoriser une si terrible tyrannie (il s'agit du duc d'Albe, dont, en effet, le roi ne connut pas les excès), ni permettre qu'on agisse ainsi à l'encontre des devoirs et du serment du roi » ; ajoutant « qu'il faut attribuer ces actes à la cruauté et à la violence personnelle du duc d'Albe ». Dans l'*Apologie*, au contraire, la cruauté et la tyrannie ne sont pas attribuées au duc, mais au roi : « Ni l'authorité et commandement paternel, ni le bien des affaires, ni la justice (ce qui

retient les nations les plus barbares) ni son serment n'ont pu en rien modérer ce naturel et volonté de nous tyranniser. » (Pag. 48.) Dans l'*Apologie* il impute au roi la mort de don Carlos et de la reine Élisabeth, afin d'obtenir dispense pour épouser sa nièce ; dans la lettre à l'empereur Maximilien, il les attribue exclusivement au duc d'Albe et à ses complices, bien qu'il dût assigner à ce crime la même cause qu'au prétendu meurtre. Mais il n'en est rien ; pour amadouer l'empereur, il donne un tout autre motif au crime commis en la personne du fils de Philippe II. Quant à l'*Apologie*, il fallait bien qu'elle fût un tissu de calomnies et d'anathèmes, qui dicta la rage causée par l'édit de proscription, tandis que dans la lettre il dit n'avoir pris les armes que contre la tyrannie du duc d'Albe. Quand on voit ces contradictions, il faut croire que l'amour-propre et la folie avaient inspiré au prince d'Orange l'idée qu'il pouvait faire accroire ce qu'il lui plairait, à tout le monde et même à l'empereur, qui, du reste, était parfaitement informé. Ce changement de rôle, qui découvre, dans le duc d'Albe et non dans le prince d'Orange, l'homme qui veut dépouiller le roi d'Espagne de son autorité, fait, près de l'empereur, l'effet d'une arlequinade diplomatique, dont on ne voit pas le but. L'empereur avait en main tous les fils de la conspiration ; n'eût-il rien su, sa raison suffisait pour le défendre contre ces sottes tromperies. Le duc d'Albe, l'homme de l'obéissance passive, n'était pas capable du rôle que Guillaume lui prête, et s'il l'était, explique qui pourra comment Philippe pouvait le tolérer. Mais enfin il est constant que, dans la lettre à Maximilien, Guillaume fait un éloge pompeux du roi d'Espagne. Ces éloges mettent ceux qui font de Philippe le plus grand tyran que la terre ait porté, en présence de ce dilemme : Si leurs assertions sont vraies, le prince d'Orange est un abominable hypocrite ; et si elles ne le sont pas, que sont-ils ?

Idées démocratiques de Guillaume.

79. Pour sauver Guillaume, ses panégyristes ont imaginé une dernière ressource ; le Taciturne était animé de l'esprit démocratique et préparait à la civilisation un grand avenir. Luther, qui jeta dans le monde moderne le ferment de toutes les dissolutions, est excusé du massacre des paysans, de la guerre des anabaptistes,

de la guerre civile et de l'incendie qui, pendant trente ans, ravagea l'Europe, parce qu'il fut le promoteur de cet esprit démocratique dont Bismarck est le bénéficiaire ; Calvin, le pacha de Genève, est excusé de ses bûchers, de sa tyrannie et des guerres civiles dont il jeta le brandon en France et en Écosse, parce qu'il fut le propagateur de cet esprit démocratique dont les tyranneaux de Genève et de Berne sont les héritiers légitimes ; Henri VIII et Élisabeth sont excusés de leurs vols, de leurs crimes et des guerres dont ils ont alimenté les fureurs, parce qu'ils furent légèrement fidèles à cet esprit démocratique dont Gladstone et Salisbury sont les légataires ; Guillaume d'Orange a sa part à ce décret d'amnistie, pour le même motif ; et, en bonne logique, il faudrait en étendre les bienfaits à Huss, à Wiclef, aux Vaudois, aux Albigeois, à Photius même, l'apôtre du libéralisme dont le Czar est l'exécuteur. Grâce aux idées démocratiques, les crimes sont des vertus, la tyrannie est le couronnement naturel du libre examen, et les guerres les plus scélérates deviennent des titres à la gloire, pourvu qu'on puisse observer, sur la baignoire de sang, le mirage d'un progrès même fantastique. A ce prix, il faudrait livrer le monde aux ouvriers qui font sauter les monuments avec la dynamite, sous prétexte de faire avancer l'humanité d'un pas, et leur tresser d'avance des couronnes. Mais Guillaume a-t-il eu vraiment un souci quelconque du bien populaire ? L'histoire n'a qu'un cri pour attester le contraire. Guillaume et ses complices ne cessaient de répéter qu'ils étaient prêts à déposer les armes s'il était fait droit à leurs demandes ; cependant ils changeaient de langage chaque fois que le gouvernement accédait à leur désir. En 1573, le duc d'Albe proclame une amnistie pour la Hollande ; Vigilius, parlant de cette concession, écrit à Hopper : « A cette nouvelle, Orange fit imprimer un libelle pour retenir dans l'erreur, par la perfidie, le malheureux peuple. » En 1575, Vigilius écrit encore : « Le peuple, affligé de tant de maux, eût volontiers embrassé le repos, mais ses maîtres l'attachèrent aux consistoires, pour ne pas laisser au peuple son libre arbitre. » Le prince d'Orange, si sensible pour les victimes du cruel duc d'Albe, fit surgir ces effrayants gueux de mer, dont il

dut prévoir les épouvantables forfaits, mais qui lui furent très utiles pour empêcher tout raccommodement. « Son amiral, Guillaume de la Marck, dit Motley, son panégyriste, était un sauvage sanguinaire et licencieux ; corsaire à la face hérissée, il semblait l'incarnation de la vengeance. » Les vols et les dévastations de ces brigands ouvrirent la prétendue campagne libérale et démocratique. Pour faire marcher le progrès plus vite, les nobles devaient faire assassiner le duc d'Albe dans le cloître de Groenendael. Lorsque le prince d'Orange eut connaissance de l'arrivée de don Juan dans les Pays-Bas, il donna le conseil d'envoyer des archers pour se saisir de sa personne. Peu avant cette machination, il avait tenté de surprendre et d'emprisonner le conseil d'État espagnol. Aussi Philippe II lui reproche-t-il justement « les menées qu'il a tenu pour faire tuer le ducq d'Albe, feu notre frère, don Juan d'Autriche, et aultres... » On a attribué, au prince d'Orange, la haute conception de plans politiques ; mais, sans lui rien contester, il est juste de tenir compte des moyens d'exécution qu'il employa, et surtout il faut aussi remarquer que, grâce à l'espionnage qu'il entretenait à Madrid, il connaissait, souvent avec les gouverneurs, les mesures qu'il avait à craindre. Dans la période des troubles, on louerait son habileté, si ses qualités eussent eu un but plus noble que de préconiser une secte récente, en versant des flots de sang et en persécutant l'antique foi consacrée par le droit public. Au nom de Guillaume, les bandits commettaient les plus infâmes excès. En son nom, les gueux coupaient le nez et les oreilles aux religieux qu'ils liaient à la queue des chevaux ; ils les torturaient jusqu'à la mort et les pendaient par troupes. Cette conduite peut obtenir l'approbation des adhérents de la doctrine réformée ; mais au point de vue du droit et de l'humanité, elle ne mérite que le blâme ; d'autant plus que le prince d'Orange, en favorisant le calvinisme, ne servait que les desseins de son ambition. Il ne se mêlait aucun sentiment religieux à ses opinions vacillantes et aux calculs politiques de son égoïsme.

Caractère de la Révolution.

80. Si cet examen critique des faits et gestes du héros protestant le place dans un jour peu favorable, le caractère de la révolution

des Pays-Bas est bien différent de celui qu'on lui attribue. Dans le fait, cette révolte n'est pas sortie des rangs du peuple. La révolution des Pays-Bas ne porta point, dans le principe, le cachet d'un soulèvement général qui a sourdement fermenté et éclaté subitement, mais bien celui d'une lutte conduite selon un plan arrêté par des chefs de parti, lutte qui devait graduellement affaiblir, puis renverser le pouvoir. Pour arriver à ses fins, la sédition ressaisit avidement des prétextes qu'elle créa ; elle exploita perfidement d'autres motifs, et, quand ils lui manquaient, elle en créait. Ses actes établissent à l'évidence qu'elle servait à entretenir, parmi le peuple, une agitation inconciliable avec ses intérêts. Si l'on remarque qu'il fallut des années pour faire sortir la nation de sa tranquillité naturelle, que tous les moyens employés successivement pour la surexciter échouèrent, de sorte que, pour y parvenir, il fallut jeter le pays dans l'apostasie, on restera convaincu que la révolution est uniquement l'effet des convoitises nobiliaires et de l'ambition effrénée du Taciturne. Nous devons faire observer encore que, dès l'origine, la noblesse se trouvait, d'une manière exclusive et constante, sur le théâtre des événements ; que ses membres, sans se soucier de l'intervention et du concours du peuple, passaient telle convention qui leur plaisait ; que ses adhérents seuls présentaient au peuple des requêtes émanées, non de la volonté du peuple, mais des délibérations d'un certain nombre de conjurés, pris dans les rangs de l'aristocratie. Si ces démarches avaient eu lieu conformément à la volonté du peuple, en vertu de la constitution, les villes et les États y auraient pris part et ne se seraient pas contentés d'en rester les spectateurs ou d'y introduire simplement quelques modifications. La noblesse conjurée excita autant le peuple à faire cause commune avec elle que le gouvernement l'exhorta à ne pas se lancer dans cette voie, et cette dernière influence prévalut longtemps, surtout près des autorités locales. Le prince d'Orange avoue lui-même qu'il fallut se donner beaucoup de peines pour entraîner les nobles mêmes dans la confédération. Tout cela prouve clairement que cette révolution fut sans base dans la vie politique, que ce fut une conjuration de quelques ambitieux, née de la révolu-

tion religieuse du XVIe siècle, révolution d'où sont sortis tous les maux de l'avenir. Après ces troubles funestes et ces longues guerres, les provinces du Nord eurent, sur mer, leur jour de prospérité ; elles tinrent en échec la puissance de Louis XIV ; mais leur grandeur, pour s'établir, n'avait pas besoin du calvinisme, et l'on peut prouver que le calvinisme nuisit plus qu'il ne contribua à cette grandeur politique. Cette grandeur passagère a subi depuis des retours. La Hollande n'est qu'un fort petit État que guette un puissant voisin et il la prendra, comme un enfant peut, de sa faible main, prendre un nid dans la campagne. Ce sera, par l'effet de l'ambition protestante, l'effacement de la révolution protestante du XVIe siècle : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur*.

La part de Philippe.

81. Est-ce à dire que nous amnistions le duc d'Albe et que nous méconnaissons les torts de Philippe II ? L'équité naturelle et la réligion nous le défendent. Philippe II avait le droit d'exercer son pouvoir royal et de défendre son trône ; il excédait en entreprenant sur les libertés des provinces et la constitution des Pays-Bas. Philippe eut tort de confier, sans contrôle, au duc d'Albe, une telle entreprise. Le duc d'Albe eut tort, à son tour, d'épuiser le pays par ses impôts et de frapper la population par de si terribles représailles. En lisant la série de ces exécutions sanglantes, en assistant à ces sacs de villes, on se croirait revenu aux invasions des Huns et des Vandales, ou à ces temps terribles où on établissait la paix en faisant la solitude. La défense de l'Église a ses droits et la guerre ses rigueurs ; mais la guerre même implacable, a ses limites dans les devoirs de l'humanité, et la défense de l'Église ne saurait s'accomoder d'excès qui la déshonorent. On ne réfute pas un adversaire en lui ressemblant ; on ne sauve pas un trône en exterminant un peuple ; surtout on ne sert pas l'Église en versant à flots ce sang dont l'effusion lui fait horreur ; enfin, on n'écrase pas un parti en imitant ses fureurs et en leur donnant, dès qu'on les imite, une apparence de compensation légitime. Les comtes d'Egmont et de Horne n'étaient pas innocents : Philippe II eût dû leur faire grâce ; il eût, par là, reconnu leurs torts et gardé son prestige. En les faisant exécuter, il fit plus, contre lui-même, que n'eussent pu tous

ses ennemis ; ce sang creusa un abîme où le trône du vice-roi devait à moitié disparaître. Nous n'oublions pas, au surplus, le grand rôle et les incontestables mérites de Philippe II ; nous ne méconnaissons pas les talents militaires et civils du duc d'Albe. « C'était, dit Strada, certainement, pour sa science militaire, un homme comparable aux grands généraux des temps anciens ; mais par sa rigueur excessive et son orgueil, il rendit sa vertu suspecte aux contemporains et en imposa le doute à la postérité (1). » « Philippe, dit Baumstarck, dans la lutte qu'il dut soutenir, eut incontestablement d'abord tous les droits de son côté. Une noblesse corrompue, guidée par un ambitieux sans conscience, ameuta, sous des prétextes mensongers, un peuple essentiellement fidèle. Mais, au cours des événements, Philippe commit des fautes impardonnables : il n'appuya pas suffisamment ses lieutenants, il resta éloigné du pays, et, — ceci est plus grave, — il écouta la voix de la colère et de la vengeance, alors qu'il n'aurait dû connaître que le sentiment du devoir. Il en a été cruellement châtié. La prépondérance de la monarchie espagnole a reçu le coup de mort dans la guerre des Pays-Bas, et, sur sa couche funèbre, Philippe put se croire heureux d'avoir sauvé au moins une partie de ses provinces néerlandaises, grâce à des concessions bien plus grandes que celles qu'il aurait dû faire pour conserver le tout ».

L'histoire de ces provinces sous Philippe II, dont nous venons d'esquisser les faits principaux, est, depuis trois siècles, un sujet d'infatigables recherches et d'études savantes : elle sera toujours une des parties les plus instructives de l'histoire universelle. Pour bénéficier des recherches de l'érudition et pénétrer le mystère des événements, nous visitions naguère les contrées qui en ont été le théâtre. Cette immense plaine des Pays-Bas, fécondée par une agriculture laborieuse et savante, nous apparaissait avec ses haies

(1) *De Bello Belgico*, lib. VII. Nous conseillons encore de lire cet ouvrage, ainsi que l'excellente *Histoire de la guerre de Flandre* par le card. Bentivoglio, dont les protestants eux-mêmes ont dû reconnaître le mérite. Héeren, entre autres, si hostile aux catholiques, en parle avec respect et dit que ce dernier ouvrage est le plus complet sur ce sujet.

verdoyantes qui la partagent en clos, les grands arbres qui la décorent, et les châteaux dont la silhouette se découpe à ses horizons. Arras, Douai, Lille, Courtrai, Gand, Anvers, Malines, Louvain, Bruxelles, Mons, Valenciennes, Cambrai nous offrirent successivement les divers souvenirs de ces longues guerres. Les bibliothèques nous ouvrirent leurs trésors ; les savants ne dédaignèrent pas de nous entretenir ; Louvain surtout nous combla. Le peuple de nos provinces du nord et le peuple belge sont restés de bons peuples ; il suffit de les regarder au visage pour reconnaître la distance qui les sépare des populations gangrenées par le virus révolutionnaire. L'idée que ce peuple ait pu empaumer la cause de Calvin révolte le bon sens ; et l'allégation que des intrigants n'aient eu qu'à exploiter ses passions, est un mensonge manifeste. La révolution des Pays-Bas n'a été, là, comme ailleurs, qu'un crime heureusement sans effets et, à peu près sans cause. Le temps a effacé les maux de la révolution et n'en laisse que l'instructif souvenir. L'Église a gardé par là de fidèles serviteurs, et si la Belgique n'avait pas un roi, doublement faible de cœur et d'esprit, elle pourrait trouver, dans sa foi, le germe de toutes les grandeurs assorties à l'humilité de sa condition.

§ IV. LA PERSÉCUTION EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH.

La persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth montre, comme la révolution dans les Pays-Bas et la guerre civile en France, l'esprit anti-social du protestantisme. Là où les protestants sont en minorité, ils conspirent contre le trône, excitent des séditions et allument les incendies de la guerre civile ; là où ils espèrent former bientôt une majorité, ils se mettent en état de révolte, établissent leur âpre domination et se livrent aux plus affreux brigandages ; là où ils possèdent le pouvoir absolu, ils dressent les échafauds et versent à flots le sang des catholiques. Ici et là, c'est au nom du libre examen qu'ils oppriment et qu'ils persécutent ; c'est pour réformer, à ce qu'ils disent, la sainte Église de Jésus-Christ, qu'ils mettent le désordre partout et perpètrent partout les plus abominables crimes.

Avènement d'Élisabeth.

82. Sous le règne de Marie, Élisabeth était entrée prudemment dans les intrigues et les complots contre sa sœur ; elle avait noué des rapports avec les principaux chefs du parti protestant et s'était rendue, pour le moins, suspecte (1). A la mort de sa sœur, la digne fille d'Henri VIII et d'Anne Bouleyn, pour ceindre la couronne d'Angleterre, promit de vivre dans la religion catholique et s'engagea même à la défendre contre ses ennemis. « Si je ne suis pas en toute sincérité catholique romaine, s'écrie Élisabeth, je prie Dieu d'entr'ouvrir la terre sous mes pieds et de m'ensevelir toute vivante. » Les trois ordres de l'État se prononcèrent en sa faveur. Le clergé d'Angleterre, en particulier, se déclara publiquement pour la jeune souveraine ; cette adhésion pleine et entière enlevait jusqu'au moindre prétexte à la défiance. Aussitôt proclamée, Élisabeth garda quelques conseillers de son père, de son frère Édouard et de sa sœur Marie ; mais elle fit entrer dans son conseil des hommes que leurs antécédents dénonçaient comme partisans des innovations religieuses et même de l'apostasie nationale. Élisabeth, on le comprend, tenait avant tout à sa légitimité et plus encore à sa couronne. On lui représenta donc que l'acte par lequel on l'avait déclarée illégitime était encore en vigueur ; que la cour de Rome, après avoir condamné le mariage d'Henri VIII avec Anne Bouleyn, ne la considérerait jamais elle-même que comme une fille bâtarde de ce prince ; que, par conséquent, l'unique moyen d'établir ses droits au trône et la légitimité de sa naissance, c'était de casser l'acte du Parlement et de ne point reconnaître la suprématie de l'Église romaine. Élisabeth, préoccupée de son mariage avec Philippe II, n'accéda point d'abord à l'idée de se mettre à la tête du protestantisme ; la hardiesse d'un tel dessein pouvait d'ailleurs effrayer la jeune princesse. Pour diminuer ses craintes, on ne lui présenta cette mesure que comme un expédient provisoire, sur lequel il serait toujours aisé de revenir. Les ministres, en annonçant son avènement au trône, diversifièrent leur langage, suivant le sentiment présumé des cours auxquelles ils s'adressaient : près des souverains catholiques, ils protestaient de leur fidélité ; près

(1) Cf. L. WISENER. *La jeunesse d'Élisabeth*, passim.

des souverains protestants, ils promettaient des alliances ; au Pape, ils assuraient qu'aucune violence ne serait exercée contre les catholiques d'Angleterre. En son privé, Élisabeth suivait les rites catholiques ; aux funérailles de sa sœur, elle fit observer ponctuellement les pratiques et les cérémonies du rite romain. Cependant ses ministres poussaient sous main leurs partisans. Des prêtres catholiques étaient insultés, des autels renversés, le culte interrompu et même remplacé par la liturgie calviniste. Sous prétexte de réprimer ces désordres, Élisabeth lança une proclamation où, tout en flétrissant les attentats, elle défendait aux prêtres de prêcher et aux fidèles d'assister aux instructions... jusqu'à ce qu'on eût réglé les affaires du culte. Cette proclamation blessa les évêques ; ils se réunirent à Londres pour veiller à la défense de leurs troupeaux respectifs. L'évêque de Londres fut cité en justice ; l'évêque de Carlisle reçut défense d'élever l'hostie à la messe. Les évêques signifièrent qu'ils n'assisteraient pas au sacre, si le couronnement devait avoir lieu contrairement à toutes les traditions de la Grande-Bretagne. Pour ménager les susceptibilités de son peuple, Élisabeth ne témoigna aucun mécontentement ; elle ne requit point, pour son sacre, les évêques protestants, et, sacrée par les évêques orthodoxes, prononça sous les voûtes de Westminster, le serment qu'avaient prêté, de temps immémorial, les rois catholiques d'Angleterre.

Travail souterrain.

83. Ce serment était un défi jeté à la face de Dieu même. Pendant qu'Élisabeth sauvait les apparences, ses conseillers poursuivaient un travail souterrain contre Rome. Un plan fut dressé par les ministres pour la réformation de l'Église et remis à Élisabeth en décembre 1558. On propose de commencer au Parlement prochain. On prévoit la résistance du Pape, de la France, de l'Écosse et des différentes classes de la société anglaise ; on recherche les moyens de les vaincre et la manière d'applique ces moyens avec succès. On dresse la liste des exécuteurs de ce coup d'État, on fixe leur nombre, leurs appointements (1). Ce plan détaillé et équivoque existe encore dans les archives du royaume, On reste stupéfait

(1) DODD'S *Church History*, t. II, p. 230 ; et CAMBDEN, *Annales* p. 37.

devant l'audace de quelques hommes sans mission, sans caractère, qui, entraînés par leur égoïsme despotique, imposent arbitrairement à des millions de compatriotes et à leur innombrable postérité, une foi et un culte contraires à leur conscience. Tel est pourtant l'origine de cette Église anglicane, dont le joug absurde pèse depuis trois siècles sur le peuple anglais. Pour s'acheminer à l'accomplissement de cet exécrable projet, les ministres eurent recours à la calomnie ; ils prêtèrent, à Paul IV, cette réponse : « Qu'Élisabeth étant illégitime et bâtarde, ne pouvait succéder à la couronne d'Angleterre ; qu'en montant sur le trône, elle avait insulté le siège Apostolique ; que, néanmoins, si elle consentait à soumettre au jugement pontifical, ses prétentions et sa personne, le Pape était disposé à l'indulgence que la justice pourrait demander. » Cette calomnie, répétée sur tous les tons, se répandit dans la chrétienté ; cette imposture était nécessaire pour aider au renversement de l'autorité pontificale et de la religion catholique en Angleterre ; et l'on s'y prit si adroitement pour la vulgariser, qu'elle a surpris, je ne dis pas Fra Paolo et à sa suite tous les historiens anglicans, mais Sponde, le continuateur de Baronius, Pallaviani, l'historien du concile de Trente, Fleury, Bossuet et Lingard. Or, des découvertes faites récemment par Howard de Corby, de l'examen des lettres de l'ambassadeur Carne à lord Cécil et de Cécil à Carne, il résulte, pour tout homme de bonne foi, la preuve manifeste de la calomnie. Le Pape Paul IV félicita Élisabeth de son avènement, et, malgré les sollicitations de l'ambassadeur français, il refusa toujours de recourir, contre la reine d'Angleterre, à des mesures de sévérité qui n'étaient ni dans son esprit, ni dans sa mission. Un complot ministériel, basé sur une calomnie, servi par l'hypocrisie et triomphant par la violence : ce sont là les titres de l'Église établie par les lois anglaises.

Nouveau schisme.

84. Le 25 janvier 1559, s'ouvrait le nouveau Parlement. Après la messe d'ouverture, qui fut dite pour la dernière fois, le garde du sceau royal, Nicolas Bacon, proclame que, de l'aveu unanime, « Élisabeth est, de droit divin, de droit civil des Anglais et conformément aux statuts, reine légitime, incontestable et très certaine

d'Angleterre, était en droite ligne et légitimement du sang royal, selon l'ordre de succession prescrit par les ordres de l'État en la trente-cinquième année du règne de Henri VIII. Quiconque niera ce titre de la reine, désirera sa mort, ou sa déposition ou celles des héritiers de son rang ; il perdra ses biens, terres et domaines, si le délit consiste en paroles ; s'il y a écrit ou acte public, le coupable sera regardé comme criminel de haute trahison. » A cette déclaration, le chancelier ajouta quelques commentaires menaçants ; pas une voix ne s'éleva pour protester contre ces insolences du pouvoir. Aussi, dès le 25 février, la Chambre des lords reçut un *acte pour restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'État ecclésiastique et spirituel et pour abolir tous les pouvoirs étrangers en opposition avec la couronne.* Ce titre impliquait l'abolition du culte catholique et l'établissement légal du protestantisme. Le rapport annexé à l'acte, exigeait formellement cette révolution religieuse et la plaçait sous la foi d'un serment à prêter à la suprématie de la reine aussi bien dans les causes spirituelles que dans les causes temporelles. Le serment était suivi d'une série de pénalités. Les ecclésiastiques qui le refusaient perdaient leur place ; ceux qui agissaient contre, perdaient, la première fois leurs biens, la seconde, étaient frappés de peines personnelles ; la troisième, condamnés à mort. Comme pour joindre à l'odieux le ridicule, on ajoutait que le jugement du Parlement en matière de doctrine doit jouir du privilège de l'infaillibilité prétention qui était juste, si le Parlement était, en matière doctrinale, juge compétent et suprême. L'archevêque d'York, homme dont Cambden loue la prudence et la modestie, expose que cet acte rejettait les quatre conciles généraux et toute la législation de l'Église, qu'il rompait la sainte unité et mettait l'Angleterre en contradiction avec tous les siècles de l'histoire ; il demanda comment le Parlement s'y prendrait pour conférer, à la reine, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, de gouverner l'Église de Jésus-Christ, de confirmer les pasteurs et les troupeaux, enfin de porter des sentences d'excommunication. Les évêques et plusieurs puissants seigneurs appuyèrent ce discours. A défaut de raisons pour répondre, les membres du conseil recou-

rurent aux artifices; ils provoquèrent un colloque entre catholiques et protestants, mais, la présidence de l'assemblée restant à Bacon, Bacon imposa un ordre de discussion qui interdisait la réplique et mettait lui-même les conclusions à l'avantage du protestantisme. Pour accroître l'effet de ces indignités, il fit mettre en prison et au domicile forcé, les évêques anglais : il refit, dans ces caprices d'arbitraire, les traditions expressives du libre examen. Quand le bill revint à la Chambre, il y rencontra les protestations du clergé secondaire, unanime dans l'affirmation de sa fidélité. L'abbé de Westminster, Feckenham, confirmant l'opposition de l'archevêque d'York, demanda laquelle des deux religions était la plus catholique et apostolique, laquelle était la plus stable dans ses doctrines et ses préceptes, laquelle formait les meilleurs sujets. Discours, avertissements, protestations, résistances, tout fut inutile. Un acte schismatique rejeté par le clergé et les fidèles fut imposé à la nation par une assemblée de laïques, déjà protestants dans le cœur; une femme allait prendre en main le gouvernement de l'Église. Cette monstruosité, comme l'appelle Macaulay lui-même, était l'œuvre de l'hérésie, au service des peines temporelles (1). Le pouvoir que Jésus-Christ avait confié aux princes des Apôtres et à ses successeurs, les lords le décernaient à Élisabeth. Dès lors commença à peser sur l'Angleterre le triple joug de l'erreur, de la misère et de la démoralisation, châtiment inévitable de toute révolte contre l'autorité visible de Dieu sur la terre.

Actes schismatiques de la reine.

84 *bis*. A peine revêtue de cette suprématie usurpée, Élisabeth voulut en exercer la fonction. Sous l'impulsion de sa nature féminine, faible mais astucieuse, elle déclara d'abord qu'elle ne voulait point exiger des catholiques la destruction des sculptures, peintures et images rétablies sous le régime de sa sœur; mais le fanatisme des sectaires ne devait pas laisser aux catholiques cette consolation dérisoire. Ensuite, elle commanda aux prêtres d'observer scrupuleusement le livre de commune prière édité sous Édouard VI; statua sur leur mariage et édicta plusieurs règlements disciplinaires qui devaient prendre la place du droit canon. Aux prêtres,

(1) *History of England*, t. I, p. 56.

elle adjoignit trois ou quatre paroissiens pleins de zèle schismatique pour veiller à l'observance de ses lois; là où les prêtres lui manquèrent, elle créa, de sa propre autorité, des sous-prêtres, laïques chargés de remplir quelques fonctions pastorales. Pour remplacer le collège des cardinaux, la papesse nomma une commission chargée de la visite des diocèses ; son choix ne tomba que sur des laïques, leur mandat était de remplir toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, excepté l'ordination, la consécration et l'administration des sacrements, et encore on ne voit pas pourquoi cette exception, puisque la reine s'arrogeait l'autocratie spirituelle. Ces mesures ne firent point fléchir les consciences. Tous les évêques, excepté un, douze doyens de chapitres, quatorze archidiacres, une soixantaine de prébendiers, six abbés et abbesses, cent recteurs de collège, déclarèrent qu'ils préféraient la prison, l'exil ou la mort à l'apostasie. Beaucoup avaient déjà pris volontairement le chemin de l'étranger, plusieurs prêtaient le serment avec l'espoir de le rétracter bientôt. Les deux universités du royaume donnèrent le même exemple de fidélité; vainement pour y faire pénétrer l'erreur, on employa les séductions et les menaces; maîtres et élèves s'éloignèrent de ces chaires où il n'était plus permis d'enseigner que l'hérésie. Le peuple, de son côté, ne témoignait pas moins de répugnance pour la réforme ; en beaucoup d'endroits, cette opposition se produisait d'une manière énergique. Le pape Pie IV, informé de ces attentats d'Élisabeth et de la fidélité courageuse du peuple anglais, ne négligea rien pour ramener la reine à résipiscence ; il lui écrivit avec un accent paternel ; il lui dépêcha les nonces Parpaglia et Martinengo ; il l'appela au concile de Trente. Les ministres, pour expulser les nonces et rejeter toutes les demandes du Saint-Siège, se bornèrent à exploiter la vieille calomnie contre Paul IV. Tout espoir était donc évanoui; les catholiques, condamnés à vivre sous un pouvoir schismatique, devaient subir la tyrannie des consciences; l'égoïsme, qui sacrifie à l'ambition, à la cupidité, à la luxure, les devoirs les plus sacrés, triomphait en Angleterre. Quand on vit que les tentatives du Pape et des princes avaient échoué, les sectaires, un instant contenus, se ruèrent encore une

fois sur les églises et les monastères, ils enlevèrent ou brisèrent tout, jusqu'à l'emblème sacré de la Rédemption. Élisabeth céda au fanatisme, mais ne dissimula pas toujours son désappointement (1). Par un acte du 9 août 1561, elle expulsa les femmes des universités. Un jour qu'elle avait été reçue par l'archevêque de Cantorbéry, elle le remercia de ses bonnes grâces; puis, se tournant vers sa femme : « Vous, dit-elle, je ne puis vous appeler madame et j'aurais honte de vous appeler maîtresse, ainsi je ne sais quel nom vous donner. » L'évêque intrus de Londres, Ridley, traduisait ainsi cette incartade : « La lâcheté, l'oppression, l'orgueil, la sensualité, la haine et le mépris de la religion sont généralement répandus parmi le peuple et surtout parmi ceux du plus haut rang »; il n'osait pas spécifier qu'il parlait des gens de son église.

Nouveaux excès.

83. Le bill qui exigeait le serment à la suprématie spirituelle de la reine, avait révolté les consciences catholiques et blessé les puritains. Pour adoucir ces derniers, Élisabeth expliqua qu'elle ne réclamait que l'autorité reconnue de tout temps aux rois d'Angleterre. Soit pudeur, soit hypocrisie, elle disait défendre ce que personne ne lui contestait, et croyait par là dissimuler l'impiété de son usurpation. Pour masquer son jeu, elle fit substituer, dans l'acte du Parlement, au mot *tête*, le mot *gouverneur* ou gouvernante de l'Église. Cette concession et ces explications avaient uniquement pour but de faire croire aux presbytériens qu'ils gardaient un semblant d'indépendance; dans la réalité, tout était livré aux caprices de la reine et du Parlement. Le sentiment catholique ne se laissa pas surprendre. Dans les lois nouvelles, les croyants orthodoxes voyaient deux choses, dont l'une est la conséquence de l'autre; ou bien elles font du prince un Dieu, ou bien la religion n'est plus qu'une affaire politique. Comme pour motiver les répugnances des fidèles, les ministres présentèrent un nouveau bill édictant, contre les catholiques réfractaires, la peine de lèse-majesté. C'était déjà le délire du despotisme. Plusieurs voix éloquentes, notamment Atkinson et lord Montague, protestèrent au Parlement avec une généreuse énergie; ils démontrèrent que cette loi n'était

(1) COLLIER. *Eccl. Hist.*, t. II, p. 472.

ni nécessaire, ni juste, ni applicable ; ils protestèrent que jamais les lois du royaume n'avaient puni la soumission au Pape, que la mort était une peine sans proportion avec l'offense prétendue, que cette loi scélérate conduirait à l'exil ou à l'échafaud une multitude d'honnêtes gens. Pour faire accepter la loi, le premier ministre dut promettre aux lords que la loi ne les atteindrait pas ; en revanche, il y soumit plusieurs classes de personnes non comprises dans le premier statut, notamment les avocats, les instituteurs et les membres des communes. Jamais pareil despotisme n'avait pesé sur une nation chrétienne ; c'était l'apostasie ou la mort. Aussi la reine parut-elle épouvantée de sa rigueur, et, soit pitié naturelle, soit crainte des révoltes, elle voulut que la loi ne fût appliquée qu'avec modération. Les catholiques n'en restaient pas moins sous le coup d'une loi qui, pour le moindre prétexte, pouvait les envoyer à la potence. Du reste, pendant qu'on promulguait ces lois de sang, l'anarchie du libre examen revenait à l'assaut de l'anglicanisme. Parmi ces partis qui s'entre-dévoraient, deux surtout étaient en hostilité ouverte : les anglicans et les puritains ; ceux qui, sans quitter leur patrie, avaient, par lâcheté ou cupidité, embrassé le schisme d'Élisabeth ; et ceux qui, réfugiés à l'étranger, sous le règne de Marie, en avaient rapporté les doctrines diaboliques de Calvin. Ces fanatiques doctrines, déjà inoculées sous Édouard VI, prenaient un rapide développement et menaçaient l'Église établie par la loi. Dans l'espoir de conjurer ces menaces, un synode s'ouvrit à Saint-Paul de Londres en janvier 1563 ; on ne put s'entendre sur l'organisation du clergé inférieur et sur le code disciplinaire à adopter ; mais on accueillit sans réclamation les trente-neuf articles renouvelés d'Édouard VI. Symbole national imposé par le Parlement à tous les sujets anglais, affranchis de la tyrannie des croyances papistes, ces articles mettent le sceau à la réformation d'Élisabeth. « Ce fut, en effet, dit Heylin, avec l'intention d'avoir une règle constante, d'après laquelle tout le monde put former son propre jugement », que l'on détermina cette profession de foi. En d'autres termes, c'était une Église nouvelle succédant à l'Église catholique ; c'était un symbole particulier, arbitraire,

contesté et bientôt corrigé, remplaçant le symbole universel, divin et immuable des quinze siècles de christianisme. L'État y prenait la suprématie sur les croyances de la foi et les devoirs de la conscience ; la nouvelle Église était établie par la loi civile. Fait accablant et d'ailleurs logique ! cette constitution monstrueuse et contre nature de la religion s'est reproduite invariablement dans tous les lieux où le protestantisme est parvenu à dominer. « Tandis que, d'une part, il proclamait une absurde liberté individuelle de penser et d'opiner en matière de religion, ouvrant ainsi une large voie à toutes sortes d'erreurs et d'égarements de l'esprit humain ; de l'autre, par une inconséquence palpable, il asservissait la conscience à la volonté despotique et au caprice de l'homme : il réduisait la religion à une pure dépendance de l'État, à une branche de l'administration publique ; il créait enfin ce qui s'appelle l'Église de l'État ou l'autocratie religieuse des princes et des gouvernements temporels (1) ».

Les trente-neuf articles.

86. Les trente-neuf articles, imposés par Élisabeth, n'étaient que la réduction des quarante-deux articles d'Édouard VI. Lingard a signalé les points principaux sur lesquels cette profession de foi diffère du symbole catholique. Les anglicans n'admettent pas tous les livres canoniques de la sainte Écriture ; ils rejettent ceux qui condamnent leurs erreurs ; ils rejettent aussi la tradition, parce que les symboles, les livres liturgiques, les conciles et les Pères ne cadrent pas avec leur hérésie. C'est leur prétention de ne prouver leurs croyances que par des textes des Écritures, et ils confessent s'être quelquefois trompés, en dressant leurs thèses. Bien qu'ils admettent les synodes, ils ne peuvent se réunir en assemblées religieuses sans l'ordre ou la permission du pouvoir temporel. Le roi est pape ; ils ne reconnaissent, au pontife de Rome, aucune autorité sur les choses spirituelles du royaume. Des sept sacrements catholiques, ils ne gardent que le baptême et l'eucharistie ; encore rejettent-ils la transsubstantiation, confessant que le corps de Jésus-Christ n'est pris que spirituellement et qu'il y a obligation absolue de communier sous les deux espèces. Quant à la messe, ils l'appel-

(1) PERRONÉ. *Le protestantisme et la règle de foi*, t. I, p. 26.

lent une invention du blasphème et ne reconnaissent d'autre sacrifice propitiatoire que celui de Jésus-Christ sur la croix. Enfin ils repoussent le purgatoire, les indulgences, les reliques, les images, et l'invocation des saints. Ce symbole semi-luthérien et semi-calviniste, n'eut guère d'autre adhésion que celle de l'État, il fut promulgué comme loi fondamentale du royaume ; mais les caprices théologiques des partisans du libre examen n'en continuèrent pas moins à enfanter de nouvelles erreurs. César peut usurper, par la force, le titre de souverain pontife ; il ne peut, ni par la force, ni par la ruse, ni par la séduction, porter dignement le fardeau du pontificat. Les mystères de la religion, les lois morales ne relèvent que d'un magistère d'institution divine ; un magistère humain ne peut se soustraire aux faiblesses de l'esprit, à la malice des passions et aux défections de la conscience. Dès l'origine, l'anglicanisme en eut la preuve par le fait des puritains. Même au milieu du synode réuni à Saint-Paul, les divisions éclatèrent. Nowell, doyen de cette église, présenta une réclamation couverte de la signature de trente-deux personnages, exilés en Allemagne sous le règne précédent. On peut les signaler comme les chefs du parti puritain. D'autres, en grand nombre, se joignirent à eux, savoir : Parkhurst, évêque de Norwich ; Pilkington, évêque de Durham ; Humphrey, président du collège de la Madeleine et une grande partie du clergé inférieur. Tous sollicitaient une réforme plus radicale et demandaient l'abolition de certaines pratiques, qui obscurcissaient, selon eux, la pure lumière de l'Évangile. Par exemple, ils rejettaient le baptême donné par les femmes, le signe de la croix dans l'administration des sacrements, la génuflexion à la communion, les fêtes en l'honneur des saints, les bonnets carrés, les surplis, les aubes et autres ornements du culte. C'était marcher à grands pas au renversement d'une Église, qui ne comptait encore que quatre ans d'existence. A un âge si tendre, elle eut besoin, cette pauvre Église, pour échapper à la mort, de se réfugier sous les jupes d'Élisabeth ; elle obtint aussi, à la chambre, le 13 février 1563, une voix de majorité. Grâce à ce vote d'un industriel ou d'un cultivateur anglais, les trente-neuf articles, conservèrent leur

caractère de vérité légale et restèrent la règle de foi fixe, invariable et infaillible, de la nation (1).

Les proscriptions.

87. Élisabeth marchait à grands pas vers la persécution sanglante ; tout annonçait que bientôt il n'y aurait plus, contre la spoliation et la mort, d'autre refuge que l'apostasie ou l'exil. Un grand courant d'émigration s'établit aussitôt vers le continent ; parmi ces exilés volontaires, il faut citer les communautés religieuses. L'Angleterre avait été convertie et civilisée par l'ordre de Saint-Benoît ; déchue de la foi, elle tournait contre ces apôtres les fureurs de la persécution. Les premiers qui partirent furent les Chartreux de Richmond ; proscrits dans l'exil même, par les Gueux ; ils durent successivement chercher un refuge à Bruges, à Douai, à Louvain, enfin à Newport, où la catholique Espagne leur assura, avec un abri, une pension de douze cents florins. Les Brigittines de Sion, munies d'un sauf-conduit obtenu par l'ambassadeur d'Espagne, abordèrent en Zélande ; de là, persécutées par les Gueux, elles cherchèrent un refuge près d'Anvers, à Malines, à Rouen, puis s'embarquèrent au Havre, sur un vaisseau flamand, qui les transporta à Lisbonne. Les successeurs de saint Augustin et de ses quarante compagnons étaient tous proscrits ; un seul, Sigebert Buckley, survécut pour voir renaître, forte et vigoureuse, cette branche qu'on croyait arrachée du tronc de l'Église. Dans ces jours mauvais, le clergé séculier produisait aussi des hommes aux qualités éminentes, aux vertus héroïques. Parmi ces prêtres, celui que le ciel choisit comme un autre Néhémias, pour réparer les ruines du sanctuaire, fut Allen. Issu d'une famille honorable du comté de Lancastre, étudiant, puis docteur à l'Université d'Oxford, il avait reçu, avec le sacerdoce, ces grâces du choix que Dieu départ à ses grands serviteurs. Quand Élisabeth monta sur le trône, il était président du collège de Sainte-Marie d'Oxford et l'un des procureurs de cette université. Dès les premiers jours, il devina les projets du gouvernement et pressentit la mission que Dieu lui réservait ; il attaqua vigoureusement ceux qui, pour échapper aux amendes et aux vexations, se conformaient exactement au culte

(1) DESTOMBES. *La persécution religieuse en Angleterre,* p. 104.

établi par la loi. A Louvain, où la Providence dirigea ses pas, Allen se distingua également par ses talents, ses vertus et son esprit de prosélytisme. De Louvain, il se rendit à Rome en compagnie du docteur Vendeville et de Morgan Philips, ancien recteur du collège d'Oriel. Au cours des conversations entre les trois pèlerins, Vendeville ouvrit l'idée de former une association pour le soulagement des esclaves des États barbaresques. Cette confidence fut, pour Allen, un trait de lumière ; il conçut aussitôt le projet de fonder un collège destiné à l'éducation de prêtres qui conserveraient, par l'apostolat ou le martyre, la foi catholique en Angleterre. Un tel dessein rencontrait d'innombrables obstacles ; le zèle d'Allen sut les aplanir ou les vaincre : il se détermina pour Douai, alors sous la domination de Philippe II. En 1558, il adressait un appel à tous les étudiants des universités d'Oxford et de Cambridge, dispersés dans les Pays-Bas. Dès les premiers jours ; il vit accourir Richard Bristow, Edmond Risdon, Jean Marshal, Jean White ; bientôt ils sont suivis d'autres personnages dont les noms sont chers à la science : Stapleton, Smith, Harding, Martyn, Weble, Baily et une foule d'autres docteurs. Réunis dans une modeste habitation, tous ces jeunes hommes qu'animent la même foi et le même patriotisme mettent en commun le peu qu'ils possèdent, afin de se procurer la nourriture et le vêtement. En peu de temps leur nombre augmente au delà de toutes les prévisions. La politique d'Élisabeth s'alarme ; elle veut détruire le collège de Douai. Semblable au général qui, battu aux premières lignes, se replie en bon ordre, revient au combat et gagne la victoire, Allen, pour se soustraire aux vexations de la diplomatie, reporte son collège à Reims, et là, près du baptistère de saint Remi, berceau de la France, forme des apôtres pour sauver l'orthodoxie de la Grande-Bretagne. Il existait, à Rome, de temps immémorial, un collège anglais, pour former des prêtres plus pénétrés des bonnes doctrines et inspirés de l'esprit romain ; depuis Henri VIII, ce collège était bien tombé : Allen le releva encore, pour doter sa malheureuse patrie des plus vaillants apôtres. Cette restauration et cette translation ne s'effectuèrent pas sans épreuves ; mais après des

épreuves de courte durée, les deux collèges de Rome et de Reims poursuivirent en paix leurs saints travaux.

Controverse

88. Pendant que les exilés anglais préparent, à Reims et à Rome, des apôtres pour conserver la foi dans leur patrie, des docteurs pour la défendre, des martyrs pour la sceller de leur sang, des prisons mêmes de l'Angleterre s'élèvent des voix pour la controverse. L'abbé de Westminster, Feckenham, mis sous la garde de Horn, évêque anglican de Winchester, est poussé, par son geôlier, a prêter le serment. Dans un bref et décisif écrit, il démontre que prêter le serment de suprématie, c'est violer tous les droits et manquer à tous ses devoirs. Horn s'était engagé à lui répondre ; il trouva plus facile de calomnier. Un autre évêque schismatique, Jewell, de Salisbury, en appelle, du haut de la chaire, à la tradition, et provoque les catholiques à un duel de science, où ils ne peuvent, suivant lui, avancer sans péril et reculer sans déshonneur. De tous côtés les catholiques lui répondent, et, de l'aveu de son biographe protestant, l'Hector des protestants anglais est battu, écrasé, couvert de honte (1). Une grande controverse s'engage bientôt sur la légitimité de l'épiscopat anglais ; nous examinerons à part cette question. Une autre controverse surgit instantanément sur les falsifications de la Bible anglicane. Pour repousser l'enseignement catholique et établir l'erreur, les docteurs de l'anglicanisme avait fait subir aux textes sacrés les plus étranges adultérations. Au mot *pénitence* ils avaient substitué *repentir ;* le mot *baptême* était remplacé par le mot *ablution ;* le mot *idole* était traduit par *image ;* le mot *grâce* par le mot *don ;* le *prêtre* était appelé *ministre ;* les *sacrements* des *mystères ;* et l'*Église* une *congrégation générale.* Cette Bible adultère, publiée en 1560, reparut, avec des corrections successives, en 1562, 1577 et 1579 ; dans l'édition de 1599, cette Bible, toujours correcte et toujours corrigée, subit de nouvelles améliorations ; viendra plus tard le roi théologastre, Jacques I, qui ordonnera, en 1610, une nouvelle traduction sans erreur et sans tache ; et quand les protestants chasseront Jacques II, Ward publiera encore les *errata* de la Bible anglicane. Mais on ne

(1) *Jewel's Life.* London, 1575, p. 212.

remplace un mauvais livre que par un bon, et on ne réfute jamais mieux qu'en remplaçant une œuvre manquée par un chef-d'œuvre. Un des plus brillants élèves d'Allen, Georges Martyn, ordonné prêtre en 1576, se dévoue à cette entreprise. Helléniste et hébraïsant, théologien et poète, il se met en présence de cette Bible falsifiée, il la compare aux Bibles également falsifiées de Tyndal sous Henri VIII et de Coverdale sous Édouard VI ; puis publie cette Bible anglaise catholique, si connue sous le nom de Bible de Douai, et dévoile en même temps toutes les fraudes ou les faiblesses de l'anglicanisme dans son *Exposition des corruptions manifestes des divines Écritures*. La bataille théologique recommence avec une nouvelle ardeur. Thomas Cartwright, au nom des idées puritaines; Fulk, Buckley et Withaker, au nom des idées anglicanes, s'acharnent contre cette Bible faite à Reims et contre les dix raisons, soi-disant frivoles, apportées par les papistes de Reims dans la préface de leur Nouveau Testament. Des erreurs de traduction il faut venir aux erreurs de doctrine. Bristow publie ses *Motifs* en cinquante et une demandes adressées aux protestants par les catholiques ; puis il reprend la défense des *Articles* d'Allen et de son livre sur le Purgatoire. Robert Pointz présente ses *Témoignages* du dogme de la présence réelle, tous puisés dans les écrits des Pères de nos premiers siècles. Sanders monte sur la brèche, et par ses traités du culte des images, de la présence réelle, de la primauté de saint Pierre, du gouvernement de l'Église, attire sur lui toutes les colères de l'anglicanisme. Le docte Stapleton traite des mêmes sujets, en aborde une foule d'autres et provoque les mêmes colères de Fulk, Clerck, Nowell, Jewell, Acwarth. Amis et ennemis rendent hommage à son savoir et à sa bravoure. Duperron témoigne de ses sympathies pour ses ouvrages ; Bellarmin ne dédaigne pas d'y puiser ; Clément VIII les fait lire à sa table ; et l'un de ses adversaires, Withaker, confesse que Stapleton a traité, de main de maître, les principales questions religieuses soulevées des deux côtés du détroit. Au milieu de l'ébranlement général des convictions et des consciences, ces écrits consolèrent les fidèles, encouragèrent les faibles, ramenèrent les hommes de bonne foi et jetèrent

plus d'une fois l'alarme au camp des Philistins de l'anglicanisme.

Révolte du Nord.

89. Pour soutenir ses controversistes aux abois, le gouvernement schismatique d'Élisabeth tenait les esprits en éveil par des idées de complots. Ces mensonges inspiraient au pouvoir les mesures à prendre soi-disant pour sa défense ; ils offraient de faciles prétextes pour frapper les adversaires ; ils entretenaient, dans le parti vainqueur, l'irritation contre les vaincus. Les cupidités individuelles trouvaient elles-mêmes un aliment dans la la spoliation, et les ambitions déjà satisfaites s'affermissaient dans les titres que leur avait assurés l'intrigue. Par leurs clauses insidieuses, les lois persécutrices d'Élisabeth pouvaient, comme la loi des suspects, s'appliquer à tous les catholiques. L'application s'en faisait au gré des ministres, de manière à manquer à toutes les obligations morales d'un gouvernement chrétien et à provoquer les vengeances. Les ducs de Norfolck et de Northumberland, ainsi que le comte de Westmoreland, crurent venu le moment où Dieu entendrait les gémissements des saints. Par l'intermédiaire d'un marchand florentin, ils s'abouchèrent avec les princes du continent et s'ouvrirent à Pie V. Les princes promirent leur concours ; le Pape estima que le droit de représailles appartenait à cette noblesse catholique dont les antiques droits et les privilèges séculaires n'avaient pas été plus respectés par Élisabeth que la liberté de la conscience catholique. Le 16 novembre 1569, à l'appel du duc de Northumberland et du comte de Westmoreland, les comtés du Nord réunirent leurs hommes d'armes et s'insurgèrent contre l'exécrable tyrannie des schismatiques persécuteurs. Cette prise d'armes n'eut pas de succès ; Westmoreland se réfugia en Belgique ; Northumberland périt sur l'échafaud, attestant, jusqu'à sa dernière heure, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église. Sailer, le propagateur avoué de tous les désordres de l'Écosse ; Cécil, l'âme damnée d'Élisabeth ; Sussex, qui réprima cette héroïque insurrection, confessèrent que les catholiques anglais s'étaient tenus éloignés de cette prise d'armes et avaient même contribué à son échec. Le régime féodal explique le droit et la facilité qu'eurent deux puissantes familles, leurs amis, alliés et

vassaux, de se défendre contre Élisabeth, suzeraine non seulement injuste, mais bassement scélérate. Il est manifeste par les faits que l'insurrection fut isolée, personnelle, locale, opposée même aux intentions de la masse catholique. Deux annalistes protestants, Cambden et Échard, déclarent que « les rebelles ayant écrit des lettres aux papistes dans tout le royaume, en leur demandant de venir à leur secours, ceux-ci furent si éloignés de se joindre aux insurgés que plusieurs livrèrent à la reine les lettres et ceux qui les portaient. » La fille sanguinaire d'Anne Bouleyn noya la révolte dans le sang et osa y trouver un prétexte pour redoubler, contre les catholiques, ses rigueurs infernales. Ce que les Anglais et les Saxons barbares n'eussent point fait, cette femme le fit. Les apostats sont toujours les pires ennemis.

Excommunication.

90. En présence de ces forfaits d'Élisabeth, l'heure était venue, ou Dieu devait parler. Le 23 février 1570, St Pie V. lança une bulle d'excommunication. « Le nombre des impies, dit le pontife, a tellement prévalu qu'il n'y a plus un seul lieu dans l'univers qu'ils n'aient tenté de corrompre par leurs perverses doctrines». Entre les autres se signale Élisabeth, couverte de forfaits et prétendue reine d'Angleterre qui leur a offert un asile, où ils se sont tous réfugiés. Cette même Élisabeth, après avoir occupé le trône, a usurpé, dans toute l'Angleterre, l'autorité du chef suprême de l'Église ; elle a exercé monstrueusement ce pouvoir et cette juridiction, et a rejeté de nouveau, dans la voie d'une perte déplorable, ce royaume, naguère rendu à la foi catholique, dont il recueillait les fruits salutaires. Élisabeth a détruit le culte de la vraie religion, qu'avait renversé les chismatiques déserteur de la foi, Henri VIII, et que la reine légitime, Marie, si recommandable dans la postérité, venait de rétablir par les efforts de sa puissante main et avec le concours du Saint-Siège. Élisabeth, suivant et embrassant les erreurs des hérétiques, a cassé le conseil royal, composé de membres de la noblesse anglaise et l'a remplacé par d'obscurs hérétiques. Elle a opprimé ceux qui étaient attachés à la foi catholique ; elle a remis en place des hommes au langage pervers et des ministres d'impiété ; elle a aboli le sacrifice de la messe, les prières, les jeûnes,

la distinction des aliments, le célibat, les rites catholiques ; elle a ordonné qu'on répandît des livres contenant un système d'hérésie manifeste ; elle a commandé à ses sujets de recevoir, d'observer, de conserver des préceptes qu'elle avait adoptés, conformément aux prescriptions de Calvin ; elle a osé décréter que les évêques, les recteurs des églises et les autres prélats catholiques seraient chassés de leurs églises, privés de leurs bénéfices ; elle a disposé de ces biens et des autres choses ecclésiastiques en faveur des hérétiques ; elle a aussi prononcé sur des causes dont le jugement n'appartient qu'à l'Église. Elle a défendu aux prélats, au clergé et au peuple de reconnaître l'Église romaine, d'obéir à ses lois, à ses sanctions canoniques ; elle a contraint la plupart de ses sujets de reconnaître ses lois coupables, d'abjurer l'obéissance due au souverain pontife ; elle a prescrit des serments qui la proclament seule maîtresse sur les choses spirituelles et temporelles ; elle a fait subir des peines et des supplices à ceux qui ne se rendaient pas à ses paroles et qui persévéraient dans l'unité de la foi et dans son obéissance. Elle a fait aussi mettre au fer les évêques, les recteurs des églises et beaucoup d'entre eux consumés par la misère et la langueur, y ont trouvé la fin de leur vie. Ces actes sont notoires pour toutes les nations ; ils sont prouvés par les plus graves témoignages, et il n'existe aucun moyen d'excuse, de tergiversation et de défense ; pour nous, voyant se multiplier ces impiétés et d'autres forfaits s'ajouter aux premiers ; considérant que les persécutions contre les fidèles sont incessantes, par suite de l'impulsion de la volonté de la susdite Élisabeth, nous comprenons que son cœur est plus que jamais endurci. Elle méprise non seulement les prières des princes catholiques, pour sa conversion et son retour ; mais, de plus, elle n'a pas voulu recevoir en Angleterre les nonces que nous lui avons envoyés. Forcés par la nécessité de recourir aux armes de la justice, nous ne saurions exprimer la douleur que nous éprouvons en déployant notre sévérité contre une princesse dont les ancêtres avaient si bien mérité de la république chrétienne. Nous donc, appuyé sur l'autorité de Celui qui a voulu nous appeler sur ce trône, quoique nous soyons indigne d'une telle charge, au nom de l'autorité apostolique, nous décla-

rons que ladite Élisabeth, hérétique et fautrice des hérétiques, et ses adhérents dans les faits précités, ont encouru la sentence de l'anathème, et sont séparés de l'unité du corps de Jésus-Christ. Nous la déclarons privée du prétendu droit de ce royaume, et de tout domaine, dignité et privilège. Nous déclarons les grands, les sujets, les peuples dudit royaume, affranchis de tous serments et de toute dette de sujétion, de fidélité et de respect ; de même que, par l'autorité des présentes, nous privons ladite Élisabeth du droit à son prétendu royaume. Quant à ceux qui agiront autrement, nous les enveloppons dans la même sentence d'anathème. Comme il serait trop difficile de porter les présentes partout où cela deviendrait nécessaire, nous voulons que tout exemplaire écrit de la main d'un notaire et muni du cachet d'un prélat ecclésiastique et du sceau de la curie, obtienne la même foi en jugement et au dehors, et qu'il ait force et valeur, comme si les présentes étaient exhibées et montrées.

Nouvelles lois pénales

— 91. «Paroles du Pape, paroles de Dieu,» dit St. Liguori. St. Pie V venait de parler comme St. Grégoire VII, Grégoire IX, Innocent III, Alexandre III, Boniface VIII ; il venait de frapper, avec son sceptre pontifical, une scélérate tyrannie. A la vérité, le coup ne devait pas faire tomber, des mains du bourreau, les instruments de torture, mais il préparait aux innocentes victimes, la palme du martyre ; et comme c'est une loi providentielle, que le sang des martyrs est une semence de chrétiens, cette baignoire de sang où va être plongée l'Angleterre, lui rendra les saintes énergies de la foi pure. L'hérésie, par d'artificieuses caresses et des ménagements hypocrites, avait invinciblement affaibli les âmes. Quelques années de plus et son œuvre satanique eût tari pour longtemps, peut-être pour toujours, dans un arbre, naguère vigoureux, la sève puissante de l'orthodoxie. La persécution va réveiller les courages et ranimer les vertus ; elle va pousser jusqu'à l'héroïsme cette fidélité que le temps, qui use tout, ne peut énerver au milieu des supplices. Élisabeth, étourdie du coup, ne connut plus de bornes et le Parlement se fit le servile exécuteur de ses vengeances. La bulle d'excommunication avait été affichée à la porte du palais épiscopal, par l'intrépide

Felton : Felton paya de sa vie cet acte d'intrépidité. Diverses démarches furent tentées à Rome pour obtenir la révocation de la bulle ; elles restèrent sans effet ; en présence de cet échec les chambres se montrèrent implacables. Un premier bill contre l'introduction et l'exécution des bulles déclare coupable du crime de haute trahison : 1° Quiconque, du vivant de la reine réclamerait un droit à la couronne ou affirmerait que ce droit appartient à un autre ; 2° Quiconque dirait que la reine est hérétique, schismatique, tyran, infidèle ou usurpatrice ; 3° Quiconque prétendrait que le droit à la couronne et à la succession ne peut pas être déterminé par la loi civile. Un second bill déclare coupable de haute trahison quiconque briguera, obtientra ou exécutera un acte de l'évêque de Rome, absoudra ou sera absous en vertu de cet acte. Un troisième bill oblige tous les individus qui ont atteint un certain âge, à recevoir la communion dans la nouvelle forme et à se conformer au service établi par la loi. Enfin un quatrième bill ordonne à toute personne qui aurait quitté ou quitterait le royaume, avec ou sans permission, de revenir six mois après en avoir été averti, sous peine de confiscation de ses biens meubles et des produits de ses terres pendant sa vie au profit de la reine. On eût compris que la reine, frappée de déposition, se défendît contre la bulle ; mais on ne saurait admettre qu'elle porte les représailles jusqu'à ces excès contre ses sujets ; et l'on ne peut comprendre que rendant l'hérésie et le schisme obligatoires, elle se défende du crime de schisme et d'hésie. La mort de l'âme ou celle du corps : telle est l'alternative de ses lois. Nulle part encore le despotisme écrasant de l'hérésie n'avait foulé, avec cet insolent mépris, la liberté humaine et la justice. Le sang va couler ; juges et bourreaux vont frapper, par ordre d'Élisabeth, pour imposer l'hérésie, comme ils frappaient, par ordre de Henri VIII, pour la proscrire.

Le premier martyr.

92. L'effusion du sang avait donc été décrétée par le Parlement ; le collège de Douai eut l'honneur d'offrir la première victime. Cuthbert Maine était né à Barnstaple, dans le comté de Devon. Après ses études, à peine âgé de dix-huit ans, il avait été nommé ministre ; mais il ne connaissait encore rien, ni du ministère, ni de la reli-

gion. Quelques années après, il occupait, à l'université d'Oxford, un poste important et s'attirait, par son amabilité, toutes les affections. Quelques catholiques lui firent comprendre la fausseté de cette religion inconnue à l'Angleterre pendant tant de siècles; quelques condisciples essayèrent de le convertir; enfin Cuthbert vint à Douai et prononça son abjuration. Le nouveau converti fit en peu de temps de rapides progrès dans la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales. En 1576, il partit en mission dans son pays natal; en juin 1577, l'évêque d'Exeter se trouvant à Thuro, le shérif le pria de visiter la maison Trégian, dans laquelle, disait-il, était caché un prêtre papiste. Il fut convenu que le shérif, le chancelier de l'évêque et quelques personnes se chargeraient de cette visite. Cuthbert Maine fut arrêté et mis en prison. Après trois mois de cachot, il fut accusé, devant le tribunal, d'avoir obtenu une bulle qui lui confère le pouvoir d'absoudre, d'avoir renié la suprématie de la reine, apporté un *Agnus-Dei* en Angleterre et dit la messe. A ces griefs on ajoutait cette précieuse réflexion : « Que, quand les preuves évidentes manquent, de fortes présomptions les remplacent et que rien ne pouvait empêcher de condamner l'accusé comme prêtre papiste, ennemi de la religion de la reine. » *Deo gratias,* répondit Cuthbert. La veille de l'exécution, divers gentilshommes vinrent le trouver, les uns pour discuter, d'autres pour lui offrir le pardon, s'il reconnaissait la reine pour chef suprême de l'Église d'Angleterre. Cuthbert prend une Bible, fait sur elle le signe de la croix, la baise, et, d'une voix ferme : « La reine, dit-il, n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais le chef de l'Église d'Angleterre. » On le conduit au supplice. Le martyr est d'abord traîné sur la claie comme les criminels de haute trahison. Au pied de l'échelle, il se met à genoux, fait sa prière, monte ensuite avec courage. Au moment de l'exécution, il s'écrie : « Seigneur! je remets mon âme entre vos mains. » Presque aussitôt, l'exécuteur coupe la corde; en tombant, le martyr donne de la tête contre le billot; ce coup le rend moins sensible à l'horrible boucherie qui va s'accomplir sur son corps. Le boucher de la reine lui coupe le corps en quatre morceaux, arrache le cœur, tranche la tête. Les

quatre quartiers furent exposés dans la ville de Bodwin, Tregny. Barnstaple et au château de Lauwceston ; la tête fut placée sur un mât à Wadebridge ; un brasier avait dévoré les entrailles. On eût dû les servir grillées sur la table d'Élisabeth. Avec Cuthbert avaient été arrêtés quatre gentilshommes, trois fermiers et un maître ès arts. Leurs souffrances sont connues de Dieu seul. L'hôte du martyr, Trégian, resta trente années en prison.

Nelson. 93. Deux mois après l'exécution du Cuthbert, le sang d'un autre prêtre coulait sous les yeux de la multitude. A l'âge de quarante ans, Tom Nelson, fils d'un chevalier de Shelton, près d'York, s'était senti attiré au sacerdoce ; il passa la Manche, étudia quelques années à Douai près d'Allen et reçut la prêtrise des mains de l'archevêque de Cambrai. Prêtre, il se rendit à la mission d'Angleterre et fut arrêté le 1er décembre 1577. Les commissaires du gouvernement lui ordonnèrent de reconnaître la suprématie de la reine ; il répondit qu'un prince temporel ne pouvait avoir de suprématie spirituelle. On lui demanda ce qu'il pensait de la religion nouvelle ; il la traite de schismatique et d'hérétique. « Qu'est-ce que le schisme demandent les juges ». — « C'est, répond le prêtre, la séparation volontaire de l'unité de la foi catholique. — La reine est-elle schismatique ou non ? — Je ne puis le dire, car je ne sais pas si son intention est de renverser ou de maintenir la religion aujourd'hui imposée en Angleterre. » Les commissaires lui affirment que la reine a ordonné de promulguer et de maintenir cette religion : « En ce cas, dit-il, elle est schismatique et hérétique. » On lui demande qui est le chef de l'Église : « C'est, répond-il, le souverain pontife de Rome, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre. » Le 3 février 1578, jour de l'exécution, le martyr reçut la visite de ses parents et les réconforta par de viriles paroles ; il vit apparaître ensuite deux ministres anglicans, mais refusa de les recevoir. Au moment de le conduire au supplice, des officiers le pressaient de solliciter son pardon : « Je n'ai point de pardon à demander à la reine ; je ne l'ai jamais offensée. » Au milieu des vociférations de la populace, il fut conduit à l'échafaud ; quand s'arrêta la claie : « Seigneur, s'écria-t-il, je remets mon âme entre

vos mains. » Debout sur la voiture, il invita les catholiques à prier pour son âme : « Je vous prends tous à témoins, dit-il que je meurs dans l'unité de l'Église catholique et que c'est pour elle que je vais avoir le bonheur de répandre mon sang. Je conjure le Seigneur que, dans sa miséricorde, il lui plaise de vous rendre tous catholiques fidèles, disposés à vivre et à mourir dans le giron de notre mère, l'Eglise catholique romaine. » La populace répondit par des cris de fureur. Quand le silence fut un peu rétabli, le confesseur de la foi demanda pardon à tous ceux qu'il avait pu offenser et déclara qu'il pardonnait à ses ennemis, à ses persécuteurs, comme il désirait qu'on lui pardonnât. Puis il se recueillit fit sa dernière prière, remit son âme entre les mains de Dieu et resta suspendu. Le martyr était encore plein de vie, quand le boucher d'Élisabeth lui ouvrit la poitrine. Au moment où le bourreau lui arrachait le cœur, on l'entendit prononcer ces paroles : « Je pardonne à la reine et à tous les auteurs de ma mort. » Le bourreau n'abattit la tête qu'après plusieurs coups ; on la plaça sur une des piques du pont de Londres ; les quatre quartiers du corps furent attachés aux portes de la ville.

94. Sur la même place de Tyburn expirait, quelques jours plus tard, Thomas Sherwood, né à Londres de parents catholiques. Celui-ci n'était point prêtre ; il étudiait à Douai pour le devenir et était revenu dans sa patrie pour règler quelques affaires de famille. Sur sa bonne mine, un jeune libertin le soupçonna d'être prêtre et se prit à crier : « Un traître, un traître, arrêtez-le ! » Au tribunal, il déclara qu'il ne croyait point à la suprématie religieuse de la reine d'Angleterre, et pour ce seul fait de sa croyance intime, fut retenu en prison. Élisabeth eût pu, au même titre, incarcérer et assassiner tous ses sujets catholiques ; car c'est à cet aboutissement que va la logique scélérate de sa législation pénale. Tous les tourments imaginables furent infligés au jeune étudiant ; la faim, la soif, le froid, la privation des choses les plus indispensables. La clôture était si vigoureuse que le gendre de Morus, Rooper, ne put faire parvenir au prisonnier quelques pièces d'argent pour subvenir à sa détresse. Afin de découvrir ses complices, s'il en Sherwood.

avait, on eut recours, contre ce tendre jeune homme, aux horreurs de la torture. Écartelé, Thomas Sherwood resta six mois sur la paille pourrie de son cachot; il endura les tourments avec une inaltérable patience : « Seigneur Jésus, répétait-il souvent, je ne suis point digne de souffrir comme vous; beaucoup moins suis-je digne des récompenses promises à ceux qui vous confessent. » Traduit une dernière fois, il fut, pour refus de reconnaître la suprématie religieuse d'une abominable femme, condamné à mort et exécuté comme criminel de haute trahison. Pendaison et strangulation à demi, poitrine ouverte, cœur arraché, tête coupée, membres exposés; tels sont les exploits de l'anthropophagie anglicane. La réforme, faite au nom du libre examen, aboutit à des *Credo* obligatoires sous peine de mort. Crois ou meurs : telle est la formule de l'islam hérétique. Encore, pour dérober aux victimes l'auréole du martyre, condamne-t-on seulement comme rebelles, ceux qui meurent pour refus de subir la suprématie religieuse d'Élisabeth. Telle avait été autrefois la tactique des Césars de Rome : ils persécutaient les chrétiens comme perturbateurs et nos libertres refusent de reconnaître les martyrs des premiers siècles, parce qu'ils ont résisté aux lois de l'État. Quand la consigne est impie l'obéissance est un crime, la désobéissance un devoir, et la mort un triomphe. « Rien, dit Lamennais, ne ressemble davantage aux persécutions des premiers chrétiens, que les persécutions de l'Angleterre contre les catholiques (1). »

Les apôtres

93. Les collèges fondés sur le continent par Allen étaient dirigés par les jésuites; ils fournissaient des ouvriers pour la moisson, mais les maîtres ne pouvaient suivre leurs élèves au martyre. Allen conçut l'idée d'appeler à sa mission d'Angleterre, ceux qui vont évangéliser les sauvages d'Amérique et d'Océanie; il demanda des jésuites au pape Grégoire XIII. Le pontife le renvoya au général de l'Ordre; le P. Mercurian, redoutant les haines systématiques de l'hérésie, se refusait; Allen, frappé des vertus éclatantes et du zèle victorieux des auxiliaires qu'il sollicitait, ne lâchait pas prise. Le provincial de Germanie décida en faveur de l'Angleterre et Aquaviva

(1) *Essai sur l'indifférence* t. I, p. 77.

demanda comme une faveur, la permission de voler au martyre. Le général fixa son choix sur les jésuites Campian et Persons. Edmond Campian était né à Londres; dès l'âge de treize, il avait harangué Marie Tudor; onze ans plus tard, il haranguait Élisabeth lorsqu'elle honora pour la première fois Oxford de sa présence. Tout semblait lui promettre, dans un avenir prochain, les faveurs que méritaient ses talents et ses qualités. A vingt-quatre ans, il entretenait avec les principaux personnages de l'*établissement*, des rapports d'amitié; il reçut le diaconat des mains d'un évêque de Glocester, qu'il convertira plus tard. Désabusé et repentant, Campian vint à Douai et entra dans la Compagnie de Jésus. Robert Persons, né d'une famille pauvre, avait cependant étudié avec une grande distinction, à Oxford. Sa supériorité lui avait suscité des jaloux et sa foi, des ennemis. Il vint en Flandre et passa en Italie, où il commença à étudier la médecine. Quelques mois plus tard, il entrait dans la compagnie. Avant de quitter Rome, Persons et Campian prièrent Grégoire XIII, non pas de révoquer la bulle d'excommunication, mais de permettre que les catholiques pussent légitimement obéir à Élisabeth comme à leur souveraine (1). Le Pape y consentit. Les deux jésuites entrèrent sous un déguisement en Angleterre. Une maison avait été achetée à Londres pour leur servir de centre. Il y avait déjà en Angleterre un certain nombre de prêtres; tous n'avaient pas reçu la même éducation cléricale; ils ne trouvaient pas partout les mêmes coutumes. Pour prévenir les divisions, il fut statué que chacun se conformerait aux coutumes des lieux où il se trouverait et sur lesquelles il prendrait en arrivant ses informations. Les catholiques et les nobles se trouvaient principalement dans les campagnes; les missionnaires s'adressèrent spécialement aux campagnes, où ils pouvaient d'ailleurs plus facilement se dérober aux recherches de la police. Persons fut surtout le directeur des missionnaires, Campian surtout l'homme de la controverse. La vie qu'ils menaient ne peut se décrire : levés avant le jour, tantôt à cheval, tantôt en voiture, changeant à chaque instant de déguisement et de costume, ils visitaient successivement les villes, bourgs et villages de l'An-

(1) *Dodd's Church History*, t, III, p. 14.

gleterre. Les conversions qu'ils obtinrent ne se peuvent compter; elles augmentaient d'autant les recrues des prisons. Le comte de Southampton, les barons Paget, Compton et de Vaux ; les nobles chevaliers Thomas Tresham, Guillaume Catesby, Jean Arundel, Nicolas Pointz; des hommes illustres, tels que Rodolphe Sheldon, Thomas Trockmorton et un grand nombre d'autres sont traînés dans les cachots. Les limiers d'Élisabeth traquent les missionnaires; on annonce chaque jour la prise prochaine des jésuites ; les héroïques champions de la sainte Église continuent de combattre en se cachant et de vaincre en fuyant. Persons convertit toujours ; Campian ne cesse de le soutenir de ses argumentations. Dans une lettre, il met à nu les mensonges du gouvernement. Dans un écrit intitulé : *Dix raisons* pour se convertir, il met à néant les subterfuges de l'anglicanisme. Élisabeth, aux abois, publie de nouveaux édits de proscription.

Les espions

96. Dans l'impossibilité d'atteindre les jésuites, Élisabeth veut, du moins, frapper les fidèles catholiques. Dans tout le royaume, on sévit avec la plus extrême rigueur, écrit Persons. Nobles et roturiers, hommes et femmes, grands et petits, sont entassés dans les cachots. On enlève les biens, on souille les réputations. Dans les chaires, devant les tribunaux, sur les places publiques, tous les catholiques sont appelés des traîtres et des rebelles. Tant de personnes, même de distinction, sont détenues dans les prisons, que les anciennes ne suffisent plus, on en crée de nouvelles chaque jour, cependant les poursuites se continuent; mais l'activité des persécuteurs est vaincue par la multitude des persécutés. Dans un seul mois, on a compté cinquante mille catholiques qui refusent de fréquenter les assemblées des hérétiques et que, pour ce motif, on appelle *récusants*. Vous pourrez juger ainsi combien il y en a qui exposent à la haine des sectaires leur vie et leur fortune. La reine défend de quitter le royaume et ordonne à ceux qui sont sortis de rentrer. Des peines sévères, la mort habituellement, sont édictées contre le prêtre qui absout, contre qui prête obéissance au Pape, contre qui ne dénonce pas le prêtre, contre qui dit la messe ou y assiste, contre qui n'assiste pas à l'office anglican, contre qui en-

seigne sans permission de l'évêque hérétique. Pour préparer et appliquer ces lois follement sanguinaires, Élisabeth a su former différentes classes de persécuteurs. Cécil et Bacon au Conseil; Walsingham dans le Cabinet (1): Huntingdon au sein des commissions dans les comtés du nord; Anderson, Cook, Popham, Topcliffe, devant les tribunaux; Sleed, Monday, Nichols, Elliott, dans les bas étages de l'espionnage : tels sont les serviteurs d'Élisabeth : complaisants serviles ou perfides conseillers, ils ne savent que provoquer la tyrannie et assouvir ses vengeances. Rien n'est sacré pour ces mercenaires fanatiques d'Élisabeth. La reconnaissance n'a plus de droits, la parenté de liens, la nature d'affections, ni la justice de règles. Une passion froide et implacable, une sauvage fureur qui ne recule devant aucune bassesse et ne rejette aucune violence : tels étaient les mobiles de ces sectaires, parvenus au pouvoir sous un gouvernement révolté contre Dieu. Élisabeth et ses conseillers, il n'y a rien de plus vil et de plus odieux en histoire.

Les supplices.

97. Il y avait à Londres, sous le règne d'Élisabeth, onze grandes prisons. Les missionnaires, arrêtés à Londres ou dans la province, étaient ordinairement enfermés à la Tour. Pour se faire une idée de cette vie de cachot, il suffit d'avoir visité cette prison, avec ses cellules engagées dans l'épaisseur des murs, à peine assez hautes pour qu'on s'y tienne debout, pas assez larges pour qu'on puisse s'y coucher; une fosse pour un être encore vivant et sensible à toutes les souffrances. Aux rigueurs de la détention s'ajoutaient divers supplices. Le premier s'appelait *la fosse :* c'était une cave où la lumière ne pouvait pénétrer. A la réclusion dans cette casemate, le juge ajoutait la question : « C'était, dit Lingard, un large châssis en chêne, élevé sur quatre montants à trois pieds du sol. Le patient était d'abord couché par dessous et sur le dos; puis on l'attachait, par les poignets et les coudes, à deux rouleaux placés aux deux extrémités du châssis. Ces rouleaux étaient mus par des

(1) Macaulay, dans sa biographie de Lord Bacon (p. 8-11), a esquissé la silhouette de ces ministres avec sa verve et sa sincérité ordinaires; il les présente comme des hommes de politique et de parti, ne portant pas plus haut leurs vues, se désintéressant fort de toute question de religion et d'Église : politiques par état, bourreaux par vocation.

leviers dans des directions opposées, jusqu'à ce que le corps se trouvât élevé au niveau du châssis. On proposait alors une question, et si la réponse du patient n'était pas satisfaisante, les bourreaux tiraient violemment et de plus en plus, jusqu'à ce que les os quittassent leurs articulations. » Un autre instrument de supplice était appelé *la fille du boueur* ou *de Scavanger*, nom de son inventeur. « C'était, dit encore Lingard, un large cercle en fer composé de deux parties jointes l'une à l'autre par une charnière. On plaçait le prisonnier à genoux sur le pavé et on le contraignait de se ployer en un aussi petit espace que possible. Alors le bourreau s'agenouillait sur ses épaules après avoir introduit le cercle sous les jambes, et comprimait la victime sur elle-même jusqu'à ce qu'il pût accrocher les extrémités vers les reins. Ce supplice durait ordinairement une heure et demie ; il arrivait souvent que l'excès de la compression faisait jaillir le sang par les narines ou même par les extrémités des pieds et des mains.» Un troisième instrument consistait dans des gantelets de fer que l'on pouvait serrer au moyen d'une vis. Ils servaient à comprimer les poignets et à suspendre les prisonniers en l'air à une poutre. On plaçait le patient sur trois pièces de bois posées l'une sur l'autre et qu'on retirait successivement de dessous ses pieds quand les mains étaient attachées. A ces divers genres de supplices, il faut ajouter les chaînes et les menottes attachées aux bras, ainsi que les entraves dans lesquelles on engageait les pieds. Aux tortures physiques, les valets d'Élisabeth joignaient les violences morales. Le lieutenant de la Tour surtout n'omettait aucune ruse pour amener ses prisonniers à l'apostasie. Tantôt il annonçait qu'un anglican, qui feignait d'être catholique, venait d'apostasier ; tantôt qu'un vrai catholique avait imité cet exemple ; quelquefois il jouait avec les menaces, plus souvent avec les promesses ; toujours il donnait comme précurseur au bourreau ces ministres de l'anglicanisme, tueurs d'âmes avant qu'on ne tuât le corps. Telles étaient, sous le règne d'une femme, contre les serviteurs du Christ, les diverses formes du supplice, en attendant la mort, moins odieuse que toutes ces tortures.

Condamnation de Campian.

98. L'ère des martyrs recommençait pour l'Angleterre ; la vie de ses enfants va être sacrifiée pour crime de fidélité à la foi de leurs pères ; le sang des prêtres surtout, pour avoir conservé cette foi en dépit des fureurs de l'hérésie, va couler pendant un siècle avec abondance. Le protomartyr fut Edmond Campian ; Dieu le traita en enfant gâté de sa providence. Le missionnaire se dirigeait vers le Norfolk et visitait en passant les Yats à Lyford. Un espion, Elliott, le livra lui et deux autres prêtres. On attache les trois missionnaires sur des chevaux, avec une corde qui leur lie les pieds sous le ventre de l'animal ; on leur lie les mains derrière le dos ; on fixe sur le chapeau de Campian un grand écriteau : *Edmond Campian, jésuite séditieux.* C'est dans cet état que les prisonniers se rendent à la capitale. A Londres, tout a été préparé pour une scène extraordinaire. La populace vomit les plus brutales imprécations de la haine. L'erreur, comme le vice, se trahit toujours par l'ignominie des injures ; le sectaire y trouverait une première condamnation de l'hérésie, s'il étudiait sérieusement les calculs honteux qui poussent ses coreligionnaires à la honte de ces saturnales. A la Tour, Hopton, le geôlier, emploie près de Campian tous les genres de séduction ; il lui parle de la bonté de la reine, des charges, des honneurs et des biens qui l'attendent ; un mot et ses chaînes tombent ; et ce mot, s'il ne le dit, il subira les horreurs d'une exécution à Tyburn. Campian reste inébranlable ; on répand, au dehors, le bruit de sa capitulation (1). Cependant on le met trois fois à la torture ; si le corps souffre, l'âme ne tremble pas. La faim se joint aux tortures pour abattre le prisonnier : elle reste impuissante comme la torture. C'est l'heure que choisissent les gros prébendiers du schisme pour assaillir Campian avec des textes qu'ils défigurent ou ne savent comprendre. Cambden, Stowe, Hollingshed et Speed se taisent sur les résultats de cette conférence ; il faut croire que Campian, quoique épuisé et abattu, retrouva, pour vaincre ses adversaires, avec les ressources de son maître esprit, toutes les grandeurs de sa belle âme. Comment ces apostats pouvaient-ils eux-mêmes, sans vergogne, affronter une telle rencontre ; des

(1) Mori, *Hist. miss. angl.*, p. 89.

hommes qui vivent grassement de l'erreur, en présence d'un ancien frère qui va mourir pour la vérité : où est la parité de condition et que peut être le combat ? Enfin, le 14 novembre 1581, Campian et sept autres prisonniers sont conduits au banc de la reine. Les six compagnons qui suivaient Campian au tribunal cette première fois étaient Sherwine, Kisby, Cottam, Johnson, Riston, le jésuite Bosgrave et l'étudiant Orton. Le lendemain on appelait, pour entendre une accusation semblable, Colleton, Richardson, Hart, Forde, Filbie, Briant et Shert, aussi prêtres du collège de Douai, arrêtés à différentes époques. A la lecture de l'acte d'accusation, Campian prononce ces paroles : « Je proteste devant Dieu et ses saints anges, devant le ciel et la terre, devant le monde entier et en présence de ce tribunal, qui n'est qu'une faible représentation du jugement futur, que je ne suis coupable d'aucune partie de la trahison contenue dans l'acte d'accusation, ni de quelque autre trahison que ce soit». Puis, haussant la voix : « Est-il possible, s'écria-t-il, qu'on trouve dans cette ville, et même dans tout ce royaume, douze hommes assez misérables et sans conscience, pour nous trouver tous coupables de ce même crime ; nous parmi lesquels ils s'en trouvent qui ne se sont jamais rencontrés et qui ne se connaissaient même pas avant d'être amenés à cette barre.» Par là, Campian découvrait le vice de l'accusation. Le crime présumé était un prétendu complot à Rome et à Reims, contre Élisabeth. Or, il n'y avait eu complot ni à Reims, ni à Rome, et en eût-il existé, les prévenus n'eussent pu y prendre part. A quelque accusé qu'on l'eût appliqué, l'acte d'accusation était faux ; pour plusieurs il l'était en tous points. Le juge ne condamna pas moins les accusés à être traînés sur la claie jusqu'au lieu du supplice, où ils devaient être d'abord pendus ; puis, leurs corps vivants étant détachés, ils devaient être mutilés, les entrailles et le cœur arrachés, et jetés au feu, la tête abattue, les membres écartelés, le cadavre coupé en quartiers, exposé sur les piques du pont de Londres. En entendant cette condamnation, Campian, d'une voix retentissante chanta : *Te Deum laudamus.*

Son martyre.

99. Le conseil de la reine avait décidé que, le 1er décembre 1581, trois des condamnés seraient exécutés sur la place de Tyburn : Cam-

pian, Sherwine et Brian. Ces deux derniers, d'abord étudiants d'Oxford puis du collège de Douai, avaient renoncé à tous les avantages pour suivre leur conscience. Sherwine passait pour un philosophe et un philologue distingué ; son geôlier l'appelait un *homme de Dieu, le meilleur prêtre et le plus dévoué que j'aie vu de ma vie*. Brian brillait surtout par sa constance ; il ne se glorifiait que dans la croix du Sauveur et protestait de l'innocence de sa vie. De grand matin, la prison s'ouvre : on vient les prendre. Les trois martyrs s'embrassent avec effusion, et, pendant que les soldats les attachent avec des cordes, rendent grâce à Dieu. Les préparatifs achevés, les chevaux avancent hors de l'enceinte de la Tour. A la vue de la populace curieuse, Campian s'écrie : «Que Dieu vous sauve tous et fasse de vous de bons catholiques». De la Tour à la porte de Tyburn, environ une lieue, on les traîne sur les inégalités du chemin et dans la boue qui rejaillit sur leur noble visage. Au pied de la potence : «Nous sommes donnés en spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes », s'écrie Campian. Le shérif le presse de confesser ses trahisons : « Quant à ces trahisons mises à ma charge pour lesquels je suis venu mourir ici, dit-il, je désire que vous portiez tous ce témoignage avec moi, que j'en suis complètement innocent.» Un membre du conseil lui crie qu'il ne peut nier l'évidence : « Mylord, reprend le martyr, je suis catholique, je suis prêtre ; dans cette foi j'ai vécu, dans cette foi je veux mourir. Si vous regardez ma religion comme une trahison, je suis coupable ; mais jamais je n'ai commis d'autre trahison que celle-là : Dieu est mon juge.» On le presse de nouveau ; il se proclame innocent du crime de trahison. «Renoncez-vous au Pape ?» lui crie quelqu'un. — «Je suis catholique,» répond Campian. « — Votre catholicisme renferme toutes les trahisons », répond une voix dans la foule, pendant que d'autres lui crient de demander pardon à la reine. « — Lui demander pardon ? reprend le martyr ; l'ai-je donc offensée ? Je suis innocent ; voilà ma dernière parole, et daignez m'en croire. Quant à prier pour la reine, je l'ai déjà fait et je le fais encore.» «— Pour quelle reine priez-vous ?» demande le grand amiral d'Angleterre. — «Pour Élisabeth, votre reine et la mienne», répond le martyr. Le char avance, Campian reste suspendu, le

bourreau coupe la corde ; les entrailles, le cœur, la tête, tous les membres du martyr paraissent successivement dans ses horribles mains. Brian et Sherwine étaient présents ; on voulut les épouvanter. L'exécuteur étend vers Sherwine ses bras dégouttants de sang : «Viens à ton tour, lui crie-t-il, recevoir ton salaire.» Le martyr, sans se troubler, l'embrasse avec effusion, et baise ses mains ensanglantées. Le peuple, à cette vue, ne peut contenir son admiration. On voudrait entendre quelques paroles ; Sherwine se contente de confesser son innocence, et de rendre grâce à Dieu. Sir Knowles l'interrompt : « — Assez, assez, reprend Sherwine ; vous et moi nous en répondrons devant un autre juge, près de qui mon innocence sera reconnue. Vous verrez alors que je n'ai point commis le crime dont vous m'accusez. » Sir Howard l'entend prier pour la reine et lui demande si c'est pour Élisabeth : « — Oui, répond en souriant le missionnaire, pour elle-même. Que Dieu en fasse sa servante en ce monde, et, après sa mort, la cohéritière de Jésus-Christ. » Un instant après, le martyr s'écrie : « Jésus, Jésus, Jésus, soyez-moi, — Jésus ! » et reste suspendu à la potence. « — Bon Sherwine ! que le Seigneur Dieu reçoive son âme ! » répétait la foule ; le bourreau, attendri lui-même, voulut attendre sa mort, pour le mettre en quartiers. Restait Brian, jeune prêtre de vingt-huit ans, aux manières douces et modestes, d'une figure angélique, d'une science profonde. Quand il monte sur le char, les yeux des spectateurs le considèrent avec émotion. L'émotion augmente quand il confesse son innocence et se dit heureux de souffrir la mort pour Jésus-Christ. Quelques minutes après, son corps tombait en pièces sous la hache du bourreau. La vue d'un criminel expiant son crime sur l'échafaud, émeut toujours et attire souvent au coupable, de vraies sympathies ; combien plus quand les suppliciés sont innocents de tout crime et se recommandent par d'héroïques vertus. A la vue du sang qui coule, les catholiques veulent enlever quelque chose des restes des martyrs, on s'y oppose. Un jeune homme laisse tomber son mouchoir dans le sang de Campian ; il est jeté en prison. Au milieu du tumulte, un autre enlève un doigt du jésuite. Un troisième veut en acheter une phalange au prix de l'or ; l'exécuteur

refuse. Tous ces corps en lambeaux sont exposés, puis brûlés avec les vêtements qui les recouvraient. Le crime était consommé ; à quand l'expiation (1).

Jean Paine

100. Une nouvelle victime. Jean Paine, suivit bientôt les trois martyrs. Paine était un missionnaire anglais de Douai. Après quelques mois de détention à la tour, il fut conduit à Chelmsford dans le comté de Sussex. Là, il fut impliqué dans le procès de treize malfaiteurs, mais poursuivi seulement sur le chef de trahison. Un espion de la reine l'accusait d'avoir dit qu'il fallait tuer Élisabeth et la remplacer par Marie Stuart. A cette calomnie effrontée, le prêtre catholique ne peut opposer que le démenti de l'innocence. L'espion insiste ; lui reproche d'avoir traversé le détroit, de s'être fait ordonner prêtre, d'avoir conspiré avec Westmoreland, Allen, Bristow, Tempet ; l'accusé répond que passer le détroit n'est pas un crime, que se faire ordonner n'est pas une trahison, qu'il n'a jamais vu Westmorland et que ses rapports avec d'autres sont étrangers à tout complot. Paine ajoute qu'on ne peut condamner sur la déposition d'un seul et unique témoin, surtout quand ce témoin est un homme infâme, reconnu doublement comme tel, et parce que c'est un apostat, un espion, et parce qu'il a été frappé pour crime de droit commun, par la justice. Les malheureux sectaires, qui composaient le jury, prononcent la peine de mort. Quelques jours plus tard, les gardes traînaient Jean au supplice. Au pied de la potence, le martyr la baise en souriant, monte les degrés de l'échelle ; puis, levant les yeux et les mains vers le ciel, au moment ou on lui passe la corde au cou, il prononce quelques paroles d'édification ; il proteste de son innocence et demande, à Dieu, pardon pour ses bourreaux. « — Confessez au moins que vous mourrez comme traître », s'écrie lord Rich. « — Je suis innocent de toute trahison, répond le martyr, et je condamnerais mon âme, si je faisais un mensonge en disant le contraire. Je meurs en toute vérité chrétien et prêtre catholique. Aimable milord, persuadez à Sa Majesté de ne pas souffrir que le sang innocent soit répandu davantage ; qu'elle considère que ce n'est pas là une affaire de peu d'importance. En

(1) *Memoirs of missionnary priests*, t. I, p. 54 et passim.

ce moment, quelques voix affirment que le prêtre catholique a confessé sa trahison à une dame Pool. « Je ne connais aucune personne de ce nom, reprend le martyr » un ministre anglican répète qu'il a mis son frère dans la confidence. Dieu bon ! s'écrie Jean Paine ; mon frère a toujours été un ardent protestant ; mais jamais il ne parlera faussement de moi ; qu'on l'amène ici, » on l'appelle et on ne le trouve point. La victime expirera sans voir confondre cette imposture. L'échelle se dérobe, le martyr prononce trois fois le nom de Jésus et reste suspendu à la potence.

Une hécatombe.

101. Le 1er avril 1582, Élisabeth adressait à ses sujets une déclaration particulière pour témoigner des intentions rebelles et perfides d'Edmond Campian, jésuite, et d'autres prêtres. Cette déclaration avait pour but de répondre, par des mensonges, aux murmures de la conscience publique et de préparer une nouvelle exécution. Cette fois, on procéda, pour abréger, à grand coups. Le 28 mai suivant, on voyait traîner sur la claie à Tyburn, Thomas Forde, Jean Shert et Robert Johnson. Déjà épuisés par les privations et les souffrances, ils semblaient n'avoir plus qu'un souffle de vie. A l'appel de son nom, Forde se lève et monte dans la charrette ; mais ses jambes fléchissent, il tombe. « — Je suis catholique, s'écrie-t-il en se relevant avec effort ; je suis catholique et je meurs dans la religion catholique. » — Ce n'est pas pour confesser votre religion que vous êtes en ce lieu, répond le shérif ; avouez donc plutôt votre crime. « — Il est vrai, réplique Forde, que j'ai été condamné pour une conspiration formée, dit-on, à Reims et à Rome, contre la vie de la reine, mais je proteste que je n'en suis nullement coupable. D'après les dépositions de ceux qui ont imaginé ce complot, il aurait eu lieu la vingt-deuxième année du règne d'Élisabeth ; or, à cette époque, j'étais en Angleterre et j'y suis resté sept ans, sans jamais la quitter. » Un apostat l'accuse, le confesseur repousse la calomnie. « — Je reconnais Élisabeth pour ma souveraine, s'écrie-t-il, et jamais de ma vie je ne l'ai offensée. » Ces paroles achevées, on l'entend répéter : *Jésus, Jésus !* et il reste suspendu à la potence. A la vue de son sang qui coule, Jean Shert éclate : « — O bienheureux Thomas ! ô âme bienheureuse ! que votre sort est digne d'envie !

sainte mère de Dieu, priez pour moi ! Vous tous, saints du ciel, intercédez pour moi ! » Le shérif lui crie que cette doctrine est fausse et erronée. « — C'est la doctrine bonne et véritable, reprend Jean Shert, pour laquelle je donne volontiers mon sang : O Seigneur Jésus ! que la louange et l'honneur vous soient rendus ! Soyez béni de ce que vous daignez m'accorder, à moi votre pauvre serviteur, une mort heureuse et glorieuse pour votre nom, bien qu'aux yeux du monde elle paraisse honteuse et misérable. » Le shérif le presse de demander pardon : « — La demande d'un pardon suppose une offense, répond le martyr ; il serait contraire à ma conscience de m'accuser moi-même, puisque je suis innocent. Nous avons été mis à la torture sur cette accusation et on ne nous a point trouvés coupables. Depuis notre condamnation, nous avons été examinés deux fois, ce que jamais l'on n'a fait pour aucun malfaiteur. Quant à ces prétendues trahisons, Dieu en sera juge ; je déclare que j'en suis innocent. C'est pourquoi je refuse de demander pardon d'un crime dont je ne suis point coupable. Que si j'avais manqué à quelque chose, je demanderais pardon au monde entier. — Que pensez-vous de Sa Majesté? — Je pense qu'elle est ma souveraine ; j'ai toujours prié pour sa prospérité et son bonheur. — Ne croyez-vous pas qu'elle est, sous le Christ, le premier chef de l'église d'Angleterre ? « — Je rendrai à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. La reine n'est pas, ne peut pas être et personne ne peut être le chef suprême de l'Église d'Angleterre, si ce n'est le pasteur suprême. Cependant le bourreau hâtait ses préparatifs : « — Voilà pour votre salaire, dit le martyr, en lui mettant deux shellings dans la main, et je prie Dieu qu'il vous pardonne. » A ces mots, le bourreau le pend et le met en quartiers. En voyant tomber ses membres sous la hâche : « — Je suis catholique, s'écrie Johnson, et si l'on me condamne pour avoir conspiré à Rome contre la vie de la reine, je proteste et déclare que je suis innocent de ce crime. Je ne suis coupable d'aucune trahison. » « — Reconnaissez-vous Élisabeth pour votre légitime souveraine. » « — Je reconnais Élisabeth, comme j'ai reconnu Marie avant elle : je ne puis en dire davantage ; seulement, priez Dieu qu'il lui accorde sa grâce et qu'elle cesse de répandre le

sang innocent. — Reconnaissez-vous le pouvoir de la reine dans les affaires ecclésiastiques? — Je lui reconnais l'autorité qu'eut avant elle la reine Marie; ma conscience ne me permet pas de lui en reconnaître davantage. — Vous êtes un traître. — Si je suis un traître, tous vos rois et toutes vos reines l'ont été avant moi; tous vos ancêtres l'ont été aussi, car telle était leur croyance. Le bourreau lui passe la corde au cou, et, quelques minutes après le coupe en morceaux. Le 30 mai, deux jours après, quand le sang fumait encore sur la place de Tyburn, des soldats y traînaient Filbie, Kirby, Richaddson et Cottam. Filbie n'avait que vingt-sept ans; déjà sur l'échelle, il priait pour la reine. « Pour quelle reine, demande la foule? — Pour la reine Elisabeth; je conjure le Seigneur de lui accorder un règne prospère et de la sauver de ses ennemis. — Que Dieu la sauve de l'inimitié du Pape! — Le Pape n'est pas son ennemi. — Qu'avez-vous dans votre mouchoir? — Une croix. — Oh le misérable, le traître, il avait une croix! » Et le bourreau le lance dans l'espace. En montant sur la voiture, Kirby s'adresse aux spectateurs : « O mes amis, dit-il, ce n'est point pour une trahison que je suis condamné à mourir ici, mais pour ma foi et ma conscience. O Sauveur Jésus! pardonnez à un pauvre pécheur, toutes ses fautes et ses offenses. — Dieu sauve la reine, reprend le bourreau tenant la tête sanglante de Filbie. — Ainsi soit-il, reprend Kilby. — De quelle reine parlez-vous? — D'Élisabeth, à qui je prie Dieu de donner un règne long et prospère et de la sauver de ses ennemis. — Dites donc des poursuites et de la puissance du Pape. — Si le Pape pouvait faire la guerre à la reine et la poursuivre injustement, que Dieu la défende aussi contre lui; qu'il la dirige tellement dans ce royaume qu'elle maintienne la religion catholique et hérite en mourant le royaume des cieux. — Pensez-vous que la reine est le chef suprême de l'Église? — Je suis prêt à obéir à la reine, autant qu'on peut obéir à son prince. » Ces paroles achevées, il est suspendu et coupé à coups de hache. Au même instant Richardson et Cottam s'approchent. « Je vous en prie, dit le premier, ne me troublez pas; si vous voulez me faire quelques questions, que ce soit sur le sujet pour lequel j'ai été condamné. —

Que dites-vous ? » « — Je prie Dieu de sauver la reine et je déclare en sa présence que je suis innocent, n'étant pas plus coupable de trahison que tous les évêques catholiques qui ont existé dans ce royaume, depuis sa conversion au christianisme, jusqu'à ce jour. » « — Demandez pardon de vos fautes et vous serez délivrés. » « — Je remercie Sa Majesté du pardon qu'elle m'offre ; mais je ne puis ni confesser une chose fausse, ni renoncer à ma foi. » Quelques minutes après son sang était mêlé à celui des autres missionnaires. Une dernière victime attendait ; c'était Thomas Cottam, né dans l'hérésie, puis converti, devenu prêtre en France, puis missionnaire. Cottam avait les yeux sur les membres mutilés de ses compagnons : « —O Seigneur Jésus, s'écrie-t-il, faites-leur miséricorde. Donnez-moi la grâce de mourir comme eux ; donnez-moi la constance. » « — Reconnaissez la reine comme chef suprême en matière ecclésiastique. » « — Ah ! si j'avais voulu ajouter ces mots, il y a plus de deux ans, que je serais en liberté. » « — Vous êtes un traître. » « — Non ; c'est là une question de conscience, et si ce n'est pour les questions de conscience et de foi, je n'ai jamais offensé Sa Majesté. Seigneur, j'ai mis mon espérance en vous, et je ne serai pas confondu. » Le bourreau l'attache à la potence, coupe aussitôt la corde, traîne vers le billot la victime vivante, la mutile, lui ouvre le ventre et la poitrine, arrache les entrailles et le cœur qu'il jette au feu, abat la tête et met le reste en quartiers. Le sacrifice était achevé ; l'hérésie comptait sept victimes de plus et l'église catholique autant de nouveaux patrons dans le ciel.

Une nouvelle hécatombre.

102. Lorsqu'un historien veut faire apprécier, à son lecteur, le côté délicat ou tragique des faits qu'il raconte, il dit volontiers : Je marche sur des charbons ardents : *Incedo per ignes*. Pour moi, en racontant cette horrible persécution d'Élisabeth, je pourrais dire : *Incedo per sanguinem :* je traverse une mer de sang, une mer de sang humain, une mer du sang le plus pur de la Grande-Bretagne. Cette série d'assassinats juridiques réveillent sans effort et sans artifice les plus pieuses sympathies, mais les enseignements surpassent l'indignation. Ces entrailles arrachées, ces cœurs jetés aux flammes, ces membres séparés par la hache, ces têtes qui

tombent, c'est l'aristocratie intellectuelle et morale de l'Angleterre qui les offre à Dieu et qui les sacrifie pour la confession de la Papauté. Le bourreau est une femme, une reine, une prostituée et une scélérate. L'amas de têtes coupées sur son ordre, ce sont les trophées du libre examen, ce sont les monuments d'un prosélytisme qui se vante de faire appel aux libres convictions, mais qui, pour propager la religion nouvelle, ne sait qu'égorger et égorge avec une espèce de rage. Rien ne peut assouvir Élisabeth : ceux qui appellent Marie *la sanglante*, parce qu'elle envoya au supplice des hommes qui, sous tous les régimes, auraient mérité la corde, quel nom donneront-ils à sa sœur, à cette hyène, à cette tigresse, qui se baigne dans le sang et qui paraît moins vouloir s'en repaître qu'en teindre son diadème. Cette persécution a créé un nouveau martyrologe. Guillaume Lacy avait cru pouvoir suivre les assemblées protestantes ; il s'en éloigne, on le met à l'amende ; il passe le détroit pour recevoir la prêtrise et revient prêcher. On le prend, on le pend. Richard Kirkeman portait avec un compagnon, les consolations de son ministère ; on le prend, on le pend. Jacques Thomson est emprisonné et condamné parce qu'il ne reconnaît pas la suprématie religieuse de la reine. A la vue de la claie qui doit le conduire au supplice, il ne peut contenir sa joie : « — Jamais, dit-il, je n'ai été si heureux. » Thomson est pendu. Guillaume Hart était un intrépide soldat du Christ ; il avait, comme Campian, longtemps bravé les limiers d'Élisabeth ; il est pris en 1582, en même temps que Thomson, Kirkeman et Lacy. « — Pour quelles raisons, lui demandent les juges, avez-vous quitté votre pays ? » « — Pour aucune, répond le confesseur, si ce n'est afin d'acquérir la science et la sainteté. J'ai reçu les saints ordres, parce qu'il me semblait que Dieu m'y appelait, et afin que, renonçant entièrement au monde, je fusse plus libre de servir le Divin Maître. « — A quoi avez-vous employé votre temps depuis votre retour ? » « — A instruir les ignorants et à administrer les sacrements pour le plus grand bien spirituel de nos compatriotes. » « — Vous vous êtes rendu coupable de trahison. » « — Ma sortie d'Angleterre ne peut être une trahison, puisque je n'ai eu d'autre intention que celle de me former à la

science et à la sainteté. Quant à mon obéissance au Pape dans les choses spirituelles, elle n'a rien d'incompatible avec l'obéissance qui est due à la reine. » On le condamne à mort : « Le Seigneur m'a donné la vie, le Seigneur me l'a ôtée : que le nom du Seigneur soit béni. » Hart, avant d'aller à l'échafaud, écrivit à sa mère une lettre qui est un chef-d'œuvre. Sur l'échafaud, deux ministres anglicans vinrent le harceler ; il protesta de son innocence et pria ces misérables de le laisser en paix. — Un vieux prêtre, Thirkill, arrêté au moment où il allait, de nuit, visiter des catholiques, confessa ingénuement qui il était. Dans la prison, il s'estimait trop heureux d'être séparé du monde et tout à Jésus-Christ. Devant le tribunal, il fut condamné pour avoir conféré les sacrements. Le lendemain, on prit toutes les précautions imaginables pour empêcher le peuple d'assister à son exécution. Avant la fin de cette année 1583, Jean Slades et Jean Body, expirent encore dans les villes de Winchester et d'Andover, tous meurent en confessant la principauté du prince des Apôtres. « Si la haine des sectaires, dit l'abbé Destombes, semblait croître avec leurs violences, le zèle des catholiques se développait aussi de plus en plus devant l'acharnement dont ils étaient l'objet. On n'entendait parler de toutes parts que de témoignages d'attachement et de dévouement donnés à la vieille religion catholique. Au milieu des familles et au fond des prisons, dans le cœur des enfants, des vieillards et des mères, comme dans celui des missionnaires, éclatait un courage vraiment héroïque. Pour rester fidèles à la foi de leurs ancêtres, des jeunes hommes se soumettaient à toutes sortes de fatigues et de privations, et des personnes délicates suivaient leurs parents dans des lieux inaccessibles, où ils cherchaient un abri contre la persécution. C'étaient chaque jour des faits dignes des plus beaux siècles de l'Église. On apprenait qu'une noble veuve, dépouillée par trois sentences successives et, en peu de temps, des deux tiers de ses biens, en rendait chaque fois grâce à Dieu, comme d'autant de témoignages de sa bonté. Une autre dame exprimait le regret que les sommes qu'on lui enlevait ne fussent pas plus considérables, afin de pouvoir offrir à Dieu un sacrifice plus pénible à la nature.

On rapportait encore qu'un gentilhomme, entendant prononcer la sentence qui confisquait tous ses biens, s'était écrié en présence du tribunal : « Périssent ces biens, qui auraient peut-être perdu leur maître, si eux-mêmes n'avaient point péri. » L'hérésie, au milieu de ses excès, était contrainte de s'avouer à elle-même que s'il était en son pouvoir d'arracher à ses victimes des larmes et du sang, jamais elle ne leur ravirait les saintes joies de la persécution pour la cause de Dieu (1).

Incident diplomatique.

103. Pendant que ses disciples moissonnaient les lauriers du martyre, Allen était obligé de se défendre. Élisabeth ne se contentait pas d'égorger, elle voulait encore déshonorer ses victimes ; et par ses actes publics ainsi que par les rapports de ses ambassadeurs, elle essayait d'alléguer, pour elle, le cas de légitime défense. A ces mensonges descendus du trône, Allen répondit par l'*Apologie des séminaires anglais*. Dans cet écrit, le controversiste expose son point de départ, son objet, ses moyens, son but. Son point de départ, c'est de recueillir ces jeunes Anglais qui passent la Manche, de leur offrir un cours régulier d'études, des conférences publiques, une méthode exacte qui obvie aux inconvénients d'études arbitraires et sans règle. Son objet, c'est de consacrer le temps de cette jeunesse aux lettres, à la philosophie, à la théologie, à l'éducation de la conscience et au noviciat du sacerdoce. Le moyen qu'il a cru devoir adopter, c'est la constitution de séminaires dont la discipline s'adapte heureusement aux exigences de l'éducation et de l'instruction cléricales. Son but, c'est de donner, à ces jeunes gens, les connaissances nécessaires pour soutenir les controverses soulevées par l'hérésie; c'est d'entretenir dans leurs âmes, le feu du zèle sacerdotal, en un temps où ils n'ont à espérer que la persécution et les supplices. Dans ces conditions, ils ne peuvent qu'intercéder en faveur de l'Angleterre et, s'ils affrontent la rigueur de ses lois, c'est uniquement pour conserver, dans les âmes, la lumière et la grâce de Dieu. Et tout cela, ils l'ont fait simplement par l'autorité inhérente au sacerdoce, d'une

(1) *La persécution religieuse sous Élisabeth*, p. 325. L'auteur, supérieur de l'Institution Saint-Jean, à Douai, a puisé à la source même, toute l'histoire de ces admirables confesseurs et martyrs de la foi.

manière silencieuse, sans excès, sans agitations, sans bruits. A l'exemple des Apôtres, on les a vus dans les voyages, dans les veilles, dans les jeûnes et au milieu de toutes sortes de périls : périls au port, périls sur mer, périls sur terre, périls parmi les ennemis déclarés, périls parmi les frères, dans la crainte des lois, dans la crainte de nuire aux âmes, dans la crainte de scandaliser les faibles, dans les mépris, les disgrâces, la pauvreté, la captivité, les chaînes, le cachot, les tortures, et la mort (1). Tandis qu'Allen maniait la plume de la controverse, Persons venait en France, pour, avec l'éloquence du sang répandu, fortifier les âmes et décupler les courages. D'autre part, il envoyait en Écosse, à la noblesse et au roi Jacques VI, William Waytes, pour implorer ou au moins proposer une intervention en faveur des catholiques anglais. Le roi était trop faible de cœur et d'esprit pour comprendre la grandeur d'un pareil rôle ; il était de ces âmes basses, pour qui l'intérêt est une boussole et qui ne voient guère d'autres intérêts que l'exaltation de leur personne. Les nobles se montrèrent plus généreux ; ils promirent, aux jésuites qui se réfugieraient en Écosse, un abri sûr. On crut avancer les affaires de l'Église en proposant le mariage de Jacques VI avec une infante d'Espagne ; Élisabeth sut traverser ce dessein.

Nouvelles controverses.

104. Ces incidents amenèrent de nouvelles controverses. En 1568, le docteur Grégoire Martyn avait publié un traité du *schisme*. Dans cet écrit, l'auteur voulait détourner les catholiques anglais de toute participation aux pratiques du schisme ; et pour en prêcher le devoir moral, il citait les exemples bibliques de Tobie, d'Éléazar, de Judith et de plusieurs autres. Pendant dix-sept ans, les dévots d'Élisabeth n'avaient vu là qu'une thèse de théologie morale ; en 1585, ils s'imaginèrent découvrir un procès de conspiration devant aboutir à l'assassinat d'Élisabeth. Pour le prouver, ils envoyèrent l'imprimeur à la potence. Lingard, qui a lu attentivement ce livre, dit n'y avoir rien trouvé qui motive les ombrages des ministres d'Élisabeth. Ces ministres sentaient bien, du reste, où le bât les blessait. La voix faible et souvent étouffée de tant de victimes trouvait

(1) Dodd's, *Church's history*, t. II, p. 180.

encore assez d'écho chez les nations chrétiennes pour importuner les bourreaux, et leur inspirer, sinon le remords, du moins la honte. Pour se défendre devant les nations chrétiennes, l'instigateur de tous ces meurtres abominables, Cécil prit la plume, et de la main qui avait versé des flots de sang, il écrivit la *Justitia Britannica*. Ce livre, à peine publié, fut traduit dans toutes les langues et répandu dans toutes les contrées. Ce n'était qu'un solennel mensonge. Cécil prétendait qu'il n'avait fait qu'appliquer les lois ; la vérité est qu'il n'avait édicté ces lois que pour perpétrer des crimes. Élisabeth, sûre du silence de ses victimes, crut que ses calomnies obtiendraient les mêmes succès que ses tyrannies : elle se trompait. Il y a, dans les gouvernements, un degré de scélératesse, que ne peut couvrir aucune justification, que ne peut amnistier aucune indulgence. Le confident de tant de douleurs, le consolateur de tant d'infortunes, le père de tant d'exilés, de prisonniers et de martyrs, Allen reprit la plume. D'une main courageuse, il dissipa, déch ira tous les artifices, toutes les allégations mensongères de Cécil. Le meurtrier osait dire qu'on n'avait tourmenté personne, si ce n'est pour le fait de trahison ; que la pratique de la religion catholique n'avait rencontré aucun obstacle. Allen demande si ce n'est pas entraver la pratique religieuse que de rechercher « où, dans quelles maisons, quels jours et à quels temps nous dirons ou entendrons la messe, combien de personnes nous avons réconciliées, ce que nous avons entendu en confession, quels sont ceux qui assistent à nos sermons, ceux qui entretiennent des catholiques ou des prêtres, dans quels lieux on pourrait trouver tels prêtres ou tels jésuites, où sont imprimés les livres catholiques, etc. » A la négation des supplices, il oppose les aiguilles enfoncées sous les ongles de Brian, le chevalet appliqué à Campian et à Sherwine, les accusations élevées contre Sherwood, la faim et l'insalubrité du cachot de Hart, les menaces faites à Osburne ; il évoque toutes ces têtes coupées en haine de l'orthodoxie et pour faire triompher le schisme. « Biens, honneurs, liberté, combien de catholiques n'ont point tout perdu ? Et pour quels motifs ? Parce qu'ils ont reçu des prêtres catholiques dans leur maison, parce qu'ils ont assisté à la messe, parce qu'ils ont retenu des

précepteurs catholiques pour leurs enfants ou qu'ils gardent à leur service des personnes attachées à la religion catholique. Déjà condamnés à payer une amende de vingt livres par mois, les catholiques ont encore la douleur de voir leurs bien-aimés enfants arrachés par la force et conduits aux écoles protestantes. Que de prêtres à qui les hérétiques ont fait brûler ou couper les oreilles ! Combien d'autres qu'ils ont traînés dans les rues avec leurs habits sacerdotaux pour les livrer aux outrages de la populace ! Combien de vierges consacrées à Dieu ont été exposées à des traitements plus pénibles que les plus cruels supplices..... Ils ont laissé languir et mourir dans les cachots infects trente ministres prélats, près de quarante personnages distingués par leur position et leur savoir, et un grand nombre de nobles, de gentilshommes et de dames : martyrs aussi glorieux devant Dieu que s'ils avaient péri de mort violente! Tous les cachots, toutes les prisons malsaines de l'Angleterre, sont remplies de nos prêtres et de nos frères, pendant que tous les pays et tous les princes de la chrétienté sont témoins de notre bannissement (1). »

104 *bis*. Cette réfutation triomphante ne put qu'exaspérer les bourreaux. Le 12 février, Georges Haddock, Jacques Feun, Thomas Hemesford, Jean Nutter et Jean Munden furent envoyés à la potence. Tous les cinq étaient prêtres ; la plupart avait étudié à Oxford et fait quelque temps profession d'hérésie ; puis ils s'étaient convertis ; avaient étudié en France ou à Rome et étaient revenus missionnaires ; successivement pris et enfermés dans les prisons, ils avaient été extenués par les privations, les tortures et les maladies ; l'un d'eux avait été soumis à l'exposition publique, puis livré à toutes les injures de la populace ; tous avaient été fatigués par les questions insidieuses des juges instructeurs et par les frivoles controverses des ministres anglicans. Le prétexte allégué pour leur condamnation, c'était toujours ce fameux complot ourdi à Rome et à Reims, complot dont il n'y a pas trace même dans les archives

Nouveaux supplices.

(1) J'emprunte cette citation décisive à l'excellent ouvrage de M. Destombes, vicaire général de Cambrai.

des tribunaux anglais. Le motif réel, c'était le refus de reconnaître la suprématie religieuse de la reine et la mort était le martyre, ou, comme parle l'Église, la naissance au ciel, *Natalitium*. Sur le chef de trahison, après avoir pris Dieu à témoin de la vérité de sa parole, Feun parla ainsi : « On m'accuse d'avoir conspiré à Rome, et je ne suis jamais allé à Rome ni en Italie ; on m'accuse d'avoir conspiré avec Georges Haddock, et jamais je n'ai rencontré ce missionnaire, si ce n'est en ce moment ou nous sommes conduits ensemble à la barre ; on a fixé l'époque où aurait été formée à Rome cette conspiration, et à cette époque, j'étais en Angleterre et déjà en prison. Au reste, je n'ai jamais eu la moindre pensée de trahison contre la reine, et je ne voudrais pas, pour tout le royaume d'Angleterre, alors même que je pourrais espérer l'impunité, lui faire le moindre mal. » Le juge se contenta de dire qu'il pouvait exister erreur sur le temps, le lieu et les circonstances et les condamna. De retour en prison, Feun se prit à prêcher les malfaiteurs ; en allant à l'échafaud il bénit sa fille en pleurs, une des deux enfants qu'il avait, après la mort de son épouse, confiée à une famille catholique. Haddock mourut le premier ; puis Feun ; puis Hemesford et Nutter, enfin Munden. Tous furent attachés à la potence, puis éventrés, coupés en morceaux, décapités et exposés. — Un dernier martyr paraît encore à la fin de cette sanglante tragédie : c'est Jacques Bell. Prêtre sous Marie Tudor, il avait apostasié, puis était venu à résipiscence. Au juge qui le condamnait à mort, il demanda d'ajouter que ses lèvres et les extrémités de ses doigts seraient coupées pour avoir prêté le serment et transcrit les articles hérétiques, contrairement à sa conscience et à la vérité de Dieu.

Sentence d'exil.

105. A ces martyrs dont le sang coule, s'ajoutent d'autres victimes, beaucoup plus nombreuses, qui expirent lentement dans les cachots. Les arrestations étaient si multipliées, qu'il fallait construire partout de nouvelles prisons. Sous prétexte de chercher les missionnaires, on vit au comté de Lancastre, en une seule nuit, cinquante maisons de gentilshommes envahies par des espions et des soldats. Les agents se retiraient rarement sans arrêter quelqu'un. Les personnes mises en état d'arrestation, étaient traînées

au prêche malgré leur résistance; d'autres, après y avoir été traînées dans ces conditions, étaient traduites au tribunal pour avoir troublé l'office. Au nombre de ces derniers fut un ancien étudiant de Cambridge, Richard White, mis à mort en 1585. Au commencement de l'année suivante; il y eut, dans les persécutions, un certain relâche. L'assassinat juridique fut remplacé par la proscription. Dès le 15 janvier furent expulsés d'Angleterre, au nom du libre examen, Gasper Haywood, Jacques Bosgrave, Jean Hart, Édouard Rishton, Jean Colleton, Arthur Pitts, Samuel Conyère, Guillaume Ceddor, Guillaume Warmington, Richard Slack, Guillaume Harley, Robert Rutter, Guillaume Déan, Guillaume Bishop, Thomas Worthington, Richard Norris, Thomas Stévenson, Christophe Thomson, Jean Barns, Guillaume Smither, Orton. On les tira de prison et on les embarqua sur la Tamise, sans raison, sans crime, sans condamnation, ni jugement, simplement par un coup de force. Tous protestèrent qu'ils préféraient le martyre à l'exil, qu'ils n'abandonneraient jamais leur foi, ni leur patrie. Plusieurs demandèrent à voir au moins le décret de la reine, qui les frappait sans les entendre. Pour Élisabeth, comme pour Raoul Rigault, être prêtre catholique, *c'était le crime*. On jeta ces prêtres, dépouillés de tout, sur les côtes de France, pendant que le favori d'Élisabeth Leicester, débarquait six mille hommes sur les côtes des Pays-Bas.

Nouveaux édits.

106. Élisabeth poursuivait donc le dessein d'anéantir le catholicisme en Angleterre et sur le continent. Désormais elle s'arrogeait une sorte de papauté protestante, soutenant partout la cause de l'hérésie et affectait de la soutenir en se couvrant des dehors d'une menteuse légalité. A propos des conspirations vraies ou prétendues, d'Arden et de Throckmorton, elle afficha une grande crainte et, soi-disant pour défendre sa vie, elle édicta cette loi, qu'on croirait libellée par l'enfer même : 1° Tout jésuite et prêtre qui seront trouvés en Angleterre après quarante jours, seront déclarés coupables de haute trahison ; 2° Toute personne qui leur aura prêté aide sera poursuivie comme coupable de félonie ; 3° Toute personne qui, connaissant leur présence, ne l'aura pas dénoncée, sera mise à l'amende ou en prison, selon le bon plaisir de la reine ; 4° Les étu-

diants laïques des séminaires catholiques, qui ne rentreront pas immédiatement, seront exécutés comme traîtres ; 5° Les personnes qui enverront de l'argent à ces séminaires, seront soumises aux peines du *Præmunire* ; 6° Les parents qui enverront sans permission, leurs enfants au dehors, seront condamnés à une amende de cent livres ; 7° Les personnes, qui se soumettront à cet acte, en perdront néanmoins le bénéfice, si, dans l'espace de dix ans, ils s'écartent de trois lieues sans permission de la reine. En présence de cette loi scélérate, les catholiques présentèrent à la reine, une humble supplique ; ils protestèrent de leur loyauté et dévouement (1). Pour toute réponse, la reine fit mettre en prison, où elle le laissa mourir, celui qui lui avait présenté cette adresse. Les premiers qui furent atteints par la nouvelle loi furent le prêtre Hugues Taylor, qui subit l'horrible supplice des traîtres, et lord Bowes qui, pour lui avoir prêté secours, fut attaché à la potence, ayant encore aux pieds ses bottes à l'écuyère. Cécil, dans sa *Justitia Britannica,* avait fait l'apologie des bourreaux ; Allen lui avait victorieusement répondu. Dans l'impossibilité de frapper Allen, deux catholiques, propagateurs de son écrit, Thomas Alfield et Thomas Webley, furent frappés à mort. Cette même année vit encore expirer dans les prisons, Thomas Crowther, Edouard Poole, Laurent Vaux, Jean Tetter, tous prêtres et ce vénérable abbé de Westminster, Peckenham, incarcéré depuis vingt-cinq ans, pour avoir défendu l'Église. De quelque côté que les yeux se tournent, ils ne rencontrent que potences ou cachots ; ils ne voient que des victimes souffrant ou mourant pour la cause de Dieu (2).

Encore les supplices.

107. A cette date les puritains s'insurgent pour la première fois. contre la royauté anglaise ; la reine n'y prend pas garde ; ils couperont la tête à son second successeur. Pour le moment, elle n'a souci que de défendre sa couronne, et, dans la réalité, ce qu'elle veut, c'est noyer dans le sang le catholicisme romain. Sur toute la surface de l'Angleterre, il n'y a pas de vexations qui ne soient prodiguées aux catholiques ; les chrétiens fidèles au Saint-Siège, sont

(1) CAMBDEN. *Annales Élisabeth*, p. *432*.
(2) CHALONNER. *Mémoire of missionary priests*, t. I, p. 172.

traités en esclaves, en Ilotes, en misérables que ne protège plus aucune loi divine et humaine. Depuis que l'Évangile éclaire le monde, il n'y a pas d'exemple d'une pareille cruauté: Élisabeth succède, en histoire, à Néron et à tous les monstres sanguinaires, avachis sous la pourpre des Césars. En 1586, Transham et Whéler à Tyburn; quatre autres missionnaires près de l'île de Wight; à York, les prêtres Ingolby, Finglow, Sandys, Lowe, Adams, Dibdale et deux gentilshommes, sont lâchement égorgés. Une femme même, Marguerite Clitheroé, épouse d'un riche habitant de York, ouvrit la série des femmes qu'Élisabeth devait envoyer à l'échafaud. Pour répondre aux intentions des juges, les bourreaux l'écrasèrent sous une porte : Marguerite mourut en femme héroïque. Après Marguerite, Thomas Pilchard fut exécuté pour avoir réconcilié avec l'Église catholique, des sujets de la reine; Sykes et Sutton, pour avoir exercé en Angleterre les fonctions sacerdotales. Une autre victime suivit de près, c'était Steven Rousham, ministre anglican converti : Walsingham s'étudia à la tourmenter avant de le faire mourir. Enfin après Jean Hambley, disciple d'Allen et Georges Douglas, prêtre écossais, mis à mort à York, paraît la dernière victime de cette année sanglante, Alexandre Crow. L'année 1587, qui suivit, ressembla, pour la férocité antichrétienne, à 1586. Le 24 juillet, trois prêtres étaient condamnés à mort, Nicolas Garlick, Robert Ludlen et Richard Sympson. Au mois d'août, vingt-sept victimes, seize prêtres et onze laïques. Jamais l'enfer n'avait mis en œuvre, avec plus de fureur, tous les ressorts de sa malice ; on procède par masses. Au milieu de ces glorieux morts, il y en eut une qui s'échappa au prix d'une faiblesse; un prêtre catholique, Richard Watson, avait cédé aux tourments; il promit d'aller au prêche, mais dès qu'i y fut, l'esprit de Dieu se saisit de lui et il se mit à lancer l'anathème contre l'anglicanisme. Il fut bientôt rejetté en prison, d'où il s'échappa, grâce au concours de Marguerite Ward; cette femme courageuse, pour avoir délivré un innocent agneau, de la dent des loups sanguinaires, fut exécutée le 30 août 1588. Peu apres, sont pendus et mis en quartiers : à Kington, Guillaume Way; à Cantorbery, Robert Wilcox, Édouard

Campian et Christophe Buxton, tous prêtres catholiques. A côté d'eux, Robert Widmerpool, autrefois tuteur du comte de Northumberland, condamné à mort pour avoir introduit un prêtre dans la maison de la veuve de son pupille, mourut martyr de la vérité et de la foi, dans ces mêmes lieux ou saint Thomas de Cantorbery avait répandu son sang pour sa gloire. Le même jour, expirent à Chichester, Raphaël Crockett et Édouard James ; leurs membres sont ensuite attachés aux portes de la ville. Dans les premiers jours d'octobre, tombe sous la hache du bourreau, Jean Robinson, homme simple et droit, qui ne recherchait en toutes choses, que le salut des âmes et la gloire de Dieu. Quatre jours plus tard, Guillaume Hartley meurt à Londres, sous les yeux de sa mère heureuse d'avoir pour fils un martyr. Jean Watson à Londres ; deux autres prêtres à Holloway et à York ; à Londres encore un maître d'école qui refuse de reconnaître la suprématie spirituelle de la reine ; trois dernières victimes enfin, Hewet et Burden prêtres, et Guillaume Lampley laïque, complètent le nombre effrayant de trente-deux martyrs mis à mort dans une seule année. — Le 16 mars 1589, deux nouveaux disciples d'Allen, Amyas et Dalby, subissent le supplice des traîtres aux portes d'York. George Nicole et Richard Yaxley leur succèdent sous la hache ; Jean Yaxley les accompagne ; la veuve chez laquelle ils ont été pris, regrette de ne pas mourir avec eux ; un gentilhomme, Thomas Belson, est associé à leur sacrifice. Un autre laïque, conduit à l'échafaud, s'écrie : « Je vous prends à témoins, en présence de Dieu et des anges, que je suis catholique, que je suis condamné à mort pour la foi catholique et que je meurs volontiers pour la foi catholique. » Comme si la hache ne suffisait pas au fanatisme sanguinaire d'Élisabeth, dans les différents comtés du royaume, sont établies des commissions de vingt-six personnes, sorte de comité de salut public chargé de traquer les fidèles enfants de la sainte Église. Un réseau d'espionnage enveloppe la pauvre Angleterre ; la hache fonctionne partout à la fois au nom du libre examen ; on tue partout pour la plus grande gloire des trente-neuf articles. (1)

(1) CHALONNER. *Mémoirs of missionar priest*, deuxième partie, p. 11.

Toujours les supplices.

108. *Incedo per sanguinem* : Je continue de marcher dans une mare de sang, et, pour arriver au terme de la persécution, je n'ai plus qu'à dresser une nomenclature de reins déchirés, de cœurs arrachés, de têtes coupées, de membres exposées sur les ponts ou aux portes des villes. Le prêtre Portmose est écartelé vivant avec les laïques ; l'un d'eux, Robert Ashton, avait été condamné pour avoir demandé, à Rome, une dispense de mariage. Quelque temps auparavant, Patterson expirait à la potence, après avoir converti six malfaiteurs qu'on exécuta en sa compagnie. Après Waterson, qui renonce aux plus séduisantes promesses pour se dévouer au salut de ses compatriotes et à la mort, paraît le jeune et séduisant Jacques Bird. A York, expire sur le billot, Antoine Page, à qui sa vertu, sa science et l'affabilité de son caractère avaient gagné tous les cœurs. Dans la ville de Newcastle, le misérable qui avait accepté les fonctions de bourreau, défaille au premier sang ; pour achever Lampton, il fallut quérir un boucher. Le même jour, Guillaume Davies, après une longue et dure captivité, rendait son âme à Dieu. Sur l'échelle, il s'écria : « Que mon sang innocent, dont je fais le sacrifice avec joie pour la religion, ne crie point vengeance au ciel ; mais que plutôt il implore miséricorde pour elle, afin que la lumière de la foi brille de nouveau à ses yeux ». Ces paroles achevées, il prend la corde, la baise et se la passe au cou, en disant : « Seigneur, votre joug est doux et votre fardeau léger ». En 1594, au mois d'avril, Élisabeth organisa, contre les papistes, une terrible manifestation. A ce moment, le sang monta à la tête de l'Angleterre ; tous, anglicans et puritains, émules de la reine, se ruèrent sur les catholiques. Aux criminels créés par les lois d'Élisabeth, cette femme ajoute les Irlandais. L'Angleterre passe à l'état de boucherie humaine. Jean Speed, coupable d'avoir porté secours à des missionnaires ; Édouard Osbaldeston, d'une noble famille, puis le vénérable Harrington, sont condamnés à mort. Un jésuite, le P. Corneille, paraît après eux à l'échafaud ; avec lui meurent Thomas Bosgrave, Térence Carey et Patrice Salmon. Jean Bost, Jean Ingram et Swallowell les suivent à la potence et sous le couteau. Le 19 oc-

tobre 1595, l'Angleterre apprenait que Philippe, comte d'Arundel, illustre descendant des Norfolk, avait expiré dans un cachot, victime de sa fidélité à la religion et à la *vertu*. Dans les premiers mois de la même année, on avait arrêté dans son château, le P. Robert Southwell ; il resta longtemps à la Tour ; son procès eut un grand retentissement. Les juges refusaient de l'entendre ; il dut les contraindre au respect des plus vulgaires convenances. Le bourreau l'avait mal attaché à la potence ; il dut le tirer par les pieds pour le faire mourir. Quand il cria : Vive la reine ! en montrant la tête sanglante, une voix s'éleva de la foule : « Que mon âme, disait-elle, soit un jour avec l'âme de cet homme ! » A peine Southwell était-il exécuté, qu'on égorgeait Henri Walpole et Alexandre Rawlinis, deux nobles victimes. Le sang touche le sang : il ne tardera pas à crier vengeance.

Avant-dernières exécutions.

109. « Les années, dit l'abbé Destombes, loin de diminuer la haine d'Élisabeth contre les catholiques, semblaient au contraire la développer de plus en plus. Des ministres implacables, des poursuivants, des espions, des apostats, à qui l'enfer avait comme révélé tous ses secrets, deux générations perverties depuis le jour fatal ou l'hérésie s'était assise sur le trône, tout contribuait à appesantir le joug de la persécution. Ces bruits de complots et de conspiration dont on entourait la crédulité publique, ne permettaient plus aux Anglais de voir, dans leurs compatriotes restés fidèles à l'ancienne religion, que des criminels de lèse-majesté divine et humaine. Démentis par la loyauté des fidèles au jour du danger et par la constance des martyrs sur l'échafaud, ces accusations n'en étaient pas moins répétées par des hommes sans foi, qui érigeaient le mensonge en système, pour consommer leur sacrilège entreprise (1). » Balzon Bayles est le premier que présentent les mémoires du temps. On l'accuse de trahison, il répond : « Le moine augustin, envoyé par le pape Grégoire, pour prêcher la foi catholique aux Anglais, était-il coupable de trahison ? — Il ne l'était pas, dirent les jurés. — Pourquoi donc m'accuser et me concondamner comme traître, moi qui ai fait la même chose, et à qui

(1) *La persécution religieuse*, etc., p. 419.

on ne reproche rien qui ne puisse être reproché à saint Augustin? » Deux laïques, Blakes et Horner, déclarés coupables de félonie pour lui avoir porté secours, sont condamnés à la potence. Deux autres prêtres, Girard et Dicouson, jetés sur les côtes par la tempête, ne remettent le pied sur le sol natal que pour marcher au supplice. L'exécution de quatre autres victimes suivait encore à peu d'intervalle ; c'étaient les missionnaires Duke, Hill, Hog et Holiday, mis en quartier au milieu de la ville de Durham. A cette date, les puritains, qui renverseront bientôt la royauté, se prétendent prévenus de l'esprit de Dieu, s'insurgent, sous la direction d'un certain Hacket, homme de mœurs suspectes et de basse naissance. L'autorité sévit contre eux. A côté des puritains mis à mort pour avoir répandu des écrits anti-sociaux, périssent des missionnaires coupables d'avoir administré les sacrements et prêché l'Évangile. On compte, dans cette seule année, encore quinze martyrs. Robert Torp, prêtre, Thomas Watkinson, riche fermier, Scot, l'un des disciples d'Allen, se suivent de près à la potence. Le bourreau mettait en quartiers le corps de Scot, quand un des spectateurs, voyant ses genoux durcis par la prière, s'écrie : « Je voudrais bien voir les genoux de quelqu'un de nos ministres aussi calleux que le sont ceux de cet homme-là ». Georges Besslen est soumis dans la prison à de si cruelles tortures, que ses amis eux-mêmes ne le reconnaissent pas lorsqu'on le conduisit au gibet. Dukinson, autre missionnaire, est exécuté dans le même temps, avec Milner, qui lui portait secours et qui aima mieux laisser seule sur la terre une veuve et huit enfants, que de manquer de fidélité à Dieu. — Sous prétexte de retenir les Anglais dans l'obéissance, une nouvelle proclamation vient frapper d'amende, d'exil ou de mort, suivant les cas, ceux qui s'absentent du temple anglican, détournent les autres, ne dénoncent pas les réfractaires ou suivent d'autres assemblées : le prêche ou la potence et toujours au nom du libre examen. Un acte plus rigoureux porte que tout papiste récusant doit être enfermé dans le cercle d'une étroite résidence et, s'il commet quelque délit toujours facile à commettre et plus facile à imputer, on le dépouille, on l'exile, ou on le tue. L'amende, la prison et la

potence sont au bout de tous les caprices de cette reine scélérate et de ses abominables ministres. Une troisième mesure est portée contre des femmes récalcitrantes. Le résultat fut tel qu'on le désirait. Dans le seul comté de Lancastre, il y eut plus de six cents affaires. Il est facile de deviner les violences qui accompagnèrent et suivirent ces actes du pouvoir. Dans les provinces du Nord surtout, les catholiques quittaient leurs demeures et cherchaient un abri dans les bois ou sur la montagne. Aux larmes vient se mêler le sang. Entre tous ceux qui furent exécutés cette année, il en est peu dont la vie apostolique rappelle des souvenirs plus touchants que celle d'Edmond Gennigs, exécuté avec un vieillard, Swithin Wells, le digne compagnon de son supplice : sa mort convertit son frère. Le même jour, 10 décembre, moururent Plasden et Eustache White. Ce dernier fut suspendu huit heures par des menottes ; la douleur était telle que la sueur coulait sur le pavé de la prison : « Plus de douleurs, ô mon Dieu, s'écriait-il, et ainsi, plus de patience ; je ne suis pas fâché pour cela contre vous, disait-il au tortionnaire ; je prierai le bon Dieu pour votre bonheur et votre salut. » Son cœur était déjà dans les mains du bourreau, que ses lèvres murmuraient encore le nom de saint Grégoire. A la même époque, Robert Baines, mourait dans une prison. Parce que les missionnaires tombent drus sous la hache de la persécution, il faut leur donner des successeurs ; aux collèges de Reims et de Rome s'ajoutent les collèges de Séville et de Valladolid. Allen meurt en 1595. En 1598, quatre nouvelles victimes succombent sous les coups : Errington, Knight, dénoncé par un oncle qui convoitait sa succession, Gibson et Henri Abbot. Entre autre noms, viennent se placer sous la plume dans les mois qui achèvent cette année ; Andleby, Warcop, Fulthorp, Britton, Snow, Grimston, Buckley, Barnet, Robinson, Hornes, et une dame Wiseman nom que la pourpre de martyre honore avant la pourpre du cardinalat. — L'année jubilaire 1600 voit monter au ciel Christophe Warton, Éléonore Hunt et Rigby, pris au tribunal en se présentant pour répondre à la place d'un autre. Sept autres victimes à Lincoln, à Lancastre, à Durham : je cite Robert Nutter, Thomas Hunt, Talbot

et Palasor et Hunt, sont les prémices des collèges de Séville et de Valladolid. A ces exécutions non interrompues s'ajoutent, pour les détenus, les discours forcés des prédicants. Les prisonniers étaient menées dans des salles ; s'ils se bouchaient les oreilles, On leur tenait les bras ; s'ils élevaient la voix on les frappait. Au nom du libre examen, on leur entonnait par force, dans les oreilles. Les discours du schisme. Il y a peu d'exemples d'une pareille stupidité. Ces rigueurs montrent jusqu'où allait le fanatisme anglican Le mauvais succès de ces tentatives fit envoyer au bourreau, Jean Pibush, le bénédictin Barkworth, le jésuite Filcock et une dame Anna Rine. On reprochait à Barkworth, sa prêtrise et la trahison : « Comment soutenir, dit-il, qu'il y a trahison ? Notre Seigneur n'était-il pas prêtre selon l'ordre de Melchisédech ? Au reste, je suis sûr que s'il avait été traîné à ce tribunal, il aurait été condamné au supplice auquel je m'attends. » Le juge lui dit qu'il porte au front le signe de la bête : « Je suis chrétien, répond le missionnaire indigné, et je porte sur le front le signe de la croix. Par ce signe, je suis affermi contre le démon et contre les hérétiques. Je ne crains ni vos paroles, ni vos menaces. » Ces trois martyrs couronnèrent leur sacrifice au milieu des plus touchantes circonstances. Nous abrégons afin qu'on ne nous reproche pas de faire appel au sentiment, à l'émotion, pour surprendre la foi.

Fin de la persécution d'Élisabeth

110. Encore quelques exécutions et le lecteur sortira de cette atmosphère de sang qui exciterait l'horreur, si la cause la plus sainte ne montrait, dans ces corps mutilés, des martyrs de Jésus-Christ. Après Hunt et Middleton, prêtres catholiques, paraissent à l'échafaud, Tichburn et Hackshot, coupables de trahison pour avoir sauvé un missionnaire. A York expire pareillement le prêtre Harrisson et, avec lui, le gentilhomme Bates, coupable de l'avoir reçu dans sa demeure ; puis le relieur Bullock et Duckett. Le 20 avril 1601, trois prêtres étaient traînés sur la claie : Thomas Tichburn, Robert Watkinson et le jésuite Francis Page. Le premier avait été arraché des mains des persécuteurs par le courage d'un jeune catholique, qui paya de sa vie cet acte de générosité. Watkinson, d'une santé faible, était un missionnaire infatigable. La

veille de son arrestation, il fut accosté, dans les rues de Londres, par un vénérable vieillard, qui lui dit : « Jésus-Christ vous bénit ; vous paraissez malade et accablé d'infirmités ; mais ayez bon courage, avant quatre jours elles seront guéries. Page avait aussi reçu des témoignages particuliers de la bonté de Dieu. Édouard Sulyard fut trois fois incarcéré, trois fois mis à l'amende, obligé d'entretenir un cavalier à ses frais et de se présenter à chaque réquisition de l'archevêque. « Tel était, ajoute Lingard, le genre de vie fatigant et avilissant que menaient les personnes reconnues catholiques ; et cela par le seul motif qu'elles ne voulaient pas se conformer à une croyance qui blessait leur conscience (1). » Élisabeth ajouta la ruse à la violence ; pour diviser les catholiques, elle jeta une formule de serment, moyennant quoi elle promettait la tolérance ; puis, tout à coup, quand les catholiques se furent montrés, elle se précipita sur eux comme une bête fauve. Un de ces derniers actes est une proclamation du 2 novembre 1602, qui ne respire que sang et carnage. Et comme pour donner, avant de quitter la vie, une dernière marque de sa haine contre l'Église et le Saint-Siège, elle faisait encore mettre en quartiers le prêtre Richardson. La mesure était comble ; Dieu allait frapper enfin Élisabeth, toute couverte du sang de ses serviteurs.

Bilan de la persécution

111. Le docteur Bridgewater, à la fin de son livre *Concertatio ecclesiæ catholicæ,* donne une liste de douze cents personnes, qui avaient souffert avant l'an 1588, c'est-à-dire avant le fort de la persécution ; et encore n'a-t-il pas nommé toutes les victimes ; il n'a cité, dit-il, que ceux dont le martyre est venu à sa connaissance. Dans cette liste figurent trois archevêques, dix-huit évêques sacrés ou élus, un abbé, quatre couvents entiers de religieux, trente doyens, quarante archidiacres, soixante prébendiers, trois cents prêtres, quarante-neuf docteurs en théologie, dix-huit docteurs en droit, quinze recteurs de collèges, huit comtes, dix-huit lords, vingt-six chevaliers, trois cent vingt-six gentilshommes et environ soixante dames ou épouses de gentilshommes (2). Depuis, plus de

(1) LINGARD. *Hist. d'Ang.* Règne d'Élisabeth, N. G.

(2) CHALONNER. *Memoirs of missionary priests,* 2e partie, p. 11.

cent cinquante missionnaires ont péri ; un nombre beaucoup plus considérable sont morts dans des cachots infects. Des laïques, déclarés coupables pour avoir porté secours aux confesseurs de la foi ou pour s'être réconciliés avec l'Église, sont pareillement condamnés à la potence. Tous ces crimes ont été perpétrés par une reine protestante, au nom du libre examen. L'anglicanisme s'est implanté par la proscription et l'assassinat juridique ; le nouvel Évangile a cru, non par le sang de ses apôtres ou de ses martyrs, mais en égorgeant les catholiques et en dotant les ministres avec les biens volés à l'Église. Et voilà un prosélytisme, et voilà une reine que comblent de louanges les historiens libéraux et révolutionnaires. Dans ces lâches attentats, ils voient des progrès de la raison publique, un avancement pour les lumières. C'est par les crimes que l'humanité s'émancipe, et des docteurs amnistient le crime, pourvu qu'il serve leur impiété. Pour nous, dans cette *bonne Bests,* qu'on a osé gratifier d'une légende, dans cette *reine vierge,* comme elle s'appelait par édit, dans cette *belle vestale assise sur le trône de l'Occident*, comme la nomme Shakespeare, reine dont le palais était une succursale de Sodome, princesse qui passa sa vie les pieds dans le sang et les mains dans la boue, nous ne voyons qu'une vestale de corps-de-garde, une misérable prostituée, un Robespierre en jupon, une émule de Dioclétien. Et que, pour l'excuser, on n'allègue pas le cas de légitime défense. Non, elle n'était point menacée dans la sécurité de sa personne, ni dans la solidité de son trône ; les complots qu'elle reproche sont des fables ; il n'y a pas, sous son règne, trace d'agitation, bien que, en présence de cette persécution infâme, l'insurrection eût été un droit et un acte d'héroïsme. Tout au plus la censura-t-on, la plume à la main ; ces blessures-là ne sont pas mortelles, et il est toujours facile à une reine de trouver des panégyristes. Parce qu'elle était le fruit d'amours adultères ; parce que le mariage de sa mère était nul aux yeux de l'Église et avait été cassé par le Parlement ; parce que le Pape l'avait frappée avec un glaive qui donne la vie et non la mort, cette femme hypocrite et ambitieuse, coupable, au reste, d'apostasie, avait-elle donc le droit d'usurper le pouvoir spirituel et d'écraser tout ce qui refusait de

reconnaître cette sacrilège intrusion. L'histoire ne capitulera jamais devant de pareils crimes ; la force publique, qui aide à les perpétrer, en aggrave encore la forfaiture. Un voleur, au coin d'un bois, court risque de se faire frapper ; un souverain, sur son trône, frappe l'innocence sans qu'elle puisse le lui rendre ; mais s'il vole la bourse, la vie et la foi, il est encore plus scélérat que le brigand vulgaire, et, quoi qu'en dise Fronde, tel est le cas d'Élisabeth.

§ V. DE LA VALIDITÉ DES ORDINATIONS ANGLICANES.

État de la question.

112. Une controverse est engagée, depuis trois siècles, sur la validité ou la nullité des ordinations anglicanes. Cette controverse n'est pas une question de principe ; elle ne touche en aucune façon aux dogmes de la foi catholique. L'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, reconnaît les ordres de l'Église grecque et d'autres communions schismatiques : elle n'hésiterait pas à admettre les ordinations anglicanes, si leur validité s'appuyait sur des faits. Loin que les catholiques aient quelque motif pour nier la validité de ces ordinations, plusieurs ont regardé comme un grand mal que la succession ecclésiastique n'ait pas été conservée en Angleterre depuis Élisabeth. Si donc l'Église catholique a constamment rejeté les ordinations anglicanes, ce n'est pas en vue d'un avantage quelconque, mais uniquement parce que les faits ne permettent pas d'arriver à une autre conclusion.

Voici la question :

Les ordinations anglicanes sont-elles valides ou invalides, et, en conséquence, faut-il regarder comme validement ordonnés les ministres évangéliques qui ont reçu les ordres dans cette Église, ou bien faut-il les considérer comme dépouillés de tout caractère sacerdotal, de tout pouvoir d'ordre ? C'est une question de fait et non de droit, et ce fait se décompose lui-même en deux autres, savoir : Le premier évêque protestant d'Angleterre a-t-il reçu la consécration d'un évêque validement consacré ; en second lieu, a-t-on employé, à ce sacre, la forme requise pour le but que l'on voulait atteindre ?

Pour préciser davantage la question, il faut rappeler qu'au XVIe siècle, l'Angleterre, séparée par Henri VIII de la communion romaine, devint presbytérienne sous Édouard VI et à peu près luthérienne sous Élisabeth. La première année du règne d'Élisabeth, le haut clergé du royaume fit encore une profession de foi en tous points opposée aux doctrines et aux principes de la réforme protestante. Il n'y avait alors, en Angleteterre, que quatorze évêques; tous demeurèrent fidèles aux doctrines catholiques. Treize d'entre eux furent chassés de leurs sièges pour refus du serment de suprématie royale en matière de foi; un seul prêta ce serment et conserva son siège, sans tomber autrement dans l'hérésie. Par le fait, l'Église d'Angleterre se trouvait sans haut clergé. Une grande difficulté se présentait pour l'organisation de cette nouvelle Église; c'était de la pourvoir d'une hiérarchie qui ressemblât, autant que possible, à celle qui avait été supplantée. A cause des dispositions bien connues du peuple, on n'eût pu s'en dispenser sans péril. Mathieu Parker fut choisi pour devenir le premier archevêque protestant de Cantorbéry. Personne ne prétend qu'il ait été sacré par un évêque catholique. D'après les défenseurs des ordres anglicans, il aurait reçu sa consécration de Barlow, lequel, en cette occasion, se serait servi de l'Ordinal d'Édouard VI.

Trois questions se présentent à ce propos et toutes trois réclament absolument une réponse affirmative. Ce n'est qu'à cette condition que ceux qui voudraient rattacher leur succession à Mathieu Parker, pourraient conclure qu'ils sont validement promus au sacerdoce;

1° Parker fut-il réellement sacré par Barlow de la manière indiquée?

2° Barlow lui-même était-il sacré?

3° La forme liturgique du roi Édouard était-elle valide?

Avant de discuter ces trois questions, il faut poser quelques observations préliminaires: elles sont nécessaires pour orienter la discussion et deviennent d'ailleurs autant de présomptions favorables au sentiment catholique.

113. Il n'y a pas de religion sans Dieu et il n'y a pas de sacer- **Principes.**

doce sans sacrifice. C'est un fait certain que la réforme protestante a détruit le saint sacrifice de la messe et renversé les autels consacrés à son oblation ; il est donc fatal que cette même réforme ait détruit la prêtrise et l'épiscopat pour ne laisser subsister, dans le service religieux, que des mandataires du prince ou de la communauté, mais sans caractère propre, décorés du nom de *ministres* et restant *simples laïques*. Aux yeux de Luther, de Calvin, de Zwingle, l'ordre n'est pas un sacrement ; le sacre épiscopal est un rite, sinon superstitieux, du moins inutile, et l'autorité royale suffit parfaitement pour conférer l'ordre et la juridiction. Aussi l'importance attachée par les catholiques, à l'inviolable cérémonie de la consécration épiscopale, a-t-elle été souvent l'objet de leurs sarcasmes.

Les réformateurs d'outre-Manche pensaient là-dessus comme les soi-disant réformateurs du continent. Dans son *Histoire de la réformation*, Burnet rapporte longuement les résolutions des évêques sur les sacrements et, en particulier, les opinions de Cranmer ; l'abréviateur de Burnet résume ainsi cette opinion : « Cranmer, dit-il, avait à cette époque plusieurs opinions particulières touchant les offices ecclésiastiques, savoir : Que ces offices étaient confiés par le roi, comme d'autres offices purement civils ; que l'ordination n'était pas indispensablement nécessaire ; qu'elle n'était qu'une cérémonie qu'on pouvait accomplir ou omettre, mais que l'autorité ecclésiastique n'était donnée que par la commission du roi (1). » Cette suprématie royale, que les anglicans font consister *en quelque grâce extraordinaire conférée au roi par son sacre*, ne resta pas sans effet. Conformément à ses principes, Cranmer voulut recevoir du roi une nouvelle commission : plusieurs imitèrent son exemple. Dans leur adresse à Henri VIII, ces lâches évêques établissent que « toute juridiction civile et ecclésiastique découle du roi ; qu'ils ne l'exercent que sous son bon plaisir ; et que, comme ils la tiennent de sa bonté, ainsi ils seraient prêts à la lui rendre, s'il lui plaisait de la redemander ». En conséquence, le roi leur accorde le pouvoir de donner *en sa place* l'institution et de remplir toutes les autres parties du ministère épiscopal, aussi longtemps que le per-

(1) *Abréviateur de Burnet*, liv. I, p. 250 ; liv. II, p. 56 et 228.

mettra son bon plaisir. Ainsi, comme le remarque Burnet, ils furent les évêques du roi (1).

A l'avènement d'Édouard VI, Cranmer voulant afficher de plus en plus que tout pouvoir ecclésiastique dérive du trône, prit une nouvelle commission. Tout était fait pour confirmer cette abdication de l'Église. Les évêques étaient créés par lettres-patentes du roi, et non élus, comme précédemment, par les doyens et les chapitres ; tous les procès-verbeaux étaient rédigés au nom du roi seul, avec l'adjonction d'une attestation de l'évêque. Toutes ces pièces étaient également marquées d'un seul sceau, celui du roi. « L'intention des inventeurs de cet acte, dit, dans son *Histoire de la réformation*, le docteur Heylin, fut d'affaiblir par degrés l'ordre épiscopal en renversant les évêques de leur solide fondement de l'institution divine, et en les réduisant à n'être que des ministres du roi, des shérifs ecclésiastiques, pour exécuter sa volonté et dispenser ses ordres. » Et tel a été le résultat pratique de ce principe, que les évêques furent rendus incapables de conférer les ordres, à moins qu'ils n'en eussent reçu auparavant le pouvoir par une permission spéciale du roi.

Le vingt-quatrième article proclamé en 1552 sous Édouard, qui est devenu le vingt-troisième des trente-neuf articles, en 1562, sous Élisabeth, règle cette question. Or, le sens de cet article est évidemment presbytérien, et Burnet, en l'exposant, dit : Que si une société de chrétiens, d'un commun accord, désignait l'un de ses membres pour lui servir de ministre dans les choses saintes, cette désignation ne serait pas condamnée, ni annulée par l'article ; car nous sommes certain, dit-il, que non seulement ceux qui ont écrit les articles, mais le corps de cette Église, *pendant plus d'un demi-siècle* après sa fondation, a reconnu que, malgré ces irrégularités, les Églises étrangères ainsi constituées étaient de véritables Églises quant à toutes les choses essentielles à leur organisation (2).

(1) BURNET. *Hist. de la réformation*, Appendice n° XXI ; document, n° 21, p. 220-28 de l'éd. de Londres, 1679.

(2) BURNET. *Exposition des 39 articles*, p. 257.

Il suffit, en effet, de lire en entier son exposition de l'article vingt-troisième pour se convaincre du peu d'importance que l'on attachait, même du temps de Burnet, à la transmission régulière des ordres. L'autorité qui doit appeler au ministère est, selon lui, le corps des pasteurs assemblés et agissant conformément aux lois de l'État, sans qu'il soit question en aucune manière de la nécessité, pour ces pasteurs, de recevoir quelque chose qui ressemble à une ordination régulière. Ainsi, il dit encore : « L'article ne fait point de cette légitime autorité une constitution particulière quelconque ; mais il la laisse comme chose libre pour les cas qui *sont arrivés* ou qui pourraient encore arriver. Ceux qui l'ont rédigé avaient devant les yeux l'état de plusieurs Églises réformées d'une manière différente. Et bien que leur propre Église ait été moins qu'une autre forcée de marcher hors du chemin battu, cependant *ils connurent que parmi eux aussi toutes choses n'avaient pas marché* CONFORMÉMENT A CES RÈGLES *qui doivent être* SACRÉES *dans des temps réguliers*. La nécessité n'a pas de loi ; elle est elle-même une loi.

Ainsi, que telle ait été la doctrine de l'Église d'Angleterre pendant de longues années après sa formation, Burnet l'établit expressément par cette supposition qui s'est déjà vérifiée dans ce royaume. « S'il arrivait, dit-il, que des princes ou des États fussent jaloux de leur autorité, au point d'appréhender que leurs sujets, s'ils les laissaient aller ailleurs pour une ordination régulière, ne les missent dans une sorte de dépendance de ceux qui les auraient ordonnés, et si pour d'autres motifs politiques, ils avaient une juste raison de se montrer jaloux sur ce point, et, en conséquence, de mettre un empêchement, dans ce cas, ni nos réformateurs, ni leurs successeurs, *pendant les quatre-vingts ans, qui ont suivi la publication de ces articles,* ne mirent jamais en suspicion la constitution de semblables Églises. »

Le vingt-cinquième des trente-neuf articles, rédigé en présence de Parker, Grindal, Cox, etc., fait une exclusion significative : « Ces cinq choses communément appelées sacrements, y est-il dit, savoir : la confirmation, la pénitence, les ordres, le mariage, l'ex-

trême-onction, ne doivent pas être considérées comme sacrements de l'Évangile, n'étant regardées comme tels que par une imitation corrompue de la conduite des apôtres, et parce qu'elles représentent des états de vie approuvés par les Écritures, mais elles n'ont rien de commun, quant à la nature des sacrements, avec le baptême et la cène du Seigneur, *parce qu'il n'y a pas là de signe visible, ni de cérémonie ordonnée par Dieu.* » Cette doctrine de l'Église anglicane fut avouée si ouvertement au moins *pendant un demi-siècle,* comme le dit froidement Burnet, qu'un défenseur des trente-neuf articles a pu écrire : « Personne, si ce n'est des papistes ignorants, ne dira que l'ordre est un sacrement. » Et il ajoute : « Où peut-on voir dans les saintes Écritures que les ordres ou la prêtrise soient un sacrement ? Quelle est sa forme ? Quelle est sa promesse ? Où est l'institution du Christ ? (1) »

En parcourant les quatre-vingts ans qui suivirent la fondation de l'anglicanisme, nous pourrions relever des traits qui prouvent le vague des notions reçues relativement à l'épiscopat ; nous nous bornons à deux faits relatés par Le Courayer dans sa *Défense* des ordinations ; en 1664, quatre ministres presbytériens étant venus en Angleterre, y furent réordonnés ; en 1610, des ministres presbytériens se trouvant dans le même cas, plusieurs pensaient qu'ils devaient être réordonnés, comme n'ayant pas reçu les ordres d'un évêque ; « mais, dit Le Courayer (pag. 22), Bancroft, archevêque de Cantorbéry, soutint que l'ordination faite par des prêtres devait être regardée comme valide ; autrement on trouverait que la plus grande partie des Églises réformées manquent de ministres. »

Tout, dans la conduite comme dans le langage des réformateurs du seizième siècle et des anglicans en particulier, atteste leur complète indifférence, le dédain même et jusqu'au mépris pour la consécration épiscopale. Au fait, puisque le pouvoir royal est la source de toute autorité religieuse, il ne faut pas plus d'ordination pour un évêque que pour un préfet. La mission suffit, pourvu qu'elle émane du roi.

Les catholiques, témoins attristés de ces aberrations, ne peuvent

(1) ROGERS. *Défense des trente-neuf articles*, p. 154.

s'empêcher de les signaler au monde et de protester contre les mensonges par lesquels on cherchait à les couvrir. Le plus remarquable démenti donné par les catholiques à la consécration de Parker et ses collègues, remonte à l'an 1566. Le Parlement avait ordonné, à chaque évêque du royaume, de faire prêter le serment de suprématie, à toute personne ecclésiastique résidant dans son diocèse. En vertu de cet ordre, Robert Horn, évêque prétendu de Winchester, demanda le serment au docteur Bonnet, évêque de Londres, déposé de son siège et détenu en prison. Le prisonnier refusa et, notification faite de ce refus par Horn au ban de la reine, il fut accusé d'avoir violé le statut. Bonnet se disculpa en disant qu'au moment où Horn lui déférait le serment, lui, Horn, n'était pas évêque. Les juges dirent que si les choses étaient telles, il devait être admis à preuve et que le jury devait les considérer. Or, Bonnet ne fut ni condamné, ni poursuivi, et le Parlement, par un acte public, déclara évêques ceux à qui les catholiques refusaient ce titre. « L'intervention du statut vint à propos, dit plaisamment Fuller, et laissa la victoire indécise entre Horn et Bonnet (1). »

En présence de ce refus de Bonnet, on devine si les langues avaient beau jeu et si les quolibets tombaient sur ces évêques postiches. Le Parlement intervint et, par un acte public, déclara, en 1566, que les évêques consacrés selon le *Payer-Common-Book*, d'Édouard VI, étaient de vrais évêques et qu'ils devaient être tenus pour tels. Dont acte ; mais nous verrons, au point de vue canonique, ce que peut bien valoir une consécration, faite selon le livre de la commune prière.

Inutile de dire que cet acte n'imposa pas silence à la hardiesse du langage. Pendant tout le règne d'Élisabeth, on adressa aux évêques anglicans le reproche de n'avoir reçu aucune consécration épiscopale, et, 40 ans après, en 1597, il fallut un nouvel acte du Parlement pour confirmer les évêques et autres dignitaires de l'établissement dans leurs prérogatives ecclésiastiques, nonobstant toute ambiguité ou question sur ce point, faites autrefois ou qui

(1) FULLER. *Hist. de l'Église*, liv, IX, p. 80. Cet auteur cite Dyer, fol. 234; Mich, 6 et 7 ; Élisabeth, placito 15.

serait faite à l'avenir, dans un sens contraire, en quelque manière que ce soit.

Que si le peuple chrétien protestait ainsi, on doit penser que les docteurs ne gardaient pas le silence. En 1562, lorsque Jewell publia sa fameuse *Apologie,* Harding y répondit. Or, dans la *Réfutation,* il dit : « Passons sur votre succession, que vous ne pouvez démontrer et allons droit à votre ordination. Comment vous exprimez-vous ? Vous vous présentez comme évêque de Salisbury ; mais comment pourrez-vous prouver votre vocation ? Par quelle autorité usurpez-vous le ministère de la parole et l'administration des sacrements ? Que pouvez-vous alléguer pour témoigner de la légitimité de votre ministère? Qui vous a imposé les mains ? A l'exemple de qui l'a-t-il fait ? Comment et par qui êtes-vous sacré ? Qui vous a envoyé ? Qui vous a confié la charge que vous avez prise sur vous ? Êtes-vous prêtre ou non ? Si vous ne l'êtes pas, comment osez-vous usurper le nom et l'office d'évêque ? Si vous l'êtes, dites-nous qui vous a donné les ordres ? (1) »

Jewell répondit qu'il avait été fait prêtre de la même façon qu'Harding, à quoi Harding riposta qu'il ne lui demandait pas comment il avait été fait prêtre, mais comment il avait été fait évêque. Jewell répondit qu'il avait été fait évêque par élection du chapitre et consécration anglicane. A quoi Harding : « Vous rendez, dit-il, votre défense plus difficile que je ne l'avais faite par mes objections. Car votre métropolitain, qui vous aurait donné autorité pour vos fonctions sacrées, n'avait pas été lui-même sacré validement. Il y avait, à la vérité, quelques évêques légitimes dans le royaume, mais on ne leur demanda pas de vous imposer les mains ou ils refusèrent de vous imposer les mains (2). » En présence de cette réfutation accablante, Jewell trouva plus commode de garder le silence.

Stapleton, théologien de grand mérite, parlant des procédures contre Burnet ajoute : « Tandis qu'ils s'efforçaient d'obtenir de lui le serment de suprématie, on trouva qu'ils étaient de faux évêques, *Epis-*

(1) *Réfutation de l'Apologie de l'église d'Angleterre,* part. II, chap. V. p. 57. Anvers 1563.

(2) *Découverte d'un grand nombre d'erreurs de Jewell,* Louvain, 1568.

copi larvati. » Dans son livre intitulé *Contre-coup,* adressé à Horn, il parle ainsi : « Pour dire la vérité, vous n'êtes pas lord de Winchester, ni d'ailleurs, mais seulement Robert Horn. N'est-il pas notoire que, ni vous, ni vos collègues, n'avez été ordonnés selon les prescriptions je ne dis pas de l'Église, mais même des statuts. Vous êtes sans aucune consécration de votre métropolitain, car lui-même, Parker, n'est pas évêque. » Puis, s'adressant à Jewell : « Comment se fait-il donc, lui dit-il, que vous et vos associés, qui vous présentez comme évêques, n'avez pas même de conformité, ni de rapports, je ne dis pas avec le Pape, mais avec aucun évêque dans toute la chrétienté ; que vous n'êtes agréés, ni approuvés par aucun d'eux, mais que vous avez pris sur vous cette dignité sans aucune imposition des mains, sans aucune autorité ecclésiastique, sans aucune observation des canons et du droit. Je ne demande pas qui vous a donné vos évêchés, mais qui vous a faits évêques (1). » Dans une homélie sur la fête de saint Marc, Stapleton dit encore : « Personne n'est envoyé légitimement à moins qu'il ne soit envoyé par l'évêque, après l'imposition des mains. Les hérétiques de notre époque n'ont point cette mission, car ils sont envoyés par des hommes qui ne sont point évêques. Bien que chez les hérétiques, les luthériens et les calvinistes, quelques-uns soient envoyés par l'imposition des mains ; cependant comme les premiers prédicants ne furent pas envoyés par quelqu'un qui eût un caractère épiscopal, toute cette mission imaginaire n'est qu'une farce, *merum nugamentum.* Tels sont tous ceux qui, en Angleterre, sont appelés évêques, lesquels, quand les véritables évêques, un seul excepté, furent chassés par l'autorité de la reine Élisabeth, ne succédant à personne, mais commençant par eux-mêmes, ne reçurent l'imposition des mains de qui que ce soit, ni des pasteurs de l'Allemagne ou de la France, ni des pasteurs de quelqu'une de ces Églises prétendues réformées. » Dans ses « *Controverses* », de nos jours encore si estimées, Stapleton, parlant des évêques anglicans, dit : Tandis que, à l'origine, ils étaient saisis de leurs sièges épiscopaux, uniquement en vertu de l'autorité royale, *sola regia auctoritate,* au-

(1) *Appel à Jewell et à Horn.*

jourd'hui ils ont la prétention ridicule d'ordonner leurs ministres par l'imposition des mains (1). »

Comment Stapleton aurait-il écrit et publié ces choses, si Parker avait été sacré par quelqu'un qui eût eu un titre même coloré de caractère épiscopal ?

Nicolas Sanders, ancien professeur de droit à l'université d'Oxford et plus tard professeur de théologie à Louvain, dit à son tour en parlant des premiers évêques anglicans : « Étant privés de toute ordination légitime, lorsque la voix publique déclara et prouva, par les lois d'Angleterre, qu'ils n'étaient pas évêques, ils furent contraints de recourir à l'assistance du pouvoir séculier, afin qu'ils pussent recevoir la consécration de la magistrature laïque dans le prochain Parlement. Par l'autorité de ce Parlement, si quelque chose avait été fait mal ou contrairement aux prescriptions de la loi, ou omis ou négligé dans la première inauguration, tout cela serait censé remis après qu'ils avaient joui de leur charge épiscopale et de leur siège pendant plusieurs années sans aucune consécration épiscopale (2). Ailleurs, il les appelle *reginales prælati,* ou les évêques de la reine.

Bristow, qui mourut en 1582, s'exprime de la même manière : « En Angleterre, le roi, voire même la reine, peuvent donner leurs lettres-patentes à qui ils veulent, et ceux-ci peuvent, dès ce moment, se présenter comme évêques et commencer à ordonner des ministres (3). » « Considérez, dit-il encore, quelle est cette Église dont les ministres sont de simples laïques, sans mission, sans vocation, sans consécration, et qui, lorsqu'ils se repentent et se convertissent, n'occupent parmi nous d'autres places que celles des laïques ; qui ne sont admis en aucun cas ni ne songent à exercer aucun ministère, à moins qu'ils n'aient reçu les ordres qu'ils n'avaient pas auparavant. »

Raynædo aussi, revenu des erreurs anglicanes qu'il avait embrassées avec ardeur, écrivait à son tour : « Il n'est pas un pâtre

(1) STAPLETON. *Opera*, t. IV, pag. 851 et passim.
(2) SANDERS, *de schismate anglicano*, lib. III, p. 198.
(3) *Motifs*, t. II, p. 164.

en Turquie qui n'ait pris le gouvernement de son troupeau avec une raison meilleure et par un droit, un ordre et une autorité plus grands que ne sauraient en produire ces superbes apôtres et évangélistes, pour la charge sublime et divine de gouverner les âmes qu'ils s'arrogent à eux-mêmes. »

Tous ces témoignages sont incontestables. Le grand défenseur des ordinations, Le Courayer, le reconnaît lui-même. « Je sais, dit-il, que Stapleton, Harding et d'autres écrivains catholiques, contemporains de Parker, ont affirmé à la face des nouveaux évêques qu'ils n'étaient pas de véritables évêques, que leur sacre était une chimère, et qu'ils ne pouvaient prouver leur ordination, l'ayant reçue d'un homme dont l'ordination était également insoutenable. » page 255. — Nous ajouterons même que Mason reconnaît ces témoignages accusateurs, comme en fait preuve le titre de son ouvrage, dans lequel il promet de disculper les évêques d'Angleterre « des calomnies et des imputations odieuses de Bellarmin, Sanders, Bristow, Harding, Allen, Stapleton, Parsons, Kellison, Endémon, Bécanus et autres papistes ».

De tout ce qui précède, il est permis de conclure : 1° Que le rite de la consécration épiscopale a été estimé de peu d'importance par les premiers réformateurs d'Angleterre ; 2° Que les ordinations anglicanes ont été fréquemment niées ou mises en question sous le règne d'Élisabeth ; 3° Que ce démenti ne reposait pas sur un défaut légal et canonique qui rendait simplement ces ordinations irrégulières et illicites ; mais sur ce fait que les premiers évêques de cette Église avaient été placés sur leurs sièges respectifs, uniquement par l'autorité royale et sans ordination.

Le sacre de Parker.

113 *bis*. Nous venons maintenant à la question du sacre de Parker que les uns disent avoir eu lieu à Nag's-Head, d'autres, dans la chapelle de l'archevêque de Cantorbéry, à Lambeth.

Ce fut le 18 juillet 1559 qu'une ordonnance autorisa l'élection de Mathieu Parker : elle eut lieu le 1er août. Le 9 septembre, la reine Élisabeth confirma l'élection et autorisa la consécration du nouvel élu. La commission royale était adressée à Cuthbert, évêque de Durham ; à Gilbert, évêque de Bath ; à David, évêque de Peter-

borough ; à Antoine, évêque de Landaff ; à Guillaume Barlow, *évêque* et à Jean Scory, *évêque :* ces deux derniers sans désignation de siège. Les quatre évêques titulaires refusèrent l'ordination ; trois furent déposés. A leur défaut, Barlow aurait sacré Parker le 27 décembre 1559 ; mais dès le 29 octobre, nous trouverons une commission authentique de la reine, adressée, *ipsam per reginam Reverenissimo in Christo Patri, Matæo, Cantuariensi episcopo,* commission dont la suscription et l'objet prouvent dès lors que Parker était un évêque en titre (1).

Voici maintenant, d'après plusieurs auteurs, comment la chose se serait passée. Le docteur Champney, dans son livre *de la vocation des évêques* (1616), donne le récit en ces termes : « C'est à l'enseigne de Nag's-Head que se rencontrèrent, ainsi qu'il avait été convenu, tous les personnages nommés aux évêchés. Le vieil évêque de Landaff y vint aussi pour les sacrer ; mais le docteur Bonnet, évêque de Londres et alors prisonnier, ayant été averti de ce projet, lui envoya défendre, sous peine d'excommunication, d'exercer dans son diocèse aucun pouvoir de cette nature et de donner l'ordination. Ce message effraya le vieil évêque, qui, d'ailleurs tourmenté par sa conscience, refusa de procéder à cet acte, alléguant principalement pour motif de son refus la faiblesse de sa vue ; mais cette excuse ne fut regardée que comme un subterfuge qui irrita beaucoup contre le pauvre vieillard. Jusque-là, les futurs évêques avaient eu pour lui toutes sortes de prévenances ; mais ils changèrent, dès lors, de conduite. On l'injurie, on lui donne le nom de vieillard redevenu enfant et d'autres qualifications semblables. Quelques-uns s'écrient. « Ce vieu fou pense-t-il donc que nous ne pouvons pas être évêques à moins que nous ne recevions l'onction? » Autant pour se moquer de lui que du rite admis dans l'Église catholique pour la consécration épiscopale. Trompés néanmoins dans leur attente et n'ayant point d'autre moyen d'arriver à l'accomplissement de leur désir, ils se déterminèrent à user du concours de Scory, lequel, ayant emprunté le nom d'évêque sous Édouard VI, était regardé comme ayant un pouvoir suffisant pour remplir cet

(1) Ces actes se trouvent dans les *Pacta* et *Conventa.*

office surtout dans une si pressante nécessité. Lui, qui avait jeté bas, avec son habit religieux, tout scrupule de conscience, eut bientôt terminé cette cérémonie qu'il accomplit en cette manière : Pendant qu'il tenait la Bible dans la main, tous se mirent à genoux devant lui, puis il plaça le livre sur la tête ou sur les épaules de chacun d'eux en disant : « Reçois l'autorité pour prêcher sincèrement la parole de Dieu » et ainsi ils se relevèrent évêques. Tout ce récit auquel pas un mot important n'a été ni ajouté ni retranché, je l'ai entendu plus d'une fois de la bouche de Thomas Bluett, prêtre grave, instruit et judicieux, qui l'avait reçu de Néal, ancien professeur d'hébreu à l'université d'Oxford. A l'époque où le fait arriva, Néal était attaché à l'évêque Bonnet, qui l'envoya porter à l'éque de Landaff le message mentionné plus haut avec ordre d'attendre sur place pour voir comment se terminerait cette affaire. Bluett avait d'ailleurs d'autres moyens excellents pour être informé de l'événement, ayant été longtemps prisonnier avec le docteur Wastson, évêque de Lincoln, et d'autres personnages de distinction de l'ancien clergé, eux-mêmes témoins contemporains et oculaires pour ainsi dire de ses choses. Voilà ce qui m'a été raconté par Bluett au château de Wisbeach. Cette dernière circonstance dans l'édition de Paris (1618), est mentionnée en ces termes : « Il y a maintenant autant de témoins de ce récit qu'il y a de prêtres encore vivants qui ont été prisonniers pour la foi audit château de Wisbeach avec ledit Bluett, et c'est là aussi que moi-même, docteur Champney, je l'ai reçu de lui. » (page 499.)

Le jésuite Holliwood, qui a écrit sous le pseudonyme de *Sacrobosco*, l'entendit pareillement de Bluett et le publia en 1663 dans la préface d'un livre intitulé : *Discussion*. « Que Jewell, dit-il, soit évêque, nous n'en avons pas une si grande certitude, même nous n'en avons aucune. Car qui, je vous prie, l'a fait évêque ? Qui lui a donné sa juridiction ? Qui lui a imposé les mains ? Quels ordres avaient-ils ? Quels évêques étaient-ils ? Il est vrai que lui, Sandys, Scory, Horn, Grindall et autres, au commencement du règne d'Élisabeth, se réunirent à l'enseigne de Nag's-Head dans Cheapside (enseigne bien convenable pour un semblable sacrement), et

qu'étant frustrés dans leur espérance par l'évêque catholique de Landaff, qui était venu là pour les sacrer, ils s'entendirent avec Scory de Hertford pour faire la cérémonie. Celui-ci, lorsque tous étaient à genoux, fit que Jean Jewel se releva évêque de Salisbury, que celui qui était auparavant Robert Horn se releva évêque de Winchester et ainsi des autres. » Mason a inséré ce récit dans sa *Défense des ordinations anglicanes*. La seule réponse qu'il essaie de donner est celle-ci : « Nul homme de bon sens ne pourra se persuader que ces personnages fussent convenus de se réunir dans une taverne pour y être sacrés et encourir ainsi la pénalité de la loi, puisqu'ils avaient déjà un archevêque tel qu'ils le désiraient, professant leur religion et jouissant paisiblement de son église et de son siège. » Mais où est la loi qui défende de faire un sacre dans une taverne ou ailleurs, en dehors d'une Église ? Et, de plus, comment avancer que Parker était déjà archevêque, puisque son sacre est placé avec ceux qui eurent lieu, dit-on, dans l'occasion présente ?

« Il y a un siècle que l'histoire de Nag's-Head est arrivée, dit l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Nullité du clergé épiscopal d'Angleterre*. Elle a été *constamment* rapportée et crue par des hommes sages, toujours comme une vérité certaine depuis 1559, l'année même où elle se passa, jusqu'au jour où nos adversaires imaginèrent que les nouveaux registres pouvaient être opposés à notre ancienne tradition et faire que l'histoire de Nag's-Head, dont personne n'avait douté dans l'espace de cinquante-deux ans parût improbable en 1613. »

Le fait suivant montre jusqu'à l'évidence que Harding, Fitzsimmons et beaucoup d'autres croyaient et déclaraient hautement leur croyance à ce récit. « L'an 1616, l'évêque Godwin publia son livre *De præsulibus Angliæ commentarius*. Dans cet ouvrage, p. 219, il fait mention, en passant, du sacre de Parker au 17 décembre 1559. précisément comme Mason en 1613, établit que la chose est arrivée. Après quoi l'auteur dit : « Si vous cherchez en quel lieu se fit cette consécration, il n'est autre que le lieu ordinaire, savoir, la chapelle du palais archiépiscopal de Lambeth, quoique puissent

dire autrement des fripons comme Harding, Fitzsimmons et autres... Quel homme de bon sens pourrait ajouter foi à une calomnie aussi absurde et aussi improbable ? »

En 1604, Holliwood publia une réponse de l'évêque Bancroft à Guillaume Alabaster, qui lui demandait « comment Parker et ses collègues avaient été sacrés évêques ». — Bancroft y disait : « Je pense que, dans un cas de nécessité, un prêtre peut ordonner des évêques. » — « L'allusion, ajoute Sacrobosco, se rapportait évidemment à Scory, le consécrateur de Nag's-Head. Le livre de Sacrobosco fut publié pendant la vie de Bancroft, qui jamais ne prononça un mot pour démentir ou désavouer cette parole (1). »

Quoique l'argument tiré du silence d'un historien sur des faits contemporains ne soit pas concluant, il est des circonstances qui lui donnent le poids d'un témoignage positif. Jean Stowe, l'auteur des *Chroniques,* non seulement vivait du temps de Parker et composait ses *Annales,* le récit des événements arrivés de son temps ; mais encore il fut favorisé d'une manière toute particulière par Parker, qui aimait l'étude des antiquités. Or, Stowe signale le sacre et l'intronisation du cardinal Poole, prédécesseur immédiat de Parker, le jour où il reçut le pallium et celui où il récita sa première messe. Mais du sacre de Parker et des autres évêques, pas un mot, bien qu'il mentionne la déposition des évêques catholiques faite au mois de juillet précédent. Stowe était protestant : il n'aurait pas assurément gardé le silence à son préjudice. Le sacre de Parker était un événement tout à fait digne de remarque. Tout le monde reçonnaît qu'il a rencontré de grandes difficultés. On suppose que deux commissions ont été formées. Six avocats ont été appelés à se prononcer sur la légalité de la seconde, et un évêque, nommé dans l'une et l'autre communion, a chaque fois refusé d'agir. Parker, d'ailleurs, était l'anneau nécessaire pour relier l'ancienne hiérarchie à la nouvelle en ce qui concerne les ordres, si sa prétendue consécration est admise. Quel fait donc plus important à placer dans un recueil authentique ? Parker, le patron de Stowe ; qu'est-ce donc qui a porté ce dernier à ne faire nulle

(1) *Nature de la foi catholique et de l'hérésie,* ch. II, p. 8. Rouen, 1657.

mention d'un événement que ce patron est supposé avoir eu tant à cœur? Le sacre de Parker, déjà important en lui-même, était encore très digne de remarque pour sa forme, car Mason lui-même confesse que, des soixante-neuf archevêques qui l'ont précédé sur le siège de Cantorbéry, aucun avant lui ne fut sacré de cette manière. En un mot, si Parker a été sacré à Lambeth, dans les circonstances et en la forme indiquée, le silence de Stowe dans ses *Annales* est tout au moins extraordinaire ; tandis que s'il n'a jamais été sacré ou s'il l'a été à la taverne de Nag's-Head, de la manière et dans le lieu certifiés par les précédents témoignages, son silence est facilement compris. Il serait déraisonnable d'attendre qu'il consignât par écrit la honte de sa secte et l'éternelle infamie de son protecteur.

Le silence de Stowe est donc presque un équivalent à un argument positif contre le sacre supposé de Lambeth. Mais on peut alléguer quelque chose de plus fort que ce silence même : c'est le témoignage positif d'hommes dignes de foi, qui prouvent que Stowe a eu connaissance du sacre carnavalesque de la taverne, qu'il l'a cru, qu'il l'a communiqué à d'autres et que la crainte seule l'a empêché de le rapporter dans sa chronique. « Non seulement, dit le Dr Champney, les catholiques qui peuvent paraître suspects à nos adversaires sont témoins de cette solennelle rencontre à Hag's-Head, mais Jean Stowe lui-même, célèbre chroniqueur d'Angleterre et partisan de la religion réformée, lui rend témoignage, non pas à la vérité par ses écrits, il ne l'aurait pas osé, mais dans des paroles qu'il adressa à quelques personnes de sa connaissance et qui sont dignes de toute confiance. Plusieurs de ces personnes vivent encore et l'attestent, mais on ne peut nommer ici des hommes qui n'ont pas moins peur de rendre public ce témoignage de Stowe, que Stowe n'avait peur lui-même de l'écrire lorsqu'il était vivant. »

Une très remarquable controverse, qui eut lieu au Parlement anglais, mérite encore mention. L'auteur de la *Nullité de l'épiscopat*, le même qui rapporte la réponse de l'évêque Bancroft à Alabaster, rapporte qu'à l'occasion d'un livre présenté au Parlement

par quelques lords presbytériens, livre qui *prouvait que les évêques protestants n'avaient ni succession, ni ordination,* qu'ils n'étaient donc pas évêques, et, par conséquent, n'avaient pas le droit de siéger au Parlement, le Dr Morton, évêque de Durham, parla pour se défendre, lui et tous les évêques présents. Dans son discours, il s'efforça d'établir la succession qui les reliait aux derniers évêques catholiques, lesquels, dit-il, par l'imposition des mains, ordonnèrent les premiers évêques protestants à Nag's-Head, dans Cheapside, comme la chose est connue de tout le monde. Cela a été rapporté par un pair alors présent à la chambre (1). »

Peu de temps après, le Dr Bramhall, évêque de Derry, publia son livre : la *Consécration et la Succession des évêques protestants justifiées,* livre dans lequel il se contente de démentir les propos attribués à Bancroft et de nier le discours du Dr Morton. A ces deux négations de Bramhall répondit, en 1669, l'auteur d'un traité imprimé à Anvers sous ce titre : *Nullité de l'épiscopat et de l'Église d'Angleterre.* Dans cet écrit, se trouve un témoignage de lord Audley, signé de sa propre main, dans lequel ce seigneur contredit directement le démenti opposé au discours du docteur Morton : lui-même, lord Audley, présent en cette circonstance, avait entendu le discours contesté. « Ce qui m'excite, dit lord Audley, à parler sur ce sujet, c'est une note que j'ai remise aux mains de l'évêque de Derry sur sa demande, et dans laquelle je dis en substance la même chose que l'auteur touchant le discours de l'évêque de Durham. Quant au livre contre l'épiscopat, qui fut le sujet de ce discours, ma note certifie seulement qu'il fut apporté à la Chambre, mais elle ne dit pas par qui ni quel était l'auteur de cet écrit. Je m'étonne beaucoup de voir l'évêque de Derry nier ce discours, car je ne puis me rappeler d'avoir jamais entendu ou lu l'histoire de la taverne *Tête de cheval,* avant le jour où je l'entendis au Parlement, de la bouche de l'évêque de Durham : oui, c'est de lui-même que je le déclare, comme je le déclarerai au tribunal de Dieu. »

A ces témoignages sur le fait de la *Tête de cheval,* le P. Lequien, dans la réfutation de Le Courayer, ajoute encore les témoignages

(1) *Nature of catholic faith and heresy,* ch. II, p. 9. Rouen, 1657.

de Mathieu Kellison, de Henri Constable et de Thomas Brett, ce dernier, théologien et ministre de l'Église anglicane. Pour ne pas excéder, nous nous bornons à ces textes. Maintenant, il est hors de doute qu'on ne peut voir, sans horreur, ces misérables, revenus de l'exil, faire, dans une auberge, une comédie de sacre et prendre la tête du clergé d'une grande nation, après une pareille infamie. Cette relation cependant ne blesse pas la vraisemblance. On ne peut attendre aucun décorum, d'apostats qui, sous le règne de Marie, avaient tous été chassés de leurs sièges pour crimes de droit commun et violation formelle des lois tant ecclésiastiques que civiles. Devenus maîtres de la situation, ils se conduisaient en hommes pour qui l'ordre n'était pas un sacrement, qui tenaient l'épiscopat pour une institution ecclésiastique, la consécration pour une cérémonie de pure bienséance, parfaitement inutile pour leur entrée en fonctions. L'auberge où ils s'étaient réunis pour une cérémonie de pure forme n'était pas un cabaret vulgaire ; c'était un hôtel où les évêques qui venaient à Londres avaient coutume de loger; il y avait, dans cet hôtel, même une chapelle. Il n'est donc pas surprenant qu'ils s'y soient rassemblés pour y recevoir une ordination qu'ils avaient intérêt à ne pas recevoir à la vue du peuple, encore trop attaché à l'ancienne religion. Du reste, le fait nous est rapporté par des prêtres et docteurs catholiques qui ont défendu la foi au prix de leur fortune et de leur liberté; qui ont souffert, pour sa défense, dans les prisons; qui savent le danger de faire passer pour nulle une ordination véritable et valide. Que les protestants les méprisent, il n'y a rien d'étonnant, mais d'autres protestants et des puritains rendent le même témoignage. On peut donc croire à cette grossière et canonique ordination de Parker à l'auberge de la *Tête de bidet;* ou, du moins, en présence de ce fait, on doit concevoir, sur la validité de l'ordination de Parker un doute légitime, que rien, dans l'espèce, ne peut dissiper.

Affirmations anglicanes.

114. De 1559, date de l'ordination à la *Tête de cheval,* à 1612, c'est la commune croyance que l'ordination de Parker a eu lieu en Cheapside. En 1613, Mason, chapelain de Georges Abbot, successeur de Parker sur le siège de Cantorbéry, pour se soustraire au

ridicule croissant d'une pareille origine, publie un ouvrage où il veut établir que Parker a été ordonné à Lambeth et où il cite en preuve le registre de Lambeth contenant l'acte même de l'ordination. La question change de face. Il ne s'agit plus d'une ordination secrète et grotesque dans une auberge de Londres; il s'agit d'une ordination publique, solennelle, en présence d'un concours de peuple et de clergé, ordination où se prononce un discours et dont le procès-verbal, mis sous nos yeux, rapporte par le menu toutes les cérémonies. L'initiative de Mason part d'une bonne âme; il s'agit seulement de savoir si le registre de Lambeth a quelque force probante, ou, comme on dit dans l'école, s'il est authentique, intègre et véridique.

Pour expédier tout de suite la question de paléographie, nous disons que ce registre de Lambeth soi-disant, est tout entier de la même écriture, bien qu'il mentionne un changement de secrétaire; que les actes s'y suivent régulièrement mais ne sont revêtus d'aucune signature qui donne aux actes la moindre autorité. Ce n'est pas un original, c'est une copie dont l'original n'a jamais été vu de personne et qui a pu parfaitement ne pas exister. Tout le monde sait par expérience qu'un registre d'actes de catholicité s'écrit au fur et à mesure des actes dont il porte mention; rédigé par la même personne, il suffit que ce ne soit pas avec la même plume et d'une même teneur pour que l'écriture change d'aspect; en hiver, par exemple, on n'écrit pas comme en été; et il suffit qu'une plume soit fine ou grosse, pour que vous n'ayez plus la même main. Ensuite on change en vieillissant; les jeunes n'écrivent pas comme les vieux et entre deux âges on calligraphie d'une autre façon. Puisqu'il y a eu changement de secrétaire dans le cours du cahier, il devrait se voir un changement d'écriture, étant impossible ou à peu près que deux personnes écrivent exactement de la même manière. Enfin des actes d'authenticité ne valent pas par ce qu'ils disent, mais par les signatures qui les authentiquent. Autrement le premier venu pourrait dresser des actes de faits chimériques et tout changer par ses fantaisies. On peut se tenir à l'adage; pas de signature, pas d'actes. Le

registre de Lambeth n'est qu'un chiffon sans valeur.

Maintenant si, des caractères extrinsèques du manuscrit, nous passons au fond des choses, on nous apprend donc que Mathieu Parker a été sacré solennellement à Lambeth, le 17 décembre 1559, avec toutes les cérémonies prescrites dans le Rituel d'Edouard VI. « Le fait de ces ordinations, dit le P. Lequien, devait donc être, dans le temps voisin, plus connu, plus public, plus notoire, que ne l'étaient les actes qui en furent dressés et qu'on remit dans des armoires. Par exemple, le fait du sacre de M. le cardinal de Noailles, de son vivant, est plus certain, plus public, que la notoriété de l'acte qui en a été dressé et déposé dans les archives. Or, ces ordinations ont été contestées pour le fait, dans le temps, ou peu d'années après, par des témoins catholiques qui étaient sur les lieux ou qui ne pouvaient ignorer ce qui s'étaient passé dans la promotion de ces évêques. Ils leur reprochèrent de n'avoir jamais été ordonnés ; ils les défièrent de dire quand et par qui ils avaient reçu l'imposition des mains. Il était donc notoire qu'ils n'avaient jamais été ordonnés ; autrement il faut dire que ces docteurs étaient des étourdis, des extravagants, dont la folie et l'imposture ne méritaient point de réponse, et qu'il était aisé de convaincre par autant de témoins qu'il y avait de personnes dans la ville de Londres, et même dans toute l'Angleterre ; et, par conséquent, les actes qu'on a produits après cinquante ans, pour vérifier ces ordinations, doivent être très suspects, puisqu'ils sont contraires à la notoriété publique du temps dans lequel on dit que ces ordinations ont été faites (1) ».

En second lieu, les actes de Lambeth furent taxés de fausseté par les catholiques dès qu'on commença à les produire. Sur la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième siècle, l'histoire de l'ordination carnavalesque des premiers évêques d'Elisabeth était très connue ; il y avait longtemps qu'on reprochait, aux protestants, la nullité de l'ordination de Parker et de ses compagnons. Quand Georges Abbot voulut leur fermer la bouche avec le livre de Mason, il fit venir devant lui quatre prêtres catho-

(1) *Nullité des ordinations anglicanes, t.* I, p. 248, Paris, 1725.

liques, détenus, pour la cause de la foi, dans diverses prisons de Londres ; il leur montra le manuscrit contenant les actes de la consécration de son prédécesseur Parker et des autres ; il les chargea même de rendre témoignage de tout ce qu'ils venaient de lire, au docteur Fitz-Herbert, alors à Rome, qui avait écrit : *Qu'il serait fort obligé à la personne qui lui attesterait avoir vu ces actes* que Mason venait d'annoncer. L'évêque protestant Godwin assure qu'ils le lui firent savoir par l'intermédiaire de Kellison, supérieur du séminaire de Douai et que tous reconnurent l'authenticité de ces actes. Mais le fait est que ni les uns, ni les autres ne furent convaincus de la vérité de ces titres.

Au moment où on lui présentait ces titres, le P. Faircloth, jésuite, un de ces quatre prêtres à qui on les montra, répondit que son père, qui était protestant et qui avait sa boutique dans la place de Cheapside, lui avait plus d'une fois raconté, comme témoin oculaire, comment Parker et ses collègues y avaient été faits évêques ; et qu'ainsi il ne pouvait regarder comme véritables des actes qui disaient le contraire.

Ces prêtres, reconduits dans leurs prisons respectives, firent leurs réflexions sur les actes qu'on leur avait montrés, et, doutant de leur authenticité, Alexandre Faircloth et Thomas Lathwait écrivirent à l'archevêque et le prièrent de leur faire voir encore une fois ce registre ; qu'ils n'avaient pas eu le loisir de l'examiner avec l'attention et le soin que méritait un acte de cette importance ; qu'ils ne lui demandaient cette grâce que pour se convaincre pleinement de la vérité du registre et pour en convaincre les autres. — On le leur refusa tout net, en prétextant que ce registre ne pouvait pas se déplacer. — Le refus qu'on fit à ces prêtres paraît bien extraordinaire. Il était de l'intérêt des évêques protestants, dont on continue à attaquer l'ordination, de donner toute liberté d'examen. Ils devaient même y inviter tous les catholiques du royaume et justifier par là leur bonne foi. Ce refus confirme toutes les présomptions contre l'authenticité du document.

Kellison, que Godwin met au nombre de ceux qui furent convaincus, s'inscrivit, au contraire, en faux, contre le registre,

dans son livre *De l'examen de la nouvelle réforme*, publié à Douai en 1616. « Pour vos registres, dit-il à Mason (p. 31), je ne sais de quels décombres vous les avez tirés. Ils nous sont suspects pour plusieurs raisons. Harding, Stapleton et les autres docteurs catholiques qui ont écrit au commencement du règne d'Élisabeth, ayant reproché aux protestants, que leurs ministres et leurs évêques, quoique mitrés, n'étaient ni légitimement appelés, ni véritablement ordonnés, il est surprenant qu'on ne leur ait jamais objecté ces registres qui leur auraient fermé la bouche. Le soupçon de faux arguments, quand on fait réflexion qu'on a attendu si tard à les faire paraître, quoique les théologiens eussent souvent demandé qu'on leur produisit les actes des ordinations de ces premiers évêques d'Élisabeth, a-t-il donc été réservé à Mason de les tirer de la poussière où ils étaient ensevelis ».

Affirmations contraires.

115. Bien loin que Thomas Fitz-Herbert ait rendu témoignage à ces actes, il les a, au contraire, rejetés avec mépris. « Je suis bien aise d'apprendre, dit-il, que Mason ait depuis peu publié un livre, où il tâche de montrer la validité des ordinations des premiers évêques protestants par un registre qui certifie que quatre évêques ont sacré Mathieu Parker, leur premier archevêque de Cantorbéry. Tu sauras, mon cher docteur, que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous refusons de reconnaître le clergé d'Angleterre. Depuis le commencement du règne de la feue reine, nous les pressons de nous prouver que leurs premiers évêques protestants aient eu la vocation légitime et la consécration. Les deux savants docteurs Stapleton et Harding leur ont reproché vivement le défaut de leur vocation et de leur sacre. Ils les ont défiés de montrer comment et par qui ils ont été faits évêques. Comment pensez-vous qu'ils aient répondu à ce défi? Ont-ils jusqu'à présent nommé les évêques qui les ont sacrés? Jewell et Horn ont-ils cité et produit les registres du sieur Mason ou donné quelque preuve authentique de leur ordination? Non du tout. Cela étant, je m'en rapporte au jugement des personnes les plus indifférentes : Quel crédit, quelle autorité méritent ces registres que Mason vient de trouver et qu'il ne produit qu'après plus de cinquante ans, pour attester un sacre dont jusqu'à

présent on n'a jamais nommé un seul témoin, et que ceux qui avaient plus d'intérêt à la vérifier cinq ou six ans après que la chose était passée, n'ont jamais certifié par aucun registre. » Il faut convenir qu'abstraction faite du témoignage de Fitz-Herbert, son raisonnement est irréfutable. Voilà des farceurs mitrés, des évêques de carnaval, à qui l'on reproche l'absence d'ordination ; ils ont été publiquement ordonnés, la publicité de leur ordination est constatée par des actes authentiques, et ils ne se couvrent pas de cette publicité, et ils n'invoquent point ces actes ! Le silence en pareil cas est la preuve manifeste qu'ils ne possédaient ni titre authentique, ni ordination régulière. « Qu'une objection semblable, dit l'abbé Destombes, se produise maintenant contre un acte public de notre époque, quel qu'il soit, il est manifeste qu'elle ne durerait pas un jour : encore moins donnerait-elle lieu, cinquante-quatre ans plus tard, à l'examen solennel de ce même acte public et par conséquent bien connu (1) », ou, s'il n'était pas connu, on ne défendrait pas sérieusement l'examen des pièces du procès.

Maintenant, si les catholiques anglais ne se sont point rendus à la nécessité des actes ; si ces actes leur ont été suspects dès qu'ils ont paru ; s'ils se sont inscrits en faux contre ce qu'on a publié de leur temps, est-il déraisonnable que leur conduite nous fasse concevoir, contre ces actes, un soupçon légitime ? Ces docteurs étaient sans doute plus au fait que nous ne le sommes sur l'ordination de ces évêques ; leurs études, leurs travaux étaient une controverse continuelle avec les hérétiques et le point capital de la controverse était, depuis cinquante ans, de leur disputer le sacre et l'ordination. Il n'était pas question de validation, d'invalidité, comme l'a prétendu Bramhall : cette question était résolue sous le règne de Marie et n'avait même pas de sens avec l'ordinal presbytérien d'Edouard ; il n'était question que du fait lui-même. Les docteurs catholiques étaient convaincus de son absence et quand, après cinquante ans, on leur produisit des actes, ils les suspectèrent de fraude et de mauvaise foi.

Ainsi, les actes de Lambeth sont contraires à une notoriété

(1) *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XX, p. 335.

acquise et il y a contre eux prescription ; de plus, soumis à l'examen des confesseurs de la foi, puis refusés à leur contrôle, ils ne furent pas moins rejetés par les docteurs catholiques. Outre ces raisons, voici la série des vices qu'on y relève :

1° On nie l'authenticité de l'acte relatif au sacre de Parker, parce qu'il est rédigé dans une formule différente des actes qui précèdent et des actes qui suivent. On lit en effet : « *Anno 1559, Mathæi Parkeri Cant. Consec. 17 dec. per Guillelmum Barloum, Joannem Scoreum, Milonem Corverdallum, Joannem Hodgkinsonum.* » Les quatre évêques désignés comme assistants au sacre ne sont pas désignés comme titulaires de siège et on trouve, dans Rymer, un acte authentique où Parker est dit archevêque de Cantorbéry deux mois avant la date de ce document.

2° Il y a, dans les écrits de ceux qui citent le registre, une grande variété touchant le *nombre* des évêques présents et le *nom* de l'un d'entre eux. Sutcliff joint, aux trois premiers personnages, *deux* suffragants. L'auteur de la vie des archevêques de Cantorbéry ne nomme qu'un suffragant, mais au lieu de Jean, de Douvres, c'est Richard de Bedford, que Mason baptise du nom de Jean. Dans Rymer, il y a sept prélats consécrateurs. De telle sorte que nous voyons, du même fait, cinq récits différents, dont les auteurs disent tous avoir bien examiné le registre.

3° Les circonstances qui se rattachent au registre sont de nature à provoquer les soupçons. Au lieu de dresser l'acte dans la forme régulière, on y ajoute des détails sur la couleur des tapis, qui n'est pas liturgique, sur le discours d'occasion et sur la nature de l'étoffe de la soutane d'un évêque présent. Tout cela paraît si déplacé et renfermer tant d'improbabilité qu'on songe tout de suite à l'adage : *Nimia cautio prodit dolum.*

4° D'après Mason, dont l'opinion doit être conforme au registre, Parker fut élu par le doyen et le chapitre de Cantorbéry vers le mois de décembre ; tandis que d'après Stowe, Hollingshed et tous ceux qui tiennent maintenant pour le sacre, Parkuer avait été élu le 9 septembre et est dit évêque en titre le 20 octobre.

5° D'après la chronique de Hollingshed, Parker était en posses-

sion le 18 novembre, acte de prise qui n'avait jamais lieu avant le sacre. Donc, quelque consécration qu'avait reçue Parker, il l'avait reçue avant le 18.

6° Il ne paraît pas que jamais les archevêques de Cantorbéry, avant Parker, aient été sacrés à Lambeth. La raison en est que cette chapelle relevant du chapitre, les prélats élus ne demandaient pas la permission de s'y faire sacrer, parce qu'il leur était trop facile d'être sacrés ailleurs.

7° D'après Mason qui cite le registre comme son autorité, Parker fut élu en vertu d'une ordonnance de *congé d'élire*. Or ce congé fut supprimé par Henri VIII, rétabli par Marie, supprimé de nouveau la première année d'Élisabeth et remplacé par des *lettres missives* qui enjoignent d'élire la personne nommée par la reine.

Ainsi le sacre de Parker à Lambeth, nié à l'époque où il fut annoncé pour la première fois publiquement, a été depuis mis constamment en question par les docteurs catholiques, à l'exception de quatre. Deux ont été excommuniés pour leurs erreurs ; le troisième, Le Courayer, catholique infidèle, anglican d'apparence, était plutôt socinien ; le quatrième est le docteur Lingard, plus fort en histoire qu'en théologie. Un correspondant du *Magasin catholique* de Birmingham, ayant demandé au docteur quelles étaient ses preuves, le savant professeur les donna dans le courant de 1834. En 1841, le docteur Patrice Kenrick, théologien illustre et depuis archevêque, y répondit par son livre intitulé : *Examen de la validité des ordinations anglicanes*. A notre avis, le docteur Kenrick n'a rien laissé debout de l'échafaudage du docteur Lingard ; pour rendre plus sensible la force de ses preuves, il dispose, sur sa page coupée en deux, d'un côté, les allégations de l'historien anglais, de l'autre, la réfutation du docteur américain. Ce mode de démonstration est tellement décisif, qu'il ressemble plus à une exécution qu'à une controverse.

Nous n'en avons pas fini cependant. Les Anglais ne s'étaient pas dissimulé l'infirmité étrange de cette production tardive des actes de Lambeth et le peu de valeur des thèses de Mason. Ils imaginèrent un autre stratagème.

Au commencement du règne de Jacques 1er, le sacre de la *Tête de Bidet* fut rappelé par les presbytériens, et se prétendant tout aussi évêques, que Parker, ils réclamaient des siéges au Parlement. Cette clameur obligea les protestants à discréditer, s'ils le pouvaient, ce récit. A l'objection pourquoi et comment aucun livre n'avait été publié, conformément aux actes de Lambeth, avant l'écrit de Mason, ils répondirent en produisant un ouvrage, jusque-là inconnu de Parker sur les *Antiquités de l'Église de Bretagne*, et d'autres documents faux. « Si quelqu'un, dit à ce propos le docteur Kenrick, était disposé à me blâmer, parce que j'accuse d'imposture quelques-uns des défenseurs des ordres anglicans, et particulièrement Mason, qu'il se souvienne que cette parole n'est pas la mienne ; que j'ai, pour me justifier de l'emploi et de l'application de ce mot, une autorité respectable et nullement suspecte, celle de Whitaker, théologien et historien anglican. « L'imposture, dit-il, — je rougis pour l'honneur du protestantisme en écrivant ceci, — semble avoir été particulière aux réformés. Je cherche en vain un de ces ouvrages maudits du mensonge parmi les partisans du papisme. »

Dans quelques-uns de ces écrits, inventés par l'imposture, on signale un sacre qui aurait eu lieu à Lambeth le 17 décembre 1559, ou bien on y renvoie : de là on concluait que la succession des évêques n'avait pas été interrompue. Nul ouvrage en circulation n'ayant mentionné ce sacre, il était nécessaire de produire un livre d'une date ancienne. Il était également nécessaire, afin de remplir le but, que cet ouvrage fût tiré à petit nombre. Ce qu'il y avait de mieux, pour expliquer l'obscurité du livre, c'était de l'attribuer à Parker lui-même, qui, *par modestie*, n'en aurait fait imprimer que peu d'exemplaires. Un livre de sa main, paraissant imprimé de son vivant, portant témoignage de son sacre, serait d'un grand poids dans l'affaire. Qui pourrait être mieux instruit de son sacre que Parker ? Quel témoin pourrait contredire sa déposition ? On arrêta donc que la vie de tous les archevêques de Cantorbéry serait écrite ; que celle de Parker clorait l'ouvrage et qu'elle se terminerait, pour achever la vraisemblance, la seconde année qui précéda

sa mort. L'ouvrage fut imprimé à Londres avec la date fictive de 1572, afin qu'il parût imprimé sous les yeux de l'archevêque et fût tiré à environ trente exemplaires, dont on n'a retrouvé que vingt et un.

Une seconde édition fut soi-disant publiée en Allemagne, à Hanau, en 1605, faite, dit-on, d'après l'édition de Londres. Dans l'édition de Londres, il y a des exemplaires où la vie de Parker ne se trouve pas ; dans celle de Hanau, elle ne brille que par son absence ; mais dans les deux, on relate avec le plus grand soin, dans les tables, le jour du sacre de Parker et ses actes mentionnés au registre de Lambeth. Mais, avant l'apparition de la seconde édition, la première n'était connue de personne ; la seconde même ne fut connue qu'environ dix ans après son apparition. Nous pensons que l'ouvrage a été antidaté et n'est point de l'année dont il porte le millésime. Quoi que l'on veuille penser de sa date véritable, il est sûr que ce livre n'était pas connu de Holliwood, qui en 1603, publia un récit de sacre de la *Tête de bidet* ; et qu'il ne fut pas imprimé, ou du moins publié jusque vers l'époque où Mason en appela au fameux registre de Lambeth. S'il avait été imprimé à Londres en 1572 et en Allemagne en 1605, est-ce que les écrivains catholiques n'auraient pas, d'une manière quelconque, fait mention du sacre de Lambeth ? Le sacre de la *Tête de cheval* n'avait-il donc été publié qu'en 1603 ? L'apparition du livre de Mason aurait-il causé une telle émotion en 1613 ? Aurait-elle provoqué de si nombreuses répliques, si l'on s'en était rapporté publiquement au registre quarante ans auparavant à Londres et huit ans auparavant en Allemagne ? Le Courayer avait un tel sentiment de toutes ces apparences de fraude, que, pour y remédier, il invoqua un exemplaire apostillé par le fils de Parker. Est-ce sérieusement qu'on prétendrait faire admettre un semblable témoignage dans une affaire de cet importance ? Enfin, même en rejetant, à l'honneur de ces bouquins, les soupçons qui les poursuivent et les invraisemblances qui les accablent, les deux exemplaires examinés par le P. Lequien ne prouvent nullement ce qu'on veut établir. On veut établir le fait du sacre et on ne donne

que les cérémonies d'une intronisation. Le faussaire, écrivant à une époque éloignée des évènements et ne connaissant apparemment pas beaucoup les traditions, n'a pas même su discerner ce qu'il voulait soutenir. L'iniquité a menti contre son propre témoignage.

Invalidité de droit.

116. Le sacre de Parker à Lambeth fût-il établi, on ne pourrait en conclure qu'il a été valide. Sans parler de la forme qui sera démontrée insuffisante, de fortes raisons font douter que le consécrateur Barlow ait été sacré lui-même. Il est certain que Barlow, sous Henri VIII, fut désigné pour Saint-Asaph. On *croit* généralement qu'il fut plus tard fait évêque de Saint-David, quoique cette opinion ne soit pas absolument établie. Il est d'ailleurs incontestable qu'Élisabeth le nomma au siège de Chichester et que Parker confirma cette élection peu de jours après que Barlow lui-même eût, dit-on, sacré Parker.

Les registres de son sacre n'ont jamais pu être retrouvés. Les seules preuves de sa consécration sont des déductions tirées d'un fait supposé, savoir, que pendant plusieurs années il fut considéré comme évêque et siégea en cette qualité au Parlement.

Mais Barlow étant l'anneau d'attache entre l'ancienne et la nouvelle église, si sa consécration n'est pas absolument certaine, la validité des ordinations anglicanes ne l'est pas non plus, au moins en ce qui le concerne.

Barlow fut élu évêque de Saint-Asaph dans le premier semestre de 1535. D'après Godwin, il fut sacré le 22 février ; mais cette opinion ne s'accorde pas avec celle de Warthon et de l'auteur des *Fastes* de l'Église d'Angleterre, qui placent, à cette date, la confirmation de son élection. Strype dit que cette confirmation eut lieu le 15 septembre (1). Ces contradictions prouvent qu'on n'a rien de certain sur l'époque du sacre de Barlow, et elles-mêmes sont contredites par un acte royal authentique du 29 mai 1536, par lequel le chapitre de Saint-Asaph reçoit la permission de procéder à l'élection d'un nouvel évêque pour ce siège devenu vacant — *per liberam* TRANSMUTATIONEM *Will Barlow ultimi episcopi ibidem* ELECTI. D'où

(1) STYRPEN. *Mémoriaux de l'archev. Crammer*, liv. 1, c. IV, p. 37.

il résulte que jamais Barlow n'a été sacré pour saint Asaph ; car, non seulement il est appelé « ÉLU, » mais sa retraite est désignée sous le nom « d'ÉCHANGE » *(transmutatio),* tandis que s'il avait été sacré pour saint Asaph, on l'aurait appelée une « TRANSLATION » *(translatio).* Le Courayer l'avait si bien remarqué qu'il rend le mot *(transmutationem)* par translation, fraude qui montre bien l'importance qu'il attachait au *writ* royal.

Comme preuve du sacre de Barlow on produit le mandat du roi à Cranmer, en date du 22 février 1536, par lequel ce prince lui donne le pouvoir d'accomplir la cérémonie ; et parce que, après la loi, l'évêque, à qui un ordre semblable s'adressait, était tenu de l'exécuter dans les vingt jours suivants, on en conclut que Barlow doit avoir été sacré dans cet espace de temps. Mais ce mandat, tel qu'il se trouve dans Rymer, ne porte point le signe d'authenticité *per breve de privato sigillo,* ou *per ipsum regem* (1) . Si on en croit Strype, Barlow fut confirmé — cérémonie qui suit nécessairement l'ordre royal pour le sacre — le 15 septembre 1535, juste cinq mois avant la date de l'ordre supposé donné pour son sacre. Dans le fait, cet auteur n'a qu'une simple conjecture pour appuyer son assertion du sacre de Barlow pour Saint-Asaph. Voici ces paroles : « Barlow fut *confirmé* évêque de saint Asaph le 23 février 1535. Il était alors absent de la cité et occupé des affaires du roi hors du royaume. Pour cela sa confirmation fut faite par procuration, et lui-même PROBABLEMENT *(verisimiliter)* fut sacré dans la contrée, en vertu d'une commission de l'archevêque. — Donc, quoique nous sachions avec certitude qu'il a été confirmé et aussi sacré, *comme il est raisonnable de le supposer (ut par est credere),* cependant il ne paraît rien de plus concernant le siège de Saint-Asaph. » Ajoutez à cela qu'il n'existait nulle trace d'un acte épiscopal quelconque qui eût été accompli par Barlow dans ce diocèse (2).

Barlow résigna le siège de Saint-Asaph auquel il avait été élu. Godwin signale ce diocèse comme l'un des plus pauvres de l'Angleterre et cette pauvreté fut le motif de sa résignation. Un manuscrit

(1) RYMER. XIV. 550.
(2) LE COURAYER. p. 376-377.

intitulé : *le Miroir du protestantisme,* laissé par un petit-neveu de Barlow depuis converti au catholicisme, est cité par Le Courayer ; on y lit que jamais Barlow « ne fut évêque de Saint-Asaph. » Jean Bale le place à Saint-David avant sa translation à Bath. Lord Herbert, en notifiant la mission de Barlow en Ecosse, où Henri VIII l'avait envoyé pour déterminer Jacques V à rompre avec Rome, l'appelle d'une manière expresse évêque ÉLU de Saint-Asaph. Tous ces témoignages montrent qu'il est très incertain si jamais Barlow a été sacré évêque de Saint-Asaph, et cette incertitude est confirmée par la date assignée pour son passage au siège de Saint-David. Richard Rawlins, le précédent évêque de Saint-David, mourut le 18 février 1535, et le 10 avril suivant, — six semaines après l'acte de confirmation de Barlow pour Saint-Asaph, — celui-ci fut, dit-on, élu au siège de Saint-David, n'ayant pas encore été sacré pour celui de Saint-Asaph (1).

Que Barlow ait été fait évêque de Saint-David par Henri VIII, on le croit généralement : il y a cependant de fortes raisons de mettre ce fait en question. Plusieurs pensent que l'ambassade en Écosse n'ayant eu aucun succès, Barlow fut trompé dans son attente d'une promotion. Il est certain que, par un acte royal du 3 février 1548, portant sa marque d'authenticité *per breve de privato sigillo,* le siège de Bath et Wells fut donné à Guillaume, évêque de Saint-David (2) ; mais comme le nom de Barlow n'y est pas mentionné, ce document ne peut être considéré comme une preuve positive que la personne désignée soit Guillaume Barlow. Dans l'acte de nomination de Ferrar au siège de Saint-David, il est dit que ce siège est vacant « par la translation de Guillaume, mais on n'y ajoute pas Barlow. » Les arguments tirés de ces deux actes authentiques ne sont donc pas absolument concluants.

Mais ce qui suit paraît être une preuve très positive que Barlow n'était pas évêque de Saint-David dans les années qui s'écoulèrent de 1536 à 1540. Dans les ordonnances *(writs)* publiées pour la convocation du Parlement durant ce laps de temps, l'évêque de Saint-

(1) LE COURAYER. *Appendice,* p. 377.
(2) RYMER. XV, p. 169.

David est désigné par l'initiale de son nom « T. » : donc William ou Guillaume Barlow n'était pas alors évêque de ce diocèse. Afin d'écarter cette difficulté, qui renversait l'hypothèse qu'on avait tant de peine à établir, et afin de trouver en même temps une preuve qui lui permît de repousser l'objection, Le Courayer supprime le « T. » en deux endroits, et cite ces deux *writs* comme témoignages que Barlow était évêque de Saint-David. Quand cette honteuse tentative de falsification d'un document public fut découverte, Le Courayer pour s'excuser chercha à prouver par toutes sortes de raisons que le « T » des commissions avait été mis par erreur au lieu d'un « W » (William). — Quelle vraisemblance y a-t-il que la *même* méprise, si méprise il y a, ait été faite dans deux documents écrits à un intervalle de cinq ans ? — Une cause qui a ainsi recours pour sa défense à l'artifice et à la fraude, doit être nécessairement mauvaise.

Barlow, dit-on encore, a passé pour évêque sous Henri VIII et sous Edouard VI : ne s'ensuit-il pas qu'il l'était réellement ? Latimer et Ridley, qui ont aussi passé pour évêques, ne l'ont jamais été. Les paroles du Dr Brooke, évêque de Glocester, au moment de dégrader Ridley avant qu'il fût livré au pouvoir séculier, montrent que celui-ci n'était qu'un simple prêtre. « Nous devons, contre notre volonté, procéder à votre dégradation, conformément à notre commission, et vous priver de la dignité du sacerdoce ; car nous ne vous considérons point comme évêque. » Si Ridley avait alors été sacré selon le pontifical romain, aurait-on tenu un pareil langage ? Non, assurément. Cette observation montre d'une manière manifeste que, même dans la supposition que Barlow avait été nommé au siège de Saint-David par Henri VIII et dans la suite transféré à Bath et Wells, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il a été sacré. Et cela répond suffisamment à mon dessin, qui est de montrer qu'il n'y a point de preuve suffisante pour croire que Barlow ait jamais reçu la consécration épiscopale.

Ajoutons quelques faits qui démontrent que Barlow n'a jamais été sacré antérieurement à la commission du 9 septembre. Dans le récit du service accompli ce jour-là même à Londres, dans l'église

de Saint-Paul, Parker est mentionné comme le prélat officiant, quoique tous reconnaissent qu'il n'était alors qu'évêque *élu*. Barlow et Scory l'assistaient. Y a-t-il quelque probabilité qu'ils auraient assisté un évêque élu, s'ils avaient été eux-mêmes véritablement sacrés évêques ? La seule exception à la coutume générale de faire assister les ministres des ordres supérieurs par ceux des ordres inférieurs, et non *vice versa,* n'a lieu que pour les cardinaux-prêtres, lesquels, à cause de leur qualité de cardinal, sont, dans l'occasion, assistés par des évêques. Déjà ont été citées les paroles de Stowe, qui déclare expressément « que le Dr Parker, archevêque élu de Cantorbéry, le Dr Barlow, évêque élu de Chichester, le Dr Scory, évêque élu de Hereford », accomplirent la cérémonie. Nous ne sommes point autorisés par le contexte à supposer que Barlow et Scory étaient élus dans un autre sens que Parker.

La commission du 9 septembre est adressée à quatre évêques catholiques, et de plus à Barlow et à Scory. Ce qui ne prouve pas que ces deux derniers fussent sacrés évêques, puisque le seul objet que la reine semble avoir eu en vue en les joignant aux quatre prélats catholiques, était qu'ils pussent être témoins authentiques du sacre de Parker, qu'elle espérait pouvoir déterminer les évêques catholiques à accomplir. Ainsi cette circonstance, loin d'apporter une preuve qu'ils étaient revêtus du caractère épiscopal, présente, au contraire, les motifs les plus plausibles pour le révoquer en doute.

1° Barlow et Scory sont appelés simplement « évêques, » tandis que, comme il a été remarqué plus haut, les prélats consacrés ont le titre de leurs sièges respectifs attaché à leur nom. De plus, dans la commission supposée du 6 décembre 1559, Barlow n'est pas nommé simplement évêque ; mais « précédemment évêque de Bath, maintenant évêque élu de Chichester », et Scory, précédemment évêque de Chester, maintenant évêque élu de Hereford. » Telle est la formule que l'on trouve dans la commission *véritablement* authentique du 9 septembre. Si les deux commissions sont authentiques, comme le prétendent les défenseurs des ordinations anglicanes, comment expliquer cette remarquable différence dans les expressions ?

2° Si Barlow avait été sacré sous le règne de Henri VIII, il paraît très probable que la reine Élisabeth se serait fait couronner par lui, au lieu de s'exposer au refus des évêques catholiques ou de s'obliger elle-même à jurer, comme elle fit à son couronnement, de maintenir la religion catholique, que déjà elle avait résolu d'extirper de son royaume. Le docteur Heylin, en s'efforçant de résoudre cette difficulté, ne désigne que « trois évêques *de la création du roi Edouard* alors vivants, qui fussent attachés à la réforme. Si Barlow avait été un des évêques sacrés sous le règne de Henri VIII, n'aurait-il pas été mentionné et ajouté à ces trois ? Il faut donc, ou que Barlow fût un de ces trois évêques, ou qu'il n'eût encore reçu à cette époque aucune forme de consécration.

3° Si Barlow était véritablement évêque, surtout qu'on suppose qu'il a été sacré selon le pontifical romain, il n'est pas probable qu'Élisabeth se serait adressée aux évêques catholiques pour le sacre de Parker, s'exposant ainsi elle-même, dans une occasion si importante, à un refus désagréable. S'il avait été évêque, on n'aurait pas nommé, dans la prétendue commission du 6 décembre, Kitchin de Landaff, dont la répugnance devait être connue. En effet, le délai apporté au sacre de Parker ne peut s'expliquer, si l'on suppose que Barlow, pour ne rien dire de Scory et des autres, dont les noms sont mentionnés, était véritablement évêque. La raison qu'apporte Le Courayer de ce délai extraordinaire, c'est que peut-être il fut difficile de trouver des évêques qui voulussent accomplir la cérémonie ou qui en fussent capables. Cette difficulté n'eût pas existé si Barlow avait été véritablement évêque sacré.

4° Si Barlow avait été sacré pour Saint-Asaph ou Saint-David, il aurait été *plus ancien* que Kitchin de Landaff, dont la consécration était d'une époque comparativement récente : pour cette raison il aurait été nommé avant l'évêque de Landaff dans la commission royale. Il suit de là ou que Barlow n'a jamais été sacré, ou que la commission du 6 décembre est un document apocryphe.

5° Dans la conférence qui eut lieu entre les théologiens catholiques et protestants, au commencement du règne d'Élisabeth, Scory est le seul évêque dans le parti protestant, quoiqu'il y en ait plu-

sieurs du côté des catholiques. Si Barlow avait été évêque, ou même s'il avait passé pour tel, ne s'attendrait-on pas à le trouver présent dans cette occasion ? A la vérité, cette observation ne *prouve* rien par elle-même, mais unie aux autres circonstances qui se rattachent à ce sujet, elle est évidemment défavorable à la supposition du sacre de Barlow.

De tout ce qui précède il faut conclure que le sacre de Barlow ne peut être établi par aucune preuve *positive*. Le fait n'est pas CERTAIN : les défenseurs les plus ardents des ordres anglicans se bornent à soutenir qu'il est *grandement probable*. Mais les circonstances qui contribuent principalement à établir le fait sont toutes, ou du moins beaucoup d'entre elles, sujettes à de longues controverses, ce qui rend encore *plus grandement probable* que Barlow, le consécrateur de Parker, n'a jamais été sacré lui-même (1).

116 *bis*. L'Église catholique a toujours enseigné que Jésus-Christ a laissé, dans l'institution de l'Eucharistie, une continuation du sacrifice de la croix ; elle a toujours cru et enseigné que le sacrement de l'Ordre a une liaison nécessaire et immédiate avec le sacrement de l'Eucharistie, considéré comme sacrifice. Les différents ordres sacrés n'ont été premièrement et principalement établis que pour continuer le sacrifice de la loi nouvelle ; la première et essentielle fonction de ces ordres est l'oblation de ce sacrifice. Le diacre doit servir à l'autel où s'offre le sacrifice de la nouvelle alliance ; le prêtre est établi sacrificateur pour continuer ce sacrifice en offrant le corps et le sang du Fils de Dieu ; l'évêque, avec le pouvoir du sacrificateur qu'il a par le sacerdoce, est revêtu du pouvoir d'ordonner et d'établir d'autres sacrificateurs et d'autres pontifes. Le sacrifice est donc le principal objet de l'ordination, et le pouvoir qu'elle donne sur le corps mystique de Jésus-Christ n'est qu'une suite du pouvoir sublime et plus saint qu'elle donne sur son corps naturel. En conséquence, abolir le sacrifice c'est abolir le sacerdoce ; il n'y a plus de sacrificateur dès que le sacrifice est anéanti. Ces deux choses sont tellement réciproques et ont entre elles un

Réfutation doctrinale.

(1) Nous avons emprunté ce paragraphe à un article de M. Destombes, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XX, p. 350.

rapport si nécessaire qu'on ne peut rompre leur coexistence.

L'essence de l'ordination du prêtre et de l'évêque consiste donc dans le double pouvoir qu'elle donne à ceux qui la reçoivent, d'offrir le sacrifice de l'Eucharistie et de gouverner le peuple fidèle ; et, dans l'ordination, l'on demande à Dieu les grâces nécessaires pour exercer les différentes fonctions de ce double pouvoir. L'ordination se confère par des cérémonies extérieures et par des prières qui constituent ce que les théologiens appellent la matière et la forme du sacrement de l'Ordre. Les docteurs, toutefois, ne sont pas d'accord entre eux sur la matière et la forme de ce sacrement. Le plus grand nombre regarde l'imposition des mains comme la seule matière du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat, et la prière qui accompagne cette imposition des mains comme la seule forme sacramentelle. D'autres y ajoutent la présentation qui est faite à celui qui est ordonné, des instruments avec lesquels il doit exercer ces fonctions et des paroles dont se sert l'évêque en les présentant. Il y a même quelques docteurs qui regardent ce dernier rite comme étant seul essentiel au sacrement. Dans la pratique, il n'y a pas de difficulté ; car, vu la diversité des opinions, on observe scrupuleusement tous les rites qui sont regardés comme essentiels à l'ordination ; et dans le cas où, par inadvertance, un de ces rites aurait-il été omis, on a soin de le suppléer.

C'est un principe établi chez les catholiques que, ni l'erreur sur la nature ou l'efficacité d'un sacrement, ni une incrédulité positive de son institution divine, ni aucune incrédulité personnelle de la part de celui qui l'administre, ne peuvent priver un semblable sacrement de son effet, pourvu qu'une matière suffisante, une forme valide et une intention légitime concourent à son administration. Mais si la matière est omise ou si une ambiguité y est introduite pour faire pénétrer l'erreur, il n'y a plus alors les moyens valides pour produire les effets du sacrement.

Cela posé, nous admettons, par hypothèse, que Barlow était un véritable évêque et qu'il a réellement sacré Parker ; et nous demandons si ce sacre n'est pas nul par vice de forme.

C'est un fait certain que tous les protestants, quoique divisés en

sectes différentes et même hostiles, se sont fait un point capital de rejeter le sacrifice de la Messe. « L'oblation du Christ une fois faite, disait Cranmer, est la rédemption, la propitiation parfaite pour tous les péchés actuels, et il n'y a point d'autre satisfaction pour le péché que celle-là seule. C'est pourquoi les sacrifices de la Messe auxquels on disait communément que le prêtre offrait le Christ pour les vivants et pour les morts, afin d'obtenir la rémission de la peine et de la coulpe, sont des *fables blasphématoires et des séductions dangereuses.* » En suite de cette erreur, les anglicans auraient dû rejeter absolument le sacerdoce ; ils voulurent cependant maintenir un certain ordre parmi leurs ministres et conserver une apparence de hiérarchie : ils voulurent avoir des évêques qui eussent toujours place dans les assemblées du royaume et dans les parlements. Au fait, il était de leur intérêt de conserver leurs bénéfices ; le conseil du roi conçut également bien qu'il fallait entretenir parmi les pasteurs la paix pour l'État comme pour l'Église. A cette fin, leur attention fut de séparer les deux fonctions que Jésus-Christ a réunies dans les prêtres et les évêques. Ils supprimèrent la première, qui consiste à offrir une victime et un sacrifice ; ils abolirent le sacerdoce et le pontificat ; ils retinrent la seconde, qui consiste à gouverner le peuple fidèle, à l'instruire, à le corriger dans ses égarements, à le réconcilier avec Dieu par la rémission des péchés. Dans l'anglicanisme, on n'accordait aux ministres que l'autorité de gouvernement et d'instruction du peuple, avec l'administration du baptême et la distribution de la cène commémorative.

Ainsi, pour exprimer pratiquement l'idée qu'ils avaient de l'épiscopat et de la prêtrise, ils remplacèrent le mot de *prêtre* par celui d'*ancien,* et le mot d'*évêque* par celui de *surintendant,* de *surveillant*. Tyndall et Milon Coverdale, dans la version anglaise de la Bible, pour écarter la vieille idée que le peuple avait des évêques, toutes les fois qu'ils rencontrent le mot *Episcopos,* le traduisent par *haut-visiteur, inspecteur, surveillant*. En 1549, le gouvernement fit un acte plus significatif, il abolit le Pontifical Romain et le remplaça par un rituel hétérodoxe qu'on appelle l'Ordinal d'Édouard VI. Le but de cette suppression et de ce remplacement, c'était de ne

plus créer ni prêtres, ni évêques, dans le sens de l'Église et du Saint-Siège apostolique ; mais d'ordonner tout simplement des *anciens* et des *surveillants,* dépourvus de tout caractère sacré et n'ayant à remplir qu'une fonction de délégation liturgique ; des hommes comme les autres, de simples laïques, habillés de noir avec cravate blanche, pour tenir, au temple, d'honnêtes propos. Demander si les ordinations anglicanes sont valides, c'est supposer aux fabricants de l'Ordinal d'Édouard VI une rare maladresse. Nous croyons, nous, qu'ils ont fait ce qu'ils voulaient faire, qu'ils ont supprimé radicalement le sacerdoce, ce qui était l'objet propre de leur réforme.

Pour nous en convaincre, ouvrons cet Ordinal. Voici la forme d'ordination pour les prêtres, inventée, c'est le mot, par Édouard VI : « Reçois le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui tu les remettras, et ils seront retenus à ceux à qui tu les retiendras ; et sois un fidèle dispensateur de la parole de Dieu et de ses saints sacrements ; au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Voici maintenant la forme de consécration pour l'épiscopat, inventée par le même Édouard, mais non brevetée, quoique garantie par le gouvernement. « Reçois le Saint-Esprit et souviens-toi de ranimer la grâce de Dieu qui est en toi par l'imposition des mains ; car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de puissance, d'amour et de sobriété. »

Ces deux formes sacramentelles n'impliquent ni le mot de *sacrement* et d'*ordre*, ni le mot de *prêtre* et d'*évêque,* ni même par allusion aucune mention de sacrifice. « Nulle part, dit le docteur Milner, l'esprit presbytérien de Cranmer ne paraît plus manifeste que dans la forme de sacrer les évêques. » En effet, comme le remarque le savant théologien, cette forme est tout aussi convenable pour confirmer les enfants ou leur imposer les mains, que pour conférer l'épiscopat. La forme admise pour l'ordination des prêtres pèche par un semblable défaut. J'ajoute que ces deux formes ne sont pas spécifiquement différentes et qu'elles peuvent servir indistinctement pour peu importe quelle ordination.

En réponse à ces observations, on dit, par rapport à la forme

de consécration des prêtres, que bien que ce mot de prêtre ne se trouve pas dans la forme d'Édouard VI, il ne revient cependant pas moins de quatre fois dans la cérémonie ; que cette cérémonie doit être prise comme un acte et qu'il faut déterminer le sens de la forme par tout ce qui la précède et la suit, et par la tendance générale et avouée de la cérémonie tout entière.

Est-ce donc là un principe certain que l'on puisse adopter ? Il s'en suivrait que la formule de la forme est une chose complètement indifférente, ou du moins que, dans des circonstances telles que celles ici supposées, il n'est pas nécessaire qu'elle signifie l'effet spirituel qu'elle est destinée à produire. Assurément cela ne peut être admis ; comme il est évident que si une forme insuffisante du baptême était employée dans l'administration de ce sacrement, elle ne serait d'aucun effet, bien qu'il eût été fréquemment indiqué dans les parties précédentes et subséquentes de la cérémonie que l'enfant ou toute autre personne était présenté pour le baptême.

On prétend encore que si l'Eucharistie est, comme le prétendent même quelques protestants, un sacrifice, les paroles employées dans la forme anglicane pour donner au candidat le pouvoir d'administrer les sacrements, sont suffisantes pour lui conférer celui d'offrir le sacrifice. Mais la chose ne peut être admise par la raison que rien, dans les actes publics et dans la liturgie de l'Angleterre, ne montre que l'Eucharistie est regardée comme un sacrifice, tandis que les changements opérés semblent, au contraire, inventés tout exprès pour exclure une semblable idée ; et, en second lieu, que l'Église anglicane regarde l'Eucharistie comme un sacrifice ou non, il n'y a pas la moindre trace qu'un pareil pouvoir soit conféré dans la forme d'ordination citée précédemment.

Il est notoire que le Pontifical Romain a été rejeté et l'ordinal d'Édouard fabriqué tout exprès pour supprimer le sacrifice et le sacerdoce. Cranmer fut le principal artisan de cette introduction frauduleuse du presbytérianisme en Angleterre. Le Courayer, pour se soustraire aux inductions d'une telle certitude, dit que l'opinion de Cranmer ne prévalut point et que son jugement fut dominé par celui de ses confrères. En preuve de cette assertion, il expose les

sentiments de ces évêques qu'il suppose être intervenus dans la confection du rituel anglican. Il a soin toutefois de ne pas dire à ses lecteurs que les évêques en question avaient exprimé ces sentiments dans la convocation de 1536, tandis que l'ordinal fut composé en 1549. De sa part, c'est un sophisme et même une supercherie.

Dans ces derniers temps, les disciples du Dr Pusey, honteux et confus d'avoir perdu le caractère sacerdotal, invoquaient les anciens ordinaux comme preuve que l'imposition des mains et une prière conforme à l'ordre conféré sont sans doute tout ce qui est requis essentiellement dans l'ordination. Les anciens ordinaux n'ont rien à voir dans la question ; ils ne prouveraient qu'au cas où l'on y trouverait, ce qui n'est pas, une forme aussi insuffisante que celles inventées par Édouard VI.

Au surplus, pour savoir si les anglicans ont de vrais prêtres, nous n'avons qu'à les entendre. Whitaker, théologien distingué sous le règne d'Élisabeth, dit expressément : « Il n'y a point de prêtres maintenant dans l'Église du Christ. » Quelques pages plus loin il complète sa pensée : « Ce nom de prêtres, dit-il, dans le Nouveau Testament, n'est jamais appliqué d'une manière particulière aux disciples de l'Évangile. » Un autre théologien protestant, Pilkington, dit : « Il n'y a pas maintenant de prêtres proprement dits, parce que l'Eucharistie n'est pas proprement un sacrifice. » Ces théologiens raisonnent absolument comme nous raisonnons nous-même.

L'Église a constamment rejeté les ordinations anglicanes comme invalides. Les évêques catholiques d'Angleterre ont unanimement condamné la forme introduite sous Édouard VI ; leur décision a été confirmée par le jugement du monde catholique. Aussi les évêques qui reçurent la consécration, selon cette forme, furent-ils regardés comme sacrés invalidement, et, en cas de conversion, puis de promotion soit au sacerdoce, soit à l'épiscopat, non pas réordonnés, mais ordonnés comme non-clercs. Leurs actes civils furent même annulés par les cours de loi, sous le règne de Marie. Les docteurs catholiques jugèrent alors aussi que cette forme était invalide. C'est ce que déclara publiquement Richard Bristow, dans

un livre écrit en 1567. et tel a toujours été le sentiment de l'Église romaine, manifesté solennellement par un décret de l'Inquisition, ratifié par le pape Clément XI, le 27 avril 1704.

« Lorsque, dit Dodd, cet ordinal d'Édouard VI fut examiné sous le règne de Marie, on le déclara insuffisant et invalide pour la consécration d'un ministère ecclésiastique légitime ; les évêques et le parlement partageaient cette opinion. En général, les raisons qui le faisaient regarder comme tel étaient un défaut essentiel dans la matière et dans la forme d'ordination épiscopale et sacerdotale. Il n'y avait point d'onction, cérémonie qui a toujours été en usage dès les temps les plus reculés, sans laquelle, selon l'opinion commune, l'ordination était douteuse et même invalide. Il n'y avait point présentation des objets sacrés, autre cérémonie significative, généralement regardée comme essentielle. Mais, ce qui était encore plus grave, c'est qu'il n'y avait point de formule qui signifiât l'ordre conféré. Il n'y avait aucune parole ou cérémonie particulière qui exprimât le pouvoir d'absoudre ou d'offrir le sacrifice. Pour ces raisons et plusieurs autres mentionnées ailleurs, tous les ordres conférés selon ce nouvel ordinal furent regardés par les catholiques, sous le règne de Marie, comme nuls et invalides (1). »

Le refus de l'Église de reconnaître les ordinations anglicanes est fondé sur l'insuffisance de la forme. Que Barlow ait été réellement évêque, qu'il ait réellement sacré Parker, cela est fort douteux, mais quelque opinion qu'on se fasse sur ces deux faits, toujours est-il que le jugement et la pratique de l'Église sont fondés sur la nature de la forme, laquelle, étant par elle-même insuffisante, suffit à rendre invalide l'acte dont elle est une partie essentielle.

L'insuffisance de la forme adoptée sous Édouard VI semble avoir été virtuellement reconnue par l'Église d'Angleterre elle-même. En 1662, au moment où était réunie la convocation du clergé, le rev. Jean Lewgar, savant protestant converti au catholicisme, publia un livre intitulé : *Erastus senior,* dans lequel il argumente avec force contre la forme vague en usage jusqu'à cette époque

(1) Dodd. *Church's history,* cité par l'éditeur de l'*Hist. eccl.* de Collier, t. V, p. 391.

pour les ordinations anglicanes. Les objections étaient principalement dirigées sur ce point, qu'il n'y avait rien dans l'ordination des évêques qui exprimât l'office ou le caractère de l'épiscopat, et que la forme d'ordination des prêtres omettait ce qui est l'essence du caractère sacerdotal, le pouvoir d'offrir le sacrifice. Fût-ce par l'effet de ces raisons ou par suite d'une conviction générale du vice de la forme usitée, ou pour repousser les objections des puritains, on ne sait ; mais il est certain que la convention de 1662 changea la forme de l'Ordinal d'Édouard VI, en usage depuis plus d'un siècle et la changea précisément pour y ajouter ce dont les catholiques avaient signalé l'absence.

Voici la nouvelle forme admise pour les prêtres : « Reçois le Saint-Esprit *pour la charge et les fonctions de prêtre de l'Église de Dieu, qui te sont maintenant confiées par l'imposition de nos mains.* Les péchés seront remis, etc. » comme au rituel d'Édouard VI.

Voici maintenant la nouvelle forme de consécration pour les évêques : « Reçois le Saint-Esprit *pour la charge et les fonctions d'évêque qui te sont confiées par l'imposition de nos mains.* Au nom du Père, etc. » comme au rituel d'Édouard VI.

Si les formes imaginées par Édouard VI étaient suffisantes, la convocation de 1662, en les changeant dans les points particuliers sur lesquels leur validité était attaquée, a porté au caractère des ordres anglicans une blessure qu'il serait extrêmement difficile de guérir ou de cacher. Si ces formes étaient insuffisantes, le changement est arrivé trois ans trop tard. Aussi, quelque opinion que l'on adopte, la validité des ordinations anglicanes a été très sérieusement compromise par ceux-là mêmes qui devaient les soutenir.

A cette alternative, on peut ajouter un autre raisonnement cornu. Si la forme d'Édouard VI pour l'ordination des prêtres est invalide, comme elle l'est très certainement, l'anglicanisme ne peut pas avoir d'évêques, puisque cette plénitude du sacerdoce ne peut être conférée qu'à ceux qui sont préalablement prêtres ; de plus, il ne peut avoir d'évêques parce que la forme de leur ordination ne diffère de celle des prêtres qu'en un point qui n'est pas essentiel et c'est ce qu'on devait attendre des niveleurs qui l'ont rédigée. En

aucun cas, l'anglicanisme ne peut avoir de vrais évêques.

Qui niera que les additions faites en 1662 aient été faites dans le but et l'intention, comme le démontrent les apparences, de suppléer au défaut sur lequel insistaient si énergiquement les théologiens catholiques ; que, par conséquent, on doit les regarder comme équivalent à un aveu de l'insuffisance de la forme dont on faisait usage depuis le premier siècle de l'Église anglicane. Un théologien d'Oxford, William, dit que le motif de ces additions ne fut pas l'opposition de la critique catholique, mais le désir de fermer la bouche aux presbytériens qui confondaient les deux ordres. Pour nous, le motif n'y fait rien, et quelle que soit la cause immédiate du changement, il s'ensuit toujours que la forme de la consécration épiscopale était défectueuse, puisqu'elle n'exprimait rien de plus que la forme d'une ordination sacerdotale ; et qu'elle a été *jugée telle* par les anglicans eux-mêmes, puisqu'ils l'ont changée : *Habemus confitentes reos.*

Nous pourrions pousser plus loin et puiser à pleines mains dans le bel ouvrage du P. Lequien. A quoi bon ? Le *Quod erat demonstrandum* défie maintenant la négation.

1° Il n'est pas certain que Parker ait été ordonné ni à la *Tête de cheval,* ni à Lambeth ;

2° Il n'est pas certain que Barlow ait été évêque ;

3° Et il est certain que la forme de l'ordinal d'Édouard VI est invalide.

La conséquence de ces trois faits, c'est la nullité des ordinations anglicanes. L'Angleterre protestante n'a pas de prêtres depuis 1559; elle est une nation en dehors de tout droit ecclésiastique, et son Église c'est l'État.

§ VI. LA BATAILLE DE LÉPANTE

117. L'islam, fondé au VIIe siècle par un visionnaire qui se crut l'envoyé de Dieu parcequ'il avait sur l'épine dorsale une verrue, ne fut jamais que le fanatisme armé contre l'Église et le monde chrétien. Dans son existence historique, il n'est qu'une longue

L'invasion musulmane.

invasion. Cette invasion fut conduite tour à tour par les Arabes, par les Maures et par les Turcs. Les Arabes s'élancèrent sur le monde, l'épée d'une main, le Coran de l'autre ; crois ou meurt : telle était leur devise. Quand les Arabes eurent conquis par la force brutale, le groupe des Maures, à peu près éteint aujourd'hui, substitua aux efforts de la conquête, les pacifiques travaux de la paix. De toutes les populations musulmanes, ce groupe est à peu près le seul qui ait atteint un degré brillant de civilisation ; il produisit des artistes, des poètes et des philosophes ; les royaumes fondés par lui égalaient presque en prospérité, au XIIIe siècle, les républiques italiennes. Quand les Maures disparurent, les Turcs seldjoucides, plus tard les Turcs ottomans, vinrent infuser, à ce cadavre, un sang nouveau. A l'époque où nous sommes, les Ottomans reprennent la tradition des Arabes et s'élancent comme une horde sur l'Occident, pour mettre à sac la chrétienté. Pendant le long règne de Soliman, les Turcs se ruèrent sans cesse au pillage de l'Europe. Avec le honteux concours du roi très chrétien et l'absolution que leur offrit lâchement Luther, ces infidèles avaient congé de rançonner à merci les enfants de la sainte Église. L'Espagne, après avoir versé son sang dix siècles pour achever l'œuvre de Pélage, n'était pas à l'abri du péril ; les navires étaient guettés à l'entrée de la rade de Cadix et de la rivière de Séville, saisis par les corsaires turcs avec un butin souvent énorme ; outre la perte des cargaisons enlevées le commerce avait à supporter l'élévation du fret, inévitable dans des relations exposées à de tels accidents. Les barques de pêches n'étaient pas épargnées, les pêcheurs pas davantage ; ni les galères royales, ni la présence du roi n'intimident ces hardis pirates ; ils pénètrent dans les provinces et enlèvent des râfles de prisonniers. L'Italie était encore plus maltraitée que l'Espagne ; la population entière d'un village était emmenée en captivité, les châteaux-forts étaient pris d'assaut. Un sujet autrichien a rendu compte d'une captivité de treize ans chez les Turcs ; les détails sont déchirants. Les hommes étaient astreints à de rudes travaux, avec une nourriture insuffisante ; les femmes semblaient plus malheureuses encore, même quand elles tombaient aux mains des femmes turques. Mais le sort des enfants surtout était

misérable : les uns étaient enlevés chez les Grecs et les Slaves tributaires ; on ne saurait exprimer que par des larmes, les déchirements de la séparation ; les autres étaient ravis en Hongrie et sur les côtes de la Méditerranée. On ne les revoyait jamais : ils étaient tous également perdus pour la chrétienté. A la différence des Arabes, qui ne savaient que détruire, les Turcs savaient absorber les vaincus et les enfermer dans leur monde. Les garçons de moins de sept ans étaient convertis, soumis à un entraînement moral et physique qui leur offrait comme un idéal, la mort pour la foi du faux prophète. Toute la virilité du vaincu était de la sorte mise au service du vainqueur. De ces pauvres êtres, les plus intelligents, les plus jolis, les plus adroits arrivaient aux emplois civils ou aux commandements militaires ; le reste entrait dans le corps des janissaires, la plume de héron au front, la cotte blanche sur l'armure. C'est ainsi qu'on vit des enfants chrétiens devenus pages du Grand-Seigneur ; ils vivaient dans une torture morale qui produisait des êtres infâmes et des esclaves de combat. Les Turcs n'ont été dangereux pour l'Europe qu'en employant contre elle des européens ; quand le recrutement des janissaires a manqué, ils ont été livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire à l'impuissance et à la ruine.

Sélim II

118. Soliman ne survécut pas plus à sa défaite devant Malte que Mahomet II n'avait survécu à sa défaite devant Rhodes, il mourut au siège de Szigeth. L'histoire l'a comparé à Louis XIV, les Ottomans n'étaient qu'une armée, Soliman en fit un peuple ; le Coran fut son code. Son règne, dit Rohrbacher, fut surtout le règne de l'apostasie ; sur dix grands vizirs, il comptait huit rénégats. Son successeur Sélim, pouvait ceindre son sabre, non le porter. « — Que mes frères disait-il, mettent leur confiance dans les secours humains, la mienne est dans le bras du Tout-Puissant et dans ma résignation aux inéluctables décrets du ciel ; je ne songe qu'à jouir des plaisirs que chaque jour m'apporte ; je ne songe pas à l'avenir (1) ». Pendant que le maître se plongeait dans toutes les voluptés, Sokkoli, son ministre, échouait au siège d'Astrakan et conquérait ou reconquérait l'Arabie. L'islamisme ne songeait donc pas à s'endormir dans

(1) La Jonquière. *Histoire de l'empire ottoman, p. 272.*

l'indifférence. Piali et Mustapha, confidents de Sélim et Mohamed, grand-vizir, pour se rendre nécessaires, voulurent bientôt jeter le faible sultan dans quelque nouvelle entreprise. Les vieux soldats s'étonnaient de leur oisiveté ; les prêtres encourageaient leur impatience. C'était une antique coutume aux sultans, de se signaler par la construction d'un temple magnifique, qui leur dût servir de tombeau. La coutume voulait encore qu'on y joignit un caravansérail, dont l'abri est offert gratuitement aux pauvres et aux étrangers. Sélim désirait attacher son nom à une fondation de ce genre ; mais ces établissements ne peuvent-être dotés que sur des fonds tirés d'une province conquise ; le mufti représentait que les descendants du Prophète avaient toujours respecté cet usage et que de toutes les œuvres pies, ils regardaient celle-la comme la plus propre à éterniser leur nom. Une expédition militaire satisferait tous les vœux, Sélim se laissa aisément persuader qu'il n'avait qu'a étendre la main pour cueillir une victoire. Mohamed conseillait de tomber sur l'Espagne ; Mustapha et Piali poussaient à prendre Chypre sur Venise, bien qu'on fût en paix avec les Vénitiens. Sélim se décida contre Chypre pour une raison personnelle : son penchant à l'ivrognerie. Les vins de Chypre versaient leurs rares produits dans les coupes du sérail, Sélim voulut être son propre fournisseur. Les circonstances lui paraissaient d'autant plus favorables, que la disette venait de jeter dans la détresse l'Etat de Venise et qu'une catastrophe avait fait sauter en l'air l'arsenal de la République. Le feu et la famine qui, d'ordinaire, suivaient les hordes musulmanes, leur servaient cette fois d'avant-garde. Sélim déploya l'étendard du Prophète.

Guerre contre Chypre.

119. L'île de Chypre, que Strabon appelle la troisième des sept îles de la Méditerranée, compte six cent cinquante milles de circonférence. Cette île était pour Venise ce que Cuba a été pour l'Espagne. Depuis quatre-vingts ans, le lion de Saint-Marc veillait au berceau d'Aphrodite. Les bois de Paphos, les bosquets d'Amathonte, les jardins d'Arsinoé et de Cléopâtre, après avoir appartenu aux Perses et aux Égyptiens, avaient passé, de la domination romaine aux mains des Juifs et des Arabes, puis à celles des Tem-

pliers et enfin à Guy de Lusignan, roi de Jérusalem. Les Génois qui brocantaient des royaumes, en avaient trafiqué avec les successeurs de Guy ; puis cette royauté périlleuse était venue se poser sur la tête d'une femme, Charlotte, fille unique de Jean de Lusignan. Cette princesse après avoir cherché sa force dans une alliance avec le Portugal, avait épousé en secondes noces, un fils naturel de Savoie, maison féconde en bâtards. Cette princesse avait été renversée par un autre bâtard, son frère, qui avait épousé une Vénitienne, Catherine Cornaro. Un poison lent, dit-on, vint au secours de la politique des Doges; Catherine Cornaro, devenue veuve, fut adoptée par la sérénissime république, et, en mourant, lui légua son royaume. C'est ainsi que Venise avait ajouté une perle à sa couronne ; elle la conserva près d'un siècle. En 1570, une flotte aussi nombreuse que celles que nous avons vu souvent sortir des Dardanelles, appareille de Constantinople, sous les ordres de Piali, le vainqueur de Tripoli, le vaincu de Malte ; elle emportait l'armée dont Sélim avait confié le commandement à Lala-Moustapha, déjà connu par sa férocité. Les troupes de débarquement investirent Nicosie, assiégèrent Famagouste, pendant que des vaisseaux entraient au large pour empêcher d'arriver à Chypre les secours de l'Europe (1). Les flottes de Venise n'étaient point assez fortes pour attaquer seules ce redoutable ennemi ; elles le tenaient dans les eaux de Candie, attendant les renforts du Sénat. A cette date, Mocénigo venait de succéder à Lorédano dans la charge ducale. Le jour même de son élection, Mocénigo prononça devant le Sénat un discours qui confirma la haute estime que chacun professait pour sa capacité ; les sénateurs, enflammés d'une même ardeur pour la cause de la République, dépêchèrent un exprès au souverain pontife.

Intervention de Pie V.

120. Pie V méditait la destruction de l'éternel ennemi, il promit, sans hésiter, son assistance. Vainement, au début de son règne, il avait essayé d'élever Maximilien au rôle de libérateur de la chrétienté ; l'empereur avait déposé les armes, dès que Sélim avait

(1) HERNANDO DE HERRÉRA. *Relacion de la guerre de Cipre*, Séville, 1562 et *Doc. ined.*, t. XXI, p. 262 et suiv.

replié ses tentes, le croissant reparaissait à un autre horizon ; Pie V pouvait se flatter que les princes du Midi se montreraient plus généreux que ceux du Nord, il reprit donc avec un dévouement nouveau ses projets de confédération contre les envahissements de la barbarie. Le moyen le plus efficace de prévenir la prise de Chypre était le concours de Philippe II, en attendant la ligue des nations chrétiennes. Le roi d'Espagne pouvait, en un clin d'œil, détacher des troupes de ses ports de Sicile ; ce renfort immédiat suffirait pour parer les premiers coups. Granvelle combattit cette motion; les autres cardinaux le contredirent avec tant de force qu'il dut céder. Pie V, quoique épuisé de ressources, fit équiper douze galères qu'il envoya à Venise et envoya, près de Philippe II, un clerc de la chambre apostolique. Dans son message, le Pontife dénonçait aux princes la paix rompue au mépris des traités et le péril qui menaçait l'Europe : « Ne sommes-nous donc réservés en ce monde qu'à être spectateurs d'une si sanglante tragédie ? Verrons-nous les maux qui accablent la chrétienté sans y apporter aucun remède ? Mais que pourrions-nous faire seuls, nos forces étant si inégales et incapables d'être opposées à de si puissants ennemis ? L'empire des Turcs s'est tellement étendu par notre lâcheté, que nous ne sommes presque plus en état de nous opposer à ses usurpations, à moins que les princes chrétiens ne fassent des efforts considérables, qu'ils ne *se liguent ensemble* contre cet ennemi commun, et qu'ils ne lui opposent de puissantes armées de terre et de mer. Pour détourner ces effroyables calamités, nous implorons le secours de tous les princes chrétiens, et particulièrement celui de Votre Majesté, et nous la prions instamment de se liguer avec tous les princes chrétiens, pour faire la guerre au plus implacable et au plus cruel ennemi du nom de Jésus-Christ ; la grandeur du péril que nous voyons si proche ne nous permet point de différer plus longtemps à chercher les moyens d'en garantir l'Église. Elle est à présent resserrée dans un petit coin de la terre, et encore craignons-nous avec fondement de voir bientôt les déplorables restes de la chrétienté réduite aux dernières extrémités, si les princes, qui peuvent et qui doivent la protéger, ne prennent

sa défense. Mais, comme nous sommes persuadé qu'il n'y a point de monarque dans la chrétienté qui puisse résister seul aux forces des Turcs, et que les forces des princes chrétiens, unies ensemble peuvent s'opposer à leurs efforts; il est absolument nécessaire qu'ils *se liguent ensemble* pour abattre l'orgueil des Ottomans, leurs ennemis communs. Votre Majesté, qui est si considérable par sa piété et la grande étendue de ses États, doit contribuer des premiers à un si glorieux dessein. Vous voyez une nation barbare et infidèle qui, n'étant pas contente d'avoir réduit tant de peuples sous la tyrannie de ses lois, veut étendre les bornes de son empire, et se promet tous les royaumes de l'Europe, pour satisfaire à son avarice et à son ambition... Nous seconderons vos saintes intentions avec joie et nous épuiserons la chambre apostolique. Cependant nous prions incessamment Dieu pour ce sujet... Dès qu'il nous verra combattre pour la gloire de son nom, il jettera l'épouvante dans l'âme de ces barbares qui fuiront à la vue de nos armes. Pendant qu'on ménagera l'esprit des princes chrétiens pour les faire entrer dans cette sainte ligue, qu'on lèvera des soldats et qu'on préparera toutes les choses nécessaires, nous prions instamment Votre Majesté de faire incessamment mettre en mer la plus puissante flotte qu'elle pourra équiper, que la flotte de Votre Majesté, jointe à celle de la république de Venise, ôtera aux Turcs la liberté des mers et les vaincra avec le secours du ciel. C'est la grâce que nous demandons, parce que nous sommes persuadé qu'une flotte en Sicile renverserait tous les desseins des Turcs et les empêcherait de rien entreprendre sur les terres des chrétiens. La grandeur du péril dont toute la chrétienté est menacée et la conservation de vos propres États doivent vous y porter. Souvenez-vous des promesses que vous avez faites au baptême ; souvenez-vous des obligations que vous avez à Dieu et à son Église : à Dieu qui vous a créé et racheté par le sang adorable de son Fils unique, et qui vous a fait souverain de tant de royaumes; à l'Église, puisque les rois d'heureuse mémoire, ancêtres de Votre Majesté, ont souvent reçu de signalées faveurs du Saint-Siège et le nom glorieux de catholiques. Cette sainte Mère est maintenant plongée dans la tristesse, elle pleure,

elle gémit, elle soupire, elle implore votre secours. Si le fils n'écoute point les prières de sa mère, de qui peut-elle espérer être entendue? Et nous, que Dieu a chargé du gouvernement de toute son Église, quoique nous en soyons indigne, nous qui veillons sur le troupeau du Seigneur, parmi les ténèbres épaisses des hérésies répandues de tous côtés, et au milieu des tempêtes effroyables que les Turcs ont suscitées à l'Église, nous vous avertissons autant par nos larmes que par nos gémissements, par cette lettre, que nous entendons déjà les hurlements terribles des loups cruels qui s'approchent. Et comme nous sommes résolu de nous exposer à tous les dangers et de ne fuir ni peine, ni travail, pour défendre le cher troupeau que Dieu a commis à notre fidélité et à nos soins, de la gueule béante de ces loups carnassiers, nous prions aussi Votre Majesté, et nous la conjurons au nom du Dieu Tout-Puissant, de faire connaître, par toute la terre, sa piété et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ, ce qu'elle fera avec gloire, si elle envoie promptement son armée navale en Sicile, si elle se ligue avec tous les princes chrétiens, si elle emploie toute sa force à repousser les Turcs. »

Première expédition.

121. Philippe entra dans les desseins du pontife ; il promit d'ordonner au plus tôt la jonction de ses galères à celles du Pape ; en ce qui touche le projet de ligue, il en fit l'objet de ses méditations. Le zèle du Pape à presser les secours fut si actif, que ses galères purent prendre le large dès que le permit la saison ; le 3 juin 1570, il en confia le commandement à un capitaine renommé, Marc-Antoine Colonna. Pierre de Monti, grand maître de Malte, fournit trois galères ; le duc de Savoie, quatre. Zane commandait l'escadre vénitienne ; André Doria fut placé à la tête de cinquante galères espagnoles déjà réunies sur la côte de Sicile. Ce choix donna beaucoup d'ombrage aux Vénitiens ; Doria était le chef d'une puissante famille de Gênes et la république génoise, bien que déchue, se souvenait toujours d'avoir disputé à Venise la prépondérance maritime et même le royaume de Chypre. Zane et Colonna, ralliés à Messine dès le mois de juin, ne virent apparaître leur collègue que fin juin et ne mirent à la voile que le 25 août : ils abordèrent à Candie. Là, une maladie contagieuse se déclara à bord et entrava les opérations

jusqu'à ce que le mauvais temps fut assez proche, pour faire mettre en question si l'on prendrait ses quartiers d'hiver ou si l'on volerait au secours de Nicosie. Par incertitude de résolution ou duplicité de sentiment, Philippe II excellait à donner et à retenir. Il serait trop long d'énumérer les motifs de sourde opposition et les causes de lenteurs calculées qui empêchèrent les trois flottes d'abord de se réunir, puis d'agir, enfin de tenter un suprême effort pour sauver Chypre. Doria accusait les Vénitiens de ne songer qu'aux intérêts de leur domination, et Colonna de sacrifier, aux intérêts de la république, les forces du roi d'Espagne. Colonna qui, au fond de son âme, partageait les soupçons généralement répandus contre la bonne foi du cabinet espagnol, finit par opiner fortement contre Doria. « Il sera plus glorieux, dit-il, et même plus utile au roi Philippe, de perdre des vaisseaux dans un combat, que de manquer si gravement à tout ce que l'Europe attend de ce puissant souverain. Devions-nous amener un secours de si loin et si longtemps attendu? Devions-nous réveiller l'espérance de la chrétienté au bruit de nos armements, sans autre but que d'assister à la prise d'un royaume par les infidèles? La terreur à laquelle nous céderions, ajouterait plus à la puissance de ces barbares, que la capture même d'une île. Il est juste, en outre, ajoutait-il, de se rendre au sentiment des partis les plus intéressés, puisque d'ailleurs les Vénitiens s'offrent d'ouvrir la voie et s'engagent les premiers dans cette périlleuse expédition. » Colonna enfin ne déguisa pas les ordres formels du Pape, de marcher droit à l'ennemi et de terminer cette guerre par une action décisive. Doria se rendit, mais dès que le temps devint un peu sombre, il prit la mer et disparut. En s'éloignant, il livrait Chypre aux Turcs.

Prise de Nicosie.

122. Au premier jour de juillet 1570, la flotte ottomane avait donc débarqué des troupes; ces troupes avaient investi Nicosie, capitale de l'île et Famagouste. Dans l'attente de secours, les Cypriotes se défendirent avec une admirable énergie; les Turcs, dans la crainte de voir arriver à chaque aurore les forces chrétiennes, ne donnaient pas aux assiégés, un instant de relâche; ayant assez de monde pour renouveler les troupes fatiguées, ils tentèrent l'assaut

plusieurs fois le jour. Les vaillants Cypriotes repoussèrent les assauts jusqu'à la dernière extrémité ; ils se tenaient aux coups de canon, comme si leurs corps eussent servi de murailles ; la place de celui qui venait d'être emporté, était aussitôt occupée par un autre soldat ; quelque fois les Turcs doutaient de la victoire, mais Mustapha interceptait les lettres et voyant la flotte chrétienne retenue à Candie par la maladie, la discorde et l'égoïsme espagnol ; il demanda à Piali, un renfort de janissaires et pressa la chûte de la ville. Le 8 septembre eut lieu l'assaut général, cette journée funeste ne fut qu'un long et impitoyable carnage. « Tout ce qu'on peut imaginer d'horrible, dit l'historien de cette guerre, n'approche point de l'état de cette ville, naguère si belle et si florissante. » L'évêque de Nicosie, qui, durant le siège, n'avait cessé d'assister les combattants, fut tué dans la mêlée. On se défendait dans les rues sans commandement et sans ordre, selon qu'on se trouvait en état de faire quelque résistance et personne ne songeait au salut qu'on pouvait trouver dans la soumission ou dans la fuite. Huit jours se consumèrent à épuiser la rage des vainqueurs et à transporter les dépouilles dans le camp des barbares. « Mustapha, dit le biographe de St Pie V, fit apporter devant lui le butin encore moite et tout dégouttant du sang des morts et des larmes des vivants ; il en tira tout ce qu'il y avait de plus précieux, et, avec tout ce qui se trouva de beautés rares et entières, soit en la ville prise, soit dans la campagne désolée, les fit mettre sur quatre vaisseaux de charge et les envoya à Sélim comme les plus glorieuses et les plus certaines dépouilles qu'il put recevoir. Déjà les vaisseaux s'éloignaient du port, quand la plus belle et la plus courageuse de cette troupe infortunée, considérant derrière soi sa liberté et son honneur, sa patrie captive, à demi brûlée, et devant soi la servitude, la famine et la prison malhonnête, où elle était poussée par le vent, résolut de mourir plutôt que de vivre dans un sérail. Comme elle était pleine de cette pensée, elle aperçut un soldat qui entrait dans le magasin de poudre ; elle y entra adroitement derrière lui, et ayant trouvé du feu à propos, assistée de son bon ange et inspiré du Dieu jaloux de l'honneur des vierges, elle se saisit de ce feu et le jeta dans

un tonneau de poudre. Au même moment l'embrasement s'étend sur tout le vaisseau et de celui-là sur les trois autres. L'incendie de ces quatre vaisseaux, vengea la ville de Nicosie et brûla avec la prison et la servitude de tant de vierges chrétiennes le nouveau sérail que Mustapha avait fait embarquer pour Sélim (1).

123. Maître de Nicosie, Mustapha tint parole à Piali, il lui renvoya ses troupes avec des renforts. Une médiocre garnison, fut laissée pour veiller sur les débris de la capitale, et dès le 16 septembre, les deux armées prenaient Famagouste. Mustapha estimait que ce spectacle instruirait suffisamment les assiégés du sort qui les attendait, se fit précéder par un esclave, chargé de présenter, devant la place, la tête de Dandolo, sans y joindre ni message, ni menace. Les défenseurs de Famagouste, en tirèrent une induction différente : ils donnèrent, à la tête de Dandolo, la sépulture militaire qu'eussent pu lui rendre des compagnons victorieux ; puis jurèrent à l'envie de venger sa mort ou d'imiter sa constance. L'armée navale des Turcs ayant combiné ses opérations avec l'armée de terre, les sommations commencèrent et furent suivies des plus formidables décharges d'artillerie ; les unes ne réussirent pas mieux que les autres ; les généraux de Sélim reconnurent avec étonnement qu'il fallait poursuivre un siège contre une poignée de héros. Bragadino défendait cette seconde capitale de l'île : « il portait dans son cœur, dit un noble historien, le courage désespéré de tout un peuple, et, dans son intrépidité, le salut de Chypre, si le Sénat de Venise eut pu le seconder. La puissance des moyens d'attaque dont disposaient contre lui Mustapha et Piali, ne firent qu'exalter son héroïsme. L'automne et l'hiver tout entier virent les inutiles assauts de l'ennemi échouer contre les remparts, sans cesse démantelés, mais toujours relevés, de Famagoreste. L'attaque ne dura pas moins de onze mois, de septembr 1570 au 1er août 1571. Quand Bragadino fut réduit à son dernier biscuit, à son dernier baril de poudre, quand il fut sur le point de dispa-

Prise de Famagouste

(1) FEILLET. *Histoire de S. Pie V.* P. GRATIANI. *Histoire de la guerre de Chypre* et HAMMER, *Histoire de la Turquie*, t. VI, p. 406. HAMMER estime à mille le nombre des jeunes filles qui périrent dans cette circonstance.

raître dans le sépulcre creusé par l'explosion des mines, quand il n'eut à rendre que des décombres détrempés dans le sang, il demanda à capituler. Le jour même il lui fut répondu qu'on accordait, à tant d'héroïsme, non seulement la vie pour lui et ses compagnons, mais encore les honneurs de la guerre. Ainsi libre à eux de se retirer ou de rester : sécurité entière pour leurs biens, leur vie et leur honneur. Quarante vaisseaux de transport devaient prendre les émigrants. Le 5 août, Bragadino avec une escorte d'élite, accompagné de quelques nobles vénitiens et de ses lieutenants Baglioni et Martinengo, se rendit aux tentes du séraskier ; monté sur le dernier cheval qui restait, vêtu de la robe rouge du Sénat de Venise, il s'avançait avec confiance, entouré du respect des Ottomans eux-mêmes. La réception de Lala-Mustapha fut digne, l'entretien amical : c'était un piège. Le vainqeur ne pardonnait pas au vaincu d'avoir retardé de quinze mois son triomphe. « Quelques historiens de la catastrophe de Chypre donnent pour motif de la perfidie subite de Mustapha, l'infâme passion qui venait de naître dans son âme à l'aspect du jeune Antonio Quirini, bel adolescent d'une figure féminine, qui accompagnait Bragadino dans cet audience. Les vices odieux empruntés par les Turcs à la civilisation grecque, ne justifient que trop cette supposition ». (1) Quoi qu'il en soit, devant les propositions étranges et inattendues du séraskier, Bragadino se releva de toute sa hauteur. Les paroles se croisent, les récriminations s'enveniment : Mustapha ne fait qu'un signe au bourreau et les trois têtes de Quirini, de Baglioni et de Martinengo roulent à ses pieds. Quant à Bragadino, son héroïsme exigeait de plus féroces et plus lâches représailles. On lui fit porter, sur les épaules, de la terre et des pierres, pour travailler aux remparts qu'il avait si bien défendus. Traîné ensuite devant son propre palais et attaché au poteau sur lequel on fouettait les esclaves, il fut écorché vif. « Où est ton Christ ? lui disaient en raillant les bourreaux. Pourquoi ne l'appelles-tu pas à ton aide ? » C'était l'écho du Calvaire. De siècle en siècle, les bourreaux le répètent ; les victimes y répondent par le silence, par l'effusion du

(1) LAMARTINE. *Hist. de la Turquie*, t. v. p. 57.

sang et par les retours victorieux que préparent ces deux héroïsmes. Le martyr demeura impassible : les yeux au ciel, il récitait à voix basse le *Miserere* : c'était son chant de triomphe ; il expira en disant : *Cor mundam crea in me Deus*. La férocité de Mustapha n'était pas assouvi : il fit écarteler son corps et clouer les membres aux quatres bastions de Famagouste. Cet infâme barbare traitait les défenseurs de la patrie absolument comme Élisabeth, reine d'Angleterre, traitait les défenseurs de l'Église : il y ajouta quelques inventions. La peau de Bragadino, bourrée de foin, fut promenée dans la ville sur le dos d'une vache, puis envoyée au Sultan avec les têtes des trois principaux défenseurs de Famagouste. Cette peau, exposée à Constantinople dans le bagne des esclaves chrétiens fut dérobée par la pitié de quelques citoyens de Venise. Depuis, enfermée, avec les ossements du martyr, dans une urne de marbre noir, elle repose dans l'Église de St-Jean et St-Paul, à côté de Morosini, Mocenigo et Loredano. Ainsi tomba, sous les coups des Turcs, ce délicieux jardin de l'Orient, que les chrétiens, après les Romains et les Grecs, avaient su rendre si riche et si prospère. Selon leur usage, ces barbares ne surent que le stériliser et y tarir les sources du travail. Entre leurs mains, l'île de Chypre devint la ferme des visirs jusqu'au jour ou l'Angleterre sut en faire l'entrepôt et le boulevard de l'Inde dans la Méditerranée (1).

Reprise des négociations.

124. Aux vertus d'un saint, Pie V joignait l'ardeur d'un héros, le feu sacré des grandes entreprises. On peut aisément juger quelle amertume inonda le cœur de pontife, à la réception de ces désastreuses nouvelles. Les chrétiens étaient tombés sous le cimeterre ; les forces de l'Italie paraissaient épuisées avant le combat ; l'Europe pouvait ne voir, dans la retraite de la flotte confédérée, que le signal d'une incorrigible division et l'aveu d'une solennelle impuissance. Cependant les gémissements superflus, les récriminations inutiles n'usurpèrent point, dans son âme, la place d'une piété intelligente et d'une confiance invincible. Le Pontife croyait lire, dans

(1) FALLOUX. *Hist. de S. Pie V*, t. II, p. 231-265 ; JULIEN. *Papes et Sultans*, p. 214. — RIO, *dans les quatre martyrs*, a raconté avec éloquence la belle défense de Famagouste : Bragadino est un de ces quatre martyrs de Jésus-Christ.

les traits multipliés de l'héroïsme chrétien, les miséricordieux conseils de Dieu ; il voyait, dans la mort volontaire des captives de Nicosie l'effet de l'inspiration divine ; il comptait, pour une éclatante victoire, un martyr de plus au ciel et de glorieux modèles offerts aux soldats de la croix. Le jeûne et la prière furent son premier refuge ensuite ; et plus que jamais, il s consacra à poursuivre l'affranchissement de la société chrétienne. De nouveaux envoyés furent expédiés à travers toute l'Europe, de nouvelles instructions atteignirent partout les légats partis pour les précédentes missions. Torrès qui avait passé de Madrid à Lisbonne, fut promptement suivi du cardinal d'Alexandrie. Sébastien leur répondit qu'il rendait grâce à Dieu d'avoir donné, à l'Église, un si saint pontife ; qu'il n'avait rien plus à cœur que de coopérer à une si sainte entreprise, que toutefois, il s'en rapportait au jugement de Sa Sainteté pour déclarer si une guerre qu'il soutenait chaque jour en Afrique, et d'une expédition projetée en Ethiopie, ne rendraient pas autant de services à l'Église, que pourrait le fare, au milieu des confédérés, la présence de quelques bataillons. Du reste, il prenait pour l'année suivante, des engagements sérieux et négociait son mariage avec la sœur de Charles IX; il ne demandait, pour dot, que l'accession de ce prince à la ligue. Le cardinal Alexandrin fut moins heureux encore dans ces tentatives pour amener Catherine de Médicis à ne point marier sa fille avec un hérétique, et Charles IX à marcher contre les Turcs. Au fils aîné de l'Église, qui avait allégué son alliance avec l'empereur des Ottomans, Pie V répondit : « Nous mettons dans nos plaintes la liberté qui convient au caractère sacré dont nous sommes revêtu. Votre Majesté désigne sous le nom d'empereur des Turcs, le tyran le plus inhumain qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la religion chrétienne, comme si celui qui ne connaît pas le vrai Dieu pouvait jamais être empereur. Très-cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal. Votre Majesté ignore-t-elle qu'en décorant de ce nom l'ennemi de Dieu, elle scandalise les fidèles adorateurs de Jésus-Christ et leur est une pierre

d'achoppement ? Quant à cette amitié formée par les rois ses ancêtres et que Votre Majesté nous écrit vouloir conserver dans l'intérêt même des chrétiens en général, nous pensons qu'elle se trompe grandement. Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Votre Majesté ne peut s'exempter de reproches, si, en vue d'un avantage qui lui est personnel, elle pense pouvoir continuer, avec les infidèles, des relations amicales. Pourquoi lier amitié avec ceux qui haïssent le Seigneur ? Pourquoi placer sa confiance dans un homme et encore dans un homme infidèle, au lieu de s'en remettre à la providence de notre Rédempteur. Dieu exerce quelquefois sur les fils les châtiments dûs aux parents ; combien plus accomplira-t-il sa justice sur ceux qui croient devoir imiter les errements de leur père. » (1) — A Vienne, le cardinal Commendon poursuit une négociation semblable. « Le Pape alarmé des malheurs de l'Église, écrivait le cardinal, avait prodigué jusque là de vaines exhortations pour éteindre les haines parmi les princes et rétablir entre les couronnes la paix de Jesus-Christ. De son avènement au pontificat, il adressait de ferventes supplications à Dieu pour le maintien de la religion et la défaite de son plus cruel ennemi ; et ses vœux auraient apparemment été exaucés si les chrétiens ne travaillaient pas eux-mêmes à leur propre ruine ; quant aux conjonctures présentes, elles sont de nature à perdre sans retour ceux qui s'endormiraient ou qui se détourneraient à la vue du péril, tandis que le salut commun est assuré, pourvu qu'on agisse de concert après avoir envisagé la situation sans faiblesse. » Maximilien résista longtemps, il s'engagea enfin à attaquer les Turcs par terre, aussitôt que la Diète allemande aurait grossi ses troupes d'un contingent fixé à vingt mille hommes. De Vienne, Commendon se rendit à Varsovie où il trouva Sigismond au lit de mort. De Varsovie, il faisait passer des dépêches à Iwan pour le presser de s'adjoindre à la Ligue dans l'intérêt de ses États et l'assurer de la bienveillance avec laquelle l'Église l'accueillerait, lorsqu'il voudrait revenir dans

(1) Les documents diplomatiques se trouvent dans Brovius et Laderchi, en abrégé dans Sponde, *sub annis propriis*.

ses bras. L'Église est une mère qui attend, appelle et espère toujours la conversion de ses enfants,

Action du Pape.

125. Pie V n'attendait pas le résultat de toutes ces négociations, pour décider ceux dont l'apathie ne pourrait être vaincue que par une sorte de violence morale. D'un côté, il soutenait le courage des Vénitiens ; de l'autre, il reprochait à Philippe II son inertie. Philippe était sensible aux reproches du Pape, mais son bon vouloir était, en quelque sorte, débordé par la gravité des affaires qui l'assiégeaient et par l'opposition des pensées qui agitaient ses conseils. Après mûre délibération, il écrivit au Pape qu'il préférait la cause de la chrétienté à la sienne et se reposait du salut, sur la protection de Dieu. Le Pape réjoui mit l'affaire en délibération. Dès le début, les négociations furent à la veille de se rompre, lors qu'on vint à régler sur quel pied, chaque partie entrerait dans la confédération ; le Pape trancha la difficulté en se présentant comme promoteur de l'entreprise et donnant, à ces coopérateurs, le titre d'alliés. Il fallut ensuite approfondir l'examen des intérêts privés et déterminés les participations respectives. Les Vénitiens visaient à sauver et à étendre leurs conquêtes. Les Espagnols n'avaient d'autre but que d'arrêter les Turcs, et redoutaient la prépondérance de Venise, soit dans les mers de Grèce, soit sur les côtes d'Italie. La guerre qu'on méditait devait avoir le caractère d'une lutte générale contre l'Islam ; le but à poursuivre c'était l'affranchissement de la Méditerranée. Il fallut l'intervention personnelle de Philippe II pour arrêter encore une fois l'animosité des parties contractantes. Tout obstacle fut surmonté par la persévérance du Saint-Siège que ne rebutèrent ni la hauteur, ni l'astuce, ni les prétentions, ni les arrières-pensées, ni les refus ouverts, ni les délais habiles. Un seul point restait à régler : le choix du chef. Pour réparer l'échec de la dernière campagne et en prévenir le retour, Venise et l'Espagne déférèrent la nomination au Pape. Pie V arrêta un instant sa pensée sur le duc d'Anjou et sur Emmanuel-Philibert de Savoie que recommandaient leurs succès militaires. Mais Pie V, que ne guidait aucune susceptibilité humaine et qui ne voyait dans l'étendue de ces privilèges que l'immensité de ses devoirs, mettait

souvent autant de magnanimité à modifier ses vues qu'à les défendre. Trop récemment averti que les transactions, en apparence conciliatrices, sont d'infaillibles éléments de discorde, il rejeta toute proposition de partage et nomma don Juan d'Autriche seul et unique général des armées de terre et de mer. Marc-Antoine Colonna, lieutenant-général sous ses ordres, fut investi du commandement en son absence, afin de hâter les préparatifs de l'expédition. Le 11 juillet 1571, fête de la St-Barnabé, patron de l'île de Chypre, il reçut, à Saint-Pierre, le pavillon pontifical. Sébastien Véniéro commandait les Vénitiens ; Requesens, les troupes espagnoles ; derrière lui, Alvarez de Baçan, le marquis de Santa-Cruz et Doria servaient aux premiers grades.

Préparatifs et armements.

126. En vue de nouvelles dépenses, Pie V pourvut, en outre à quelques mesures de bonne gestion. Voici, en pareille circonstance, comment les souverains pontifes trouvaient moyen, sans surcharger leur peuple, d'acquitter les intérêts du capital emprunté. On constituait un impôt modique sur quelque produit nouveau ou sur le débit de quelque marchandise non encore taxée et l'on affectait cet impôt uniquement au service des prêteurs. Ces prêteurs formaient un collège sous le titre de Mont, et administraient, avec l'État, le gage de leur créance. Les actions de ces Monts étaient viagères ou perpétuelles, leur cours était public, comme dans nos bourses d'aujourd'hui. Le dernier emprunt avait été puisé tout entier dans les États romains ; pour le présent, Pie V imposa d'un *quatrin* la livre de viande et ce Mont, reçut le nom de *Monte lega*, Mont de la Ligue. En même temps, Antonio Salviati et Paolo Odescalchi parcouraient les différentes cours de l'Italie pour les rallier à la cause de l'Église. Leur tâche s'accomplit facilement. Le duc d'Urbino équipa mille fantassins, le duc de Ferrare, autant d'hommes de pied et trois cents hommes de cavalerie ; le duc de Mantoue, mille fantassins et deux cents chevaux ; le duc de Savoie, le double en infanterie et en cavalerie. Les Républiques de Gênes et de Lucques fournirent deux mille hommes et deux cents chevaux. Le grand duc Cosme de Médicis, qui voulait témoigner au Saint-Siège, un dévouement particulier, offrit d'abondantes

contributions en argent, plus quatre mille fantassins et mille cavaliers dans le plus bel ordre. La chute de Chypre, le long martyre de ses défenseurs avaient redoublé la terreur et la haine qu'inspirait la supériorité maritime des Turcs ; supériorité factice si souvent, mais malheureusement trop établie depuis un demi-siècle par la déroute de la Prevera, le désastre d'Alger, la destruction de la flotte espagnole à Djerba et l'inaction des flottes alliées dans la dernière campagne. Enfin l'Occident se levait : « Le peuple, dit Lamartine, n'écoutait que la voix du pontife qui prêchait la croisade. » Pour la treizième fois, les soldats du Christ allaient se mesurer avec les fanatiques de l'islam.

Traité d'alliance.

127. Le 25 mai 1571, Pie V, versant des larmes de joie, apposait sa signature au traité dont voici les stipulations principales :

ART. I. Le pape Pie V, Philippe II, roi d'Espagne et la république de Venise, déclareront la guerre offensive et défensive aux Turcs, pour recouvrer toutes les places qu'ils ont usurpées sur les chrétiens, même celles de Tripoli, Tunis et Alger.

ART. III. Les préparatifs de l'armement se feront tous les ans, aux mois de mars ou d'avril au plus tard, dans quelque port de la Méditerranée, afin que les généraux puissent s'en servir plus commodément pour le secours et la nécessité des confédérés.

ART. V. Les députés et ambassadeurs des princes ligués s'assembleront à Rome tous les ans vers l'automne, pour conférer avec Sa Sainteté des entreprises qu'il faudra faire à la campagne suivante, et des soldats qu'il faudra lever pour fortifier l'armée.

ART. VI. Sa Sainteté fournira douze galères munies des choses nécessaires, trois mille hommes de pied et deux cent soixante-dix chevaux.

ART. VII. Sa Sainteté fournira la sixième partie des frais de la guerre et des dépenses qu'il faudra faire pour l'entretien de l'armée, le roi d'Espagne la moitié, et la république de Venise un tiers.

ART. VIII. Le roi catholique et la république suppléeront à ce que Sa Sainteté ne pourra fournir, en sorte néanmoins que si le Sénat avance plus que sa portion, le roi sera obligé de lui en tenir compte.

ART. IX. Les Vénitiens prêteront au pape les douze galères armées qu'il est obligé de fournir, que Sa Sainteté remplira de soldats et de munitions, et qu'elle lui rendra après la guerre, excepté celles qui auraient péri dans le combat.

ART. XIV. Si le roi d'Espagne assiège Tunis, Alger ou Tripoli, lorsque l'armée confédérée ne sera pas occupée à quelque expédition, et qu'il n'y aura aucun danger que les Turcs attaquent les Vénitiens, ceux-ci enverront cinquante galères armées et munies de toutes choses, au secours du roi, et Sa Majesté catholique fournira le même nombre de galères aux Vénitiens, si les Turcs viennent leur faire la guerre dans le golfe Adriatique, depuis la ville de Vellone jusqu'à Venise.

ART. XVIII. Dans les expéditions communes, le généralissime n'aura point d'autre étendard que celui de la ligue; mais, dans les entreprises particulières, celui qui les fera, pourra arborer son pavillon.

ART. XXI. Les places prises sur les Turcs seront partagées entre les confédérés, comme on fit en l'année 1537, excepté les villes de Tripoli, d'Alger et de Tunis, qui seront livrées au roi d'Espagne. Quant aux canons, galères, esclaves et autres dépouilles prises sur les ennemis, ils seront distribués aux confédérés, à proportion de ce que chacun aura contribué pour les frais de la guerre.

ART. XXIV. Aucun des confédérés ne pourra faire paix ou trêve, par soi où par personne interposée sans la participation des autres ». (1)

On avait réservé des places honorables pour les signatures de l'empereur, des rois de France et de Portugal ; elles ne vinrent pas les occuper. L'émotion, assez rare, d'une pieuse allégresse, ne pouvait monter à l'âme du pontife, sans exciter la reconnaissance. A Dieu seul, Pie V rapportait ses vœux les plus chers. Le jour de la ratification du traité, il dit la messe au Vatican devant les ambassadeurs ; du haut de l'autel, il annonça au peuple romain, la conclusion de la ligue ; il ordonna les prières des quarante heures dans la ville sainte ; il assista trois jours de suite aux processions

(1) FEILLET. *Vie de S. Pie V*, liv. IV. chap. VII.

des basiliques et publia un jubilé universel, pour attirer sur les soldats chrétiens, la protection du Dieu des armées.

Mise en campagne.

128. Don Juan quitta rapidement l'Espagne, fit un court séjour à Gênes et à Naples et envoya le comte de Cariglio présenter ses hommages au chef de l'Église. Pie V embrassa le messager et ne le congédia pas sans recommander au prince une extrême diligence. « Que son Altesse se souvienne perpétuellement, dit-il, de la cause qu'elle est chargée de défendre, et qu'elle se tienne ensuite assurée de la victoire ; je la lui promets de la part de Dieu ». Marc-Antoine Colonna reçut la même assurance : « Allez, dit Pie V à haute voix en le bénissant ; allez au nom du Christ, combattez son ennemi, vous vaincrez ». Le cardinal Granvelle, vice-roi de Naples par *intérim*, remit à Don Juan, au milieu d'une messe solennelle, le baton de commandement et l'étendard envoyé par le souverain pontife. Pie V avait fait représenter sur le drapeau de l'armée confédérée, d'un côté, Jésus en croix, généralissime divin de la croisade, de l'autre, entre les armes du roi d'Espagne et les armes de Venise, l'écu de l'Église romaine et du pontife, promoteur de la confédération ; au dessous des clefs pontificales, l'écusson du général en chef. De Naples, Don Juan gagna Venise où les flottes et les armées l'accueillirent par d'unanimes acclamations. Toutes les grandes maisons d'Espagne et d'Italie avaient fourni des volontaires ; leur présence prêtait au cortège du jeune capitaine un éclat considérable et redoublait l'ardeur des soldats. Alexandre Farnèse, le duc d'Urbin, le duc de Laragola, Jean, Paul, Horace et Virgile Orsini, Antonio Caraffa, le comte de Lannoy, le marquis de Carrare, les Sforza qui avaient récemment quitté la France, Honoré Caëtani, petit-neveu de Boniface VIII, Marie de la Rovère, petit-neveu de Jules II, un Borelli, frère du cardinal Alexandrin, neveu de Pie V, ne se distinguaient dans l'armée par aucun grade et ne voulaient y être distingués que par la piété de leur dévouement. D'autre part, dans les délibérations des conseils de guerre sur la galère amirale, on sentit sourdement percer l'ac-

(1) GUGLIELMOTTI. *Hist. de Marc-Antoine Colonna et de la bataille de Lépante*, p. 189.

tion de la cour de Madrid, la politique des atermoiements et des faux-fuyants. Par ses courtisans et ses influences occultes, Philippe II entendait rester maître, non-seulement des actes, mais encore des préférences et des pensées de Don Juan d'Autriche. Les familiers de l'Escurial penchaient donc pour la réserve. A leurs yeux, la retraite devant les Turcs ne serait que prudence; en termes déguisés, ils conseillaient la fuite. La saison avançait et l'on délibérait toujours. Don Juan hésitait. Le 10 septembre, il leva brusquement la séance ; son parti était pris. L'amiral venait de recevoir une lettre du Pape. Plus de doute, plus d'hésitation, son plan est arrêté. « Disposant à mon gré, dit-il, de toutes les forces maritimes que les princes chrétiens mettent entre mes mains, je serais le dernier des hommes, si dans l'intérêt des confédérés, je n'écoutais la voix du Pape et celle de Venise. C'est la voix de l'honneur, c'est la voix de la conscience ; elle nous crie à tous d'aller sans retard affronter l'ennemi. » En s'affranchissant ainsi d'une politique égoïste et tortueuse, Don Juan agissait non pas seulement d'après l'élan de sa chevaleresque nature, mais avec la décision intrépide qui fait les héros. Quoique fort jeune encore, ses aventures et son héroïsme dans la guerre des Maures, l'avaient fait rayonnant de poésie ; cela avait amené le Pape à le choisir comme le Godefroi de Bouillon de la dernière croisade : Don Juan allait en cueillir les lauriers.

129. Le Pape avait rappelé, à Don Juan, la nécessité pressante de livrer, à bref délai, une grande bataille, « Au nom de Dieu, disait-il, je vous promets la victoire, mais à une condition, c'est de vous préparer dignement, en fils de l'Église, en chrétien. » Le Pape recommandait de renvoyer, de l'armée, les gens de mauvaise vie. *Pas de blasphémateurs, pas de libertins, pas d'imberbes:* « tel était, dit le Père Guglielmotti, le règlement particulier de la flotte pontificale. » Don Juan d'Autriche, pour servir d'exemple, ajoute Rohrbacher, fit pendre aux vergues de sa galère, deux misérables, convaincus d'avoir proféré des blasphèmes. Lorsque Odescalchi, nonce du Saint-Siège près de l'armée, vit l'expédition en état d'appareiller, il ordonna un jeûne de trois jours, publia une indulgence plénière Incident.

en forme de jubilé, distribua aux simples soldats des *Agnus Dei* bénis par Pie V, et les admit à une communion générale, où les précédaient leurs officiers. Au dire des historiens, nulle pompe n'était comparable au spectacle de cette grande armée, lorsqu'elle leva l'ancre le 15 septembre 1571 et, par un beau jour d'automne, s'élança du port sous les rayons du soleil de Sicile. La flotte était divisée en quatre escadres : Don Juan commandait le gros de l'armée, porté à soixante dix galères ; André Doria conduisait l'aile droite, composée de cinquante-quatre galères ; Veniero, l'aile gauche, formée d'un même nombre de batiments vénitiens ; Marc-Antoine Colonna montait la générale du Pape, soutenue par la capitane de Savoie, que commandait le comte de Ligny. La capitane de Malte et la capitane du grand commandeur de Castille étaient montées par Pierre Justiniani et par Louis de Requesens. Jean de Cardonne, à la tête de dix galères, se détacha pour aller découvrir l'ennemi. On partit de Messine le 16 septembre. Au départ, sous prétexte de donner plus d'homogénéité, à la flotte, mais en réalité pour se stimuler et s'observer de plus près, on avait intercalé dans l'ordre de marche générale, une galère d'Espagne entre deux galères de Rome ou de Venise. On avait fait plus : ne trouvant pas les équipages vénitiens suffisamment nombreux, on leur avait imposé, en supplément, une garnison de troupes espagnoles. Au point de vue de la discipline, c'était une difficulté nouvelle et un danger de plus. En cas de délit, le coupable devait être remis aux officiers de sa nation pour être jugé suivant leur code Un officier castillan voulut empiéter sur les droits du capitaine de navire et maintint ses prétentions avec une hauteur qui provoqua l'intervention de l'amiral vénitien. Veniero ordonna de s'assurer du soldat espagnol ;l'Espagnol résista, appela ses compagnons à l'aide et blessa plusieurs Vénitiens. Veniero fit cerner les rebelles et en pendit quatre, sans même en donner avis au généralissime. A peine cette violente exécution fut elle connue que Don Juan se promit d'en tirer une éclatante satisfaction. Après avoir doublé Céphalonie, les confédérés se dirigaient en bon ordre sur la côte illyrienne quand tout à coup, le mouvement s'arrête, les escadres se mêlent,

les lignes se confondent, les ponts se couvrent d'armes. On est prêt à en venir aux mains et il n'y a pas d'Ottomans à l'horizon. C'est donc contre eux que les chrétiens vont retourner leurs coups ; c'est contre les flancs des vaisseaux alliés qu'ils vont diriger la proue de leurs galères, pointer leurs longues couleuvrines et braquer leurs canons. Colonna reprit son rôle de médiateur, il fit comprendre à Don Juan la grandeur d'une vraie modération ; il rappela le prix de la confiance dont il avait été investi par le Pape, au nom de la chrétienté ; enfin il montra quelle odieuse responsapilité pèserait sur sa gloire, si deux escadres réunies par l'inspiration de la fraternité chrétienne, en venaient à une lutte fratricide. A force de sagesse, il détourna de la flotte caholique, le plus grand des malheurs ou plutôt le plus grand des crimes. L'apparition de la flotte ottomane hâta l'apaisement ; la vue du Croissant rallia les chrétiens. Le sept octobre, aux premiers feux du jour, la flotte turque se déploya, comme une nuée blanche, derrière les ilots qui jalonnent l'entrée du golfe de Lépante ; elle donnait à pleines voiles sur ce champ de bataille ou Barberousse, naguère, avait vu fuir les vaisseaux de la ligue chrétienne.

Prélude du combat.

130. La flotte turque, plus nombreuse que la flotte chrétienne, comptait deux cent vingt-deux galères, trente galions, dix-sept cents canons, trente quatre mille soldats, treize mille rameurs et quarante et un mille galériens, environ quatre-vingt-dix mille hommes. La flotte chrétienne comptait deux-cent-sept galères, trente naves, six galiottes, dix-huit cents canons, vingt-huit mille soldats, douze mille marins, quarante-trois mille rameurs, environ quatre-vingt-cinq mille hommes, La flotte turque n'avait plus à sa tête ni Barberousse, décédé, ni Piali, devenu vieux ; elle était commandé par Ali-Meezzin-Zadé. Plus jeune que prudent, plus brave qu'expérimenté, il croyait que les chrétiens n'oseraient affronter son approche. Plein de confiance, il s'avançait sur une seule ligne, vaste ligne de front légèrement arquée, c'était l'ordre en croissant ; cet ordre était alors généralement adopté comme plan de bataille ; il était imposé par la nature même des galères dont l'unique puissance d'action résidait sur l'avant. Ali-Meezzin en occupait le cen-

tre, doublé de sa réserve ; son lieutenant Ouloudji commandait l'aile droite ; le moine apostat Lucciale conduisait l'aile gauche. La flotte chrétienne avançait lentement dans un ordre analogue. Don Juan occupait le milieu ; il était flanqué des amiraux de Gênes, de Naples et de Florence ; puis venait la réserve espagnole du marquis Santa-Croce. Aux deux extrémités du croissant, le général en chef était appuyé : à gauche, par soixante galères du provéditeur de Venise, à droite par les galères de Jean-André Doria. Ainsi formées en ligne de bataille, ces deux grandes armées, les plus terribles qu'aient jamais portées les flots bleus de la mer d'Ionie, allaient se rencontrer à la hauteur des îles Cursolari, non loin des côtes de Morée, du rocher de Leucade et du cap d'Actium, comme si les souvenirs les plus fameux de l'antiquité eussent dû mêler, à l'ardeur de la journée, la puissance de leur aiguillon. Mais le débat, vidé jadis, sur ces mers fameuses, entre deux dictateurs, se renfermait dans la sphère des ambitions humaines : Antoine et Auguste disputaient, légion contre légion, le manteau de pourpre, les faisceaux des licteurs et la force de s'adjuger la tyrannie ; tandis que la victoire, suspendue entre Don Juan et Ali-Meezzin, allait clore une longue lutte entre l'islam et l'Évangile, la barbarie et la civilisation.

Abordage. 131. Avant de tirer le premier coup de canon ; « les deux flottes, dit Félix Julien, s'arrêtèrent quelques heures pour se recueillir, pour s'admirer peut-être : de tels moments sont pleins de majesté, des milliers de rames, un instant immobiles, se tenaient suspendues sur les flancs des galères couvertes de combattants. Par une étrange décision de la fortune, des esclaves musulmans, formant l'équipage des chrétiens, faisaient des vœux pour les Turcs, en ramant pour les chrétiens ; pendant que les esclaves chrétiens, formant la chiourme des vaisseaux turcs, imploraient secrètement la victoire pour leurs frères dans le Christ, en ramant pour les musulmans. Le vent était tombé ; en ce moment des courtisans tremblants, des conseillers néfastes, les mêmes qui, à Messine, voulaient détourner don Juan d'une grande bataille, ne craignirent pas de venir essayer encore une fois, près de lui, une dernière tentative de découragement. « Une défaite, disaient-ils, allait laisser la chrétienté à la

merci des Turcs. Il était temps encore d'opérer la retraite. » En d'autres termes, ils proposaient à Lépante la continuation de l'indigne manœuvre de Jean-André Doria à Chypre, de Médéna Cœli à Djerba, et d'André Doria à la Prévéraa. Don Jean repoussa avec indignation ces conseils de la peur et de la trahison. Pour toute réponse, il fit arborer à son mât l'étendard de la ligue, un Christ brodé en or sur un fond cramoisi. Pour devise, il portait ces mots du Labarum : *In hoc signo vinces*. Cet étendard ne doit flotter que pendant la bataille. C'est lui qui va donner le signal du combat ; et quand il se déploie, le clairon sonne sur toutes les galères, les fronts s'inclinent, les genoux fléchissent, et, à trois reprises « à haute voix, on invoque le Dieu des armées : c'est l'ordre de Pie V. Le Dieu des armées ! Après tout, c'est bien celui devant lequel vont paraître tant de vaillantes âmes qui ne connaissent pas le Dieu des politiciens et des philosophes. « Par suite de la disposition des flottes en demi-lune, dit l'amiral Bouët-Willaumez, dans son *Histoire des batailles de terre et de mer,* le combat commence par les ailes des deux armées, ou par les cornes du croissant ; c'est le nom conservé par les historiens. » Les Turcs plus nombreux, par suite plus étendus, cherchent à déborder et à envelopper les chrétiens par les deux extrémités. Ils eurent d'abord l'avantage. Ainsi à droite, Ouloudji, conduit entre les rescifs et la terre par un Génois renégat, tenta sur l'aile gauche des confédérés, la même manœuvre tournante, qui, à Aboukir, donna la victoire à Nelson. Comme l'amiral Brueys, le *provéditor* vénitien Barbarigo s'y fit tuer sur son banc de quart ; mais, plus heureux que lui, il put, au prix de son sang, contenir la double attaque de flanc et de front dont il était l'objet. A l'autre extrémité, Jean-André Doria, avec ses cinquante galères, qui formaient l'aile droite, était loin de montrer une telle vigueur. Au premier signal, il vira de bord, mit le cap au large, et, contrairement au plan concerté, se tint, spectateur immobile, à trois milles du centre qu'il devait appuyer. Ainsi fit trois siècles plus tard le malheureux amiral qui vit, à Lissa, détruire une flotte italienne. Nul ne le sait. Exécutait-il à cette heure un plan prémédité, des promesses perfides, des instructions secrètes ? Ou craignant

d'être débordé par la gauche des Turcs, se dérobait-il à l'ardente poursuite de Lucciole qu'il avait devant lui. Quoi qu'il en soit, une telle manœuvre pouvait perdre l'armée. Jean-André Doria fut vivement blâmé, non seulement par don Juan d'Autriche, mais par St Pie V. Le Père Guglielmotti en fournit des preuves. Toutefois il ne manque jamais une occasion pour dégager la valeur espagnole des intrigues de Philippe II : « Ne confondons pas, dit-il, le peuple avec la cour, la ation avec le prince, le fier honneur castillan et la politique du sombre Escurial. » L'auteur et un disciple de Savonarole, on reconnaît dans son livre, l'esprit et le souffle du maître (1).

La bataille.

132. J'emprunte au comte de Falloux, le récit de la bataille ; ce récit et un peu chauffé; pour une bataille, si chaud elle-même, la rhétorique, inutile à Sa Grandeur, peut lui donner quelque agrément.

« Don Juan arbora l'étendard donné par le Saint-Père. L'image révérée de N.-S. Jésus-Christ ne fut pas sitôt déployée que d'unanimes cris d'amour la saluèrent sur toute la ligne. Don Juan prenant alors avec lui Resquesens et Cardonne, descendit du vaisseau-amiral sur une chaloupe et alla de galère en galère, surveillant l'exécution de ses ordres, stimulant les uns du geste, les autres de la voix, et augurant partout sur son passage, de l'élan victorieux de l'armée, par les acclamations des combattants. De retour au milieu de son équipage, don Juan s'agenouilla devant l'étendard sacré, et appela, avec les expressions de la plus profonde humilité, la faveur de Dieu sur ces valeureuses milices, dévouées à l'honneur de son saint nom. Dans le même instant, les religieux, placés en tête des navires donnèrent le signal de la prière. D'un seul coup d'œil, on put voir d'innombrables rangs de soldats prosternés à la face des infidèles, attachant leurs regards sur le crucifix, demandant pieusement que le pardon de leurs péchés précédât la gloire de leur mort ; puis chacun pénétré de la pensée

(1) JULIEN. *Pape et sultan*, p. 226; GUGLIELMOTTI. *Hist. de la bataille de Lépante*, p. 222, BOUEZ-WILLAUMEZ. *Guerres de terre et de mer*, Paris, Dumaine, 1855.

qu'il tenait dans ses mains la délivrance de la Grèce et le salut de la patrie, se releva pour ne songer qu'à l'ennemi. — Ali prétendit à l'honneur d'ouvrir la lice, et fit tirer, le premier de son bord, une énorme pièce d'artillerie. Don Juan lui répondit par un coup de canon tiré de sa capitane. Les Turcs, alors remplissant l'air de hurlements sauvages, auxquels se joignit le bruit discordant de leur musique militaire, heurtèrent les galères de Malte, qui s'offraient à leur front. Bientôt, la lutte devint générale, la fumée enveloppa les combattants, et la confusion, inséparable d'une si gigantesque mêlée, enveloppa cette première action dans une sorte d'étourdissement, et de ténèbres. Cependant, grâce aux précautions du généralissime, ce désordre ne fut qu'apparent du côté des chrétiens et ne compromit pas leurs avantages. — Bientôt, on s'aperçut qu'un certain nombre de galères ottomanes, voulant prendre le dessus de notre aile gauche, s'était approché trop près de terre, et courait le risque de s'y briser. Siroch voulut se détacher de l'aile droite des Ottomans pour leur porter secours, mais des galères vénitiennes lui barrèrent passage, et le chargèrent en flanc avec une extrême vigueur. La retraite de Siroch, à la vue des deux corps d'armée, commença par abaisser l'orgueil des infidèles, et anima dans la même proportion la chaleur des confédérés, qui, dédaignant l'artillerie dont ils s'était servi jusque-là, abordèrent les Turcs à coups de mousquets. — L'usage existait encore à cette époque de n'employer les forçats qu'à tenir la rame des galères, et Don Juan leur avait promis la liberté, s'il remportait la victoire. Il fit rompre leurs chaînes, dès que les vaisseaux furent assez approchés pour rendre inutile toute autre manœuvre que l'abordage ; et ceux-ci, dans la première ivresse de l'affranchissement, sautèrent, sans rien redouter dans les galères ennemies. Ils y portèrent un tel ravage, que Don Juan, à l'accomplissement de sa parole, joignit ensuite de généreuses récompenses. Les Ottomans recoururent aux mêmes expédients ; mais leurs esclaves étaient entremêlés de chrétiens qui regardant les auteurs de leur servitude comme leurs seuls ennemis, ne se saisirent des armes qu'on leur présentait que pour les décharger contre leurs maîtres. Plusieurs galères périrent par le

désespoir même de ceux qu'on y avait amassés, et la guerre intestine mêlait encore sa fureur au carnage universel. — Colonna, Veniéro et l'escadre espagnole, se battaient à l'aile, vers la pleine mer, avec le même acharnement. Don Juan, entouré de quatre cents hommes du régiment de Sardaigne, et de l'élite des gentilshommes volontaires, s'attacha au bâtiment d'Ali, que montaient à ses côtés les formidables janissaires, et qui bientôt ne cherchèrent qu'à fuir, comme le jeune prince ne cherchait qu'à vaincre. — Les Turcs avaient commencé la journée, gonflés de présomption et de jactance. Leur première attaque avait été terrible, mais bientôt l'étonnement ralentit leur ardeur, et le découragement s'empara des chefs, qui mesurèrent promptement de quel invincible ardeur étaient animés ces nouveaux adversaires. Pertau, l'un des amiraux les plus accrédités parmi les Ottomans se mit à maudire tout haut sa témérité, et, en moins de trois heures, l'issue ne fut plus douteuse, quoique l'effort des combattants ne touchât point encore à son terme. — Notre aile gauche avait tourné son premier succès en une supériorité décisive. Siroch périt sur sa galère qui coulait bas, et cette perte jeta la consternation dans toute cette partie de la flotte ottomane ; Ali était mort d'un coup de mousquet, et les Espagnols, maîtres de sa galère, en arrachèrent l'étendard du commandement, pour l'arborer en trophée, et au-dessous de la bannière de Don Juan. Louchiali, chef des corsaires, en vint aux prises avec Doria, et lui coula cinq galères ; les armes chrétiennes furent longtemps tenues en échec, sur ce seul point. Il fit courir même un péril évident au capitaine génois qui par une fausse manœuvre, s'étaient encore isolé de ses compagnons, mais Justiniani et Santa-Cruz accoururent pour le dégager, firent reculer le pirate, et le contraignirent à leur abandonner la mer. Colonna captura le navire qui portait les enfants d'Ali ; Veniéro, qui courait impétueusement l'épée à la main, de la poupe à la proue de sa galère, fut blessé dans le fort de la mêlée, après avoir, lui-même, prodigué les coups. Enfin, cette bataille semblait destinée à épuiser sur les infidèles la vengeance d'un siècle de cruautés et d'insolences accumulées. La merci ne trouvait plus

de place dans le cœur des chrétiens, entraînés par la fougue du combat. Les blessés, prêts à disparaître sous l'eau, luttaient en vain contre la mort, on les immolait sans quartier, et s'ils saisissaient la rame d'un navire, on abattait avec le sabre la main qui s'y cramponnait. La mer elle-même, couverte de cadavres, semblait les repousser de son sein, et les débris jonchaient la côte. La perte des infidèles ne s'éleva pas à moins de trente mille hommes, parmi lesquels on comptait à peine cinq mille prisonniers. Cent trente galères tombèrent au pouvoir des confédérés ; quatre-vingt-dix se brisèrent contre terre, ou furent coulées à fond, ou consumées par le feu ; huit mille chrétiens furent mis hors de combat, vingt capitaines de galères vénitiennes perdirent la vie. Trois frères de l'illustre famille Cornaro, origine première de cette sanglante journée, périrent sous les coups de Luchiali et de ses corsaires ; Fabien Gratiani tomba aux pieds de Colonna, sur une galère pontificale. Le poète Cervantès fut dangereusement blessé ; Virgile Orsini, Horace Caraffa, Bernard de Cardenas, succombèrent les armes à la main. Barbarigo, autant regretté à lui seul, disent les témoignages contemporains, que les huit mille autres ensemble, reçut un coup de flèche dans l'œil et mourut entre les bras de ceux qui voulaient lui arracher le trait de la blessure. Il eut cependant la force de demander des nouvelles du corps d'armée éloigné du sien, et, apprenant la déroute des infidèles, de faire signe qu'il mourrait content. — La nuit et un gros temps, qui s'éleva vers le coucher du soleil, obligèrent les vainqueurs à cesser la poursuite des vaincus. Don Juan, partagea la flotte entre les ports les plus prochains, prit autant de soin des blessés qu'il en avait pris des combattants, et ne songea à son propre repos qu'après s'être assuré en personne de l'état de Veniéro, et l'avoir embrassé cordialement, en le priant dans les termes les plus vifs, d'effacer de sa mémoire tout souvenir de leurs anciens ressentiments (1) ».

123. Pie V suivait, par la pensée, la flotte catholique et se trouva Une vision.

(1) FALLOUX. *Histoire de St. Pie V*, t. II, p. 269 et suiv.

présent, en esprit, sur le théâtre de la bataille ; sa sollicitude accompagnait tous les mouvements de la flotte et ses vœux en devançaient la marche ; nuit et jour ses plus ardentes prières la recommandaient à Dieu, son exactitude même aux affaires, que les précédentes angoisses de son pontificat n'avaient point troublée, se montrait hésitante et quelquefois on l'arrachait difficilement à sa préoccupation habituelle. Lorsqu'il jugea que les confédérés pouvaient être en mesure de rencontrer les infidèles et d'engager le combat, il multiplia ses austérités et prodigua ses aumônes. Les différentes maisons de Rome reçurent ordre de veiller et de prier, afin que les supplications s'exhalassent sans aucune intervalle au pied du Très Saint-Sacrement. Lui-même perséverait nuit et jour dans l'oraison, et, lorsque l'impérieuse nécessité du repos ou des affaires le ravissait à ses gémissements devant le Seigneur, il confiait à des hommes d'une dévotion exemplaire le soin de prier à sa place. — Un jour, le trésorier, nommé Bussoli, vint l'entretenir au Vatican selon le devoir de sa charge, et lui soumettre, en présence de plusieurs prélats, un travail important. Tout d'un coup, Pie V lui impose silence de sa main, il se lève brusquement, se dirige vers la fenêtre, l'ouvre et y demeure quelques minutes dans une profonde contemplation. Son visage, son attitude, décelaient une profonde émotion ; puis, se retournant, transporté, il s'écrie : « Ne parlons pas d'affaires ; ce n'en est pas le temps ! Courez rendre grâces à Dieu dans son église, notre armée remporte la victoire ! » Ces mots à peine achevés, il congédia les assistants grandement surpris, et ils n'étaient pas encore sortis, que le saint pontife se précipitait baigné de larmes, à genoux dans son oratoire. Bussoli et les prélats, témoins privilégiés de ce miracle, allèrent le confier aux cardinaux les plus considérés dans Rome, et aux personnes les plus éminentes en piété. Tous ensemble notèrent le jour et l'heure de la vision du Saint-Père : septième jour d'octobre cinquième heure après midi. C'étaient bien le jour et l'heure où triomphait la croix dans le golfe de Lépante. Ranke s'exprime ainsi sur ce fait : « Le Pape était tellement absorbé dans cette grande entreprise que, le jour de la bataille, il eut une extase où

il vit la victoire des armées chrétiennes » (1).

Après la bataille.

134. Les généraux n'eurent pas plutôt détaché leur pensée du champ de bataille, qu'ils la reportèrent vers l'Europe et vers la chaire du prince des apôtres. Les dépêches officielles furent rédigées en commun; un courrier alla prier Pie V d'annoncer, au nom des vainqueurs. à tous les princes catholiques, l'immortelle victoire de Lépante. Sur son lit de douleur, Veniéro pensa que le sénat de Venise lui saurait mauvaise grâce de n'avoir pas reçu en même temps que le Pape, information directe d'un si grand événement et communiqua ses réflexions à Onofrio Justiniani. Le jeune officier, encore tout bouillant de l'ardeur du combat applaudit à la bonne pensée de son général et se proposa lui-même comme porteur du message. Toujours incapable de résiter à la vivacité de ses premiers mouvements, Veniéro traça quelques lignes à la hâte et, sans prendre ni ordre, ni conseil du généralissime, s'élança vers l'Adriatique. Dès qu'il en fut averti, Don Juan dut exprimer son mécontentement. Ce fut cependant à cet acte d'insubordination que la chrétienté dut les premières nouvelles de la victoire. Contarini, chargé des dépêches officielles, fut assailli par des tempêtes et singulièrement contrarié dans sa marche. Il ne put, selon son projet, aborder à Otrante et courir à Rome ; Justiniani, au contraire, cingla vers Venise avec une si heureuse diligence que la traversée ne dura pas plus de neuf jours. Le jeune Vénitien se garda de manquer à l'usage qui prescrit de saluer les châteaux et l'entrée du port. La salve de toutes ces pièces et la vue de son pavillon attirèrent sur le grand canal une population avide de renseignements sur les destinées de la flotte. A mesure que Justiniani pénétrait dans la ville, les enseignes ottomanes dont sa galère était parée, se laissaient apercevoir, et faisant naître d'avance l'espoir de quelque bonne nouvelle, soulevaient déjà les battements de mains et les cris de joie. L'esquif aborde enfin, Justiniani rejette son manteau pour marcher plus légèrement, saute à terre, et s'ouvre avec peine un passage à travers la foule qui se précipite sur ses pas; Mocenigo étonné du tumulte, s'avance aussi à sa rencontre, et

(1) RANKE. *Histoire de la Papauté*, t. II, p. 176.

le reçoit sur les marches du palais ducal. Mais, après avoir entendu ses premières paroles, il le sérre étroitement dans ses bras, et répète au peuple ces simples mots : Victoire ! victoire ! puis sans prendre le temps de revetir son costume de cérémonie, le doge marche à l'église patriarchale pour offrir à Dieu les actions de grâce de la république. La place Saint-Marc était tellement envahie par la multitude, que plusieurs sénateurs ne purent fendre la presse et occuper leur poste auprès de Mocenigo. Après une courte et fervente prière, on lut haut, en présence du peuple, la lettre par laquelle Venièro annonçait que le triomphe des chrétiens avait surpassé tout ce qu'il était permis de souhaiter. Venise, passant ainsi de l'extrême inquiétude au comble de l'allégresse, éclata en transports inexprimables. Les plus illustres personnages pressaient les mains des plebéiens les plus obscurs ; on s'embrassait sans se connaître ; le même cri sortait de toutes les bouches ; la même émotion rayonnait sur tous les visages. Un peuple innombrable reconduisit, ou plutôt porta Justiniani jusqu'à son palais dont les avenues se trouvèrent encombrées de telle sorte que sa mère qui priait à l'écart dans une église lorsque le retour soudain de son fils vint la surprendre, ne pouvait approcher de sa demeure, et se serait trouvée la dernière à lui tendre les bras, si ses larmes et ses instances, la désignant enfin au respect de la multitude, ne lui eussent fait trouver place. Après ces premières heures d'élan universel, le sénat voulut donner à ces démonstrations un caractère public et une solennité dignes de sa seigneurie. Gusman de Silva, ambassadeur du roi d'Espagne et en même temps revêtu de la dignité épiscopale, célébra, le lendemain, une messe dans l'église de Sainte-Justine, la bataille s'étant donnée au jour placé sur l'invocation de cette sainte. Le doge et les principaux officiers de l'État, couverts des insignes de leurs charges communièrent. Ensuite, le doge présida les jeux improvisés par les communautés de métiers, puis parut un décret portant, que chaque anniversaire serait fêté dans toute l'étendue des États vénitiens ; que le peuple cesserait ses travaux, et que les magistrats veilleraient à ses réjouissances. Les familles dont quelque membre avait péri dans le

combat, étaient invitées à leur accorder plutôt des hommages que des pleurs et à n'en point prendre le deuil, afin qu'aucune douleur domestique ne vint troubler les joies de la patrie. Les statues de Veniéro et de Barbarigo furent coulées en bronze : Vittoria consacra son habile ciseau aux bas-reliefs d'une chapelle du Saint-Rosaire et Padoue éleva une église nouvelle, sous l'invocation de sainte Justine. (1)

Joie de Rome.

135. Tandis que Venise célébrait le triomphe de la flotte chrétienne, Rome était encore dans l'anxiété. Ce retard dans la confirmation d'un événement, dont il avait acquis surnaturellement la certitude, jetait Pie V dans le doute ; il se demandait s'il n'avait pas été dupe d'une hallucination ou si plutôt, Dieu pour récompenser son serviteur, ne l'avait pas associé d'avance au triomphe de la ligue. Ce fut à la fin d'octobre seulement que parvint au Vatican, par les soins du doge Mocenigo, l'écho des foudres de Lépante. Quoique le messager arrivât au milieu de la nuit, on l'introduisit sur-le-champ près du Saint-Père. Pie V, se prosterna aussitôt et s'écria dans le langage de l'Écriture : « Dieu a regardé la prière des humbles et n'a point méprisé leur demande. Que ces choses soient écrites pour la postérité future et le peuple qui naîtra louera le Seigneur. » Ensuite, il fit éveiller tous les habitants du palais, afin que leur adoration se confondît dans la sienne. Le lendemain, dès l'aurore, le peuple romain fut convoqué au cantique du triomphe. Le *Te Deum* retentit dans les quatre basiliques, dans toutes les paroisses et dans tous les cloîtres. Le son des cloches, l'harmonie des hymnes sacrés, furent les premières acclamations de la capitale catholique ; le parfum de l'encens son premier tribut d'amour. Néanmoins, le sentiment général se manifesta sur les places publiques avec le même accent qu'à Venise. Mais la vénération qui redoublait envers le Pontife prophète, mais les effusions intarissables envers la vierge Marie, imprimèrent un aspect auguste à toutes les réjouissances. Dans ces premières fêtes, d'ailleurs, la ville aux victoires éternelles préludait seulement à des pompes plus magnifiques et plus populaires encore. — Désireux

(1) FALLOUX. *loc. cit.*

avant tout, de tourner vers le ciel la reconnaissance publique, et d'enseigner aux peuples, non seulement le mérite, mais aussi le pouvoir de la prière auprès de Dieu, il institua au septième jour d'octobre la fête célébrée depuis cette époque sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire. Le pape Calixte III avait accordé des indulgences à tous ceux qui, vers le milieu du jour, répétaient trois fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, à l'intention des Hongrois alors en guerre avec les Turcs et telle fut l'origine de l'*Angelus*, usage consacré et étendu depuis dans l'Église. Voulant célébrer aussi à perpétuité, l'assistance spéciale de Marie, Pie V ajouta aux litanies de la sainte Vierge le verset : *Auxilium Christianorum, ora pro nobis.* Les prisonniers, détenus pour une dette au-dessous de 120 ducats, furent mis en liberté aux frais du trésor pontifical. — La joie fut moins expansive à Madrid. Le soir d'un jour d'octobre, au moment où le sombre hôte de l'Escurial assistait aux vêpres, un courrier essoufflé, traversant l'enceinte sacrée, vint glisser à l'oreille du roi une parole haletante. Le roi resta impassible, et de ses lèvres ne tomba que l'ordre de continuer les vêpres interrompues. Ce ne fut qu'à la fin du service divin qu'il demanda le chant du *Te Deum* en annonçant la nouvelle de Lépante.

Triomphe de Colonna.

136. Le vainqueur de Lépante fut moins Don Juan que le Pape ; c'était l'opinion de Bacon, qui s'étonnait déjà, de son temps, qu'on n'eut pas encore canonisé ce digne successeur des Léon et des Grégoire, des Innocent et des Boniface. Ce grand homme, à raison de sa grandeur, ne pouvait songer à s'honorer lui-même ; il voulut, du moins, honorer les services de son lieutenant. Pendant que Don Juan gagnait Palerme pour se tenir à portée du théâtre de la guerre ; pendant que Mantoue, Ferrare, Florence célébraient leurs volontaires illustres, le Pape autorisait les Romains à décerner, au vainqueur, l'émouvante et fortifiante solennité d'un antique triomphe. Les magistrats marchèrent au-devant de Colonna, escortés de la population en masse, tandis que Colonna s'avançait entouré de la garde même du souverain pontife et de la chevalerie italienne. Les fanfares de deux cents trompettes rivalisaient avec les cris d'un peuple plein d'allégresse. L'étendard béni qui avait

flotté sur l'armée pendant la bataille, était porté par le commandeur de Malte : il avait été à la peine, il était bien juste qu'il fut à l'honneur. A la porte Saint-Sébastien s'élevait un arc de triomphe d'une prodigieuse hauteur ; sur le frontispice, on lisait :

« A Marc-Antoine Colonna, général de la flotte pontificale ayant bien mérité du Siège apostolique, du salut des confédérés, et de la dignité du peuple romain ». — Aux deux côtés de ce portique, des trophées sans nombre représentaient les dépouilles opimes et les esclaves attachés au char de la victoire. — Sous la voûte de l'arc, on lisait : — « Tressaillant dans le Seigneur, Rome embrasse son très illustre citoyen, victorieux. » Entrant ensuite dans la voie Appia, le cortège rencontrait l'arc de Constantin, sous lequel on faisait passer le triomphateur que saluaient encore les inscriptions suivantes : — « Songe que le passage est frayé pour recouvrer, avec l'aide de Dieu, la ville de Constantin. — Le premier des empereurs romains, Constantin, arborant l'étendard de la Croix combattit les ennemis les plus opiniâtres du nom chrétien. — Le premier des pontifes romains, Pie V, ayant contracté alliance avec le roi catholique et la république de Venise, réunis sous le même signe de salut, a obtenu contre une très grande flotte turque une très heureuse victoire. » — L'arc de Vespasien, recevant à son tour le vainqueur, lui offrait l'inscription suivante : — « Jérusalem, que Titus Vespasien conduisit autrefois en captivité, réjouis-toi, Pie s'efforce de te délivrer. » — Toute la garnison romaine l'attendait sous les armes, dans le vaste espace rempli des monuments de l'ancienne Rome, qui sépare l'arc de Constantin de celui de Septime-Sévère. Sur ce dernier on lisait : — « Cet antique monument de la victoire du Sénat et du peuple romain sur les Parthes, est resté debout afin de recevoir, par la permission de Dieu, les nouveaux triomphateurs des Parthes ». — Sur la main droite de l'arc : — « Ces anciens généraux, combattant vaillamment, rétablirent dans son ancienne dignité, l'empire dévasté par les armes des Parthes. » — Sur la gauche : — « Les nôtres, dans une insigne rencontre navale, et par une victoire inouïe, ont repoussé, loin de la chrétienté la fureur des Turcs ». — Du pied de cet arc de triomphe,

l'ancienne voie romaine le conduisit jusque au Capitole pavoisé sur toute la façade, des drapeaux enlevés aux Ottomans. Le front de l'édifice portait : — « La vigueur du courage, la flamme de l'amour, la ferveur de la piété vivent encore ». — Du Capitole Marc-Antoine se dirigea vers le Vatican, à travers la place Altieri, le Giordano et le pont Saint-Ange. Arrivé au pied de la basilique de Saint-Pierre, il descendit de son cheval, et fut reçu par le patriarche de Jérusalem qui l'attendait, revêtu des habits pontificaux, sous la grande porte de l'église. On le conduisit alors à la chapelle du Saint-Sacrement, où les chanoines de Saint-Pierre entonnèrent le *Te Deum*. — De là, il monta au Vatican, où Pie V le reçut, entouré des cardinaux revêtus de la pourpre. A peine, en présence de Sa Sainteté, Marc-Antoine s'agenouilla pour lui baiser les pieds ; mais Pie V, le relevant aussitôt, le serra dans ses bras avec effusion. Plusieurs des captifs, qui étaient échus en partage au général romain, furent alors présentés au Saint-Père, et recommandés à sa bonté, entre autres, l'un des fils d'Ali-Pacha, son frère étant mort à Naples de chagrin, à la pensée de servir au triomphe d'un chrétien. Pie V lui promit sa sollicitude paternelle, les effets s'en étendirent sur tous ses compagnons d'infortune, qu'on instruisit dans la religion catholique, et qu'on s'efforça d'y ramener doucement avec des traitements généreux. Au sortir du Vatican, les clameurs d'une foule innombrable, qui inondait l'immensité de la place Saint-Pierre, furent couvertes par l'artillerie du château Saint-Ange, dont les canons ne firent plus silence avant que le triomphateur eut été reconduit jusqu'au seuil de son palais. Dans cette magnifique concordance de tous les temps, de tous les souvenirs, de toutes les espérances ; dans cette fête mémorable où le génie romain, inspiré par Pie V, chantait, dans la victoire obtenue, la gloire passée et la gloire à conquérir, ce qu'il y eut de plus admirable, ce fût le triomphateur lui-même. Ni la pompe des cérémonies, ni l'exaltation communicative de la foule, ni le juste sentiment de ses services, n'altérèrent la mâle humilité du soldat. Le lendemain de son entrée dans Rome, Colonna ut contraint d'entendre dans l'Arca-Cœli, près du Capitole, son éloge prononcée par Muret.

Aussitôt, par un vœu solennel, Marc-Antoine voulut témoigner qu'à ses yeux, la victoire n'était qu'un don de Dieu. En conséquence, il fit hommage, à cette église, d'une colonne d'argent couronnée qui brille aux armes de sa maison. La bataille de Lépante était gravée sur le socle, avec ces mots : « Au Christ vainqueur, Marc-Antoine, fils d'Ascagne, général de la flotte pontificale, en témoignage de l'insigne victoire remportée sur les Turcs ». Un riche plafond, dans cette même église, conserve la mémoire de ces beaux jours de la chrétienté. Les peintures ne furent achevées que sous le règne de Grégoire XIII ; le pontife ne voulut pas qu'on joignit ses armes, selon l'usage ; il fit placer, celles de Pie V à côté de celles de Marc-Antoine.

137. Telle fut la bataille de Lépante, une des plus terribles qui aient ensanglanté les mers. Depuis le jour ou l'empire du monde avait été perdu et gagné, près de ce promotoire, jamais combat pareil ne fut livré sur les flots. Quarante mille hommes, chiffre énorme et sans précédent pour une bataille navale, furent engloutis dans les flots ; des milliers furent faits prisonniers ; près de vingt mille furent délivrés de l'esclavage. Trois fois plus sanglante que celle d'Actium, la bataille de Lépante donna au Pape, plus que les dépouilles et plus que la gloire ; elle lui donna de ne pas voir Saint-Pierre transformé en mosquée, comme Sainte-Sophie. Pie V, au surplus, ne détournait pas les yeux du champ de bataille, pour se complaire au spectacle du triomphe. Dès le lendemain, il écrivait au duc et gouverneur de Gênes; « Dans cette entreprise, dit-il, nous n'avons pas cru devoir envisager seulement les affaires présentes mais prévoir aussi les événements futurs, tâchant de nous maintenir sans abattement dans l'adversité, d'un autre côté, ne nous efforçant pas moins de demeurer, au comble de nos désirs, sans nous imaginer que les choses ne peuvent plus changer de face ; mais en toutes choses, nous avons cherché à placer d'abord notre espérance en Dieu, afin de ne rien omettre de ce que la prudence peut accomplir avec le secours des ressources terrestres, tant pour les dangers qui existent actuellement que pour ceux qui nous menaceraient dans l'avenir, tant pour les avantages qui sont déjà dans

Suite de la bataille.

nos mains que pour en préparer de plus grands encore. » Dans l'esprit de Pie V, les mesures indispensables pour continuer l'offensive, devaient marcher de pair avec le soin de glorifier les héros de la victoire. Par une initiative hardie, il essaya de soulever au sein même de l'islamisme, les peuples ennemis de la puissance ottomane ; par ses lettres, il s'adressa au shat de Perse, aux chefs arabes, aux rois d'Éthiopie, d'Abyssinie, pour enfermer la Porte dans un cercle de feu et la vaincre par sa propre résolution. Le roi de Portugal fut son intermédiaire en Afrique et en Asie ; des soucis de la victoire, le Pape ne séparait pas les préoccupations du prosélytisme ; l'Évangile devait voler vers ces lointaines contrées sur les ailes de la victoire. En même temps, on réparait, dans les chantiers pontificaux, les galères turques, afin que, montées par des soldats de la ligue, et garnies des renforts qui se préparaient de toutes parts, l'armement le plus formidable que l'Europe eut jamais déployé, balayât des mers les derniers vestiges de l'insolence turque. Mais la Providence cachait d'autres vues ; la mort allait arrêter Pie V, et amener la dissolution de la ligue entre Venise et l'Espagne.

Les résultats.

138. Le plus beau résultat de la bataille de Lépante fut de sauver l'Occident du joug des Osmanlis. « C'est de cette journée à vrai dire, que date le commencement de la décadence des Turcs ; elle leur coûta plus que des hommes et des vaisseaux, dont on répare la perte ; ils y perdirent cette puissance d'opinion qui fait la principale force des peuples conquérants, puissance que l'on acquiert une fois et que l'on ne retrouve plus » (1). Ainsi parle le vicomte de Bonald ; son esprit qui voit loin, parcequ'il voit de haut, a bien jugé les conséquences qu'entrainait pour les Turcs, la perte de leur prestige, et de leur renom d'invincibilité. Les Turcs le sentirent avec cette force d'intuition que donnent les grandes catastrophes. Pendant que le Pape appliquait à Don Juan, les paroles que l'Évangile dit du précurseur, la consternation n'était pas moins grande à Constantinople que la joie à Rome. La marine des Sélim et des Soliman était anéantie : le sultan fut tellement frappé de sa perte qu'il resta trois jours sans nourriture, le visage contre terre

(1) BONALD. *Législation primitive*, t. II, p. 283.

suppliant Dieu d'avoir pitié de son peuple. A l'abattement succéda la fureur ; à la fureur, les massacres. L'esprit de division qui affligeait les princes chrétiens ne leur permit pas de retirer tous les bénéfices de cette victoire. « En vous prenant Chypre, disait Sélim aux ambassadeurs de Venise, nous vous avons coupé le bras droit, tandis qu'en détruisant notre flotte à Lépante, vous ne nous avez coupé que la barbe ; les poils repoussent, le bras ne revient plus. » D'ailleurs, ajoutait-il, si nous ne trouvons plus ni assez de fer, ni assez de chanvre pour armer de nouveaux vaisseaux, nous les équiperons avec des ancres en argent et des cordages en soie ». Ce n'était que de la forfanterie ; en définitive, plus de cent ans s'écoulèrent entre la bataille de Lépante et le siège de Candie par Mahomet IV. Au premier temps de son déclin, l'empire turc restait encore menaçant ; il surpassait en étendue, en population, en fertilité, le haut empire de Rome, et Constantinople, la ville sainte, était comme la capitale des trois continents. Malgré l'incapacité personnelle des sultans, quelques vizirs surent encore faire de grandes choses. Mais cette loi excécrable, qui, à l'avènement d'un sultan nouveau ordonnait le meurtre de ses frères, devait tôt ou tard entraîner la ruine du trône. La mort des dix ou vingt princes qu'entraînait la mort de leur père, privait son successeur de leur concours facilement utile, parfois précieux ; elle livrait l'empire aux caprices de femmes viles et d'eunuques impuissants. Les exceptions que l'humanité voulut faire à cette loi de sang, ne nuisirent guère moins à l'empire que son application. En visitant Constantinople, devant ce vieux sérail, que la nature a fait si beau et l'histoire si sombre, on ne peut s'empêcher d'y voir errer encore l'ombre des souverains qui s'y succédèrent. La plupart furent ineptes, plusieurs firent trembler l'Europe ; tous ont disparu. Mais l'imagination les évoque dans leur despotisme indolent et farouche, sombres, isolés du peuple, tout-puissants et muets comme la fatalité. Il semble qu'on les voit passer encore avec leur cortège de sultanes et d'odalisques, entourés d'intrigues et de révolutions domestiques, plongés dans une atmosphère de volupté et de sang, de parfums et de crimes, dont semblent rester empreints les kiosques et les murailles.

Restés debout et intacts dans leurs rideaux de cyprès, ces blancs édifices se dressent comme les décors d'un théâtre historique ou l'action se passe et se déroule à travers les hallucinations, les ivresses, les fièvres de la toute-puissance, pour aboutir aux angoisses de cordon traditionnel ou au poison caché dans une glace.

Les faits.

139. Les écrivains rationalistes, pour n'être pas contraints de reconnaître l'influence énervante de l'islam et la politique atroce du Coran, contestent ces réflexions. Nous leur opposons les faits. Rien, dit-on, n'est plus brutal qu'un fait, et si on conteste un raisonnement, on ne conteste pas un événement. Depuis la défaite de Lépante, les Turcs, qui avaient vu précédemment à leur tête les Mahomet, les Bajazet, les Sélim et les Soliman, n'ont plus un seul guerrier de haute marque et ne comptent pas une victoire. Invincibles jusque-là sur les champs de bataille, ils ne comptent plus guère que des désastres. Leurs armées sont deux fois humiliées et deux fois vaincues aux portes de Vienne. Leurs sultans perdent l'une après l'autre toutes les places qu'ils occupaient en Hongrie. La célèbre bataille de Salms-Hémen acheva de détruire leur prestige et leur orgueil, et le prince Eugène écrasa à Lauther, avec les restes de leur pouvoir, les restes de leur gloire. Dès que l'empire des Russes est fondé, commence pour les Turcs, la période des honteuses transactions. Par le traité de Carlowitz, signé en 1699, ils renoncèrent à la possession de la Transylvanie et de tout le pays situé entre le Danube et la Théiss, s'engagèrent à abandonner Azow aux Moscovites qui grandissaient dans l'ombre, à restituer à la Pologne la Podolie et l'Ukraine, et à abandonner la Morée aux Vénitiens. Par la paix de Passarowitz, conclue en 1718, la Turquie perdit une partie de la Serbie et de la Valachie, Temeswar et Belgrade. Vint ensuite la guerre avec la Russie, au sujet de la possession de la Pologne, guerre fatale aux Osmanlis, parce qu'elle tenta l'agrandissement du puissant empire qui devait plus tard se substituer à leur empire en décadence. En 1774, les Turcs se virent contraints, par la paix de Rudschuck-Kainardji, de renoncer à la souveraineté de la Crimée, de céder tout le pays

compris entre le Bug et le Dniéper, de rouvrir leurs mers aux navires marchands de la Russie. Par sa dernière guerre avec cette puissance, la Turquie d'Europe était effacée ; le semblant de vie que lui a rendu le traité de Berlin, ne la tirera pas de son état d'ombre. L'existence de la Turquie ne tient plus de sa vitalité, mais à la difficulté de se partager sa dépouille; le jour où le partage, déjà fort avancé, pourra se faire à l'amiable ou par la force, la Turquie aura vécu.

Le sens des événements

140. Ces faits se rapportent à un grand dessein de la Providence. Depuis le péché, il y a toujours eu, dans l'homme, un antagonisme de forces ; et depuis que, de la tribu primitive, sont sorties les nations, il a toujours existé, entre ces nations, une opposition d'intérêt et d'esprit. De bonne heure, cette opposition donna naissance à la lutte interminable entre l'Occident et l'Orient ; ce qu'on appelle la question d'Orient, au fond, c'est dans son ensemble, la question même de l'humanité, et le résumé de son histoire. Dès les temps fabuleux éclata la guerre entre l'Europe et l'Asie. L'Asie est représentée par la cité de Troie, dernier refuge des antiques Pélasges, race poursuivie du ciel ; l'Europe, représentée par la Grèce, prit possession de l'Asie et la fameuse cité, dernier refuge de Pélasges, fut abattue. La guerre de Troie fut suivie d'une longue trêve, pendant laquelle l'Europe et l'Asie furent le théâtre de grands changements. Alors se forma l'empire oriental des Perses, dans lequel vinrent se porter, comme les fleuves dans l'Océan, tous les anciens empires. Leur unité fondée, l'Orient se souvin de ses querelles intestines avec les hommes de l'Occident. Xercès couvrit l'Hellespont de ses vaisseaux. La fortune qui avait été fidèle aux Grecs contre Priam dans les champs de Troie, leur fut fidèle encore contre les Perses, dans les champs de Marathon et sur les flots de Salamine. A cette époque glorieuse pour les Grecs succéda une ère de décomposition sociale. Il en sort bientôt une unité plus redoutable. La force, détruite dans l'Attique et la Péloponèse, ressuscite, agrandie, sous l'empire de la Macédoine. La guerre éclate entre Alexandre et Darius. Après avoir visité Troie, le héros macédonien, type du guerrier civilisateur, passe la Granique, prend

l'Asie en trois batailles, abat Persépolis et Babylone : « La terre, dit l'Écriture, se tait en sa présence ». L'époque d'Alexandre est, en effet, remarquable, parce que l'Asie étant vaincue par l'Europe encore une fois, l'Orient et l'Occident obéirent, pour la première fois, à un seul maître. Mais cette union, œuvre d'un homme, ne dura qu'un jour ; de nouveau, l'humanité entra en dissolution. Alors l'œuvre d'Alexandre, qui ne pouvait être continuée par un homme, est continuée par un peuple, qui avait grandi lentement et à qui les prophètes avaient promis la domination de la terre : ce peuple était le peuple romain, le plus grand de l'antiquité comme Alexandre est le plus grand de ses hommes. Lorsque Rome eut conquis l'Italie, une colonie asiatique, Carthage, florissait au nord de l'Afrique. La question d'Orient se pose encore ; la guerre éclate ; Scipion reste vainqueur et la colonie de l'Asie rend hommage à la nouvelle métropole de l'Occident. Annibal cherche sa vengeance ; à sa voix, Antiochus et Mithridate s'élèvent de l'Asie pour disputer à Rome sa gigantesque proie. A l'appel des grands capitaines, s'émeuvent, non seulement les populations asiatiques, impatientes du joug de l'Occident, mais encore des multitudes de Sarmates, de Scythes, de races qui errent sur les bords du Tanaïs et du Danube. Trois fois l'Orient revient à la charge ; trois fois l'Orient fut vaincu. Un demi-siècle après, la puissante république de Rome était détruite, Auguste montait au Capitole. Un nouveau soleil monte à l'horizon ; l'humanité coupable est rachetée par Jésus-Christ. Le christianisme doit pulvériser la civilisation antique, modifier l'organisation des sociétés, donner une nouvelle direction aux mœurs des peuples et aux idées des hommes, changer la constitution de l'État et la constitution de la famille. Mais cette transformation ne devait s'effectuer qu'avec le concours des temps et s'arracher qu'au prix de douloureux combats. Tandis que le christianisme étendait ainsi ses conquêtes, Mahomet tirait les Arabes de leur profonde léthargie et soulevait leur tribu comme un ouragan. La lutte se ranima entre l'Occident et l'Orient, lutte terrible où le monde remit au hasard des combats de décider quels seraient son code, son drapeau et son Dieu. L'Occident se précipita sur l'Orient par la grande merveille

des croisades ; nous venons de voir à Lépante, leur dernier combat. Or, cette lutte séculaire entre l'Orient et l'Occident, est un fait identique : il a sa source dans l'antagonisme de la nature humaine ; il se personnifie dans des doctrines contraires ; il veut produire l'unité par la guerre ; il constate, par sa durée, une opposition presque irréductible ; mais par les péripéties de cette longue lutte, il contribue à l'avancement de la civilisation. Chaque fois que l'Orient et l'Occident en viennent aux mains, ce n'est pas en leur nom, mais au nom de certains principes dont ils ont toujours été les légitimes représentants. L'Orient et l'Occident ont toujours résolu, d'une manière différente, pour ne pas dire contraire, toutes les grandes questions qui occupent l'humanité dans le cours des siècles. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter les yeux d'un côté, sur l'Europe, de l'autre sur l'Asie. L'Européen est resté vainqueur de la lutte contre la nature ; l'Asiatique en est sorti vaincu. De là naissent toutes les différences qui se remarquent entre leurs croyances politiques et religieuses. Pour l'Asiatique, la nature est Dieu ; pour l'Européen, la nature est esclave et la divinité n'est ni une force matérielle, ni une somme de forces physiques, mais une intelligence incrée. Le panthéisme est la religion de l'Asie ; le fatalisme est son dogme ; l'homme est esclave ; le fort est le roi, et le roi est un Dieu qu'il faut adorer. Le spiritualisme est le fondement de la religion de l'Européen ; la liberté humaine, le premier de ses dogmes ; la liberté de l'homme co-existe avec la Providence divine ; elle ne reconnaît pas dans la force l'attribut de la souveraineté et n'adore pas les princes. Ses adorations sont réservées à Dieu. Sa liberté il ne la sacrifie jamais. En Europe, l'homme est spiritualiste et libre ; en Asie, il est matérialiste et esclave ; la lutte entre l'Orient et l'Occident avait pour objet providentiel de résoudre la question de savoir si l'homme doit élever des autels à l'esprit ou à la matière, à la liberté ou au destin. On ne s'étonnera donc point que les papes aient appelé l'Europe aux croisades et que Pie V ait gagné la victoire de Lépante. Jésus-Christ était dans son vicaire pour sauver la civilisation et rien n'était plus juste, en considération de ses vertus, que de placer le vainqueur de Lépante sur les autels,

comme l'un des sauveurs de l'Europe et l'une de ses plus pures gloires.

§ VII. AFFAIRE DE BAIUS.

L'Université de Louvain.

141. Les Pays-Bas étaient riches en universités ; celle de Louvin tenait le premier rang. Cette université avait été fondée par Jean IV, duc de Brabant, le 9 décembre 1425, approuvée par le Pape Martin V et inaugurée le 7 septembre 1426. Le temps l'enrichit de nombreuses fondations ; lors de son abolition, elle comptera quarante-deux collèges, la plupart richement dotés ; l'un des collèges de théologiens, par exemple, n'avait pas moins de 36,000 florins de revenus. On acceptait des élèves sans avoir égard au rang ni à la nation. Au XVIe siècle, elle comptait six mille étudiants, chiffre à noter pour ceux qui attribuent, à notre siècle, l'invention de l'instruction publique. Parmi ses professeurs brillaient des hommes illustres, telle que Juste-Lipse, l'une des gloires de l'érudition, et Adrien Florent qui monta sur le siège de saint Pierre. La faculté de théologie surtout avait grande réputation ; elle se recommandait spécialement par sa dévotion à la sainte Vierge, et sa piété envers le siège apostolique. L'intégrité, non pas de sa foi, mais de la réputation, subit malheureusement une atteinte par les controverses de Baïus. Michel de Bay, né à Melin en 1513, vint de bonne heure à Louvin, pour se préparer à l'état ecclésiastique. Après avoir parcouru les classes du gymnase, il commença, en 1533, ses études de philosophie à la pédagogie de Porc, ainsi nommé d'une enseigne de l'hôtel en face, gîte ordinaire de beaucoup d'écoliers ; il les termina heureusement en 1535, année où il fut promu au grade de maître ès-arts. L'aptitude et les succès de Baïus dans ses thèses de philosophie, lui valurent une bourse au collège du pape Adrien ; il y fit, pendant cinq ans, ses études théologiques et s'attira, autant par sa conduite sage et digne que par ses talents et ses connaissances, une telle considération, qu'il fut, en 1541, mis à la tête du collège de Standonk. Pendant trois années il remplit cette fonction, puis de 1544 à 1550, enseigna la philosophie, avec un

grand succès. Dans l'intervalle, il s'était fait recevoir licencié et docteur en théologie ; en 1551, il était nommé dans la même faculté, professeur d'Écriture Sainte. A cette date, l'université de Louvain venait de se couvrir de gloire, d'abord par la condamnation des écrits de Luther, ensuite par les réfutations savantes des erreurs du protestantisme. Aussitôt après avoir reçu la prêtrise, Baïus se livra donc avec ardeur aux études scriptuaires, il lut avec avidité les livres luthériens où l'on s'efforçait, par des textes mal compris, de déroger à la tradition ; peu à peu il prit goût à la controverse et se laissa entraîner. Dans ces pugilats sur la doctrine, il y a toujours quelque chose d'un peu confus ; la confusion des idées engendre l'obscurité dans les esprits ; cette obscurité se concilie très bien avec les passions et il faut une rare mérite dans ces rencontres pour ne pas sucomber. Le chancelier de l'université, Ruard Tapper, personne fort prudente, crut distinguer dans les leçons, je ne sais quels symptômes d'erreur: il donna des avis. Ces avis furent d'autant moins goûtés qu'ils étaient plus sages ; Baïus préféra les encouragements de son collègue Jean Hessels, licencié comme lui, professeur de théologie à l'abbaye du Parc, de l'ordre des Prémontrés. Plus jeune que Baïus, plus hardi, Hessels s'était fait connaître sous le nom de Jean de Louvain. Leur liaison devint bientôt une absolue communauté de pensées et d'études. Ces deux amis rédigèrent ensemble un plan de doctrine qu'ils résolurent d'émettre et de propager par tous les moyens en leur pouvoir.

Enseignements de Baïus.

142. La controverse à laquelle donnèrent lieu les deux professeurs prit sa source dans l'emploi d'une nouvelle méthode et sa matière dans la doctrine qui ressortit, bientôt de cette méthode. La méthode scolastique, du moins telle qu'on l'employait de leur temps et dans leur pays, négligeait trop, à leur avis, les Saintes Écritures, même à une époque ou l'outrecuidance avec laquelle les réformateurs protestants se prévalaient de l'autorité de la Bible, devait plus que jamais en rendre l'étude importante aux yeux des catholiques. L'étude des Pères de l'Église ne leur parut point, non plus, faite avec assez de largeur. En place de tous les matériaux logiques, arguments de métaphysique, déductions dialectiques,

textes réduits à leur plus courte citation, ils demandaient qu'on produisit avec plus d'abondance les textes sacrés, avec plus de développement les citations des Pères, précisément parce que les seuls réformateurs en appelaient plus souvent aux Pères et se targuaient faussement de tout prouver par les Écritures. En cela, les deux théologiens avaient parfaitement raison ; ils faisaient toucher du doigt un des défauts de la scolastique, défaut généralement senti, difficile à guérir et dont le traitement n'était pas sans danger. Ainsi s'explique la grande faveur qui accueillit d'abord les deux théologiens. Lorsqu'on les vit réclamer des améliorations dans l'étude de la théologie, on crut qu'il s'agissait uniquement d'en fortifier les bases. Mais de l'insuffisance du fondement patristique et scriptuaire, il vinrent tout doucement à mettre en cause sa solidité; il ne s'agissait plus de méthode, mais d'interprétation. Baius en particulier se croyait appelé à découvrir ce qu'il y avait d'enfoui dans les écrits des Pères et ce que les théologiens scolastiques n'avaient pas aperçu : *In lucem proferre quæ in illis videbantur abdita contineri* : comme il le dit dans sa lettre au cardinal Simoneta. Par là, il entendait l'anthropologie chrétienne, que, dans la conviction de Baïus, beaucoup de théologiens n'interprétaient plus dans sa rigueur autique. En ce point encore, Baïus ne s'abusait pas. Quelques théologiens avaient abandonné la stricte doctrine de saint Augustin, sous ce prétexte, qu'en se tenant au strict augustinisme, on ne pouvait combattre que très difficilement les réformateurs. Pour se forger des armes de circonstances, ils déclinaient à gauche, et loin de détruire l'erreur, la faisaient naître. D'autres virent les dangers de cette tactique ; les docteurs de Louvain furent du nombre et avec eux Baronius : « Qu'ils prennent garde, dit-il ; à quel péril s'exposent quelques récents théologiens qui s'élevaient contre les novateurs, pour les réfuter, et s'éloignent du sentiment de saint Augustin sur la prédestination. » (1)

Premières discussions.

143. C'est sur ce point que devait choper Baïus. Exact dans ses observations sur l'insuffisance de la méthode et sur certaines déviations dogmatiques, il devait se tromper sur la manière de comprendre

(1) Bail. *Opera*, t. II, p. 125 et 192.

la condition de l'homme et son rapport normal avec le gouvernement de la Providence. Il y avait à cette époque, dans la manière de concevoir les rapports de la grâce divine avec la liberté humaine, deux directions tout à fait indépendantes et généralement opposées. Parmi les scolastiques Dus Scott avait soutenu uu sentiment contraire à la doctrine strictement augustinienne de saint Thomas; les Franciscains l'avaient adoptée; les Jésuites l'avaient défendue. Baïus, croyant suivre la doctrine de l'ange de l'Ecole, se trouvait dans le camp opposé, mais ce qu'il prêtait à l'ange de l'École, n'était qu'une conceptions à lui, exacte peut-être dans son intelligence, défectueuse dans son expression. Au moment où il l'exposait en chaire, ses collègues, Ruard Tapper, Josse Ravesteyn, Tileto, Léonard Hessels, par taient au concile de Trente. A leur retour, les deux premiers entendant parler de la nouvelle méthode de Baïus, se crurent, en qualité de représentants de l'ancienne doctrine, blessés par l'enseignement nouveau et se déclarèrent contre avec plus ou moins de mauvais vouloir; Ruard Tapper, alors que Baïus et Jean Hessels étaient ses auditeurs, avait remarqué en eux un esprit hardi, amateur de nouveauté et avait exprimé hautement son inquiétude à cet égard (1); il était mort en 1559 et ce fut Ravesteyn, adversaire de Baïus, qui prit sa place à la faculté. La cause avait d'abord été déférée à l'examen du docteur Vigilius, président du conseil privé de Bruxelles, et à Granvelle, premier ministre de Marguerite de Parme. Les docteurs de Louvain relevaient, en qualité d'ecclésiatiques, de l'autorité spirituelle de Granvelle, archevêque de Malines, et, en qualité de professeurs, de l'autorité royale. Cette première intervention de l'autorité fit apprécier les scandales de l'enseignement nouveau et amena l'ordre de ne plus s'écarter ni des termes, ni du programme de l'enseignement officiel. Il résulte, de cette défense, une courte accalmie.

144. La lutte ne commença formellement qu'en 1560. Les Franciscains s'occupaient, dans leurs couvents, des opinions qu'ils avaient entendu développer par Baïus dans ses cours. Les partisans de Baïus, de leur côté, reprenaient les hostilités à front découvert. Censure de la Sorbonne

(1). PALLAVICINI. *Hist. Conc. Trid.* Lib. XV. Cap. 7. N. 9.

Deux couvents des frères mineurs, celui d'Ath en Hainaut et celui de Nivelle en Brabant, s'engagèrent dans la mêlée. La voix des supérieurs de ces deux maisons n'obtenait plus la même déférence; ils se concertèrent sur le remède à opposer au désordre et s'accordèrent pour recourir au jugement de la Sorbonne de Paris. Remarquons que l'opiniâtreté des baïanistes s'appuyait principalement sur l'habileté et la science apparente de leurs chefs; ils pensèrent que rien ne serait plus propre à désabuser les disciples qu'un arrêt émané d'une faculté aussi universellement estimée que l'était la Sorbonne de Paris. En conséquence, les diverses propositions de Baïus furent recueillies et expédiées en France, sous le sceau des deux monastères, avec prière instante de procéder au plus sérieux examen ; l'assemblée des docteurs parisiens fut aussitôt convoquée, et en juin 1560, elle émit une censure motivée sur chacune des propositions séparément: de dix-huit, quinze furent qualifiées hérétiques, et les trois autres, simplement fausses. La faculté de théologie envoya de Paris en Hainaut et en Brabant deux copies de son jugement qui fut aussitôt répandu dans toute l'étendue des Pays-Bas. Les partisans du baïanisme furent ébranlés à la voix d'une compagnie aussi distinguée; Baïus en fut visiblement alarmé. Bientôt pourtant il se décida à la réplique par voie détournée. Écrivant à son ami Sablonius, il se plaignit de la rigueur avec laquelle il avait été censuré, maintint contre la Sorbonne le sens de quelques-unes de ses propositions, éluda la discussion sur quelques autres et subtilisa sur certains mots, prétendant que la censure portait sur des expressions dénaturées ou mal comprises. Il louvoyait enfin entre la rétractation et l'aveu de ses erreurs, en disant assez pour rallier les disciples incertains, pas assez pour être taxé de révolte ouverte à Bruxelles et à Malines. Cet écrit du maître releva le courage des disciples ; ils travaillèrent de leur côté à l'apologie de leur sentiment, et à se justifier, non en le désavouant, mais en s'efforçant de l'appuyer de l'autorité des Pères de l'Église.

Nouvelles discussions.

145. Les Franciscains firent, en 1561, une nouvelle collection de propositions suspectes, qu'ils soumirent au cardinal Granvelle. Le

prélat les communiqua à Baïus ; le professeur y répondit par une lettre qu'on n'a pu retrouver. Dans sa lettre au cardinal Simoneta, Baïus dit, au sujet de ces propositions, que les unes s'éloignent beaucoup de sa manière de voir ; que d'autres n'ont jamais été enseignées par lui ni dans un sens, ni dans un autre ; que toutes, ou du moins la plupart, étaient conçues avec une telle perfidie, que leur réel énoncé devait les rendre suspectes, surtout de la part de ceux qui n'étaient pas familiarisés avec ces questions si délicates. Granvelle crut pouvoir flatter l'amour-propre des professeurs en leur offrant, dans son conseil, des places honorifiques et des pensions qu'ils voulurent bien accepter. Lorsque le cardinal les eût assurés de sa bonne volonté à leur égard, il leur montra un bref de Pie IV, qui l'autorisait à user des pouvoirs ecclésiastiques, pour imposer silence à toute discussion doctrinale dans les Pays-Bas. Les professeurs se soumirent, à condition qu'on imposerait le même silence aux adversaires qui avaient battu en brèche leur enseignement. Granvelle fit accepter, aux Cordeliers, cette pacification ; il fut convenu qu'on ensevelirait dans l'oubli tous les anciens sujets de discorde. Mais cette paix ne devait pas durer. Au commencement de 1563, Baïus publia ses premiers traités : *De libero arbitrio ; De justitia ; De justificatione et sacrificio ;* puis il partit au nom du roi d'Espagne, pour assister au concile de Trente avec Hessels et Jansénius, depuis évêque de Gand. A son retour en 1564, Baïus fit paraître ses autres traités ; *de Meritis operum ; de Prima hominis justitia et de Virtutibus impiorum ; de Sacramentis in genere ; de Forma Baptismi ;* deux ans après il fit imprimer de nouveau les premiers traités et y ajouta : *de Peccato originis ; de Charitate ; de Indulgentia ; de Oratione pro defunctis.* Pendant que Baïus publiait ses écrits, ses adversaires n'étaient pas restés inactifs ; Ravesteyn mettait les facultés espagnoles en mouvement contre lui ; il envoyait aussi, par un franciscain, plusieurs propositions extraites des écrits de Baïus à Rome, pour en obtenir le rejet. Les Franciscains, parmi lesquels s'étaient de nouveau élevées plusieurs controverses très vives, dans lesquelles les écrits et les doctrines de Baïus jouaient un rôle, s'agitaient de leur côté.

On compléta le recueil des propositions dénoncées à Rome en se servant des derniers ouvrages de Baïus, et l'on poursuivit auprès de Pie V, successeur de Pie IV, la condamnation de ces propositions, qui s'élevaient à soixante-seize. Pour arriver plus sûrement et plus rapidement au but, les Franciscains envoyèrent sous la protection du duc d'Albe, une députation au roi d'Espagne, qui, de son côté, insista à Rome pour qu'on mit fin à ces discussions.

Condamnation du Pape.

146. Le pape ordonna l'examen des doctrines dénoncées à son tribunal. Afin que les examinateurs ne fussent pas suspects à Rome, le Pape les choisit parmi les docteurs de plusieurs nations, et assista lui-même comme il le déclare dans la bulle, à plusieurs séances d'examen. Le premier octobre 1567, son jugement définitif fut promulgué d'après le vœu unanime de commissaires délégués à cet effet. — La constitution de Pie V, commençait par ces mots : « Entre toutes les afflictions que le malheur des temps nous suscite dans la place où nous avons été élevé par le Seigneur, il n'y en a point qui nous ait frappé si vivement, que celle de voir que la religion chrétienne, après avoir été agitée depuis longtemps en tant de manières différentes, soit encore troublée tous les jours par de nouvelles opinions ; et que le peuple de Jésus-Christ, divisé par les suggestions de l'ancien ennemi, soit entraîné indifféremment dans toutes sortes d'erreurs. En ce qui nous regarde, nous employons tous nos efforts pour étouffer ces opinions dans leur naissance ; car nous sommes saisi d'une douleur très sensible en voyant plusieurs personnes d'une probité et d'une capacité d'ailleurs reconnues, répandre, de vive voix et par écrits, diverses opinions dangereuses et très scandaleuses, et en faire la matière de leurs disputes dans les écoles. Telles sont les propositions suivantes :

Les mérites ni de l'ange, de l'homme encore entier ne sont justement appelés grâce ;

Comme l'œuvre mauvaise de sa nature est méritoire de sa mort éternelle, de même la bonne œuvre de sa nature est méritoire de sa vie éternelle ;

La félicité serait une récompense et non une grâce, et pour les bons

anges et pour le premier homme, s'il avait persévéré dans son état jusqu'à la fin ;

La vie éternelle a été promise à l'homme entier, et à l'ange en prévision des bonnes œuvres et les bonnes œuvres, d'après la loi de nature, suffisent par elle-mêmes, pour acquérir cette vie :

Dans la promesse faite à l'ange et au premier homme est contenue la constitution de la justice naturelle, par laquelle, à raison des bonnes œuvres, et sans aucune autre considération, est promise aux justes la vie éternelle ;

Il a été établi pour l'homme par la loi naturelle, que, s'il persévérait dans l'obéissance, il passerait à cette vie où, il ne pourrait plus mourir ;

Les mérites du premier homme entier furent des dons de création première, mais d'après la manière de parler des Saintes Écritures, on ne peut pas les appeler justement des grâces, mais on doit les appeler seulement des mérites, et non des grâces ;

Dans ceux qui sont rachetés par la grâce du Christ, on ne peut trouver aucun bon mérite, qui n'ait été conféré gratuitement à un indigne ;

Les dons accordés à l'homme entier et à l'ange, par une raison qui n'est peut-être pas blâmable, peuvent être appelés des grâces ; mais parce que, selon l'usage de la Sainte Écriture, on entend seulement les dons conférés au nom du Christ à des indignes et à des gens qui ne les méritent pas, par ce motif, on ne peut appeler grâce, ni les mérites, ni la récompense qui leur est décernée ;

La solde de la peine temporelle, qui reste toujours après la rémission du péché et la résurrection du corps ne peuvent être attribués qu'aux mérites du Christ ;

Pour avoir vécu jusqu'à la fin pieusement et justement dans cette vie mortelle, si nous acquérons la vie éternelle, cela doit être attribué, par un juste jugement de Dieu, non pas proprement à la grâce de Dieu, mais par une disposition naturelle, réglée ainsi dès le commencement.

Dans cette récompense des bons on ne regarde pas aux mérites du Christ, mais seulement à la première institution du genre humain

dans laquelle, il est établi par la loi naturelle, que par un juste jugement de Dieu, la vie éternelle soit accordée à l'obéissance aux commandements (1).

Il y a soixante dix-neuf propositions de Baïus, analogues aux précédentes, condamnées par la même bulle. Les examinateurs avaient négligé de synthétiser ces propositions, de les présenter en corps de doctrine, ils s'étaient borné à les relever successivement telles qu'ils les trouvaient dans les opuscules de Baïus. « Les Baïanistes, dit un professeur de Louvain, se trompaient au sujet de la grâce des anges et du premier homme, au sujet du mérite des œuvres tant dans l'état d'innocence que dans un autre état, au sujet du libre arbitre et de ses forces, au sujet du péché tant personnel qu'originel, au sujet de la charité et de l'accomplissement de la loi au sujet de la justification et de l'effet des sacrements, enfin au sujet de la soulte de la peine temporelle. (2) » Ainsi parle un professeur de Louvain, un titulaire de la chaire même occupée ci-devant par Baïus. Apres avoir énuméré ces propositions, la constitution se terminait ainsi : « Après avoir pesé toutes ces propositions dans l'examen exact qui s'en est fait en notre présence, quoique quelques-unes puissent en quelque sorte être soutenues, en les prenant à la rigueur et dans le sens propre des mots que ceux qui les ont avancées ont eu en vue, nous les condamnons par l'autorité des présentes, comme hérétiques, erronnées, suspectes, téméraires, scandaleuses et offensives des oreilles pieuses le tout respectivement; aussi bien que tout ce qui s'est dit ou écrit sur leur sujet. Et nous défendons à toutes sortes de personnes de parler à l'avenir, d'écrire ou de disputer en aucune manière sur ces articles et sur tous autres semblables. »

Mise à exécution.

147. Granvelle était à Rome lorsque cette sentence fut rendue. Aussitôt que la constitution fut portée, on ne songea plus qu'à la mettre à exécution avec indulgence. L'archevêque de Malines en reçut mandat ; il délégua, à cette fin, son vicaire général, Morillon, que son mérite plaça plus tard sur le siège de Tournay. Voici quel-

(1) *Annales ecclesiastici,* t. XXXV, p. 291.

(2) HAINE. *Principia et errores*, p. 79.

ques extraits de la lettre du cardinal au prévôt de Malines : « Sa Sainteté se souvient fort bien de ce qui se passa lorsque feu son prédécesseur me commit cette affaire, car Sa Sainteté avoit pour lors la charge de l'Inquisition. Je luy ay ramanteu la qualité du dit docteur le Bay (Baïus) et le fruit qu'il peut faire de l'Église de Dieu, la suppliant que tenant respect à ce et à la vertu et bon zèle du dit docteur, il luy plût traiter cette affaire, de sorte que ce fût avec le moindre scandale du dit sieur le Bay que faire se pourroit ; par quoi Sa Sainteté se condescendit avec une piété et une charité vrayment chrétiennes : et ayant compassion au dit le Bay, présupposant qu'il fût tombé en cecy stymulé de la contention de ses émulateurs, et comme il est advenu souventes fois, que pour soutenir une proposition qui est échappée, quand l'on prend le chemin du monde, l'on tombe nécessairement à être forcé à concéder et affermer autres plus absurdes et plus éloignées de la religion. — Et me concède Sa Sainteté que l'on feroit pour le dit Bay, tout ce que la vérité et la foy sauve, et sans faire préjudice à la dignité et autorité d'icelle, se pourroit, pourvû que le dit docteur se voulut soumettre à ce que la raison veut, et à la censure de Sa Sainteté : et pour y procéder en cette sorte, et avec la charité acquise, l'on fit ôter le premier feuillet, afin que l'on ne connût ni l'auteur du livre ni le lieu où il est imprimé, et s'est examiné l'œuvre par gens savants de plusieurs nations, lesquels uniformément ont censuré plusieurs des propositions trouvées dedans le livre en la forme que vous verrez par la bulle de N. S. P. le Pape que je vous envoye avec celle-ci, déclarant lesdites propositions annotées, aucunes erronées, aucunes suspectes, autres scandaleuses, autres, jaçoit se puissent en rigueur interpréter en quelques sens pour les excuser, donnent toutefois offensions à gens pieux qui les lisent. — Et s'est fait cette condamnation ainsi générale, avec l'adjonction du mot *respective* pour plus de douceur. Et comme vous verrez, Sa Sainteté me commet d'y faire ou par moy, en y employant d'autres, ce que je trouverai convenir pour, la dignité de la religion sauve, pourvoir doucement au mal qui de cecy pourroit succéder. Et il m'a semblé que je n'y pouvais entremettre personne, qui, avec

meilleur zèle et discrétion, s'y pût satisfaire que vous. Et tant plus pour l'affection que je sçais que vous portez audit docteur Bay, lequel je tiens pour si homme de bien et catholique, que voyant censure, et détermination de Sa Sainteté, il n'y voudra aucunement répugner. — Autrement il me feroit perdre la bonne opinion que j'ai de lui, me retireroit de sa protection, laquelle comme vous sçavez j'ai tenu et tiens comme d'un personnage si vertueux et qualifié, et du conseil duquel j'espère tous les jours me valoir de mieux en mieux. — Ce qu'il convient de faire est, à mon avis, que vous l'appelliez et qu'amplement vous lui faites entendre de ma part ce que dessus, lui communiquant la bulle originale par laquelle il verra l'intention de Sa Sainteté et que, pour non faillir à mon devoir, je ne puis délaisser de la faire exécuter, mais que je désire bien que ce soit avec le moindre scandale que faire se pourra. Il verra que par la bulle il n'est nommé, ni son livre, si bien icelle sans dire lequel. Mais toutefois s'étant publié iceluy, il faut regarder par quel moyen on pourra remédier à ce point ; car je ne vois qu'il se puisse délaisser de le défendre, afin que les exemplaires sortent hors des mains. — Et il sera besoin que au doyen et aux principaux de la faculté, vous faites ostentation de ladite bulle après toutes fois avoir parlé audit docteur, afin que voyant la censure de Sa Sainteté, ils ne comportent que telles propositions se soutiennent, quelque interprétation on glose que l'on y veille donner ; car je puis vous assurer que pour les sauver l'on a fait tout ce qui a esté possible, et qu'en cette affaire Sa Sainteté a usé d'une telle intelligence, que si ce fut esté pour gaigner tout le monde, l'on n'eust sçeu faire plus. — Et ceci est de telle qualité et importance, et l'a Sa Sainteté tant à cœur, pour la crainte qu'elle a que sans y remédier promptement, inconvénient plus grand en puisse advenir, que j'attendrai avec bien grand désir, nouvelles de vous pour sçavoir et lui faire entendre ce qui s'y sera fait. Et je désire sincèrement que le dit docteur prenne la chose par le bon chemin pour éviter tous les inconvénients auxquels en usant autrement il pourroit tomber. Et pourtant vous prie, autant affectueusement que je puis, d'y user toute diligence, vous servant

du conseil de ceux que vous verrez convenir; mais ayant grand égard de fuir ceux qui se pourroient montrer passionez contre le dit docteur; car ce que l'on prétend est de remédier au mal, comme j'ai dit, évitant, tant que faire se pourra, le scandale du dit docteur, sans toutefois rien délaisser, suivant l'intention de Sa Sainteté, qui doive servir pour conserver la pureté de la doctrine. »

Conduite de Morillon.

148. La bulle n'avait pas été affichée et promulguée à Rome. En Belgique, Morillon suivit de point en point les instructions bienveillantes de Granvelle. Avant toute mesure, il fit venir Baïus à Bruxelles, pour l'entretenir en particulier et le préparer à l'obéissance. Par l'issue, on doit conjecturer que Morillon le trouva docile ou sut l'amener à l'obéissance. On convint qu'on assemblerait le doyen et les professeurs de théologie, qu'on lirait la bulle, que tous en commun et en particulier souscriraient à la décision du Pape, qu'enfin on aviserait aux moyens d'extirper les dogmes proscrits. On n'exigeait, au surplus, de Baïus, rien qu'on n'eût exigé de lui en qualité de professeur, si la bulle eût concerné quelque autre membre de cette assemblée. Le 29 décembre 1567, la bulle fut donc lue dans la maison du docteur Rawesteyn. La faculté la reçut avec respect et promit d'obéir. Comme la doctrine de Baïus tenait les Franciscains en surexcitation permanente, il fallait communiquer la bulle aux couvents des Pays-Bas. Morillon s'acquitta de cette nouvelle tâche avec autant de prudence que d'énergie. Mais, de toutes les passions, l'une des plus difficiles à dompter est celle d'un chef de parti ou d'une école. L'orgueil qui la fait naître trouve sans effort moyen de la nourrir et même de l'exaspérer. En jetant ses armes aux pieds de l'Église, on participerait à sa victoire ; et on serait pleinement et utilement vainqueur tant de soi-même que de ses erreurs; mais le faux honneur donne d'autres conseils, et l'on est sa dupe quand on ne devient pas sciemment son complice. Baïus s'était vu sans appui à Bruxelles, à Louvain, à Rome, à Madrid ; il avait plié, mais n'était pas soumis et avait même trouvé moyen de ne pas apposer sa signature au bas des pièces souscrites par ses collègues, Plus tard, il se plaignit d'avoir été emporté à trop de condescendance ; puis, relevant la tête après l'irruption du

prince d'Orange, il rédigea ouvertement une apologie de sa doctrine ; enfin le duc d'Albe ayant repris l'offensive, Baïus, qui n'osait pas répandre son manifeste, l'adressa au Saint-Siège par l'entremise du cardinal Simonetta, avec lequel il avait noué, à Trente, d'amicales relations.

Réclamation de Baïus.

149. Que disait Baïus dans cette apologie? D'abord il se plaignait de n'avoir pu obtenir copie de la bulle du Pape, ni à Louvain, ni à Rome, tandis que les propositions réprouvées circulaient de côté et d'autres dans les Pays-Bas. Ensuite, il exprimait la crainte que ces propositions ne pussent nuire à la considération du Saint-Siège, puisqu'elles semblaient renfermer des calomnies patentes et que certaines propositions des saints Pères paraissaient condamnées, non seulement quant aux paroles, mais quant au sens ; qu'il se trouvait, en effet, dans les Pays-Bas, beaucoup de docteurs et de fidèles qui, pendant les troubles excités par les hérétiques, s'en tenaient bien plus à la sainte Écriture, et à la doctrine des Pères, qu'à la théologie scolastique, et qu'ils seraient grandement scandalisés en voyant que des doctrines appartenant manifestement aux Pères étaient sacrifiées aux partisans des opinions et de la méthode scolastiques. Les partisans de Baïus se plaignaient encore, que ni lui, ni Jean de Louvain, n'eussent été avertis ou appelés devant leurs juges ; mais en ce point, il faut plutôt admirer la sagesse des lois ecclésiastiques. Le procès poursuivi silencieusement à Rome n'avait pas été attentatoire au droit des accusés, parce qu'il n'y avait pas d'accusés ; il y avait procédure, non contre les personnes, mais contre les livres. Les livres sont faits pour être lus loin des auteurs ; le bien ou le mal produit est indépendant de leur présence. Au débat, ils ne pourraient que protester de leurs intentions ; mais elles ne sont pas en cause ; on les tient pour excellentes et il n'y a pas lieu de prononcer contre les personnes. S'agit-il de déterminer le sens précis des ouvrages? Un auteur ne peut-être juge dans sa propre cause. Des examinateurs compétents et désintéressés offrent autant de garanties. D'ailleurs, lorsqu'un ouvrage est mis en circulation, il ne s'agit plus du sens entendu par l'auteur, mais de la portée des mots qu'il emploie, de leur valeur

comprise et acceptée par le public. Les jugements portés en pareil cas n'atteignent donc pas l'homme, mais le livre, et s'adressent au public, non à l'écrivain. Quant aux échappatoires de Baïus, sur la solidarité qu'il établissait entre lui et les Pères de l'Église, c'était un paralogisme pitoyable, qui met sa bonne foi à couvert, mais ne laisse pas assez voir sa perspicacité. Mais enfin telle était sa confiance dans l'innocuité de sa doctrine, qu'à sa lettre apologitique, il joignait un mémoire intitulé : « Propositions condamnées par N. S. P. le pape Pie V, à Rome, le 1er octobre de l'an 1567, avec des explications qui font voir que les unes ne se trouvent ni quant aux termes, ni quant au sens, dans les livres d'où l'on remarque qu'elles sont extraites ; les autres sont prises dans un sens forcé et contraire à celui que le texte présente et que d'autres encore paraissent avec raison n'avoir point été assez examinées. — « Ainsi donc, concluait Baïus, nous avons jugé à propos d'envoyer à Votre Sainteté ces propositions et de lui exposer le sujet de nos alarmes, soumettant le tout à votre jugement ; afin que, les ayant sûrement pesées, vous prononciez si nous devons regarder la censure de ces propositions comme légitime, suffisamment réfléchie, ou comme subreptice ou arrachée par les importunités et les artifices de ceux qui persécutent les gens de bien, plutôt qu'obtenue par de justes raisons. »

Réponse du Pape.

150. Le cardinal Simonetta était mort, lorsque arrivèrent à Rome les lettres et apologie de Baïus ; elles furent néanmoins remises au Pape, qui en prit aussitôt connaissance. Pie V ne fit aucune attention aux irrévérences de style, il compatit aux infirtés d'un esprit qui se croyait, malgré le jugement du Pape, en si parfaite communion avec l'Écriture et les Pères ; il remarqua seulement, dans les remontrances, le sentiment de soumission à l'autorité du siège apostolique et, par un trait d'indulgence singulière, accorda la révision d'un arrêt rendu avec toute la maturité et dans toutes les formes de la justice. Les livres et les propositions de Baïus furent donc soumis à un nouveau procès, confrontés avec les justifications postérieures, mais le résultat du second jugement ne fut pas plus favorable à Baïus et le Saint Père daigna l'en informer

directement par un bref. Ce bref, daté du 3 mai 1569, portait : que le jugement de condamnation avait été mûrement pesé comme l'exigeaient l'importance de la matière et les justes égards dus à des hommes bien méritants de l'Église ; que, pour la satisfaction de Baïus, il avait encore une fois fait examiner aussi bien ses écrits que les propositions attaquées et l'apologie qu'il avait envoyée ; que le résultat avait été le même ; qu'en conséquence il était obligé de l'engager de nouveau lui et ses partisans, à garder, sur les propositions condamnées, un silence éternel. Voici la lettre du Pape : « Quoique notre décret apostolique émané dernièrement contre le livre et les propositions déférées à notre tribunal, n'ait pas été rendu sans une mûre délibération, ni sans y donner l'attention qu'exigeait de nous l'importance de l'affaire et la qualité des personnes, qui d'ailleurs ont si bien mérité du Saint-Siège ; néanmoins, voulant vous ôter tout sujet de former de nouvelles plaintes et désirant satisfaire à vos demandes, nous avons ordonné que les livres, les propositions et les écrits que vous nous avez récemment adressés, fussent de nouveau examinés et pesés avec une très grande attention et une très grande exactitude ; et tout considéré avec beaucoup de maturité, nous avons jugé que si nous n'avions point encore donné notre décret là-dessus, il faudrait le donner, comme en effet nous le faisons de nouveau. Ainsi nous vous imposons, à vous et à tous les autres défenseurs desdites proportions, un silence perpétuel, avec défense de les avancer ou de les soutenir. Et nous vous exhortons en notre Seigneur, comme nos fils et des enfants très soumis du Saint-Siège, d'obéir sans tergiversations à ce que le droit et la sainte Église votre mère et celle de tous les fidèles, vous prescrivent et d'exécuter tout ce que vous ordonnera notre bien-aimé fils Maximilien, prévôt de l'église d'Aire et vicaire général de notre vénérable frère, l'archevêque de Malines. Par là, vous nous marquerez à nous et à notre Siège, une soumission digne de votre respect et qui nous sera très agréable. »

Acte de soumission.

151. Ce bref est terrible contre Baïus. Baïus en fut d'autant plus frappé, que le cardinal Granvelle, en l'envoyant à son grand-

vicaire Morillon, disait, dans sa lettre, le mauvais effet produit à Rome par l'apologie du professeur. On avait considéré cet acte comme bien près de l'opiniâtreté hérétique, *pertinacix vicina.* Pour prouver son obéissance au Saint-Siège, Baïus se montra prêt à tout. Cependant comme ce qui s'était passé de prime abord, entre Morillon et lui, était un secret, et qu'il n'avait pas donné, parcequ'on ne l'avait pas exigé, un témoignage public de sa soumission, il fut accusé d'opiniâtreté. Ses adversaires lui reprochaient de continuer à défendre en chaire les propositions frappées par la bulle. Pour mettre un terme à ces provocantes calomnies, Baïus, à la demande de trois évêques, ses amis, se prononça enfin publiquement sur la bulle et déclara du haut de sa chaire : que quelques-uns de ces articles étaient faux et avaient été justement rejetés ; que d'autres avaient été compris dans un sens différent de celui qu'il leur avait donné ; que d'autres encore n'avaient pas été fidèlement extraites par les collectionneurs ; que d'autres enfin n'avaient scandalisé que parce qu'ils ne se présentaient pas sous la forme scolastique accoutumée, mais qu'ils se trouvaient précisément exprimés de cette manière chez les saints Pères. En présence de cette déclaration qui mettait le fait en désaccord avec le droit, la communication purement privée de la bulle de Pie V, dans la maison du docteur Ravesteyn, devenait insuffisante : elle ne retenait pas assez les uns dans leurs écarts et ne paraissait aux autres qu'une demi-mesure. Ces derniers en référèrent au duc d'Albe ; ils le pressèrent de témoigner aux évêques, réunis à Malines en 1570, le désir de voir publier solennellement à Louvain, la bulle papale, et de la voir souscrite par Baïus, ainsi que par les autres professeurs de théologie. Les évêques se montrèrent disposés à prendre ce parti : ils chargèrent Morillon de l'acte, dont deux des évêques, Martin Richovius, évêque d'Ypres et Cornélius Jansénius, évêque de Gand, avaient donné connaissance à Baïus, alors doyen de la faculté de théologie. La publication de la bulle se fit donc solennellement ; tous les professeurs déclarèrent qu'ils entendaient s'y soumettre et voulaient l'adopter ; mais Kuhn fait observer que, bien que Baïus se fut montré, comme les

autres, résolu à la soumission, cependant on n'obtint pas la signature (1). En place des souscriptions, qui eussent fait titre, après de longs débats dans la faculté de théologie, les professeurs déclarèrent en 1572:

1° Que les propositions condamnées par la bulle devaient être rejetées et tenues pour suspectes, et que tous les professeurs devaient s'abstenir de les enseigner ;

2° Qu'il fallait retirer aux candidats de théologie, les livres et les traités dans lesquels ils étaient contenus ;

3° Que la faculté prenait acte de la déclaration récemment faite par Baïus dans son cours, qu'il était prêt à se soumettre au jugement de la faculté, et qu'en effet les docteurs s'entendraient entre eux sur quelques-unes des propositions.

Nouvelles querelles.

152. Il y eut alors une trêve au moins extérieure, et Baïus put reprendre la liberté de ses mouvements. En 1577 et 1578, il entretint une correspondance avec le calviniste Marnix, sur le sacrement de l'autel et sur l'autorité de l'Église jugeant dans les controverses de la foi ; il s'occupa aussi d'une question politique. Les professeurs de Louvain nous ont dit, à nous-même, que Baïus personnellement était homme de haute science ; qu'à son for intérieur, il était parfaitement orthodoxe ; et que, dans sa conduite, il n'avait jamais rien refusé à une exemplaire soumission. L'historien de S. Pie V, malgré l'efféminatión d'esprit qui l'incline à l'indulgence, traite plutôt Baïus comme une graine avortée d'hérésiarque. Nous n'irions pas aussi loin que le comte de Falloux ; nous ne serions pas aussi bienveillant que les professeurs de Louvain. Sans contester aucun des mérites de Baïus et sans lui refuser ce que tout homme d'esprit doit à l'honneur de sa défense, il nous paraît cependant un peu hésitant dans ses démarches, pas assez décidé dans sa soumission. Il y a là quelque chose qu'on ne distingue pas très bien et qu'on n'explique pas du tout. Il est de fait que les adversaires ne croyaient pas Baïus soumis ; ils écrivaient au roi d'Espagne et au souverain pontife, que ce docteur continuait de défendre les propositions condamnées. En tout cas, si Baïus ne dérogea en rien au devoir de

(1). *Kuhn. Kirchen Lexi Kon*, t. II, p. 428.

l'obéissance, ses partisans ranimèrent la controverse sur la bulle de Pie V ; les uns déclaraient qu'elle n'était pas authentique, qu'elle avait été surprise et qu'on espérait la voir retirer bientôt ; les autres défendaient son authenticité et sa valeur permanente. Cette discussion donna lieu à la bulle du pape Grégoire XIII, *Provisionis nostræ*, du 28 janvier 1579, bulle dans laquelle le Pape admettait pleinement l'acte de son prédécesseur « telle qu'il l'avait trouvé dans les *Regesta* » et ordonnait d'accorder à cette copie la même autorité qu'au document original. Le Pape chargea un de ses prédicateurs, le père Tolet, jésuite, plus tard cardinal, de publier solennellement cette bulle dans Louvain, de faire une enquête sur l'accusation portée contre Baïus et de mettre une fin à cette controverse qui n'avait que trop duré. Le père Tolet arrivait à Louvain au commencement de 1580, présenta ses lettres de créance, puis fit lire à haute et intelligible voix, la bulle du Pape, dans la plus grande assemblée de l'Académie. Sur quoi il demanda solennellement, au docteur Michel de Bay, chancelier de l'Université, s'il reconnaissait que la bulle avait jugé beaucoup de propositions qui étaient contenues dans ses propres écrits dans le sens même où elles étaient condamnées. Baïus répondit : *Damno secundum bullam, ipsius intentionem et sicut bulla damnat.* Alors le père Tolet se tourna vers les autres docteurs, licenciés, bacheliers et étudiants, leur fit la même demande ; ils répondirent : *Articulos damnamus bullam reverentes suscipimus atque obedietiam pollicemur.* De retour à son domicile, Baïus souscrivit, sur les instances du mandataire papal, un engagement beaucoup plus explicite. En retour, Tolet promit de rendre le compte le plus favorable, au roi et au Pape, de la modestie et de l'obéissance de Baïus. En quittant la Belgique, il portait cette double sentence, que doit recueillir l'équité de l'histoire ; « *Nihil inveni Baïo doctius ; nihil inveni Baïo humilius* » c'est le jugement d'un homme enchanté du succès de ses négociations. Cependant Baïus écrivait lui-même au pape Grégoire XIII, se plaignant des calomnies dont on l'accablait depuis douze ans au sujet de ses malheureuses propositions et demandait de nouveau copie complète de la bulle de saint Pie V. Le Pape ré-

pondit paternellement et lui accorda sa demande. Ainsi finit la controverse.

Rôle de l'Université.

153. L'université de Louvain ne fut jamais, sous aucun rapport impliquée dans l'affaire de Baïus. Au contraire, lorsqu'il commença à répandre ses opinions, ce furent les dignitaires de cette université qui signalèrent le péril. Dans la suite, lorsque l'Église dut se prémunir contre ses idées novatrices, l'université sans doute, assista comme elle le devait, un de ses membres, mais surtout pour protester de ses sentiments pieux et décliner toute solidarité avec ses opinions personnelles, après la lettre du Pape. Dès 1569, après la lettre de Pie V, lorsqu'un concile des dix-sept provinces-unies eut ordonné la publication de la bulle à Louvain, l'université abandonna Baïus et refusa de se sacrifier pour défendre des nouveautés solennellement et itérativement réprouvées. Les opinions de Baïus furent donc bannies de l'enseignement public dans les termes dont usait la bulle. Les livres furent supprimés et retirés des mains de ses disciples ; les registres de la faculté demeurèrent chargés du procès-verbal de toutes les mesures prises. Baïus, d'autre part, avait paru se soumettre avec tant de sincérité, que, dès 1575, et grâce aux ménagements du Saint-Siège, il était replacé à la tête de l'université de Louvain en qualité de vice-chancelier et doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, première de la cité Lovanienne. L'autorité de cette situation ne servit qu'à réveiller dans le vieux professeur, la manie de dogmatiser. L'enseignement des jésuites, établis à Louvain, depuis quarante ans, le contrariait. Dans son dépit, il attaqua le grand professeur Lessius, qui avait reçu lui-même des leçons de Suarez et élevait par son savoir et son éloquence, une concurrence redoutable. Bientôt toute la compagnie fut en butte aux injures et aux dénonciations. Les dernières années de Baïus ne sont remplies que de ces nouveaux démêlés, en même temps que de son rapprochement avec les protestants, par l'intermédiaire du vil pamphlétaire Marnix de Sainte-Aldegonde. Hessels était mort depuis longtemps ; Baïus ne disparut de la scène qu'en 1589. En mourant, il laissait derrière lui ce ferment d'hérésie radicale et hypocrite, subtil, pointilleux,

insaisissable, toujours condamné, sans cesse renaissant, qui, pendant plus d'un siècle, bravera les foudres du Saint-Siège. Déjà Jansénius est né ; Duvergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran, va être, par son évêque, envoyé de Bayonne, sa patrie, à Louvain, pour y faire ses études. L'intimité qui avait uni Hessel et Baïus unira, sur leur tombe, Jansénius et Saint-Cyran. La plus terrible accusation contre Michel de Bay, c'est qu'il ait, de bon gré ou non, fourni le trait d'union doctrinal entre Luther et Jansénius.

Fausses doctrines de Baïus.

154. Les papes mêmes ont établi cette filiation accusatrice. Urbain VIII dans sa bulle *In eminenti*, contre Jansénius, en appelle aux constitutions de Pie V et de Grégoire XIII, déclarant que les doctrines de Jansénius ne font que renouveler les errements de ses prédécesseurs, notamment de Baïus, précédemment condamné. Grégoire XIII, il est vrai, n'avait pas cité textuellement les propositions de Baïus, reprouvées par St Pie V, mais il avait confirmé la bulle de son prédécesseur et l'on ne peut, par aucune bonne raison, contester l'accord doctrinal de ces deux actes pontificaux. La bulle d'Urbain VIII considère la question d'une manière plus générale encore, mais elle établit pertinemment le rapport entre Baïus et Jansénius. La doctrine de Baïus, au surplus, ne forme pas un ensemble lié, se déduisant d'une ou de plusieurs pensées fondamentales ; ce sont plutôt des opinions isolées, principalement sur l'anthropologie chrétienne. La bulle de Pie V, qui les avait condamnées, ne prend pas les propositions dans un ordre systématique ; elle suit simplement l'ordre des écrits de Baïus d'où elles sont écrites. Les plus importantes, cependant, celles dont les autres découlent s'occupent de la nature humaine, originairement pure et corrompue par le péché, du libre arbitre et du mérite des œuvres. Or, Baïus, d'une part exagère comme Pélage les qualités et les forces de la nature humaine à l'origine, et de l'autre à la manière des prédestinatiens, il déprécie trop la nature déchue et sa puissance. Sur l'homme primitif, Baïus remarque justement qu'il n'est pas seulement formé d'un corps et d'une âme, mais qu'il était encore orné des dons de piété, de justice et autres dons du Saint-Esprit ;

il ajoute, — et ici commence l'erreur, — que ces dons appartenaient à son être, qu'ils étaient de son essence, une partie intégrante de sa nature, en sorte que cette nature eût été, par leur absence, dépourvue de ses forces nécessaires et frustrée de ses exigences légitimes. Baïus s'écarte donc du sentiment chrétien, d'après lequel ces dons sont une grâce imméritée et gratuite, une élévation de l'homme au-dessus de sa simple nature, et en ce sens quelque chose de surnaturel. Confondre, dans le premier homme, la nature et la grâce ; attribuer la grâce à la nature, en faire une de ces appartenances obligées : voilà l'erreur fondamentale de Baïus. Que la justice et la piété soient naturelles à l'homme, en ce sens qu'elles s'adaptent parfaitement à sa nature, cela est entendu ; mais elles, ne sont pas de même ordre ; si l'homme pouvait y atteindre par sa raison et sa liberté, en ce cas il s'élèverait *par lui-même* au-dessus de sa nature. Si la justice et la piété ne sont pas acquises par l'homme même, mais sont un don de Dieu, autrement une grâce, comment peut-on encore les concevoir comme naturelles, essentielles et nécessaires. Dieu a pu créer l'homme dans l'état de pure nature, en vue de l'appeler ensuite à la perfection surnaturelle ; logiquement même on doit croire que cela s'est fait ainsi et que la nature jouit d'une certaine antériorité ; mais on ne peut admettre que cette perfection surnaturelle soit strictement nécessaire à l'homme. Cette perfection ne doit pas être comprise comme le résultat de l'activité créatrice de Dieu, laquelle activité pose, en chaque créature, ce qui est essentiel et nécessaire à sa nature, mais comme un produit de la grâce divine, par conséquent comme un don surnaturel, superposé à la nature. — Baïus s'occupe ensuite du mérite des œuvres et demande comment-il faut considérer la vie éternelle des bons anges et de l'homme s'il peut persévérer jusqu'à la fin dans la justice originelle. Baïus répond que la vie éternelle eût été accordée à l'homme non déchu, comme une récompense. Du moment que l'homme aurait conquis la vie éternelle par ses propres forces, il est clair que la récompense eût été une couronne de stricte justice. La gloire ne serait pas le couronnement de la gloire, mais la consommation de la nature

atteignant, par sa propre énergie, sa fin dernière. — Baïus vient alors à examiner la condition de l'homme déchu ; il pose que l'homme ayant perdu la justice et la piété qui lui étaient naturelles, se trouve blessé radicalement dans sa nature et n'a plus, dès lors, d'aptitude pour le bien et n'a même plus la liberté nécessaire pour l'opérer méritoirement. Par là même que la volonté déchue n'est capable que de péché, il faut soutenir que la volonté intacte n'est capable que de bien et qu'ainsi le péché originel n'est pas, dans le sens propre, une œuvre libre de l'homme, mais la suite d'un ordre divin, conséquence que les réformateurs, surtout Calvin, on rigoureusement déduites de leurs principes. Baïus, aussi en appelle à St Augustin, il dit que la liberté de la volonté consiste en l'absence de coaction extérieure ; mais que la volonté est d'autant plus libre qu'elle est plus adondonnée à une certaine nécessité intérieure de justice, et que l'impossibilité de déchoir est une bienheureuse nécessité. D'où il suit que l'homme n'est qu'une machine ; que Dieu agit dans l'homme ; et n'agit, ce qui est horrible, dans l'homme déchu que pour prévariquer ; ce déterminisme, il est superflu de le dire, ne se trouve ni dans St Augustin, ni dans l'Église ; il y a bien, dans St Augustin, des expressions qui semblent en présenter la formule ; mais le déterminisme de Baïus affecte un esprit tout différent. C'est un esprit dur et sombre, qu'on ne trouve pas dans le doux évêque d'Hippone ; et c'est par cet esprit, non moins que par l'ensemble de ses doctrines, que Baïus figure parmi les grands empoisonneurs de l'humanité. Héritier de Luther, édulcorateur de ses blasphèmes, préparateur du Jansénisme, il entra par le naturalisme de ses principes et le fatalisme de ses enseignements, dans le courant néfaste de la Révolution.

§ VIII. SAINTE THÉRÈSE ET LES MYSTIQUES ESPAGNOLS.

Le mysticisme.

135. — L'homme a été créé par Dieu, pour le connaître, l'aimer, le servir sur la terre, et le posséder éternellement dans le ciel. Dieu, qui est amour, se plaît à se communiquer à sa créature : il l'a fait, à l'origine des temps, par les communications du paradis

terrestre ; dans la plénitude des temps, par l'incarnation du Verbe, le sacrifice de Jésus-Christ et les sacrements, surtout par la Sainte-Eucharistie ; il le fait éternellement en se montrant aux élus dans les splendeurs de sa gloire. Cependant la souveraine félicité de la créature raisonnable, quoique une et indivisible et essentiellement la même pour tous les élus, a des degrés presque infinis. Tous les saints contemplent Dieu, face à face, tous le possèdent et l'aiment ; mais leur vision est plus ou moins parfaite, leur union avec lui plus ou moins intime, leur amour plus ou moins ardent, suivant la hauteur à laquelle ils se sont élevés vivants sur la terre. Une étoile diffère d'une autre étoile en clarté ; de même les saints diffèrent dans l'intensité de leur béatitude. Les bienheureux du paradis ne sont pas tous également élevés, parce que les enfants de l'Église militante ne sont pas tous également parfaits. Il y a des chrétiens, et c'est le grand nombre, qui se contentent d'observer ce qui est absolument indispensable pour le salut, c'est-à-dire les commandements de Dieu et de l'Église : ils mènent une vie *morale* strictement obligatoire pour tous les chrétiens après leur baptême. Il y a une seconde catégorie de fidèles plus généreux, auxquels il ne suffit pas d'observer simplement les commandements de Dieu, d'éviter ce qui les conduirait infailliblement à l'abîme et de faire ce qui est rigoureusement requis pour atteindre leur fin dernière. Ces âmes ajoutent, à l'observance rigoureuse de la loi, la pratique surérogatoire des conseils ; sans entrer dans l'état religieux, ils s'appliquent à certaines œuvres de plus grande perfection, pour se rendre plus agréables à Dieu : ils mènent une vie *ascétique*, facultative, plus excellente que la vie morale du commun. Il existe enfin une troisième catégorie de personnes, que Dieu conduit à la sainteté par des voies extraordinaires ; il les attire à lui d'une manière toute spéciale ; il les purifie par des peines surnaturelles et les conduit ainsi à l'union parfaite. Ces âmes de choix ne mènent pas seulement une vie morale et ascétique ; elle atteignent jusqu'à la vie *mystique*. Ces différentes âmes parcourent dans leurs évolutions morales trois phases. A la première le chrétien travaille péniblement à se dégager des liens et des habitudes de péché ; il lutte contre les tentations

vives, dont la plus puissante amorce est dans les sens, afin de conserver la charité qu'elles menacent de lui ravir. C'est l'état *purgatif* et militant dont la vertu dominante est la crainte, et qui convient aux commençants. — Durant la seconde, l'âme, plus libre du côté des sens et plus maîtresse d'elle-même, est moins occupée à considérer ses ennemis pour les combattre, que les biens éternels auxquels elle aspire, et le divin modèle, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'elle doit reproduire pour atteindre au terme désiré. La méditation des vérités divines qui lui montrent le but, font dans l'âme une *illumination* habituelle qui l'excite au travail des vertus, et voilà pourquoi cet état est appelé illuminatif ou des progressants, et a pour vertus propres la foi et l'espérance, l'espérance principalement, c'est-à-dire la ferme assurance que Dieu est notre fin, et que, pour y atteindre, sa grâce ne nous manquera point. — Enfin, la charité devient dominante et *unifie* avec le bon vouloir divin. L'âme songe moins alors à éviter l'enfer et à gagner le ciel qu'à plaire au Bien-Aimé, son désir habituel est de se dégager de tout ce qui n'est pas Dieu, de quitter même le monde et la vie pour jouir pleinement et indissolublement de Dieu. C'est moins l'effort du voyage et du combat, que la possession, le repos et le terme ; ce qui fait qualifier cet apogée de vie *unitive* ou parfaite, bien qu'elle ne réalise point encore l'union et la perfection consommées de la patrie ! A la troisième étape de perfection, l'ascension spirituelle revêt deux formes : dans l'une, commune et ordinaire, l'âme est plus active que passive ; elle produit des actes de vertu avec une pleine possession d'elle-même, par sa propre énergie, aidée de la grâce. Dans l'autre, l'âme est plutôt passive qu'active. Dieu la soumet à une action extraordinair qu'aucun effort humain ne saurait réaliser : il l'épûre, l'illumine, l'enflamme et laisse souvent éclater sur les sens des attestations merveilleuses de ses opérations intimes. Telle est la vie mystique. (1).

(1). Cf. GOERRE. *La Mystique divine naturelle et diabolique*, 5 vol., in-8, Paris 1854, VERHAEGE. *Manuel de théologie mystique* 1. vol in-12, 1877 : J. RIBET. *La mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines*, 3 vol in-8, 1879.

Origine du mysticisme espagnol.

156. D'après la notion qu'en donnent les théologiens, la vie mystique suppose, du côté de l'âme, une grande élévation de vertu, et, de la part de Dieu, une grande abondance de grâce, plus le dessein particulier de s'unir telle ou telle âme dans une vie d'union, de contemplation et d'amour. Rien n'est donc plus personnel que cette mysticité de vie ; elle n'emprunte rien ou peu de chose à l'air ambiant, à l'influence des milieux. On comprend toutefois qu'un état général de vertu éminente prédispose les âmes à l'infusion de ces grâces d'élite, et que Dieu, invité par cette prédisposition surnaturelle, multiplie ses dons une avec plus prodigieuse abondance. Cette vie a d'ailleurs ses racines dans les éléments les plus élevés de la nature humaine ; sa vrai source, c'est la foi perfectionnée par la charité. Certains philosophes enseignent que cette vie est prete à naître chez un peuple où prédomine le sentiment religieux, pour peu que les circonstances extérieures se joignent aux prédispositions natives et favorisent le développement de la vie mystique. Or, une race s'est rencontrée, douée d'une singulière énergie, d'une vitalité puissante, d'une indestructible force de personnalité, d'un insatiable besoin de croire et de se dévouer à ses croyances : race héroïque, ardente, opiniâtre, avec quelque chose de concentré, parfois de sombre couvant ; sous ces dehors des passions fougueuses et la violence d'un sang échauffé par ce même soleil qui brûle l'africain méditatif. Arienne jusqu'à la fin du VIe siècle, convertie au catholicisme, l'Espagne lui consacre ses forces intimes et s'y attache avec une véhémence jalouse ; en revanche, elle y puise, le jour où la conquête vient l'asservir, une force de résistance qui fait sa grandeur pendant des siècles. En défendant sa religion, elle se défend elle-même ; la foi qu'elle a gardée l'aide à reconquérir le sol. Comment un sentiment si vif ne s'accroîtrait-il de toute l'intensité du sentiment non moins vif de la nationalité. Il se nourrit donc de toutes les oppositions patriotiques, amassées contre l'Arabe, conquérant du sol national et contre le Juif ami de l'Arabe. Blessé dans sa ferveur, gêné dans son expansion, il s'efforce de s'affirmer à ses propres yeux et de s'attester au dehors. Au dedans, il pousse plus profondément dans les cœurs. Il s'absorbe dans la fidélité exclusive

qu'ils lui ont vouée ; il devient l'âme du peuple, la base et l'instrument de sa nationalité, la source la plus féconde des productions de sa pensée, le trait caractéristique de son histoire. Dans quelle autre société a-t-on vu la vie mystique pénétrer plus avant dans les cœurs et les embraser de sa flamme ? A un moment donné, l'Espagne dilate ses frontières ; son empire embrasse le monde ; la vie de ses enfants prend des proportions d'épopée. A ce moment, le mysticisme prend en Espagne, une physionomie à part. Il ne s'y formule ni dans un poème immortel, ni dans le cadre exclusif d'une théologie savante, il ne s'y traduit pas non plus par des tentatives prématurées de réforme ou par un bizarre amalgame de théorie biblique, ou de système révolutionnaire. Plus continu, plus général, son empire s'exerce non seulement sur les intelligences, mais sur les mœurs, et, au XVIe siècle, on est tenté d'y voir le point culminant de la vertu espagnole. Le mysticisme n'est pas tout, mais il est partout, dans la chaire, dans le cloître, dans la littérature, dans les arts, dans les sciences, dans la vie privée et publique, visible parfois jusque dans les inspirations du gouvernement. Ce mouvement ne commence pas avec sainte Thérèse, il ne finit pas avec elle ; il plonge ses racines dans le passé, il lègue ses fruits à l'avenir. Pour le comprendre, il faut l'étudier dans la série de ses plus illustres représentants (1).

157. On a recherché si le mysticisme espagnol émane de Raymond Lulle, de Raymond de Sebonde, de l'influence française des Victoriens ou de l'influence italienne des Thomas d'Aquin et des Bonaventure : nous laissons cette question aux érudits. Les premiers mystiques espagnols qui se présentent à nous sont Malon et Venegas. Alejo Venegas, né vers 1500, à Tolède, florissait de 1530 à 1550 ; c'était un théologien laïque, homme instruit, écrivain de mérite et de réputation ; il doit à ses qualités littéraires d'avoir trouvé place dans le *Trésor des écrivains mystiques* d'Espagne. Parmi plusieurs ouvrages, il n'a laissé qu'un écrit, je ne dirai pas mystique, mais qui sente le mysticisme ; c'est le *Passage douloureux de la vie à la mort*. La vie du chrétien est un long martyre ; la mort,

(1) Cf. ROUSSELOT. *Les mystiques espagnols*, 1 vol in-8°, Paris, 1869.

une délivrance. En soi elle est donc un bien, pourvu qu'on se prépare à la subir avec quelque raison de lui rendre grâce. Or, pour qu'à l'heure suprême ne se dressent pas devant l'âme inquiète, les souvenirs de la terre et le remords des fautes commises, il faut se débarrasser de toutes les fautes, se détacher des faux biens de ce monde et se mettre tout à l'amour divin. Tel est le thème de Vénegas : il le développe avec beaucoup d'art et d'esprit, donne une nomenclature à peu près complète des péchés personnels, professionnels et nationaux ; indique les écueils du pur amour ; et donne enfin dans son *Agonia*, un tableau plus didactique qu'inspiré, plus ascétique que mystique, parfois confinant à la philosophie ou versant dans la satire. Venegas est le Théophraste ou le Labruyère du mysticisme espagnol. — Pédro Malon, de Chaide était un religieux Augustin, né vers 1530, à Cascante, de parents d'origine navarraise. Nous apprenons de lui qu'il était assez goûté comme prédicateur et qu'il avait professé la théologie dans plusieurs universités. Selon Ticknor, il aurait appartenu à celle de Salamanque ; selon son dernier éditeur, à celles de Saragosse et de Huesca. On lui attribue plusieurs écrits sur le Saint-Sacrement, sur les saints et sur saint Pierre apôtre ; son principal ouvrage est la *Conversion de Madeleine*. Dans le cadre biographique de cet écrit, mélange de prose et de vers, destiné à une religieuse, Béatrix de Cerdan, l'auteur a voulu condenser toute la plus pure doctrine du mysticisme. Son but est de servir la cause de la foi et d'exciter les hommes à l'amour divin. Madeleine, c'est l'âme pécheresse qui a oublié son Dieu, l'âme pénitente qui pleure et expie, l'âme pardonnée et sauvée par l'amour. A propos de Madeleine pécheresse, il tonne contre les vices de son temps ; à propos de Madeleine pénitente, il étudie les mystères de la liberté humaine, de la prédestination divine et de la grâce ; à propos de Madeleine pardonnée, il pose la grande question de l'amour divin, à laquelle il donne un développement considérable. D'abord l'amour est considéré comme la racine et la source de toutes les passions, le résumé et le critérium de toutes les vertus, l'instrument de la perfection, le principe de la vie en même temps que sa règle. Ce principe posé, Malon étudie les

excellences de l'amour, sa puissance, ses profits ; il le personnifie en Dieu et dans l'homme ; il établit leur loi d'union et leurs conditions de fixité. L'amour et la pénitence ont sauvé la pécheresse ; rien ne saurait prévaloir contre son amour ; elle n'est plus Madeleine, elle est Marie. Qui donc séparerait cette âme de Jésus ? Les persécutions ? Marie s'y complaît ; les armes ? Marie passe au travers ; la croix ? Au pied de la croix, Marie reçoit les gouttes du sang de Jésus ; la mort ? Marie meurt de la mort de l'Homme-Dieu ; le tombeau ? Marie va oindre de parfums Jésus au tombeau ; les ténèbres ? C'est pendant la nuit qu'elle s'y rend ; les anges ? Elle en voit deux dans le sépulcre, qui lui disent : « Femme ne pleure pas ; » mais Marie n'a point souci des anges, parce que le roi des anges est celui qu'elle cherche. Pardonnée, aimée aussi, elle a connu dans le désert un avant-goût des délices éternelles ; elle a vu s'entrouvrir devant ses yeux éblouis les portes de la céleste Jérusalem. On voit que Malon est le métaphysicien de l'amour ; il en est aussi le poète : c'est un ontologiste qui sait manier la lyre.

Jean de Anges et Diego Sicka

158. L'amour étudié sous le jour incertain d'une métaphysique d'occasion, n'est qu'imparfaitement connu ; il est aussi du ressort de la psychologie et de la morale. Si, parmi les mystiques espagnols, nous pouvons donner, à Malon, le nom un peu excessif de métaphysicien de l'amour, Jean des Anges en sera le psychologue et le moraliste. Antonio et Wadding nous disent qu'il fut vicaire et définiteur de son ordre, confesseur de Jeanne d'Autriche, contemporain et ami de François Borgia. Ses œuvres comprennent : 1° Les *Triomphes de l'amour de Dieu,* 1590 ; 2° Les *Dialogues de la conquête du spirituel et secret royaume de Dieu, qui est au dedans des âmes,* 1595 ; 3° La *Lutte spirituelle et amoureuse entre Dieu et l'âme,* 1600 4° Un *Traité des mystères de la messe,* 1604 ; 5° Un *Traité de la présence de Dieu,* 1607 ; 6° Des *Considérations spirituelles sur les cantiques de Salomon,* 1607 ; et 7° Le *Verger spirituel de l'âme religieuse,* 1610. Très versé dans la connaissances de l'antiquité, il cite Pythagore, Sénèque, Platon, Plotin, Aristote, Virgile, Ovide, Lucrèce, en même temps de l'Aréopagiste, saint Bonaventure et Gerson. Cet esprit de curiosité littéraire n'est pas opposé à l'esprit d'analyse.

La théorie qu'il donne de l'amour est raisonnée, réfléchie et scolastique. Dans ses discussions, il dit ce qu'est l'amour, comment il procède, quels degrés il traverse ; il fait son histoire et le présente sous toutes ses formes. asseoit sa thèse sur une analyse complète des facultés de l'âme. « L'amour, dit-il, est fort comme la mort, mais à la condition qu'il sera la mort de toutes les passions, le couteau de tous les désirs charnels et qu'il aura Dieu pour unique objet. De là vient cette célèbre sentence de Porphyre, que spéculer avec l'entendement, des choses divines, est un exercice qui purifie l'âme, mais que les aimer est l'acte qui la défie. » De là, entrant sur le terrain de la morale, il étudie les obstacles à l'amour divin, surtout l'amour-propre. Ce qui distingue Jean des Anges, ce n'est pas l'originalité de sa doctrine, c'est l'alliance de l'érudition, de l'analyse et du sentiment. — Un autre Franciscain, qui a encore plus de spontanéité et d'abandon, c'est Diégo Stella, célèbre orateur de son temps, confesseur du cardinal Granvelle. S'il n'avait écrit qu'une réthorique ecclésiastique, des commentaires de la sainte Écriture, une vie de saint Jean et un traité contre les hérétiques, il ne serait qu'un écrivain comme il y en beaucoup; mais ses méditations sur l'amour de Dieu, publiées en 1578 à Salamanque, révèlent une âme portée à l'enthousiasme religieux et à la tendresse mystique. Saint François de Sales, dit ce traité « grandement affectif et utile pour l'oraison. » Les *méditations* sont, en effet, une sorte de traité de l'amour de Dieu, mais nullement didactique. L'auteur, parle de l'amour, non en métaphysicien comme Malon de Chaide, en psychologue comme Jean des Anges, mais plutôt en directeur de conscience doublé d'un sermonnaire, d'une manière plus générale et avec une entente plus exclusivement pratique du sujet. Chaque méditation offre le développement d'une idée propre à inspirer l'amour divin, avec l'allure irrégulière de considérations détachées, sans autre ordre que celui même où elles s'offraient à l'esprit de l'auteur. La matière est riche, la pensée abondante ; les amplifications et les redites s'y produisent à l'aise. Cette liberté d'allure n'empêche pas la monotonie et nuit beaucoup à la systématisation des doctrines. Nous n'essayerons pas de dégager, de cet

ensemble diffus et confus, une synthèse mystique. Pour lui comme pour ses devanciers, l'amour divin, seul amour vraiment unitif, est aussi le seul qui puisse nous sauver. Dieu n'a pas décrété qu'on se sauvât par l'aumône, les pauvres seraient exclus ; par la jeûne, impossible aux infirmes ; par la science et la sagesse, inaccessibles, aux ignorants et aux pauvres d'esprit ; par la virginité, inconciliable avec le mariage ; par la pauvreté, que deviendraient les riches. Mais l'amour est nôtre, commun à tout âge, à tout sexe, à tout état ; nul n'est infirme, nul n'est pauvre, nul n'est vieux pour aimer. Le Christ a promulgué pour tous la loi nouvelle, la loi d'amour.

Jean d'Avila

159. Les précédents mystiques n'appartiennent pas au groupe de sainte Thérèse ; ce sont des auteurs isolés, qui procèdent de leur propre initiative ; avec Jean, nous entrons dans la famille de la Voyante d'Avila. Jean naquit l'an 1500, d'une famille considérée, à Almadovar del Campo, dans l'archevêché de Tolède ; il fit ses études à l'Université d'Alcala et eut, pour maître, Dominique Soto, célèbre par ses commentaires sur saint Thomas. Ordonné prêtre, il favorisa l'enseignement de la philosophie et de la théologie, notamment à Cordoue ; on lui dut aussi, à Baéza, l'institution d'un collège de prêtres qui devint une académie. Mais, par vocation, il était spécialement directeur de conscience et prédicateur ; les lettres de direction forment une partie de ses œuvres ; ses discours l'ont fait surnommer l'apôtre de l'Andalousie. Cependant il eut quelques démêlés avec l'Inquisition, dont, plus tard, il devint consulteur. Comme sermonnaire, nous ne pouvons l'apprécier que par analogie, d'après ses lettres, qui sont, suivant la juste remarque de Ticknor, de véritables sermons. On y reconnaît une éloquence vive et naturelle, une facilité de parole parfois un peu diffuse, mais prenant sa source dans l'émotion intérieure de la conviction. J'imagine que Jean d'Avila parlait, comme le veut Fénélon, d'abondance de cœur ; la réponse qu'on lui attribue, à un prédicateur qui lui demandait des conseils, est bien dans cet esprit : « Ce qu'il y a de mieux, c'est d'aimer beaucoup Jésus-Christ. » Comme écrivain religieux et directeur de consciences, il nous est parfaitement connu

par ses nombreux écrits, savoir : 1° Trente-deux *règles fort utiles pour marcher utilement dans le chemin du Seigneur ;* 2° *Dix autres préceptes de même nature ;* 3° *Instruction à un jeune homme,* pour s'avancer dans le chemin de l'esprit ; 4° *Explication des paroles du Christ :* BEATI PAUPERES SPIRITU ; 5° Traduction en vers de l'hymne PANGE, LINGUA ; 6° Treize traités sur les *fêtes* de la Vierge et de saint Joseph ; 7° Cinq traités sur la *venue du Saint-Esprit* dans nos âmes ; 8° Vingt-sept traités sur l'*amour de Dieu* et le sacrement de l'Eucharistie ; 9° Quatre livres de *lettres* à des personnes de toutes conditions ; 10° Enfin le plus important de tous, le traité AUDI-FILIA ET VIDE, en cent-treize chapitres, publié en 1556. La doctrine du renoncement, du mépris de la terre et de l'amour de Dieu n'est pas le mysticisme, mais elle peut y mener, suivant les tendances de chacun, l'application qu'on en fait, l'extension qu'on lui donne : c'est celle de Jean d'Avila : fuir le monde, se donner à Dieu, bien plus par amour de Dieu que par horreur du monde. La vie qui permet le mieux à la créature d'accomplir sa destinée, est la vie consacrée à Dieu. Or, pour se consacrer à Dieu, il faut résister à l'erreur et au vice ; et, pour orienter son existence, il est indispensable de savoir ce qu'il faut entendre : *Audi*, et ce qu'il faut observer : *Et vide.* Sur ces deux notions de foi et de loi, Jean institue toutes les règles de vie. Le moyen pour exceller dans leur obéissance, c'est de pratiquer sans relâche l'oraison et la méditation. Plus on médite, mieux on sent ce qu'est Dieu et ce qu'est l'homme. L'oraison est la condition essentielle de la vie religieuse. « L'oraison est une communication étroite et familière avec Dieu, un entretien secret et intérieur par lequel l'âme communique avec lui, soit par sa pensée, soit par ses demandes, soit par ses actions de grâces, soit par la contemplation. » Jean veut que l'âme « prenne connaissance de Dieu sans le secours de l'imagination et sans paroles ni intérieures, ni extérieures. » L'entendement et la volonté constituant la plus noble partie de l'homme, doivent être employés au service de Dieu et lui obéir : c'est ce que fait la volonté en s'abdiquant elle-même devant la volonté divine et l'entendement en ne croyant pas à lui-même, pour ne croire qu'en Dieu qui est

la vérité. « Le cœur doit avoir dans l'oraison, plus de part que l'esprit ; il faut s'abandonner à Dieu et le laisser agir. » En général, Jean d'Avila demande à l'âme surtout la patience, l'espérance et l'amour. Jean d'Avila est un sage : il se tient à égale distance des réformés, des jansénistes, et de certains mystiques aboutissant, par la négation du libre arbitre, les uns à la doctrine désespérante de la prédestination, les autres à des excès également fâcheux pour la morale et la foi. Il veut préserver l'homme d'un double écueil : l'orgueil et le désespoir : il sauvegarde les droits de la liberté humaine, mais il craint que la créature, capable de bien, ne s'enorgueillisse de ce bien qu'elle peut faire et il lui commande le renoncement, comme il recommande à la volonté de s'absorber dans la puissance d'amour. Jean d'Avila a été déclaré vénérable; rien n'empêche l'Espagne de solliciter sa canonisation.

Louis de Grenade.

160. Un enfant, issu d'une famille honnête, obscure et pauvre, heureusement doué, élevé avec soin, mérite par ses progrès l'affection et les bienfaits des religieux de sa ville natale ; à peine adolescent, il prend leur habit, vit nombre d'années au fond de leurs monastères, occupé à des ouvrages de piété et de direction, n'en sortant que pour aller prêcher dans les villes environnantes ; inquiété par le Saint-Office, il passe dans un pays voisin pour devenir provincial de son ordre et y mourir fort âgé : telle est l'histoire de plus d'un moine, et c'est celle de Louis de Grenade. Son surnom lui vient du lieu de sa naissance ; il était né en 1504, il mourut à Lisbonne en 1582. Cette longue existence a fourni bien peu d'incidents à ses biographes. Si cependant on replace les quelques particularités qu'elle présente, dans le cadre du pays et de l'époque, elles y gagnent quelque chose en relief et en lumière. Cette période de retraite studieuse, qui dura plus de vingt années au monastere de Scala-Cœli, sur une montagne près de Grenade, développa en lui une érudition fort étendue, l'esprit d'observation du moraliste, les tendances méditatives du mystique. Le petit traité de l'*Oraison*, par S. Pierre d'Alcantara, lui fit composer, en 1544, un ouvrage analogue, et, en 1556, l'immortel ouvrage intitulé : *le Guide des Pécheurs*. C'est pour cet ouvrage qu'il fut inquiété ; mais

les tracasseries n'empêchèrent ni les éditions en Espagne, ni les traductions dans toutes les langues de l'Europe. Grenade a écrit beaucoup d'autres ouvrages, savoir : 1° *Abrégé de la Doctrine chrétienne,* 1560; 2° *Institution et règle de bien vivre,* même année; 3° *Mémorial de la vie chrétienne,* 1556, avec additions publiées en 1574; 4° *Catéchisme majeur et Catéchisme mineur*, avec une introduction au symbole de la foi, 1582; 5° *Vies* de Jean d'Avila, de Barthélemy des Martyrs, de Saints ou Religieux illustres; 6° *Sermons* sur les principales fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge; 7° Un *Dialogue sur l'Incarnation,* 1663; 8° La traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de l'*Échelle du Paradis,* de S. Jean Climaque; 9° *Des devoirs et des mœurs des Évêques*, 1605; 10° Six volumes de *Sermons* pour le temps et sur les saints; 11° Deux *Traités de la pénitence et de la fréquente communion;* 12° *Des lieux communs de philosophie morale et de théologie;* 13° Une *rhétorique ecclésiastique;* 14° Un *Traité,* en treize parties, sur la doctrine de la vie spirituelle, oraison, méditation, contemplation; 15° Un ouvrage posthume sur les scrupules de conscience. Son *Catéchisme majeur* lui valut, de Grégoire XIII, à la demande de S. Charles Borromée, un bref de félicitation; il n'aurait tenu qu'à lui de recevoir, de la reine de Portugal, l'évêché de Viseu et l'archevêché de Braga; de Sixte-Quint, le chapeau de cardinal. Louis de Grenade fit donner l'archevêché de Braga à son ami dom Barthélemy des Martyrs; pour lui, il s'estima trop heureux de garder sa cellule et travailla jusqu'à son dernier soupir. On l'a nommé le Bossuet espagnol; cela suffit à sa gloire : il y a peu de mîtres et de chapeaux dont on en dise autant.

Doctrine de Grenade.

161. Dans l'école mystique, Louis de Grenade a une physionomie à part; il donne beaucoup à la science, à la philosophie, à l'érudition, et se préoccupe particulièrement de bien régler la pratique mystique, mais mystique contenu, il voit clair dans la situation de l'Espagne; il discerne le danger, moins dans le luthérianisme que dans la confusion des esprits et l'affaissement des âmes. C'est pourquoi il insiste beaucoup sur le côté pratique, à ce point qu'on est surpris des détails minutieux auxquels il ne dédaigne pas de des-

cendre : exercices de méditations, modèles d'oraisons, thèmes préparés à l'avance pour faciliter le travail. Cette préoccupation éclate surtout dans le *Guide des Pécheurs*. S'il a eu, pendant des années, la vogue de l'*Imitation,* il ne lui ressemble pas de tout point. L'*Imitation,* quoique convenant à tous les fidèles, s'adresse de préférence aux âmes vouées à la vie du cloître. Une grande sobriété dans la forme, de la douceur, une charme inexprimable et inimitable, voilà ce qui la distingue ; point de théories, point de recherches savantes, rien qui sente l'école. Le *Guide des Pécheurs* est destiné à tout le monde et s'adapte à toutes les situations. L'onction ne déborde pas, elle est érudite ; au lieu des élans d'une âme émue, oublieuse d'elle-même, on rencontre des citations, des exemples, un luxe de savoir, mais sans aridité et sans lourdeur. Ce fut, sans doute, une des causes de son grand succès. Sur la question capitale de l'amour divin, il est, au reste, en parfaite consonnance avec tous les mystiques. Pour l'homme, se connaître, c'est se mépriser ; prier, ce n'est pas seulement parler à Dieu, c'est s'élever au-dessus de soi-même et de toutes les choses créées ; s'unir à lui est s'abîmer dans un océan d'amour. Aimer Dieu actuellement est le plus sublime de tous les actes qui aient lieu en ce monde. Mais sur ce point encore Grenade conserve son caractère. L'amour divin n'est pas seulement pour les ivresses de la cellule ; il est l'arme la plus noble et la plus efficace du catholicisme contre ses adversaires. Idée remarquable et remarquablement féconde en ce XVIe siècle, qui livra tant de batailles et versa des fleuves de sang ; idée commune à tous les mystiques espagnols et dont nous trouvons l'écho sous la plume de Lacordaire : « Qui a la vie la donne, dit-il, qui a l'amour le répande ; qui a le secret le dise à tous ! Alors commenceront des temps nouveaux, avec une nouvelle effusion de richesses ; et la richesse, ce n'est ni l'or, ni l'argent... La richesse, il n'y en a qu'une, et c'est l'amour. De Dieu à l'homme, de la terre au ciel, l'amour seul unit et remplit tout : il est le commencement, le milieu et la fin des choses. Qui aime sait, qui aime vit, qui aime se dévoue, qui aime est content, et une goutte d'amour, mise dans la balance avec tout l'univers, l'emporterait comme la tempête ferait

d'un brin de paille (1). » Dans tous ses ouvrages, Grenade poursuit le développement graduel de l'idée mystique. Ce mysticisme favorise beaucoup chez lui l'observation psychologique ; la direction des consciences ne la favorise pas moins et la met au service de la morale. « Le bon Louis de Grenade », comme l'appelle S. François de Sales, est aussi un profond philosophe. S'il n'a pas toute la profondeur de Bossuet dans ses *Élévations,* il est plus ému, parce qu'il est plus mystique. Plus platonicien que l'évêque de Meaux, s'il est thomiste en sa qualité de dominicain, il suit plus volontiers l'académie que le lycée. Louis de Grenade est, sous tous les rapports, une des gloires de l'Espagne et une des grandeurs de l'Église.

Louis de Léon.

162. Un émule de Louis de Grenade, c'est Louis de Léon. Né à Belmonté, dans la Marche, en 1527, d'une famille distinguée; une vocation puissante l'attira vers le cloître. A quatorze ans, il vint poursuivre, à Salamanque, des études commencées à Madrid et à Valladolid ; en 1544, il faisait profession dans l'ordre des Jésuites de Saint-Augustin. Son savoir et son talent lui durent, de bonne heure, à l'université de cette ville, une chaire de théologie morale, puis une chaire d'Écriture sainte ; ils lui valurent aussi des envieux. En Espagne, les haines de savants, les haines à la Scaliger, comme les inimitiés privées, se compliquaient volontiers d'une accusation d'hérésie. C'est ce qui rendait si périlleuse la tâche d'écrire ou de parler sur des sujets touchant à la religion ; il fallait du courage pour oser l'entreprendre. Louis de Léon prêtait prise par l'indépendance de son caractère et la candeur de sa pensée. C'était son opinion que le mal de l'Espagne provenait, pour une grande part, de l'orgueil de son clergé et aussi de son ignorance. C'était une autre de ses opinions qu'il fallait fortifier le clergé dans la science, l'armer, par la presse, contre l'invasion de toutes les erreurs et prémunir les âmes contre la séduction des mauvais livres. Joignez à cela, dans son enseignement, une critique assez hardie pour l'époque. Dans son cours à Salamanque, dans les actes publics, dans les controverses entre théologiens, il n'acceptait pas les textes sans

(1) *Lettre sur le Saint-Siège.*

contrôle ; il discutait, et, ignorant l'art de s'arrêter à propos ou de savoir se taire, il allait naïvement jusqu'au bout de sa discussion. Des hommes de cette nature se créent facilement des ennemis ; ils les suscitent par leurs talents, les provoquent par leurs ouvrages, se livrent quelquefois malgré leur innocence. Sur la question du sens des Écritures et sur l'application de cette doctrine, à l'interprétation du *Cantique des Cantiques*, il paraît que Louis de Léon avait manqué de clarté ou d'exactitude. Ses rivaux devinrent ses ennemis, et, sans l'accuser, le rendirent suspect. En pareil cas, il est plus facile de concevoir des soupçons que d'éprouver des scrupules. Fray Luis de Léon fut dénoncé en 1571, incarcéré en 1572, et la sentence d'acquittement rendue le 13 août 1577. Libre, le professeur remonta en chaire et reprit sa leçon, comme s'il l'eût interrompue la veille, sans proférer une plainte ni éprouver une défaillance. On pense toutefois qu'il consigna, sur les indignités et les injustices dont il avait été la victime, son sentiment personnel dans son *Explication du Livre de Job*. La destinée humaine, l'inégale répartition des biens et des maux, le mystère de la douleur, la Providence, toutes ces questions y sont soulevées, débattues, résolues, autant qu'il a été donné à l'homme de les résoudre. Louis de Léon ne récrimine pas, n'injurie pas, il expose la doctrine et il trouve sa pleine justification ; plus que cela, sa consolation et son espoir.

Doctrine de Louis de Léon.

163. Préoccupé de la lutte du protestantisme et de l'Église, Louis de Léon aurait voulu y prendre part, la Bible en main, et battre Luther avec des textes de la Bible : ses épreuves firent obstacle à ce dessein. Après son procès, sa vie fut calme, honorée, respectée : en 1588, il rédigea les constitutions des Augustins réformés ; en 1591, il fut élu vicaire général en Castille ; mais sa santé, toujours faible, était irrémédiablement atteinte. La jalousie de ses ennemis et la défiance de l'Inquisition réussirent ainsi à priver le catholicisme d'un apologiste qui serait entré dans la lice avec une science peu commune, une conviction ferme, et qui, chose plus rare, n'aurait fait la guerre que par amour de la paix. Il résolut du moins de mettre dans le public des livres en langue

vulgaire ayant trait et à la réforme et au mysticisme régnant. Il y fut encouragé, par ses supérieurs : le provincial de Castille, au sortir de sa prison, lui commanda même de publier, non seulement son commentaire du cantique, mais tout ce qu'il aurait encore composé. Un seul ouvrage est antérieur à sa captivité, et il dénote la même intention d'instruire et de moraliser (une *rhétorique ecclésiastique*) ; les autres, sauf son *Exposition de Job,* furent, en partie commencés en prison. Il mettait à profit « le loisir que lui faisaient l'injustice et la malignité de quelques personnes ». « Quoique les maux qui m'accablent soient nombreux, toutefois l'immense faveur que m'accorde sans que je l'aie méritée ce Dieu, vrai père des persécutés, et le témoignage de ma conscience ont rendu à mon âme rassérénée une telle paix, que non seulement pour mon progrès particulier, mais encore pour la connaissance de la vérité, je suis plus éclairé et puis faire ce que je ne faisais pas auparavant. Le Seigneur a changé ma peine en lumière et en salut ; des mains de ceux qui me prétendaient perdre, il a tiré du bien. Je me reconnais comme le dernier de ceux qui sont capables de servir l'Église par leur plume...., mais je ne répondrais pas avec la reconnaissance convenable à cette excellente et divine bonté, si, aujourd'hui que j'en ai le loisir, en la forme que je pourrai et selon la faiblesse de mes moyens, je ne m'employais tout entier à une œuvre qui, à mon sens, est si nécessaire au bien des fidèles.

On doit à Louis de Léon, les ouvrages suivants : 1° Des expositions et commentaires sur plusieurs psaumes, sur le prophète Abdias, sur l'Ecclésiaste, sur Job, sur le Cantique des cantiques, sur plusieurs épîtres de St Paul, et sur l'Apocalypse ; 2° Un traité de *l'Éloquence sacrée,* en latin ; 3° *Les noms du Christ*, 1583-85 ; 4° *La femme parfaite,* en espagnol ; 5° L'introduction aux œuvres de sainte Thérèse ; 6° *La constitution des Augustins déchaussés ;* 7° *Traité sur le temps de l'immolation de l'agneau typique et de l'agneau réel,* en latin, 1590 ; 8° *Vie de sainte Thérèse* ; 9° Des sermons et des fragments de sermons ; 10° Des poésies en espagnol ; 11° Des discours en latin ; 12° Un éloge de St Augustin ; 13° Des réflexions sur la Vulgate ; 14° Des fragments théologiques ;

15° *Le parfait prédicateur*, en espagnol ; 16° De *la triple union des fidèles avec le Christ* ; 17° Ribéra lui attribue encore : *De la vraie et de la fausse philosophie*, livre qui n'est pas mentionné ailleurs. Dans tous ses écrits, Louis de Léon a, pour premier souci, l'ordre moral ; il se préoccupe ensuite du dogme défini. Un des dangers du mysticisme, c'était d'abstraire du Christ, son humanité, pour s'en tenir à la contemplation panthéiste de la seule divinité. Le traité *des noms du Christ*, le plus important des ouvrages de Fray Luis, celui dont il espérait le plus pour le bien des fidèles, allait précisément à l'encontre de cette périlleuse illusion. En même temps qu'il présentait, contre le protestantisme, avec les textes réunis de l'Écriture, la défense de l'Incarnation, de la chute et de la Rédemption, il réagissait par l'étude du Christ-homme, contre un excès possible du mysticisme. Quant au mysticisme de Louis de Léon, il se trouve surtout dans ses poésies. Ce qui revient à chaque instant sur ses lèvres, c'est la plainte de l'âme immortelle, qui gémit dans sa prison terrestre. Les ardeurs de l'amour divin n'ont pas été rendues, même par Jean de la Croix et Thérèse, avec plus de force et de grâce que dans la *Lyre sur la conversion*, où l'âme va cherchant un époux à travers bois et vallons, et dans l'*Ode sur l'Ascension*, où les disciples adressent leurs adieux au maître bien-aimé. C'est surtout dans l'ode admirable au *Christ crucifié* qu'éclatent les tendresses les plus vives de l'amour mystique. Louis de Léon écrit avec son cœur et l'on peut dire de lui, comme de sainte Thérèse, ce qu'on a dit de Pascal : Ce style est beau comme cette âme.

Du rôle des femmes.

164. — « Les femmes ne le cèdent point aux hommes dans la vie spirituelle ; il semble même que leur sexe plus tendre et plus faible y soit par là même enclin davantage ; aussi la voit-on embrassée non seulement par un nombre incroyable de moines, mais par de simples femmes, qui ne songent qu'à s'approcher de Dieu. » Ces paroles de Louis de Grenade trouvent leur justification dans la complexion de la nature féminine et leur confirmation dans l'histoire religieuse de tous les pays ; on en rencontre la preuve répétée presque à chaque page des annales espagnoles, au XVIe siècle. Sanche

de Carillo, sur le point de devenir demoiselle d'honneur de la reine, s'adressa à Jean d'Avila, et, à sa voix, oublie toutes les pensées du siècle. Deux sœurs d'une aussi haute fortune, Catherine et Marie de Sandoval, s'associent à l'œuvre de sainte Thérèse ; une de ses nièces, portant le même nom, se fait carmélite et devient une *petite Sainte*. Parfois le cloître ne suffit pas à l'ardeur de ces âmes. Catherine de Cardone se réfugie au désert. Alliée à la maison d'Aragon, gouvernante de Don Juan d'Autriche, elle s'enfuit de la Cour et va dans une solitude, sous des vêtements d'homme, se livrer à toutes les austérités que suggère une imagination pieuse à un cœur affamé de sacrifices. Telle est la nature affective de l'acétisme mystique, que les femmes devaient en accepter avec joie l'influence et en savourer les profondes tendresses ; elles pouvaient aussi, à cause de la faiblesse de leur entendement, souvent en subir les entraînements les plus périlleux. Une *béate* se croit en relation avec la Vierge et le Christ ; on lui fait son procès. A Cordoue, une religieuse Clarisse, Madeleine de la Croix, a des extases, des visions, des révélations ; pendant trente ans, prêtres, rois, empereurs, peuple, tout le monde y croit ; elle y croit la première ; Jean d'Avila l'examine, la détrompe, elle se soumet, et, pour l'exemple, on l'enferme. On voit, par les écrits des maîtres du mysticisme espagnol, de combien près étaient surveillées ces pieuses imaginations. Il faut admirer sans réserve dans ces mêmes écrits, avec l'ampleur de doctrine, l'exactitude parfaite et la dextérité merveilleuse avec laquelle ces écrivains cotoyent sans y tomber jamais, tous les abîmes de la pensée. Tout en rédigeant le code de mysticisme, ils opposent une barrière à tous les excès, notamment parmi les femmes ; et cependant c'est à une femme qu'est réservé l'honneur de le personnifier dans ses caractères les plus remarquables, dans ses vertus les plus hautes, ses dons les plus extraordinaires, et de lui donner sa plus complète formule.

Premières années de Thérèse.

165. Thérèse naquit le 28 mai 1515. Alphonse Sanchez de Cépéda son père, descendait d'antiques familles castillanes ; Béatrix Davila de Ahumada sa mère, n'était pas de moins illustre lignée. Des savants ont dressé la généalogie des deux branches : « Étant tous

pétris, dit Thérèse, de même limon, disputer sur la noblesse de l'origine, c'est débattre sérieusement si telle sorte de terre vaut mieux que telle autre pour faire des briques ou du torchis. En vérité, la belle question que celle-là ! Pour moi il me suffit d'être fille de l'Église. Je serais bien plus honteuse d'une faute vénielle que d'une basse et vile origine. » Suivant l'usage espagnol, Thérèse ne porta pas le nom de son père, mais celui de sa mère, jusqu'au jour ou elle devint Thérèse de Jésus. Avila, était réputée ville de pierres et de saints. C'est à ce dur foyer et sous l'impression de ces souvenirs doux que grandit Thérèse. Il y avait neuf enfants dans la maison plus trois d'un premier lit, tous fidèles à leur origine. Alphonse de Cépéda est un autre Jacob qui enseigne à ses douze enfants la vertu par ses exemples et les dirige par ses conseils. Béatrix, type de femme forte, Rachel en beauté, Lia en fécondité, moule ses enfants à sa marque. On devine quelle éducation sérieuse un tel père et une telle mère devaient donner à leurs enfants. La prière quotidienne, le rosaire, la lecture de la vie des Saints, le travail étaient le reconfort de leur vertu. Malgré sa tendresse pour les siens, la petite Thérèse cherche déjà la solitude dans quelque coin écarté du jardin ; elle cherche à s'y unir à Dieu ou a faire quelque lecture avec son frère Rodrigue, plus âgé de quatre ans. « Nous nous réunissions, dit-elle, pour lire ensemble la vie des Saints. C'était notre plus cher passe-temps. J'aimais beaucoup ces bienheureux et je crois qu'ils m'aimaient aussi. En voyant les supplices que les martyrs endurèrent pour Dieu, je trouvais qu'ils avaient acheté à bon marché le bonheur d'aller jouir de lui et je brûlais de l'envie de mourir de même. » Un beau matin donc, à l'âge ou les enfants redoutent jusqu'aux ténèbres de la maison maternelle, Rodrigue et Thérèse s'en vont au pays des Mores, pour se faire trancher la tête ; ils emportent dans un panier, quelques petites provisions, ils doivent mendier le long de la route et au terme du voyage, un coup de yatagan les introduira dans la claire vue de Dieu. Un oncle les rencontre et les réintègre au logis, on devine s'ils sont grondés. « C'est la *Mina* qui m'a entraîné, dit Rodrigue. — Je suis partie reprend Thérèse, pour voir le Seigneur, et, pour le voir, il faut

bien mourir d'abord. » Puisqu'elle ne peut imiter les martyrs, elle veut, toujours avec Rodrigue, devenir ermite. Un jardin attenant à la maison paternelle sera leur Thébaïde ; ils bâtissent et rebâtissent un petit ermitage, toujours trop étroit pour les contenir et trop fragile pour les abriter. On distinguent aisément, dans les naïvetés généreuses de cette enfance bénie, des pronostics d'avenir.

Premières épreuves.

166. A treize ans, Thérèse perdit sa mère ; elle devenait orpheline à l'heure où l'expérience d'une bonne mère est plus nécessaire au cœur inexpérimenté de son enfant. Jusque là on n'avait connu, dans les familles que les deux Testaments, les écrits des Pères et les vies des saints ; à cette date, on commençait à lire les romans de chevalerie, dangereux, non pas comme les productions modernes, par le cynique étalage de la débauche, mais susceptibles de fausser l'esprit par l'exagération des sentiments. Béatrix, longtemps souffrante, avait lu de ces romans pour se distraire de ses infirmités précoces. Thérèse en lut aussi, avec plus de plaisir parce qu'elle était plus jeune et aussi avec plus de danger. Aussitôt elle commença à se complaire en elle-même, à rechercher les agréments de la conversation et les charmes de la bonne compagnie. Ses cousins germains surtout lui furent agréables, et, suivant cette pente, à quatorze ans, elle se laissa aller au plaisir d'aimer et d'être aimée pour elle-même. Le péril était grand, les sens furent sauvés par l'imagination ; la jeune fille se mit à écrire un roman de chevalerie, quittte à s'éprendre pour un beau chevalier dans les brouillards. La prière, surtout la prière à la sainte Vierge, furent de plus efficaces préservatifs ; mais la ferveur diminuait. Fort heureusement, au mariage de sa sœur aînée, Thérèse fut placée par son père vigilant chez les Augustins ; les premiers jours parurent sombres à la femme pensionnaire ; le silence du monastère, le joug de l'obéissance, l'uniformité des journées, le recueillement des religieuses l'enveloppent d'un calme qui lui semble la paix du tombeau. Sa conscience se réveille en même temps. « Je ne demeurai, dit-elle, qu'un an et demi dans ce monastère ; mais j'en retirai beaucoup de bien. Je conjurai les religieuses de prier Dieu de m'appeler au genre de vie où je devais le servir à mon gré, inté-

rieurement, cependant je mettais des réserves à ma demande ; car j'aurais bien voulu que le Seigneur m'épargnât la vocation religieuse, et d'un autre côté les liens du mariage m'effrayaient aussi. » Une grave maladie obligea Thérèse à sortir du couvent ; c'était le commencement des souffrances presque continuelles qu'elle devait endurer pendant cinquante ans avec une si joyeuse patience. A seize ans et demi, elle revenait au toit paternel, mûrie par une éducation sérieuse, dépouillée des goûts frivoles. Les circonstances l'amenèrent à passer quelques semaines chez un vieil oncle, à Hortigosa ; lectrice de cet oncle, elle fit connaissance avec de bons auteurs, avec les lettres de saint Jérôme, les morales de saint Grégoire et les traités de saint Augustin. Ces lectures, le commerce avec ce vieil oncle prêt à mourir, posèrent à Thérèse le problème de la vocation. De retour à la maison paternelle, pieuse, craignant Dieu, elle mit en balance les dangers du monde et les grâces du cloître et prit la résolution de tout sacrifier pour s'assurer le ciel.

Au couvent de l'Incarnation

167. Un matin, Thérèse vint dire à son père : tout est fini ; je veux mourir « mourir à vous, mourir à tout et n'être plus qu'à Dieu. » Le père d'abord n'agréa pas cette ouverture ; mais Thérèse craignant de trouver, dans sa faiblesse, un obstacle à sa persévérance, entrait le 2 novembre 1533, au couvent de l'Incarnation, à Avila. Son frère Antoine la conduisit au Carmel ; don Alphonse son père, vient bientôt ratifier sa réclusion. L'histoire des saints, c'est surtout l'histoire de leur âme, de leur commerce avec Dieu par l'amour et la prière, avec leurs frères, par la charité ; c'est surtout l'histoire de Thérèse de Ahumada. Un jour, elle planera, comme l'aigle, sur les hauteurs ; dans cette première année de noviciat, elle chemine dans les vallées modestes ou fleurissent les violettes de l'humilité, mais où il faut s'avancer pas à pas, si l'on veut qu'il vous pousse des ailes. La novice se plie aux observances régulières ; elle prie beaucoup et se met au service de ses sœurs avec une précieuse amabilité. Les petites choses l'attirent ; son sens pratique lui en a fait connaître la valeur. Malgré ces efforts persévérants contre elle-même, elle sent renaître les inclinations de la nature,

qui ne peut être sitôt vaincue ; elle en souffre, elle lutte et c'est par ce travail intérieur qu'elle se dispose généreusement au bienheureux jour de la profession. Le 3 novembre 1534, elle prononçait les vœux solennels. La noblesse d'Avila y accourut ; son père y consomma son sacrifice. Trente ans après, lorsqu'elle aura reçu du Seigneur les grâces les plus insignes, le souvenir de sa profession sera encore un des meilleurs de sa vie et le jour de ses noces spirituelles, le plus beau de ses jours.

Maladie et faute.

168. A peine Thérèse avait-elle fait profession qu'elle tomba malade. On dut la transporter chez son père, qui l'a conduisit à Bécédas près d'une soi-disant guérisseuse ; cette malheureuse femme faillit faire mourir Thérèse non pas de son mal, mais par les remèdes. La maladie dura de 1535 à 1539 ; elle ne devait disparaître que miraculeusement par l'intercession de saint Joseph. Thérèse s'appliqua d'abord à tirer parti de ses souffrances, en s'unissant au divin crucifié ; puis réduite à l'impuissance par la maladie, elle se décida à demander, aux facultés de son esprit, une activité que lui refusaient ses membres. Au cours du voyage, à Bécédas son saint oncle Pierre lui avait donné, à Hortégora, un excellent ouvrage du père Osma, qui, sous le titre de *Troisième abécédaire*, traitait de l'oraison de recueillement. Thérèse s'était mise à le lire et appliquée à l'oraison. « Il plut au divin maître, dit-elle, de me traiter avec tant de douceur qu'il m'accorda l'oraison de quiétude ; plusieurs fois même il daigna m'élever à celle d'union. Je ne connaissais ni l'une ni l'autre malheureusement, car il m'eût été bien utile d'en comprendre le prix. Il est vrai que cette union durait très peu de temps, je ne sais si c'était la longueur d'un *Ave Maria* ; mais elle produisait en moi de grands effets. Je n'avais pas encore vingt ans, et il me semblait tenir sous mes pieds le monde vaincu: je plaignais de tout mon cœur ceux qui s'y trouvent engagés, même par des liens légitimes : Je m'efforçais, autant que je le pouvais, de considérer Jésus notre seigneur, notre bien, notre maître, véritablement présent au fond de notre âme ; et c'était là ma manière d'oraison. Quand je pensais à quelque mystère de sa vie, je me le représentais aussi intérieurement. Mais la meilleure partie de mon

temps se passait encore à lire de bons livres : j'y trouvais toujours une grande consolation. »(1) La maladie avait été assez violente pour qu'on administrât Thérèse ; après la guérison commence ce qu'elle appelle le temps de son infidélité. Cette infidélité, qui marque les années 1541-42 ne doit s'entendre ni de crimes, ni de péchés. Thérèse garda toujours très fidèlement les préceptes divins et les observances religieuses d'une règle, adoucie il est vrai, assez austère cependant pour maintenir dans la ferveur le grand nombre des religieuses. Sur ce riche fond de vertus naturelles et de dons de grâce, il y a des imperfections, des faiblesses. Ces faiblesses ne sont que des complaisances, peut-être excessives, envers ceux qui lui demandent ce qu'elle sait donner ; son temps, son dévouement, ses services, son affection, ses conseils. Les jansénistes ont voulu découvrir de plus grandes fautes ; les témoignages d'Yepès et de Ribéra, qui l'entendirent en confession, le jugement de Grégoire XV et d'Urbain VIII, le sentiment général de l'Église, ne permettent pas d'aller au delà. Avec le repentir d'Augustin et les larmes de Madeleine, Thérèse ne pleura que de bien légères infidélités ; on peut lui appliquer le mot de St Grégoire sur Job : « Que chacun admire cette grande âme dans ces vertus ; à mes yeux, elle se montre sublime jusque dans ses fautes. »

Conversion.

169. En 1541, Térèse avait abandonné l'oraison mentale ; l'année suivante, elle reprend ce saint exercice ; peu après, à la prière de son père mourant, elle commença une vie plus sainte ; c'est ce qu'elle appelle sa conversion. Sans l'obliger à rompre des relations dont il connaissait la parfaite innocence, son directeur se contenta en quelque sorte de la remettre entre les mains de Dieu par la fidèle pratique de l'oraison. Pendant une douzaine d'années, sa vie extérieure change peu. Des sollicitudes de famille, le départ de son frère Laurent pour l'Amérique, le mariage de Jeanne, sa plus jeune sœur, sont les seuls événements dont cette époque rappelle le souvenir.

(1) *Œuvres de sainte Thérèse,* t. I. *Sa vie écrite par elle-même* dans l'excellente traduction donnée par le P. Marcel Bouix : sauf mention contraire, c'est celle que nous suivons. Le P. Bouix a publié aussi les *Lettres* de la sainte ; *sa Vie* par Ribéra et la *Vie de la mère Anne* de saint Barthélemy.

Cependant Thérèse souffre, tiraillée, en quelque sorte, par le double attrait de la terre et du ciel. A la fin, Dieu paraît l'abandonner : c'est le comble du martyre. De longues années, dit un biographe, devaient s'écouler dans cet état de privation, de désolation. Pour comprendre les rigueurs d'une pareille épreuve, il faudrait le cœur de Thérèse et avoir goûté comme elle au calice des joies du Seigneur. Celui qui la poursuivait de ses grâces au milieu de sa tiédeur passée, se retire et se cache maintenant qu'elle l'appelle de tous ses vœux. Le ciel qui s'entr'ouvrait sur sa tête d'enfant et lui dévoilait ses splendeurs, qui plus tard le soutenait dans les luttes de sa vocation, dans les angoisses de la maladie, dans les périls mêmes de la dissipation, par l'attrait des biens éternels, le ciel semble à présent se fermer pour elle, il se couvre de nuages, il se mure d'airain. Les jours passent et les plus beaux de la vie ; la jeunesse de notre Sainte s'écoule sans charmes, sans bonheur. Rien ne lasse sa constance, rien ne décourage son amour. Le lendemain la retrouve prosternée dans son oratoire à la place, que la veille elle a baignée de ses larmes. Elle demande à quelques bons livres de lui suggérer les pensées pieuses que son esprit est impuissant à produire. Elle s'humilie, elle se soumet, elle prie, elle attend, elle espère, elle s'abandonne entre les mains de son Dieu. Telle est pendant quatorze ans l'oraison quotidienne de la grande Sainte ; consolant exemple pour les âmes éprouvées qui marchent dans une voie semblable ! (1) La vue d'une statue du Sauveur et la lecture des *Confessions de St-Augustin* mirent un terme à ces années de crucifiement. « J'arrive à la conversion du glorieux saint, dit Térèse ; je le suis au jardin où il entendit la voix du ciel : voici que j'entends la même voix au fond de mon cœur. Aussitôt je suis inondée de larmes ; je pleure bien longtemps, l'âme brisée de repentir. Dieu soit béni ! il me rendait de la mort à la vie. Au courage que je ressentis ensuite, je compris qu'il avait dû entendre mes cris et être touché de mes larmes. »

(1) *Histoire de Sainte Thérèse d'après les Bollandistes*, t. I. p. 126, Paris, 1882.

Vie intérieure.

170. « Mon Bien-Aimé est à moi et moi, je suis à lui : » ce fut le perpétuel refrain du cantique qui suivit la conversion. Désormais Thérèse se repose délicieusement dans l'amour de Dieu. Par sa sainte grâce, elle gravit les quatre premiers degrés de l'oraison ; elle arrive à l'extase, au ravissement, à la parfaite intelligence de la vérité. L'amour croissant de Dieu, la discrétion et la dilatation du cœur, la force et le courage, le recueillement surnaturel, l'humilité surtout, restent les traits caractéristiques de sa méditation et pierre de touche de sa vertu. En même temps, pour raconter ce qu'il opère en elle, Dieu lui donne un style simple et brillant, qui revêt d'un véritable charme ses pensées les plus abstraites. A ce langage attrayant, se joint une joie universelle qu'elle emprunte peu aux livres du docteur, qu'elle doit plutôt à la lumière divine. En 1557, Madeleine de la Croix remplissait l'Espagne du bruit de ses révélations ; à la fin, elle confessa qu'elle n'avait agit qu'en union avec l'esprit malin et trompé abominablement ses compatriotes. Toute l'Espagne en trembla, dit un historien. Au lendemain d'un pareil scandale, comment Thérèse pouvait-elle découvrir que Dieu venait de l'introduire dans les voies extraordinaires ? Mais, d'un autre côté, comment taire d'aussi grandes grâces sans ingratitude envers le ciel sans s'exposer à la séduction ? Thérèse s'en ouvrit donc au maître Gaspar Daza ; Gaspar déclara que, selon son humble avis, ces grâces suréminentes étaient l'œuvre du démon. A cette date, les Jésuites avaient fondé un collège dans l'ancien hospice d'Avila. Thérèse s'adressa à l'un d'eux ; sous les humbles dehors de Thérèse, Jean de Padranos découvrit le premier une grande Sainte ; pour l'élever plus haut, il lui conseilla la *mortification*, mot et chose qui lui étaient inconnu, mais qu'elle embrassa avec la vaillante ardeur de son âme. Les cilices, les disciplines, la flagellation vinrent appuyer ses extases. Chose étonnante, pendant que l'humilité se fortifiait par l'obéissance, sa santé se raffermit. St François de Borgia, passant par Avila, confirma le jugement du père de Padranos. L'approbation du saint ne consola Thérèse que pour la préparer à de nouvelles souffrances. Son âme devait être broyée, réduite en poussière, transformée par le feu de l'épreuve comme le pur grain de fro-

ment que des mains pieuses façonnent pour former le pain du divin sacrifice. Dieu, sans doute, ne lui mesura pas les joies ; mais son confesseur, Balthazar Alvarez, ne lui épargna pas les épreuves ; des sœurs s'élevèrent contre la singularité de sa vie ; et dans la ville elle eut à supporter la contradiction des gens de bien. On eut la cruauté de la priver même de ses oraisons, même de la sainte communion. « Non, dit-elle, jamais je n'avais été si malheureuse. » Alvarez, à force d'études, finit par comprendre son admirable pénitente. Le doux Sauveur lui apparut, la réconforta par ses paroles et ses exemples. Cependant les docteurs parlaient de l'exorciser ; pendant l'absence d'Alvarès, un confesseur intérimaire lui ordonna même de repousser, par le signe de la croix, Jésus-Christ, s'il venait encore à lui apparaître. Thérèse obéit, mais en ôtant à son signe de croix le caractère d'anathème. Jésus lui envoya un ange avec un javelot de feu ; l'ange lui traversa le cœur de son dard et l'embrasa d'amour divin. Dans la béatitude d'un tel amour, Thérèse forma le vœu d'offrir toujours à Dieu ce qu'il y a de mieux. Quel vœu ! s'écrient avec enthousiasme tous ses historiens depuis Yepès et Ribera jusqu'aux Bollandistes. Tout ce que Dieu commande, tout ce que les lois monastiques prescrivent, ce que dicte la raison, ce qu'exige la justice, ce que demande la charité, ce qu'ordonnent la tempérance, la force, la patience, la douceur, l'humilité et toutes les autres vertus, et non seulement ce qu'elles ordonnent dans une mesure ordinaire, mais en portant leurs exigences à la plus sublime perfection : voilà ce que Thérèse promettait à Dieu par un vœu héroïque et c'était avec l'allégresse du jour de ses fiançailles religieuses qu'elle se chargeait d'une chaîne si étroite, si lourde pour la faiblesse humaine, que les saints eux-mêmes ne peuvent la peser sans être remplis de stupeur. Dieu venait d'achever son ouvrage ; le démon multiplia ses artifices pour l'ébranler. Thérèse le mit en fuite avec de l'eau bénite et sut rejeter ses visions de terreur en élevant son âme jusqu'à Dieu. Le ciel la comblait d'allégresse ; la terre l'attristait par le grand combat des hérésies et la perversion des âmes surtout en France. Jusque là, tout entière à la contemplation, elle commence, à cette date, une vie

nouvelle ; elle entre, par la réformation de son ordre, dans l'histoire de son temps et dans l'histoire générale de l'Église.

Le passé de Carmel.

171. Les Carmes faisaient remonter leur antiquité jusqu'au prophète Élie. Élie le solitaire, l'homme de Dieu, le contemplatif inspiré, l'ardent défenseur de la loi, Élie dont la prière ouvrait et fermait les cieux, Élie en s'envolant sur son char de flammes, avait laissé son esprit à Élisée, et par Élisée aux Ascètes qui s'étaient groupés sur le Carmel autour des deux prophètes. Cet esprit de solitude, de prière, de contemplation, de zèle, était ensuite passé de génération en génération, au sein de leur religieuse tribu, jusqu'au jour où l'avènement du Sauveur vint donner une nouvelle direction à leur vie et transformer les austères esséniens en disciples de la croix. Après avoir passé treize siècles de l'ère chrétienne sur la montagne d'Élie et multiplié ses fondations dans la Palestine, l'ordre du Carmel fut exterminé en Orient par les Sarrazins. Après la triste issue de la croisade de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste, une partie des religieux du Carmel, effrayés des brigandages des infidèles, avaient émigré en Europe ; après les massacres, les survivants suivirent cette émigration. L'ordre compta d'abord huit provinces et s'éleva ensuite à dix-neuf, toutes florissantes, animées du même esprit et de la même ferveur. Une règle commune, connue sous le nom du patriarche législateur, S. Albert, prescrivait aux ermites de France, d'Italie, d'Angleterre, de vivre comme leurs pères de la Palestine, en silence, retraite, oraison, abstinence et jeûne. Par la contemplation solitaire et les habitudes acétiques, cet ordre devait aller aisément au mysticisme. On appelait ces religieux et ils se flattaient d'être appelés les *contemplatifs*. Une suave dévotion tempérait leurs exercices de pénitence ; à l'amour brûlant de Jésus, les Carmes joignaient un culte spécial pour la sainte Vierge que leurs ancêtres avaient honorée les premiers, et non seulement les peuples, mais l'Église elle-même les nommait les frères de la Vierge Marie. La dévotion spéciale qu'ils avaient à la Vierge, leur protectrice immédiate, n'avait pas médiocrement contribué à introduire dans leur esprit religieux, une douceur et une mansuétude propres à faire naître l'amour

mystique. C'est le Carmel qui, par la révélation du scapulaire avait fait briller dans les terreurs de la conscience chrétienne, un rayon d'espérance. C'est lui qui, développant la croyance à l'Immaculée-Conception, avait favorisé l'extension du culte de la sainte Vierge, personnification d'un sexe que le christianisme relevait de sa longue infériorité. C'est lui enfin qui a jugé Satan par cette parole : « Le malheureux, il n'aime pas ! » « Il est incontestable, dit un philosophe, que cet ordre a joué un rôle considérable dans l'Église catholique ; on serait tenté de lui attribuer une part dans le mysticisme de sainte Thérèse, dernière et brillante manifestation de son antique esprit, renouvelé dans des conditions particulières au XVIe siècle et à l'Espagne. Le mysticisme devenait actif, poursuivant une œuvre de dévouement, se traduisant pas l'amour du prochain comme par l'amour de Dieu, combattant l'hérésie luthérienne par l'amour de la prière, en ayant soin de retremper la foi aux sources vives de la charité, se résumant pour ainsi dire dans une femme et se formulant par sa bouche, n'est-ce pas une œuvre en rapport avec l'esprit du Carmel. Voilà un point de départ pour des inductions engageantes, mais hasardeuses, et dans la voie desquels il ne faut s'aventurer qu'avec prudence. Le mysticisme de sainte Thérèse, personnel et spontané, *n'est pas un produit de l'esprit de son ordre.* Que celui-ci ait été capable de le développer, rien de plus vraisemblable, mais s'il s'est mêlé à son fonds, il ne l'a pas créé. Sainte Thérèse se préoccupe assez peu des questions d'origine, elle parle à peine d'Élie ; ce qui la frappe, c'est la tendance contemplative et favorable à l'amour divin ; elle reconnaît sa propre religion dans celle de l'antique Carmel, et croit qu'elle renferme assez de vitalité non seulement pour refleurir, mais pour servir la cause de la foi. Elle veut opposer à la réforme une arme qu'elle juge la plus puissante de toutes, l'amour, la seule qu'elle emprunte au catholicisme, ou plutôt ce côté du catholicisme lui voile tous les autres. Il est évident qu'elle se tourmente des progrès de la réforme, non pas en Espagne, mais dans les autres contrées, notamment en France ; non pas pour l'Église dont elle ne veut pas le triomphe en question, mais surtout pour les égarés qui se préci-

pitent dans la mort éternelle. Combattre Luther et Calvin, c'est sauver les âmes qui vont se perdre à plaisir, et le meilleur moyen de les sauver, c'est la prière et la charité ; car elle les aime, malgré leur aveuglement, elle pleure sur elles, elle donnerait sa vie pour les racheter. L'ordre de Carmel lui paraissait éminemment propre à répandre ainsi les bienfaits d'une religion de dévouement et d'amour, et en même temps, à rendre à l'Église une nouvelle splendeur (1) ».

Réforme du Carmel.

172. Le 16 juillet 1560, le couvent venait de célébrer la fête de l'Incarnation, avec la pompe religieuse des grandes solennités. Après les exercices publics de la journée, un groupe de religieuses s'entretenait avec Thérèse ; l'une d'elles émit le vœu de mener une vie plus solitaire et de bâtir un nouveau couvent. Cette idée n'offrait pas apparence de succès ; mais, avec l'ardeur des désirs, tout est possible. Peu après, Thérèse venant de communier, le Seigneur lui dit : « Si les ordres religieux ont perdu leur ferveur primitive, ils me rendent encore de grands services : que deviendrait le monde s'il n'y avait pas de religieux ? Va donc trouver ton confesseur ; déclare lui le commandement que je viens de te faire et dis-lui de ne pas s'y opposer. » Le confesseur s'abstint prudemment. Saint Louis Bertrand, saint François de Borgia, saint Pierre d'Alcantera, le père Ange de Salazar donnèrent un avis favorable. Un beau-frère de Thérèse, dona Quiomar et quelques autres personnes du dehors se cotisèrent pour bâtir un petit couvent. On prit l'agrément du Saint-Siège. Quand le petit couvent fut bâti, Thérèse vint s'y fixer et y agrégea quatre religieuses. C'est le jour de saint Barthélemy 1562, juste à la date ou les calvinistes ayant surpris quelques villes de France, y commettaient d'horribles sacriléges, que s'ouvrit, sous le nom du glorieux saint Joseph, à Avila, le premier monastère des Carmélites déchaussées. Cette fondation avait, si j'ose ainsi dire, mis en émoi, le ciel, la terre et les enfers : Jésus-Christ l'approuva à différentes reprises de la manière la plus explicite ; le démon y causa des accidents graves et suscita mille entraves ; la terre fournit des ministres à ses desseins. Le corrégidor et la junte s'opposèrent à

(1) *Les mystiques espagnols*. p. 315.

l'érection, sous prétexte que le monastère n'ayant pas de revenus, dévorerait la substance des pauvres ; les religieuses de l'Incarnation jettèrent feu et flammes accusant Thérèse de manquer à l'obéissance et se plaignant de l'initiative réformiste qui laissait voir, dans leur maison, quelque relâchement. Ordre fut donné à Thérèse de rentrer au bercail : elle obéit, laissant la maison à la garde de saint Joseph. Les gens d'église s'agitèrent ; il y eut de ces oppositions, toujours plausibles, plus terribles et plus implacables que les haines de Satan. Sur ces entrefaites, Thérèse reçut ordre d'aller, à Tolède, chez Louise de la Cerda, jeune veuve qu'elle devait consoler. Dans ce séjour, elle écrivit sa vie et, par ses relations avec les gens du monde, exerça sur la société une grande influence. Les affaires traînèrent en longueur, la raison usa les passions ; la grâce de Dieu vainquit les oppositions des hommes. En matière de perfection, il ne faut prendre conseil que de ceux qui la suivent : sainte Thérèse, dans ces contrariétés, ne s'adressa qu'à Dieu. L'évêque l'approuvait, des ecclésiastiques éminents l'approuvaient ; le Pape avait donné l'approbation canonique ; un arrêt du conseil royal ratifia la décision de la fondatrice. Thérèse revint à son couvent, n'ayant d'autres ressource que la pauvreté. Cinq sous, c'est peu de chose ; mais Thérèse et Dieu, c'est beaucoup : c'était la grâce et la puissance de l'avenir.

La nouvelle maison

173. Tout était à créer dans l'intérieur de la maison, Thérèse ne négligea point le côté matériel et pourvut aux exigences indispensables avec une charité de mère. Les cellules reçurent leur pauvre ameublement : une paillasse piquée, un escabeau, une cruche et sur les parois blanches, une croix de bois, une image de papier et une coquille pour l'eau bénite. On trouva moyen, dans le petit jardin, de semer des légumes et de créer de petits ermitages où les sœurs pourraient se retirer. Thérèse s'occupa aussi des vêtements ; la bure était grossière, la forme commune, la coiffure lui fut déterminée dans une vision. Ensuite elle organisa son petit personnel ; sur huit religieuses, elle nomma une prieure, une sous-prieure et ne garda pour elle que le bonheur de l'obéissance. On l'obligea

toutefois d'accepter le commandement ; elle n'en reçut que ce qu'elle ne put rejeter. Voici l'ordre des exercices qui était suivis à Saint-Joseph d'Avila. A neuf heures du soir, les religieuses se réunissaient au chœur pour chanter matines et laudes. On lisait ensuite les points de la méditation du lendemain. A onze heures, le coucher ; le lever à cinq heures, depuis Pâques jusqu'au 14 septembre ; à six heures dans les autres temps. Après le lever, une heure d'oraison mentale. L'oraison terminée, récitation des petites heures et assistance à la sainte messe. Chacune se retirait ensuite dans sa cellule ou dans le lieu de son office pour y vaquer au travail. La sainte voulut qu'elles travaillassent à part, et non dans une salle commune, afin qu'elles pussent plus facilement se maintenir en présence de Jésus-Christ. Quelques instants avant le repas, on donnait le signal pour l'examen de conscience. Les jours de jeûnes de l'ordre, le dîner était à onze heures, les jours de jeûnes de l'Église, à onze heures et demie ; les autres jours, à dix heures. Le jeûne durait de l'Exaltation de la sainte croix à Pâques, environ six mois. Après le repas qui était toujours accompagné d'une pieuse lecture, les religieuses prenaient ensemble leur récréation, mais en s'occupant à quelque travail. A deux heures, elles se réunissaient au chœur pour chanter vêpres, chaque religieuse se retirait ensuite dans sa cellule pour la lecture spirituelle. Après la lecture, elles s'occupaient de leurs travaux et de leurs offices jusqu'à complies. Les complies récitées, les religieuses consacraient, comme le matin, une heure à l'oraison. Venait ensuite le repas du soir, suivi de la récréation. A la fin, on donnait le signal du grand silence, qui devait s'observer jusqu'au lendemain après la récitation des prières. — Thérèse était la règle vivante de toute la communauté ; par son exactitude à la psalmodie, à l'oraison mentale, à l'assistance des malades et même aux bas offices de la maison, elle était, comme le doit toute fondatrice, l'exemplaire de ses sœurs. Pendant cinq années, elle resta, avec beaucoup de repos et de consolation, dans ce couvent de Saint-Joseph. Toutes les religieuses se portaient d'elles-mêmes à ce qui était plus parfait et ceux de la ville qui avaient été les plus contraires à la fondation, étaient les

premières à bénir Dieu d'avoir soutenu Thérèse contre leurs vaines entreprises.

Autres fondations.

174. Ce n'était pas là le terme des services que Notre-Seigneur attendait de sa chère épouse : un jour elle le priait avec larmes de lui indiquer des moyens de gagner de nouvelles âmes, pour les embraser de son amour : « Attendez, ma fille, lui répondit le Sauveur et vous verrez de grandes choses. » En effet, peu de temps après, le père général des Carmes vint faire sa visite en Espagne ; ayant entretenu Thérèse et toute sa communauté, il fut tellement édifié de voir refleurir parmi elles la première ferveur de son ordre, qu'il permit à la sainte de fonder autant de maisons qu'elle pourrait, non seulement pour les femmes, mais aussi pour les hommes. Cette parole ouvrait à Thérèse un vaste champ où elle pourrait exercer son zèle, et faire paraître son ardeur pour la gloire du divin Jésus. La seconde fondation pour les religieuses eut lieu à Médina del Campo ; la troisième à Malaga et ainsi de suite comme nous verrons au *Livre des fondations*. Thérèse eut la consolation de voir, de ses yeux, dix-sept couvents de Carmes déchaussés et quinze couvents d'hommes, dont un à Gênes et un autre au Mexique, ou l'étroite observance était gardée avec ferveur. Nous n'entreprenons pas ici de décrire les peines qu'elles eut à essuyer, les persécutions qu'elle surmonta ni les actes héroïques de prudence, de force, de confiance en Dieu qu'elle fit paraître dans toutes ces fondations. Elle même en a écrit l'histoire, les lecteurs peuvent y recourir. Dans les voyages, elle était aussi recueillie et unie à Dieu, et elle gardait aussi exactement sa règle, que dans la solitude des monastères. Jésus-Christ la visitait dans la campagne comme dans le secret de son oratoire ; il lui faisait paraître partout d'inestimables tendresses ; lui découvrait de grands secrets, lui révélait les choses à venir, lui prescrivait ce qu'elle avait à faire. Un jour il lui dit avec des témoignages d'une amitié extraordinaire : « Désormais, comme une véritable épouse, vous serez remplie du zèle de ma gloire ; je suis maintenant tout à vous ; vous, par un heureux retour, vous serez désormais toute à moi. » Cependant quelque commandement qu'elle reçut dans ses révélations, elle ne s'éloi-

gnait jamais de l'obéissance aux supérieurs ; parce que, disait-elle, je puis me tromper, en prenant pour véritable une révélation fausse, mais je ne puis me tromper en obéissant à ceux que Dieu m'a donnés pour me conduire. — Dans l'intervalle de ces fondations, Thérèse fut deux fois élue prieure du monastère de Saint-Joseph d'Avila. En 1580, le pape Grégoire XIII sépara entièrement la réforme des Carmélites et des Carmes déchaussés des Carmes mitigés, sans que les provinciaux de ceux-ci pussent prendre dans la suite aucune autorité sur les couvents des Déchaussés. Cette séparation fut comme le sceau de son institut. Le couvent de Saint-Joseph était soumis à l'évêque, tandis que tous les autres, établis depuis, étaient sous la dépendance des supérieurs de l'ordre : elle fit en sorte que le premier suivit la forme des autres : de cette façon, elle devait les laisser tous sous la conduite et le gouvernement des Pères qu'elle avait établis. Dieu devait lui accorder sur cette terre, encore quelques jours, pour donner, à sa réforme, des gages d'avenir.

Mort de Thérèse.

173. Après avoir vécu dans une si grande sainteté, Thérèse arriva enfin au terme de sa carrière. De Burgos, où elle venait d'effectuer sa dernière fondation, elle voulait retourner dans son couvent d'Avila dont elle était prieure ; lorsqu'elle fut à Médina del Campo, le père Antoine de Jésus, vicaire provincial de la réforme, l'obligea d'aller à Albe. En chemin, elle tomba dans une si grande faiblesse qu'elle s'évanouit. A Albe, la veille de Saint-Mathieu, elle fut obligée de se coucher parce qu'elle ne pouvait plus se soutenir ; dès le lendemain, elle put cependant aller à la messe, communier et remplir les fonctions de la visite. Le jour de Saint-Michel, elle fit encore ses dévotions ; ensuite on la mit au lit, il ne lui fut plus possible de se lever ; cependant elle resta toute la nuit et le jour suivant dans une très éminente oraison. Ce fut alors qu'elle apprit du ciel le jour de sa mort ; huit jours auparavant, elle en avait appris l'année et l'avait fait marquer en chiffres dans son bréviaire. Pour confirmer ses filles dans l'amour de leur état et dans l'affection à l'étroite observance, elle leur dit des choses admirables. Le père vicaire la priant de demander à Dieu la prolongation de sa vie, elle répondit qu'elle n'était pas nécessaire sur la terre. Le

3 octobre, veille de sa mort, elle demanda le saint viatique ; elle pouvait à peine se remuer. Comme on s'apprêtait à lui apporter le Saint-Sacrement : « Mes filles, dit-elle, je vous demande pour l'amour de Dieu, de garder fidèlement les règles et les constitutions de notre ordre. Oubliez les mauvais exemples que cette religieuse infidèle vous a donnés et pardonnez-les moi. » On ne lui répondit que par des larmes. Lorsqu'elle vit entrer le Saint-Sacrement, son visage parut enflammé et d'une beauté admirable. « O mon Seigneur et mon époux, dit-elle entre autres, le moment après lequel je soupirais avec tant d'ardeur est enfin arrivé ; il est juste que je jouisse de votre présence ; il est temps, ô mon Dieu, que je sorte de cette vie ; que votre bon plaisir s'accomplisse. Enfin, Seigneur, répétait-elle souvent, je suis *fille de l'Église.* » Thérèse demanda ensuite à Dieu de lui pardonner ses péchés ; elle engagea ses compagnes à demander pour elle la même chose, ajoutant qu'elle espérait être sauvée par les mérites de Jésus-Christ. Après que la cérémonie fut achevée, elle recommanda encore à ses religieuses d'observer leurs règles et d'obéir aux supérieurs ; puis se prit à murmurer quelques versets du *Miserere.* A neuf heures du soir, elle demanda l'Extrême-Onction et la reçut avec une grande piété. Le père Antoine lui demanda si elle désirait que son corps fut porté à Avila : « Dois-je avoir une volonté propre, répondit-elle, et ne me donnera-t-on pas bien, ici, un coin de terre. La nuit se passa dans de grandes douleurs et des actes héroïques de patience : « Le lendemain elle se mit sur le côté avec un crucifix, et resta ainsi quatorze heures absorbée dans l'amour divin, elle finit sa vie dans ces chastes flammes, au milieu desquelles elle avait vécu. Le lendemain, elle révélait à une religieuse, qu'elle n'était pas morte par la violence de la maladie, mais par une impétuosité d'amour dont elle n'avait pu supporter la véhémence. Le Seigneur, les anges et les saints l'assistaient à son dernier soupir. Avant sa mort, Thérèse avait été une voyante et aussi une thaumarturge. Ainsi elle rendit la vie à un de ces neveux, âgé de cinq ans, en le serrant mort sur son sein ; elle guérit deux religieuses par un attouchement ; elle multiplia tellement, au couvent de Villeneuve, un monceau de fa-

rine, qu'il nourrit la communauté six mois, sans diminuer. Dieu lui avait donné une haute sagesse et un parfait discernement des esprits. Une religieuse vit son âme sortir de sa bouche, sous la forme d'une blanche colombe ; une autre, sous la forme d'un lumineux cristal qui s'élevait vers le ciel. Un arbre, auprès de sa cellule, sec depuis longtemps, à sa mort se couvrit de fleurs, malgré la saison. Son visage parut extrêmement blanc et sans ride, bien qu'il en eût auparavant. De son corps émana une odeur très suave qui embauma la chambre et se communiqua à tout ce qui l'avait touchée. Elle même apparut à plusieurs personnes, notamment à la mère Catherine qu'elle guérit d'un abcès, et à un religieux à qui elle dit : « Nous qui sommes dans le ciel et vous qui êtes sur la terre, nous devons être unis par un même esprit d'amour et de pureté, vous en adorant le Saint-Sacrement, et en lui rendant les mêmes devoirs que nous rendons à la divinité ; nous en jouissant ; vous, en souffrant : » Son corps fut inhumé dans le chœur du monastère d'Albe. On l'exhuma depuis ; une main fut détachée pour Lisbonne ; le bras resta à Albe, et le reste du corps fut transféré à Avila, où il se voit encore. On en a détaché des reliques pour les distribuer aux principales églises du monde chrétien (1).

176. Ce qui fait l'éloge des saints, ce sont leurs vertus et leurs œuvres. Sur les vertus de sainte Thérèse, les hagiographes ne tarissent pas : il nous semble qu'on peut les ramener toutes à l'humilité la ferveur, la force et l'amour. Le premier titre de cette séraphique vierge aux faveurs de Dieu, c'est qu'elle fut humble. Il y a une humilité essentielle qui consiste à reconnaître que Dieu est tout, que la créature n'est rien et n'a rien d'elle-même ; il y a une humilité accidentelle, qui vient du péché dont elle est le fruit et l'expiation. Cette double humilité ne cessa pas un instant de remplir le cœur de Thérèse : pensées, sentiments, paroles, actions, cette vertu marque tout de son empreinte et va jusqu'à l'héroïsme. Son esprit était si éclairé qu'il ne fut jamais tenté de vaine gloire ; son cœur si détaché, qu'il alla jusqu'à l'abnégation, à l'oubli, au mépris

Vertus de Thérèse.

(1) Sur sainte Thérèse, on peut consulter encore sa vie par COLERIDGE, et avant tout l'excellent volume des Bollandistes.

d'elle-même. Non seulement elle se complaisait à l'humilité, mais à l'humiliation. Le souvenir de la passion, le sentiment de ses fautes, tes, la conscience de sa misère, tout l'y pousse. L'obéissance seule l'empêche de crier ses péchés au monde. On l'insulte, on la frappe, on vilipende sa réforme, elle garde sa sérénité d'âme. — Quand l'humilité nous a découvert le tout de Dieu et le néant de la créature, l'âme se sent pressée d'implorer la bonté de Dieu par la prière ; au-dessus de la prière vocale, il y a la prière mentale ; cette prière dans sa forme la plus élevée, est, pour Thérèse, d'abord un acte habituel, puis un état. Dans l'ascension de l'âme vers Dieu, elle reste longtemps au degré inférieur ; elle médite sur les mystères de la foi, sur les actes, les paroles et les vertus de Jésus-Christ. Au milieu des traverses de la vie et même de l'oraison, elle parcourt l'oraison de quiétude et d'union, pour arriver à l'extase, au ravissement. Alors la pluie de la grâce tombe à torrent ; le jardin de l'âme, divinement fertilisé, se couvre de fleurs et de fruits magnifiques. A ces sommets, elle n'oublie pas le genre humain ; elle garde le souci des âmes et traite avec Dieu de leurs intérêts. Dieu prié, c'est bientôt Dieu trouvé, et Dieu trouvé, c'est la force de l'âme. Thérèse excelle en cette force. D'abord elle est forte en ce sens qu'elle se dégage courageusement de toute faiblesse ; détachée des choses et des hommes, détachée d'elle-même, elle marche d'un pas ferme dans la voie de Dieu. Ensuite elle est forte pour agir. Ce qu'elle dépensa de force est incroyable, et ce que ses œuvres en supposent, est pour jeter dans la stupéfaction. Le tout était qu'une chose fut voulue de Dieu, dès lors, il n'y avait plus de difficulté, qui ne fut vaincue comme par enchantement. La plupart du temps, elle agit sans ressource humaine ; elle n'en éprouva pas plus d'embarras ; sans pose, ni apprêt, elle va droit au but. Et ce qu'elle souffre en agissant ainsi, sa force à soutenir l'infirmité en même temps que le travail, son courage à porter le fardeau de maladies opiniâtres et de peines intérieures, cent fois plus lourdes encore, est inexprimable. — Le principe et le couronnement de toutes ces vertus, c'est l'amour divin. « Dieu et son Christ, Dieu en lui-même et en Jésus, fut la grande, la suprême, l'unique passion de sainte

Térèse. Ce qu'elle avait de puissance et d'ardeur pour aimer, c'est incroyable. La nature lui en avait donné beaucoup déjà ; la grâce y apporta des accroissements immenses, et tout cela devient cette divine passion. Elle ne pensait qu'à Dieu ; elle ne cherchait et ne voulait que Dieu ; elle n'avait son repos qu'en lui ; hors de lui, elle n'éprouvait nul plaisir ; enfin l'amour la possédait, elle y vivait plongée. « Figurez-vous, dit-elle à un de ses confesseurs, la personne la plus éprise d'une autre, à tel point qu'il lui fut impossible de rester un seul moment sans elle : cela n'approche pas de ce que je ressens pour Notre-Seigneur. » Encore que, docile à la volonté de son maître, elle se portait sans hésitation à tous ses devoirs extérieurs, néanmoins tout ce qui l'empêchait de s'entretenir avec Dieu, tout ce qui entravait son oraison, la distrayait de sa contemplation, lui était un supplice. Les servitudes de la vie comme le manger, le boire et le dormir, lui pesaient au dedans jusqu'à lui sembler intolérable, et elle ne s'y assujettissait que par violence. Elle aimait Dieu de ce grand et noble amour, que la théologie nomme de *complaisance*. Elle n'aimait pas moins Dieu de cet autre amour très saint que nous appelons amour de *bienveillance*. Et l'amour de *désir* qui s'ajoutait aux autres, la sainte convoitise qu'elle avait de voir Dieu, c'est quelque chose d'inénarrable. Aussi quelle union, quel commerce entre Dieu et elle ! Quelle condescendance d'une part, quel libre et enfantine confiance de l'autre, et, des deux côtés, quel amour ! » (1) De la sainte passion avec laquelle Thérèse aimait Dieu, on doit conclure qu'elle aimait passionnément les hommes. On est toujours un peu tenté de croire que ces belles flammes monastiques, consumées dans les feux de l'oraison, ne profitent que médiocrement à l'humanité. Grande erreur ! car si Dieu gouverne l'humanité par sa grâce, celui-là contribue le plus au bien de ses frères, qui prie Dieu davantage. Or, Thérèse avait pour prier efficacement, deux forces : elle connaissait bien les hommes, elle voulait puissamment leur procurer les meilleurs biens. Au lieu de considérer les hommes, dans leurs rapports avec

(1) MGR GAY, *évêque d'Anthédon. Troisième centenaire de sainte Thérèse, p. 24.*

la terre, elle les voyait aux clartés de la création qui les fait image vivante et ressemblante de Dieu ; aux clartés de l'Incarnation et de la Rédemption qui les font frères de Jésus-Christ et membres de son corps ; aux clartés de leur prédestination, qui consommant et éternisant cette filiation de grâces, les rend participants à l'héritage céleste, et les constitue tout entiers pour jamais dans la gloire. Dès lors, elle leur souhaitait, avant tout, ce suprême bien qui est le ciel ou la vie éternelle, la vie en Dieu, la vie de Dieu, la vie qui est Dieu. Elle les voulait tous dans l'Église, qui est la seule société dont Jésus-Christ soit le chef, et dans laquelle, par suite, on puisse espérer le salut. Ah ! qu'elle l'aima plus que tout ici-bas, ce divin prochain qui est l'Église, « le tabernacle de Dieu avec les hommes », le temple à pierres vivantes que s'est bâti la sagesse incarnée, le sanctuaire habité et vivifié par l'Esprit-Saint, le lieu de toutes vertus, le parvis de la béatitude. Qu'elle aima cette Église pour laquelle Jésus-Christ est mort, s'estimant plus que payée de son sang, s'il la gagne, l'enrichit, l'amplifie, la rendant « toute belle et sans tache ». Pour que cette Église eut tout son lustre, pour que son règne, qui est celui de Dieu, ne subit ni diminution, ni dommages, mais s'étendit et remplit toute la terre, pour que ses pontifes furent doctes, fermes et courageux et saints ; pour que ses prêtres sans exception, fussent dignes de leur ministère ; pour que l'Évangile fut partout prêché et pratiqué ; pour que les peuples de l'Europe, qui commençaient, hélas ! d'apostasier, restassent fidèles à Dieu et au Saint-Siège ; pour que les hérétiques, si nombreux de son temps, revinssent à la foi orthodoxe et à la vraie piété, elle aurait mille fois donné sa vie. Elle l'écrit tout spécialement de ceux qui alors ravageaient la France, ce beau royaume qu'elle aimait tant ! Qui ne sait que le désir de combattre le protestantisme fut sa principale raison d'entreprendre la réforme des religieux et des religieuses de son ordre (1). » Lion pour défendre le prochain, agneau pour le porter, femme pour sentir miséricordieusement ses misères et les soulager au delà du possible, telle fut cette admirable

(1) Mgr Gay. *op. cit.* p. 31.

amante du Christ, et c'est précisément parce qu'elle était cette amante, qu'elle était la servante du genre humain.

Le carmel d'après Ste-Thérèse

177. Telles sont les vertus principales de Thérèse. Ces vertus, elle ne s'est pas contentée de les pratiquer ; elle a voulu, si j'ose ainsi dire, les incarner dans les réformes du Carmel. Si vous regardez le Carmel par ses côtés extérieurs, vous voyez tout un appareil de clôtures rigoureuses, de vêtements grossiers, de nourriture austère, vous entendez dans les chapelles des Carmélites, de longues psalmodies; il y a, chez elles, des observances nombreuses, pénitentes, assujettissantes, des jeûnes fréquents, des veilles, des heures d'agenouillement et de profond silence. Tout cela est le dehors et la forme sensible ; le fond est autre chose. Le Carmel est une religion où, par amour pour Jésus-Christ, on voue à Dieu sa vie, pour rendre à Dieu un culte parfait, et servir ainsi l'Église et le monde. Le Carmel est une religion, c'est-à-dire un ordre religieux, et, par amour pour Jésus-Christ, on y consacre toute sa vie à Dieu. Je mets l'amour du Christ avant tout, parce que cet amour est le principe et l'âme de toute vocation et de toute vie carmélitaines. Il y éclaire tout, il y justifie tout, il fait que cette existence, si effrayante pour quelques-uns, si étonnante pour presque tous, est en soi la chose la plus simple et en même temps, la plus délicieuse, pour l'âme qui, sur l'appel de Dieu, l'a sérieusement embrassée. Par suite donc de cet amour, pour le témoigner, le cultiver, lui donner sa dernière perfection, on voue sa vie à Dieu. Il est clair que tout appartient à celui qui a tout fait. Être Dieu, c'est règner et commander ; être créature, c'est être sujet et obéir. Mais Dieu, dans la discrétion de sa toute puissance, n'a point exigé de nous tout ce qu'il pouvait exiger ; il a limité nos devoirs, pour s'attempérer à notre faiblesse ; il a laissé un espace libre, pour ouvrir carrière à la générosité de nos élans. Si la plupart des hommes s'en tiennent au minimum du devoir, si un grand nombre ne l'atteignent pas toujours, il en est plusieurs que cette justice élémentaire ne peut pas contenter. En se regardant eux-mêmes dans leur misère, en regardant Dieu surtout dans sa richesse, ils sentent que Dieu est leur refuge et la source de tous les biens. Dès

lors, ils se donnent à Dieu librement, sans réserve et pour toujours. A l'exemple de Jésus-Christ, l'homme parfait, qui n'a ni parlé, ni agi de lui-même, et pour lui-même, la religieuse veut le suivre partout et l'assister en toute chose. Par vœu donc, elle devient l'appartenance de Dieu et passe à son usage. C'est le comble de la religion ; c'est aussi le comble de la moralité, de la dignité et de la liberté humaine. Ce qui spécifie et caractérise ce vœu dans le Carmel, c'est que la consécration à Dieu a pour but de le mieux servir et de l'aimer plus parfaitement. Si le consacré quitte tout et se quitte lui-même, c'est pour confesser pratiquement les droits de Dieu, c'est pour l'adorer, le remercier, l'apaiser, le prier, et à la fin, et par-dessus toutes choses, s'immoler tout à fait soi-même, comme une hostie d'adoration, d'action de grâces, d'expiation et d'impétration. Voilà l'esprit et l'œuvre des religieux, voilà très particulièrement l'œuvre des Carmélites. Leur devise est celle de sainte Thérèse : *Aut pati, aut mori* : Ou souffrir ou mourir. Le monde, il est vrai, ne comprend pas ces choses : il traite cette abdication de folie, il voit dans ces immolations des scandales et il n'est pas loin d'imputer à crime l'engagement de s'y consacrer. « Celui qui me suit, dit Jésus ne marche pas dans les ténèbres », et, ajoute saint Paul, le Christ crucifié, qui est scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils, c'est la vertu et la sagesse de Dieu.

Écrits de Ste Thérèse

178. Thérèse ne s'est pas contentée de concréter son esprit et ses vertus, dans des institutions ; elle a dû, encore, par ordre de ses confesseurs, essayer de décrire les mystères de grâces et de bénédictions qui s'accomplissaient dans son âme. Que si elle a composé des ouvrages, il ne faut pas penser qu'elle ait agi en cela comme un auteur vulgaire qui étudie, compose des livres, réfléchit et consigne sur le papier le résultat de ses réflexions ; elle n'a pas écrit non plus, comme une personne que Dieu inspire directement ; elle a raconté ce qu'elle avait éprouvé ; elle s'est appliquée à le raconter exactement et s'est bornée, dans son rapport, à cette qualité souveraine, l'exactitude.

Les principaux écrits de sainte Thérèse sont : 1° Sa *Vie*, écrite par elle-même et ses *Lettres;* 2° Le livre de ses *Fondations;* 3° La *Manière*

de visiter les monastères : 4° Les *Avis* aux religieuses ; 5° Le *Chemin de la perfection ;* 6° les *Méditations sur le Pater ;* 7° le *Château de l'âme* (1). « Encore, dit Arnaud d'Andilly, son premier traducteur, que la Sainte, parle beaucoup dans ses ouvrages, de la pratique des vertus, et particulièrement de celle de l'humilité et de l'obéissance, néanmoins parce que l'oraison est le principal sujet dont elle traite, elle s'étend plus sur celui-là que sur tous les autres, à cause qu'elle le considérait comme le moyen d'arriver à cette haute perfection qu'elle souhaitait aux âmes dont Dieu lui avait donné la conduite. Mais parce que les grâces dont il l'a favorisée et les vertus qu'il lui a fait connaître, dans une occupation si sainte, sont si extraordinaires et si élevées, que ce qu'elle en rapporte peut passer pour des nouvelles de l'autre monde et pour un langage tout nouveau, il n'y a pas lieu de s'étonner que presque tous ceux qui lisent ces ouvrages nouveaux trouvent de l'obscurité dans les endroits où elle traite de ces matières si sublimes. » On ne saurait en juger, mais on devinera ce que peut dire sainte Thérèse, par quelques indications sur les ouvrages. Dans sa vie, elle ne s'occupe pas à chanter ses louanges ; parce que ses supérieures l'ont obligée à parler des grâces qu'elle a reçue de Dieu, elle commence à traiter particulièrement de l'oraison, qu'elle compare à un jardin spirituel. Ce jardin peut être arrosé en quatre manières, dont la première est l'oraison mentale, qui est comme tirer de l'eau d'un puits à force de bras ; la seconde, l'oraison de quiétude, qui est comme en tirer avec une machine ; la troisième, l'oraison d'union, qui est comme en recevoir sans peine d'une fontaine ou d'un ruisseau par des rigoles ; et la quatrième, l'oraison du ravissement, qui est comme une pluie qui tombe du ciel, sans que nous y ayons contribué en rien. « A quoi j'ajouterai, dit encore Arnaud, que le feu d'un amour de Dieu, tel qu'était celui dont brûlait le cœur de la Sainte, ne pouvant être si ardent sans jeter des flammes, elle interrompt souvent ses discours, pour s'adresser à cette suprême majesté par des paroles toutes de feu et d'amour, de même que

(1). *Les œuvres de Sainte Thérèse.* 1re partie, avertissement, in 4°, Paris, 1670.

S. Augustin dans ses confessions, dont elle témoigne que sa lecture avait fait une si forte impression en son âme et son style dans ces matières d'un amour céleste et tout divin, me paraît si semblable à celui du grand évêque, qu'il est facile à mon avis, de voir qu'ils étaient animés d'un même esprit. » Le livre des *Fondations* faites par la sainte, se rapporte aux monastères de Médina del Campo, de Malagnon, de Valladolid, de Tolède, de Pasbrane, de Salamanque, de Tormes, de Ségovie, de Veas, de Séville, de St-Joseph de Caravaque, de Villeneuve de la Xare, de Palentia, de Soria, de Burgos et de Grenade. « Je parlerai, dit la Sainte, dans sa préface, de chaque fondation en particulier et le plus brièvement que je pourrai, parce que mon style est si long, que, quelque soin que je prenne de ne pas trop m'étendre, j'ai sujet d'ennuyer et les autres et moi-même : mais cet écrit devant demeurer après ma mort entre les mains de mes filles, je sais qu'elles m'aiment assez pour en excuser les défauts. Comme je n'ai en cela d'autre dessein que la gloire de Dieu et le profit de ceux qui me liront, il ne permettra pas, s'il lui plaît, qu'elles m'attribuent rien de ce qu'elles trouveront de bon. Je les prie de demander à notre Seigneur de me pardonner le mauvais usage que j'ai fait de tant de grâces dont il m'a favorisée, et dont elles doivent beaucoup plus m'aider à le remercier que me savoir gré de ce que j'écris. » Ce livre des fondations, fort intéressant par les détails dont il est plein, est encore très utile, parce que la Sainte ne perd aucune occasion de faire d'excellentes réflexions sur l'exercice des vertus, pour exciter ses religieuses à s'avancer de plus en plus dans le service de Dieu. — La *Manière de visiter les monastères* est un livre à l'usage des supérieurs ; il excelle également en jugement, en prudence et en sainteté. — Les *Avis aux religieuses*, au contraire, s'adressent à tout le monde ; c'est un recueil de soixante-neuf sentences ; voici les premières : 1° L'esprit de l'homme ressemble à la terre, qui, bien que fertile, ne produit cependant, si elle n'est cultivée, que des ronces et des épines ; 2° Parlez avantageusement de toutes les personnes de piété ; 3° Quand vous serez avec plusieurs, parlez peu ; 4° Conduisez-vous toujours avec une grande modestie ; 5° Ne contestez jamais beaucoup ;

6° Parlez avec une gaieté modérée ; 7° Ne raillez jamais. —Le *Chemin de la Perfection*, tracé à la prière des sœurs du monastère de St-Joseph d'Avila, a pour but d'enseigner des remèdes pour les légères tentations, suscitées par le démon, dont les personnes religieuses ne tiennent pas compte, parce qu'elles ne les croient pas considérables. Sainte Thérèse exhorte ses religieuses à ne pas se préoccuper des besoins temporels, à se détacher de tout, à prier continuellement, à observer les règles monastiques, à ne point craindre la mort, à pratiquer les mortifications, à s'adonner à l'amour spirituel, à l'oraison, à la contemplation et elle termine en commentant le *Pater* à l'usage des contemplatifs. Au troisième chapitre de ce beau livre, la Sainte exhorte ses religieuses à prier continuellement Dieu pour ceux qui travaillent au service de l'Église ; je recommande ce chapitre à ces esprits hargneux et bas qui se plaisent à harceler les écrivains ecclésiastiques et à désoler leur patience. A l'appui de cette recommandation, sainte Thérèse dit que les serviteurs de l'Église doivent être parfaits, mais qu'ils sont très exposés à ne pas l'être, soit parce qu'ils vivent au milieu du monde, soit parce qu'ils lisent les écrits des impies pour les réfuter et qu'ils peuvent s'empoisonner en défendant les âmes. D'autre part, l'hérésie qui s'est élevée en ce siècle est comme un feu dévorant qui fait toujours de nouveaux progrès et le pouvoir des hommes n'est pas capable de l'arrêter. Il me semble que nous devons agir comme ferait un prince, qui, voyant les ennemis ravager ses états et ne se trouvant pas assez fort pour résister en campagne, se retirerait avec quelques troupes choisies dans une place qu'il ferait extrêmement fortifier, d'où il ferait, avec ce petit nombre, des sorties sur eux, qui les incommoderaient beaucoup plus que ne pourraient faire de grandes troupes mal aguerries.

L'Espagne vivait alors sous le sceptre de rois catholiques ; elle était assujettie à un régime chrétien et orthodoxe ; elle avait des légions de moines et de saints ; elle comptait un Jean de Dieu, un Pierre d'Alcantara, un Thomas de Villeneuve, et la Sainte estime que, pour des religieux, c'est un devoir de la plus haute importance, de se souvenir dans ses prières et ses sacrifices, de ceux qui

mettent leur foi, leur cœur et leur main au service de l'Église attaquée. Que dirait aujourd'hui sainte Thérèse à la vue de nos monastères vides, de nos régimes de promiscuité, de l'inertie du grand nombre, qui s'occupe de son bien-être, de petits plaisirs, de petits honneurs, quand l'incendie ravage la maison de Dieu? Que dirait-elle si, quand l'incendie est dans le saint des saints et l'épée à toutes les frontières, elle voyait les soldats desservis par ceux qu'ils défendent; livrés par ceux qui devraient les soutenir? J'estime qu'au lieu d'exhorter, elle écrirait avec ses larmes, et gémirait des lamentations dignes de Jérémie, si tant est qu'elle ne lançât pas l'anathème. — Les *Méditations sur le Pater* sont les exercices pieux sur les sept demandes de l'oraison dominicale, appliquées aux besoins spirituels des sept jours de la semaine: c'est un travail exquis dont on ferait utilement un livre populaire. — Au sujet du *Château de l'âme,* Arnaud d'Andilly dit encore : « La manière d'exprimer les choses est ce qui les rend d'ordinaire inintelligibles ou obscures. Ainsi de très faciles à entendre par elles-mêmes, elles peuvent être obscures parce qu'elles sont mal exprimées ; au lieu que les plus difficiles étant bien traduites, peuvent, quelque élevées qu'elles soient, être rendues claires par la netteté de l'expression. Que si l'on allègue les difficultés qui se rencontrent dans les écrits des Prophètes et l'Apocalypse ; il suffit, ce me semble de répondre que les prophètes et saint Jean, ou, pour mieux dire, le Saint-Esprit qui parlait par leur bouche, n'a pas eu dessein de se rendre plus intelligible, parce que ce sont des secrets et des mystères qui doivent demeurer inconnus aux hommes, jusqu'à ce que le temps soit venu de les rendre, par les effets, intelligibles à tout le monde. Mais pour ce qui regarde ces traités de sainte Thérèse et particulièrement le *Château de l'âme,* c'est le contraire; car elle dit précisément en divers endroits, qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour se rendre intelligible, à cause que son dessein est de découvrir à ses religieuses ce que Dieu lui avait fait connaître de ses infinies grandeurs et des merveilles renfermées dans les grâces extraordinaires qu'il fait aux âmes ; comme aussi de leur apprendre ce qu'elle savait des artifices dont le démon se sert pour les faire tomber dans

ses pièges et pour détruire aussi en elle l'ouvrage de son Esprit Saint. En quoi elle semble toujours appréhender de ne se pas bien expliquer : ce qui montre combien elle désirait éviter l'obscurité. La question n'est donc pas si ces matières sont si élevées qu'elles soient inconnues à ceux qui n'ont point reçu de Dieu le don de ces oraisons si sublimes, puisque chacun en convient ; mais de savoir si cette grande sainte a exprimé de telle sorte ce que l'expérience lui en a appris, qu'elle l'ait rendu intelligible ; et c'est ce que je suis persuadé qu'elle a fait, me paraissant que l'on peut entendre ce qu'elle rapporte de ces communications de Dieu avec les âmes, à qui il donne, dès cette vie, des connaissances angéliques. » Un peu plus loin, Arnaud ajoute : « On peut dire que ce traité est comme son chef-d'œuvre en ce qui regarde l'oraison. Mais cet avantage ne lui ôte pas celui d'être très excellent et très utile pour ce qui est de la pratique des vertus. Elle en parle admirablement en plusieurs endroits. Et si, d'un côté, les personnes spirituelles y trouvent tant de lumière dont elles n'avaient point de connaissance ; ceux que Dieu n'a pas favorisés de semblables grâces et qui sont même encore engagés dans le siècle, n'y trouveront pas moins à apprendre pour la pratique d'une vie toute chrétienne. Car cette grande sainte y fait voir que la perfection ne dépend pas de ces grâces extraordinaires, de ces visions merveilleuses, de ces ravissements, de ces extases, que Dieu donne à qui il lui plaît et que l'on ne doit pas demander, ni même désirer, mais que tout consiste à soumettre entièrement notre volonté à la sienne. Ce qui est d'une si grande consolation que l'on ne saurait trop admirer son infinie bonté pour les hommes de vouloir ainsi, par des voies si différentes, les rendre éternellement heureux. » (Loc. cit.) C'est une tradition du Carmel que, « sauf la plume et la main, dit Yépes, elle n'y avait rien mis du sien. Dieu lui fournissant les matériaux, l'arrangement, le titre même de l'ouvrage, lui avait montré qu'il en voulait être l'auteur. » Les filles de la Sainte racontent à leur tour qu'avant d'écrire le *Château de l'âme,* Thérèse aperçut devant elle un globe resplendissant ; il était fait du plus pur cristal, divisé en six parties, au milieu desquels, dans un centre lumineux, se tenait le roi de gloire.

A cause de ses occupations quotidiennes, Thérèse ne pouvait composer que la nuit ; de dix heures à minuit, elle était à sa table, plume à la main. Les religieuses virent, plus d'une fois, une clarté extraordinaire qui sortait de sa cellule ; elles entrouvrirent doucement la porte et s'aperçurent du prodige. La tête était entourée d'un nimbe ; le visage était radieux, les joues colorées, le regard brillant, les lèvres à demi souriantes, comme dans ses anciennes extases. La plume volait sous ses doigts ; elle remplissait d'un seul jet de longues pages. A minuit le son de l'horloge semblait la rendre à elle-même. Le lendemain elle était encore la première à la chapelle, la première à Dieu, la première au travail, la plus aimable à la récréation. Les sœurs se demandaient entre elles comment elle réussissait à voiler tant de sainteté sous de si humbles dehors.

Les *Pensées sur l'amour de Dieu* sont, en quelques chapitres, un commentaire des paroles de l'Épouse au *Cantique des Cantiques ;* c'est comme un prolongement de la *Septième demeure du château de l'âme.* « J'avoue, dit Arnaud, n'avoir rien vu qui m'ait paru plus beau, ni qui porte l'esprit à une plus haute admiration de la grandeur infinie de Dieu et des merveilles de sa grâce. En quoi ce traité est d'autant plus à estimer que la Sainte y invite, selon sa coutume, à des pensées si sublimes, des instructions très utiles pour la pratique des vertus, et qu'au lieu de décourager les lecteurs par la vue d'une perfection à laquelle ils n'osaient aspirer, elle les console en leur faisant voir qu'il n'est point nécessaire, pour être entièrement uni à Dieu et ainsi parfaitement heureux, qu'il nous favorise de grâces si relevées ; mais qu'il suffit de soumettre absolument notre volonté à la sienne et de témoigner cette soumission par toutes ses actions. »

Les *Méditations après la sainte communion* contiennent dix-sept considérations pour rendre grâce et gloire au Dieu de l'Eucharistie. « Il est, dit Arnaud, plein de mouvements si vifs et si ardents de l'amour de Dieu, qu'il peut passer pour l'une de ces effusions du cœur qui détachent de telle sorte une âme des sentiments de la terre, qu'elle l'élève vers le ciel par son ardeur et son impatience

de posséder cet adorable Sauveur qui fait toute sa félicité et la remplit de l'espérance de régner éternellement avec lui dans sa gloire. » — Quant aux lettres de la Sainte, plusieurs ont rapport à ses autres ouvrages ; la plupart se réfèrent aux intérêts de son Ordre : c'est son histoire au jour le jour.

Thérèse auteur.

179. De 1561 à 1582, date de sa mort, Thérèse ne cessa guère d'écrire. D'abord elle écrit par ordre de ses confesseurs et directeurs ; ils lui imposaient ce devoir pour la mieux connaître, puis par admiration, pour ne rien perdre de sa doctrine. Quant à elle, ce travail lui paraissait du temps perdu, nuisible à ses occupations et à sa santé, mal assorti à ses talents. Sur ce dernier point, il n'en faut pas trop croire : dans tous ses écrits éclatent le charme et la grâce, non sans mélange de vivacité et un grain de gaieté, dont la douceur ne voile pas la finesse. Sa conversation ravissait, disent ses biographes ; on le croit sans peine à lire ses lettres. Une autre de ses qualités, c'est la mesure, le discernement, la prudence réfléchie. Éminemment sensée, pratique dans ses vues, elles décrit de son mieux cet état d'oraison qui lui était devenu habituel, mais elle avertit ses religieuses de ne pas apporter à cette lecture un empressement excessif, ni de vaines curiosités. Une intelligence si heureusement douée n'était pas restée sans culture : elle aimait les lettres et tenait le savoir pour une grande chose. Lorsque la science fait défaut, la spiritualité lui paraît pleine de périls. Voilà pourquoi elle demande aux confesseurs et aux directeurs une solide instruction, persuadée qu'une personne d'oraison, qui consulte ces gens savants, ne sera pas trompée par les artifices du démon, si elle ne veut se tromper elle-même, car l'esprit de ténèbres appréhende les gens savants, vertueux et humbles, parce qu'ils sont capables de découvrir ses illusions. On sait qu'après avoir lu des romans dans sa jeunesse, elle s'était appliquée à la lecture des *Vies* des saints, des *Confessions* de saint Augustin et des *Lettres* de saint Jérôme. Pour les mystiques, elle avoue qu'elle s'en est nourrie, mais sans grand profit, jusqu'à ce qu'elle ait été éclairée d'en haut, et alors elle n'a pu les suivre. « Si je m'en étais tenue à ces auteurs, dit-elle, jamais je ne serais arrivée à l'état où il a plu à Dieu de

m'élever. » Tout ignorante qu'elle se dit des termes de la théologie mystique, la lumière devait lui venir d'ailleurs. Dieu seul lui donna le *livre de vie ;* il est le *livre où elle apprend tout ;* elle n'a plus ou presque plus besoin des autres. Elle n'est donc disciple de personne, ni dans le passé, ni dans le présent. Si elle consulte tous les théologiens de quelque renom, aucun n'est son maître, ni Jean d'Avila, ni Louis de Grenade, ni saint Pierre d'Alcantara, l'ascétique franciscain, en qui elle trouvait plus de conformité avec ses inspirations. Ces maîtres constatent son état intérieur, la confirment, la rassurent, mais là se borne leur rôle. A dire vrai, elle n'a qu'un maître : Dieu. Autant elle s'était montrée inquiète, avide de conseils durant la période d'élaboration et d'incertitude, autant, arrivée à la pleine intelligence de la vie extatique, elle manifeste de tranquille assurance. En tout temps elle reste sincère et vraie. A cette fermeté d'esprit, elle joint, du reste, une parfaite délicatesse de cœur. Toute sa vie elle garda aux siens une affection vigilante : elle faillit mourir en quittant son père ; quand elle le perdit, il lui sembla qu'on lui arrachait l'âme ; elle chérissait ses neveux, ses nièces, s'inquiétait de leur éducation, même de leurs affaires. Avec ces dons du cœur et de l'intelligence, quoi d'étonnant qu'elle ait fait, sur ses contemporains, une impression ineffaçable. A l'origine, tous n'étaient pas prévenus en sa faveur ; elle réussit à se les rendre favorables par la sincérité de sa parole, par l'ascendant inné qu'elle prenait. Sans qu'elle s'en doutât, avec toute son humilité, sa défiance d'elle-même, sa soumission à l'Église et au clergé, elle devenait une puissance dans l'Église et dans la société civile. Dès lors, elle était une sainte. Sa renommée s'accrut rapidement, bien que ses ouvrages ne fussent connus que par des manuscrits. Philippe II la tenait en grande estime ; il lui écrivit plusieurs fois. On la vénère comme un docteur de l'Église ; par la volonté des Cortès, elle est devenue, après saint Jacques, la seconde patronne de l'Espagne ; elle devait être, cent quatre-vingts ans plus tard, généralissime des armées espagnoles dans la guerre de l'indépendance.

Doctrine de Thérèse.

180. La vie spirituelle est une lutte dont l'arme est l'amour et dont le prix est Dieu, lutte de longue durée, sujette à des retours

soudains, exigeant autant de persévérance que de force. Aussi, la plupart des mystiques en ont-ils compté les degrés et recouru, pour les désigner, à l'allégorie. Les uns dressent une échelle de la terre au ciel, les autres promènent l'âme dans les diverses parties d'un jardin, dans les sinuosités d'une vallée, sur la croupe d'une montagne, ou lui montrent l'étoile mystérieuse. Les plus nombreux ouvrent trois chemins : celui de la purification, celui de l'illumination, celui de l'union. A ces indications, vous reconnaissez saint Bonaventure, Hugues de Saint-Victor, saint Jean Climaque, Denis le Chartreux, Thomas d'à-Kempis, sainte Catherine de Bologne, Bellarmin. Chez Thérèse, c'est un château, une forteresse qu'il s'agit de lever ; il semble voir un chevalier partir pour la conquête de la rose mystique. Nous sommes dans la patrie du Cid ; il y a dans cette âme, en quête de Dieu, de la vaillance, de l'amour et de la raison. Aussi le *Château de l'âme,* sorti d'une pensée honnête et pieuse, est-il des plus chastes et des plus purs, et sous sa forme allégorique, il a la profondeur d'une doctrine. Les environs du château sont envahis par des bêtes immondes et des reptiles, et bien des âmes leur sont devenues semblables par l'habitude qu'elles ont contractée de vivre avec eux ; d'autres, sans être plongées dans la matière, sont néanmoins si occupées des affaires de ce monde, si ambitieuses des biens et des honneurs, que leur bonne volonté se trouve paralysée par ce déplorable attachement.

La condition pour se connaître est donc de se dépouiller de tout ce qu'il y a de terrestre en soi, condition difficile à remplir, mais non impossible, d'ailleurs indispensable. Quand l'âme est parvenue à forcer les abords du château, il lui faut parcourir et occuper successivement les sept demeures qu'il contient ; la porte pour y pénétrer, c'est l'oraison. A chaque demeure, correspond un degré d'oraison : pénétrer dans la première, par l'oraison vocale et mentale, c'est pénétrer dans la connaissance de soi-même, en secouant les grossières enveloppes des sens, comme le voyageur, aux portes de la ville, secoue la poussière de ses pieds. Cette barrière une fois franchie, le voyage continue ; de là, après l'oraison vocale et mentale, l'oraison de recueillement, l'oraison de quiétude,

l'oraison de ravissement ou d'extase, enfin le vol de l'esprit. L'oraison admet d'abord les procédés naturels : à ses degrés inférieurs, elle est inséparable de l'exercice de la pensée, elle exige la méditation. La méditation, loin de nuire à la contemplation, y conduit ; bientôt l'âme recueille toutes ses facultés et entre plus profondément au dedans d'elle même. De ce travail de l'esprit résulte un contentement intérieur, des sentiments de joie. Mais ces contentements ne sont pas sans certaines aridités et sécheresses. Aussi, pour apaiser l'âme et en même temps, la récompenser, Dieu fait naître en elle une nouvelle source de force et de jouissances. Les trois premières demeures sont ainsi franchies, et, pour cette partie du voyage, on a fait appel à la raison aussi bien qu'à la foi. Mais au seuil de ces demeures si souhaitables où il ne s'agit plus de beaucoup penser, mais de beaucoup aimer, quand l'âme commence à attendre quelque chose, quelque chose de plus surnaturel qu'il lui est impossible d'atteindre, elle touche à un monde nouveau, monde des mystères dont Dieu seul a la clef, que les profanes ignorent et dont les initiés ne peuvent qu'imparfaitement exprimer les ineffables délices ; la parole humaine n'est guère capable d'analyser des phénomènes si délicats, dont l'essence est, pour ainsi dire, d'échapper à l'analyse. Mais au milieu de joies si pures, l'âme ne peut rester longtemps étrangère à la vie terrestre, la réalité l'avertit que son exil dure encore. De là une double vie : une partie de l'être humain semble habiter les sommets du ciel et l'autre se traîner dans la fange. Tant qu'elle est sur la terre, l'âme contemplative se heurte facilement au brutal contact de ce monde, elle secoue avec angoisse les chaînes de sa prison. O mort ! qui pourrait te craindre, toi à qui l'on devra la vie ! O vie ennemie de mon bonheur, que ne m'est-il permis de te rompre ! Je te souffre parce que mon Dieu te souffre ; mais garde toi de me trahir. — Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur les sept demeures du *Château de l'âme* ; nous ferons seulement observer que l'inspiration s'allie chez Thérèse, à la mesure et à la réflexion ; elle ne méprise ni la raison, ni la science ; elle tient compte des éléments de la nature humaine.

C'est ce qui la met hors de pair avec les autres extatiques. Ni les *Visions* de sainte Melchtilde, ni les *Prophéties* de sainte Gertrude, ni les *Révélations* de sainte Brigitte, ni les traités des trois Catherine de Sienne, de Gênes et de Bologne, ne peuvent entrer en parallèle avec les écrits de sainte Thérèse. En dehors de leur objet spécial, nul mérite de pensée, de forme ou de composition ne les recommande, et nulle clarté psychologique ne jaillit de leur lecture. Il n'en est pas de même de sainte Thérèse. Assurément cette humble femme eût été fort surprise qu'on découvrit dans ses œuvres, fruit de son expérience personnelle, autre chose que de la théologie mystique, et encore ce mot lui eût-il paru trop ambitieux pour une *ignorante pécheresse*. Mais comment n'être pas frappé de l'aptitude psychologique dont elle est douée ? Les profondeurs de la nature humaine s'éclairent parfois sous son regard, de lueurs étonnantes. Il n'est pas exagéré de voir dans ses ouvrages à la base, une vaste psychologie, au sommet, une mysticité admirable. On peut la mettre en parallèle avec Descartes et Bacon, qu'elle surpasse par ailleurs. Aussi Leibnitz la tenait en grande estime. L'Église, qui loue ses livres admirables remplis d'une doctrine céleste, la considère comme l'un de ses grands docteurs.

181. Sainte Thérèse a fait école comme Platon, Aristote et saint Thomas d'Aquin. De son vivant même, son action ne fut pas restreinte au cercle de ses compagnes ; nombre d'hommes, entraînés dans le même orbite, l'aidèrent de leur parole, de leur exemple, de leur dévouement. Tels furent Antoine de Hérédia, dont la piété et le savoir trouvèrent, dans la réforme des Carmélites, des voies nouvelles : Jean de Rocca, qui soutint à Rome, les intérêts de cette réforme ; Jean de la Misère, d'abord ermite puis carme, fort vertueux et fort simple en ce qui regardait les choses de ce monde ; Ambroise Marian de saint Benoît, tour à tour intendant de la reine de Pologne, commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, soldat-ermite, carme déchaux, consacrait sa vie à la contemplation et à la pénitence ; Julien, prêtre d'Avila, ami constant de sainte Thérèse ; Jérome Gracian, Jean de Jésus, Ribéra. Parmi tous ces disciples, celui qui les surpassa tous, le second de Thérèse dans

St-Jean-de-la-Croix.

la réforme, c'est Jean de la Croix. Jean était né en 1542, a Hontiveros, près d'Avila, dans la vieille Castille. A peine était-il au monde, que son père mourut ; sa mère, sans ressources, alla chercher à Médina-del-Campo, un travail plus facile à trouver. Cœur tendre, caractère facile, intelligence ouverte, fils dernier né, Jean fut, pour sa mère, dans les amertumes et les charges d'un veuvage prématuré, l'espoir et la consolation. Rêvant pour lui les bienfaits, peut-être aussi les honneurs de la science, elle intéressa au sort de l'enfant, un gentilhomme de Tolède, Alonzo Alvarez, qui consacrait, au secours des pauvres, sa fortune et son zèle. Alonzo prit Jean sous sa protection, le fit étudier et l'employa à ses œuvres pies. Dès l'enfance, il avait été marqué d'un signe d'élection ; il était tombé dans un puits et n'avait dû son salut qu'à l'assistance de la sainte Vierge ; à vingt ans, elle lui apparaît et lui ordonne d'entrer au Carmel. En 1563, sous le nom de Jean de Mathias, il prend l'habit au monastère de sainte Anne à Médina, d'où il est envoyé, pour compléter son éducation, à Salamanque. Ce qu'on dit de ses austérités est effrayant (1) ; il n'a pas son égal en mortifications et se prédispose par là à l'effusion des grâces les plus extraordinaires.

La devise de sainte Thérèse était : « Ou souffrir ou mourir » ; celle de Jean : « Souffrir et être méprisé pour Dieu ». Les éclatants succès qu'il remporta, prouvent qu'il était au niveau du savoir de son temps, au moins dans les universités espagnoles. Spécialement versé dans la théologie, surtout dans la sainte écriture, sensible aux beautés de la nature et des lettres, docte en philosophie, il n'a aucun souci du savoir humain, aucune préoccupation de style, plus propre, selon lui, à cacher, qu'à exprimer l'idéal. De plus, il est poète, mais ici encore l'homme s'efface, le poète n'est plus qu'un souffle, la poésie, un écho du monde intelligible. Les autres mystiques espagnols sont des lettrés ; lui, Jean, est, si l'on peut se servir de cette antiphrase, le plus impersonnel et le plus subjectif des poètes, et grand écrivain sans être un littérateur. Jean de la Croix n'est

(1) *Vie et œuvres spirituelles de Saint-Jean-de-la-Croix*. t. I. passim. Paris 1880.

pas davantage un professeur, un prédicateur, ni même ce qu'on entend d'ordinaire par un écrivain théologique. En dépit de ses succès d'école, les triomphes même du talent religieux et sanctifiés par le but, lui paraissent des triomphes profanes ; l'église séculière lui semble trop près du monde ; le cloître mitigé du Carmel ne répond pas encore à son idéal. Une Chartreuse plus dure sourirait à sa vocation, lorsqu'il rencontre Thérèse et en 1568, embrasse, sous sa direction, le retour à la stricte observance. Dès lors, ils poursuivent le même but et subissent les mêmes avanies, ces haines d'église, colorées par le zèle, qui se couvrent de prétexte de justice et qui ne sont parfois que d'abominables passions. Thérèse avait failli être emprisonnée par le Saint-Office ; Jean fut relégué pendant neuf mois dans un obscur cachot, à peine nourri, outragé, autre image de Job : il ne dut sa délivrance qu'aux plaintes de Thérèse et à l'intervention de Philippe II. En dehors des exercices du cloître et des contemplations de la solitude, sa vie fut fort occupée. Recteur du collège d'Alcala, en 1570, puis de celui de Baëza en 1579, prieur de Grenade en 1581, vicaire général en Andalousie en 1585, plus tard, premier définiteur de l'ordre, plus tard encore vicaire de Ségovie, dans les intervalles fondateur de monastères dans les deux Castilles, dans le royaume de Grenade, en Andalousie, quel temps lui restait-il pour la paix contemplative du cloître ? Quelques mois avant sa mort, le chapitre de son ordre ne l'ayant pas réélu, il se retira au désert de la Pennela ; les envieux s'y suivirent ; il mourut à quarante-neuf ans, le 15 décembre 1591. On voulut garder ses reliques ; Ségovie les réclama ; on transigea en partageant les reliques. Le coadjuteur de sainte Thérèse fut béatifié en 1674 et canonisé au siècle suivant.

Écrits du saint.

182. Dès que Jean avait quelque loisir, il se retirait dans les déserts de Carmel et prenait la plume. Voici la liste de ses ouvrages : 1° *La Montée du Carmel* en trois livres ; 2° *La Nuit obscure de l'âme*, en deux livres ; 3° *Cantique spirituel* entre l'âme et le Christ son époux ; 4° *La vive flamme d'amour ;* 5° *Instructions et avis* pour la perfection de la vie religieuse ; 6° *Sentences spirituelles ;* 7° *Lettres ;* 8° *Poésies sacrées.* La doctrine de saint Jean-de-la-Croix fait consis-

ter la perfection de la vie spirituelle dans la possession de Dieu par l'union d'amour. Si l'âme prétend gravir la montagne mystique et « y faire de soi-même un autel ou elle offre à Dieu un sacrifice d'amour pur, elle doit auparavant avoir accompli trois choses ; il faut qu'elle ait banni les dieux étrangers, c'est-à-dire les passions et attaches du dehors ; qu'elle soit purifiée du levain déposé par ses appétits, en leur résistant et faisant pénitence, enfin qu'elle ait changé d'habits. Alors Dieu lui en offrira de nouveaux, en lui donnant une nouvelle manière de le connaître, en lui-même et non plus selon l'habitude de l'entendement humain; une nouvelle manière de l'aimer en lui-même, et non plus avec les vieux goûts et désirs humains de la volonté. En un mot, faisant cesser tout ce qui est du vieil homme et de l'état purement humain, il la revêtira d'un état surnaturel, en sorte que ces opérations d'humaines deviennent divines (1). » Ce but exige une appropriation spéciale des facultés : Jean explique cette appropriation spéciale de l'entendement, de la volonté, de la mémoire et de l'imagination; quand Dieu a balayé toutes les imperfections, il donne la lumière. Cette lumière qui éclaire et purifie, est une *nuit obscure*, parce que la sagesse divine est tellement éclatante qu'elle éblouit ; plus les choses divines sont manifestes, plus elles sont naturellement cachées à l'homme. De plus, en l'inondant de ses rayons, elle fait mieux ressortir sa misère et son impureté. L'âme imparfaite et bornée, supporte avec angoisse cet envahissement de Dieu. Champ de bataille ou luttent les deux natures, la nature humaine et la nature divine, que devient cette pauvre âme aux prises avec Dieu, qui brise ce qu'elle a d'humain et la laisse dans une sorte de mort : la langue n'a pas d'expression pour peindre ces tortures. Ni expérience, ni conseils ne peuvent la soulager, hormis Dieu qui l'accable. Les facultés sont devenues comme des cavernes immenses et vides ; l'infini peut seul les remplir. Quand l'humain a disparu de l'âme, la place est vide, Dieu vient l'occuper. La substance de Dieu touche à la substance de l'âme. Il y a contact. L'âme est Dieu par participation ; mais sa substance ne se peut changer en substance divine. Cette doctrine, longtemps tenue secrète, souleva autant de

craintes que d'admiration. On y releva des rapports, au moins apparents, avec plusieurs hérésies. Une *Introduction et avis général* par le père Jérôme de saint Joseph ; des *Éclaircissements* par le père Nicolas de Jésus-Marie ; des *Notes et remarques* en trois discours par le père Jacques de Jésus ; une autre apologie par Ponce de Léon, attestent, par le zèle de la défense, la gravité de l'attaque. A ce cours de la controverse, on le rattache à sainte Thérèse, dont la doctrine avait acquis l'autorité de la chose jugée. La filiation est légitime ; Jean procède de Thérèse, comme Malebranche de Descartes, mais en restant lui-même. Parmi les contemporains, tous libres d'antécédents et d'attaches, il est de beaucoup le plus libre. On l'a comparé aussi à saint Denis l'Aréopagite, mais il est plus simple, et s'il est obscur, c'est plutôt d'une obscurité psychologique et de sentiment. Un sentiment très intime, très personnel, voilà le sceau qui met à ses œuvres le caractère de l'indépendance. Sainte Thérèse ne s'y trompait pas ; avec sa justesse habituelle du coup d'œil, elle avait découvert la marque de cette puissante individualité ; elle qui l'appelle « un homme céleste et tout divin », le jugeait aussi trop raffiné et spiritualisant à l'excès. Saint-Jean-de-la-Croix est le point extrême du mysticisme espagnol (1).

Gérôme Gracian.

183. A côté de St-Jean-de-la-Croix, mais dans une voie différente, le disciple le plus immédiat de sainte Thérèse est Gérôme Gracian de la Mère de Dieu. Fils d'un secrétaire de Charles-Quint, élevé chez les jésuites de Madrid, puis à l'université d'Alcala, il était devenu docteur en théologie. Esprit aimable, plein de douceur et d'onction, il entra, en 1572, au Carmel et se donna tout entier à son esprit. Sainte Térèse, qui l'employa dans la fondation de plusieurs monastères, l'appelait son Élisée. « C'était, dit-elle, un homme fort savant, fort intelligent et fort modeste : » elle avait lu, avec une grande dévotion, un traité mystique qu'il avait composé dans les premiers temps de sa profession. Ce traité fut suivi de plusieurs autres ; en voici la nomenclature : 1° *Pensée sur l'amour divin*, à propos des cantiques, à l'imitation de sainte Thérèse : 2° *Harmonie*

(1) *Vie et œuvres spirituelles de St-Jean-de-la-Croix*, t. II, p. XXXVI, etc., Paris, 1850.

mystique de l'antiquité et de la succession de l'ordre du Carmel, en octaves avec commentaires; 3° *De l'oraison mentale ;* 4° *L'art de bien mourir ;* 5° *Dialogue* sur l'heureuse mort, les ouvrages et autres particularités de la bienheureuse chère Térèse-de-Jésus ; 6° *Le chemin du ciel,* ou théologie mystique de St-Bonaventure, Madrid 1605 ; 7° L'*éclaircissement du véritable esprit ;* 8° *La vie de l'âme ;* 9° Notes sur le livre de sainte Térèse intitulé : *Pensée de l'amour divin.* La vie véritable est la vie de l'âme ; son principe est le libre amour ; son moyen, le renoncement à soi-même, l'annihilation totale et parfaite, non de toute activité, mais de tout ce qui peut détourner du bien ; son but, la communion divine, l'union, non des essences, mais des volontés. Tel est, en quelques lignes, la doctrine de Gérôme Gracian. Echo fidèle, mais affaibli de sainte Thérèse, sans vues originales, sans autre soin que d'ouvrir aux fidèles les abords de la spiritualité, Gracian se tient à une grande distance de St-Jean-de-la-Croix ; mais il eut, près des masses, son utilité de vulgarisateur.

Jean de Jésus-Marie

184. Jean de Jésus-Marie était né en 1564, à Calahoraz, dans la vieille Castille ; il mourut en 1615 à Frascati. Après avoir fait profession à dix-neuf ans, il fut envoyé au monastère de Sainte-Anne de Gênes, que le P. Nicolas Doria venait de fonder et s'acquit dans l'enseignement de la théologie, la réputation d'un maître. « On peut dire, écrit le P. Dosithée, qu'il fut une vive lumière placée sur le chandelier pour éclairer le nouveau Carmel. Général de la Congrégation, il dut se fixer en Italie ; mais, quoi qu'il ait plus habité cette contrée que son pays natal, c'est à l'Espagne qu'il appartient, car c'est son mysticisme qu'il est allé y porter un des premiers et ce mysticisme est encore celui de sainte Thérèse. Il avait écrit une vie de cette dernière, en collaboration avec Jean de saint Jérôme, cet opuscule, présenté au Pape en 1609, fut publié en latin l'année suivante. On lui doit d'autres ouvrages savoir : 1° Une théologie mystique et un traité *De la prudence des justes ;* 2° Un traité *Du discernement des esprits ;* 3° L'*Échelle de l'oraison et de la contemplation ;* 4° *Des lettres mystiques!* Dans ces ouvrages, il ne cite ni Jean-de-la-Croix, ni Louis de Grenade, ni Louis de Léon ;

il est aisé de voir que Thérèse personnifie à ses yeux tout le mouvem nt mystique de son pays et de son siècle. « Mais, dit Paul Rousselot, ce disciple de sainte Thérèse est un théologien savant ; il touche à la philosophie par Platon qu'il loue sous le couvert de saint Thomas, au mysticisme philosophique par l'Aréopagite, à celui de l'Allemagne par Denis-le-chartreux, à celui de la Salauthique par les Victorins, par saint Bonaventure et Gerson. Comme ceux-ci, mais mieux qu'eux, il écrit en latin ; scolastique si l'on veut, par la méthode, par l'intention de dogmatiser, il est de son siècle par son style : la Renaissance a passé par là ; sa langue est pure, élégante, embellie de comparaisons et d'images, une langue d'académie. Quant à son but, c'est de rédiger le code du mysticisme ; ce code, dit-il, n'existe pas, mais les matériaux abondent, et il le conçoit, comme Fénélon concevait un traité de rhétorique, empruntant à tous ceux qui ont autorité dans la matière. » Nous ne saurions ici, donner une idée de sa doctrine et de sa méthode ; nous disons seulement qu'il traite des généralités sur le mysticisme, de l'amour mystique et de la psychologie mystique. En lui, le mysticisme religieux a trouvé sa formule méthodique ; après lui, il se transmet comme une science faite, comme un art pratique, *Methodus amandi Deum.* Tous les ordres religieux l'adoptent plus ou moins et en donnent des formules. Le dominicain Thomas de Truxillo publie à Barcelone en 1604, *Les misères de l'homme, les vicissitudes de sa vie et comment il doit se préparer à la mort ;* la même année, le poète et théologien de l'ordre de saint Bernard, Laurent de Zamora, publie, à Valence, la *Monarchie mystique de l'Église ;* le chartreux, Antoine de Molina, né en Castille, publie vers le même temps. *Les exercices spirituels de l'excellence, profit et nécessité de l'oraison mentale ;* Christophe de Fourica, de l'ordre de saint Augustin, publie de 1511 à 1623, le *Traité de l'amour de Dieu* et la *Methodus amandi Deum,* enfin, un prêtre séculier, Antoine de Roias, publie, en 1630, *La vie de l'esprit, pour s'avancer en l'exercice de l'oraison et pour avoir une grande union avec Dieu.* L'abondance de ces productions montre que si le mouvement mystique n'a plus la même impétuosité, il s'organise ; après une ar-

dente explosion, il donne des traités de dévotion et d'école, ou domine l'ascétique pratique, ou la casuistique de l'amour divin remplace cette psychologie parfois subtile, souvent obscure, plus souvent profonde, que nous avons eu lieu d'admirer (1).

Les Jésuites

185. Il y a peut-être quelque intérêt à noter les rapports de la compagnie de Jésus avec le mysticisme espagnol. Bien que les jésuites ne soient pas, à proprement parler, un ordre contemplatif, cependant ces soldats de l'église militante ont pour fondateur, un espagnol, pour lien de discipline, les visions de Manrèze ; de plus, le mysticisme à trop de prise sur les âmes pour qu'ils hésitent un instant à se l'assimiler. Un des leurs tend le premier, à Thérèse, une main secourable ; les autres suivent avec attention la carrière de la sainte et les progrès de la restauration d'un ordre contemplatif. Ribéra ne manque pas de constater la bonne harmonie qui régnait entre eux et la réformatrice ; ils l'encouragèrent, lui fournirent quantité de directeurs, son meilleur historien espagnol, ses traducteurs en latin et en français et même des disciples. Le premier fut ce même Ribéra, bien qu'il ait été son confesseur, fort goûté d'elle pour son expérience ; il est rangé au nombre des contemplatifs les plus favorisés des grâces divines. Parmi des ouvrages assez nombreux, son meilleur titre, comme mystique, est sa *Vie de sainte Thérèse*. La tradition une fois engagée se perpétue : depuis cette époque, le plus grand nombre d'écrits mystiques ou ascétiques en Espagne et dans d'autres pays, a des jésuites pour auteurs. Luiz de la Punte, autrement Louis Dupont, par son *Guide spirituel* (1616) et ses *Méditations sur les mystères avec la pratique de l'oraison mentale* (1607) ; Jacques Alvarès, par son *Traité journalier des vertus ;* François Arias, par ses *Traités spirituels* et de l'*Oraison mentale* (1603, 1608, 1620) ; Alphonse Rodriguez par sa *Pratique de la perfection chrétienne* (1614) ; Alvarès de Paz par sa *Mortification de l'homme intérieur* et sa *Vie spirituelle* (1608), et beaucoup d'autres se rattachent à la même école. Par ces ouvrages et par l'influence de leur ordre, l'esprit des Jésuites n'est pas absent des principales manifestations mystiques depuis le XVIIe siècle. Ceux qui hésiteraient (et

(1) *Mystiques espagnols*, p. 413.

l'hésitation est permise), à le reconnaître dans le mysticisme de Fénelon, si porté vers eux, l'admettront au moins dans l'œuvre de saint François de Sales, et de sainte Jeanne de Chantal ; si la première pensée de la Visitation vient de sainte Thérèse, les règles sont inspirées par saint Ignace. Au reste, en continuant ce mouvement, les Jésuites le modifient ; nous nous abstenons d'apprécier.

Caractères du mysticisme espagnol.

186. Une tendance universelle de la pensée chrétienne est d'inspirer le renoncement au monde et à soi-même, de pousser les âmes à se réfugier en Dieu, par suite à se représenter la réalité terrestre, non pas comme un mal en soi, mais comme un obstacle occasionnel au parfait bonheur. Cette tendance, dans la pratique, a fait les martyrs et les saints ; dans la spéculation, elle a produit les mystiques. Les mystiques déterminent parfaitement le but, les conditions, le point de départ, la méthode, les caractères de leur enseignement. L'âme a son centre naturel en Dieu, qui l'attire et ne trouve qu'en lui son repos. La chute originelle l'en a séparée ; sa destinée est de le reconquérir en s'unissant à lui dès cette vie. Par là seulement elle peut recouvrer cette science divine dont elle a été exclue par le péché, science bien différente des sciences vulgaires, en ce qu'elle ne va pas sans l'amour et s'obtient par la possession. Le premier degré est la connaissance de soi-même, non pas pour s'arrêter dans l'orgueilleuse et stérile satisfaction de cette vue intérieure, mais pour se défier de ses forces et s'humilier devant Dieu. En récompense, Dieu se donnera à vous : être parfait et infini, il ne peut aimer, pour son excellence, une créature imparfaite et bornée ; il l'aime cependant pour ses abaissements et son esprit de foi. En l'aimant, il l'instruit, il l'éclaire, il la conduit par la voie royale de l'oraison, route dont les stations sont d'autant plus nombreuses qu'on pénètre plus avant dans les profondeurs de la sainteté. Ainsi le mysticisme espagnol n'est pas un mysticisme métaphysique ; il ne prend pas à tâche d'éclaircir les difficultés auxquels s'arrêteraient des esprits façonnés aux ambitions de la dialectique ; il passe à côté d'elles, je ne dis pas sans les voir, mais sans les regarder. Trop peu métaphysiciens pour prendre leur point de départ dans la notion de l'Être ou de l'Un, point de départ aisément

périlleux, ils n'aspirent pas à réaliser l'impossible union des substances, mais seulement l'union des volontés ; ils se gardent absolument du panthéisme, et l'on se demande même s'ils ont connu le danger d'une erreur inconciliable avec la personnalité puissante du caractère espagnol. Après avoir rejeté le panthéisme, les mystiques espagnols rejettent le dogme terrible de la prédestination. S. Paul et S. Augustin ont exercé, sur la plupart d'entre eux, une action marquée ; cependant, aucun n'a entendu sacrifier le libre arbitre. C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire ; il faut dompter la volonté, la diriger, mais on ne la nie pas. Ainsi les mystiques n'ont rien qui sente l'erreur philosophique ou l'hérésie ; leur religion d'amour n'est pas destinée à cacher des nouveautés suspectes ; ils sont entièrement fidèles au catholicisme. Leur contemplation passive n'est pas une oisiveté vicieuse. Avant tout, leur mysticisme est psychologique ; non qu'il traite cette science *ex professo,* mais il lui fait grande part et s'appuie sur sa notion expérimentale. Le mysticisme se tient, par là, plus près de l'homme ; il veut le soumettre à l'amour, mais sans porter atteinte à sa volonté. L'honneur de cette sagesse revient à l'exacte connaissance de Dieu et de soi-même. Grâce à elle, le mysticisme espagnol évite la contradiction commune d'exalter le moi, le confondant avec Dieu, après l'avoir abaissé et humilié jusqu'au néant. De plus, il maintient, préconise et pratique la charité envers les personnes. « C'est, dit Grenade, un des signes les plus évidents que la charité arrive à la perfection ; car, il est impossible que l'amour de Dieu croisse en nous sans qu'en même temps l'amour du prochain s'augmente notablement, puisque tous les deux sont les actes d'une même habitude, et comme deux branches qui sortent du même tronc (1). » Du même coup, ce mysticisme maintient l'élément actif, sans lequel la moralité humaine n'existerait plus. S'il cherche à isoler l'homme, c'est surtout des vulgaires passions, des misères morales qui dégradent sa nature ; il ne le place pas absolument en dehors de la vie commune. C'est son premier titre de gloire. « Il n'ensevelit pas l'humanité dans une froide Thébaïde, où rien d'humain n'aurait accès ; il

(1) *Mémorial*, liv. III, ch. 7.

parle au cœur dans la solitude, mais pour lui mieux enseigner, avec l'amour et l'adoration de Dieu, l'amour et le respect des hommes ; il méprise la matière, il dédaigne le monde, mais pour entraîner l'âme vers une sphère supérieure, pour la fortifier par un perpétuel *Sursum corda,* par un appel sans fin à tout ce qu'il y a dans son fond d'instincts généreux, de nobles passions, de tendances à l'enthousiasme et à l'idéal. Il est, dans la force du terme, une doctrine de l'amour, sans intrusion d'autres mobiles, haine, doute ou révolte ; nul murmure de sa part, ni contre Dieu, ni contre les hommes, ni contre les persécutions ; il est plein de douceur, de soumission et de foi. Louis de Léon appelle l'amour de Dieu une *vertu héroïque ;* il y a un air d'héroïsme dans cet abaissement volontaire, dans cette abnégation, cherchée et consentie, qui n'excluent ni la hauteur de la pensée, ni l'action, ni le dévouement, ni la pratique des vertus effectives. Un trait commun à la plupart de ces existences mystiques, c'est leur caractère militant. Les amants de l'idéal sont les soldats d'une œuvre féconde en périls ; ces amis de Dieu sont des hommes d'action » (1). Psychologues et moralistes, ces mystiques sont particulièrement propres à la conduite des âmes : de là leur côté ascétique. Presque tous sont des directeurs de conscience. Les lettres de Jean d'Avila, de Jean-de-la Croix, de sainte Thérèse, même l'épitre dédicatoire de Louis de Léon, ses commentaires de Salomon et de Job, sont des œuvres de direction, il en est ainsi du traité *Audi filia,* des ouvrages de sainte Thérèse, adressés à ses religieuses, du *Mémorial de la vie chrétienne,* du *Guide des pécheurs,* dont la vogue fut si grande, même hors de l'Espagne, qu'il partagea pour un temps la faveur dont est entourée l'Imitation de Jésus-Christ et que l'Église finit par attacher des indulgences à sa lecture. Ce caractère semble restreindre le champ du mysticisme espagnol, ce serait une erreur de le croire pratique en même temps que mystique, il a créé une science, relevé les mœurs, produit une grande civilisation et il reste, dans les fastes de l'histoire, comme un des plus glorieux souvenirs de l'humanité.

(1) *Les mystiques espagnols,* p. 433.

Résultats de ce mysticisme.

187. Ce mysticisme espagnol a marqué de son sceau l'Espagne tout entière et réagi au dehors dans toutes les sphères de l'activité publique. En Espagne, comme ailleurs, la foi catholique s'est défendue contre le protestantisme, mais nulle part, elle n'en a triomphé plus sûrement et plus vite. Ce succès ne doit pas être imputé au Saint Office tout seul. L'Inquisition était une arme défensive ; elle pouvait comprimer et détruire ; elle régnait par la rigueur et par l'effroi ; mais une religion tout imprégnée de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes, qui allait droit à ce qu'il y a de plus intime dans la nature humaine, n'était-elle pas plus efficace pour sauvegarder la foi primitive ? On sait dans quelle proportion la foi catholique s'est trouvée impliquée dans les luttes de l'Espagne. L'Espagne, telle que l'ont faite le génie de la race et les événements de l'histoire, ne pouvait que grandir sous l'influence du mysticisme. Le mysticisme portait en lui une secrète puissance d'action, une force de vitalité incontestable ; quelque chose de son énergie n'a-t-il point passé au cœur de la nation pour en exalter les forces vives et les élever à leur plus haute puissance ? Telle était sa vertu expansive, qu'il dépassa bientôt les frontières de l'Espagne. Dès 1583, il passait en Italie ; en 1604, il prenait pied en France. Déjà, il y avait été précédé par les écrits des réformateurs, vulgarisé par les soldats de Philippe II. Son influence fut si vive que les jansénistes eux-mêmes voulurent arborer les couleurs du mysticisme. — Nous avons parlé déjà des résultats du mysticisme dans l'ordre philosophique. Sans qu'il affichât, à cet égard, aucune prétention, il donna d'abord une haute idée de la connaissance de Dieu. Quant à l'étude de la nature humaine, c'est là un de ses mérites ; il est, sous ce rapport, au moins à la hauteur de la scolastique et de l'aristotélisme enseignés à Tolède, Alcala et Salamanque. L'importance qu'il attache à la connaissance de soi, et la fin pour laquelle il la recommande, indiquent de prime abord une tendance psychologique et morale que confirment les écrits où il se formule, Tout mysticisme, quelles que soient ses sources, renferme plus ou moins une philosophie : Celui de l'Espagne, avant de s'engager dans le monde de l'extase, pose le même précepte que le vieil Athénien,

maître de Platon. De là l'estime et l'emploi du vrai procédé psychologique et des notions qui ne sont pas toujours sans valeur, sur l'âme, sa nature et ses facultés. On a pu remarquer que quelques-uns de nos mystiques sont, comme saint Thomas, des animistes péripatéticiens. L'unité de l'âme ne leur fait pas oublier la multiplicité de ses opérations ; ils lui rapportent le principe de la vie animale aussi bien que de la vie spirituelle. D'une part, les observations que ces psychologues ont faites sur l'âme ne sont pas méprisables ; d'autre part, les mystérieux phénomènes de l'extase fourniraient des faits probants en faveur de l'animisme. Si de ces observations générales on descend au particulier, on ne s'attend pas à voir les moines philosopher sur les facultés de l'âme, mais ils en maintiennent la classification traditionnelle et en étudient les actes ; ils s'appliquent surtout à l'étude du sentiment ; ils insistent encore plus sur la moralité des actes et la perfection de l'amour. Il n'y a donc pas d'exagération à regarder les mystiques comme les vrais philosophes de l'Espagne, leur doctrine comme la plus haute expression de la philosophie dans un pays où jusque-là elle avait peu prospéré. — Dans la littérature et dans les arts, les résultats, moins directs, ne sont pas moins réels. Les mystiques espagnols sont, pour la plupart, de grands écrivains : ils ont rendu à leur langue les mêmes services que Descartes, Corneille et Pascal à la langue française ; ils lui ont donné le mouvement, l'énergie, l'éclat ; ou plutôt ils ont été les créateurs d'une sorte d'éloquence presque inconnue en Espagne. L'ère des Jean d'Avila, des Louis de Grenade, des Louis de Léon est, pour l'éloquence sacrée, dans leur patrie, ce qu'a été en France, proportion gardée, l'ère des Bossuet et des Bourdaloue. Les lettres mêmes de Jean d'Avila sont de véritables sermons ; parmi ceux de Grenade, il en est qu'on peut citer comme des modèles ; les grands traits abondent chez Jean de la Croix. Inférieur à Grenade par l'incorrection, l'inégalité, le défaut d'harmonie, il l'égale par la vivacité, la grandeur, l'émotion. Poète, il est une individualité dans la littérature de son pays ; son lyrisme, exclusivement mystique, n'est dépourvu ni de couleur, ni de mouvement. Mais au premier rang brille incontestablement

Térèse ; elle a pris dans son âme tout ce qu'elle a écrit ; le récit qu'elle fait de ses incertitudes, de ses combats, est plein de grâce et d'ingénuité ; malgré l'exaltation de ses sentiments, le langage de ses apostrophes à Dieu reste naturel ; son style vif n'est qu'image et comparaison. L'obscurité est un défaut plus inhérent à son sujet qu'à son génie ; elle n'empêche pas qu'elle soit comptée parmi les plus remarquables écrivains de l'Espagne (1). Outre cette influence sur la langue, le mysticisme en exerça une autre non moins marquée sur la littérature, particulièrement sur le théâtre et la poésie lyrique. Lopez de Vega (1562-1625), à mesure qu'il avance en âge, devient plus mystique. Tel il apparaît dans ses *Sonnets* sacrés et dans ses *Soliloques amoureux d'une âme avec Dieu.* Dieu est sa vie, le centre de son âme ; Dieu est le doux agneau, l'époux divin, la beauté idéale. Ce que Calderon (1600-1681) veut et chante, c'est l'amour divin ; cette passion, qui est l'âme du mysticisme, il en fait une passion dramatique et la transporte sur la scène. La couleur religieuse est commune à nombre de pièces du XVIe siècle, et longtemps auparavant ; depuis cette époque elle se nuance de mysticisme. Quant aux beaux-arts et surtout à la peinture, la foi tournée au mysticisme sollicite l'imagination par deux côtés saillants. Le mysticisme avec son mépris de la matière, ses austérités inouies, son amour de la mort, devait se traduire, par ces types d'ascètes consumés de la foi intérieure, au corps flétri, aux membres desséchés, tels qu'on les voit dans Herréra, Léal et Zurbaran. D'autre part, ce même mysticisme, doctrine et religion d'amour, a nécessairement un côté qui veut se répandre au dehors. Que ce mysticisme passe dans l'art et prenne corps, il prendra nécessairement cette teinte religieuse et fleurie que représente si bien Murillo. Il faut les placer dans ce milieu, pour comprendre les vierges, images de la beauté humaine de l'Andalousie ; ces Enfants-

(1) Sur sainte Thérèse, outre les ouvrages précités, nous indiquons encore un *Pèlerinage au pays de sainte Thérèse,* par l'abbé Plasse ; une étude sur les mérites littéraires des Œuvres de la sainte, par l'abbé Coudamin ; et le *Cœur de sainte Thérèse,* par l'abbé Durand. Nous écrivons le nom de la sainte de deux manières : il a prévalu d'une façon en France ; de l'autre, il est le seul usité en Espagne.

Jésus ou n'éclate que la grâce de l'enfance, entourés d'anges frais et roses, qui s'épanouissent des ailes aux joues, dans une auréole de nuages. Dans une église d'Albe, un tombeau en marbre noir, avec des ornements d'or, soutient deux anges en marbre blanc, l'un appuyé, l'autre à demi soulevé sur les nuages, comme accessoires et pour amortir ce que la couleur du sépulcre imprimerait de triste à l'ensemble, des flèches, des guirlandes, des fleurs, un cœur enflammé, tous les emblèmes que l'amour divin emprunte à la terre. Ce tombeau est celui de sainte Thérèse, il indique assez exactement le caractère du mysticisme en tant qu'il est devenu l'une des sources d'inspiration de l'art espagnol.

CHAPITRE XVI

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XIII (1572-1585).

SOMMAIRES

§ I. LES FAITS GÉNÉRAUX DU PONTIFICAT.

1. Hugues Boncompagni. — 2. Élection de Grégoire XIII. — 3. Vie intérieure. — 4. Vie domestique. — 5. Secours aux collèges. — 6. Réformes fiscales. — 7. Contre-coup en province. — 8. Le jubilé. — 9. La peste de 1576. — 10. En Italie. — 11. A Malte. — 12. Élection d'un grand maître. — 13. En Portugal. — 14. En Espagne. — 15. Intermède. — 16. En France. — 17. Sous Henri III. — 18. En Suède. — 19. En Pologne. — 20. En Russie. — 21. En Autriche. — 22. En Styrie. — 23. Grande cérémonie. — 24. En Orient. — 25. Correction du Décret. — 26. Réforme du calendrier. — 27. Ambassade japonaise. — 28. Réflexions.

§ II. LA LIGUE.

29. Charles IX. — 30. Henri III. — 31. Attitude du roi. — 32. Reprise des hostilités. — 33. La ligue. — 34. Reprise des hostilités. — 35. Henri de Béarn. 36. Conduite du roi. — 37. Conduite des catholiques. — 38. Approbation du Pape. — 39. Manifestes. — 40. Traité de Nemours. — 41. Guerre. — 42. Exploits des Guises. — 43. Journée des barricades. — 44. Assassinat des Guises. — 45. Conseil général de l'Union. — 46. Assassinat de Henri III. — 47. La ligue et les papes. — 48. Résultats de la ligue.

§ I. LES FAITS GÉNÉRAUX DE CE PONTIFICAT.

Hugues Boncompagni.

1. Hugues Boncompagni naquit à Bologne, le 7 février 1502. Son père, négociant de fortune modeste, appartenait à cette classe moyenne, qui, en Italie, à cette époque, sous le rapport de la culture de l'esprit et du bien-être, devançait de beaucoup les

classes analogues des autres pays, mais qu'une ligne presque infranchissable séparait néanmoins de la noblesse. Ce négociant avait eu la bonne fortune d'épouser une Marescalchi, d'entrer par ce mariage dans les rangs de l'aristocratie bolonaise et de fonder ainsi l'illustre famille des Boncompagni, plus tard confondue avec la famille des Ludovisi. Son fils, Hugues, doué de facultés qui lui rendaient la science facile, étudia, dans l'université de Bologne, sous quatre célèbres jurisconsultes, Louis Manzoli, Annibal Caccianemici, Louis Gozzadini et Carlo Ruini. A vingt-quatre ans, il fut reçu docteur en l'un et l'autre droit. Pendant plusieurs années, il remplit avec éclat, dans l'université de Bologne, les fonctions de professeur. Parmi ses élèves figurèrent des hommes qui devaient un jour acquérir une grande renommée et porter la pourpre, Reginald Polus, Charles Borromée, Christophe Madrucci, Othon Truchsess et Alexandre Farnèse. Hugues était un homme de haute taille, d'un tempérament robuste et sanguin, esprit bien équilibré, caractère bienveillant et affable. Jusqu'à trente-six ans, il ne quitta point sa chaire de Bologne ; il était laïque, il paraît même qu'il fut quelque peu marié, du moins, il eut un fils. A cette époque, il fut appelé à Rome par le cardinal Parisio, jurisconsulte éminent comme Boncompagni. La carrière rapide qu'il parcourut dès lors, était due à sa réputation fort méritée de grand jurisconsulte, à sa probité proverbiale, un peu aussi à la faveur de Paul IV et des Caraffa. Ce fut surtout comme homme de loi qu'il fut apprécié, put rendre des services et grandir avec les tâches qu'on lui imposait, également recommandé par la pureté de ses mœurs et ses nobles sentiments de religion. Paul III, le nomma successivement premier juge du Capitole, puis abréviateur et référendaire des deux signatures. En 1545, le pape l'envoya au concile de Trente, la grande et majestueuse école où se formèrent tant de sublimes talents. En 1559, Boncompagni était vice-légat de la campagne de Rome. Paul IV, le nomma dataire de son neveu Carlo Caraffa, légat en France. Pie IV, l'envoya comme député pontifical au concile de Trente, puis le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte ; en lui remettant le chapeau, il dit : « Voilà un homme dans

lequel il n'y a pas de tromperie. *Ecce vir in quo dolus non est.* » Deux mois après, le cardinal Boncompagni fut envoyé comme légat en Espagne, pour traiter l'affaire de Miranda et Carranza, archevêque de Tolède, emprisonné depuis six ans par l'Inquisition, comme suspect d'hérésie. Le pape donna au légat, pour théologien, Félix Peretti et Étienne Bonucci ; Jean Aldobrandini et Raphael Castagna faisaient partie de la légation ; trois de ces prélats devaient monter successivement sur le siège de Saint-Pierre. Avant son retour en Italie, le légat, dont on avait admiré les vertus, était nommé secrétaire des brefs. A la mort de Pie IV, il eût pu être son successeur, si quelques envieux ne l'avaient pas desservi dans le conclave. Aussi, quand il obtint de Pie V, sa première audience, le nouveau pontife lui dit avec un accent d'estime et d'affection : « Monseigneur, nous avons occupé votre place. » On aime à reproduire ces paroles qui attestent la bonté, la politesse, l'élégance des manières du souverain pontificat.

Élection de Grégoire XIII.

2. Le 12 mai 1572, après les funérailles de Pie V, cinquante-deux cardinaux entrèrent au conclave. Les cardinaux Altemps, Sforza, Orsini, Cési et Galli portaient le jeune cardinal Farnèse ; à cause de sa jeunesse il était difficile de le faire monter sur le trône pontifical. Le cardinal Granvelle, au nom du roi d'Espagne, déclarait même ce choix impossible en présence de tous les cardinaux plus âgés et remplis de mérites. Aussitôt un certain nombre de cardinaux s'unirent à ceux que nous venons de nommer, pour présenter Boncompagni. L'accord se fit immédiatement ; les votes furent spontanés et unanimes ; dès le 14 on proposa de faire l'adoration. Le cardinal de Côme se présenta donc à la cellule de Boncompagni, qui ignorait ces négociations et lui dit ; « Venez sur-le-champ à la chapelle et vous serez unanimement adoré pontife. » Boncompagni, sans montrer sur son visage la moindre émotion, répondit : « Les votes sont-ils suffisants? » — Nous en avons plus qu'il n'est nécessaire, » repartit le cardinal de Côme. Alors Boncompagni, comme s'il ne fût rien arrivé, continua d'écrire ; quand il eut fini, il mit le papier dans son sein et partit pour se rendre à la chapelle, en disant : « Allons, au nom du Seigneur. » Aussitôt élu, il prit

pour devise les paroles du Psalmiste : *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis*, et en mémoire de St Grégoire le Grand, qu'il avait eu dès son enfance pour protecteur, s'appela Grégoire XIII. Dans ce nom de *Gregorius decimus tertius*, un bel esprit du temps, Dorat, vit l'anagramme suivant : *Dei gregis securi tutor sum*, une traduction en donnerait le sens, mais détruirait l'à-propos. Le 20 mai, fête de la Pentecôte, le Pape fut solennellement couronné ; le 27, monté sur une haquenée blanche, il alla prendre possession de St-Jean-de-Latran. A l'exemple de St Pie V, il ne voulut pas qu'on jetât au peuple de l'argent, mais, en place, fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes. Sur-le-champ, il nomma secrétaire d'État, Galli, cardinal de Côme. Dans le premier consistoire, il fit lire la bulle de S. Pie V, qui défendait l'aliénation des biens de l'Église ; et plaçant la main sur son cœur, jura lui-même de ne jamais souffrir qu'on portât atteinte à cette loi. Une commission, composée des cardinaux Borromée, Paleotti, Aldobrandini et Arezzo, fut chargée de détruire tous les abus qui auraient pu se glisser dans la discipline ecclésiastique. Relativement aux décrets de Trente, il voulut que les ordres de son prédécesseur fussent rigoureusement observés ; et déclara qu'une permission tacite du Pape ne suffirait pas aux cardinaux-évêques, pour déroger à la loi de la résidence. Pour assurer, aux décrets du Concile, un respect plus fidèle, le Pape décida qu'à l'avenir on n'emploirait plus, à la Cour pontificale, aucun évêque, et que les clercs de la Chambre, ainsi que les auditeurs de Rote, qui seraient évêques, devraient opter entre leur siège et leur office. Afin que chacun put facilement entretenir le Pape, il fixa un jour de la semaine pour une audience publique. Avant qu'elle fût terminée, les Camériers s'informaient si l'on n'avait oublié personne ; « le souverain pontife, disaient-ils, n'est qu'un serviteur honoré ». Grégoire, dit Novaës, se montrait attentif en écoutant, judicieux en faisant entendre qu'il avait bien compris, grave dans son maintien, sobre interrupteur, favorablement disposé dans ces paroles et, en tout temps, bienveillant et miséricordieux. » Pour montrer le désir qu'il avait de soulager ses peuples, il diminua les impôts sur la viande, et abolit, dans la Romagne, la taxe du vin.

Vie intérieure.

3. Pendant tout son pontificat, Grégoire mena la vie d'un homme simple, bon et droit. Son regard, plein de bonhomie, respirait la loyauté qui faisait le fond de son caractère. Le premier abord n'était pas avenant ; mais on ne tardait pas à découvrir la bonté qui remplissait son cœur, bonté, du reste, trop étendue pour s'affectionner particulièrement aux individus et se les attacher. « Grégoire XIII aimait la campagne et passait régulièrement une partie de la saison d'été dans une villa que le cardinal Altemps avait fait bâtir par Vignole au-dessus de Frascati, sur le penchant des montagnes latines, dans un pays ravissant dont les charmes pittoresques, rehaussés par des souvenirs classiques, ont été souvent décrits. Mondragone, magnifique création, non pas du génie, mais de l'intelligence parfaite des proportions, jouissait d'un air pur et d'une vue immense, qui embrasse, avec Rome, une grande partie du domaine de Saint-Pierre, Mondragone était devenu cher à Grégoire. Il y passait ses meilleurs moments. Là, sous le toit hospitalier de l'illustrissime Altemps, il lui était plus facile qu'au Vatican et au Quirinal, de bannir les préoccupations, de fuir les ennuis de la vie officielle, d'éviter surtout le contact des ambassadeurs qui, cependant, usant de leurs privilèges, venaient parfois le déranger dans sa retraite (1). » Quoiqu'il eût toujours mené une vie exemplaire, il était plutôt régulier que rigide ; il s'inspirait plus volontiers des souvenirs de Pie IV que de Pie V ; cependant il témoignait sa désapprobation par un certain genre de sévérité. On voit, par ce Pontife, ce que peut l'influence dominante d'une époque. Cent ans auparavant, il eût pu régner comme Innocent VIII ; après Pie V, avec ses antécédents de jurisconsulte et d'hommes d'affaires, il dut suivre, c'est l'opinion de Ranke, les exigences religieuses et réformatrices de son siècle. L'esprit du concile de Trente continuait de souffler à Rome. « Il y avait à la cour, dit l'historien protestant, un parti qui avait pris à tâche de maintenir et de défendre avant tout l'austérité. C'étaient des Jésuites, des Théatins et leurs amis, les Frumento et Coringlia, l'intrépide prédicateur François Tolet et le dataire Contarelli. Ils

(1) HUBNER. *Sixte-Quint*, t. I., p. 141.

s'emparèrent d'autant plus rapidement de l'esprit du Pape, qu'ils se tenaient étroitement unis. Ils lui représentaient que la considération dont avait joui Pie V, provenait principalement de la dignité et de la moralité de sa conduite. Dans toutes les ectures qu'ils lui faisaient, il n'était question que de la vie sainte de ce pontife, de la gloire de ses réformes et de ses vertus. Enfin, ils parvinrent à diriger l'ambition de Grégoire XIII dans une voie toute religieuse. » Ranke dit ailleurs : « Grégoire était tellement engagé dans la voie religieuse, qu'il chercha non seulement à atteindre, mais à surpasser la piété de Pie V. Pendant les premières années de son pontificat, il disait la messe trois fois par semaine et jamais il n'a négligé de la dire le dimanche. Sa conduite était non seulement irréprochable, mais édifiante (1). » Ce témoignage est d'un protestant, quelquefois en caressant il mord un peu ; son jugement est plutôt en deçà qu'au delà de la vérité. Tel quel, il suffit à la mémoire de Grégoire XIII.

Vie domestique

4. A cet amour pour la campagne et à cette fidélité aux devoirs religieux, Grégoire joignait une grande simplicité de goût ; sévère pour lui-même, il ne voulait pas qu'à son dîner ou dépensât plus d'un demi-écu ; si, abusant du respect dû à sa parcimonie, ses serviteurs lui apportaient à peine de quoi manger, il souriait et disait que sur son demi-écu, il voyait avec plaisir qu'on pouvait encore épargner quelque chose. « D'ailleurs, ajoutait-il, la sobriété forcée ou volontaire est toujours une grande vertu et une heureuse rencontre à notre âge. » Dans les huit premières années de son pontificat, on ne dépensa pas pour lui, en tout, plus de trois cents ducats par an. Il portait de préférence des habits déjà usés qui avaient servi déjà à ses prédécesseurs ; il faisait même acheter de la succession d'autres prélats, les vêtements qui pouvaient encore servir. Sobre et modéré pour lui-même, Grégoire fut encore, pour sa famille, un modèle de prudence. J'emprunte encore, au protestant Ranke, les détails suivants : ils sont caractéristiques. « Grégoire avait fortement à cœur d'avancer son fils, de l'élever aux dignités de prince. Mais ses amis lui firent une affaire de conscience de la

(1) RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 38.

première dignité qu'il lui accorda : il le nomma gouverneur du château Saint-Ange et gonfalonnier de l'Église ; ils n'auraient pas toléré, à Rome, la présence de Giacomo, pendant le jubilé de 1575; ce fut seulement après son expiration qu'ils consentirent à son retour, et encore uniquement parce que le chagrin du jeune ambitieux devenait préjudiciable à sa santé. Alors Grégoire le maria et permit à la République de Venise de le nommer son Noble et au roi d'Espagne, de le choisir pour général de ses hommes d'armes. Cependant, il avait soin de le maintenir dans de justes bornes. Giacomo ayant pris un jour sur lui de délivrer de la prison un de ses amis d'université, le Pape l'exila de nouveau et voulut même lui enlever tous ses emplois ; il en fut empêché par les prières de sa jeune épouse qui vint se jeter aux pieds du pontife. Mais c'en était fait pour longtemps de la réalisation des plus grandes espérances. Ce n'est que dans les dernières années du Pape, que Giacomo reprit quelque influence sur son père, mais elle ne s'exerçait ni dans les affaires importantes de l'État, ni d'une manière illimitée. Quand on lui demandait sa protection, il haussait les épaules. S'il en était ainsi pour le fils, combien, à plus forte raison, les autres parents devaient-ils avoir moins de participation à des faveurs irrégulières et à l'exercice du pouvoir. Grégoire admit deux de ses neveux dans le cardinalat ; Pie V avait fait la même chose; il refusa même une audience au troisième qui affectait les mêmes prétentions ; il le força de s'éloigner dans l'espace de deux jours. Le frère du Pape s'était aussi mis en route pour recevoir sa part de la bonne fortune survenue à sa famille ; il était déjà arrivé jusqu'à Orviéto, lorsqu'il y trouva un envoyé de la Cour qui lui intima l'ordre de s'en retourner. Les larmes en vinrent aux yeux du vieillard ; il ne put s'empêcher de faire encore un peu de chemin ; mais sur un second ordre, il revint à Bologne. On ne peut donc pas accuser Grégoire de népotisme et de faveurs illicites à sa famille. Un cardinal nouvellement nommé, lui ayant dit qu'il ne cesserait d'être reconnaissant envers sa maison et le neveu de sa Sainteté, le Pape frappa avec ses mains sur les bras du fauteuil et s'écria : « Vous devez être reconnaissant

envers Dieu et le Saint-Siège. » Tous ces détails sont textuellement traduits de Ranke.

Secours aux collèges.

5. « Jamais pape, c'est toujours Ranke qui parle — n'a rempli plus fidèlement que Grégoire XIII, certains devoirs de sa dignité. Il tenait une liste exacte des hommes de tous les pays propres à l'épiscopat ; à chaque proposition, il se montrait très bien informé, voulant diriger, avec un soin scrupuleux, la nomination à ces importantes fonctions » (1). — « Comme chef de l'Église, dit à son tour Hübner, c'était certainement un grand pape, un pontife intelligent, poursuivant l'œuvre de la réforme avec zèle, quoique avec plus de ménagement que son sévère prédécesseur, comprenant sa haute mission, l'accomplissant bien suivant l'esprit du temps et en conformité des besoins de son époque. » Ce jugement est confirmé par les témoignages unanimes de tous les conetmporains, même de ses détracteurs, et a été ratifié par l'histoire. On n'a jamais essayé de le contester. Parcimonieux pour sa personne, il était magnifique en tout ce qui touchait à la représentation, libéral au plus haut degré, trop même pour ses finances, lorsqu'il s'agissait de doter des églises, de fonder des collèges, de propager la foi dans des contrées éloignées, d'élever des monuments plus remarquables par la richesse que par le goût, ce qui, à la vérité, n'était pas sa faute, mais celle de l'époque où il vivait » (2). Avant tout, il s'efforça de propager l'instruction ecclésiastique dans toute sa pureté. Il favorisa avec une générosité extraordinaire le succès des collèges des Jésuites. Il fit des dons considérables à la maison des profès de Rome ; il acheva des édifices, ferma des rues et consacra des revenus pour établir le collège comme on le voyait avant l'invasion des barbares subalpins ; il était disposé pour vingt salles dites auditoires et pour 360 petites chambres d'étudiants : on l'appela le séminaire de toutes les nations ; pour accentuer cette pensée qu'il embrassait l'univers, on fit prononcer à l'époque de la première fondation, vingt-cinq discours en différentes langues et chaque discours eut sa traduction latine. Le collège germanique, faute de re-

(1) RANKE. *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 30.
(2) HUBNER. *Sixte-Quint*, t. I, p. 135.

venus, était menacé de décadence ; le Pape lui donna non seulement le palais de S. Apollinaire et les revenus de San-Stéphano sur le mont Cœlius ; il lui assigna encore 10.000 scudi sur la chambre apostolique. On peut regarder Grégoire comme le véritable fondateur de cet établissement, d'où l'on envoya, en Allemagne, depuis cette époque et d'année en année, un grand nombre de défenseurs du catholicisme. Grégoire institua aussi un collège anglais et trouva le moyen de le doter. A Vienne et à Gratz, il soutenait les collèges sur sa cassette particulière ; il n'y avait peut-être pas d'école de Jésuites dans le monde entier, qui n'eût à se louer d'une manière ou d'une autre de sa générosité. D'après le conseil de l'évêque de Sitia, il institua encore un collège grec. Des jeunes gens de treize à seize ans devaient y être reçus, non seulement de tous les pays qui étaient encore sous la domination chrétienne, comme Corfou et Candie, mais encore de Constantinople, de la Morée et de Salonique. On leur donna des professeurs grecs ; ils étaient revêtus de caftan et du bonnet vénitien : on voulait les élever tout à fait à la manière des Grecs, afin qu'ils eussent constamment à la pensée qu'ils étaient destinés à retourner dans leur pays. On devait leur laisser leur rite aussi bien que leur langue, et les instruire dans la foi, selon les décrets du concile dans lequel l'Église grecque et l'Église latine avaient été réunies. — Baronius et Brovius ont calculé que l'appui donné par Grégoire, à de nombreux jeunes gens pour faire leurs études, lui a coûté deux millions (1). Combien devaient, en plus, lui coûter ses vingt-deux collèges tenus par les Jésuites?

Réformes fiscales.

6. Pour subvenir à ces grosses, mais utiles dépenses, il fallait des ressources. L'honnêteté et la modération, qui caractérisent le gouvernement pontifical, lui ont toujours permis, avec des ressources médiocres, de faire face aux plus grandes entreprises. A

(1) Dans Ciacconius, *Vitæ Pontificum*, IV, 37. Lorenzo Priuli ajoute que Grégoire dépensait en œuvre près de 200.000 scudi. Ce que nous avons de plus détaillé et de plus authentique, sur ce point, ce sont les extraits que Cocquelines communique à la fin des Annales de Maffei, d'après les relations des cardinaux Musotti et Como.

l'aurore des temps modernes, Alexandre VI, Jules II et plusieurs autres pontifes ouvrent, en matière de finances, des voies nouvelles et donnent, aux autres gouvernements, des exemples à suivre. Sans surcharger les peuples, ils font honneur à toutes les charges d'un bon gouvernement, et trouvent pour me servir d'un mot connu, dans une sage politique, l'art d'avoir de bonnes finances. L'administration publique de Grégoire XIII acquit, c'est le mot de Ranke, *une importance supérieure*. On était déjà venu à condamner les aliénations de biens détachés du domaine pontifical, ainsi que la perception de nouveaux impôts : on reconnut très bien ce qu'il y a de dangereux et même de ruineux dans un tel système. Grégoire chargea la Congrégation de lui procurer de l'argent, mais ni par des concessions spirituelles, ni par de nouveaux impôts, ni par la vente des revenus de l'Église. Quels autres moyens pouvait-on imaginer ? Les mesures que l'on prit et les effets qu'elles produisirent sont très remarquables. Grégoire qui partait toujours du point de vue d'une idée absolue du droit, pensait que la principauté de l'Église possédait encore beaucoup de privilèges qu'il lui suffirait de faire valoir pour obtenir de nouvelles ressources. Maffei calcule que l'État de l'Église ne fournissait annuellement qu'une recette de 160.000 scudi (1).

Cette diminution provenait des exemptions et des privilèges. Grégoire ne fut pas d'avis de respecter des privilèges contraires au droit. Entre autres, il abolit, sans aucune considération, le privilège que possédaient les Vénitiens d'exporter avec certaines faveurs les grains des Marches et de Ravenne. « Il est juste, disait-il, que l'étranger paie autant d'impositions que l'indigène. » Paroles d'un grand sens et qui résout avec autant de justesse que de justice, le gros problème de protection, de libre-échange ou d'échelle mobile. Il est injuste que des indigènes, accablés d'impôts par un gouvernement, se voient écrasés par des étrangers plus favorisés même sur le marché national ; ce n'est pas seulement injuste, c'est la contradiction même du devoir d'un bon gouvernement. Comme les Vénitiens ne se conformaient pas à ces dispositions, Grégoire fit

(1) *Annali di Gregorio XIII*, t. I. .p 104.

ouvrir de force leurs magasins à Ravenne, en fit vendre aux enchères le contenu et arrêter les propriétaires. Cependant ces premiers actes sont encore peu de chose, ils indiquent seulement le chemin qu'il voulait suivre. Mais voici qui est plus important : il crut apercevoir dans la noblesse de son pays une foule d'abus que l'on pouvait abolir dans l'intérêt de la caisse pontificale : le secrétaire de la chambre Apostolique, Rodolfo Bentivoglio, proposa une vaste extension et rénovation des droits de suzeraineté, mis en oubli depuis longtemps. En principe, les biens des barons de l'État pontifical avaient été concédés par le Saint-Siège, moyennant certaines redevances et un renouvellement de titre à l'ouverture des successions. On avait oublié facilement de payer ces droits, dès qu'ils n'étaient plus exigés par le fisc. Or le secrétaire, inventaire fait, déclara qu'une grande partie des châteaux et des biens des barons devait revenir, par droit de dévolution, au souverain pontife, les uns par extinction de la ligne qui avait été réellement investie, les autres parce qu'ils n'avaient pas acquitté le cens qu'ils devaient payer. Rien ne pouvait venir plus à-propos et plus habilement au secours du trésor. On se mit immédiatement à l'œuvre. Dans les montagnes de la Romagne, Grégoire enleva Castelnuovo aux Isès de Césène et Carcona aux Sassatelli d'Imola. Lonzano, situé sur un coteau et Savignano dans la plaine, furent confisqués aux Rangone de Modène. Afin d'éviter un procès imminent, Alberto Pio céda volontairement Bertinoro ; la chambre ne s'en contenta pas et lui enleva aussi Veruchio et d'autres localités. Ces choses se passèrent seulement dans la Romagne. On procéda de la même manière dans les autres provinces. On réclama non seulement les biens dont les possesseurs ne remplissaient plus les devoirs de vassalité ; mais encore ceux qui primitivement avaient été mis en gage entre les mains des barons et dont l'origine était tombée en oubli. Ces biens avaient passé, de main en main, comme des propriétés libres et avaient acquis, selon l'ordre naturel, une augmentation de valeur. La propriété foncière acquiert sans cens une plus-value ; le capital, au contraire, diminue toujours. Or, *Res fructificat Domino* : cette augmentation de valeur était le bien de l'État ponti-

fical et le domaine pouvait lui revenir, pourvu qu'on remboursât le prix de première cession. Cette mesure fut appliquée à plusieurs châteaux. Par ce moyen, le Pape releva et agrandit ses ressources financières. Chaque fois qu'il réussissait, sans établir de nouveaux impôts, à augmenter seulement de dix scudi les revenus de l'État, il croyait acquérir un titre de plus à la faveur du ciel. Ce bon pape était heureux de calculer qu'en peu de temps il avait, par des exécutions judiciaires, accru de 100,000 scudi les revenus de l'État. Cette prospérité lui fournissait les moyens de suivre ses projets contre les hérétiques et ses missions dans les pays infidèles. La cour en majorité partageait sa politique : « Ce pape s'appelle le *vigilant* (c'est la signification du mot Grégorius), disait le cardinal Como, il veut veiller et mettre la main sur ce qui lui appartient » (1).

Contre-coup en province

7. L'application de cette loi jeta l'épouvante parmi les vassaux, tandis que le peuple applaudit à la mesure vigoureuse, mais juste du pontife. Beaucoup de grandes familles se trouvèrent tout à coup expulsées d'une possession qu'elles avaient regardée comme légitime; d'autres se voyaient menacées d'excommunication. L'influence de l'aristocratie sur la bourgeoisie et sur les paysans produisit bientôt, dans le pays, une certaine fermentation. L'obéissance au pouvoir politique est partout essentiellement volontaire. Dans l'État pontifical, depuis la destruction définitive des anciens fiefs par Alexandre VI et Jules II, les éléments d'agitation ne manquaient pas ; ils étaient tenus en échec plutôt que détruits. Aussitôt que la subordination parut ébranlée, ces éléments surgirent partout et se préparèrent à la lutte. Tout à coup le pays parut se souvenir de ce qu'il avait été pendant tant de siècles, batailleur plutôt que guerrier, habile à porter les armes plutôt qu'à constituer des armées, libre au milieu des factions. Dès qu'il le put, il se mit, non pas en opposition avouée et en révolte ouverte, mais les anciennes factions ressuscitèrent. A Ravenne, les Rasponi étaient opposés aux Léonardi ; à Rimini, les Ricciadelli aux Tignoli ; à Césène, les Venturelli aux Bottini ; à Forli, les Muneri aux Sirugli ; à Imola, les

(1) A. ZIEGLO. *Diepaccio*, 21 Ott. 1581.

Vicini aux Sassatelli. Les premiers étaient toujours Gibelins, les autres Guelfes ; même lorsque les intérêts se trouvaient si totalement changés, les mêmes noms devinrent des signes de ralliement. Souvent les factions occupaient diverses églises, divers quartiers. Outre leur centre de réunion, elles se distinguaient par un petit signe : le Guelfe portait la plume au chapeau du côté droit, le Gibelin du côté gauche. Les ennemis de l'ordre et de ses principes ont toujours eu, comme on le voit, l'esprit de se reconnaître et de s'appeler, non pas hommes de droit, mais gauchers. La division avait passé des villes aux petites bourgades, et, selon l'usage italien, s'illustrait par des coups de couteau. Entre les deux partis s'interposaient des hommes de conciliation, race indestructible, mais toujours impuissante. Ces pacifiques ne servaient à rien qu'à offrir aux factions de nouvelles et inutiles victimes. Les factions se rendaient à elles-mêmes justice, c'est-à-dire œil pour œil, dent pour dent. Souvent elles déclaraient innocents ceux qui avaient été condamnés par les tribunaux du Pape ; elle forçaient les prisons pour délivrer leurs amis ou saisir leurs ennemis, dont on voyait parfois, le lendemain, les têtes coupées exposées près des fontaines publiques. Le pouvoir n'était pas faible, mais Grégoire, homme de cabinet plutôt qu'homme d'action, était trop bon pour régner par la terreur et rétablir l'ordre avec un bras de fer. Des bandes se formèrent dans la Marche, dans la Campanie et un peu dans toutes les provinces. Les députés affluaient à Rome pour demander assistance. Le Pape augmenta ses forces militaires et donna, au cardinal Sforza, les pouvoirs les plus étendus qui eussent été conférés depuis Albornoz : il avait la faculté d'agir, non seulement sans égard pour aucun privilège, mais sans être lié par des ordonnances juridiques ; il pouvait même agir sans procès, *manu regiâ*, suivant la terrible coutume du XVIe siècle. Giacomo Boncompagni entra aussi en campagne ; il réussit à disperser les bandes ; malheureusement pour l'État pontifical, elles trouvaient abri dans les États voisins et dès que les soldats du Pape avaient disparu, les bandes reprenaient la série de leurs désordres. En vain Grégoire pria ces pays de ne plus donner asile à ces bandes ; ils trouvaient, selon

l'expression de Donato, qu'on ne devait pas leur demander ces bons offices, puisqu'on ne savait pas les rendre. C'était leur manière de voir, aussi peu patriotique que peu chrétienne. Ainsi Grégoire ne pouvait ni s'emparer des fuyards, ni faire payer les impôts. Le vieux pape dut fermer les yeux sur ces désordres et même accorder, aux plus coupables, une sorte d'amnistie. Toutefois, si mal compris et si mal servi des hommes, il se confiait encore à Dieu, pour leur faire un bien qu'il se sentait peu capable de produire : *Tu exurgens misereberis Sion.*

Le jubilé

8. Dans les premières années du pontificat de Grégoire XIII, en 1575, tombait l'année sainte, autrement l'indulgence plénière du jubilé. Grégoire, prince prévoyant et pieux, se réjouit d'ouvrir les trésors de l'Église et voulut en célébrer les grâces avec autant d'ordre que de magnificence. Des mesures de bonne et sage police furent prescrites aux gouverneurs de l'État pontifical. Ordre leur était donné, pour éviter toute disette, de préparer des approvisionnements, et pour ménager les forces des pèlerins, on devait, partout où besoin serait, réparer les routes, les ponts et les digues. *Les commissaires de l'abondance* de Rome devaient se procurer une grande quantité de grains, de farines, de vins et de légumes. Les propriétaires de logements furent invités à ne pas augmenter le prix des loyers, et avant l'expiration de l'année sainte, à ne renvoyer personne. Pour exciter les cardinaux à embellir les églises de leur titre, le Pape ordonna que dans toutes les basiliques, on procédât sur-le-champ à toutes les réparations convenables. On refit presque à neuf les portiques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure. De cette dernière basilique à Saint-Jean-de-Latran, on fit percer, pour les voitures et les piétons, une voie plus large et plus commode. Bientôt commencèrent selon l'ordre habituel et les rites prescrits, les cérémonies du jubilé. La porte sainte fut ouverte. Le concours de pieux pénitents fut si considérable qu'en un seul jour, l'hospice de la Trinité en reçut huit mille. Grâce au zèle de la police et aux sentiments pieux des pèlerins, il n'y eut aucun tumulte. Malgré l'hiver, un plus grand concours vit les cérémonies de clôture de la porte sainte. A peine libre de tant de préoccupations et

de visites, le pontife revint aux travaux qu'impose tout pontificat.

Peste de 1576.

9. L'humanité ressemble à un marais. Si vous ne considérez que les apparences calmes, vous ne voyez partout, dans les étangs, que grands roseaux verts, poissons en fêtes et nids d'oiseaux. Si vous agitez les eaux, de la vase se dégagent aussitôt des miasmes qui sèment des épidémies et jettent leur poison jusque dans les orages. De même, l'humanité, à l'état calme, ne paraît vivre que pour un bien-être réjoui et une rayonnante allégresse ; dès que vous la remuez, il se dégage de sa corruption, je ne sais quel élément de mort, qui couvre de deuil la pauvre et gémissante espèce des fils d'Adam. L'humanité est d'ailleurs un grand malade et un grand coupable ; elle contracte sans cesse des dettes envers la justice divine, et cette inexorable justice, en présence du flot montant d'une dette impossible à liquider, reprend sur le vif ce que la piété lui refuse. Ce fut en l'année 1576, que la peste répara par force le déficit du jubilé, et rétablit entre la peine et la somme des délits, une équitable proportion. Le fléau éclata soudain sur l'Europe, étendit ses ravages sur la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie; Venise et Milan eurent particulièrement à souffrir. Les pauvres populations se montrent ce qu'elles sont toujours en présence de la mort, terrifiées et inertes. Les ordres religieux, ces braves moines qui, en renonçant à Dieu, font l'apprentissage de la mort, se couvrent de gloire. Les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites, les Frères nouveaux-nés de Camille de Lellis, tous enfin coururent au moindre signe du chef de l'Église, soulager et exhorter les malades, consoler ceux qui perdaient, en un instant, toute leur famille, distribuer de l'argent aux pauvres. Le peuple, qui sait discerner ses bienfaiteurs, lorsqu'on ne l'irrite pas par des mensonges, quand le fléau fut passé, ne visitait plus que ces couvents presque déserts où il ne restait que des vieillards infirmes et un petit nombre échappés par miracle aux coups de la peste. La Providence a marqué ces hommes d'un signe particulier; dans la lutte contre la mort, ces hommes de Dieu se font connaître, même de ceux qui ne veulent pas voir. Leur dévouement est, en effet, à lui seul, une preuve de la divinité du christianisme. On ne va pas à la mort pour quatre

francs par jour; il n'y a même aucun attrait humain qui puisse mener gaiement à la mort. En présence du trépas, les mercenaires se dispersent; il ne reste pour l'affronter que ceux qui croient et qui espèrent en Dieu. — Un peu plus tard, en 1582, la famine menacera de suivre la peste, la stérilité jettera le désespoir dans Rome. Mais bientôt des sommes considérables sont tirées du trésor, et Marseille, la bonne voisine de Rome, envoie à la capitale du monde chrétien, le blé nécessaire à ses habitants.

En Italie

10. Le premier objet de la sollicitude des papes, après Rome, c'est l'Italie. L'Italie offrait des agitations dangereuses. Grégoire envoya le cardinal Morone à Gênes, en le chargeant d'y rétablir la concorde parmi les nobles, dont les querelles envenimées ruinaient le commerce du pays et entravaient les correspondances avec le Levant. Une nouvelle occasion de manifester son zèle pour les réformes se présenta bientôt à Grégoire. Par ordre du Pape, l'Italie venait d'adopter certaines mesures disciplinaires qui ramenaient l'ordre et la bonne foi dans les administrations. Il s'agissait d'une visite qui avait pour but de recevoir de justes plaintes et d'obvier aux excès du pouvoir. Le nonce Bolognetti fut envoyé à Venise. Cet envoyé pontifical, pour ménager prudemment les susceptibilités, s'était adjoint deux sujets de la république, Valério, évêque de Vérône et Cornaro, évêque de Padoue. La république s'alarma; le doge alla jusqu'à dire en plein Sénat, que, brouillés avec l'Église latine, les Vénitiens allaient passer à la religion grecque et recevoir de ses ministres les sacrements. Grégoire ne s'effraya pas d'une telle menace et ordonna au nonce de commencer la visite. Les sénateurs placés entre les ravages du schisme et les exigences raisonnables de la cour romaine, prévoyant aussi les avantages qui résulteraient pour les luthériens, de cette séparation périlleuse, cessèrent leurs menaces et rendirent un décret favorable. Le patriarche se prêta naturellement aux décrets de Rome et Venise vit avec plaisir parer à des maux dont elle ne tirait aucun profit. L'affaire se termina à l'avantage du pontife et à la gloire du culte divin. — En 1583, Grégoire éleva au rang d'archevêché l'église de Bologne et lui donna pour suffragants les évêques de Parme,

Plaisance, Reggio, Modène, Imola, Cervia et Créma. Les Bolonais, dans leur allégresse, élevèrent une statue en bronze au Pape leur bienfaiteur. — Grégoire ayant appris que les moines grecs Basiliens, qui s'étaient répandus dans plusieurs diocèses de Naples et de Sicile, n'observaient pas la règle de saint Basile, dont ils faisaient profession, la fit traduire en italien vulgaire, puis ordonna qu'on l'imprimât avec soin. Ensuite, il l'envoya dans les provinces, pour qu'elle y fut distribuée gratuitement. Les exemplaires de la Bible grecque étaient rares ; le Pape nomma, pour la reviser, une congrégation d'érudits, qui ramenèrent cette Bible au texte des Septante. Cette entreprise ne put se terminer que sous Sixte-Quint et Clément VIII.

A Malte.

11. Malte attira l'attention du pontife, non par une attaque des Turcs, mais par une révolte des chevaliers. Le grand maître était Jean l'Evesque de la Cassière, élu en 1572 ; il appartenait à la langue d'Auvergne. Les débuts de son administration avaient été quelque peu tourmentés par la réforme de divers abus ; cependant, jusqu'en 1577, la paix n'avait subi aucune altération. L'année suivante éclatèrent d'horribles discordes, la Cassière avait excité la colère de quelques méchants par diverses mesures. D'abord il avait défendu aux chevaliers de différentes langues de se prononcer avec partialité en faveur de la nation dont ils étaient membres et des souverains dont ils étaient sujets. Ensuite, il avait chassé du bourg et de la cité de la Valette, les femmes de mauvaise vie, les avaient forcées de sortir de l'île et de se retirer dans des habitations éloignées du couvent. De plus, quelques grands-croix aspiraient au magistère et voyant le grand maître en bonne santé, craignaient de ne pas lui survivre ; pour occuper sa place, il fallait donc la rendre vacante par une abdication forcée. Les langues de Castille et de Portugal, plusieurs chevaliers des trois langues de France, s'assemblent donc en proférant des menaces ; ils clament que le grand maître, par ses ordonnances, fait assez voir qu'il porte plus d'attention à la conduite des femmes qu'aux entreprises des Turcs et des Corsaires barbaresques ; qu'il ne remplit pas les greniers de Malte ; qu'il dort au conseil, que son esprit a baissé et

qu'il ne semble vivre que pour vexer les religieux, sur quoi on lui envoie des députés pour lui proposer un lieutenant ; à son refus, le conseil s'assemble chez Crescini, principal moteur de cette sédition, et l'on nomme pour lieutenant Romigas, prieur de Toulouse et d'Irlande. La sédition aboutissait à suspendre de l'autorité légitime, un grand maître recommandable par sa sagesse, sa piété et sa valeur. Les chefs du mouvement, voyant que la Cassière répondait à leurs attaques avec intrépidité, se saisissent de sa personne, le transportent de la Valette, au milieu des outrages des femmes perdues, et l'enferment au château Saint-Ange. Cependant les révoltés craignent le Pape ; ils lui dépêchent trois ambassadeurs ; de son côté, la Cassière lui en envoir quatre. Deux jours après, Chabrillan, général des galères, le même que la Cassière avait envoyé pour montrer aux ennemis l'étendard redouté de la *religion*, rentrait au port de Malte. A peine débarqué, il demande à voir le grand maître ; les révoltés vont rejeter sa demande ; le frère fidèle court au château Saint-Ange, baise les mains de son supérieur et lui offre de le reconduire au palais, à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il a sur ses galères que d'un grand nombre de chevaliers et de gens de bien qui détestaient la révolte. Mais la Cassière, qui eût été forcé de punir, répondit sagement qu'il ne voulait recouvrer ses pouvoirs que par l'intervention de son premier chef, le souverain pontife. A l'arrivée des ambassadeurs, Grégoire ordonna d'équiper des galères, et fit monter Gaspard Visconti, auditeur de rote, avec ordre de partir pour Malte et de renvoyer à Rome le grand maître, ainsi que Romigas. La Cassière paraît dans la capitale du monde chrétien avec huit cents chevaliers ; la cour du Pape, les maisons des cardinaux, des ambassadeurs, des princes vont au-devant de lui ; le Pape le reçoit avec les plus grandes marques d'estime, mais refuse de recevoir Romigas, qu'il dépouille de son titre usurpé de *lieutenant du magistère*. Romigas meurt de la fièvre. Cependant le cardinal d'Este, qui avait logé dans son palais la Cassière, le traitait avec magnificence, lui, ses chevaliers et sa suite. Tout était rentré dans le devoir. Le grand maître se disposait à rentrer à Malte, lorsqu'épuisé par les fatigues et les émotions, il mourut à l'âge de

soixante-dix-huit ans. Le pape fit placer sur son tombeau une inscription composée par Antoine Muret ; elle porte que l'intégrité du grand maître, attaquée par la calomnie, brille davantage, comme l'or éprouvé par le feu. Cette mort presque subite fit prendre au Pape des mesures, pour que la mémoire du défunt fût dignement honorée et que Malte fût à l'avenir préservé de si graves désordres.

Élection d'un grand maître.

12. La mort du grand maître fit craindre à tout l'ordre, que le Pape, comme premier supérieur, ne prétendit élire, *motu proprio*, le grand maître. Cette crainte motiva l'envoi à Grégoire XIII, d'une seconde ambassade. Le pontife consulta les *Regesta* de ses prédécesseurs, surtout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII, de Grégoire XII ; et, après avoir arrêté son dessein d'après le droit, congédia les ambassadeurs, les assurant qu'il enverrait sous peu un bref à Visconti, pour procéder à l'élection et garantir la paix. En effet, le 15 janvier 1582, le chapitre étant assemblé et les électeurs choisis, le nonce de Grégoire présenta un bref pontifical, par lequel il leur était recommandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le Pape proposait : Verdalle, chevalier de la langue de Provence et grand commandeur ; Panisse, grand prieur de Saint-Gilles ; et Chabrillan, bailli de Manosque, un type de noble fidélité. Verdalle, qui avait été longtemps ambassadeur de l'ordre à Rome, qui par son bon sens et sa franchise était très agréable au Saint-Siège, trouva le chapitre dans la même disposition à son égard. Il fut choisi et proclamé grand maître. Le Pape, heureux d'avoir rétabli la paix parmi ces généreux défenseurs du Christianisme, ratifia l'élection ; il fit aussi recommander à Verdalle de ménager les esprits et de se montrer, comme les circonstances le demandaient tour à tour gracieusement bon et justement sévère. Aux termes de la bulle du 3 septembre, le Pape enlevait aux chevaliers le privilège en vertu duquel ils prétendaient pouvoir, en certain cas, procéder contre la personne de leur supérieur, comme ils avaient fait les années précédentes et précédemment sous Jean XXII. Grégoire déclarait, par cette même constitution, que le Pape seul à l'avenir, devrait juger les actions du grand maître. Un pardon général fut

accordé à ceux qui, dans ces conjonctures, avaient été coupables, faibles, ou indirectement compromis (1).

13. Le roi Sébastien régnait en Portugal. Ce prince donnait de grandes espérances : il avait l'intention d'entreprendre des conquêtes étendues en Afrique et refusait d'entendre les conseils qui le détournaient de cette entreprise. Pour le soutenir dans son dessein, le Pape lui accorda les avantages spirituels que le prince sollicitait avec ardeur. Sébastien perdit la vie dans une bataille contre les Maures d'Afrique. A sa mort, en 1578, le cardinal Henri, son oncle, était monté sur le trône. C'était un vieillard de soixante-sept ans, faible de santé ; il reconnaissait le danger que devait courir le sceptre après sa mort, au milieu de tant de concurrents qui se disputaient la couronne. « Les conseillers du prince, dit Novaës, l'exhortèrent à se marier, disant que par ce moyen, ayant des enfants, tous les périls prévus s'évanouiraient et que l'autorité resterait dans des mains portugaises. Henri, vaincu par ces instances réitérées, auxquelles cependant il avait résisté longtemps, fut réduit à la nécessité de demander au Pape la dispense nécessaire, attendu qu'il n'était pas seulement cardinal, mais encore archevêque d'Evora. Grégoire étudia la cause avec une singulière attention et répondit qu'il ne pouvait donner son consentement à une pareille demande. Il était vrai que dans d'autres circonstances, la dispense avait été accordée à un simple moine ou à un simple prêtre. (Par exemple, au bénédictin Nicolas Giustiniani, sous Alexandre III.) Présentement, il s'offrait des circonstances graves ; il s'agissait d'un cardinal et d'un évêque. C'était un événement absolument nouveau et dont on n'avait pas d'exemple dans l'Église. Avec cette raison et d'autres encore, Grégoire cherchait à convaincre le fondé de pouvoir de Henri. Le nonce Sauli fit les mêmes représentations au roi lui-même. Alors ce prince changea de dessein ; et quoique les communes de son royaume le priassent de continuer ses démarches, il resta ferme dans son refus (2). » Ainsi, pour appuyer cette infrac- En Portugal

(1) VERTOT. *Histoire des Chevaliers de Malte*, t. V, p. 155 et seq. ; — NOVAES. *Histoire des Pontifes romains*, t. VIII, p. 66.

(2) NOVAES. t. VIII, p. 53.

tion effrayante aux lois ecclésiastiques, infraction qui menaçait d'introduire dans l'Église des usages protestants, on invoquait la raison d'État. Aux considérations politiques s'ajoutaient les séductions, les menaces, les interventions puissantes. Grégoire, appuyé sur une tradition ininterrompue, refusa son consentement, mais le refusa sans colère. Ce vrai père des insensés ne supposa pas un instant que cette prétention fût sérieuse : il eut la gloire d'obtenir, du roi Henri, un désistement formel et le repentir que doit éprouver un prêtre sage d'avoir été entraîné à de telles sollicitations. Que ne dirait-on pas aujourd'hui si elles avaient pu prévaloir ? Que n'aurait-on pas fait surtout, par exemple, dans la Révolution française, après la défection de Talleyrand ? Mais on n'emporte pas, contre le Saint-Siège, de tels avantages ; nous voulons espérer qu'on ne les sollicitera même plus jamais.

n Espagne

14. Grégoire eut, avec Philippe, roi d'Espagne, des rapports à plus d'un titre et dans divers sens. Le cardinal Gésualdo, protecteur du royaume de Naples, avait proposé en consistoire l'eglise vacante de Trani, comme si le roi d'Espagne eut eu la permission de nommer au bénéfice de ce diocèse, et même au siège épiscopal ; en vertu du même droit de jus-patronat, il avait proposé, peu après, l'église de Catane. C'était revenir à la question des investitures. Grégoire répondit à ces deux propositions : quant à la première il déclara que le roi avait la nomination seulement par privilège apostolique ; quant à la seconde, on reconnaissait qu'en 1530, Clément VII avait concédé à Charles-Quint la nomination aux églises de Sicile et de Sardaigne, mais seulement pendant la vie de ce prince ; et que, depuis cette époque, il n'avait été fait aucune concession semblable. Alors, les ministres du roi, avant d'invoquer un droit fictif, recoururent aux sollicitations. En conséquence, le Pape accorda, mais pour cette fois seulement, le droit de présentation aux sièges de Catane et de Palerme. Dans la même année 1577, le pontife érigea, sous les mêmes conditions, les trois sièges de Sainte-Marthe, de Truccillo et d'Aréquipa. — Un sujet plus grave attira l'attention du pontife, la guerre contre les hérétiques et contre les musulmans. Contre les hérétiques, notamment contre Élisabeth

d'Angleterre, il s'efforça de nouer des alliances, en prenant, pour base d'opération, Philippe II, généralissime de la croisade future. Pour des motifs qu'il est superflu de rapporter, ces alliances ne purent aboutir et l'initiative isolée de Philippe, si elle poussa plus avant, n'obtint qu'un succès négatif : la flotte *invincible* fut vaincue par la tempête. Contre les musulmans l'action de Grégoire ne fut ni moins résolue, ni plus heureuse. Les Turcs assuraient qu'à la mort de S. Pie V, ils avaient été délivrés de tous leurs ennemis ; ils avaient même célébré cette mort par des fêtes publiques. Cependant il était d'une bonne politique de tirer de la victoire de Lépante, de sérieux et durables résultats. Dès 1573, Grégoire, animé des sentiments qui avaient autrefois guidé S. Grégoire II et S. Grégoire III, parvint à faire mettre en mer de nouvelles flottes. Il y eut même un engagement à Navarin, entre les confédérés et les Turcs : la flotte se retira avec peu d'honneur pour l'étendard de la religion ; et, par l'effet d'un conseil funeste, Venise conclut la paix avec la Porte sans avoir prévenu le Saint-Siège, ni Philippe II. « S'il n'eut dépendu que du Pape, dit Ranke, la ligue qui a remporté la victoire de Lépante, n'eût jamais été dissoute. » La nouvelle de cette paix jeta Grégoire dans l'affliction ; il ordonna à l'ambassadeur de Venise de quitter Rome. A cet égard, Grégoire éprouvait plus d'appréhensions que tous les autres princes. Par ses correspondances avec Constantinople, la Syrie et Jérusalem, il entendait parler d'un armement des Turcs : il craignait que les infidèles, sous la protection de la peste avec laquelle ils vivent en bonne intelligence, ne se préparassent, contre quelque point mal gardé du littoral, à une attaque imprévue. Dieu eut pitié de son Église : on fit répandre le bruit que tous les Grecs amenés par le commerce à Gênes et tous les esclaves détenus dans les bagnes de la Péninsule, avaient péri les premiers de la peste, avec des complications de nostalgie ; d'ailleurs Malte et Venise firent de nouveaux efforts pour repousser l'ennemi. Après les efforts inutiles de 1573 et de 1577, Grégoire revint à la charge en 1580. On eut alors la douleur d'apprendre que Philippe II lui-même avait signé, avec Amurath III, une suspension d'armes pour trois ans. Cet accord avait été caché au pon-

tife, il en conçut une douleur d'autant plus vive, que l'on pouvait remporter quelques avantages sur les Turcs, pressés fortement par le shah de Perse ; il eût été alors relativement facile d'écraser les Maures d'Afrique, toujours menaçants pour l'Italie, la France et l'Espagne. Suivant les tristes usages de la diplomatie, les ministres de Philippe essayaient même de nier le fait de l'accord de leur souverain avec le Grand-Turc ; puis, quand on leur donnait connaissance des réjouissances ordonnées à Constantinople, et dont les missionnaires franciscains remplissaient leurs correspondances, ils osaient dire qu'on avait conclu cet arrangement à l'insu du roi. On leur répondait qu'il n'y avait pas, dans toutes les Espagnes, de conseillers du roi assez audacieux pour signer une trêve de cette importance, en la cachant à un souverain tel que Philippe. Le roi d'Espagne n'en continuait pas moins de lever, sur les églises du pays, des contributions concédées seulement pour la guerre sainte. Grégoire suspendit l'exécution de la bulle qui permettait cet impôt : en supposant qu'on eût trompé un roi, qui en avait trompé tant d'autres, il fut reconnu, dit Artaud de Montor, qu'on ne tromperait pas Grégoire ; qu'il connaissait ses droits, la valeur de ses promesses, la portée de ses concessions, et qu'il se considérait comme le protecteur infatigable du clergé de la Péninsule et des Indes ; car l'impôt était levé aussi dans les coins les plus reculés de la domination espagnole (1).

Intermède. 15. A propos de ces faits et de ceux qui vont suivre, un gallican d'Autriche fait les réflexions suivantes : « La situation de l'Italie, comme celle de l'Europe, dit-il, demandait au Vatican un homme d'État de premier ordre : Grégoire n'était qu'un homme de loi. Rien ne lui était plus agréable que de présider la *Segnatura*, ou tout autre tribunal. Il examinait et envisageait toutes les affaires exclusivement au point de vue du droit. Une fois son opinion formée, il rendait le jugement et ne s'en départait jamais, à moins qu'à force de raisonnements logiques on ne parvint à le convaincre de son erreur. Les considérations de l'opportunité, des exigences politiques, n'exerçaient aucun empire sur son esprit. C'était un juge

(1) *Hist. des Pontifes romains*, t. IV, p. 322.

animé du culte de la justice, qui cherchait à découvrir où était le droit. Quand il croyait avoir élucidé ce point, le seul essentiel à son sens, ses arrêts étaient prononcés, et il croyait avoir rempli sa mission de souverain. Quant à l'exécution, il ne s'en inquiétait guère. Quant aux affaires politiques, il s'y entendait fort peu, n'y prenait aucun goût, manquait de suite dans les idées, mais, qui pis est, montrait parfois des velléités d'initiative propres à faire naître, auprès des cours étrangères, des espérances qu'il n'avait ni les moyens, ni la volonté sérieuse de réaliser. Il se reposait du soin des affaires sur son secrétaire d'État. Côme était un esprit borné, mais probe et intègre, aimant et attirant les médiocrités, et tâchant de se perpétuer au pouvoir par un moyen commode, souvent employé auprès des princes, qui consiste à entrer bien plus dans les goûts que dans les idées du maître (ou dans la notion de ses devoirs). Il s'étudiait à entretenir le Pape aussi peu que possible des affaires politiques, à lui présenter les choses sous le point de vue le plus favorable, à lui épargner tout travail mental, surtout à ajourner les décisions difficiles, à traîner en longueur les questions épineuses (ce qui est souvent une détestable manière de les résoudre). Le Pape, partisan déterminé de la paix, indisposait cependant les princes les plus puissants, par le peu de cas qu'il affectait de faire d'eux, de leurs prétentions, *quand il croyait être dans son droit.* (On ne voit pas trop pourquoi, ayant le droit pour lui, il se fût inquiété de ne s'y pas tenir). C'était toujours l'homme de loi qui l'emportait sur le politique. Le cardinal en agissait de même, et son maître goûtait les récits qu'il lui faisait de ses entretiens avec les ambassadeurs. Personne ne savait mieux que Côme insinuer adroitement des choses désagréables, tout en se renfermant dans les limites de la plus exquise politesse. Les membres du corps diplomatique lui rendaient cependant la justice d'être fort coulant une fois qu'une résolution était prise par le Pape, et d'être en général homme de parole (1). » Si, aux yeux des gallicans, les jugements du Pape n'étaient pas irréformables dans l'Église, les juge-

(1) *Sixte-Quint*, t. 1, p. 136. M. Hübner s'en rapporte trop aveuglément aux appréciations irritées des ambassadeurs vénitiens.

ments des ambassadeurs ne sont pas, non plus, irréformables devant l'histoire. Aux allégations sommaires de l'ambassadeur d'Autriche, j'oppose donc les réflexions non moins nettes et plus décisives du professeur de Prusse. « Ce Pape, dit Ranke, qui passa souvent pour trop bon, avait cependant défendu avec une grande vigueur ses droits de prince aussi bien que ses droits spirituels. Il n'épargna ni l'empereur, ni le roi d'Espagne, ni même ses voisins. Il eut mille différends avec Venise, à propos de l'affaire d'Aquilée et sur d'autres points : les ambassadeurs n'ont pas d'expression pour rendre toute l'aigreur qui remplissait son âme chaque fois qu'il abordait ces affaires. Il en était de même pour la Toscane, pour Naples et Ferrare. Parme avait perdu des sommes considérables à soutenir contre lui des procès. » Ranke avait dit précédemment : « Les troubles qui éclatèrent dans les Pays-Bas et en France, la lutte des partis en Allemagne ouvrirent un champ immense à son activité. Il était surtout *infatigable en projets contre les protestants*. Les révoltes que la reine Élisabeth avait à combattre en Irlande étaient presque toujours entretenues à Rome. Le Pape ne cachait pas son désir de susciter *une guerre générale* contre l'Angleterre. Chaque année, ses nonces négociaient à ce sujet avec Philippe II et avec les Guises. Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher et de comparer toutes ces négociations et ces tentatives, le plus souvent inconnues de ceux contre lesquels elles étaient dirigées (on peut le croire facilement) et qui ont *enfin amené* la grande expédition de l'*Armada*. Grégoire poussa ses résolutions avec *le zèle le plus ardent*. On voit qu'il consacrait les ressources du pays à des entreprises de leur nature *vastes* et *coûteuses*. Il n'a pas hésité à dépenser une somme considérable pour cette insignifiante expédition de Stuckley, qui échoua en Afrique. Il envoya un jour à Charles IX 400,000 ducats, provenant d'une subvention des villes de l'État romain. Il aida *très souvent* d'un secours d'argent l'empereur et le grand maître des chevaliers de Malte. Mais des sommes énormes avaient aussi une destination plus pacifique». (1) En présence de ces déclarations du protestant prussien, on ne découvre pas

(1) *Histoire de la Papauté*, t.II,p. 43.

seulement dans Grégoire la haute jurisprudence, la probité et la bonne grâce, jointes à la médiocrité dans le cabinet, à la légèreté dans les affaires politiques du monde chrétien et au laisser-aller dans les affaires militaires. On voit le pontife qui maintient son droit souverain contre toutes les puissances; qui pousse, avec un zèle ardent et infatigable, les puissances orthodoxes contre les hérétiques et qui contribue, par de fortes sommes, à toutes les entreprises. Je cherche vainement le Grégoire fantastique de l'ambassadeur d'Autriche, et je ne vois, parmi les princes égoïstes de son temps, personne qui, pour l'intelligeuce des intérêts de l'Europe et son dévouement à les servir, puisse entrer avec lui en comparaison.

16. Dans ses rapports avec la France, le premier fait qui s'offrit à Grégoire XIII fut le terrible massacre de la Saint-Barthélemy. C'était au début du règne de Grégoire. Il arrivait ce qui arrive toujours après une élection à Rome, surtout lorsque le Pape a été élu par adoration. Chaque électeur croit pouvoir assurer qu'il s'est montré l'un des plus actifs pour créer le nouveau pape; en retour, on sollicite des récompenses. Le pape de soixante-dix ans n'avait qu'à répondre par des sourires et des consentements à ces postulations intéressées. Lorsque le grand cardinal de Lorraine, avec son crédit à Rome, s'en vint, en présence d'une autorité pontificale encore mal assurée, parler du châtiment infligé aux assassins de son frère et du péril auquel échappait le roi par le massacre, il put, sans se préoccuper de la souveraineté pontificale, faire, dans Rome, à peu près tout ce qu'il voulut. Rome était acquise à toute exécution des huguenots. Le jour de douleur et d'effroi était donc enfin venu pour ceux que Luther avait provoqués à tous les désordres. Le cardinal donna publiquement mille écus au premier porteur de la nouvelle. Il fut entendu que des réjouissances seraient célébrées à Saint-Marc et à Saint-Louis-des-Français. L'ambassadeur de l'empereur ne montrait pas moins de zèle que l'ambassadeur du roi de France. La noblesse, les artistes, le peuple surtout, ne voyaient dans la mort des huguenots, massacrés pour avoir voulu commettre un crime de lèse-majesté, que la vengeance des forfaits commis en 1527. Quarante-cinq ans après le sac de Rome,

En France.

il restait des témoins de tout sexe et jusqu'à des victimes qui avaient pu souffrir de ces fureurs : ce furent ces témoins qui animèrent l'aveugle haine du reste de la population. Vasari, qui s'était vu traiter avec tant de barbarie, esquissa deux fresques pour représenter les scènes du massacre. Plus tard, Grégoire sut attirer à lui toute l'autorité et régler avec modération toute la politique du Saint-Siège. On vit clairement que, lors des réjouissances de Rome, il y avait eu mouvement tumultueux d'une populace désordonnée. Les discours et les bulles du Pape ne tardèrent pas à manifester ses vrais sentiments sur des actes qui, sauf le cas de légitime défense contre une conspiration, se compliquaient de crimes dont le sac de Rome ne pouvait innocenter la perpétration.

Sous Henri III.

17. Les relations du Pape avec Henri III avaient toujours été amicales ; Rome appréciait fort le héros de Jarnac et de Moncontour, destiné, hélas ! à une si prompte et si misérable éclipse. En 1574, Henri envoyait à Rome un syndic du clergé de France, chargé de demander des conseils sur les mesures à prendre pour contenir les hérétiques et les ennemis du roi. Le Pape donne ses réponses dans un grand sentiment de charité et salue encore Henri du titre de roi de Pologne. Une lettre de la même année demande au Pape, pour Georges Radziwill la coadjutorerie de Wilna, le Pape voit des obstacles à cette concession et l'octroie cependant pour déférer au vœu du prince. Henri III désirait créer en France un ordre de chevalerie, pour attacher plus fortement à la foi romaine les seigneurs qui le recevraient des mains du prince. La dotation de cet ordre devait se former de rentes prises sur la cassette du roi et sur les revenus du clergé. Pour obtenir cette concession, le roi envoya à Rome les sieurs de l'Aubépin et Lancosme. En congrégation, le Pape représenta que les termes de la demande offensaient la gloire de Dieu et dénaturaient l'emploi des biens de l'Église. Le clergé, obligé de payer 200.000 écus, n'aurait plus les mêmes ressources pour secourir les pauvres et pourvoir aux besoins du culte. Dans la crainte d'une réponse peu favorable, le roi avait inauguré l'ordre avec grande pompe et l'avait placé sous l'invocation du Saint-Esprit. A proprement parler, le prince

n'était pas l'inventeur de cet ordre ; l'honneur en revenait à Louis de Tarente, roi de Jérusalem et de Sicile, qui l'avait institué à Naples en 1352 ; le prince français n'en avait eu connaissance qu'en passant par Venise, à son retour de Varsovie. L'évêque de Genève fut chargé de suivre cette négociation près de la cour de France ; la concorde n'en fut pas troublée entre le Pape et le monarque. Du reste, l'ordre ne devait être accordée et ne le fut qu'à des seigneurs qui juraient un attachement sans bornes à la foi catholique. Le nonce du Pape pressait en même temps la réception des décrets du concile de Trente. L'opposition venait des opinions de la Sorbonne relativement à la supériorité du Pape sur le concile et de ses sentiments contraires à l'Immaculée Conception de la mère de Dieu. Les universités de Cologne, Mayence, Vienne, Valence, Salamanque, Alcala, Louvain, Barcelone, Evora et Coïmbre, professaient d'autres sentiments ; elles n'élevaient aucun sujet au grade de docteur, s'il ne jurait de défendre l'Immaculée Conception, jusqu'à ce que ce dogme fut défini par l'Église. Une foule de théologiens affirmaient qu'ils ne viendraient de Rome, à ce sujet, aucune improbation. Le Saint-Siège a prononcé depuis ; mais il y a encore, à Paris, des gens qui disent que si la définition dogmatique n'était pas rendue, elle ne le serait jamais ; du moins, la république, par la suppression des facultés civiles de théologie, nous débarrasse de cette engeance.

En Suède

18. En quittant la France, nous traversons la Belgique, pacifiée par Grégoire XIII dans l'affaire de Baïus et, d'un bond, nous nous transportons jusqu'aux pays slaves. A cette époque, régnait en Suède Jean III. Jean se montrait accessible à la vérité catholique ; la réforme venait d'envahir le pays, mais on pouvait le reconquérir tout entier. Jean avait éprouvé des revers ; il avait épousé Catherine Jagellon, catholique ardente, qui naguère avait partagé la captivité de son mari et lui avait donné en prison un gage de son amour par la naissance d'un fils, roi futur de la Pologne. A l'école du malheur, Jean avait beaucoup appris ; parvenu au trône, il voulut mettre à profit son expérience ; sur le conseil du jésuite Nicolaï, le célèbre Pontus de la Gardie fut expédié à Rome avec

une mission politico-religieuse, il devait soumettre au Pape les bases d'un accord entre les deux Églises et, en prévision des obstacles qui ne manqueraient pas de surgir, demander l'intervention pontificale auprès des souverains catholiques, surtout auprès de l'empereur et du roi de Pologne, contre les Moscovites, les Danois et Charles de Sudermanie. L'importance de l'affaire n'échappa point à l'œil perspicace de Grégoire XIII. A son tour, il résolut d'envoyer un nonce en Suède et choisit à cet effet Possevino. Nommé nonce par le Pape, décoré à Prague par la veuve de Maximilien II, du titre d'ambassadeur impérial, le jésuite parut à Stockolm, déguisé en gentilhomme, l'épée au côté, le tricorne sous le bras. A le voir, jouant avec aisance son rôle d'emprunt à la cour, personne n'eût dit qu'en rentrant à sa cellule, il se livrait assidûment à la pénitence et à la prière pour gagner la Suède à la vérité. Les débuts de sa mission furent satisfaisants : Jean III abjura l'hérésie et Possevino reprit le chemin de Rome, espérant parfaire plus tard l'œuvre commencée. Mais, à son retour en Suède, l'état des esprits n'était plus le même : les tergiversations du roi avaient enhardi les novateurs, dont l'audace ne connaissai plus de bornes ; les intérêts politiques primaient les considérations religieuses, et, malgré tous ses efforts, Possevino se vit obligé de repartir sans avoir atteint son but, tout en ayant fait preuve d'une grande capacité (1). A l'occasion du voyage en Suède, i s'était trouvé en rapports avec le roi de Pologne et l'avait entretenu de la situation de ce pays, devenu dès lors un foyer d'hérésies et un guêpier de novateurs. Dès cette époque, Possevino exerçait une espèce de vicariat dans les pays du Nord, y compris la Moscovie.

En Pologne

19. A cette époque, le sultan Amurath ou Mourad III était engagé dans une guerre avec les Perses ; le bruit de ses revers s'était répandu en Europe ; une ambassade persane était venue en Portugal solliciter le concours de l'Occident pour porter aux Osmanlis un coup mortel. Grégoire XIII, qui avait toujours manifesté, pour la question d'Orient, une sorte de prédilection, fut

(1) THEINIER. *La Suède et le Saint-Siège*, t. II, p. 331.

vivement frappé de cette situation ; il se laissa persuader que les Turcs, harcelés en Asie, ne pourraient guère opposer une longue résistance aux armées chrétiennes qui viendraient les attaquer de toutes parts en Europe. Le point capital était donc d'organiser promptement une ligue, pour faire coïncider une campagne sur le Danube avec les opérations militaires que les Perses poussaient en Orient. Le Pape, digne successeur de Pie V, résolut de mettre au service de cette idée, vraiment pontificale, toutes ses ressources matérielles et tout le prestige de son autorité. Grégoire pensait que la plupart des souverains seraient favorables à l'entreprise ; il espérait surtout rallier les drapeaux d'Espagne et de Venise, deux rivales fières et puissantes, dont le concours était indispensable au succès. Grégoire tenait particulièrement à mettre à la tête des armées réunies, le roi de Pologne. Les plus graves motifs l'avaient dirigé dans ce choix : ce prince avait sous ses ordres cette indomptable cavalerie polonaise, habituée de longue date à moissonner des lauriers sur les champs de bataille ; il pouvait facilement pénétrer jusqu'au cœur du pays ennemi ; enfin, et c'était le principal, il s'appelait Étienne Bathory.

C'était, sur le trône de Pologne, le successeur de Henri III ; c'était un soldat couronné, mais un soldat dans la belle et grande acception du mot, austère et simple au milieu du luxe, peu fait pour les joies domestiques, constamment heureux à la guerre, où rien n'égalait la sûreté de son coup d'œil et la rapidité de ses mouvements, moins heureux à la Diète qui opposait à ses ardeurs belliqueuses des lenteurs tracassières. Dès le mois de février 1578, la diète de Varsovie avait été saisie de propositions guerrières ; on délibérait sur la question de savoir si l'on prendrait les armes contre le khan de Crimée ou contre le tsar de Moscou. Grégoire conçut alors le projet de réconcilier Moscovites et Polonais et de les précipiter tous les deux contre le grand ennemi du nom chrétien. Le cardinal de Côme envoya donc une dépêche au nonce de Pologne, André Caligari, avec mission de gagner Bathory à l'idée d'une ligue et d'ouvrir une négociation avec Iwan le Terrible. Le nonce devait faire valoir, près de Bathory, la faveur des circonstances,

il devait lui faire part de la haute estime du Saint-Père qui le tenait pour le plus prudent des rois et le plus habile des généraux, lui promettre des subsides et lui faire entrevoir la conquête possible de Constantinople. Les succès militaires ne seraient pas compromis par les propositions pacifiques, le Pape agirait en Russie spontanément et comme à l'insu du roi de Pologne, car à Moscou, on ne se douterait pas qu'il fût au courant des négociations. Ce projet était grand, digne d'un pape ; mais il devait rencontrer au point de départ et au point d'arrivée plus d'une objection invincible. La Livonie était, entre la Russie et la Pologne, un objet de convoitises violentes ; on se battait pour se l'arracher. Bathory avait tous les avantages. En octobre 1579, il reçut le nonce à Vilna. Son chancelier Zamoyski se montrait très favorable au projet d'une guerre européenne ; il était, du reste, peu confiant dans l'idée de rallier Iwan IV, trop habitué à violer ses serments. Aux avances du nonce, le roi de Pologne répondit par des protestations de filial dévouement ; il serait heureux de mettre ses États et sa vie au service de Saint-Siège ; il mourrait content s'il voyait sa patrie délivrée du joug humiliant des Turcs ; mais avant de s'engager dans une entreprise de si haute importance, il tenait à savoir si la ligue des princes chrétiens offrait des garanties de solide succès. Quant à la mission de Moscou, le roi n'eut garde de refuser son concours ; il demandait toutefois qu'on différât l'envoi du nonce pontifical jusqu'après la diète, d'autant plus qu'on ne tarderait pas à voir arriver soit un ambassadeur d'Iwan, soit le courrier polonais Lopotinski, envoyé à Moscou. La Diète se tint et ne s'occupa guère que d'attaquer les Russes. Le roi de Pologne, plus préoccupé des Russes que des Turcs, fit valoir contre les ouvertures du nonce des objections faciles à prévoir. De plus, comme tous les soldats de fortune, il se préoccupait de la pensée dynastique : placé par les suffrages d'un peuple libre à la tête d'un royaume électif, il n'espérait pas moins que le prestige de sa gloire militaire donnerait à sa postérité quelque titre à la couronne ; or, Anne Jagellon, sa femme, avait plus de cinquante ans et ne permettait plus d'attendre un héritier. On prononça le mot de divorce ; le nonce dû com-

battre cette idée. Sur ces entrefaits, Caligari fut nommé évêque de Bertinoro. Finalement Bathory refusait d'entrer dans la ligue et ne permettait pas d'envoyer un nonce pontifical à Moscou. Le plan grandiose de Grégoire XIII se trouva dérangé par le mauvais vouloir du roi de Pologne (1).

En Russie.

20. Les événements allaient ouvrir, au Pape, un plus vaste champ d'activité. En 1581, ce n'était plus Grégoire XIII qui proposait à un roi catholique de se réconcilier avec son rival, c'était un tsar orthodoxe qui envoyait son messager frapper à la porte du Vatican et demander l'intervention du Pape pour conclure la paix avec Bathory et tourner ensuite ses armes contre les Turcs. Le 25 août 1580, Iwan le Terrible réunissait son conseil dans son mélancolique palais, sa résidence habituelle depuis qu'il était devenu le bourreau de ses peuples après avoir été la terreur de ses ennemis. L'horizon était sombre ; des désastres militaires semblaient annoncer quelque grande catastrophe ; la Pologne, la Suède, le Danemarck, les Tartares enveloppaient Iwan comme dans un cercle de feu. Les difficultés intérieures compliquaient encore la situation ; la féodalité russe, longtemps comprimée, semblait vouloir reprendre, contre le pouvoir central, tous ses avantages. Iwan, pris d'une sorte de fureur sanguinaire, ressemblait à l'homme qui voudrait tout tuer pour avoir la paix. Dans l'impuissance d'exterminer le genre humain, à bout de ressources et sous le coup de la frayeur, Iwan s'imagina de se jeter sur les Turcs et d'entraîner le Pape et l'empereur dans cette croisade anti-ottomane. L'initiative était singulière, mais répondait trop bien aux vœux du Saint-Siège et de l'Empire, pour qu'Iwan, par sa proposition, n'éveillât pas toutes les sympathies. En 1573, la jalousie de l'Autriche avait arrêté, sur le chemin de Moscou, un envoyé pontifical ; en 1579, la cupidité d'Étienne Bathory venait d'en arrêter un autre. Le 6 septembre 1580, en suite d'un conseil tenu au Kremlin, Iwan mettait sur le chemin de Rome l'ambassadeur Istoma Chévrighine. Chévrighine était un vrai type d'employé russe : faux, cupide, servile et sans conscience ; il avait pour interprètes le livonien Papler et le marchand

(1). P. PIERLING. *Revue des questions historiques*, t. XXXI, p. 224.

milanais, Pallavicino, tous deux dignes de leur chef. Leur voyage fut une suite d'ébahissements ; ils furent surtout stupéfaits à Venise, cité flottante, qui leur offrait ses palais grandioses, ses dômes majestueux, ses lagunes sillonnées de gondoles ; ils trouvèrent moyen, avec des écrits supposés, d'ouvrir une négociation avec le Doge. A Venise, on ne demandait qu'à voir les Turcs abattus, mais on ne songeait guère à les combattre ; on voulait seulement attendre la paix pour se livrer à toutes les jouissances du bien-être. A Rome, les envoyés russes furent reçus comme on reçoit à Rome, avec une simple et noble grandeur. L'objet de l'ambassade était surtout de discréditer son terrible adversaire, Bathory. Le tsar ne désirait, disait-il, rien tantque les relations avec Rome et l'alliance des princes chrétiens contre les Turcs ; il vivait dans les meilleurs termes avec l'Autriche ; mais Bathory, grâce au sultan, s'était emparé du trône de Pologne ; son amitié pour les Turcs allaitjusqu'au mépris du sang chrétien qu'il répandait à flots, et tout était à craindre de lui dès qu'on essayerait d'écraser le Croissant. A Rome, on savait à quoi s'en tenir sur ces imputations. Après avoir examiné l'affaire avec la maturité pontificale, Grégoire se décida à envoyer Possevin en Russie. Possevin, il est vrai, n'était qu'un simple jésuite ; mais, il avait déjà rempli, en France et en Suède, d'importantes missions et possédait, pour les affaires, de hautes qualités : vaste intelligence, connaissances variées, expérience des hommes, talent diplomatique. Un caractère fortement trempé, une santé de fer lui permettaient d'être assidu au travail et de donner libre cours à son activité. Possevin partit de Rome avec mission de négocier les affaires de la croisade et de veiller, dans ces régions glacées du Nord, à tous les intérêts de Saint-Siège. En compagnie de Chévrighine et de ses interprètes, il visita d'abord Venise : la sécurité des jouissances au sein de la paix était l'unique vœu du pays ; on voyait, à la guerre, des chances contraires ; on donna des paroles, non suivies de résolution. De Venise, Possevin gagna l'Autriche, traversa Gratz, Vienne, Prague. Là, les envoyés russes prirent le chemin de la Russie par Lubeck et le Danemarck ; Possevin par la Pologne. A Vilna, Bathory remit, en rechignant, des passes-ports

au nonce apostolique ; puis s'efforça de retarder son voyage. A son avis, Iwan ne pouvait rien contre les Turcs : des steppes infranchissables le tenaient à distance ; il était en hostilité permanente avec les Tartares soumis à la Porte ; ses succès à Kazan et à Astrakhan avaient épuisé ses ressources et mis à nu son inhabileté. Possevin partit pour la Moscovie dans les derniers jours de juillet 1581 : près d'Iwan, il traita la double question de la croisade et des intérêts religieux de la Russie, avec une grande largeur de vues, sans préoccupations mesquines, sans partialité nationale. Les temps et les hommes n'étaient pas murs pour le succès d'une si haute mission. Possevin hâta leur maturité par une série d'actes qui le mettent au niveau des grands nonces, Commendone et Contarini. Des écrivains russes et polonais l'ont jugé très diversement. La vérité est que Possevin a concilié de son mieux les intérêts des Russes et des Polonais, pour subordonner les uns et les autres à un plus noble but. Il n'est que juste de faire revenir à Grégoire XIII l'honneur de cette magnifique légation (1).

21. Maximilien II n'était pas encore venu recevoir, à Rome, la couronne impériale ; il était empereur élu, non sacré par le Saint-Siège : ce défaut de consécration pontificale entraînait la déchéance de l'Empire. Le Pape, en rappelant Maximilien au devoir, agissait pour que le même Maximilien fût élu roi de Pologne. Aucun schisme ne menaçait la patrie des Jagellon ; si Maximilien eût commandé à Cracovie, la faiblesse du prince en face du protestantisme eût pu être neutralisée par le sentiment si fortement catholique de la Pologne. Quand Rodolphe succéda à Maximilien, il ne demanda pas davantage la confirmation de Rome. Grégoire l'invita à envoyer, près du Saint-Siège, un ambassadeur avec mission expresse de solliciter la consécration d'usage. Rodolphe répondit que ce retard devait être attribué aux circonstances. On n'imagi- En Autriche

(1). Le P. PIERLING. *Revue des questions historiques*, t. XXXIV, p. 426. — Cf. dans la *Bibliothèque Slave elzévirienne*, les ouvrages suivants : *Rome et Moscou* (1547-1579), 1 vol. in-18 ; *Un nonce du Pape en Moscovie ;* préliminaires de la trève du Kiverova-Gora en 1582 ; *Antonii Possevini Missio Moscovita*, ex-annuis litteris societatis Jèsu excerpta. Ces ouvrages sont tous dus à l'érudition du P. Pierling, qui a puisé aux archives du Vatican.

nait pas, à Rome, qu'il pût survenir quelque difficulté. Les archives du Saint-Siège conservaient avec soin un document signé des sept électeurs par lequel ils reconnaissaient au Saint-Siège le droit d'élire l'empereur. Les électeurs attestaient que leur devoir et celui de l'empereur était de ne pas disputer ce droit au Saint-Siège, mais bien de lui prêter obédience, soumission, et, comme porte ce document, *honorificence*. Ce droit, en effet, avait été reconnu par plusieurs empereurs. Othon IV avait rempli ce devoir envers Innocent III ; Frédéric II envers Honorius III. Aux époques plus rapprochées, on voit Enéas Piccolomini adresser à Callixte III, au nom de Frédéric III, le discours d'obédience. Maximilien Ier avait fait le même serment à Jules II et l'affaiblissement du gouvernement pontifical n'avait pas empêché Charles-Quint de se lier envers Clément VII. Rodolphe, qui paraissait suivre l'exemple de son père, prit cependant le parti d'envoyer à Rome Jean Zenner. Dans le discours qu'il prononça, celui-ci substitua au mot d'*obéissance*, le mot *respect*. Grégoire ne voulut pas reconnaître ce changement ; par une lettre autographe, il pria Rodolphe de suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Dans la réponse officielle, Rodolphe se contenta d'être appelé le *très obéissant fils* de sa Sainteté et envoya de Vienne son décret d'élection. Le Pape confirma l'élection en consistoire public et fit dresser un acte qui fut signé de tous les cardinaux présents (1). La conduite de l'Église est droite et généreuse, mais combien paraît petite celle de l'empereur ! Les révolutions apprendront à sa race ce que devient un pouvoir que ne rehausse plus le divin prestige de la religion. Petitesse d'autant plus malvenue qu'au moment où Rodolphe agissait ainsi, l'Église, reconnaissante envers l'Autriche d'une constance vraiment chrétienne qu'elle n'a jamais trahie, élevait, en 1576, au cardinalat, André d'Autriche, petit-neveu de Charles-Quint et de Ferdinand Ier. Le 4 mars 1577, Grégoire nommait encore cardinal Albert d'Autriche, frère de Rodolphe. Ce cardinal, qui n'avait que dix-neuf ans, renonça depuis à la pourpre pour épouser Isabelle, fille de Philippe II, qui

(1) MAFFEI. An 1577, Liv. VI, n° 7.

reçut en dot la Flandre et la Franche-Comté. Ce prince mourut sans postérité en 1621.

En Styrie

22. Les provinces de Styrie et de Corinthie étaient en butte aux assauts du protestantisme. Toute erreur, à son premier moment d'effervescence, est intrigante et pénétrante, parce qu'elle ne peut pas affronter le grand jour de la discussion ; aux combats où elle pourrait succomber, elle substitue des intrigues, et les conquêtes qu'elle ne peut attendre de sa vertu, elle affecte de les enlever par ses trames secrètes. Dans ce cas, c'est assez l'ordinaire que les pouvoirs légitimes, en présence de ces conspirations désarment soit par dégoût de pareilles luttes, soit pour ne pas paraître servir l'orthodoxie par la force. L'archiduc Charles, quoique prince d'une vertu exemplaire, quoique dévoué au Saint-Siège, ami et protecteur des religieux et par lui-même fortement attaché aux dogmes dans lesquels il avait été élevé, se montra cependant comme vaincu par les obstinations des hérétiques ; trompé ensuite par ses domestiques et ses favoris, par crainte d'un plus grand mal, il perdait peu à peu son autorité et allait tomber, devant ses sujets et ses vassaux, dans un complet avilissement. Bientôt Ferdinand et Albert de Bavière, dont Charles avait épousé la fille, se résolurent à demander au Pape le pardon des concessions arrachées à la faiblesse de Charles, au grand préjudice de l'honneur divin. Alors ce prince supplia le Pape d'accréditer un nonce qui pût prendre connaissance de l'embarras des affaires et remettre le gouvernement dans sa voie. Grégoire envoya Germanicus Malatesta. Ce nonce agit avec tant de bonheur et d'efficacité, que, dans la diète de Gratz, la cause de la religion prévalut. Après des contestations, des accusations, une foule de malentendus qui se mêlent toujours à ces disputes, l'archiduc publia un édit qui chassait de ce pays les ennemis de la foi romaine et des traditions apostoliques.

Grande cérémonie.

23. On comptait à peu près quatre cents ans, depuis que plusieurs religieuses grecques, qui fuyaient le Levant devant la persécution, avaient apporté, dans leur exil, les reliques de St-Grégoire de Nazianze. Né en Cappadoce en 328, il avait étudié à Athènes, à Césarée de Palestine, à Alexandrie, et refusé les faveurs de Julien

l'Apostat; successivement évêque de Sazime, de Nazianze et de Constantinople, tourmenté par les Ariens, il s'était démis et était mort en 389. Prosateur, poète, théologien, Grégoire était, en outre, un très éloquent orateur. C'est sur cet illustre Père que Grégoire voulut appeler l'attention des Romains et montrer, par l'éclat d'une cérémonie publique, ses sympathies pour l'Orient chrétien. Les ossements de St-Grégoire reposaient humblement dans l'église des religieuses du Campo Marzo : il fut décidé qu'on les transporterait solennellement à Saint-Pierre. La cérémonie de translation eut lieu le 11 juin 1580. Pour qu'elle devînt fête publique, le pontife publia une indulgence plénière, abaissa le prix du pain, fit sortir de prison les coupables de faibles délits, et fit orner toutes les rues par lesquelles passeraient les reliques sacrées. Dans une espace de plus de deux milles italiens, on disposa des tapis, des tentures, des tableaux, des images. De distance en distance brillaient des reposoirs ornés de fleurs et baignés de parfums. Les chanoines de Saint-Pierre portaient la cassette qui contenait les ossements bénis. Le Pape, accompagné du Sacré-Collège et de la prélature, alla au-devant du cortège jusqu'à l'extrémité des escaliers de la place. Là, il quitta la *Sedia gestatoria,* déposa la mitre, s'agenouilla ; puis se relevant, il baisa le reliquaire et le suivit jusqu'à la chapelle grégorienne où il devait être déposé. Cette chapelle achevée par Jacques della Porta, sur les dessins de Buonarotti, est une des plus belles de l'église de Saint-Pierre. La coupole, qui est ronde, a un diamètre de cinquante-six pieds, elle en a cent vingt-sept d'élévation. Les mosaïques dont elle est décorée représentent les attributs de la Vierge; les quatre docteurs, au-dessous, ont été tirés des originaux de Muziani, de Nicolas de la Sicciola. L'image de la Vierge, au-dessus de l'autel, appelée la *Madonna del Soccorso*, est une peinture du XIIe siècle. Le corps de St Grégoire de Nazianze, moins un bras laissé au Campo-Marzo, repose sous l'autel de cette chapelle, qui porte son nom.

Orient. 24. La sollicitude de toutes les églises n'est pas un vain mot : le monde est présent à la pensée et aux affections du Pape ; très souvent il réclame ses bénédictions et son paternel concours. La bio-

graphie d'un pape, c'est un voyage autour du monde. Nous venons de parcourir les diverses contrées de l'Occident, pour achever l'esquisse des actes de Grégoire XIII, il faut nous transporter en Orient. A cette époque, les Maronites recoururent à Grégoire pour obtenir sa protection. De temps immémorial, ils habitaient le Liban et se conformaient au dogme latin ; cependant on craignait qu'à la suite de quelques persécutions, ils n'eussent glissé dans l'erreur. Du consentement de leur patriarche, Michel de Citaravia, ils envoyèrent deux ambassadeurs que le Pape reçut avec une particulière bonté. Grégoire confirma leur patriarche, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours ; il lut avec plaisir les lettres que leur avait adressées, vers l'an 1200, le pape Innocent III, pour les féliciter de leur constante union avec l'Église occidentale ; ils communiquèrent aussi des missives de St-Louis, autorisant leur prince à donner des lettres de noblesse française. Le Pape renvoya ces braves chrétiens chargés de présents et envoya, pour visiter le Liban, deux jésuites. Depuis, Sixte-Quint accorda des privilèges au collège des Maronites, établis à Rome. — A Jérusalem, le sort des pèlerins n'était peut-être pas encore adouci, malgré les sollicitations du custode franciscain, Jérôme de Brescia ; mais d'autres contrées avaient accueilli avec empressement les missionnaires. Près de la ville de Naxivan, sur le Tibre, en Asie Mineure, vingt-cinq villages avaient persévéré longtemps dans la foi romaine ; à la suite de guerres, des prélats schismatiques voulaient les arracher à cette communion. D'autres, sous la direction d'un dominicain, n'avaient pas cessé de reconnaître le Saint-Siège. Ce religieux étant venu demander à Rome du secours pour les brebis égarées, Grégoire lui accorda une somme d'argent, des ornements sacerdotaux et des lettres de protection. Dans la ville d'Alep et dans d'autres contrées voisines, on voyait dispersées une grande quantité de maisons appartenant à des Chaldéens jacobites, nés de la secte d'Eutychès. Pendant vingt ans, ils avaient eu pour patriarche Néhem. Après une guerre civile, les Turcs jetèrent ce patriarche en prison, et, sous les coups, il apostasia. Repentant, il s'échappa et vint à

Rome en 1578, rentra au giron de l'Église et ne quitta plus la ville éternelle. A ce moment, le Pape reçut des lettres d'obédience de l'archevêque de Cranganor, métropole du Malabar. Les Jésuites lui avaient fait abandonner les doctrines nestoriennes, pour revenir à la vérité catholique. La réponse du Pape fut accompagnée de reliques précieuses et de présents. Au même moment, le Pape soutenait le courage du père André d'Oviedo, envoyé par Paul IV aux Abyssins et devenu leur patriarche (1). *Et in fines orbis terræ verba pontificum.*

Correction du Décret.

25. Deux choses importent grandement à l'Église : l'ensemble des lois qui règlent les rapports sociaux dans son sein ; l'ensemble des prières qu'elle adresse à Dieu, sous la loi du temps et selon l'ordre des cérémonies. Dans le travail de rénovation inauguré par le concile de Trente, la part qui échut à Grégoire XIII eût pour objet le Martyrologe et le Décret. Gratien, né à Chiusi, dans le Siennais, vers l'an 1100, avait composé sous le titre de *Concordantia discordantium canonum*, un livre où il s'appliquait à accorder soit par la raison, soit par le rapprochement des textes, les diverses lois de la sainte Église. Dans cette carrière, il avait été précédé par Réginon de Prum, Burchard de Worms et Yves de Chartres; mais il les avait surpassés. Son ouvrage comprend des textes législatifs de l'Écriture, les canons des apôtres, des extraits des conciles, des Pères, des écrivains ecclésiastiques, des pontifes romains du code théodosien et des Capitulaires. Ces extraits avaient été rapportés aux trois grands chefs du droit : les personnes, les choses et les jugements. Grâce à l'approbation du Saint-Siège, cette compilation reçue d'abord à Bologne, était ensuite passée en France et avait prévalu dans les écoles. Il s'en fallait cependant qu'elle fut exempte de taches ; des documents contestés et contestables se trouvaient mêlés avec les documents les plus authentiques. A mesure que s'étaient répandues les lumières de la critique, ces défauts s'étaient plus fait sentir. En France, en Italie, en Espagne, on parlait donc d'émender Gratien. A Rome, des

(1) ARTAUD DE MONTOR. *Considérations sur les quinze papes qui ont porté le nom de Grégoire*, p. 142 et NOVAES. *Elementi*, etc., t. VIII, *passim*.

papes célèbres avaient appelé à ce travail plusieurs savants. Professeur à Bologne, Boncompagni s'était appliqué à ce travail de révision ; pape, il ordonna de rechercher, d'expurger ce livre de toutes les erreurs, afin que le corps du droit canonique pût être de nouveau imprimé à Rome ; quand ce travail fut achevé, il l'approuva par une bulle. La première édition parut à Strasbourg, en 1571, chez Henri Eggestein ; une nouvelle édition parut l'année suivante, à Strasbourg et à Mayence. Les corrections acceptées par Grégoire XIII avaient été imprimées à Rome. Depuis, l'ouvrage a été souvent reproduit dans le *Corpus juris*. Le Martyrologe, nous le verrons, fut l'objet des mêmes travaux et fut publié avec une sévère révision.

Réforme du calendrier.

26. Le calendrier, fondement de la liturgie, comme il l'est des relations des hommes entre eux, était tombé dans un grand désordre. Le soin de le réformer appartenait aux pontifes romains, puisque, dès l'origine de l'Église, nous les voyons chargés de faire parvenir aux Églises la date pascale, point sur lequel repose l'évolution de l'année chrétienne. Il semble que la divine providence ait réservé à Grégoire l'honneur de corriger, avec toute la perfection possible, ce calendrier. L'année est le temps que la terre emploie à faire sa révolution autour du soleil. Chez les anciens, on n'avait pas déterminé, d'une manière exacte, la mesure de ce temps. Les Égyptiens ne l'évaluaient qu'à trois cent soixante-cinq jours. Dans la réalité, il y a cinq heures et quelques minutes de plus ; on reconnut donc bientôt que les équinoxes reculaient tous les quatre ans, a peu près d'un jour. Pour remédier à cet inconvénient, on proposa de compter, tous les quatre ans, un jour de plus ; on l'appellait l'année bissextile, parce qu'on faisait deux fois le sixième jour avant les calendes de mars. Cet arrangement eut lieu sous Jules César et s'appela *correction julienne*, ère antérieure de 45 ans à l'avènement de Jésus-Christ. En 325, on fit quelques changements au concile de Nicée. La question était revenue aux conciles de Constance, de Bâle et de Latran. Nicolas V et Sixte IV avaient donné leurs soins à cette affaire ; le concile de Trente l'avait renvoyée au Pape. L'erreur provenait de

ce que, dans le calcul primitif, on avait négligé, onze minutes et quelques fractions. Cette erreur, insignifiante en apparence, avait causé, au XVIe siècle, un retard de dix jours. Pour mettre fin à ce désordre, qui avait déjà occupé tant d'hommes habiles, Grégoire fit rassembler à Rome, les plus célèbres mathématiciens ; entre tous brillaient le cardinal Sirleto, Ignace Néméel, patriarche des Syriens, Pierre Chacon, prêtre, le Varron de l'Espagne ; Ignace Danti, dominicain de Pérouse ; Antoine Lilio, médecin calabrais ; Vincent Lauri, napolitain, depuis cardinal : Christophe Clavius, l'Euclide de son temps et Jacques Mazzoni, homme de lettres renommé, de Césène. Louis Lilio, frère d'Antoine, fameux astronome, après un travail de dix ans, avait trouvé la forme de la correction de l'année solaire. Après sa mort, son frère le présenta au Pape, avec prière d'en permettre l'impression, en récompense des veilles et des innombrables calculs du défunt astronome. Le Pape, dans le désir de faire concorder les intérêts des princes et des peuples même avec le firmament, envoya le livre à tous les souverains avec prière de le faire examiner par les savants de leur pays. Presque tous applaudirent au travail de Louis Lilio et l'acceptèrent avec empressement. Alors Grégoire, pour faire adopter cette correction, l'imposa par une bulle solennelle (1). Dans cette bulle, ce Pape, d'une sagacité au-dessus de tout éloge, ordonna qu'à dater du 5 octobre 1582, on supprimerait dix jours et que le 6 deviendrait le 15. Afin de pourvoir, dans l'avenir, à ce qui pourrait arriver par l'effet des onze minutes qu'avaient négligées Sosigène et le concile de Nicée, le Pape ordonna que tout les cent ans, on omettrait, chaque siècle, un jour bissextile. « Cette manière imposante de porter des lois pour les siècles à venir, dit Artaud de Montor, convient bien à celui que Jésus-Christ commet aux soins d'une Église qui ne doit pas périr (2). La réforme fut immédiatement reçue en France ; il en fut de même un peu plus tard dans les autres États catholiques. Les Anglais et quelques protestants, en dehors de l'Église, continuèrent à se ser-

(1) *Bullaire romain.* t. IV, p. 10.
(2) *Hist. des Souverains Pontifes.* t. IV, p. 337.

vir du calendrier julien : comme si, dit Bossuet, il était possible à un homme raisonnable de ne pas recevoir la raison, de quelque part qu'elle vienne ! L'Angleterre adopta enfin le nouveau style en 1752 ; la Suède en 1753 ; les protestants d'Allemagne en 1777. Il n'y a plus aujourd'hui que les Russes qui aient conservé l'ancien style : dans leurs lettres ils les rappellent tous les deux ; pour la fête de Pâques, ils suivent le même comput que nous ; mais pour le surplus ils aiment mieux être brouillés avec le ciel que de s'entendre avec Rome. — Nous notons, seulement pour mémoire, qu'on a beaucoup écrit pour et contre la réforme grégorienne. Michel Metzlin et Joseph Scaliger, l'attaquèrent ; Clavius, Petau et Riccioli, la défendirent. Cassini aurait voulu y introduire un changement pour la supputation des épactes ; les papes n'ont pas cru devoir accepter cette proposition.

Ambassade japonaise.

27. Depuis que François Xavier avait évangélisé le Japon, il y avait, dans ces lointaines contrées, deux cent mille chrétiens. Parmi ces chrétiens se distinguaient les trois rois de Bongo, d'Arima et d'Omura. Ces princes voulurent rendre obéissance au Pape régnant ; ils adressèrent, avec le titre d'ambassadeurs, quatre jeunes princes du sang royal, âgés à peine de quinze ans, mais déjà mûrs par les qualités. Partis de Nangasaki, sur un bâtiment portugais, ces ambassadeurs parvinrent à Rome après trois ans de voyage. La capitale du monde chrétien n'avait jamais vu ambassade venue de pays si éloignés. L'empereur Auguste avait reçu des ambassadeurs des Indes ; ceux du Japon partaient d'un point plus oriental. Le 23 août 1585, une cavalcade les escorta jusqu'au Vatican. Admis dans un consistoire public, ils baisèrent les pieds du Saint-Père et lui remirent les lettres de leur souverain respectif. Grégoire fit lire ces lettres et embrassa tendrement les jeunes ambassadeurs. Le Pape ne survécut pas longtemps à cette glorieuse rencontre. Malgré ses quatre-vingt-trois ans, il voulut s'astreindre, malgré ses médecins, à toutes les exigences du jeune quadragésimal. Les fatigues et le travail lui donnèrent la fièvre ; les amygdales enflèrent jusqu'à gêner beaucoup la respiration. Les médecins firent des représentations nouvelles : le Pape continua

l'emploi des aliments maigres et vaqua avec le même zèle aux soins du gouvernement. Une maladie plus intense se déclara ; Grégoire mourut le 10 avril 1585, après avoir occupé le Saint-Siège, douze ans, dix mois et vingt-huit jours. Il fut enterré dans la chapelle grégorienne de Saint-Pierre, sur l'ordre de son petit-neveu le cardinal Jacques Boncompagni ; Rusconi lui éleva, en 1723, un tombeau du grand style. Le P. Tucci, jésuite, a célébré, dans un discours éloquent, les vertus de ce digne et docte pontife.

Réflexions

28. Les traits caractéristiques de ce pontificat sont l'esprit d'ordre, d'économie, le zèle de tous les services et, dans l'occasion, la magnificence. Simple en son privé, Grégoire déployait une sorte de prodigalité dans les cérémonies : on a vu ce qu'il fit pour son patron, St Grégoire. En récapitulant ses dons aux princes et aux peuples, on voit, dans ses comptes, qu'il envoya cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, cent mille à l'archiduc d'Autriche, trois cent mille au roi de France et deux cent mille à Ernest de Bavière. Nous ne disons rien des sommes adressées à Basile, duc de Russie ; Victorelli, dans ses notes sur Ciacconius, énumère d'autres bienfaits de Grégoire. On ne peut concevoir le plaisir qu'éprouvait ce vieux pape, sous ses habits usés, à répandre l'or à pleines mains et à soulager toutes les misères. La libéralité de ce pontife, Léon X, dans une autre manière, n'a pas de bornes : les pauvres de toute la chrétienté, les savants, les ignorants, les nobles, les plébéiens, les vierges, les femmes mariées, les veuves, les orphelins, les lieux pieux, les familles religieuses et séculières : Tout le monde a sa part à cette libéralité grégorienne. Administrateur intègre, pour accomplir tous ces actes de charité, Grégoire n'établit point d'impôts nouveaux ; il ne préleva que ceux qui avaient été consentis avant son pontificat ; il en supprima d'autres, et pourtant, grâce au renouvellement des concessions faites aux seigneurs, il ne laissa point de dettes, mais plutôt des économies. Cependant il avait élevé les magnifiques fontaines de la place Navone, du Panthéon et del Papolo ; il avait fortifié Ancône, construit sur la Paglia le pont près d'Aquapendente ; comblé de bienfaits la ville

où il passait ses automnes, Civita Vecchia. On lit, page 29, dans un *discours politique sur l'état de Rome*, Paris, 1526, publié par ordre du cardinal de Richelieu : « Les places fortes de l'Église sont en grand nombre pour l'assiette et nature des lieux, mais il y en a peu aidées de l'art. Le pape Pie IV commença à fortifier la partie de Rome que l'on appelle Borgo, en laquelle sont l'église et le palais de Saint-Pierre, où les papes font leur demeure et le château Saint-Ange. Grégoire XIII continua ce dernier avec une grande dépense. « Rome, dit encore Artaud, ne connaît peut-être pas à fond tout le bien que lui a fait Grégoire XIII. Ce bien semble excéder les efforts et la puissance d'un seul homme. Actuellement, nous ferons encore observer qu'aucune exigence blâmable n'amenait dans le trésor de Rome tant d'or, dont il était fait un si noble usage. Toutes ces ressources étaient dues à une sage direction donnée aux finances, à l'exacte surveillance de la daterie; or, on sait que la pénitencerie ne reçoit aucune rétribution. Les revenus de Rome suffisaient à tant de munificence, et cette noble mère de tant de fils épars sur la terre rendait à ses enfants plus qu'elle ne recevait de leur piété et de leur désir d'accroître la gloire de la capitale du monde chrétien (1). » — Parmi les médailles qui nous parlent de ce règne, l'une porte : *Vigilat* ; une autre : *Restauravit* ; une dernière : *In pace abundantia.* C'est, en trois mots, l'histoire de Grégoire XIII.

§ II. LA LIGUE

29. Charles IX ne survécut pas à la Saint-Barthélemy ; il mourut en 1574, suant le sang pour expier celui qu'il avait fait répandre et épouvanté par des fantômes dont la vision marque sa vertu. Voltaire, qui n'écrivait pas l'histoire, mais l'inventait, reproche à Charles IX d'avoir tiré sur le peuple d'une fenêtre du Louvre, conservée jusqu'à nos jours, pour accréditer d'abord, puis pour confondre la calomnie ; cette fenêtre n'existait pas du temps de Charles IX. Charles IX n'était pas ce roi sanguinaire et maniaque dont Charles IX.

(1) *Op. cit.*, p. 345.

Mirabeau a parlé après Voltaire ; ce n'était point ce monarque avide du sang de ses sujets et s'exerçant à le répandre en répandant, à la chasse, celui des bêtes fauves. C'était un prince qu'avait élevé avec le soin d'une mère la bonne et noble dame de Crussol et à laquelle il écrivait de si touchantes lettres ; il était gai, aimable, confiant, sans rancune, aimant les arts, faisant assez bien les vers, témoins son in-promptu sur les Guise et ses remerciements à Ronsard. Mais il était sans expérience des affaires, et la mort de son frère l'avait appelé trop jeune aux honneurs du trône. Une longue minorité sous la tutelle de son habile et ambitieuse mère n'avait pas développé en lui le sens politique dont il avait tant besoin au milieu des terribles agitations de son règne. De fait, si l'on excepte la Révolution de 89, jamais la monarchie française n'avait passé par des épreuves plus pénibles. D'un côté, les huguenots, rêvant le démembrement de la France, couvrant d'un prétexte religieux leurs passions anarchiques, appelant tour à tour l'invasion des Anglais et des Allemands, ne faisant la paix que pour la violer, ne demandant la liberté de leur culte que pour opprimer les catholiques, déclamant contre le massacre de Wassy, mais cachant la Michelade de Nantes, les massacres de Lyon et de Montbrison, marchant sous le commandement des Bourbons et des Condés, sous la direction de grandes familles qui voulaient reconquérir l'indépendance féodale ; de l'autre, le grand parti catholique et national, à la tête duquel aurait dû se placer le roi, ce parti qui combattait pour le maintien de l'antique religion et l'intégrité de la vieille monarchie ; ce parti qui voyait à sa tête le vainqueur de Jarnac et de Moncontour, la maison de Lorraine, le connétable Anne de Montmorency du sang le plus héroïque de la France et le brave Montluc. Derrière ces nobles noms se pressait la grande majorité du peuple français, jaloux de défendre ce bel héritage de St Louis, si barbarement attaqué par de perfides enfants. A ces divisions, il aurait fallu opposer la main d'un Charles V, d'un Louis XI, d'un Richelieu ; il ne se rencontra qu'un enfant à la merci d'une femme rusée et avide de pouvoir. C'est sur cette femme que doit retomber l'idée première et la décision de ce massacre à jamais regrettable,

dans lequel la religion n'est pour rien, qui fit périr, dans les huguenots, non des hérétiques, mais des rebelles, qui avaient tenté de surprendre le roi à Amboise, qui avaient levé vingt fois l'étendard de la révolte, qui avaient amorcé le pistolet de l'assassin du duc de Guise, et qui se préparaient à attenter aux jours de Charles IX. La reine-mère exagéra à son faible fils les périls qu'il courait, jeta la terreur dans son esprit et l'amena par ses obsessions à permettre le massacre des huguenots. Je le demande, où est le coupable? Non. Charles IX n'est pas l'auteur de la Saint-Barthélemy. Le cachet apposé au bas d'un arrêt de mort n'est pas coupable; on aurait mauvaise grâce à accuser un papier calomniateur, en ne prenant pas garde à la main qui trace le mensonge; en réclamant pour ce pauvre roi, contre l'acte fatal, suprême flétrissure de son règne, je défends l'honneur de ma patrie. Le Français sait se battre, il ne sait pas assassiner; il faut venir jusqu'aux horreurs de 93 pour trouver des brigands sanguinaires, sur le vieux sol de France. En racontant les crimes de la gueuserie flamande et l'atroce répression du duc d'Albe; en rapportant le martyre de l'Angleterre sous Élisabeth et le meurtre de Marie Stuart, j'éprouvais ce sentiment pénible qu'éveillent dans l'âme des scènes déshonorantes pour l'espèce humaine; je me réjouissais que la France n'eût pas de pareils actes à son dossier. Il est vrai, le souvenir des guerres de religion, et surtout de la Saint-Barthélemy venait contredire cette patriotique fierté; mais il faut tout remettre à la charge de l'hérésie calviniste, qui provoqua ces guerres civiles et laisser à la charge d'une Italienne, disciple de Machiavel, le sang de la Saint-Barthélemy.

Henri III et les partis

30. Henri III fut appelé à la succession de Charles IX. Un instant, on crut que des jours plus heureux allaient se lever sur la France. On se trompait. Henri d'Anjou, troisième fils de Catherine de Médicis et de Henri II, celui dont l'épée s'était illustrée contre les huguenots, à qui sa renommée de foi et de vaillance avait valu la couronne de Pologne, devait être aussi malheureux et beaucoup plus méprisable que son frère Charles IX. A son avènement, trois partis se trouvaient en présence: les catholiques, les protestants,

les politiques. Les catholiques étaient plus qu'un parti, ils étaient la nation elle-même ; le peuple des villes et des campagnes, la bourgeoisie, la magistrature, le clergé, et une portion importante de la noblesse étaient demeurés inébranlablement attachés à la foi catholique. Les catholiques avaient aussi pour eux le nombre, les vertus, les lumières, toutes les forces en un mot que ces classes représentaient ; de plus, ils avaient le droit et la possession : le droit, puisque la religion catholique et la sainte Église étaient une des institutions fondamentales de la société en France ; la possession, puisque loin de vouloir innover, il ne demandait qu'à maintenir ce qui existait. Le parti protestant se composait principalement des seigneurs de la noblesse, auxquels se joignaient les habitants des campagnes et les bourgeois de quelques contrées de l'Ouest et du Midi. De beaucoup inférieurs en nombre, les protestants avaient pour eux une partie des influences, des richesses et de la force militaire dont la noblesse était alors en possession. Le parti politique ou le tiers-parti était moins nombreux encore que le parti protestant ; il ne se composait que de quelques grands seigneurs mécontents et de quelques magistrats des cours souveraines. Sans principe fixe, ni ligne de conduite arrêtée, les politiques veillaient au gré des événements et ne prenaient conseil que de leurs intérêts. Du reste, ils n'avaient pas de chef ou n'en avaient que par circonstance et suivant que tournait la girouette de leur ambition. On les appelait *politiques*, parce qu'ils faisaient passer les intérêts de l'État avant ceux de la religion ; quoiqu'ils fussent catholiques, par faiblesse de foi et émulation d'intérêt, ils avaient toujours fait alliance avec les protestants et se piquaient par ce motif de modération et de tolérance ; mais leurs actes montraient que l'ambition, entée sur l'indifférence, était leur unique mobile. Naguère en révolte contre le gouvernement du roi, ils s'en rapprochèrent lorsque les catholiques parurent s'en éloigner ; dans l'avenir, ils auront leur importance (1).

(1). V. DE CHALEMBERT. *Histoire de la Ligue*, t. I. introduction et chap. I, passim.

31. En présence de ces trois partis se tenait le roi. Ce prince ne manquait ni d'intelligence, ni d'instruction, ni de courage. Sa jeunesse avait été pleine d'éclat ; mais il n'avait pas su résister à l'atmosphère corrompue dont il respirait l'air depuis son enfance. Dès que s'éteignirent les feux de la jeunesse, il tomba dans une atonie morale dont rien ne put le relever. Les symptômes de cette décrépitude se déclarèrent dès le siège de la Rochelle sous Charles IX. En Pologne, les devoirs du trône n'en arrêtèrent point les progrès ; en France, elle prit le caractère d'un mal irrémédiable. Henri eût du se déclarer le chef du grand parti catholique et retrouver, sous la couronne de roi, la vaillante pensée du duc d'Anjou. Ses aspirations l'eussent peut-être porté à prendre cette résolution ; les conseils de sa mère le firent flotter irrésolu ; et, dans son irrésolution, il s'abandonna. Entouré de mignons, dont les plus en faveur étaient les ducs d'Épernon et de Joyeuse, Henri donnait à la cour et au peuple le spectacle des plus honteux désordres. Des excès de la débauche, il passait soudain aux pratiques d'une dévotion puérile et superstitieuse. Un jour, on le voyait courir les rues en mascarade, insultant les bourgeois, rôdant de maison en maison ; le lendemain, il traversait la ville en tête d'une procession de pénitents, couvert d'un sac, chantant les litanies et se donnant la discipline ; quelquefois il montait en chaire et prêchait la pénitence à ses gais compagnons ; ou bien il se promenait un bilboquet à la main et s'en amusait comme un enfant ; ou encore, il s'entourait de petits chiens et d'oiseaux, surtout de perroquets, et perdait son temps à ces graves soucis. Une telle conduite l'avait rendu méprisable, surtout aux bourgeois, témoins habituels de ces honteuses saturnales. En vain les prédicateurs le reprenaient du haut de la chaire avec une liberté pleine de hardiesse ; en vain les pamphlétaires, dans leurs libelles, le poursuivaient de leurs sarcasmes ; en vain son épouse, Louise de Lorraine (1), le rappelait au sentiment de ses devoirs : rien ne pouvait faire sortir ce malheureux prince de son indolence et de sa torpeur. Dans les rares mo-

Attitude du roi.

(1) Cf. *Histoire de Louise de Lorraine, reine de France*, par le comte de Baillon. Paris, Téchener, 1884.

ments qu'il donnait à l'étude, il lisait le livre du *Prince* de Machiavel ; il y apprenait l'art, peu difficile, d'être un gredin ou un scélérat, sans le moindre scrupule de conscience ; et se croyait habile, comme le croient généralement les hommes de rien, parce que sous l'inspiration du secrétaire florentin il combinait des plans de ruse et de mensonge, qu'il n'avait même pas la force d'exécuter. Pauvre roi, pauvre chrétien, pauvre homme qui ne sait ni pacifier le présent, ni préparer l'avenir.

Reprise des hostilités.

32. La guerre, commencée en 1562, allait bientôt recommencer. La responsabilité tout entière en revient aux protestants à deux titres : d'abord parce qu'ils prétendaient substituer à la religion nationale une religion nouvelle dont la France ne voulait pas ; en second lieu, parce que, malgré la tolérance qui leur avait été accordée, ils levaient les premiers, contre le gouvernement légitime, l'étendard de la révolte. « Le duc d'Anjou, dit Ragon, s'étant échappé de la cour le 5 septembre 1575, est joint à l'instant par toute la noblesse protestante et politique, et bientôt après par vingt mille reîtres et lansquenets que Condé amenait d'Allemagne. Guise, envoyé contre les rebelles, bat leur avant-garde près de *Dormans* (10 octobre). (Ce fut là qu'il reçut à la joue gauche un coup d'arquebuse, dont la cicatrice le fit surnommer le *Balafré*.) Mais, faute de secours, il ne peut poursuivre son avantage. Quelques mois après (3 février 1575), le roi de Navarre s'enfuit de la cour, et va relever en Guienne les affaires des protestants, après avoir rétracté à Tours son abjuration forcée. Intimidé par les forces des rebelles, redoutant l'influence que la guerre donnait au duc de Guise, et surtout gémissant de voir troubler ses plaisirs, Henri III chargea sa mère de négocier la paix à quelque prix que ce fut. Elle fut signée, le 16 mai, dans l'abbaye de *Beaulieu*, près de Loches, à des conditions également contraires aux intérêts du trône et à ceux de la religion catholique. On donna la possession réelle du gouvernement de Picardie au prince de Condé qui n'en avait que le titre ; le Berri, la Touraine et l'Anjou, en augmentation d'apanage, au duc d'Alençon, qui prit alors le titre de duc d'Anjou ; de l'argent, des pensions, des terres, au prince Casimir, chef des bandes allemandes.

Le libre exercice de la *religion prétendue réformée* (ce fut alors qu'elle fut ainsi nommée) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le royaume ; les protestants furent admis à toutes les charges ; on leur accorda des chambres mi-parties dans tous les parlements ; on réhabilita la mémoire de leurs chefs morts dans les massacres ou dans les supplices ; on fit une espèce d'amende honorable pour la Saint-Barthélemy ; six places de sûreté, sans compter Nîmes, La Rochelle et Montauban, dont les protestants étaient déjà en possession, leur garantirent les avantages qu'ils obtenaient par ce traité. Enfin, on promit d'assembler les États généraux dans l'espace de six mois » (1).

La Ligue.

33. Le traité de Beaulieu désespéra les catholiques. En présence du pauvre roi qui abdiquait le premier de ses devoirs, ils résolurent de se liguer pour défendre leur foi de chrétiens et le statut constitutionnel du royaume. Dès 1563, des associations avaient commencé à se former pour la défense de la religion catholique. En 1565, les catholiques de Vienne formèrent une ligue secrète pour s'opposer aux progrès des protestants. La cour étant à Toulouse, Montluc, gouverneur de la province, proposa à la reine-mère de mettre à la tête de cette ligue le jeune Charles IX. « Mais, lui répondit Catherine, si le roi fait une ligue, n'est-il pas à craindre que les protestants n'en fassent une autre ? » Cependant, cédant aux instances de Montluc, elle feignit d'entrer dans l'association, mais pour l'empêcher de produire d'heureux résultats. En 1567, Gaspard de Tavannes, gouverneur de Bourgogne, en forma une autre à Dijon, sous le nom de Confrérie du Saint-Esprit, entre les ecclésiastiques, la noblesse et les plus riches bourgeois. La confrérie avait, comme les associations protestantes, ses agents, ses messagers, sa caisse commune. Son but était de défendre la maison de Valois ; mais les confédérés juraient de se défendre envers et contre tous, ils tendaient par conséquent à s'isoler du pouvoir, s'il venait à forfaire. Dijon devait fournir deux cents chevaux et deux cent cinquante hommes de pied ; le reste de la province, quinze cents cavaliers et quatre mille fantassins. La confrérie, pour

(1) *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 194.

laquelle on montra d'abord beaucoup de zèle, se rompit lorsque Tavannes quitta la Bourgogne et se ranima dans la suite, pour se fondre dans la ligue de Péronne dont elle avait été un des premiers modèles. La Picardie fut le berceau de la sainte Ligue. Cette province, la plus catholique du royaume, frémissait d'avoir un gouverneur protestant. Jacques d'Humières, commandant de Péronne, en prit l'initiative sous le patronage du duc de Guise. En peu de temps, elle reçut de nombreuses adhésions et acquit assez d'importance pour que le roi crut nécessaire de s'en déclarer le chef. Les catholiques se liguaient pour la défense du trône et de la religion ; ce faisceau de résistances opiniâtres sauva la France de l'hérésie, le pire des fléaux. Et, pour qu'on ne dise pas que cette assertion est sans preuves, nous dirons qu'il faut distinguer dans la ligue trois périodes très différentes (1).

La première s'étend depuis son origine jusqu'à la mort du triste duc d'Alençon. La ligue à cette époque se maintient sur le terrain religieux, et elle est à l'abri de tout reproche ; la seconde commence quand la mort du duc d'Alençon appelle au trône Henri de Bourbon, roi de Navarre, le chef des huguenots rebelles à l'Église et au roi. La ligue met le pied sur le terrain de la politique et tout se précipite. Enfin ce qu'on pourrait appeler une troisième période de la ligue ne mérite guère ce nom, ce sont les excès de quelques fanatiques qu'on appelle les Seize. — S'opposer aux empiétements qui tentaient de dominer la France, se liguer pour défendre la vieille et glorieuse monarchie, et empêcher qu'un roi, huguenot et excommunié comme relaps, ne vint s'assoir sur le trône de saint Louis, tout cela ne constitue pas un crime, et, si crime il y a, il doit être imputé tout entier aux calvinistes qui avaient les premiers fait de telles ligues, et qui attaquaient les catholiques dans leurs droits les plus sacrés. L'origine et le but de la ligue sont donc purs et à l'abri des attaques d'une critique juste et saine. Vingt formules d'associations circulèrent d'abord, mais on finit par s'arrêter à la formule de Peronne, et elle devint bientôt générale et la seule qui fut reconnue. Voici les douze articles dont elle était composée : « Au nom de la sainte

(1) Cf. CHALEMBERT. *Hist. de la Ligue.* Conclusion.

Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, notre seul vrai Dieu, auquel soit gloire et honneur :

I. L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doist-êstre, et sera faicte pour establir la loy de Dieu en son entier, remettre et retenir le sainct service d'iceluy selon la forme et manière de la saincte Église catholique apostolique et romaine, abjurans et renonçants tous erreurs au contraire.

II. Pour conserver le roy Henry, troisième du nom, par la grâce de Dieu, et ses successeurs, roy très-chrétien, en l'estat, splendeur, autorité, devoir, service et obeyssance qui luy sont dues par ses subjets ainsi qu'il est contenu par les articles qui lui seront présentés aux Estats, lesquels il jure et promet garder à son sacre et couronnement, avec protestations de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné par les dicts Estats.

III. Pour restituer aux provinces du royaulme et Estats d'iceluy, les droicts, prééminences, franchises et libertez anciennes, telles qu'elles estoient du temps du roy Clovis, premier roi chrestien et encore meilleures et plus profitablement, si elles se peuvent inventer sous la protection susdite.

IV. Au cas qu'il y ait empeschement, opposition ou rebellion à ce que dessus, par qui et de qu'elle part qu'ils puissent estre, seront lesdicts associez tenus et obligez d'employer tous leurs biens et moyens mesme leurs propres personnes, jusqu'à la mort, pour punir, chastier et courir sus à ceux qui les auroient voulu contraindre et empescher, et tenir la main que toutes les choses susdictes soient mises à exécution réalement et de fait.

V. Au cas que quelques uns des associez, leurs subjectz, amis et confédérez, fussent molestez, oppressez et recherchez, pour les cas dessus dictz, par qui que ce soit ; seront tenus les dictz associez employer leurs corps, biens et moyens pour avoir vengeance de ceux qui auront faict les dites oppresses et molestes, soit par la voye de justice ou par les armes, sans nulle acception de personne.

VI. S'il advenait qu'aulcun des associez, après avoir faict serment en ladite association, se vouloit retirer ou départir d'icelle sou quelque prétexte que ce soit (ce que Dieu ne veuille), tels réfrac-

taires de leur consentement seront offensez en leurs corps et leurs biens en toutes sortes qu'on ne pourra adviser, comme ennemys de Dieu rebelles et perturbateurs du repos public, sans que les dicts associés en puissent estre inquietez ni recherchez, soit en public ou en particulier.

VII. Jureront les dicts associez toute prompte obéissance et service qui sera député, suivre et donner conseil, confort et ayde, tant à l'entretenement et conservation de la dite association, que ruyne aux contredisans à icelle, sans acception ni exception de personne ; et seront les défaillans et délayans punis par l'autorité du chef, et selon son ordonnance, à laquelle les dicts associez se soubmettront.

VIII. Tous catholiques des villes et villages, seront abvertiz et sommez secrètement par les gouverneurs particuliers d'entrer en ladite association, fournir deüement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'icelle, selon la puissance et faculté de chascun.

IX Que ceux qui ne voudront entrez en ladite association seront réputés pour ennemis d'icelle et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes.

X. Est desfendu auxdicts associez d'entrer en débats ny querelles l'un contre l'autre, sans la permission du chef à l'arbitrage duquel les contrevenants seront punis, tant pour la réparation d'honneur que pour toutes aultres sortes.

XI. Si pour fortification ou plus grande seureté des associez se faict quelque convention avec les provinces ce ce royaulme, elle se fera en la forme des susdites et aux mêsmes conditions, soit que ladite association soit poursuivie envers lesdites villes, ou par elles demandée, si aultrement n'est advisé par le chef.

XII. Et presteront tous les associez le serment suivant : « Je jure Dieu le créateur, touchant ce évangile, et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ay entré en cette saincte association catholique, selon la forme du traité qui m'y a ésté leu présentement, loyaument et sincèrement, sois pour y commander ou y obéir et y servir, et promets sous ma vie et mon honneur de m'y conserver jusques à la dernière goutte de mon sang, sans y

contrevenir ou me retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ou occasion que ce soit. »

Voilà quels furent les principaux règlements de la formidable Ligue. Pourrait-on bien y trouver la raison de ces injures superbes par lesquelles on s'est plu à la dénaturer, de ces dédains calomnieux dont on l'a poursuivie, de ces contes ridicules dont on a entouré son histoire si nationale, si intéressante et si catholique? Pourquoi, dans certains ouvrages, la Ligue paraît-elle plus coupable que les vingt associations montées par les huguenots contre l'antique religion de la France et contre la vieille autorité de ses rois? Pourquoi hisse-t-on si souvent les huguenots au Capitole, tandis qu'on mène les ligueurs à la roche tarpéïenne? Le secret n'est pas bien difficile à trouver. La Ligue a défendu un intérêt catholique et contre-révolutionnaire, le secret de l'énigme est là et on le chercherait en vain ailleurs. — Les historiens de l'école protestante se garderaient bien d'attaquer la Ligue en invoquant les principes; ce terrain leur serait trop défavorable et ils comprennent que les ligues huguenotes seraient brisées et détruites dans leur prétendue légitimité par le même coup qui s'attaquerait à la Ligue. Que font-ils donc? Ils invoquent des mots complaisants et sonores, ils parlent de frénésie, de fanatisme, et au lieu des raisons qu'ils ne peuvent apporter, ils en appellent aux injures. Mais rire des arguments d'un adversaire, n'a jamais été les réfuter, et on donne une bien faible idée de la justice de sa cause et de la force de son intelligence, quand, pour repousser les bonnes raisons d'un antagoniste, on ne lui oppose que l'injure ou la raillerie ; et si cela est vrai en toute rencontre, combien devient plus fort l'argument, quand il s'agit de faits, quand il s'agit de chiffres et de dates irréfutables, de documents inédits et d'une incontestable autorité. Le désir de connaître et de publier la vérité eût sans doute fait trouver à vingt auteurs que nous attaquons, ces documents qui attestent ou leur mauvaise foi ou le manque absolu des recherches les plus élémentaires. On dirait, quand ils parlent de la Ligue, des aveugles discourant sur les couleurs et sur le mérite d'une peinture invisible. Rien dans la religion ne parle à leur imagination,

rien ne touche leur cœur leur ; sensibilité est émoussée, et pour leur procurer des sensations, on serait tenter d'évoquer les âmes des despotes romains et les jeux sanglants de ces charniers humains, qne l'on appelle les amphithéâtres. La Ligue à leurs yeux est coupable de tous les crimes possibles, mais les huguenots sont et seront à jamais le modèle des bons citoyens ; n'ont-ils pas troublé l'État? Le modèle des sujets dévoués: ne les a-t-on pas vus lever et suivre l'étendard de la révolte à Jarnac, à Moncontour, à Dreux, à Saint Denis ? Ils sont aussi des modèles de douceur et d'humanité. S'ils ont massacré les catholiques partout, s'ils ont fait la Michelade de Nîmes, s'ils ont mis Lyon à sac, si le farouche des Adrets fit prendre à son fils un bain de sang, et si ce sang tiède encore était celui des catholiques, n'allez pas croire que ce fut par cruauté, vous vous tromperiez, c'était pure charité. Ils épargnaient ainsi à leurs victimes la douleur de mourir plus tard cloués sur leur lit, et ils les envoyaient plus tôt au ciel.

Reprise des hostilités.

34. Pendant que les catholiques se liguaient pour se défendre, le roi s'abandonnait, avec une puérilité croissante, à ses guenons, à ses perroquets, à ses petits chiens, à ses mignons... et à ses dévotions. Un placard de 1576 le nomme *basteleur des églises de Paris, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, gardien des quatre mendiants, père conscript des blancs battus et protecteur des capucins.* L'état d'abjection où il était tombé, amenait naturellement au dessein de l'enfermer comme Childéric, dans un cloître. Un plaisant composa, à ces propos, ce distique où il fait allusion aux couronnes du prince :

Qui dederat binas, unam abstulit, altera nutat ;
Tertia tonsoris nunc facienda manu.

Du sein de la mollesse où il languissait, pour opposer, au crédit de la Ligue, la puissance de la volonté nationale, il convoqua les États généraux et parut, en 1576, à Blois, avec tout l'éclat de la majesté royale. Dans un discours noble et mesuré, il fit, pour réconcilier les esprits, jouer tous les ressorts d'une élocution gracieuse ; mais ces dehors séduisants, qui semblaient réfuter ce qu'on disait de ses habitudes méprisables, restèrent sans effet sur l'assem-

blée. Je cite encore Ragon et je le cite, quoique libéral, parce que il est très hostile aux ligueurs et très favorable au roi, qu'il se soit pourtant contraint de condamner.« Trop faible pour oser combattre la ligue à force ouverte, trop pénétrant pour ne pas démêler ses desseins, il prit, par le conseil de sa mère, l'étrange résolution de se mettre lui-même à la tête de l'union, et d'accéder à une confédération secrètement dirigée contre lui. Mais cette démarche qui équivalait à une déclaration de guerre contre les protestants, et qui, aux yeux des catholiques, prouvait moins son zèle que son impuissance, le faisait ennemi d'un parti sans le rendre maître de l'autre. Pour empêcher que le duc de Guise ne fût le chef de la Ligue, il voulut l'être lui-même ; il eut le titre, et le duc la réalité. L'édit de pacification fut aussitôt révoqué sur les instances des États ; la guerre recommença ; le duc d'Anjou, naguère l'ami, le généralissime des protestants, commanda l'armée catholique : il avait pour lieutenant le duc de Guise. Les hostilités ne furent ni vives ni de longue durée. Henri III n'avait pas tardé à se lasser de servir la Ligue. Les États, par défiance de ses prodigalités, lui refusaient les sommes nécessaires pour faire la guerre. Il congédia les députés, et négocia une paix nouvelle. Le traité qui se conclut à Poitiers (1577) fut moins humiliant pour l'autorité royale que le précédent : le roi diminua le nombre des villes de garantie laissées aux calvinistes, et apporta quelques restrictions à la liberté de conscience. Dans le court intervalle de tranquillité que procura la pacification de Poitiers, Henri III institua l'ordre du *Saint-Esprit* (décembre 1578) (1), en mémoire de ce qu'il avait été élu roi de

(1) L'ordre de S. Michel, trop prodigué, était tombé dans l'avilissement, et on appelait, dit P. de L'Estoile, le collier de cet ordre le *collier à toutes bêtes*. Le roi, pour se rendre les nouveaux chevaliers plus affectionnés et plus loyaux, les obligea à certains serments conformes aux articles de l'institution de l'ordre. Il se proposait en même temps de donner à chacun d'eux une pension annuelle sous le nom de commanderie. Il espérait obtenir du Pape la permission d'imposer la somme de six vingt mille écus sur tous les bénéfices sans charge d'âmes, et sur tous les riches monastères de son royaume. L'abbé de Citeaux fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire ; mais le Pape s'y opposa, ainsi que tout le clergé de France. Le roi fut obligé de prendre ces pensions sur l'épargne.

Pologne et était parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte, et en même temps dans l'espoir de détacher plusieurs seigneurs du parti protestant, par le désir d'entrer dans le nouvel ordre auquel les catholiques seuls devaient être admis. Mais une conduite sage et décente, une administration ferme et économe (1), eussent été des moyens plus efficaces de relever une autorité sapée de tous côtés par les factions. Tandis que le roi, livré à de vils et avides favoris, chargeait incessamment ses peuples de nouvelles taxes qui allaient s'engloutir dans l'abîme de ses débauches et de ses prodigalitée insensées (2), quelques infractions au dernier traité produisirent bientôt une septième guerre, dite guerre *des Amoureux*, parce que de petites intrigues contribuèrent à la faire naître (1580). Les événements les plus remarquables furent le siège de Cahors, où le roi de Navarre se signala par sa vaillance, et les huguenots par des cruautés, représailles de la Saint-Barthélemy; le combat de Montcrabel, entre le maréchal de Biron et les troupes navarroises, qui furent vaincues; et le siège de La Fère, dont le duc de Guise s'empara. En 1581, le duc d'Anjou, qui avait besoin des secours de la France pour une expédition qu'il méditait dans

(1) L'administration était, au contraire, livrée à de grands désordres. « On « distribuoit en ce temps la charge des finances aux plus déloyaux, la conduite « des armes aux couards, et les gouvernements aux plus fols. » (*Journal de Henri III.*) « Tous les états de France se vendoient au plus offrant, principale- « ment de la justice; ce qui étoit la cause qu'on revendoit en détail ce qu'on « avoit acheté en gros, et qu'on épiçoit si bien les sentences aux pauvres parties, « qu'elles n'avoient garde de pourrir. Mais ce qui étoit le plus abominable, étoit « la caballe des matières bénéficiales, la plupart des bénéfices étant tenus par les « femmes et gentilshommes mariés, auxquels ils étoient conférés pour récom- « pense; jusqu'aux enfans, auxquels les dits bénéfices se trouvoient le plus sou- « vent affectés avant qu'ils fussent nés: en sorte qu'ils venoient au monde crossés « et mitrés. » (*Ibid.*) En 1579, le clergé, assemblé à Melun, fit porter au roi des remontrances à ce sujet. Il se plaignit qu'il y eût alors dans le royaume vingt-huit évêchés dont les revenus étaient touchés par des laïques et même par des femmes; que le patrimoine de l'Église fût menacé de passer entre les mains des courtisans et des gens de guerre, et que déjà dans les familles ont mit les bénéfices au nombre des effets héréditaires. (*De Thou.*)

(2) L'extravagance de ses profusions allait si loin, qu'en 1581, ayant marié son favori Joyeuse à Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, il donna à chacun des époux trois cent mille écus d'or, et en dépensa douze cent mille pour les fêtes du mariage. (*De Thou.*)

les Pays-Bas, dont les Flamands lui offraient la souveraineté, se présenta comme médiateur entre Henri III et les calvinistes. La paix fut conclue au château de Fleix, en Périgord, à des conditions assez avantageuses pour les réformés. Le duc d'Anjou s'assura des principaux calvinistes pour la guerre qu'il allait porter en Flandre, où il passa la même année à la tête d'une armée de douze mille hommes. Mais, par les fautes multipliées, il s'aliéna les esprits de ses nouveaux sujets. En 1583, il fut obligé de renoncer à l'espoir de régner sur eux, et retourna en France. Dans le même temps, Élisabeth, dont il avait demandé la main, et qui avait encouragé ses prétentions, rompit le mariage dont il s'était longtemps flatté. Trompé dans les projets de son ambition, accablé de chagrin et de dettes, il meurt à l'âge de trente ans, en 1584 (1). »

35. La mort du duc d'Alençon appelait au trône Henri de Béarn, roi de Navarre, descendant de saint Louis. Saint Louis avait eu cinq fils, le dernier d'entre eux, Robert, comte de Clermont, avait épousé Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, baron de Bourbon, et avait pris dès lors le nom de Bourbon, en ayant soin toutefois de conserver sur son écusson les armes de France. Le petit-fils de Robert avait jeté peu d'éclats ; un seul membre de la famille avait acquis, par la trahison, une célébrité malheureuse ; de plus, il était mort sans enfants. Par suite, la branche puînée de Bourbon-Vendôme se trouvait appelée à la succession des Valois. Le chef de cette branche avait eu une nombreuse famille. Des trois fils qui avaient survécu, Antoine devait être le chef de la nouvelle maison de Bourbon ; et le troisième, Louis, chef de la maison de Condé ; quant au second, Charles, devenu cardinal, archevêque de Rouen, il était destiné à jouer, au fond d'une prison, le triste rôle de roi sans royaume. Antoine, marié à Jeanne d'Albret, avait pris le titre de roi de Navarre, très mince principauté, dont les accessoires, Béarn, Foix, Albret, Armagnac, valaient mieux que le principal. Tour à tour catholique, protestant et catholique, le médiocre roi de Navarre avait été tué au siège de Rouen, en 1562, laissant pour héritier son fils Henri, alors âgé de neuf ans. Avec

Henri de Béarn.

(1) *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 197.

une complexion délicate, Henri avait grandi au milieu des rochers, respirant l'air des montagnes, marchant tête et pieds nus, nourri et habillé comme les autres enfants du pays. Grâce à ce régime, son tempérament était devenu fort et robuste. A la mort de son père, il était à la cour. Quatre ans plus tard, il se rendait en Béarn, et, sur les instances de sa mère, embrassait le calvinisme. Cette apostasie à un âge où l'esprit et le cœur commencent à prendre conscience d'eux-mêmes, avaient fait, sur sa jeunesse, une impression qui ne put jamais s'effacer entièrement. En 1569, sa mère lui faisait déférer le titre de chef du parti protestant. A la paix qui suivit la bataille de Jarnac et de Moncontour, il avait épousé Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, union qui suivit de près la Saint-Barthélemy. Sur les instances du roi, Henri avait abjuré le calvinisme. Pendant quatre années, il vécut à la cour, remplissant les pratiques extérieures du catholicisme qu'il alliait d'ailleurs aux plus coupables désordres. Un beau jour, il s'évada, rétracta son abjuration et revint au calvinisme. Pendant les huit années qui suivirent, il n'avait rien fait qui pût attirer sur lui l'attention. Tel était le prince que la mort du duc d'Anjou faisait héritier présomptif de la couronne, mais que ses croyances semblaient devoir en éloigner à jamais. Aucune action d'éclat ne le recommandait ; il était plutôt homme de plaisirs qu'homme d'affaires. Toutefois, on lui reconnaissait une intelligence fine et déliée, un esprit juste et une grande fermeté de caractère, qu'aucun revers ne pouvait abattre.

Conduite du roi.

36. Après la mort du duc d'Anjou, Henri III, justement alarmé des conséquences qui en découlaient, avait d'abord hésité sur le parti à prendre. Son premier mouvement avait été de se rapprocher des catholiques ; mais soit qu'il fût blessé de l'ascendant du duc de Guise, soit qu'il craignît de porter atteinte à ses propres droits, en contestant les titres du roi de Navarre, il se décida enfin à prendre parti pour ce dernier, et, non content de lui accorder des places de sûreté, le reconnut ouvertement pour l'héritier présomptif du trône. De plus, afin de ne laisser aucun doute sur ses sentiments, il publia un édit par lequel les peines les plus sévères étaient portées contre *quiconque n'aurait pas renoncé, dans l'espace d'un mois, à toute*

ligue et association. Toutes les craintes des catholiques étaient ainsi justifiées ; le roi passait au protestantisme ; un hérétique relaps devait, de par Henri III, monter sur le trône de Saint-Louis et de Charlemagne. Une telle décision n'était pas seulement l'équivalent d'une apostasie personnelle ; c'était, en perspective, l'apostasie sociale de la France, la violation solennelle du droit public en vigueur dans le royaume très chrétien. Solennellement mis en demeure de reconnaître un protestant pour héritier de la couronne ou de résister aux ordres du roi, c'est-à-dire de trahir à son exemple ou de défendre leur foi, les catholiques ne pouvaient hésiter ; pleins de confiance dans la justice de leur cause, ils résolurent d'en appeler solennellement aux armes. Dès les premiers jours de 1583, Mayneville, représentant de la ligue de Péronne, vint à Paris pour s'entendre sur les moyens de préluder à une guerre désormais inévitable. Il fut reconnu qu'il ne suffirait pas que la noblesse prît les armes, qu'il fallait que la bourgeoisie s'unît à elle, et qu'il était nécessaire de créer, dans toutes les villes, des centres de résistance. On s'occupa aussitôt de l'exécution ; le jeu des institutions et franchises municipales rendait la tâche facile. De la capitale, le mouvement s'étendit à la province. Déjà en relations avec les municipalités des principales villes, les organisateurs avaient député des commissaires pour les informer des projets conçus et les engager à s'unir à eux pour défendre la religion. En peu de temps un grand nombre d'adhésions arrivèrent. Les villes d'Orléans, de Chartres, de Blois, de Tours, furent les premières à se prononcer ; la plupart des autres ne tardèrent pas à les imiter ; on comprenait partout qu'il y allait du salut de l'Église catholique en France.

Conduite des catholiques

37. La Ligue s'était établie à Paris, sur l'initiative d'un bon bourgeois, avec le concours de trois curés. On avait recruté des membres dans le secret le plus profond et on se réunissait tantôt ici, tantôt là, pour ne pas éveiller les soupçons. Quand cette ligue bourgeoise et municipale fut formée, on trouva à propos, dit Lezeau, de députer quelques bons bourgeois, habitants de Paris, gens de cervelle, lesquels avec bonne instruction, allèrent en plu-

sieurs provinces et villes du royaume, pour informer quelques-uns des plus affectionnés catholiques, habitants desdites villes, de la création et formation de la Ligue, et de l'occasion d'icelles, des projets et intelligences avec les princes, afin de ne faire qu'un corps mû par une même intelligence dans toute la France. Ce qu'il faut remarquer pour comprendre que ce sont les peuples qui ont formé la Ligue et qu'en eux résidait la matière et substance d'icelle, et que les *princes lorrains* n'en étaient que les *accessoires*, d'autant que la force consistait au fait de la religion embrassée et affectée par les catholiques de bon cœur et sans feintise, et pour ce, avaient recours à ces princes qui servaient à leur intention, sans qu'ils se sentissent beaucoup obligés d'examiner par quels motifs ces chefs étaient principalement portés, pourvu qu'ils parvinssent à leurs fins, pour lesquels ils employaient volontiers tous les moyens à eux possibles (1). Dès mars 1584, en prévision de la mort du duc d'Anjou, Guise et Mayenne s'étaient réunis à Nancy, avec les principaux seigneurs catholiques ; ils proclamèrent éventuellement le cardinal de Bourbon héritier présomptif et déclarèrent que la ligue de Péronne était la seule ressource qui restât à la nation. Le cardinal était l'oncle de Henri de Béarn, qui n'avait pas d'enfants ; il se trouvait donc, après lui, l'héritier le plus proche ; en lui reconnaissant actuellement cette qualité, les catholiques respectaient autant qu'il était en eux le principe de l'hérédité monarchique, puisqu'ils ne faisaient qu'écarter du trône un prince hérétique, que les lois du royaume déclaraient incapables d'y monter. De plus, Henri de Guise désavouait par là toute prétention ambitieuse et reconnaissait lui-même les droits de la maison de Bourbon à la succession de Henri III. Les bases et le but de l'association étant posés, il avait fallu l'étendre et s'assurer le concours du roi d'Espagne, le grand défenseur de l'Église en Europe. Philippe s'était depuis longtemps mis en rapport avec les catholiques de France ; aussi s'empressa-t-il de répondre aux ouvertures. Le 31 décembre, un sieur Tassis signait, en son nom, avec Mayneville, agent du cardinal de

(1) LEZEAU. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIV, page 41.

Bourbon et de Guise un traité en vertu duquel : 1° Le cardinal était reconnu pour héritier présomptif, à l'exclusion de tout prince non catholique ; 2° L'exercice de toute religion autre que la catholique était interdit ; 3° Le concile de Trente devait être reçu dans le royaume ; 4° La ville de Cambrai, dont s'était emparé le duc d'Anjou, devait être rendue à l'Espagne ; 5° Philippe devait fournir tous les ans, à la Ligue, 50,000 écus d'or. Ce traité fut signé à Joinville. Ainsi la Sainte-Union réunissait tous les éléments de succès : elle avait un chef politique, roi en expectative ; un chef militaire dans le duc de Guise, appuyé d'une portion de la noblesse ; un centre d'action et un soutien dans la bourgeoisie du royaume ; enfin, au dehors, un allié puissant, et l'argent, le nerf de la guerre.

Approbation du Pape.

38. Afin de donner à la prise d'armes son véritable caractère et d'ôter à la Ligue tout scrupule, le duc de Guise jugea sagement qu'il était de la plus haute importance d'obtenir, sinon le concours effectif, du moins l'approbation explicite du souverain pontife. Le cardinal Pellevé et le P. Mathieu partirent à Rome pour cette négociation. La chaire de St. Pierre était occupée par Grégoire XIII, pape d'un caractère modéré, peu enclin aux voies de rigueur. Instruit du véritable état des choses, il comprit que le sort de la religion en France dépendait du parti qu'il allait prendre et n'hésita pas à approuver les projets de résistance des catholiques. Toutefois, obligé aux ménagements envers Henri III, il ne donna point son approbation par écrit et se contenta de déclarer de vive voix, au cardinal Pellevé, que les catholiques ayant pour première et principale intention de prendre les armes contre les hérétiques du royaume, il consentait et approuvait que cela fût fait et éloignait tout scrupule de conscience qu'on pourrait avoir sur cet objet, persuadé que le roi aurait cela pour agréable ; ajoutant, du reste, que, dans le cas où ce prince manifesterait des intentions opposées, les catholiques n'en devraient pas moins suivre leurs desseins. De plus, sur la demande des négociateurs, il accorda une indulgence plénière à ceux qui prendraient part à une œuvre si sainte ; promit de déclarer, lorsque les hostilités seraient commencées, le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder au trône, et s'engagea

à favoriser l'entreprise de toute manière ; enfin le 15 février il donna sa sanction au traité de Joinville. Ce n'est pas que le souverain pontife eut aucun parti pris contre le roi de Navarre ; en son privé, il désirait même que ce prince devînt roi de France, pourvu qu'il se fît catholique. Si Grégoire XIII patronnait le cardinal de Bourbon, c'était pour s'assurer, pendant son règne, nécessairement court, de la sincérité des dispositions du Béarnais (1). Pour blâmer cette conduite, il faut ne pas savoir que le catholicisme était la première loi de l'État. Le souverain s'appelait le *Fils aîné de l'Église ;* il ne pouvait pas être un Fils rebelle à son droit d'aînesse; il s'appelait encore roi *très chrétien ;* il ne pouvait pas être, en même temps, très hérétique ; il jurait à son sacre de combattre les hérétiques, cela suppose qu'il ne pouvait pas l'être. Henri de Navarre, prince étranger à la France et hostile à la foi ; parent de Henri III au vingt-deuxième degré, aussi peu parent que possible, mais non plus au degré successible, était donc légitimement écarté, et il est heureux qu'il en ait été ainsi. Dans le cas contraire, la France perdait sa foi comme l'Angleterre et les pays du Nord ; en perdant la foi, elle perdait sa raison d'être providentielle, passait aux rangs subalternes ou devait bientôt périr par l'anarchie des croyances, mère de toutes les autres anarchies.

Manifestes.

39. Lorsque tout eut été préparé, Guise se dirigea vers Châlons et fit appel à la noblesse de Champagne ; Mayenne se retira en Bourgogne et rallia la noblesse catholique ; le cardinal de Bourbon convoqua, à son château de Gaillan, la noblesse de Normandie et de Picardie. De là, il se rendit à Péronne et, le 31 mars 1585, publia un manifeste où il exposait les griefs des catholiques et déduisait les motifs d'une prise d'armes. Le point principal, sur lequel il insistait, était que, le roi n'ayant pas d'enfants, la France était menacée de passer entre les mains d'un hérétique relaps, ce qui serait contraire à la constitution du royaume et au serment du sacre royal, danger d'autant plus pressant, ajoutait-il, que, tandis que les huguenots refusent de rendre leur place de sûrete, ils ap-

(1) Instruction au cardinal Caëtani pour sa légation en France : *Revue du monde catholique,* t. XVII, p. 449.

pellent à leurs secours la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne pour établir, de concert avec eux, l'hérésie en France ; au contraire, les seigneurs les plus dévoués à la foi catholique sont privés par le roi, de leurs charges et fonctions. Puis il dénonçait l'insatiable avarice des favoris, la multitude des nouveaux impôts, l'accablement et l'oppression de tous les ordres de l'État, enfin l'inexécution de la promesse faite par Henri III, aux derniers États de Blois, de ne plus souffrir, dans le royaume, aucune religion autre que la catholique. « Pour ces justes considérations, nous, cardinal de Bourbon, premier prince du sang, assisté des princes, cardinaux, pairs, prélats, officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, seigneurs, gentilshommes, villes et autres faisant la plus saine partie du royaume, déclarons avoir juré de tenir la main forte et armée à ce que l'Église soit réintégrée en sa dignité et en la vraie religion catholique, la noblesse jouisse de ses honneurs et privilèges, le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts abolis, les parlements maintenus dans leurs prérogatives, et les États, lorsqu'ils seront assemblés, en leur autorité. » Ce manifeste donnait, sans doute, la première place aux intérêts religieux, mais il n'oubliait point les griefs politiques, les réformes nécessaires, le maintien des droits. De plus, en tête de la publication, figuraient les adhésions du Pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, de la seigneurie de Venise, du duc de Florence, de la République de Gênes, des ducs de Lorraine, de Guise, de Nevers, c'est-à-dire de tous les représentants et défenseurs de la religion catholique en France et en Europe. Un tel manifeste produisit sur les esprits la plus vive impression. Malgré son incurable apathie, Henri sentit le coup et publia un contre-manifeste. Le roi s'excusait ; mais contre l'évidence, il ne pouvait ni excuser ses mœurs, ni nier le gaspillage des finances, ni contester ses entreprises contre les institutions de la France et la foi de l'Église. Du reste, comme la guerre pour ou contre la religion touche aux plus graves intérêts de la conscience, aux manifestes se joignent les publications contradictoires. Aux catholiques, on reprochait d'être les instruments du roi d'Espagne ; aux protestants, de venir de l'étranger et d'appeler à leur secours

les princes étrangers. Le point décisif, c'est que l'indigne monarque avait abdiqué le devoir royal ; qu'il avait contraint les catholiques et les Français à se garer des suites de son abdication et qu'il motivait leur action armée en passant à l'ennemi. Henri III était coupable de haute trahison.

Traité de Nemours.

40. Tout espoir de conciliation était perdu. On se prépara à la guerre, avec une certaine lenteur. Les catholiques étaient arrêtés par le respect pour le pouvoir royal ; le roi était enrayé par la vénération que lui commandaient et le respect de la foi et le respect de la loi. A certain point délicat, il y a, dans les consciences une timidité invincible qui prévient les excès et prépare les retours. Henri III met Paris en état de défense ; il destitue les officiers de la garde bourgeoise et en met d'autres à leur place. Des armées, commandées par divers chefs, évoluent dans les campagnes ; l'armée royale remporte quelques succès partiels. La plupart des villes se prononcent pour la Ligue ; le duc de Guise avance sur Paris avec 12.000 hommes. De part et d'autre, on se mesure du regard ; on veut négocier encore. Le 9 juin, les chefs catholiques, publièrent *une requête et dernière résolution, pour montrer clairement que leur intention n'était autre que l'honneur de Dieu et l'extinction des hérésies.* Dans cet écrit, ils demandaient que le roi défendît l'exercice de toute autre religion que la catholique ; déclarât les hérétiques privés de toutes charges et dignités ; qu'il fît enregistrer cet édit au Parlement et s'engageât à l'observer ; qu'il retirât aux protestants leurs villes de sûreté ou les contraignît à se rendre. « Pour montrer qu'il n'étaient mus par aucun sentiment de haine ou d'ambition, les princes et seigneurs de l'union étaient prêts à donner leur démission de tous les gouvernements et de toutes les charges qu'ils possédaient. » De son côté, le roi de Navarre s'adressait aux puissances étrangères pour obtenir de l'argent et des hommes. Aux Français, il adressait un manifeste pour se défendre, au surplus, fort maladroitement. Henri savait se battre, mais il ne savait pas mentir. On l'accusait d'hérésie, il en faisait profession ; on l'accusait de double apostasie, il confessait avoir pratiqué les devoirs d'une religion à laquelle il ne croyait

pas ; on l'accusait de révolte et il se disait résolu à garder les villes de sûreté. Comme s'il eût senti que son mémoire justificatif n'était qu'une confession sans grâce, il provoquait le duc de Guise à un duel et réduisait à une très petite question de personne l'avenir religieux d'un pays. Henri III, pris entre deux feux, n'ayant plus que le choix des humiliations, signa, le 7 juillet, la traité de Nemours. Ce traité portait : qu'il n'y aurait désormais en France, qu'une seule religion ; que les ministres huguenots sortiraient du royaume dans un mois et dans six mois tous ceux qui ne voudraient pas revenir à la religion catholique ; que tout hérétique, pour la seule raison d'hérésie, serait incapable de posséder aucune charge, dignité ou bénéfice ; que les chambres mi-parties seraient supprimées ; que le roi autoriserait ce traité par un édit irrévocable, et que lui, son conseil et tous les membres du royaume le confirmeraient par leur serment ; que l'édit serait enregistré au Parlement et exécuté sans délai ; qu'on retirerait aux huguenots les villes cédées ; que tout ce qui avait été entrepris par la Ligue serait ratifié par le roi. Quand le roi de Navarre lut ce traité, la moitié de sa moustache blanchit instantanément. Henri III n'en eut guère moins de dépit ; cependant il fit enregistrer l'édit au Parlement. Dans sa duplicité, il ne désespérait pas encore d'échapper aux conséquences. Pour traîner les choses en longueur, il envoya des députés près du Béarnais afin de le presser de se convertir. Pour empêcher la guerre en paraissant s'y hâter, il demanda, aux principaux personnages, l'argent nécessaire, mais en termes qui devaient amener un refus. La ville de Paris lui alloua, sans marchander, 200.000 écus ; le Béarnais rejeta les offres de conversion ; sa vertu s'accommodait encore mieux de la liberté de faire que de la liberté de penser. Les événements prenaient, à l'intérieur, un aspect de plus en plus embarrassant pour l'autorité royale.

Guerre.

41. Le traité de Nemours ne pouvait aboutir qu'à une soumission immédiate ou à la guerre. Les protestants paraissaient perdus ; le roi de Navarre les rassura par sa fermeté. Excommunié par le Pape, qui soutenait la Ligue sans trop l'aimer, il en appelle à un concile libre et, par une démarche trop hardie, fait afficher son

appel jusqu'aux portes du Vatican. L'Allemagne lui envoie des secours ; le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, se prononce en sa faveur. La France est en proie à la disette. « Le blé étant devenu sans prix, les gens de campagne furent obligés de se nourrir de glands de chênes, de racines sauvages, de fougères, du marc et des pépins de raisins séchés au four, qu'ils faisaient moudre pour en faire du pain (1).

Alors éclate la guerre des trois Henri : Guise, Navarre et France. Les hostilités sont un instant interrompues par la paix de Saint-Bris en 1586, et en 1587 par la mort de Marie Stuart. Le roi confie une armée au duc de Joyeuse, favori dont les vices étaient couverts par de brillants dehors, pris maladroitement pour de la magnificence. « Tandis que ce jeune voluptueux, dit Ragon, s'avance vers les provinces méridionales pour livrer bataille aux durs guerriers du roi de Navarre, Henri III, comme si le royaume n'était pas désolé par la guerre civile, se livre plus que jamais à ses frivoles et ruineux caprices. L'argent qu'il extorque à ses peuples par une perpétuelle création de taxes nouvelles et dès longtemps si pesantes, qu'en 1578 les députés des États de Bourgogne lui ont demandé s'il ferait que désormais l'année eût *deux étés et deux automnes, deux moissons et deux vendanges,* il le gaspille en futiles dépenses, recherchant à grands frais, pour les découper et les coller aux murailles comme un enfant, les peintures dont on ornait les livres de prières avant l'usage de l'impression, et perdant en quelques mois plus de cent mille écus d'or à acheter de petits chiens ou d'autres animaux de fantaisie, pour lesquels il tient à ses gages une multitude de domestiques uniquement employés à soigner ces ridicules objets de sa royale prédilection. Cependant Joyeuse rencontre Henri de Bourbon dans la plaine de Coutras. Avant l'action, le roi de Navarre, s'adressant aux chefs qui l'environnent, les prend à témoin des efforts qu'il a faits pour prévenir cette fatale journée. *Périssent,* s'écrie-t-il, *les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va couler retombe sur leurs têtes !* Puis, se tournant vers le prince

(1) *Mémoires de Gamon.* Les mémoires du P. de l'Estoile racontent des traits qui font frémir.

de Condé et le comte de Soissons, ses cousins, il leur parle ainsi : *Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous,* répondent les princes, *que nous sommes de bons cadets.* Tout à coup, au tumulte d'un camp succède un religieux silence ; le roi tombe à genoux avec toute l'armée ; il adresse sa prière à l'arbitre des combats. *Ils ont peur,* dit Joyeuse en contemplant de l'autre rive ces soldats agenouillés. *Ne vous y trompez pas,* lui répond un de ses officiers, *quand les huguenots font cette mine, ils ont envie de se bien battre.* Chantant, comme le présage du succès, ce psaume de Marot :

La voici, l'heureuse journée,
Où Dieu couronne ses élus,

ils se relèvent et fondent sur l'ennemi. En moins d'une heure, la déroute des catholiques est complète ; et, ce qui fait surtout la joie du roi de Navarre, c'est que le plus beau triomphe ne lui coûte que cinq officiers et vingt soldats. Il a préparé la victoire par sa prudence ; il l'a décidée par sa valeur (1); il s'en montre digne par sa modération et son humanité. Il prend soin des blessés, renvoie les prisonniers sans rançon, fait rendre les honneurs funèbres au duc de Joyeuse, victime nouvelle que le fanatisme s'est immolée par un meurtre commis de sang-froid après le combat. Cette victoire était la première que, depuis vingt-cinq ans de guerre civile, les protestants eussent remportée en bataille rangée. Cependant tout entière et éclatante qu'elle était, ils n'en tirèrent que peu de fruit. Soit que Bourbon ait cédé au désir frivole d'aller déposer ses trophées aux pieds de la comtesse de Guiche, soit qu'il ait été forcé à l'inaction par la retraite momentanée de la plupart des gentilshommes qui servaient sous lui volontairement et qui, voisins de leurs foyers et de leurs familles, se laissèrent aller à la douceur de les revoir au sortir d'une bataille glorieuse, il interrompit le cours

(1) Quelques généraux s'étant mis devant lui afin de le préserver : *Ne m'offusquez pas,* leur dit-il, *je veux paraître.* Il se battit seul à seul avec Château-Renard, cornette d'une compagnie de gendarmes, et le fit prisonnier en lui criant : *Rends-toi, Philistin.*

de ses succès et se replia vers les provinces méridionales, où bientôt après il eut la douleur d'apprendre la mort du prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean-d'Angely (1). »

Exploits des Guises.

42. Une armée allemande, appelée par les huguenots, venait à leur secours ; elle avait déjà franchi les provinces de l'Est et marchait à toute hâte pour aller se joindre aux troupes du Béarnais. Le duc de Guise se mit à leur poursuite et en tailla en pièces plusieurs corps à Auneau et à Vimory dans le Gâtinais. Les débris de cette armée, poursuivis par Henri III, qui s'était enfin décidé à prendre le commandement des troupes, achetèrent, par une capitulation, la permission de retourner dans leur pays. Le roi, glorieux comme sont tous les hommes de néant, se hâta de venir triompher, dans Paris, de la fuite de ces étrangers. Mais le peuple, peu en goût pour ce fanfaron, affecta de n'attribuer la victoire qu'au duc de Guise ; ses dernières victoires avaient redoublé, en sa faveur, l'enthousiasme populaire. « Saül a tué mille ennemis, mais David en a tué dix mille : » Tel était le texte que commentaient les prédicateurs, tel était le cri de la multitude. Si vif était l'entraînement des esprits que la Sorbonne avait pris une délibération portant : *Qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect.* L'autorité dont jouissait à juste titre la docte compagnie, donnait une haute importance à cette décision. La doctrine est juste : les rois sont constitués pour les peuples et non les peuples pour les rois ; le salut du peuple est la loi suprême ; la déposition d'un prince incapable ou indigne n'est pas, en soi, chose plus surprenante que l'enterrement d'un prince mort ; le point difficile et délicat, c'est de savoir au juste pourquoi et comment, et à quel moment précis on peut licitement déposer un prince. Le roi conçut, de cet acte, la plus vive colère ; mais ce n'était que la colère de l'impuissance. En présence de l'unanimité populaire, le petit groupe des partisans du roi crut utile de recourir à l'arme de la lâcheté méchante, au pamphlet. On vit paraître successivement le *Pot-Pourri* des affaires de France, l'*Oisonneric* du

(1) *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 203.

cardinal de Bourbon, la *Grande Cacade* de Guise, l'*Art de ne pas croire en Dieu, Nouveaux secrets pour tirer argent du peuple sans qu'il s'en sente,* la *Confrérie des marmitons de la Ligue,* les *Sermons d'un curé recueillis par un crocheteur.* Cependant, les chefs de la Ligue se réunissaient à Nancy, en janvier 1588, et délibéraient sur les moyens de consolider la Ligue. Il fut convenu de présenter une requête au roi pour le prier de se déclarer sincèrement chef de la sainte Union ; d'éloigner de son conseil et de sa cour les personnes favorables à l'hérésie, de recevoir le concile de Trente, d'user de la police contre les mauvaises doctrines, de donner aux chefs de la Ligue des charges importantes et des places de sûreté. Le roi ne pouvait plus rien attendre ni des ligueurs, ni des huguenots ; également suspect aux deux partis, il dut songer à pourvoir lui-même et lui seul à sa propre défense.

Journée des barricades

43. On devrait s'attendre à quelque résolution héroïque ; Henri fit tout le contraire. D'abord, il fit à son mignon, Joyeuse, de scandaleuses funérailles. Ensuite il fit, de l'autre mignon, d'Épernon, un grand amiral de France, gouverneur de Normandie, sans doute pour s'amuser ensemble à faire voguer des sabots sur l'eau. Pendant le carnaval, il courait les rues, insultant les femmes et les filles. Par contre, il enjoignait à la duchesse de Guise de quitter Paris ; la duchesse se contentait de railler, en montrant les ciseaux d'or qui devaient donner la troisième couronne à frère Henri de Valois. De leur côté, les Parisiens se montraient de plus en plus attachés à la religion. A Paris, la municipalité était ainsi constituée : le prévôt des marchands, quatre échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur composaient le bureau de ville. A ce bureau étaient adjoints vingt-six conseillers et dix sergents ou huissiers. Paris, en outre, était divisé en seize quartiers ; à la tête de chacun il y avait un officier. Chaque quartier se subdivisait lui-même en quatre sections ou *miquartaineries*, qui formaient quatre autres sections ou *dixaineries.* En sorte que Paris, outre son bureau central, comptait 16 quarteniers, 64 cinquanteniers et 256 dixainiers. Par ce réseau administratif, il pouvait se mouvoir à son gré, en un clin d'œil.

Par un retour subit d'activité, dont il était facile de deviner le but, le roi avait ordonné de tenir les archers au service, de lever des troupes, d'avertir les gouverneurs et d'appeler les Suisses au secours. Aussitôt les Seize organisent dans Paris un soulèvement contre le roi et appellent à leur secours le duc de Guise. Le roi envoie, au duc, l'ordre de rester ; contrairement à l'ordre royal, il entre à Paris. Le peuple court au-devant de lui et reçoit avec transport le *destructeur des Allemands*, le fléau de l'hérésie, le Macchabée de la France, le juste qui vient confondre la cour d'Hérode. Le roi, dont le retour triomphant de Guise augmente la frayeur, hâte l'arrivée de quatre mille soldats, qui entrent, le 12 mai, sous la conduite du maréchal de Biron. Aussitôt l'alarme est donnée, les bourgeois s'assemblent en armes. Alors arriva ce qui s'est répété si souvent depuis dans les révolutions. Les soldats n'osent pas tirer sur le peuple, qui, dans sa fureur, pourrait les écharper. La multitude les fait reculer sans combat, les enveloppe, les désarme, dresse partout des barricades et cerne le roi au Louvre. Cependant Guise n'a point quitté son hôtel ; il sort quand le désordre est au comble, apaise le peuple et renvoie les soldats. Henri quitte furtivement Paris et se retire à Chartres. Guise exerce alors un pouvoir en déshérence, fait élire des magistrats, s'empare de l'arsenal et de la Bastille, et, pour donner un caractère légal au soulèvement, s'efforce de mettre le Parlement dans ses intérêts. La plupart des magistrats gagnés aux doctrines césariennes, peu soucieux de la religion et des intérêts populaires résistent, Achille de Harlay, le confond par ces paroles : *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, ma foi à mon roi, mon corps entre les mains des méchants ; ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le Parlement ; mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.* Guise est ébranlé de cette résistance ; ses hésitations refroidissent la multitude. Bientôt les Parisiens, soit repentir de leur excès, soit crainte des vengeances du roi, ne songent plus qu'à le fléchir. Ils ont recours à l'intervention de ces confréries dont le monarque fait ses délices. Une procession de pénitents va le trouver jusqu'à Chartres. Le roi les reçoit

avec dédain. Aux pénitents succède une ambassade du Parlement qui sollicite la grâce du peuple. Henri montre d'abord quelque fermeté, et enfin accorde tout ce que souhaitent les ligueurs. Par l'*édit d'union*, signé à Rouen, le roi se déclare de nouveau chef de la Ligue, approuve ou pardonne toutes les entreprises de cette association, lui livre un grand nombre de villes, nomme le duc de Guise généralissime des armées du royaume, et s'engage à convoquer les États généraux à Blois, pour délibérer sur tous les articles proposés par les chefs de la Ligue dans la requête de Nancy.

Assassinat des Guises.

44. Le roi s'était encore une fois rendu, mais par ruse, et avec l'arrière-pensée de se tirer d'embarras par le crime. Les États généraux furent convoqués à Blois et s'assemblèrent le 4 octobre 1589. « Dès que le roy, dit Palma Cayet, vit que les princes de la Ligue continuaient leurs intelligences et associations, il avait résolu de s'assurer du duc de Guise ; il avait demandé conseil à plusieurs comme il devait s'y comporter ; aucuns lui conseillèrent que l'emprisonnement était le plus dur ; autres lui disent que *morta la bestia, morto il velino*... Mais surtout on lui disoit qu'il se devait souvenir que, l'an 1584, il avait fait tuer tous les lions et bestes farouches qu'il faisoit nourrir au Louvre, pour avoir eu une vision qu'ils le dévoroient, qu'il se souvinst et qu'il lui avoit semblé avoir reçu plus de mal d'un lion le plus furieux de la troupe ; que ceste vision se debvoit point autrement s'expliquer, sinon que c'estoit la Ligue qui, depuis l'an 1585, ayant pris les armes, vouloit abattre son authorité royale, et que le jeune lyon représentait le chef de la Ligue. » (1) Ces imputations des courtisans sont des calomnies. Le duc de Guise ne songeait point à perdre le roi et n'y pouvait songer, par la raison qu'il se fût perdu lui-même ; du reste, sans toucher à sa personne, il était facile de détruire son influence par un bon gouvernement Villeroy, contemporain de l'événement, le juge bien : « Les peuples, dit cet homme d'État, ne l'aymoint que pour ce qu'ils aspiraient, par son moyen, estre des livrés des hérétiques, et soulagez plus tôt que par celuy du roy ; il ne fallait pour changer les affections du peuple que faire mieux que luy en l'un et en

(1) *Chronologie novennaire de Palma Cayet.*

l'autre. Voilà comment j'eusse voulu faire mourir M. de Guise ; c'étoit le moyen de relever l'authorité du roi ». (1) A l'ouverture de l'assemblée, Henri III se montra fidèle à ses habitudes : « Le roy, dit encore Palma Cayet, désirant faire cognoistre à tous les députés, quel avoit esté toujours son zèle à la religion catholique romaine, leur commanda de se préparer à la sainte communion par trois jours de jeûne entier. Sa majesté reçut le Saint-Sacrement dans l'église Saint-Sauveur et le cardinal de Bourbon communia tous les députés au couvent des Jacobins. » Au sortir de la table sainte le roi se résout au meurtre. De fidèles sujets le détournent de ce dessein honteux. Le brave Crillon, pour sauver l'honneur de son maître, propose de se battre en duel avec Guise et promet de le tuer. Le maréchal d'Aumont, plus juste, ose ne point désespérer du pouvoir des lois : il offre d'arrêter le duc et conseille de lui faire un procès. Henri persiste dans son dessein criminel ; il choisit lui-même les meurtriers, distribue les poignards et, le 23 décembre, le duc est percé de coups, au moment où il se rend au conseil du roi. Guise avait négligé, jusqu'à l'affectation, le soin de sa sécurité. De tous côtés on l'avait averti du sort qui l'attendait ; il refusait d'y croire, non par estime pour le roi, mais par pitié : il ne lui croyait pas assez de fermeté même pour ordonner un assassinat. Ainsi mourut Henri le Balafré, le héros de la Ligue, le défenseur de la foi et des lois du royaume, le représentant des intérêts populaires, l'adversaire contraint d'un roi misérable, dont le trépas eût été injuste, même s'il fût tombé sous le glaive de la justice politique. Vaillant capitaine, seigneur magnifique et libéral, politique habile, porté par de nombreux partisans dans la noblesse, dans le clergé et dans le peuple, il fut, en France, l'un des sauveurs de l'Église. Le lendemain de sa mort, on massacrait son frère, le cardinal de Guise ; un prince de l'Église était assassiné par le roi de France, à deux pas de la Chambre où délibéraient les représentants de la nation. Le cardinal de Bourbon et les principaux ligueurs furent arrêtés. Le colonel Alphonse Corse, depuis maréchal d'Ornano, partit pour Lyon avec mission d'assassiner

(1) *Mémoires d'État de Villeroy.*

Mayenne. On se croirait chez les Caraïbs. Mayenne prévenu de la fin tragique de ses frères, avait gagné son gouvernement de Bourgogne. Le roi, qui se défiait de la politique tortueuse de sa mère, ne l'avait point consultée sur cet assassinat ; quand il lui en fit part, la vieille politique lui dit : « C'est bien coupé, maintenant il faut coudre. » Quinze jours après mourait Catherine de Médicis, princesse qui eut quelques qualités brillantes, de l'esprit, de la beauté, d'élégantes manières, et cet amour des arts héréditaires dans sa maison ; du reste, véritable Italienne de l'école de Machiavel, sans foi et sans scrupule, astucieuse et dissimulée, ambitieuse et cruelle, régnant par la perfidie, par l'immoralité, par le crime, trompant tous les partis pour les dominer, s'entourant d'un sérail de courtisanes pour amorcer une jeunesse libertine, dépravant même ses fils pour les énerver, et les maîtriser, menant de front le plaisir et le meurtre, égorgeant le demi-quart d'une ville au sortir d'une noce et d'une fête : femme voluptueuse et atroce, le fléau de sa famille et du royaume, et toutefois à la fin, tellement perdue dans l'abîme où elle avait plongé la France, qu'on s'aperçut à peine de sa mort.

Conseil général de l'Union.

45. Après l'assassinat des Guises, les échevins de Paris se hâtèrent de donner, aux provinces, avis du funeste événement, pour qu'elles eussent à imiter la capitale. Les Seize se mirent à la tête du mouvement et formèrent un conseil chargé de pourvoir aux nécessités des circonstances. Le duc d'Aumale fut nommé gouverneur de Paris. Le peuple, qui comprenait aussi bien que ses chefs la nécessité de tout sacrifier à la cause de la foi, s'imposa de lui-même extraordinairement ; on vit les plus pauvres d'entre les métiers apporter à l'hôtel de ville les quelques écus de leur épargne. Pendant les fêtes de Noël, les prédicateurs célébrèrent, dans les chaires, la mémoire des deux frères martyrs et se répandirent en invectives contre le roi, qu'ils ne craignaient plus d'appeler publiquement le tyran, l'hérétique, l'excommunié, le *vilain Hérode*, anagramme de *Henri de Valois*. Au sortir d'un de ces sermons, le peuple brûla les armoiries du roi et jeta les restes dans le ruisseau. La municipalité en corps tint sur les fonts du baptême le fils

posthume du duc de Guise et l'appela, Paris de Lorraine. Presque chaque jour des processions gravissaient, au chant des cantiques, la montagne de Sainte-Geneviève. Cependant, si l'immense majorité de la population sympathisait à la cause catholique, il y avait des opposants au Parlement et dans la haute bourgeoisie ; les Seize en avaient fait arrêter quelques-uns. La Sorbonne consultée avait porté cette décision : « Le peuple de ce royaume est délivré, délié du serment de fidélité et d'obéissance prêté au susdit roi Henri. Le même peuple peut licitement et en assurée conscience, être armé et uni, recueillir, deviser et contribuer pour la défense et conservation de l'Église catholique romaine, contre les conseils pleins de méchanceté dudit roi. » Les Seize, avec cette hardiesse qui caractérise les pouvoirs populaires, résolurent de briser l'opposition du parlement des opposants, ils firent incarcérer les uns et accordèrent aux autres permission de se retirer. D'autres magistrats furent appelés à rendre la justice. Le Parlement, ainsi reconstitué, se hâta d'adhérer au mouvement populaire, et rendit, le 26 janvier, la déclaration suivante : « Nous soussignés, jurons et promettons à Dieu de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, d'employer nos vies et nos biens pour l'accroissement et la conservation d'icelle, sans y rien épargner jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Jurons aussi d'étendre notre pouvoir et puissance à la décharge et soulagement du pauvre peuple ; jurons pareillement de défendre et conserver envers et contre tous, les privilèges et libertés des trois ordres et États du royaume, et de permettre qu'il ne soit fait aucun tort en leurs personnes et biens, et résister de toutes nos forces à l'effort et intention de ceux qui ont *violé la foi publique, rompu l'édit de la réunion, franchise et liberté des États de ce royaume*, par le massacre et emprisonnement commis en la ville de Blois, et en poursuivre la justice par toutes voies. » Plusieurs conseillers signèrent cette déclaration de leur sang ; d'autres, seulement par peur, et se rendirent bientôt à Tours, pour former, près du roi, un parlement de valets du pouvoir. Toulouse et toutes les autres villes du Midi, de la Gascogne, du Languedoc et de la Guyenne déclarèrent renoncer à l'obéissance royale.

Marseille et Lyon se prononcèrent dans le même sens. Enfin le mouvement gagna la France entière. « Une infinité de villes, écrivait Pasquier, se démettent de l'obéissance du roi : Amiens, Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes, Rennes, Rouen, Nantes, Bourges, Le Mans, Sens, Auxerre, Melun, Nantes et plusieurs autres, dont je ne puis faire le registre. Que dis-je, ville? il n'est pas que les provinces entières se mettent de la partie : une Normandie, Bretagne, Picardie, Champagne ; un Lyonnais, Forez, Beaujolais, en tous lesquels pays, il n'est demeuré entre les mains du roi que des petits brins (1). » Un conseil général de gouvernement, qui renfermait en son sein toutes les forces du parti catholique, entre en fonctions le 17 février. Son premier acte fut de nommer le duc de Mayenne *lieutenant général de l'État royal et couronne de France* et de convoquer les États généraux à Paris, pour le 15 juillet 1589, à l'effet *d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif.* En attendant, pour qu'il fût bien entendu que Henri III était déchu du trône, on fit graver un nouveau sceau d'État, qui avait pour inscription : *scel du royaume de France.* Le Parlement déclara que ses arrêts seraient rendus *au nom des gens tenant le Parlement*, et que les lettres de grâce, rémission, abolition, etc., porteraient : *Mayenne, pair et lieutenant général de l'État et couronne de France.* La Sorbonne déclara que le canon de la messe ne ferait plus mention du roi qui avait violé la paix publique, au notoire préjudice de la religion et des États du royaume. Enfin le conseil général de l'Union rendit un édit portant que tous ceux qui étaient entrés ou entreraient dans l'Union, seraient tenus de faire serment, conformément au formulaire enregistré au Parlement, auquel serait ajouté le serment d'obéissance aux magistrats. Les contrevenants seraient traités comme hérétiques ; leurs biens, confisqués. Pour aviser à la nomination aux bénéfices, il était stipulé qu'on entrerait en relation avec le Saint-Siège. Après divers règlements concernant les charges de justice et de finances, il était prononcé diminution d'un quart des tailles, avec obligation de payer les trois autres quarts. Le gouvernement du roi avait

(1) *Lettres de Pasquier*, t. I, p. 382.

disparu ; Mayenne et le conseil faisaient tous les actes qui sont du ressort de l'autorité souveraine.

Assassinat de Henri III.

46. « Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée, » a dit le Sauveur : nous allons voir l'accomplissement de cette prophétie. Le roi avait été assez lâche pour commettre le crime, il ne fut pas assez habile pour en recueillir les fruits déshonorés. Au lieu de voler à Paris, pour profiter de la consternation des ligueurs, Henri qui vient de dire : *Désormais je suis roi,* oublie ce qu'il a dit ou s'aperçoit qu'il s'est trompé. La nation était dans son droit en résistant à Henri III, elle l'eût dépassé en le déclarant prématurément déchu du trône. La déchéance que le conseil avait prononcée était plutôt comminatoire ; il est évident que les catholiques se replaceraient eux-mêmes sous l'obéissance du roi, dès qu'il leur aurait donné des garanties sérieuses d'un changement de conduite. Henri ne paraissait pas se refuser à cette perspective ; il n'entreprenait directement rien contre la religion ; il affectait même d'entreprendre, avec le Saint-Siège, des négociations qui furent bientôt rompues. Dans la réalité, le roi se préparait à entrer en campagne contre les catholiques. Un traité d'alliance l'unissait à Henri, chef du parti protestant, accepté en violation de la loi française, comme héritier présomptif du trône. Ce traité causa une profonde indignation ; plusieurs villes qui hésitaient encore, se déclarèrent ouvertement pour la cause catholique et le duc de Mayenne, après avoir fortifié Paris, pour empêcher la jonction des deux Henri, se disposa à se mettre en campagne. « Toutes les bonnes villes du royaume, dit Palma Cayet, désiraient faire leur profit de la faute des Parisiens : où le roi fait sa résidence, le peuple s'enrichit. La ville de Tours avait souvenance de combien de commodités le pays de Touraine avaient profité durant que les rois Loys XI, Charles VIII et Loys XII avoient fait leur résidence aux chasteaux de Plessis-les-Tours, Amboise et Blois ; aussi les habitants de cette ville despeschèrent des principaux d'entre eux vers Sa Majesté, le pressèrent de venir en leur ville et se souvenir qu'ils avaient esté toujours très fidelles aux roys. » Henri III, effrayé d'un succès militaire que venait de remporter Mayenne, se rapprocha de Henri

de Navarre ; les deux princes se rencontrèrent à Plessis-les-Tours. Leurs armées réunies s'élevaient à 140,000 hommes. Mayenne essaya vainement de les entamer à Tours ; se replia vers la Normandie et les attaqua sans plus d'utilité près de Senlis. La France entière était sous les armes. D'un côté, il y avait le peuple catholique des villes avec ses municipalités, ses maires, ses capitouls, ses consuls, ses parlements, son clergé, ses gardes bourgeoises, sous la directon civile et militaire du duc de Mayenne, qu'entourait une portion de la noblesse ; de l'autre, les princes du sang, la plus grande partie des seigneurs et gentilshommes, rangés sous la bannière du roi et de son héritier naturel. La Ligue avait la supériorité du nombre ; le parti royal avait en main la force militaire. De plus, la Ligue ne pouvait compter ni sur le Pape, qui n'avait pas d'armée, ni sur le roi d'Espagne, qui ne voulait pas lui en prêter, ni sur le duc de Savoie, que tenait en échec Lesdiguières. Le parti royal, au contraire, pouvait tirer des troupes de Suisse et recevait des secours en hommes et en argent, tant de l'Allemagne que de l'Angleterre. Les deux rois quittent Tours, passent à Orléans qui refuse d'ouvrir ses portes, prennent Étampes et Pontoise, et viennent mettre le siège devant Paris. La population était résolue à se défendre, Mayenne ne négligeait rien pour appuyer sa résolution. Quand, arrivé sur les hauteurs de Saint-Cloud, Henri avait eu à ses pieds la ville qui l'avait chassé précédemment, il s'était écrié dans le délire de la joie : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir. » Henri venait de prophétiser comme Balaam. Le 1er août 1589, un religieux dominicain, ou son sosie, frère Jacques Clément, admis à l'audience du roi, lui remit une lettre. Pendant que le prince la lisait, le frère s'approcha comme pour lui parler, et, tirant un couteau de sa manche, lui en porta un coup au bas ventre. Le roi tira le couteau et en frappa le meurtrier. Aux cris du prince, les gentilshommes accourent, se précipitent sur l'assassin, le massacrent et jettent son cadavre dans la cour. Le roi mourut dans la nuit, rachetant devant Dieu, par une mort chrétienne, les hontes et les scandales de sa vie. Mais, devant les hommes, si l'on ne peut

oublier les souvenirs glorieux de sa jeunesse et les repentirs de son agonie, les torts faits à la religion, les atteintes portées à la royauté et à la constitution du royaume, les meurtres de Blois et les désordres de sa vie, font, avant tout, un devoir à la conscience de le flétrir.

La Ligue et les papes.

47. Nous n'avons pas ici à justifier la Ligue au point de vue du droit national. A nos yeux, une nation qui résiste aux prévarications de la souveraineté politique, n'est point une nation insurgée ; c'est une nation qui use de son droit de légitime défense et se rend par elle-même les services qu'elle devrait recevoir du prince. Une nation qui résiste pour la défense de sa foi et de ses droits traditionnels, accomplit un acte de réparation sociale et de justice surnaturelle, contre lequel, tout ce qui se dit, est nul de plein droit.

Selon nous, la justification de la Ligue est tout entière dans ce fait, que les papes l'ont revêtue de leur approbation. Mais on demande si les papes ont eu raison d'approuver la Ligue. En principe, oui ; par la raison très simple, et à elle seule décisive, que les catholiques, en se liguant pour la foi, exerçaient le droit nécessaire de légitime défense. — Les philosophes, les théologiens et les jurisconsultes distinguent, pour la situation légale de l'Église, trois hypothèses : ou bien les chrétiens ne sont dans la société qu'une minorité peu considérable n'ayant, à cause de ce petit nombre, qu'une organisation imperceptible ; ou bien, ils coexistent, dans un État, en nombre à peu près égal au nombre des adhérents du schisme et de l'hérésie et possèdent comme eux un titre d'existence ; ou bien ils forment la totalité d'une nation vivant, comme chrétiens et comme citoyens, sous la loi de l'Église catholique. Dans le premier cas, les chrétiens sont couverts du droit divin de leur foi, et les prêtres du droit divin de leur mandat apostolique. Au nom de leur conscience, éclairée par la foi, les uns ont le droit de professer leur culte ; au nom de leur mission, donnée par Jésus-Christ, les autres ont le droit de prêcher l'évangile. Tel est le droit dont usa Jésus-Christ lui-même, le droit dont usèrent les premiers apôtres et les premiers chrétiens, le droit dont usent encore aujourd'hui, dans tous les pays infidèles,

les missionnaires et les convertis. Souvent, dans l'exercice de ce droit, ils peuvent être empêchés, vexés, opprimés, tués par la tyrannie ; mais la tyrannie n'empêche pas le droit, et, par la grâce de Dieu, elle prépare même son triomphe, en multipliant les martyrs. Jésus mort en croix, enlève tout à lui ; depuis sa mort sur le gibet, par la puissance de son immolation, le sang des martyrs est une semence de chrétiens, le tombeau de nos morts est un berceau d'Église. — Dans le second cas, l'Église, sans négliger l'exercice des droits de la conscience et de l'apostolat, vit, sous le bénéfice de la loi civile, au même titre que les sectes protestantes ou les synagogues du judaïsme. Abstraction faite des circonstances qui peuvent affecter cette situation légale, les chrétiens et les sectaires devraient, d'après la théorie libérale, vivre sur le pied de l'égalité. L'Église, sans approuver ce régime de promiscuité, l'accepte en pratique et ne manque pas d'en tirer quelques profits. Mais il est à observer qu'en dépit des théories libérales, sous ce régime de soi-disant liberté, ni les gouvernements ne font à l'Église catholique les mêmes avantages qu'aux sectes, ni les sectes ne supportent longtemps la part égale de la liberté catholique. Dès que l'infirmité de leur vertu laisse éclater, dans l'Église, la grâce divine, elles veulent reprendre par la persécution, ce que leur refuse la grâce de Dieu. Comme cela se voit aujourd'hui en Italie, en Suisse, en Allemagne et au Brésil, aussitôt que la liberté assure à l'Église les avantages, les sectes et les gouvernements, pour y mettre opposition, frustrent l'Église de sa liberté. — Dans la dernière hypothèse, tous les sujets d'une nation sont catholiques, et l'Église, soit comme puissance formatrice et prépondérante, soit comme puissance alliée, mais revêtue d'un bénéfice légal de suprématie, ne connaît, pas plus que l'État, l'existence légale des sectes ou des synagogues. Dans ce dernier cas, tout essai pour introduire une foi divergente est une double menace à la Constitution de l'État et à la prépondérance de l'Église ; toute conspiration pour y réussir est un attentat et toute tentative d'exécution est, même aux yeux de la loi civile, un crime. Que l'ennemi se produise à l'intérieur par la voie de sédition, qu'il agisse du dehors par la séduction ou par les armes

le danger est le même, la légalité identique. Si donc, cette légalité est violée, si ce danger presse, les citoyens ont, comme citoyens, le droit de défendre la constitution de l'État ; les chrétiens ont, comme chrétiens, le devoir de défendre leur foi ; les gouvernements ont, comme gouvernements, le devoir de faire respecter la loi ; et l'Église a, comme Église, et le devoir et à plus forte raison le droit d'unir toutes les forces religieuses et sociales contre le danger commun. — Dans la première hypothèse, l'Église est ordinairement persécutér par la violence ; dans la seconde, en attendant la persécution, elle est ordinairement opprimée par une légalité inique ; dans la dernière, elle use du droit de défense, qui, en ses mains, grâce à la vérité de son symbole et à la sainteté de son décalogue, ne peut jamais, tant qu'il reste à la direction de l'Église, dégénérer en persécution. — Quant à la fameuse utopie d'une coexistence pacifique de la vérité et de l'erreur, sous le sceptre indifférent et équitable d'un pouvoir politiquement sans religion, nous dirons que ce conte bleu n'a pas encore pris pied en histoire : c'est une fiction pour abuser les simples, un mirage pour séduire et énerver les souverains, une couverture à l'abri de laquelle tous les ennemis de la vérité peuvent, à leur aise, pratiquer des menées souterraines et établir des torpilles. — Dans les trois cas, il n'y a que l'Église qui use du droit, et qui le respecte ; l'erreur, au contraire, recourt invariablement aux brutalités de la persécution. Faible comme doctrine puisqu'elle est l'erreur, c'est-à-dire le néant, elle n'a point de force par elle-même ; elle ne peut avoir qu'une force d'emprunt et cette force ne peut être que la force des passions ou des intérêts, et la force du bras séculier, qui volontiers, ne s'inspire que des intérêts et des passions. Qui dit erreur, dit violence ; qui dit vérité, dit vertu, liberté et justice. L'entre-d'eux rêvé relève de Charenton ou de Salente, et mène toujours à la boucherie des chrétiens. Le cri de guerre n'est pas toujours : Les chrétiens aux lions ! mais il est toujours : Les chrétiens aux bêtes !

Résultats de la Ligue.

48. Mais c'est assez discuter ces points ; disons quels furent les résultats de ce mouvement national. On peut dire que la Ligue ar-

racha la France au péril imminent de déchoir de la foi catholique. Ce faisceau si fort de répugnances traditionnelles a une doctrine mensongère et toute récente, montra aux huguenots le danger de leur entreprise, et au lieu de chercher à faire de nouveaux prosélytes, ils s'employèrent de toutes leurs forces à confirmer dans leur foi les adeptes qu'ils avaient convertis. Supposez un instant que la Ligue ne se fût point levée pour venir en aide à la foi de tous, à la pusillanimité d'un grand nombre, et pour effrayer un peu Catherine de Médicis avec ses tendances quasi-protestantes, la France eût marché dans la voie qu'a suivie l'Angleterre. Il se serait bien trouvé des évêques pour protester, des paysans pour courir en armes à la défense de leur foi, mais, comme en Angleterre, les biens des couvents auraient converti nombre de courtisans, étouffé bien des remords, ébranlé bien des convictions ; il se serait trouvé dans l'épiscopat français une âme de boue, comme le cardinal de Châtillon, pour remplacer Cranmer, et créer chef de l'Église de France, le roi huguenot, Henri IV ; on aurait bien trouvé un Norfolk français pour écraser, pendre et faire écarteler les paysans insurgés, et si l'on avait eu peine à trouver un maître aussi méprisable, aussi insinuant, aussi hypocrite que Cromwell, on peut assurer que l'on n'aurait pas manqué de bourreaux pour faire à Paris, sur la place de Grève et au Châtelet, ce qu'on faisait avec tant d'adresse à la tour de Londres et à Tyburn ; Henri IV serait devenu un Henri VIII français ; le siècle de Louis XIV, si bien préparé par Richelieu, n'eût point produit ses chefs-d'œuvre ; Bossuet n'eût point rendu d'oracles, Pascal n'eût point manié sa plume si savante et si forte, Bourdaloue n'eût point prêché devant les rois, les mystères des humiliations d'un Dieu, Fénelon et Massillon ne nous eussent point charmé aux accents de leur mélodieuse éloquence, Racine n'eût point écrit Esther et Athalie, et le monde eût été déshérité de ces mille chefs-d'œuvres que fit éclore la foi catholique, et qui eussent avorté sous le souffle glacé de la discussion sophistique de Genève. La Ligue sauva la France non seulement de la domination protestante, mais encore de la domination étrangère, des Allemands et des Anglais que les huguenots avaient ap-

pelés à leur aide, et qui aspiraient à démembrer le royaume de Clovis. Henri de Guise vainquit les reîtres et les lansquenets à Aulneau et à Vimory, et le Havre, livré aux Anglais et sur les murs duquel flottait l'odieux léopard, fut arraché à leur puissance. Il est vrai que les ligueurs appellèrent à leur secours les troupes de Philippe II, et qu'il y eut un projet de mariage entre Henri de Guise et l'infante d'Espagne. Mais ce projet ne fut jamais bien sérieux, et l'eût-il été, un prince français montait encore sur le trône de France, et, par son mariage, donnait, à la France, la Franche-Comté et les provinces des Pays-Bas. Cependant, il faut bien remarquer que rien ne prouve que Henri de Guise ait prêté la main à ce projet que caressait Philippe II, et que la plus grande partie des ligueurs aurait certainement repoussé ; c'est ce projet sérieux ou non qui poussa Henri IV à se faise instruire dans la religion catholique, et à faire abjuration de l'hérésie calviniste à Saint Denis. Le 17 septembre 1595, Clément VIII donna à Henri IV l'absolution des censures ecclésiastiques. La Ligue était désormais sans but, elle prit fin ce jour-là, et laissa au monde un exemple mémorable de ce que peut la foi catholique, quand elle vient en aide au véritable patriotisme (1).

(1) *Vérité historique,* t. IX, p. 51.

CHAPITRE XVII

PONTIFICAT DE SIXTE-QUINT (1585-1590).

SOMMAIRES

§ I. LES PRINCIPAUX ACTES DE SON GOUVERNEMENT A ROME ET DANS L'ÉGLISE.

1. Historiens de Sixte-Quint. — 2. État de l'Europe. — 3. Félix Péretti. — 4. Le conclave. — 5. La famille du Pape. — 6. La fortune. — 7. L'Assomption. — 8. Les bandits. — 9. Extermination. — 10. Actes d'administration. — 11. Droit municipal. — 12. Finances de la papauté. — 13. Les Monts. — 14. Finances de Sixte-Quint. — 15. Travaux publics. — 16. Travaux de Sixte-Quint. — 17. Les obélisques. — 17 *bis*. Prospérité. — 18. Direction spirituelle. — 19. Philosophie et Arts. — 20. La Cour pontificale. — 21. Choix de cardinaux. — 22. Les consistoires. — 23. La visite *ad limina*. — 24. Les congrégations. — 25. Ordre des congrégations. — 26. Projets de Sixte-Quint. — 27. Diplomatie. — 28. Dernières années.

§ II. HENRI IV ET LA PAPAUTÉ.

29. Point de vue. — 30. Antécédents. — 31. Excommunication. — 32. Caractère de cette bulle. — 33. Plaintes de Navarrais. — 34. Conduite du roi. — Après l'assassinat. — 36. Reprise des négociations. — 37. Négociations avec l'Espagne. — 38. Politique du Pape envers la France. — 39. Grégoire XIV. — 40. États généraux. — 41. Conversion. — 42. Recours au Pape. — 43. Conditions de réconciliation. — 44. Réflexions. — 45. Solennité de la réconciliation. — 46. Incidents militaires. — 47 Réconciliation générale. — 48. Derniers troubles. — 49. Paix de Vervins. — 50. Édit de Nantes. — 51. Quelques observations. — 52. Critique générale. — 53. Projet de paix. — 54. Mort de Henri IV. — 55. Justification finale de la Ligue.

§ III. ÉLISABETH ET MARIE STUART.

56. La question. — 57. Jeunesse de Marie Stuart. — 58. Marie, reine de France. — 59. Marie, reine d'Écosse. — 60. La féodalité écossaise. — 61. Le calvinisme

en Écosse. — 62. Les intrigues anglaises. — 63. Mariage de Marie. — 64. Meurtre de Rirrio. — 65. Pourquoi ce meurtre ? — 66. Marie eut-elle quelques torts ? — 67. Mort de Darnley. — 68. Comment ce nouveau crime ? — 69. Marie fut-elle complice ? — 70. Après le meurtre. — 71. Marie épouse Bothwell. — 72. La question des amours. — 73. Réflexions. — 74. Encore les lettres. — 75. Chute de Bothwell. — 76. Abdication de Marie. — 77. Jugement de la reine. — 78. Conspirations. — 79. Conspiration de Babington. — 80. Mort de Babington. — 81. Procès de Marie Stuart. — 82. Jugement de Marie. — 83. Condamnation. — 84. Innocence de Marie. — 85. Meurtre de Marie. — 86. L'invincible Armada. — 87. Mort d'Élisabeth. — 88. Quelques témoignages.

§ IV. QUELQUES SAINTS AU XVIe SIÈCLE.

89. François de Borgia. — 90. Louis de Gonzague. — 91. Stanislas Kostka. — 92. Pascal Baylon. — 93. Félix de Cantalice. — 94. Benoît de Philadelphie. — 95. Sébastien d'Apparitio. — 96. André d'Hibernon. — 97. Séraphin du Mont Granaio. — 98. François Caracciolo. — 99. Camille de Lellis. — 100. Marinoni. — 101. André Avellin. — 102. Paul d'Arezzo. — 103. Alexandre Sauli. — 104. Marie Ragueis. — 105. Catherine de Ricci. — 106. Baptiste Varani. — 107. Madeleine de Pazzi. — 108. Catherine de Valdemusa. — 109. Béatrix d'Ognez. — 110. Catherine de Cordoue. — 111. Les 19 martyrs de Gorcum. — 112. Au Japon. — 113. La persécution commence. — 114. Persécution. — 115. Persécution à Fingo.

§ I. LES PRINCIPAUX ACTES DE SON GOUVERNEMENT A ROME ET DANS L'ÉGLISE.

Historiens de Sixte-Quint

1. Nous arrivons à un pontificat légendaire. Depuis trois siècles, nombre d'auteurs ont entrepris de raconter la vie et les actes du grand Sixte-Quint. Parmi ces auteurs, quatre ont le plus fait, l'un pour fausser la vérité, l'autre pour la rechercher, le troisième pour l'entrevoir et le dernier pour essayer de la dire : Léti, Tempesti, Ranke et Hübner. L'ouvrage de Grégorio Léti, rempli de contes niais, de contradictions et de mensonges, sans esprit, sans style, n'est qu'un roman picaresque, où Sixte-Quint paraît sous un ignoble déguisement. L'enfant qui garde les cochons, le petit moine espiègle, le subordonné remuant, ambitieux, insupportable, le faiseur de mots facétieux, l'inquisiteur fanatique, l'hypocrite cardinal jetant ses béquilles au moment de son élection, qu'il s'est assurée par une ruse vulgaire, le pape tyran, ami du roi de Navarre, alors chef des huguenots, ne songeant qu'à faire la guerre

à Philippe II, son principal soutien, empoisonné par ce roi dont il a réveillé l'humeur ombrageuse : voilà le Sixte-Quint de Grégorio Léti, tel qu'il a été peint et repeint dans de sottes compilations. L'œuvre de Tempesti est un panégyrique consciencieux, autant qu'un panégyrique peut l'être, basé sur des manuscrits contemporains, sur une foule de documents officiels d'une authenticité incontestable, mais aussi sur d'autres qui en manquent ; recueil, du reste, précieux de matériaux à l'usage des savants plutôt que du public. De nos jours, Léopold Ranke, en compulsant les archives vénitiennes, eut le mérite d'entrevoir les traits du grand pontife et de les reproduire en se rapprochant de la vérité. Certaines parties de cette existence remarquable, des parties essentielles, telles que les rapports du Saint-Siège avec la France et l'Espagne, étaient restées dans l'ombre. En 1870, le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, publiait enfin, sur Sixte-Quint, trois volumes puisés à toutes les sources de l'histoire. Les dépêches, les avis et les relations de Venise, les archives de Paris et de Simancas découvrent, dans ces précieux volumes, tous leurs mystères. Rien n'est plus digne de foi que les rapports des agents diplomatiques, tenus, par les obligations de leur état autant que par l'intérêt, à rendre un compte exact des faits qui se passent sous leurs yeux et des paroles qu'ils échangent avec les personnes de la cour ou les membres du gouvernement. En s'écartant de la vérité, le diplomate ne manquerait pas seulement à son devoir, mais s'exposerait à la découverte d'une faute qui entraînerait sa ruine. Par les communications que lui fait le représentant de la cour près de laquelle il est accrédité, son gouvernement est instruit des négociations confiées à ses soins ; il l'est également par les communications des autres ambassadeurs qui ne prennent pas, à ces négociations, une part directe. De là, le double contrôle de la correspondance diplomatique du pouvoir avec lequel il négocie et les échos des cours étrangères à la négociation, contrôle qui le maintiendrait dans les bornes de la vérité, s'il n'y était maintenu par la conscience et par l'honneur. S'il faut croire aux correspondances diplomatiques quand il s'agit des faits, il n'y faut pas croire éga-

lement quand il s'agit des appréciations qui ne relèvent que du sentiment propre, parfois de l'illusion ou de la fantaisie. Ces correspondances offrent d'ailleurs des lacunes sur les antécédents de Sixte-Quint ; il ne faut pas remplacer les faits par des fables. En dehors des correspondances diplomatiques, il existe, sur Sixte, une foule de manuscrits anonymes de la seconde moitié du dix-septième siècle ; ils sont dépourvus de tout caractère d'authenticité ; ils n'ont répandu que des créances exagérées ou fausses. Il faut donc s'en tenir au jugement des contemporains et juger, à son tour, d'après leurs principes et non d'après nos préjugés. Le baron de Hübner a puisé ses informations dans des documents officiels, principalement dans les rapports des ambassadeurs ; ambassadeur lui-même, il possédait, pour les interpréter, une particulière compétence. Il nous semble toutefois qu'en les reproduisant, il ne s'est pas assez dépouillé de lui-même et a répandu, sur la loyale figure de Sixte-Quint, quelques couleurs de contrefaçon. A notre tour d'entrer dans l'intelligence de ce grand pontificat et de restituer Sixte-Quint à l'histoire.

État de l'Europe.

2. A l'avènement de Sixte-Quint, la France et l'Espagne occupaient, dans la situation générale de l'Europe, les premières places. La France livrée aux horreurs de la guerre civile, sous la faible autorité de Henri III ; l'Espagne, gouvernée encore par le fils de Charles-Quint, vieillard infirme, mais actif à sa manière, qui pesait sur l'Italie et résistait partout au protestantisme. En Allemagne, Rodolphe est absorbé par les affaires mal consolidées de l'Empire et par l'état fragile de ses possessions héréditaires. Le sultan, en guerre avec la Perse, ne se sent plus de force à envahir l'Occident. La Pologne, chère à l'Église, se dérobe, par les distances, aux regards affectueux de la papauté. Le pays presque fabuleux des Russiens, dont Rome déplore le schisme, y est à peine plus connu que la Chine et moins que le Japon. En Italie, le Pape, comme chef de l'Église ; le duc de Savoie, parce qu'il tient la clef des Alpes ; la république de Venise, à cause de son commerce, sont des puissances essentiellement européennes. Les autres princes de la Péninsule : à Mantoue, les Gonzague ; à Parme, les Farnèse ; à

Ferrare, Alphonse d'Este ; à Urbin, le duc della Rovere, ne vivent plus politiquement que d'une vie d'emprunt. Il en est de même de Gênes et de Lucques, Gênes ne gardant plus que ses richesses et ses monuments, Lucques n'ayant plus que les apparences de l'antique liberté. La Sicile, Naples et le Milanais, placés sous la domination espagnole, gravitent dans l'orbite de Philippe II. L'ordre souverain de Malte ne cesse, par ses *caravanes,* de susciter des difficultés au commerce décroissant des Vénitiens. Les chevaliers toscans de Saint-Étienne courent sur les brisées des chevaliers de Malte. En dehors du principe représenté par le Saint-Siège, il n'y a guère, pour les États d'Italie, que des intérêts locaux : d'abord l'intérêt très légitime d'exister ; ensuite le désir de s'agrandir, car l'impuissance, loin d'amortir l'ambition, souvent l'exalte. Pour assurer leur existence, autant que pour se ménager les chances de quelque agrandissement, ces États s'inféodent, suivant les chances de fortune, tantôt à la France, tantôt à l'Espagne. La Chaire apostolique est la première grandeur vivante de l'Italie. Mais, en somme, la paix est mal assurée ; une étincelle peut mettre le feu aux poudres.

Félix Péretti.

3. L'homme qui devait dominer, par son génie, cette situation complexe, fut le succeesseur de Grégoire XIII. Félix Péretti était né le 13 décembre 1521, à Grottamare, sur les bords de l'Adriatique. Sa famille d'origine slavonne, avait paru en Italie au milieu du siècle précédent, fuyant, comme tant d'autres, à l'approche des Turcs qui dévastaient l'Illyrie et menacaient la Dalmatie. Zanetto Péretti, son aïeul, s'était établi à Montalto ; il eut des enfants qui s'allièrent à des familles respectables du pays, occupèrent parfois des emplois à la municipalité et devinrent, selon l'expression italienne, des gens de condition civile. Pergentile, le père du futur, ruiné à la prise de Montalto par le duc d'Urbin, s'était fait jardinier à Grottamare : sur ce littoral, abrité contre les vents, la culture des jardins était un travail lucratif. En soignant ses orangers, Pergentile nourrissait une singulière ambition ; il se croyait destiné à être le père d'un pape : aussi quand sa femme lui donna un fils, il l'appela Félix, pour faire, à sa fortune éventuelle, une allusion

prophétique. Que le futur pape ait gardé les porcs, cela est fort possible : les porcs jouissent dans les pays méridionaux d'une extrême faveur et que les enfants les gardent, même dans les familles aisées, cela n'est pas rare ; mais rien ne prouve que Félix ait été porcher, la profession de son père empêche même de le croire. A l'âge de neuf ans, Félix entra chez les Cordeliers de Montalto, prit à douze ans l'habit de novice, étonna les moines par sa vivacité, son application, fit des progrès rapides, et après ses études dans diverses couvents, devint à dix-neuf ans un prédicateur de renom. Pendant plusieurs années, les maisons de son ordre, d'abord les petites, puis les grandes villes de la Péninsule, se disputèrent l'honneur de l'entendre. Pendant les avents, les carêmes et les grandes fêtes, sa parole abondante, pleine de verve, riche en citations selon le goût du temps, produisit partout les meilleurs fruits. Frappés du feu sacré qui brillait dans la parole, dans les gestes, dans les traits du jeune moine, découvrant, sous l'exubérance de sa diction, la solidité de la science, la pureté de la doctrine, la ferveur qui l'embrasait, l'esprit tout empreint des idées de rénovation catholique, les *Zelanti* reconnurent que cet homme leur appartenait et résolurent de s'en emparer. De là sa fortune. Dès ce moment, Fra Félice vécut dans l'intimité des Caraffa, des Ghisliéri, des Carpi, des Philippe et des Ignace. Fra Félice avait les défauts de ses qualités, loyal mais brusque, vif mais facilement emporté, sévère pour lui-même, peu indulgent pour les autres, sobre, dormant peu, travaillant sans cesse, zélé mais manquant parfois de discrétion et de mesure, il était humble quand il se jugeait, fier quand il se comparait. Très rangé dans ses petites affaires, il n'oubliait pas les siens, mais aimait encore plus ses livres. Après avoir terminé ses études à Ferrare, occupé une chaire de lecteur à Rimini, reçu la prêtrise à Sienne, le grade de docteur à Fermo, il fut nommé régent des couvents de son ordre à Sienne, à Naples et à Venise. En arrivant dans cette dernière ville, à l'âge de trente-six ans, il avait déjà conquis le renom de prédicateur hors ligne. Comme recteur, il avait pour mission spéciale de réformer les couvents, d'y ramener l'étroite observance des règles, de lutter par conséquent, contre

les éléments tièdes ou mauvais ; tâche toujours difficile, surtout lorsqu'on la remplit avec un zèle qui ne sait pas fléchir. Cet sévérité lui suscita, à Venise, une opposition sourde ; désespérant du succès, il revint à Rome où il fut nommé théologien du concile de Trente, consulteur au Saint-Office et lecteur à la Sapienza. Les années suivantes séjournant à Rome, comme procureur général et vicaire apostolique de son ordre, il continua de lutter contre les tièdes et les récalcitrants ; en même temps, il sut étonner la ville et la cour, comme il avait su étonner la province, par un généreux oubli des injures. A cette époque, Pie IV l'adjoignit au légat qui allait en Espagne pour l'affaire de Caranza. A son retour, Pie V le nomma évêque de Saint-Agathe, puis de Fermo, enfin cardinal. Honoré de la confiance de Pie V, consulté sur toutes les affaires importantes en matière ecclésiastique, actif surtout comme inquisiteur, le cardinal Montalto se partageait entre les devoirs de pasteur et les travaux qui le retinrent à Rome, pendant la plus grande partie de ce pontificat. Sous Grégoire XIII, exclu de toute participation aux affaires, il ne se montrait que lorsqu'il le fallait, aux solennités de l'Église et aux consistoires. Membre éminent du Sacré-Collège, plus estimé qu'aimé de ses collègues, il partageait son temps entre les livres, les arts et les constructions ; il donna entre autres, une bonne édition de Saint-Ambroise. Mais incapable de s'imposer silence, parleur abondant et caustique, il se laisse aller à critiquer le Pape, son gouvernement, ses favoris, se vengeait en sarcasmes, ce qui était de la dernière imprudence (et les hommes d'esprit sont souvent imprudents), s'il visait réellement à la papauté. Pendant de longues années, de petites persécutions, plus difficiles à endurer que les grands revers de fortune, empoisonnèrent la vie du futur pape. Un de ses neveux fut assassiné, il pria le Pape de ne pas rechercher les assassins. Le cardinal sut tout supporter avec résignation sans perdre l'espérance d'un avenir meilleur. L'ancien inquisiteur appartenait toujours au grand mouvement religieux ; son plus grand supplice fut d'en être exclu par des rivalités mesquines, peut-être aussi par ses propres fautes, fautes de caractère, les plus difficiles à éviter, les plus amères à expier, parce qu'on ne les

reconnait que trop tard ; grâce enfin aux circonstances plus fortes que les hommes, quand les hommes sont faibles, mais non toujours insurmontables, quand on leur oppose les qualités que possédait Montalto, la foi des convictions, la clarté de l'esprit, le ressort d'une âme invincible. Le cardinal était martyr en attendant qu'il devînt héros.

Le conclave

4. Après les funérailles de Grégoire XIII, on chanta la messe du Saint-Esprit ; Muret prononça le discours pour l'élection du nouveau pontife et, le 21 avril 1585, quarante-deux cardinaux entrèrent au conclave. Dans ce nombre se trouvaient beaucoup de sujets papables. Au nombre des créatures de Paul III, on vantait Farnèse et Savelli ; parmi celles de Pie IV, Sirlet, Paleotto, Saint-Georges et Santa-Croce ; parmi ceux de Pie V, Montalto, Cési et San-Severino ; parmi ceux de Grégoire XIII, Torrès Mondovi, Santi-Quattro et Castagna. Les cardinaux étaient tous animés du désir de concentrer leurs votes sur le plus digne, sur le plus capable de défendre la foi contre l'hérésie et de continuer, au sein de l'Église, l'œuvre de la réforme. Cependant, si la religion avait grande part aux opérations électorales, les préoccupations politiques et personnelles n'en étaient pas exclues. Les candidats à la papauté devaient compter avec les factions des différents cardinaux-neveux, avec la popularité dont jouissaient quelques compétiteurs et encore plus avec les craintes que d'autres leurs inspiraient.

Les princes avaient aussi pris leurs précautions, arrêté dans leur foi intérieure le choix de leurs candidats, et muni à cet effet, d'instructions éventuelles, leurs ambassadeurs. Les cardinaux devaient donc mettre un soin particulier à pénétrer le secret de l'empereur, de l'Espagne et de la France, armées déjà, non de droit, mais de fait, du terrible privilège de l'exclusion. Et encore, si l'on s'était borné à ce privilège ; mais les bénéfices, les donations, les faveurs de tous genres ; au besoin, l'intimidation comptaient parmi les moyens employés pour se faire des amis à Rome. Cependant, même sur ce terrain, les effets de la réforme se faisaient sentir, et Philippe II, Henri III, Rodolphe pesèrent moins sur le conclave que Parme, Venise ou Florence. A défaut des démarcations politiques, une autre

classification s'était introduite, réglée moins par les intérêts que par la reconnaissance ; elle avait partagé les cardinaux en deux camps, Farnèse et Médicis en étaient les chefs. Ces deux cardinaux voulaient naturellement se donner l'exclusion mutuelle et exclure ensuite les cardinaux de chaque parti qui pouvaient promettre de s'attirer les suffrages. Ces compétitions engendraient de grandes incertitudes. On fit échouer ainsi Farnèse, Savelli, Cési, Sirlet. Les votes s'éparpillaient sur différents candidats, dont aucun ne réunissait un assez grand nombre de voix, pour être pris au sérieux, si ce n'est un seul auquel on avait pensé le moins, qu'aucun des cardinaux ne favorisait, mais que personne ne récusait absolument ; c'était le cordelier Montalto. Or, dans les conclaves comme ailleurs, les hommes s'agitent beaucoup ; mais Dieu les mène, et la meilleure preuve que le Saint-Esprit s'occupe efficacement de l'élection des pontifes romains, c'est qu'en définitive, les cardinaux finissent par abdiquer leurs préférences personnelles et par élire l'élu de Dieu. Je ne raconterai point les allées et venues du Sacré-Collège. Ce fut le mercredi de la semaine de Pâques, le 24 avril, après trois jours de conclave, que Montalto, sous le nom de Sixte-Quint, monta sur le trône de Saint-Pierre. Il devait son élection à Este, Médicis et et Altemps. Médicis, tout glorieux d'avoir fait le Pape, rêvait déjà de tenir entre ses mains le gouvernement ; Este partageait à un moindre degré ces illusions ; Sixte-Quint se croyait l'obligé de Dieu plus que des hommes. A défaut de réflexions, les faits passés sous ses yeux lui avaient appris que son choix avait été dicté moins par ses sympathies que par un courant devenu irrésistible, après une impuissance constatée de faire autrement. Montalto se rendait, au surplus, compte de sa propre valeur ; il savait qu'elle n'était un secret pour personne ; mais en profond connaisseur du cœur humain, il savait aussi que sa réputation d'esprit supérieur, son caractère de fer, étaient pour beaucoup d'électeurs une faible recommandation ; il savait enfin que la distinction n'est réellement appréciée que par les gens distingués, qui sont toujours en très petit nombre ; il n'était point surpris qu'on lui préférât d'autres candidats provoquant moins la jalousie ou la crainte, offrant au contraire plus de

garanties aux intérêts particuliers, que les hommes même vertueux, mais peu perspicaces, confondent aisément avec le bien public. Sixte, en un mot, savait qu'un concours de circonstances imprévues, toutes négativement favorables, avait placé la tiare sur la tête de celui qui, d'après le jugement de l'histoire, était le plus digne de la porter.

La famille du Pape.

5. Félix Peretti avait une sœur, dona Camilla. Dès qu'il avait été promu au poste important de vicaire général de son ordre, il avait appelé cette sœur à Rome : il l'aimait tendrement, la comparait à sainte Monique et disait qu'elle lui avait fait traverser honorablement les premières années de la pauvreté. Quoique d'une grande dévotion, dona Camilla s'entendait parfaitement aux choses de ce monde : elle dirigeait la maison du cardinal et resta pendant toute sa vie la providence temporelle de la famille. Veuve d'un cultivateur, elle était mère de Francesco et Maria Mignucci, qui, grâce à la situation de leur oncle, contractèrent des mariages fort au-dessus de leur naissance. Francesco épousa la célèbre Victoria Accorambuoni ; son époux fut, peu après, assassiné près de l'entrée du jardin du palais Barberini ; son épouse, complice peut-être de son assassinat, épousa peu après l'assassin Paolo-Giordano Orsini ; tous deux expièrent leur crime par une fin tragique. Maria, qui avait épousé un gentilhomme romain, Fabio Domasceni, réservait, à ses enfants, un brillant avenir. Ces enfants devaient être le cardinal Alexandre Montalto, Michel Peretti, prince de Venafro, Flavia Orsini, duchesse de Bracciano et Ursule, femme du grand connétable Marc-Antonio Colonna. Ces quatre petits-neveux du Pape, auxquels il fit prendre, comme à ses neveux, le nom de Peretti, naquirent pendant son cardinalat et furent élevés sous ses yeux. A cette époque, il occupait avec sa sœur, avec Francesco et Victoria, avec Fabio et Maria et leurs quatre enfants, sur la via papale, une maison très petite et de bourgeoise apparence. La simplicité de ce ménage et la pauvreté de l'ameublement frappèrent l'ambassadeur de Venise, lorsqu'à l'issue du conclave, il s'empressa d'aller offrir ses félicitations à dona Camilla et la trouva dans son petit appartement. La fortune du cardinal était bornée, elle se composait des revenus de son

évêché, augmentés par le savoir-faire de sa sœur et par de sages économies, environ 8,000 écus. Du reste le moindre souci du cardinal était de jouir de la fortune. Le premier usage qu'il fit de ses libéralités fut d'ériger, à Nicolas IV, franciscain comme lui, dans la tribune de Sainte-Marie-Majeur, un monument sépulcral. En même temps, il entreprenait d'ajouter à cette basilique, la chapelle de la Crèche, qui élargie et agrandie sous son pontificat, avec une grande magnificence, devait réunir plus tard les tombes de Pie V et de Sixte-Quint. Enfin il fit acquisition d'une vigne pour y bâtir une maison de campagne. Obligé de compter avec sa bourse, il avait recours à un jeune maçon, venu des montagnes de Côme, qui lui montrait intelligence et dévouement. Lorsque le cardinal, privé de sa pension, dut cesser de bâtir, Domenico Fontana continua avec ses épargnes, les constructions commencées. Quatre ans avant d'entrer au Vatican, le cardinal était entré dans sa vigne, disant, croyant peut-être qu'il y terminerait ses jours, mais ne le croyant pas trop, car les hommes qui se sentent des forces, espèrent toujours avoir bientôt l'occasion de s'en servir.

La fortune

6. Comment, par quels moyens, le fils de l'horticulteur de Grottamare avait-il parcouru le grand espace qui séparait son berceau du Vatican? On ne sait trop; mais la cour et la ville furent émerveillées de la brusque métamorphose qui fit de Montalto Sixte-Quint. Quelle transformation soudaine dans son maintien, dans son langage et dans ses actes! Tout à l'heure c'était le petit moine courbé, qui marchait, l'œil ouvert, plus en dedans qu'au dehors; maintenant c'est l'aigle captif, qui sort de sa cage, étend ses ailes et s'élance dans l'espace. C'est Dieu qui a tout fait; à parler proprement, il n'y a pas de fortune.

Dans ce bas monde, il y a au moins deux manières de réussir. Les uns parviennent par l'audace ou par la platitude, s'imposent à tous moments, digèrent les affronts, trouvent quand ils sont éconduits une porte pour rentrer. A force d'importunités basses, ils se font subir, s'aident de la lassitude qu'ils causent, de l'habitude qu'on prend de les voir, du mépris silencieux des honnêtes gens autant que des applaudissements de la foule. Mais tôt ou tard ils finissent mal; quand

l'opinion publique a fait grâce à des indignes, elle sait le faire expier cruellement. D'autres paraissent sur le terrain, confiants dans leur valeur ; ils marchent lentement, mais sûrement ; donnent le spectacle toujours attrayant de l'intelligence, du courage et de la persévérance, fixent l'attention, commandent le respect, enlèvent de vive force le prix que la banalité, l'intrigue et les fausses vertus leur disputent. Où s'ils sont plus grands que la fortune, et, par suite, au-dessus de ses faveurs, ils trouvent dans leur mérite et leurs travaux le secret pour n'y point prétendre, mais gardent toujours cette considération, seule récompense proportionnée aux labeurs méritoires. Mais les bas courtisans de la fortune, comme les nobles ambitieux, ont besoin, pour parvenir, d'un sourire du hasard. Un seul moment peut suffire mais il faut qu'il s'offre et qu'on le saisisse habilement. Cet avantage fit défaut à Fra Felice. Pendant sa longue vie de moine, son nom ne fut jamais mêlé à aucun événement de l'époque. Aucun incident historique n'était venu mettre en relief cette existence importante, mais obscure, jusqu'au jour où il prit possession de la chaire de Saint-Pierre. Sa carrière est des plus ordinaires, et extraordinaire seulement en ce sens qu'elle eût pu l'élever si haut. Humble cordelier, il se distingua, dans sa jeunesse, comme tant d'autres, par des discours. Vicaire de son ordre, il travaille à la réforme des âmes ; inquisiteur, à la défense de la foi. Le silence et l'ombre le dérobent à l'attention publique. Si, par moment, il se fait remarquer, c'est pour des excès du zèle qui donnent aux supérieurs autant de regrets que de satisfaction, mauvais moyen pour avancer dans des temps de troubles. Vint ensuite la retraite, longtemps inactive, du cardinalat. Rien dans cette vie n'est propre à frapper les imaginations. Aux yeux du monde, c'est tout simplement un cordelier nommé Montalto. Mais ce qui explique sa haute fortune, c'est qu'il avait des convictions profondes ; qu'il s'était lancé, dès le début, dans le courant de rénovation spirituelle, et que les chefs du mouvement l'avaient créé cardinal, en attendant que ses rivaux le fissent pape. Heureux mortel, doué de facultés puissantes, qui les concentre toutes vers un seul but et dans un seul effort, qui agit ou souffre quand il ne

peut agir, toujours fortement persuadé que la cause qu'il sert est la première, la plus importante, la seule sérieuse de l'humanité.

L'Assomption.

7. L'acte d'élection accompli, on descendit à Saint-Pierre. Le Pape y fut porté processionnellement. Sixte-Quint ne paraissait pas ses soixante-quatre ans ; il était d'une taille moyenne ; la tête, comparativement forte, s'enfonçait un peu entre les épaules ; le front haut, sillonné de rides ; des sourcils arqués ombrageaient des yeux bruns qui lançaient des éclairs ; des traits impassibles, mais mobiles, exprimaient vivement la série de ses impressions. C'était un type de moine, mais le moine obéit avant tout et celui-ci était évidemment né pour commander. Dépourvu de charmes, mais plein d'attraits, il captivait, mais ne plaisait pas ; imposant sans avoir rien du grand seigneur, ni du souverain, on sentait bien qu'il était le maître. Tout le monde le comprit. Après les cérémonies de la Vaticane, il y eut, dans les *stanze*, réception des gens d'église, des ambassadeurs et du grand monde. A l'étranger, la nouvelle de l'élection fut accueillie, comme de coutume, par des sentiments divers. Le jour même de son avènement, Sixte-Quint fit des nominations importantes : il désigna le cardinal Rusticucci pour les affaires des princes ; Alessandrina fut nommé chef de la consulte du gouvernement ecclésiastique. Le duc de Sora fut confirmé dans son commandement ; mais le Pape, sans donner de motifs, destitua le lieutenant Mario Sforza. Le lendemain, les conservateurs du Capitole se présentèrent au Vatican, demandant ce que les peuples demandent, mais n'obtiennent pas toujours, la justice, la paix et l'abondance. Le Pape répondit qu'ils auraient la justice, qu'ils n'auraient pas de disette, qu'ils pouvaient compter sur son appui, s'ils faisaient leurs devoirs, et sur les punitions les plus sévères, s'ils y manquaient, résolu qu'il était, s'il le fallait, de leur faire couper la tête. Ses premiers actes furent plus goûtés que ses discours, il fit peu de changements de personnes, voulant connaître son monde avant de former un gouvernement définitif. Dans ses causeries, Sixte disait qu'il ne ferait pas de guerre, à moins de provocation, mais qu'il organiserait une croisade contre les musulmans. Le Pape avait distribué les gouvernements de province. Castagna eut le

plus important, Bologne; Colonna, la Romagne; Cesi, les Marches; Spinola, Pérouse, et Lancelotto la Campagna. Le mercredi 1er mai, le couronnement eut lieu à Saint-Pierre avec la pompe habituelle. Pour éviter les rixes, Sixte-Quint supprima la distribution d'argent au peuple, et à cause de la rareté des vivres, le banquet d'usage que les papes offraient aux barons romains. Le dimanche 5, il prit possession du Latran et le 13 tint un consistoire pour notifier ses nominations.

Les bandits

8. De tout temps, dit le baron de Hübner, le brigandage a tenu une grande place dans la vie des peuples de race latine. Les brigands de l'Italie de nos jours, les bandits XVIe siècle, les *partidas* de l'Espagne, les *guérillas* du Portugal, ne se distinguent les uns des autres que par la couleur locale. Ils ont la même origine et se conduisent de la même façon, s'effacent en apparence dans les temps de calme, sans jamais disparaître complètement, remontent sur la scène aux époques de guerre et de troubles intérieurs, deviennent alors une véritable puissance et tâchent, comme toutes les puissances, de se prévaloir d'un nom, d'une cause, d'un principe, cherchent à légitimer par un faux semblant, le droit de guerre qu'ils font à la société. Ils attirent les éléments équivoques des populations; chaque village envoie son contingent, ses hommes ruinés, les mauvais sujets, ceux qui ont eu maille à partir avec la justice. Des liens s'établissent aussi entre les bandes et le peuple. Le spectacle de la bravoure, du mépris des dangers et de la mort, frappe les imaginations et entoure les malfaiteurs de l'auréole des héros. La crainte de se compromettre, l'espoir d'être ménagé créent les connivences et l'assistance passive, portent la démoralisation dans le foyer du paysan, en font l'allié des bandits et privent de tous les moyens d'information ou de secours les commandants des forces envoyés à leur poursuite. C'est l'histoire du brigandage dans tous les temps. A l'époque qui nous occupe, l'origine de ce fléau public remontait aux guerres civiles, aux inimitiés locales des villes libres et des petits princes, à certains cris de ralliement qui avaient jadis partagé en deux camps la Péninsule tout entière, enfin au système militaire des *condottieri*. Il n'y avait

plus ni guelfes ni gibelins; il n'y avait plus de villes libres, ni de petits tyrans; il n'y avait plus de *condottieri*. La première après l'Espagne, l'Italie avait adopté les idées et revêtu les formes des États modernes, mais les souvenirs du passé n'étaient pas effacés complètement. Des traditions subsistaient encore de ces époques pleines de violences, il est vrai, mais pleines aussi de liberté, de cette liberté qu'on avait perdue, qu'on regrettait toujours et que les chefs des grandes bandes défendaient en quelque sorte en faisant la guerre à l'autorité établie. Ce sont ces souvenirs que les feudataires invoquaient, quand ils troublaient la paix publique par leurs inimitiés personnelles, avec l'aide des bandits qui ne se recrutaient pas uniquement dans les campagnes, mais aussi dans les villes, souvent dans les hautes classes, en se grossissant des mécontents, des endettés, des exilés pour acte de violence. Dans l'opinion publique, grâce à ces souvenirs et à ces traditions, le bandit n'était pas frappé du déshonneur qui s'attache, d'après nos idées, à la révolte contre la société. On craignait les bandits, on les poursuivait, quand on le pouvait on les envoyait à l'échafaud, mais on ne les considérait pas comme irrévocablement flétris. C'étaient, tout au plus, des membres égarés de la société qui pouvaient et qu'en effet on voyait souvent rentrer dans son sein, obtenir non seulement le pardon, mais quelquefois même la faveur du souverain, occuper de grandes situations dans le gouvernement, ou bien prendre service à l'étranger... L'État du Pape fourmillait de petites et de grandes bandes qui le dévastaient, moins cependant que les troupes envoyées pour les combattre. Les bandes étaient mieux disciplinées, mieux vêtues, mieux nourries, et ménageaient les populations rurales dont elles avaient besoin, tandis que les soldats réguliers étaient la terreur du paysan. On les nommait massacreurs et on craignait plus les défenseurs que les perturbateurs de l'ordre public. Dans les dernières années de Grégoire XIII, le nombre des bandits qui infestaient le domaine de Saint-Pierre variait de douze à vingt-sept mille hommes. Ce dernier chiffre égalait, s'il ne le dépassait, celui de la totalité des troupes régulières engagées au service des princes d'Italie (1).

(1) *Sixte-Quint*, t. I, p. 282.

Extermination des bandits.

9. Au milieu des plus grands désordres se produit souvent une force secrète, qui forme et élève l'homme capable de les réprimer. Tandis que les hautes classes s'associent aux malversations qui pèsent sur le pauvre peuple, c'est volontiers le peuple qui engendre l'homme nécessaire, lui inocule la force intellectuelle et morale, capable de dominer et de réprimer ces excès. Si, dans cet homme du peuple vous placez l'autorité d'un Pape, vous aurez Sixte-Quint, le pape justicier, l'exterminateur des bandits. Par une idée qui n'est qu'à lui, pour délivrer l'État pontifical, Sixte licencia une grande partie des troupes et diminua de moitié le nombre des sbires. Mais aussi, il se décida à punir les coupables avec la dernière sévérité, sans avoir, pour la qualité des personnes, d'autres égards qu'un châtiment plus exemplaire. Même avant son couronnement, il montra ce qu'il devait être. Quatre jeunes gens avaient contrevenu à la défense de porter certaines armes; on demanda leur grâce : « Tant que je vivrai, repartit Sixte, tout criminel subira la peine capitale. » Tous les quatre furent pendus le même jour près du pont Saint-Ange. Un jeune transtévérin avait été condamné à mort pour avoir résisté aux sbires : on représenta au Pape la légéreté de la faute et la jeunesse du coupable : « J'ajouterai à ses années quelques-unes des miennes, » répondit le Pape, et le jeune homme fut exécuté. Ces premiers actes inspirèrent crainte à tout le monde et donnèrent force aux décrets du Pape. Il fut ordonné aux barons et aux communes de purger de bandits leurs villes et leurs châteaux. Le seigneur ou la commune sur le territoire duquel se commettait quelque pillage devaient le réparer à leurs frais. La tête des bandits étaient ordinairement mise à prix ; Sixte ordonna que ce prix serait payé par la famille du malfaiteur et, à son défaut, par la commune (1). Il employa, dit Ranke, tous les moyens possibles pour parvenir à détruire le brigandage et chercha à intéresser à ce projet les seigneurs, les communes, les parents, et à éveiller jusqu'à l'intérêt même des brigands. Ainsi, il fut promis à quiconque livrerait un camarade mort ou vif, non

(1) *Bullarium*, t. IV, p. 137; *Bando* 6, dans *Tempesti*, *Storia della vita et geste di Sisto V*, t. I.

seulement son propre pardon, mais celui de quelques amis qu'il pourrait nommer et, en outre, une somme d'argent. Quand ces ordonnances eurent été rendues et qu'on vit avec quelle sévérité elles étaient exécutées, les poursuites contre les auteurs des délits eurent bientôt un tout autre effet. Ce qui fut un véritable bonheur, c'est qu'on réussit dès le commencement à se saisir de quelques chefs. Mais un des plus redoutables continuait toujours son métier, c'était le *prete* Guercino, qui se faisait appelér roi de la Campagna ; et qui avait défendu aux vassaux de l'évêque de Viterbe d'obéir à leur seigneur. Le Pape ne pouvait dormir, tant il éprouvait d'angoisses à voir ce brigand entreprendre de nouveaux pillages. Un jour, comme le raconte Galémis, il se mit à prier Dieu avec ardeur de vouloir bien délivrer l'État de l'Église d'un pareil scélérat. Le lendemain Guercino fut pris ; sa tête fut exposée, ornée d'une couronne dorée, près du château Saint-Ange, et celui qui en était porteur reçut le prix qui était de 2000 scudi. Le peuple ne pouvait trop louer la bonne administration et la justice de Sa Sainteté. » Un autre de ses brigands était venu jusqu'à la porte Salara et avait envoyé au Pape un salut dérisoire. Sixte ordonna à ses parents de le lui livrer, sous peine de mort pour eux-mêmes ; un mois après il recevait sa tête. Il n'y avait d'exception pour personne. Un Pépoli de Bologne ayant pris part aux expéditions des brigands, fut étranglé dans sa prison : le fisc confisqua son argent comptant et ses propriétés. « Pas un jour, dit encore Ranke, ne se passait sans exécution. En tous lieux, à la ville, dans les forêts, dans les champs, on rencontrait des poteaux sur lesquels des têtes de bandits se trouvaient exposées. Le Pape n'avait d'éloges que pour ceux de ses légats qui lui envoyaient le plus grand nombre de têtes. Au surplus, ceux que cette justice n'atteignait pas, périssaient par la trahison de leurs camarades. Les promesses de Sixte-Quint les avaient divisés et leur avaient fait perdre toute confiance les uns dans les autres ; ils finirent donc par s'exterminer entre eux (1). » C'est ainsi qu'en moins d'une année les bandits furent, sinon exterminés, du moins contenus vigoureusement dans leurs

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 61.

entreprises. En 1586, les deux derniers chefs furent vaincus et tués. Alors on put parcourir en sûreté l'État de l'Église. Le Pape éprouvait un immense bonheur, quand les ambassadeurs lui faisaient compliment sur la manière sûre et paisible avec laquelle ils avaient traversé le pays.

Actes d'administration

10. Ce brigandage avait une autre cause que le défaut de répression, c'était le défaut d'entente administrative, de surveillance efficace. Sixte a toujours été regardé comme l'unique fondateur des ordonnances de l'État de l'Église ; on ne peut pas le dire sans diminuer le mérite de ses prédécesseurs et de ses successeurs ; mais la vérité oblige de lui attribuer beaucoup. Sous certains rapports, son administration était en opposition avec celle de Grégoire XIII. Grégoire était sévère, énergique, impartial, dans les mesures générales d'administration, indulgent pour les actes individuels de désobéissance. En froissant les intérêts et en laissant s'introduire l'impunité, il occasionna les désordres dont furent témoins ses dernières années. Sixte, au contraire, était implacable pour les délits individuels ; il maintint l'exécution de ses lois avec une sévérité qui était presque de la cruauté ; mais, pour les actes généraux d'administration, il se montrait doux, conciliant, plein d'indulgence. Sous Grégoire, l'obéissance ne donnait aucune faveur et la résistance n'attirait aucun châtiment ; sous Sixte, on avait tout à craindre dès qu'on lui résistait ; quand on savait respecter ses ordres, on pouvait tout attendre de sa bonté. Dès le commencement de son règne, il fit disparaître tous les différends au sujet d'affaires ecclésiastiques. Généreux par nature, il déclara qu'un Pape devait respecter et même augmenter les privilèges accordés aux princes. Aux Milanais, il rendit la place de la Rote que voulait leur enlever Grégoire XIII. Lorsque les Vénitiens produisirent enfin un bref en faveur de leurs droits, dans l'affaire d'Aquilée, il abondonna la discussion. La congrégation pour le renouvellement des titres seigneuraux fut abolie ; les mesures rigoureuses de la chambre apostolique furent à peu près abandonnées. En relachant librement et spontanément de son droit, Sixte montrait sa grandeur d'âme. Cette disposition conciliatrice pro-

duisit les meilleurs résultats. Le roi d'Espagne fit savoir au pontife qu'il avait ordonné à ses ministres de Milan et de Naples d'obéir scrupuleusement à ses ordres.

La Toscane se montra dévouée, Venise satisfaite. Dès ce jour, elles adoptèrent une autre politique. On livra de tous côtés au Pape les bandits qui s'étaient réfugiés dans les États voisins. Venise défendit à ses vaisseaux de recevoir les réfugiés, le Pape en était ravi, touché et reconnaissant. Les brigands ne trouvant plus d'abri nulle part, Sixte put les anéantir. Après avoir puni les feudataires coupables, il chercha plutôt à attirer à lui les autres barons ; il s'unit même aux Colonna et aux Orsini : c'était le baiser de paix de la papauté sur la joue de deux partis hostiles depuis des siècles. Sixte aimait surtout à accorder des privilèges : terrible dans la répression, il se plaisait à faire connaître sa majesté par les grâces. Ce fut surtout envers les Marches qu'il se montra un compatriote bienveillant. Aux Anconitains, il rendit quelques-uns de leurs anciens privilèges ; institua à Macerata un tribunal suprême pour toute la province, gratifia le collège des avocats de nouvelles concessions ; érigea Fermo en archevêché et Tolentino en évêché ; érigea aussi le bourg de Montalto, dans lequel ses ancêtres avaient fixé leur demeure, en ville et en évêché. Déjà, étant cardinal, il avait fondé dans cette ville un collège ; devenu Pape, il institua, près de l'université de Bologne, cinquante bourses pour les élèves des Marches ; Montalto en devait présenter huit et Grottamare deux. Sixte résolut d'élever Lorette à la dignité de ville, il fallait pour cela une transformation ; Fontana en voyait les difficultés : « Ne te mets pas en peine, Fontana, lui disait-il ; il était plus difficile de me décider à ce dessein que de l'exécuter. » On acheta une partie des terres ; des vallées furent comblées, des côteaux aplanis, on traça ensuite des rues ; chacune des communautés de la Marche fut encouragée à y bâtir une maison ; le cardinal Gallo établit, pour la sainte chapelle, de nouveaux officiers. Par cette création, le Pape satisfit à la fois son patriotisme et sa dévotion à la sainte Vierge. Les autres villes des autres provinces attirèrent également son attention. Pour arrêter l'accroissement de leurs dettes, il créa

des institutions ; fit examiner les questions d'argent, restreignit les aliénations et les gages. Ces ordonnances inaugurent le retour progressif de la prospérité des communes. Partout, il favorisa l'agriculture ; il chercha à dessécher la Chiana d'Orvieto et les marais Pontins qu'il visita. L'industrie eût attiré également ses efforts. Un certain Pierre de Valencia, bourgeois de Rome, avait offert d'établir des manufactures de soie. L'ordonnance rendue par Sixte pour aider à cette entreprise caractérise bien ce Pape. Par ordre, on dut planter des mûriers dans tout l'État romain, dans tous les jardins et vignes, dans toutes les prairies et les bois, dans toutes les vallées et sur tous les côteaux où les blés ne venaient pas. Le Pape décida qu'il devait y avoir cinq mûriers par chaque rubio de terre ; en cas de négligence, il menaça les communes d'une amende considérable. La fabrication de la laine fut encore une industrie qu'il voulut encourager, « afin, disait-il, que les pauvres trouvent quelque chose à gagner ». Il donna, au premier entrepreneur, un secours pécuniaire ; l'entrepreneur devait, en retour, livrer un nombre déterminé de pièces de drap. « On serait injuste, conclut Ranke, à qui nous empruntons tous ces détails, on serait *injuste* envers les prédécesseurs de Sixte-Quint, si l'on voulait attribuer à lui seul des pensées de ce genre. Pie V et Grégoire XIII favorisèrent aussi l'agriculture et l'industrie. Ce qui distingua Sixte, ce n'est pas d'avoir pris une nouvelle route, mais plutôt d'avoir suivi avec plus d'ardeur et d'énergie, la route tracée. C'est précisément ce qui a mérité à son nom de rester si profondément gravé dans la mémoire des hommes » (1).

Droit municipal.

11. En voyant le Pape agir ainsi, on croirait qu'il taille en plein drap ; le droit municipal en vigueur ne lui laissait pas tant de latitude. L'État de l'Église reposait, comme tous les États italiens, sur une restriction plus ou moins grande de l'indépendance municipale ; mais cette indépendance, durant le cours des siècles, s'était considérablement étendue. Pendant le XVe siècle, les prieurs de Viterbe, assis sur leur siège de pierre devant la porte de l'hôtel de ville, recevaient encore le serment du podestat qui leur était envoyé

(1) *Histoire de la papauté*, t. II, p. 67.

par le Pape. En 1463, lorsque la ville de Fano se soumit au Saint-Siège, elle fit d'avance ses conditions. Ces conditions consistaient à se réserver pour *tout l'avenir*, non seulement l'indépendance, mais le droit d'élire son podestat, sans même avoir besoin de confirmation ultérieure; l'affranchissement de toute nouvelle charge pendant vingt ans, le bénéfice de la vente du sel et plusieurs autres privilèges. Même César Borgia dut céder à Sinigaglia des revenus qui, jusqu'à ce jour, avaient appartenu au prince. A bien plus forte raison, Jules II fut-il obligé d'agir de la même manière, lui dont l'ambition était de paraître comme le libérateur des peuples. Lorsqu'il chassa Baglione de Pérouse, il se contenta d'y ramener les émigrés, de rendre à la magistrature pacifique des *prori* sa puissance, d'augmenter le traitement des professeurs de l'Université et ne toucha en aucune façon aux franchises. Longtemps encore après, cette ville ne payait d'autres redevances que quelques milliers de ducats, et sous Clément VII elle équipait sa milice comme ville libre. De tout temps, Bologne avait maintenu, outre les formes de l'indépendance municipale, l'administration de ses revenus et l'entretien de ses troupes; elle faisait un traitement au légat. Jules II, qui, dans la guerre contre les Vénitiens, s'était emparé des villes de la Romagne, n'en soumit aucune sans lui accorder des privilèges qui constituèrent son droit public (1). Il y avait encore, ça et là, particulièrement dans la Romagne, des corps de paysans tout à fait libres. C'étaient de grandes familles, descendant d'une seule souche, maîtresses dans leurs villages, toutes armées et principalement exercées à l'arquebuse à croc. On pourrait les comparer aux communes grecques ou slavones, telles qu'on les voit encore dans l'île de Candie, dans la Morée et en Dalmatie, ou dans nos anciennes communautés rurales. Il y avait aussi des assemblées provinciales, mais qui ne purent jamais arriver à une action durable et féconde. Si cette organisation municipale s'était conciliée, comme elle en

(1) Bussi. *Storia di Viterbo*, p. 59; — Amiani. *Memorie intoriche della città di Fano*, t. II, p. 4; — Siena. *Storia di Linigagria*, App. n° 6; — Soriano. *Relatione*, 1533; — Hieronymi Rubei. *Historiarum Ravenatum Lib.* VIII, p. 669. Cf. Raynaldi et plutôt son continuateur.

avait la possibilité, avec les droits de l'autorité souveraine d'un côté, le pouvoir des communes de l'autre et avec les privilèges individuels, on aurait produit d'une manière forte et stable un État qui aurait assuré l'équilibre des intérêts. Les municipes pouvaient d'autant mieux s'accroître, que la curie romaine est mobile ; après chaque conclave, de nouveaux éléments entraient dans l'administration et les compatriotes des papes récemment élus obtenaient chaque fois une grande place aux affaires. Les querelles continues entre guelfes et gibelins provoquèrent l'intervention du gouvernement et l'application des barons à empêcher leurs vassaux de recourir au Saint-Siège, obligea celui-ci à l'affirmation de son autorité. Dans ces intrigues et ces agitations, le pouvoir central avait aussi ses défenseurs. Il arriva plus d'une fois qu'en voulant étendre les prérogatives on les fit restreindre, et qu'en s'essayant à la révolte, on se fit comprimer. Pour maintenir les populations, le gouvernement fit bâtir quelques forteresses. Le pouvoir papal se trouva ainsi agrandi par une série de succès. Il n'en fut que plus libre pour consacrer les ressources du Pape, aux besoins généraux de l'Église.

Finances de la papauté.

12. Il faut maintenant nous initier au système des finances pontificales, système qui eut, dans toute l'Europe, une grande importance. « Si, dit Ranke, le commerce de banque, au moyen âge, fut redevable de son perfectionnement surtout à la nature des revenus de la papauté, qui, payables dans le monde entier, devaient être expédiés de tous côtés à la curie, il n'est pas moins digne de remarque que le système de dettes d'État, dans lequel nous sommes aujourd'hui enveloppés, qui est en même temps la condition et le lien de tout mouvement commercial, a d'abord été mis systématiquement en pratique dans l'Église romaine ».

Le sentiment improbatif de Ranke n'atteint pas les papes et ne leur impute surtout aucune exaction contre leurs sujets ; il ne se prend qu'au système. Cette réserve, qui ressort de sa pensée, est, en outre, justifiée par les faits et par ses aveux. « Quelque droit, ajoute-il, qu'on ait eu de se plaindre des exactions de la cour romaine, pendant le xve siècle, il faut avouer cependant que peu de

chose du produit de ces exactions arrivait dans les mains du Pape. L'argent arrivait à la cour en sommes considérables, mais là il filtrait par mille canaux divers. Il était absorbé surtout par les emplois qu'on avait coutume de vendre depuis longtemps. Ces emplois pour la plupart étaient fondés sur des droits de *casuel*. On avait laissé trop de jeu à l'industrie des fonctionnaires, aussi le Pape n'en retirait rien que le prix de la vente lorsque les emplois étaient vacants. » Il y a, dans ces paroles, une contradiction ; si les emplois étaient fondés sur le casuel, ils n'absorbaient pas l'argent des taxes, et si l'argent des taxes les soutenait, le casuel était inutile. La contradiction provient, non de la maladresse de l'historien, mais du désir de blâmer là où il n'y a pas matière à blâmer. Ces protestants sont toujours heureux d'en remontrer à l'Église romaine ; ils ne veulent pas voir que leurs remontrances se tournent contre leur perspicacité. Les papes payaient, avec l'argent du monde chrétien, les fonctions instituées pour le service de l'Église universelle : c'était justice ; ils en payaient d'autre avec le casuel : c'était un acte d'ingénieuse gestion. Au lieu de faire dévorer leurs sujets par une armée de fonctionnaires, ils faisaient payer aux fonctionnaires leurs charges ; ces fonctions ainsi vendues déchargeaient d'autant la cote des impôts. En somme, ces charges vendues étaient des emprunts à rente viagère : ils se renouvelaient et s'éteignaient par la succession régulière de leur exercice : on n'a rien inventé de mieux pour les frais du gouvernement ; nous en avons, pour témoin, Ranke lui-même. « L'effet favorable de ce système financier, dit-il, permet de ne pas imposer de nouvelles taxes. Entre tous les États, celui de l'Église et Rome entre toutes les villes, *payaient alors les plus légères impositions*. On avait déjà plus d'une fois fait valoir aux Romains que toutes les autres villes rendaient à leurs seigneurs de lourds impôts et de lourdes gabelles, tandis que le Pape, au contraire, *ne cessait d'enrichir ses sujets* (1).

13. Au système des taxes perçues dans toute la chrétienté et de la vente des charges s'ajoutèrent, par la suite, les *Monti* et les *impôts* Les Monts.

(1) *Hist. de la papauté*, t. II, p. 27.

réguliers, Clément VII avait été obligé, par les malheurs de l'Église, d'emprunter 200.000 ducats. Cet emprunt fut constitué en *Mont de la foi ;* l'intérêt de l'argent emprunté se paya avec les revenus de la douane ; les prêteurs eurent une part dans cette administration et participèrent ainsi au pouvoir de l'État. Au *Monte Clementino*, Paul III, pour ne pas frapper le sel, joignit l'impôt direct du *Sussidio* ou subside. Cet impôt se prélevait déjà dans toute l'Europe méridionale : en Espagne, sous le nom de *Servicio* ; à Naples, sous celui de *Donative* ; à Milan, sous celui de *Mensuale*. Dans l'État de l'Église, il fut d'abord établi pour trois ans et fixé à 300.000 scudi. On commençait, à Rome, par fixer la contribution de chaque province ; les parlements provinciaux la répartissaient ensuite sur les différents chefs-lieux ; puis les chefs-lieux la distribuaient entre les villes et les campagnes. Personne ne pouvait échapper. Cet impôt direct et le Mont de Clément VII amenèrent la prospérité dans les finances ; mais l'importance croissante des dépenses, par suite de la tenue du concile de Trente et des entreprises qu'imposèrent les menées du protestantisme, obligea de créer de nouveaux Monts. Tous les papes procédèrent de la même manière : Jules III constitua le *Monte della farina* en portant une taxe de deux carlins sur le *rubbio* de farine ; Paul IV établit le *Monte novennale dit Frati*, sur un impôt auquel il obligea les ordres religieux réguliers : Pie IV imposa la viande d'un quatrin et se servit du produit pour constituer le *Monte Pio* ; Pie V institua le *Monte lega* en établissant sur la viande, l'impôt d'un second quatrin. Quelques gabelles sur les grains, le vin, la viande étaient absorbées par les *Monti* ; pas une baïoque ne revenait à la Chambre de plusieurs caisses provinciales, comme par exemple, de la trésorerie des Marches et de Camerino ; ces caisses avaient à subvenir aussi aux besoins de la province. Souvent encore on leur ajoutait le *sussidio ;* en sorte que ces provinces, non seulement ne rapportaient rien à l'État, mais en recevaient. On fit même de si fortes assignations sur les mines d'Alun de Tolfa, une des principales sources des revenus publics, que ceux-ci en furent diminués de quelques milliers d'écus. L'entretien du Pape et de sa cour était pris sur la daterie. En somme, les taxes perçues dans

toute la chrétienté, la vente des charges, les Monts et l'impôt direct : telles furent les quatre sources de revenus de l'État pontifical. Ces taxes étaient nécessaires pour le gouvernement de l'Église, l'entretien d'une petite armée, et pour les affaires graves qu'engendra la révolution protestante. Les papes ne demandaient rien ou peu de chose pour eux-mêmes ; ils demandaient à la province pour le bien de la province ; ils ne désiraient qu'administrer le pays comme un grand domaine, dont la rente serait principalement consacrée aux besoins de l'Église. « Si l'on fixe ses regards sur tous ces faits, observe Ranke, on en voit immédiatement sortir l'importance générale de l'État de l'Église. Quels sont les besoins qui forcèrent les papes à exécuter cette singulière espèce d'emprunt dont le résultat était de jeter sur leur pays une charge si lourde ? Ce sont *les besoins du catholicisme en général.* Comme c'en était fait, pour la papauté, des tendances purement politiques (si jamais elle en avait eu de telles), il n'y avait plus que les nécessités religieuses qu'on put satisfaire. L'*appui donné aux puissances catholiques* dans leurs luttes contre les protestants, dans les entreprises contre les Turcs, *fut toujours* le sujet de toutes ces opérations financières. Le *Monte* de Pie V fut appelé *Monte léga*, parce que le capital qu'il rapporta fut employé à la guerre contre les Turcs, entreprise par ce Pape allié avec l'Espagne et Venise. Ce système de finances se développa toujours davantage, car c'était *toujours* en s'imposant de nouvelles charges que la papauté *contribuait à la défense* du catholicisme. Et *voilà précisément pourquoi* il était si important pour la mission religieuse des papes qu'ils possédassent une souveraineté temporelle (1).

Finances de Sixte-Quint

14. « Rigueurs et amas de richesses : » Tels étaient, selon Sixte-Quint, les éléments indispensables d'un bon gouvernement ; par rigueurs il entendait l'ordre public, et par richesses l'ordre dans les finances. Grâce au régime de sévérité, il avait exterminé les bandits ; grâce à son entente des finances, il eut bientôt rempli les caisses de l'État. Après une première année de pontificat, en avril 1586, il avait déjà amassé un million de scudi en or ; en

(1) *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 33.

novembre 1587, un second million ; en avril 1588, un troisième million : ce qui fait, en argent, plus de quatre millions et demi de scudi. Aussitôt qu'il avait recueilli un million il le déposait au château Saint-Ange, en le consacrant à la sainte Vierge, mère de Dieu et aux bienheureux apôtres Pierre et Paul. « Il a les yeux fixés, dit-il dans sa bulle, non seulement sur les vagues au-dessus desquelles flotte la barque de Pierre, mais aussi sur les tempêtes qui la menacent de loin. La haine des hérétiques est implacable ; le Turc, redoutable Assur, la verge de la colère d'en haut, est toujours prêt à se précipiter sur les fidèles. Dieu, sur lequel reposait sa confiance, lui a encore appris que le père de famille doit aussi veiller pendant la nuit. Il suit l'exemple des Pères de l'Ancien Testament, qui avaient toujours une forte somme d'argent dans le temple du Seigneur. » Ce trésor ne devait être ouvert que dans les circonstances suivantes : Si l'on entreprend une guerre pour la conquête de la Terre Sainte ou une expédition générale contre les Turcs ; s'il survient une famine ou la peste ; dans un danger manifeste d'une province de la chrétienté ; lors d'une invasion ennemie dans l'État de l'Église ; ou si une ville qui appartient au Saint-Siège peut être reconquise. Sixte adjurait ses successeurs, sous peine de la colère de Dieu Tout-Puissant et des saints Apôtres Pierre et Paul, de s'astreindre à cette obligation (1).

Pour créer ces revenus considérables, Sixte suivit le système financier de ses prédécesseurs ; il perçut les taxes de chancellerie, il vendit les charges, leva l'impôt direct et établit, en outre, onze monts, dont huit *vacables* et trois *non vacables*. Par monts *vacables*, il faut entendre ceux qui peuvent se racheter à bref délai, c'est la dette *flottante* ; par *non vacables*, ceux qui ne peuvent se racheter, c'est notre dette *consolidée*, cependant remboursable. Le système financier du Pape reposait uniquement sur la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes ; ce qui sera toujours la seule manière d'asseoir les finances sur des bases solides. On comprend qu'on emprunte pour une dépense présente, mais on ne comprend guère qu'on emprunte pour une dépense à venir, et on

(1) *Bullaire*, t, IV, 206.

ne comprend point du tout que l'emprunt, une fois réalisé, les capitaux soient retirés de la circulation et enfermés au château Saint-Ange. En les enfermant, on les rend improductifs ; en les retirant de la circulation, on entrave les échanges et on appauvrit le pays. D'après nos idées, on devrait blâmer l'égoïsme financier de Sixte-Quint. Mais il faut dire que Rome n'a jamais été une ville commerciale ou un foyer industriel, Gênes et Venise lui avaient toujours fourni des banquiers ; en substituant l'État à ces étrangers, Sixte délivrait la ville d'une servitude ; il l'affranchissait aussi de l'exploitation des usuriers, surtout des juifs. De plus, à cette époque, le phénomène de la circulation était nul ; l'argent ne circulait pas plus que les marchandises. Pour avoir l'argent sous la main, il fallait l'entasser dans des dépôts ; et pour parer aux disettes, il fallait créer des greniers d'abondance. Au point de vue financier l'amas d'argent était donc d'une bonne politique. « Un prince sans argent n'est rien » avait coutume de dire le pontife ; le fait est que la plupart des princes de son temps sont toujours sans un maravedi en poche ; ils montrent leurs coudes percés et leurs hauts-de-chausses déchirés ; et pas un écu, lorsqu'il faut faire honneur à une entreprise. Sixte avec son argent était le prince le plus puissant de son temps ; avec cet argent dont il ne se servait pas, il se tenait en passe de toute entreprise et inspirait toute confiance en son crédit. D'ailleurs, il défendait l'argent de ses sujets contre les sangsues et offrait un très bon placement. Ce système, comme tous les systèmes, pouvait ouvrir la porte aux abus ; il sut s'en préserver sous un pontife aussi vigilant que Sixte-Quint.

Travaux publics.

15. Cet argent devait servir aux travaux publics. Rome est une ville pleine de magnificences ; mais, comme toutes les cités illustres, elle a subi de terribles épreuves, et, par la grâce de Dieu, elle a toujours su en triompher. Sous le pontificat de Sixte-Quint, c'est pour la troisième fois qu'elle apparaît dans sa majesté extérieure, comme la capitale du monde. On connaît assez la splendeur et la grandeur de l'ancienne Rome, ville qu'Auguste avait trouvée de pierres et de briques, qu'il laissa de marbre et d'or, que tous ses successeurs agrandirent et embellirent avec toutes les ressources

de l'art. La Rome du moyenâge aussi se montra imposante par la beauté de ses basiliques, par la solennité du service divin, par ses églises patriarcales où étaient conservés les monuments les plus vénérables du christianisme, par le palais impérial qui appartenait aux souverains allemands, par ses forteresses que les familles puissantes avaient fait élever comme par bravade. Pendant le séjour des papes à Avignon, cette Rome du moyen âge s'écroula et vint confondre ses débris avec les débris amoncelés de Rome païenne. Lorsqu'Eugène IV rentra, en 1443, la cité reine était devenue une ville de vachers. Les sept collines étaient à l'abandon; la population s'était entassée sur les sinuosités du Tibre; dans l'enceinte de la ville, il y avait des marais où l'on chassait le canard sauvage. Lorsque Nicolas V eût recouvré des richesses par les aumônes du jubilé, il conçut la pensée d'orner Rome de pompeux édifices. Pendant plusieurs siècles, tous les papes suivirent le même dessein. Sous Jules II en particulier, la ville basse fut renouvelée de fond en comble. Après que Sixte IV eût relié les deux rives du fleuve par ce pont en travestin qui porte encore son nom, sur les deux côtés, on bâtit avec ardeur. Jules II ne se contenta pas d'élever l'église de Saint-Pierre qui fut portée à une grande hauteur; il reconstruisit le Vatican, fonda le Belvédère, les Loges. Ses cousins les Riari et son trésorier Augustin Chigi rivalisaient à qui bâtirait le plus beau palais; Chigi sut remporter le prix par la Farnésine, admirable par sa beauté architecturale, incomparablement ornée par la main de Raphaël. En deçà du fleuve, nous devons à Jules II l'achèvement de la chancellerie. Les cardinaux et les barons rivalisèrent avec le Pape de goût et de splendeur. Farnèse bâtit le plus beau palais de Rome; Rio disait que le sien durerait jusqu'à ce que la tortue eût fait le tour du monde; les Médicis et les Orsini remplissaient leurs palais des trésors des lettres et des arts. Vis-à-vis la Lungara s'ouvrit la *Strada Giulia*, conforme, dit l'inscription, à la majesté de la souveraine domination nouvellement reconquise. Après Jules II, Pie IV fonda le palais des conservateurs sur le Capitolin; sur le Viminal, Michel-Ange appropria Sainte-Marie-des-Anges; la porta Pia sur le Quirinal garde encore aujourd'hui le portrait de ce pape. Nous

négligeons, pour ne pas excéder, les constructions successives des autres pontifes.

Travaux de Sixte-Quint

16. Sixte-Quint avait le goût, presque la passion de la bâtisse; il en avait aussi l'intelligence et les connaissances techniques. Dans les longues années de sa retraite, il avait conçu, médité à loisir, préparé pour l'exécution les divers plans qui pouvaient solliciter l'activité d'un Pape. La construction de la coupole de Saint-Pierre, le besoin de pourvoir d'eau les quartiers qui en manquaient, le percement de nouvelles voies de communication, le transfert de l'aiguille étaient à l'ordre du jour. Montalto discutait avec Fontana, des projets chimériques alors, mais qui prirent bientôt une valeur pratique. En cinq ans, le Pape achève la construction de sa chapelle à Sainte-Marie-Majeure; il bâtit la façade méridionale de Saint-Jean-de-Latran et la loge d'où il donne la bénédiction, dresse l'obélisque en face, déblaie la place, bâtit le palais de Latran à la place du Patriarchium de Constantin, et transporte dans le voisinage la Santa-Scala. Après avoir rehaussé la via Pia, il fait reconstruire le petit palais du cardinal d'Este, bâtit le corps principal du grand palais du Quirinal et élève les deux antiques sur la colline de Monte-Cavallo. Au Vatican, il bâtit l'aile qui a servi depuis d'habitation aux papes, il bâtit la bibliothèque, fait relever la grande tour du Belvédère, enfin commence et termine en vingt-deux mois, cette merveille du monde, la coupole de Saint-Pierre. On y travaillait jour et nuit, excepté le dimanche. Il ne manquait que le revêtement en plomb et la lanterne lorsqu'il mourut. Pour relier entre eux les divers quartiers de la ville, il traça et ouvrit ces grandes artères qui forment, encore aujourd'hui, dans Rome, les principales voies de communication. Grâce à lui, on put aller en carrosse, et par la ligne droite, de la Trinité des Monts à Sainte-Marie-Majeure et de là au palais Saint-Marc, de la porte Saint-Laurent à la basilique que nous venons de nommer, et de la même porte aux thermes de Dioclétien, du Latran au Colysée, de la porte *Salara* à la *Strada-Pia*. De grands travaux de terrassement facilitèrent l'accès de Sainte-Marie-Majeure. Mais la gloire principale de Sixte-Quint, ce fut qu'il entreprit de rivaliser avec les anciens

Césars et d'amener par des aqueducs l'eau à la ville. Sixte le fit, comme il le dit lui-même, « afin que ces collines glorifiées dans les antiques siècles chrétiens par les basiliques sacrées, enchantées par un air salubre, par un site riant et une vue agréable, puissent être habitées de nouveau. C'est pourquoi nous ne nous sommes laissé décourager par aucune difficulté, par aucune dépense ». En effet, il amena l'*Aqua Martia*, d'une distance de vingt-deux milles, en partie sous terre, en partie sur des acqueducs. Enfin le Pape vit un filet de cette même eau se répandre jusque dans sa vigne ; il la conduisit plus loin, à Santa-Suzanna, sur le Quirinal ; il la nomma de son propre nom *aqua felice*, et, avec un sentiment élevé de son propre génie, fit couler d'un coup de baguette l'eau du rocher. Cette création offrait un immense avantage à toute la ville. L'*aqua felice* donne, en vingt-quatre heures, 20.537 mètres cubes d'eau et entretient vingt-sept fontaines.

Les obélisques.

17. Il existe à Rome plusieurs obélisques. On les divise en deux classes, dont chacune correspond à l'une des principales parties du monde païen. Les obélisques de Ramsès, de Nuncorée, de Psammétique, de Toutmosis, que les empereurs avaient fait amener de Thèbes et d'Héliopolis, représentent le paganisme oriental. Les colonnes Antonine, Trajane et celle du temple de la Paix, filles de la Grèce par leur structure et de Rome par leur destination, représentent le paganisme occidental. Le christianisme devait s'emparer des uns et des autres pour les purifier de toute souillure idolâtrique et leur faire rendre gloire à Dieu. Le premier moyen qui se présentait naturellement pour effectuer leur conversion était de placer à leur sommet l'image de la croix ; le second, c'était de graver sur leur piédestal des inscriptions énonçant leurs fonctions anciennes et leur consécration nouvelle. Sixte-Quint ne se contenta pas de cette érection de la croix et de ces inscriptions en style lapidaire ; il voulut, par l'ensemble harmonieux, former comme les strophes d'une ode chrétienne, chantée par un chœur de colonnes de deux à trois mille ans. Pour compléter ce grand dessein, Sixte devait placer, sur la colonne Trajane, la statue de saint Pierre, et sur la colonne Antonine la statue de saint Paul. Mais, pour inau-

gurer cette entreprise, il fallait d'abord dresser l'obélisque de Néron au centre de la place Saint-Pierre. Cet obélisque se trouvait à moitié enseveli, mais encore debout sur le flanc occidental de l'église, près de la sacristie. Paul III avait conçu l'idée de le transporter sur la place ; Michel-Ange et Sangallo, les deux grands architectes de l'époque, déclarèrent l'entreprise irréalisable. Quatre mois après son avènement, Sixte reprit l'idée et la soumit à une commission. On ouvrit plusieurs projets, celui de Fontana eut la préférence. Il s'agissait de soulever l'aiguille, de la poser horizontalement sur un traîneau, de la transporter au centre de la place Saint-Pierre et de l'y ériger. Si la hardiesse de l'entreprise avait frappé les imaginations, tout en excitant les réclamations des incrédules, on n'était pas moins surpris de la grandeur des préparatifs et de la rapidité avec laquelle ils avançaient. L'appareil en fer seul pesait 40,000 livres ; il occupait toutes les usines des environs. Les forêts de pins de Nettuno fournissaient des poutres d'une grosseur énorme ; le transport de chacune d'elles exigeait quatorze buffles. Les planches en bois d'orme et de chêne furent apportées de San-Severa. Non seulement Rome, mais l'Europe entière surveillait ces travaux avec une anxiété qui soulevait toutes les imaginations. En octobre, on avait mis la main à l'œuvre ; le 7 mai suivant, on pouvait procéder à la partie la plus périlleuse de l'entreprise, coucher l'aiguille horizontalement sur le traîneau. La foule des spectateurs était immense. Un édit prescrivait le silence le plus absolu : cette nécessité s'imposait pour ménager aux ouvriers la possibilité d'entendre le commandement des chefs. Dans la matinée, Fontana était allé demander la bénédiction du Pape. Avec le concours de neuf cents ouvriers et d'un grand nombre de chevaux, les travaux avançaient rapidement au milieu d'un profond silence, lorsqu'une voix stridente se fit entendre : « Mouillez les cordes ! » En effet, le feu avait pris dans les cordages ; on réussit aisément à l'éteindre, et la femme qui, en contravention à l'édit, avait sauvé l'obélisque, reçut le privilège de fournir les branches de palmier dont se sert la procession de Saint-Pierre le dimanche des Rameaux. Le terrain d'où on enlevait l'obélisque étant à une plus grande hauteur

que le centre de la place, une digue avait été construite entre les deux ponts ; le 13 juillet, l'aiguille y fut transportée et déposée horizontalement. A cause des chaleurs, l'érection fut ajournée à l'automne. Ce fut le 10 septembre qu'au milieu d'un grand concours de peuple on acheva l'œuvre. On avait commencé l'opération avant le jour ; les derniers rayons du soleil couchant vinrent dorer l'obélisque de Néron, élevé à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui. Le canon du fort Saint-Ange et les applaudissements frénétiques des spectateurs saluèrent ce moment solennel. Le même soir, toutes les trompettes de Rome, accompagnées de tambours, donnèrent une sérénade au maçon devenu architecte immortel. Le Saint-Père le nomma citoyen noble de Rome et chevalier, lui fit présent d'une chaîne d'or, de dix prébendes de quatre cents écus, le gratifia en outre d'une pension de deux mille écus et de tout le matériel employé au travail. Ces libéralités étonnèrent ceux qui connaissaient mal Sixte-Quint ; ce pontife était fort réservé à l'endroit de la dépense, quand il s'agissait d'agents ou d'œuvres qui ne lui agréaient pas ; il était large et libéral quand il s'agissait d'exécuter ses desseins par des hommes dignes de sa confiance. Par l'ensemble de ces travaux, Sixte-Quint est resté dans la mémoire des peuples, avec un prestige d'être surnaturel.

ospérité. 17 *bis*. Le gouvernement de Sixte-Quint, par l'ensemble de ses travaux, par ses réformes financières, son action administrative et l'extermination des bandits, devait faire fleurir la prospérité. Un domaine bien situé, riche, magnifique, était échu aux pontifes romains. Les récits animés du XVIe siècle ne peuvent trouver d'expressions pour en louer l'abondance. Quelles belles plaines environnent Bologne et traversent toute la Romagne, et, en suivant les Apennins, comme on découvre de délicieux et fertiles tableaux ! « Nous voyagions, disent les ambassadeurs vénitiens, de Macerata à Tolentino, à travers les plus admirables campagnes. Coteaux et plaines, tout était surchargé de grains ; pendant plus de trente milles, on n'aurait pu trouver un pouce de terrain inculte. Il nous paraissait impossible que l'on parvint à recueillir toute cette récolte, et plus encore à la consommer. » La Romagne produisait

annuellement 40,000 stères de grains au delà de ses besoins. Ces grains étaient particulièrement recherchés, et après qu'on en avait pourvu les contrées montagneuses d'Urbin, de Toscane, de Bologne, on en expédiait encore 30,000 stères par mer. Tandis que la Romagne et la Marche fournissaient Venise, les domaines de Viterbe et le patrimoine, sur l'autre mer, fournissaient Gênes et même quelquefois Naples. Pie V, dans l'une de ses bulles de 1566, glorifie la grâce divine par laquelle Rome, qui autrefois ne pouvait subsister sans les grains étrangers, était arrivée, non seulement à se suffire, mais à porter son superflu aux voisins et aux étrangers. En 1589, par exemple, on évalue la seule exportation des grains de l'État pontifical à 500,000 scudi par an ; plusieurs autres localités étaient célèbres encore par d'autres produits ; ainsi l'on vantait le chanvre de Pérouse, le lin de Faenza, le lin et le chanvre de Viterbe. Césène produisait du vin que l'on importait par eau. Rimini avait son huile, Bologne son pastel, San-Lorenzo sa manne. Le vin de Montefiascone était célèbre dans tout l'univers. Les chevaux de la Campanie pouvaient presque rivaliser avec les chevaux napolitains. Les environs de Nettuno et de Terracine offraient les plus belles chasses aux sangliers. On ne manquait pas davantage de beaux lacs poissonneux ; on possédait des salines, des fabriques d'alun, des carrières de marbre ; enfin, tout ce qu'on peut souhaiter pour le bien-être de la vie se trouvait réuni dans le domaine papal. On se mêlait aussi à tout le commerce extérieur. Ancône se livrait à de florissantes entreprises. « C'est un endroit admirable, disaient encore les ambassadeurs vénitiens ; un endroit tout rempli de marchands, principalement de Grecs et de Turcs. On nous a assuré que quelques-uns d'entre eux ont fait l'année passée une affaire de 500,000 ducats (1). Dès l'an 1549, on y trouvait deux cents familles grecques bien établies, possédant une église et se livrant toutes au commerce. Le port était rempli de caravanes du Levant. On y voyait en quantité des Arméniens, des Turcs, des Florentins, des Vénitiens, des habitants de Lucques, des juifs

(1) GRITTI. *Relations*, 1589 ; — BADOER. *Relations*, 1591 ; — BULLAIRE. t. IV, p. 311 ; — *Voyage de Montaigne*, t. II, p. 153.

d'Orient et d'Occident. Les marchandises qu'on y échangeait consistaient en soie, laines, cuirs, plomb de Flandre, draps. Le luxe prit de l'accroissement, les loyers des maisons montaient, le nombre des médecins et des instituteurs fut augmenté, leurs traitements s'élevèrent en proportion. Mais ce que l'on met bien au-dessus de l'activité et du savoir-faire des habitants de l'État pontifical, c'est la bravoure qu'on leur attribue, à divers degrés, suivant les usages des différentes régions. Ainsi on trouve les Pérugiens vigilants et braves au service ; les Romagnols vaillants, mais imprévoyants ; les Bolonais courageux, mais peu soumis à la discipline ; ceux de la Marche enclins au pillage ; ceux de Faënza propres à soutenir l'attaque et à harceler l'ennemi dans la retraite ; ceux de Forli, les premiers pour l'exécution des manœuvres, et enfin les habitants de Fermo, surtout remarquables dans le maniement de la lance. « Au surplus, disait encore un ambassadeur vénitien, tout ce peuple sauvage par nature est très apte à la guerre. Aussitôt que ces hommes ont quitté leur foyer, on peut les employer à toute opération militaire, aux sièges comme aux batailles rangées ; ils supportent facilement les fatigues des camps (1). » Venise devait toujours ses meilleures troupes à la Marche et à la Romagne ; aussi l'amitié du duc d'Urbin était-elle regardée comme très importante pour la république, et toujours des capitaines vénitiens de ces contrées se trouvaient à son service, et même, ajoutait-on, au service de tous les princes de la terre. On ne pouvait oublier que c'est de là que partit la fameuse compagnie de Saint-Georges, avec laquelle Albéric de Barbiano détruisit les troupes mercenaires étrangères et renouvela la gloire des armées italiennes. Dans nos temps modernes, sans doute, de pareils éloges paraissent exagérés ; cependant le dernier prince guerrier qui se soit servi de ces troupes hors de leur pays, leur a accordé, dit-on, la préférence sur les autres troupes italiennes et même, dit-on, sur une bonne partie des troupes françaises. Ces riches contrées, ces valeureuses populations vivaient sous la puissance paisible et pieuse des papes ; et l'éloge que leur rend l'histoire n'est point contesté par les plus

(1) PRIULI. *Relations*, 1586 ; — SORIANO, 1570.

savants historiens du protestantisme. On voit dès lors à quoi riment les déclamations contre le despotisme pontifical et ce que valent les provocations protestantes pour exciter à la révolte contre Rome, les populations des autres pays. On trouverait difficilement, au XVIe siècle, des populations dont le niveau moral soit plus élevé, le bien-être plus joyeux et la bravoure mieux éprouvée sur le champ de bataille.

Direction spirituelle

18. L'anarchie qui avait envahi l'État romain, troublé toutes les existences, livré à des bandits de haut parage les propriétés, la vie, l'honneur des familles, suffit pour justifier la sévérité inexorable de Sixte-Quint. Les résultats obtenus si promptement, la sécurité, l'ordre des finances, les travaux publics, la prospérité générale mettent à découvert le génie administratif de ce grand pape. Mais le Pape est avant tout le chef de l'Église, et ce qu'il faut surtout rechercher dans un pontificat, c'est la direction spirituelle qu'il donne à l'humanité. Or, à cette époque, le mouvement rénovateur, inauguré sous Paul III par le concile de Trente, l'Inquisition et les Jésuites ; ce mouvement accéléré par Paul IV, fortifié par S. Pie V, triomphe de plus en plus sous Sixte-Quint. Une idée exclusive domine alors ; on ne veut reconnaître à aucune autre le droit de l'altérer ou de la subalterniser, c'est l'idée de la souveraineté surnaturelle de l'Église, faisant de la raison la suivante de la théologie et de l'État l'instrument de l'Église, particulièrement à Rome. Cette idée pénètre dans toutes les sphères de l'activité intellectuelle, morale et sociale ; elle s'infiltre dans toutes les veines du monde chrétien et rejette bien loin, en énervant ses faibles alliés, le protestantisme. Dans toutes les directions se manifeste avec force un esprit opposé à l'esprit qui soufflait au commencement du siècle. Ainsi, par exemple, on n'a plus cette passion du grec et ce fanatisme pour les anciens. La matière des études s'est étendue ; les bases de la science se modifient. On continue, par habitude, les collections d'antiques, mais on vient à l'histoire naturelle, à la physique, à l'anatomie. Comandin, par exemple, croyait qu'Archimède avait composé un ouvrage sur le centre de gravité ; il se mit à faire, sur ce sujet, de profondes recherches et dépassa les anciens en croyant les suivre. Les décou-

vertes ouvrirent, aux études ultérieures, de plus larges routes. Ces études furent spécialement dirigées vers la connaissance de la nature. Des tentatives avaient été faites pour diviser rationnellement le règne végétal ; à Padoue vivait un professeur qu'on appelait le Colomb du corps humain. De tous côtés, on s'efforçait d'aller plus loin, le pénétrer des mystères, et l'antiquité ne fut plus la dépositaire absolue de la science ; il s'ensuivit que l'étude des anciens, à laquel on n'osait plus se confier sous le rapport du fond, ne parut pas davantage satisfaire sous les rapports de la forme et tomba dans l'abandon. On commençait, comme on le fait de nos jours, mais avec beaucoup moins d'intelligence, à vouloir, pour les ouvrages scientifiques, surtout entasser des faits. A cette date, malgré le peu de flexibilité avec laquelle on peut l'assouplir, Cortesius fit passer, dans un ouvrage classique, plein d'esprit et de raison, l'essence de la philosophie scolastique. Nous ne voyons pas encore surgir de grands maîtres ; mais ils ne tarderont pas à se produire.

Philosophie et Arts.

19. Lorsque fut tombé l'enthousiasme de la renaissance, les disciples de Raphaël et de Michel-Ange abandonnèrent peu à peu leur manière. C'est alors que s'introduisit la nouvelle direction catholique : elle s'empara des esprits et produisit bientôt un changement efficace dans toutes les créations. La philosophie vit encore de beaux jours. Après avoir restauré le véritable Aristote, on en vint à s'écarter de sa philosophie. A la vérité, il était convenable de le faire, pour rejeter des opinions naturalistes contraires à celles de l'Église ; mais plusieurs ne voulurent le corriger que pour l'opposer aux dogmes de l'orthodoxie. Un seul de ces novateurs trouva grâce à Rome, ce fut Francesco Patrizi : il avait aussi attaqué Aristote, mais parce que ses propositions étaient contraires à l'Église catholique, il voulait prouver qu'il y a une tradition philosophique, ancienne et interrompue, qui éclaire la conception des dogmes révélés. Quant aux autres, Télésio, Bruno, Campanella, l'Église dut réprouver l'audace de leurs entreprises. Si la restauration du catholicisme opéra, en philosophie, de cette manière répressive, il faut proclamer qu'il en arriva tout autrement dans l'art et la poésie. La poésie et l'art manquaient de substance, d'inspiration, de but ;

l'Église leur rendit tout ce qui leur manquait. On voit, par l'exemple du Tasse, combien la rénovation religieuse s'était profondément emparée des esprits. Bernardo, son père, avait chanté un héros moral, irréprochable, l'*Amadis ;* Torquato fit choix des croisades, « parce que, disait-il, il valait mieux traiter chrétiennement un sujet vrai, que de chercher, dans un sujet fictif, une gloire peu chrétienne ». Tano fit choix d'un héros, non de la fable, mais de l'histoire, un héros tout chrétien : Godefroi est bien plus qu'Énée, c'est un saint rassasié des joies du monde et des gloires passagères. Le poème serait resté sec, s'il s'était tourné à la réalité historique ; le Tasse s'empara habilement du côté sentimental et religieux, qui se maintient bien avec la féerie dont il fit courir les fils aux mille couleurs au travers de son tissu magique ; le poème présente çà et là des longueurs et l'expression n'est pas partout également soignée ; cependant c'est une création toute resplendissante d'imagination, pleine de sentiments nationaux, de vérités, de cœur et d'inspirations catholiques. C'est par là que le Tasse a conquis l'admiration des contemporains et de la postérité.

A Bologne, non loin de Ferrare, où le Tasse composa son poème, s'éleva l'école des Carrache, dont la prospérité est la preuve du changement général opéré dans les peintures. Si l'on demande en quoi consistait ce changement, il faut dire que ce fut surtout dans le retour aux études anatomiques, dans l'esprit d'érudition et d'imitation. Certes, on ne peut que louer l'ardeur avec laquelle ils se rapprochaient des phénomènes de la nature ; ce qui n'a pas moins de mérite, ce sont les problèmes qu'ils choisirent, et la façon spirituelle de les résoudre. Louis Carrache s'occupa beaucoup de l'idéal du Christ ; sans doute, il ne réussit pas toujours, mais il parvint quelquefois à représenter l'Homme-Dieu, doux et sérieux, plein de vérité et de chaleur, de bienveillance et de majesté. Le chef-d'œuvre d'Auguste Carrache, c'est sans contredit le *Saint Jérôme*, vieillard près de mourir, qui ne peut plus se mouvoir, et qui aspire ardemment, avec son dernier souffle de vie, après l'hostie qu'on lui présente, L'*Ecce Homo* d'Annibal Carrache, avec ses larmes, sa peau transparente, ses fortes ombres, est l'idéal réalisé de Louis

Carrache, mais dans une autre proportion. Cet idéal paraît admirable, plein d'une juvénile majesté dans les engourdissements de la mort, en cette *Mater Dolorosa*, où le Christ mort est saisi et exécuté avec une si parfaite virginité de sentiments. L'esprit religieux qui s'était emparé des maîtres se retrouve aussi dans les élèves. Le Dominicain exprima avec tant de bonheur la pensée d'Augustin Carrache, dans sa conception de saint Jérôme, qu'il surpassa encore le maître. Sa tête de saint Nil est admirable de douleur et de méditation ; ses prophètesses sont pleines de jeunesse, d'innocence et de rêveuse intelligence. Comme on retrouve le contraste entre les joies du ciel et les souffrances de la terre, dans la *Madona del Rosario*, l'homme nécessiteux et la vierge céleste. Guido Réni sut aussi rendre cette opposition. Un seul de ses tableaux suffirait pour constater cette vérité, la Vierge brillant d'une éternelle beauté au milieu des moines affaiblis par la pénitence. Le Guide possédait une verve et une conception originales. Sa Judith est magnifique, prise, saisie dans le sentiment du succès de son action et dans celui de la reconnaissance qui lui fait éprouver le contraste auquel elle a dû sa force et son triomphe. Tous ses saints, tous en général, sont conçus d'après un bel idéal. Qui ne connaît aussi la madone ravie et les madones en extase, semblant se perdre dans leur ravissement. Personne ne pourrait refuser son admiration au talent du Guerclin ; cependant il y a, ici et là, un peu d'excès dans la force et de crudité dans la vérité. Nous n'entrons pas ici dans les détails. Il suffit de remarquer que l'Église s'empara complètement de la direction de la peinture renaissante ; qu'elle l'anima d'un souffle poétique ; lui donna pour base la religion positive, la marqua d'un caractère dogmatique, ecclésiastique, sacerdotal. L'Église avait encore une plus grande influence sur l'architecture. Ce siècle avait commencé par être léger et ingénieux ; il devint sévère, pompeux, magnifique. Un seul art s'était longtemps dérobé ; il produisit Palestrina.

a cour
ntificale.

20. Si tous les éléments de la vie et de l'intelligence étaient entraînés dans l'orbite de l'Église, la cour de Rome avait dû nécessairement préluder à toutes ces transformations. Déjà sous Paul IV,

on s'était aperçu d'un changement profond. L'exemple de Pie V avait produit un effet extraordinaire ; et sous Grégoire XIII, tout le monde prenait Pie V pour modèle. Aussi, comme le disait Tiéplo, en 1576 : « Rien n'a fait autant de bien à l'Église que cette succession de plusieurs papes dont la vie a été irréprochable. Tous ceux qui les ont suivis en sont devenus meilleurs. Les cardinaux et les prélats fréquentent la messe avec zèle et cherchent avec soin à éviter tout scandale dans la tenue de leur maison. La ville entière s'efforce de sortir de la déconsidération où elle était tombée ; elle est devenue plus chrétienne dans ses mœurs et sa manière de vivre. On pourrait ajouter que Rome, en matière de religion, *approche de la perfection*, dans les limites imposées à la nature humaine ». Ainsi parle un jaloux, presque un ennemi; il mord encore, mais il ne peut retenir la louange. Ranke, sous les réserves obligées du protestant, avec les coups fourrés des sectaires, parle dans le même diapasno ; il confesse que la cour papale était composée d'hommes distingués qui *pratiquaient à un haut degré* toute l'austérité religieuse de leur époque. Galli, de Côme, qui avait dirigé avec une admirable flexibilité, le gouvernement de deux pontifes, se faisait maintenant remarquer par l'application de ces grands revenus à des fondations ecclésiastiques ; Rusticucci, déjà puissant sous Pie V, et non sans influence sous Sixte-Quint, était un homme plein de perspicacité et de bonté de cœur ; Salviati, qui s'était rendu célèbre par son administration de Bologne, non seulement sérieux, mais sévère ; Santorio, cardinal de Santa-Sévérina, l'homme de l'Inquisition, longtemps une influence active dans toutes les affaires spirituelles, ferme dans ses opinions, sévère, inaccessible pour tout le monde. A côté de lui, on peut placer, comme contraste, Madrucci, qui avait toujours le mot de la politique de la maison d'Autriche, de la ligue espagnole et de la ligue allemande, le Caton du Sacré Collège, sous le rapport de l'érudition et de la pureté des mœurs, mais non de la présomption à tout censurer, car il était la modestie même. Sirlet vivait encore, Sirlet le plus savant, en même temps le plus grand philosophe de son temps, une bibliothèque vivante dont la bonté et

la charité surpassaient encore la science. Charles Borromée revivait dans son neveu Frédéric, moins mesuré que son oncle, non moins mortifié. Valieri était un homme de la plus pure et de la plus noble nature, et d'une extraordinaire érudition ; il n'écoutait jamais que la voix de la conscience et dans un âge avancé il présentait l'image d'un évêque des premiers siècles. Tous les autres prélats placés dans les congrégations à côté des cardinaux et destinés à leur succéder un jour se formaient à leur exemple. Parmi les membres de la Rote, deux hommes florissaient. Mantica, au milieu des actes et des livres ; ses ouvrages de jurisprudence servaient à la fois la forme et l'école ; Arigona, au contraire, loin de consacrer autant de temps aux livres, suivait le monde, la cour, les affaires, montrait du jugement et de la souplesse, et s'efforçait d'obtenir le renom d'un homme irréprochable et religieux. Dans les nonciatures, on admirait Torrès, Malespina, Bolognetti. Les savants occupaient aussi un rang très remarquable ; nous trouverons ailleurs les plus grands ; nous citons ici, le jésuite italien Maffei, biographe de saint Ignace, historien des conquêtes des Portugais dans les Indes ; le Français Muret, le meilleur latiniste du temps, qui expliqua les Pandectes d'une manière à la fois originale et classique ; l'Espagnol Aspilcueta, dont les réponses étaient regardées comme des oracles non seulement de la cour, mais du monde catholique. Et parlant de ces savants, des saints comme Bellarmin, Baronius, Tarugi, Sylvio Antoniano. « L'on peut dire, au surplus, — c'est Ranke, auteur de ce tableau, qui l'achève par ce trait final, — on peut dire que, tout ce qui s'éleva dans cette cour, hommes de politique, d'administration, d'érudition, de poésie, d'art, tous avaient le même caractère d'austérité religieuse. — « La marche de l'histoire a fait prédominer avec plus d'énergie que jamais, dit encore Ranke, la suprématie de la dignité, de la pureté des mœurs de la religion. Cette grande restauration spirituelle se trouve en harmonie avec le principe constitutionnel de la cour romaine, dont la position, vis-à-vis du monde entier, repose sur cette restauration, même la conséquence nécessaire de ce mouvement est de porter à la tête de la hiérar-

chie ceux surtout dont l'existence entière est le plus en rapport avec ces exigences de l'époque ; non seulement celle-ci se renierait, mais se détruirait, si elle n'amenait pas ce résultat, et il *s'est réalisé* et en associant les biens de la fortune aux honneurs ecclésiastiques, il a enfanté un des attraits les plus séduisants que l'homme puisse rencontrer. (1) »

Choix de cardinaux.

21. Le catholicisme avait recouvré de nouvelles forces ; plein de cette énergie que les derniers événements lui avaient rendu, il s'avançait à la rencontre du protestantisme pour le combattre et avec l'espérance de le vaincre. En les comparant l'un à l'autre, on trouve que l'Église possédait déjà sur les sectes un avantage immense, en ce qu'elle avait un point central et un chef qui dirigeait tous ses mouvements. Le Pape, en effet, pouvait non seulement réunir, pour un but commun, les efforts de toutes les souverainetés catholiques ; il gouvernait encore seul un État assez puissant pour apporter une large part dans la réunion de toutes les forces ; de plus, il concentrait toutes les puissances de l'Église, pour les lancer sur le monde, comme d'irrésistibles cohortes. Nous verrons bientôt les suites de ce grand combat ; ici nous avons à esquisser l'ordre des bataillons. La composition de Sacré-Collège tenait particulièrement à cœur à Sixte-Quint. S'il céda une fois à sa tendresse, ce fut un motif pour apporter désormais un plus grand soin au choix des cardinaux. Sans doute, il n'échappa pas à la critique ; il y prêta même par la promotion de son ancien échanson Galli. Mais tous ceux qu'il décora de la pourpre étaient presque tous, sans exception, des hommes pieux, de mœurs exemplaires, et, sous ce rapport, dignes d'être agrégés au Sacré Collège. L'un d'eux, Aldobrandini devait monter sur le trône pontifical ; Hugues de Verdalès était grand maître de l'ordre de Malte ; l'Anglais Allan brillait par la noblesse de son caractère et l'éclat de son érudition ; le Vénitien Morosini, comme diplomate de premier ordre ; Pierbenedetti, par l'énergie et la sévérité qu'il déploya comme gouverneur de Rome ; Caëtani, comme légat près de Henri III, a marqué dans l'histoire de la Ligue. Le nom que nous trouvons le der-

(1) *Histoire de la Papauté*, t. II, p. 110-119.

nier sur la liste des promotions est celui d'un Pepoli, de cette famille dont Sixte avait fait mettre le chef à mort. Ce prélat dut la pourpre, disait-on, au désir du Saint-Père de faire voir son impartialité. Autrement rien ne lui déplaisait plus que de voir les cardinaux de création récente éluder l'obligation de venir à Rome ; il déclara qu'ils n'entreraient en jouissance de leurs prérogatives, qu'après avoir rempli ce devoir. La question, toujours si importante, des cardinaux étrangers, fut plusieurs fois débattue dans les consistoires. Le Pape se plaignait d'être importuné par les princes, qui le poussaient à des choix peu dignes de la pourpre. Une congrégation fut nommée avec mission de déterminer les qualités strictement requises pour être cardinal. Aux termes de la bulle *Postquam verus ille*, le nombre des cardinaux fut fixé à soixante-dix ; les créations qui dépasseraient ce nombre seraient nulles et non avenues. Les cardinaux seront, autant que possible, choisis dans toutes les nations chrétiennes ; les diacres, pour être cardinaux, devront avoir au moins vingt-deux ans ; il y aura, parmi les soixante-dix cardinaux, au moins quatre docteurs en théologie, appartenant aux ordres réguliers mendiants ; pour être cardinal, il faut avoir reçu les ordres mineurs et porter au moins une année l'habit de prêtre et la tonsure. Les cardinaux absents de Rome à l'époque de leur création sont tenus de s'y présenter dans l'année. A ce propos, le cardinal d'Este soumit au ministre français Villeroy, des considérations qui n'ont pas perdu tout intérêt : « Je ne sais, dit-il, quelle idée de cardinal on se formera, ni si ceux que Sixte-Quint a choisis se trouveront moulés à ce patron. Une chose je sais, que le concile de Trente a dit très sagement que les cardinaux doivent être pris de toutes les nations chrétiennes, en tant que faire se pourra, comme il serait raisonnable que la France étant le premier et le principal royaume de la chrétienté, eût des cardinaux en proportion de son étendue de grandeur et mérites envers le Saint-Siège. Mais il faudrait aussi qu'ils se souvinssent qu'ils sont conseillers du Saint-Siège et de l'Église universelle, et vinssent résider parfois à Rome, laquelle résidence fait, à mon avis, une chose qui autrement serait jugée insupportable, que l'Italie qui est une

des plus petites parties de la chrétienté, a maintenant plus de deux tiers et quasi les trois quarts de tout le nombre des cardinaux ; d'où s'en suit aussi que la porte du pontificat est aujourd'hui fermée de fait à toutes les autres nations, encore que de droit commun le Pape est Pape de toute la chrétienté et non des Italiens seulement, le cardinalat et le pontificat doivent être ouverts à gens de mérite de toutes les nations, gardant la proportion requise en toute communauté (1).

Les consistoires

22. A l'époque où nous en sommes, le pontife romain exerçait son ministère avec le concours des cardinaux réunis en consistoire. C'était dans ces assemblées que les membres de Sacré-Collège, assistés de fonctionnaires non pourprés de divers grades et investis de diverses attributions, traitaient les affaires de l'Église universelle. Le Pape leur soumettait les questions qu'ils avaient à examiner, et, après avoir entendu leurs avis, rendait le dernier arrêt. Il permettait ainsi, aux membres de ces consistoires, d'avoir constamment sous les yeux l'ensemble des besoins spirituels, de rester au courant des grandes questions politiques, souvent très étroitement liés aux intérêts religieux ; enfin il leur assurait une part importante dans le gouvernement de l'Église, car une opinion émise à l'unanimité ou à une grande majorité, motivée avec connaissance de cause, souvent avec éloquence et érudition, devait nécessairement constituer un élément important des délibérations et des décisions finales du pontife. C'est en vue du rôle éminent des consistoires, que Sixte-Quint se plaisait à choisir ses cardinaux ; de sa part c'était sans arrière-pensée. « Il n'y a pas, disait-il, de faute plus grande que, pour des intérêts particuliers, vouloir s'assurer du choix du successeur. C'était pour faire après lui Carpi pape, que Paul IV a créé, avant de mourir, un si grand nombre de cardinaux, et au lieu de Carpi, fut élu Médichino, qui lui étrangla ses neveux. Pie IV voulait qu'on fît pape le cardinal de Pise, et il n'en a rien été. Pie V, que ce fut Morone, et on a nommé Grégoire, qui, de tous les cardinaux, lui était le plus antipathique. Grégoire vou-

(1) Le cardinal d'Este à Villeroy, 17 novembre 1856. Bibliot., Paris, Fond Harlay, n° 288.

lait faire pape quelqu'un que nous ne nommerons pas, et, pour assurer son élection créa en même temps dix-neuf cardinaux. C'est nous qui avons été acclamé et tout le monde sait combien il nous était hostile. Mais à quoi bon parler? Saint Pierre voulait faire après lui Clément pape, et il eut pour successeur Lin. Cependant St Pierre ne pouvait commettre que des péchés véniels, ayant visiblement reçu le Saint-Esprit qui l'avait confirmé dans l'état de grâce. Nous sommes ici les vicaires du Christ et Christ est l'Evêque, et comme ce serait une grande sottise, de la part d'un vicaire, de vouloir nommer le vicaire, qui devra lui succéder, au lieu d'en laisser le soin à l'évêque, de même ce serait de la folie si les papes s'imaginaient de faire les vicaires du Christ. Il faut laisser la charge à l'évêque qui est Christ, car, il sait faire les papes, il veut les faire et il ne veut pas que d'autres les fassent. »

La visite *ad limina.*

23. Dès les premiers temps de l'Église, un usage pieux s'était introduit; les évêques, avant d'être consacrés, juraient de visiter en personne, et, s'ils ne pouvaient le faire, au moins par des ministres chargés de leur procuration, les tombeaux de St Pierre et de St Paul à Rome. En même temps, ils rendaient compte au souverain pontife de l'état du troupeau qui leur était confié; en retour, ils recevaient les instructions plus efficaces pour rendre leur ministère fructueux et consolateur. Cet usage était tombé en désuétude; Sixte pensant au préjudice que l'Église éprouvait d'un tel manquement, promulgua une bulle, qui fut depuis confirmée par Benoît XIV, et qui ordonnait à tous les évêques, de venir à Rome, pour visiter le saint tombeau et prêter obéissance au vicaire, sur la terre, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La date de cette visite était déterminée en raison des distances: pour l'Italie et les îles adjacentes; ils devaient venir à Rome au moins la troisième année après leur consécration; les évêques d'Espagne, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie et des autres provinces d'Europe au delà de la mer Germanique, de la mer Baltique et de toutes les îles de la Méditerranée, devaient venir au moins la quatrième année; les évêques des régions les plus éloignées en Europe, des bords de l'Afrique et des continents du nouveau monde, devaient venir au

moins la cinquième année ; les évêques de l'Asie, des autres nouvelles régions orientales, méridionales, septentrionales et occidentales et de tout le reste de l'univers, devaient visiter Rome au moins la dixième année ; et chacun était tenu de renouveler cette visite dans la proportion respective des dates et des distances. En outre, le Pape commandait que chaque évêque, au moment de sa consécration, jurerait cette sainte observance et que quiconque la transgresserait ne pourrait plus entrer dans son église, l'administrer temporellement et spirituellement, ni percevoir les fruits de son évêché. Quel imposant spectacle nous offre ce grand pape qui prend, avec tant de solennité, possession de l'univers catholique ; avec cela, il est certain qu'un évêque, qui a vu Rome, possède à un haut degré une sorte d'expérience épiscopale, qui ne peut qu'honorer sa personne, édifier son troupeau, instruire noblement sa conscience et augmenter le crédit de son autorité.

Les congrégations.

24. Depuis que le christianisme avait étendu ses conquêtes, les affaires s'étaient multipliées et compliquées en proportion de l'accroissement des peuples chrétiens, des aspirations et des besoins de la société. Cette manière de traiter les affaires, soit en appellant les évêques à Rome individuellement, soit en les discutant contradictoirement aux consistoires, donnait lieu à de sérieux inconvénients, sinon à des difficultés insurmontables. Déjà plusieurs des prédécesseurs de Sixte-Quint avaient jugé utile, lorsqu'il s'agissait de questions urgentes ou d'une haute importance, avant de saisir le consistoire, de provoquer l'avis particulier de quelques cardinaux, plus aptes par leurs lumières, leur expérience et leurs antécédents, à être consultés sur ces matières. Pendant les pontificats précédents ; il y avait des congrégations qui traitaient ainsi de différentes affaires ; mais ces réunions restreintes, d'une nature essentiellement intime et transitoire ne faisaient pas partie de l'administration de l'Église ; ne donnaient, à des besoins constants, que des satisfactions passagères. C'est Paul III qui institua la première congrégation permanente, l'Inquisition, pour tenir tête, en pays catholiques, aux semeurs de mensonges protestants. A part les questions de dogme qui lui étaient réservées, le poids immense du gouvernement ecclé-

siastique pesait toujours sur les consistoires ; même avec le secours de congrégations intérimaires, ils n'étaient plus en mesure de suffire à la peine. Sixte-Quint résolut de remédier à ce mal : il donna, à l'Église, pour le gouvernement des âmes, la constitution qui la régit encore. « Le principal de ce travail organisateur était, sans doute, comme il le disait lui-même, son désir d'obvier aux graves inconvénients que nous venons de signaler et d'activer le mécanisme administratif de l'Église. Mais une autre considération encore avait agi sur son esprit, c'était la composition du Sacré Collège. On y voyait siéger les membres de familles régnantes, naturellement dévoués à leurs maisons ; les protecteurs de l'Empire, de la France, de l'Espagne, de la Pologne, de Venise, de la Savoie, appelés officiellement à plaider les causes de leurs mandants ; enfin des vassaux et sujets étrangers, obligés ou du moins tentés de se maintenir dans les bonnes grâces du prince auquel ils étaient redevables de leurs bénéfices. A côté des intérêts religieux venaient donc s'agiter des intérêts, soit dynastiques, soit politiques, soit personnels, mais étrangers et souvent opposés à ceux dont délibéraient les consistoires. De là, pour un nombre considérable de cardinaux, une fausse position, pour ne pas dire une dépendance incompatible, à certains moments, avec la mission de sénateur de l'Église. En distribuant le travail, en composant les congrégations avec discernement, ces graves inconvénients se laissaient, sinon écarter complètement, du moins réduire à de minimes proportions (1). » Par cette création, Sixte-Quint a-t-il voulu augmenter le pouvoir absolu du Pape et briser tout sentiment d'opposition ? Cette imputation a été souvent réitérée ; elle se répète encore. Mais on ne peut blâmer en soi, pour aucun motif, ces commissions spéciales, avec mandat déterminé, confié à des aptitudes de choix. Cette étude préalable ne gênait point l'action des consistoires et n'empiétait pas sur leur juridiction. Certainement Sixte-Quint n'était pas doux à l'indocilité, jusque-là qu'il fit mettre, pour insubordination, un camerlingue aux arrêts ; mais on ne peut croire qu'il voulût, par les congrégations, étendre ou faciliter l'exercice de son pouvoir

(1) BARON DE HUBNER. *Sixte-Quint*, t. II, p. 3.

suprême. Aux avantages de sa situation, à l'énergie de sa volonté, au prestige terrible de son nom, il joignait une supériorité incontestable d'intelligence, d'érudition, et de sens pratique. Il n'avait aucune raison de fuir et il ne fuyait pas les discussions ; il les provoquait, au contraire. Avant les consistoires, il permettait à tous les cardinaux de l'aborder et de lui parler à leur aise ; en consistoire, il priait, il pressait les cardinaux d'ouvrir leur sentiment. Le Pape, il est vrai, aimait à s'emporter, à foudroyer ses contradicteurs par des harangues, pour ne pas dire par des sermons qui, toujours remplis de citations des Saintes-Écritures et rappelant un peu l'ancien cordelier, mais où abondaient les traits d'une rare finesse, terrassaient l'adversaire par les sarcasmes, s'ils ne pouvaient lui imposer silence par la force irrésistible de la logique. Mais jamais il ne sévit contre ceux qui lui faisaient opposition au consistoire, ou blâmaient hautement les décisions qu'il avait prises comme chef de l'Église. Avant de décider, il avait entendu, il modifiait ses idées, les rapprochait des idées adverses et dans toutes les circonstances graves mettait un grand prix à l'adhésion des cardinaux. Dans les réunions nombreuses, tous les hommes ne sont pas doués de capacités de premier ordre, tous ne sont pas des héros ; mais, en présence de ce fougueux vieillard, qui savait si bien inspirer la terreur, les cardinaux, à peu d'exception près, firent souvent preuve d'une louable indépendance.

Ordre des congrégations.

25. Voici maintenant un exposé du système des congrégations établies par la célèbre bulle de Sixte-Quint *Immensa æterni patris*. Il n'y a aucun doute que ce document ne soit de sa plume. Dieu, y y est-il dit, a porté dans l'œuvre de la création une admirable harmonie, toutes les créations se servent et se complètent mutuellement. Suit une comparaison de la céleste et de la terrestre Jérusalem. Là les esprits bien heureux se trouvent classés en catégories, la volonté de la Providence étant que les êtres plus hautement doués viennent au secours des inférieurs ; ici-bas, Dieu a ordonné une hiérarchie composée de membres de grades divers, tous appelés à se grouper, chacun à sa place, autour du souverain pontife. C'est lui qui envoie au loin les pasteurs chargés de veiller sur les

ouailles, mais qui retient auprès de lui, comme Moïse, les anciens, soixante-dix cardinaux, les plus illustres membres de l'Église, chargés de l'assister de leurs conseils, de porter avec lui le fardeau immense des intérêts de la chrétienté. C'est à lui seul que Dieu a délégué le pouvoir de lier et de délier. Après cet exorde, qui réserve au Pape la plénitude du pouvoir et relève le caractère consultatif, du vote des cardinaux, la bulle donne comme motif de la création des congrégations instituées avec le consentement du Sacré Collège, la nécessité de faciliter l'expédition des affaires. Les congrégations établies, et celles qui ont trait au domaine spirituel subsistent encore, sont au nombre de quinze. La première, celle du *Saint-Office*, fondée par Paul III, est confirmée et réorganisée par la bulle de Sixte-Quint ; elle doit connaître de toutes les causes relatives à la foi, hérésie manifeste, schisme, apostasie, sacrilège, abus des sacrements. C'est, de toutes, la seule qui soit munie de tous les pouvoirs et attributions d'un tribunal. Elle est présidée par le Pape ; elle étend sa compétence sur toutes les parties du globe, où existe la religion chrétienne. Elle était, et est encore considérée comme la plus importante. — A la *signature* des grâces appartient l'examen des demandes de grâces et faveurs, quand elles ne sont pas du ressort des tribunaux ordinaires ; à la congrégation pour *l'érection d'églises et provisions consistoriales*, celui des demandes d'établissements d'églises patriarcales et métropolitaines, de cathédrales et de chapitres, conformément aux dispositions du concile de Trente. — La Congrégation dite de *l'abondance de l'État ecclésiastique*, à la direction suprême de tout ce qui se rapporte à l'approvisionnement de Rome et des provinces. Sixte-Quint lui fit une donation de deux cent mille écus, fruit de ses économies, somme destinée à former le patrimoine des pauvres. Par une bulle spéciale, il recommandait à ses successeurs de maintenir cette somme intacte, s'ils ne pouvaient l'augmenter. — La *Congrégation des rites et des cérémonies* veille à la conservation des usages établis en matière de liturgie et réforme les abus. La chapelle pontificale et toutes les églises de l'univers sont de son ressort ; elle s'occupe aussi de la canonisation des saints. — Le Pape avait conçu l'idée de créer une

marine : la Congrégation pour l'*armée navale* avait pour mission de diriger ces travaux. — La Congrégation de *l'Index* rédige la liste des livres défendus pour cause d'hérésie. Elle se mettra en relations avec les universités de Paris, Bologne, Louvains et Salamanque. En établissant ces rapports, le Pape comptait attaquer le mal dans ses racines. Évidemment il s'agissait moins de la confection des listes, nécessairement incomplètes de livres défendus, que d'empêcher avec le concours de ces foyers de la science ecclésiastique, l'adoption et la propagation des doctrines défendues par l'Église. — La Congrégation du *concile de Trente* interprète les actes de ce concile relatifs à la réforme des mœurs et à la discipline ecclésiastique. Elle comprend dans sa sphère d'activité l'ensemble du monde chrétien. Pour les matières de dogmes, le Pape s'en réserve absolument l'interprétation. — Des congrégations sont établies pour *soulager le peuple* de l'État ecclésiastique et pour gouverner l'université dite la *Sapienza*. Léon X l'avait fondée ; Sixte-Quint acquitta les charges qui grevaient cet établissement, le réorganisa et éleva les deux ailes de bâtiment qui existent encore. — La Congrégation des *Réguliers* est chargée des contentieux entre les différents ordres monastiques, à l'exception des causes particulières entre religieux, dont connaissent les supérieurs respectifs. — La Congrégation des *Évêques* reçoit les demandes et propositions des patriarches, primats, archevêques, évêques et prélats non réguliers, et intervient entre eux en cas de contention. — Une congrégation pourvoit à l'*entretien* des routes, ponts et aqueducs de l'État pontifical. — Une autre exerce la surveillance sur l'*imprimerie vaticane*. Cet établissement, dû à Pie IV, fut augmenté et enrichi par Sixte-Quint, qui s'en servit pour la publication de la Vulgate et des Pères de l'Église. — Enfin la Congrégation sur les *consultations* de l'État, sorte de tribunal d'appel, révise, sauf la décision finale des pontifes, les procès en matières civiles et criminelles. — Les congrégations se décomposent, comme on le voit, en deux catégories. Sept s'occupent de l'administration de l'État pontifical, de l'instruction publique, de la justice, de la marine, de l'approvisionnement, des ponts, chaussées, aqueducs, travaux publics, enfin de

l'imprimerie vaticane. Parmi ces congrégations, il y en a une tout exprès pour le soulagement du peuple ; l'organisation de la charité, son service actif et permanent, cela ne se trouve que sous le gouvernement des pontifes romains. Ailleurs, on exploite le peuple et on oublie les pauvres ; pour qu'on s'en préoccupe, il faut que la misère devienne une calamité publique. Ici, c'est une affaire d'institution, service ordinaire, tâche favorite, œuvre de prédilection. Les huit autres congrégations comprennent, dans leurs attributions respectives, le monde chrétien et embrassent toutes les branches du gouvernement de l'Église : le dogme, les grâces, la distribution des diocèses, les rites et les cérémonies, la censure des livres, l'interprétation des actes du concile, les rapports des évêques avec le Saint-Siège, les relations et contestations des ordres monastiques. — L'intention du Pape était de changer annuellement, ou au moins tous les deux ans, le personnel des congrégations. Les membres du Sacré Collège devaient passer par toutes successivement et acquérir ainsi une connaissance pratique des affaires de l'État et de l'Église. L'établissement de ces commissions restreintes fut jugée diversement ; la critique s'attaqua surtout à leur composition. Il y avait en jeu des susceptibilités froissées, des questions d'amour-propre et non de principes. Comme institution, les congrégations ont fait leurs preuves. Modifiées et augmentées en nombre, selon les besoins des temps, elles subsistent encore de nos jours. A Sixte-Quint revient l'honneur d'avoir organisé le travail administratif de l'Église.

rojets de xte-Quint

26. Dans la jeunesse, les désirs, les actions et les espérances de l'homme ne vivent que de l'avenir ; l'âme cependant ne s'épuise pas dans cette attente d'un bonheur individuel. Mais plus on avance, plus aussi les désirs s'attachent aux intérêts généraux, à l'ensemble de la vie, aux grands buts de la science et de la société. Chez notre franciscain, ce charme et cette impulsion des espérances personnelles avaient toujours accru leur intensité, d'autant qu'il marchait dans une voie ouverte aux plus magnifiques perspectives. Dans toutes les phases de sa modeste existence, il ne s'était jamais laissé abattre par le découragement ; il avait gardé précieu-

sement dans son cœur toute parole d'heureux présage, il avait fait, en cas de succès, la base des plans les plus élevés de son enthousiasme. Enfin, tous ses vœux avaient été accomplis : d'une condition infime, il était parvenu à la dignité suprême de la chrétienté. Sur ce sommet des choses divines et humaines, il se croyait choisi par la Providence pour réaliser les pensées qu'il avait mûries dans son esprit. Une fois couronné de la tiare, sans perdre de temps à d'inutiles conseils, il se mit à réaliser son programme d'un grand pontificat. Chef de l'État pontifical, il accomplit heureusement la réforme des finances, les plus grands travaux et l'extermination des bandits. Chef de l'Église, il réorganisa le Sacré Collège, établit les congrégations permanentes et appela dans Rome les évêques de tout l'univers. Revêtu d'un pouvoir indirect sur les souverains et d'un pouvoir international au milieu des peuples baptisés, il cherchait, dans la complication des affaires, la possibilité d'accomplir de grandes entreprises. Le pouvoir et la renommée avaient, pour lui, de grands charmes; il voulait répandre sa splendeur sur tout ce qui lui tenait d'un peu près, sur le lieu de sa naissance, sur sa famille, sur sa province : toutes ses actions avaient cependant toujours pour but l'intérêt général de la religion catholique. De plus, il se montrait toujours accessible aux idées grandioses : il en concevait vivement la possibilité; puis, pour arriver au but, donnait des exhortations, échangeait des lettres, préparait des mesures, nouait des alliances. Il est surprenant de voir, à côté de cette justice inexorable, de cette économie si parcimonieuse, de ce système financier si hardi, l'homme aux grands travaux se complaire à des plans plus prodigieux encore. Pendant longtemps, par exemple, il se flatta de mettre fin à l'empire turc. Il pratiqua des intelligences en Orient avec la Perse, avec quelques chefs arabes, avec les Druses; il équipa des galères; l'Espagne et la Toscane devaient lui en fournir d'autres; il pensait pouvoir venir ainsi par mer se joindre à Étienne Bathory, roi de Pologne, qui devait tenter par terre l'attaque principale. Le Pape espérait réunir, pour cette expédition, toutes les forces du nord-est et du sud-ouest de l'Europe,

même l'armée russe. En d'autres temps, il se berçait dans la pensée de conquérir l'Égypte, soit par ses propres forces, soit en les réunissant à celles de la Toscane ; à l'exemple de St-Louis et comme plus tard, Napoléon, il pensait qu'un grand coup frappé sur le Nil devait ébranler le monde et changer sa face. En outre, il conçut les plus vastes projets : la jonction de la mer Rouge avec la Méditerranée par le canal de Suez ; le rétablissement du commerce de l'ancien monde, la conquête du Saint-Sépulcre ; et, en supposant que ce dernier projet ne put être exécuté immédiatement, ne pouvait-on pas du moins entreprendre une expédition en Syrie pour faire enlever par des maîtres habiles, du rocher sacré où il repose, le tombeau du Sauveur et le faire transporter en Italie. — Grands projets, chimères presque étranges, en contradiction si l'on veut avec cette activité de Sixte-Quint, impétueuse sans doute, mais toujours si pratique et allant si sagement au but. Cependant ne peut-on pas dire que tout ce qu'il a fait en cinq ans, émanant de pensées qui débordaient de son imagination bouillonnante, ne paraissait guère plus exécutable. Ainsi l'idée de faire de Rome la métropole de la chrétienté, régulièrement, pour les évêques de tous les pays, même d'Amérique ; cette transformation des monuments antiques en monuments chrétiens ; cette accumulation de sommes d'argent empruntées à intérêt, pour en faire un trésor sur lequel devait reposer le pouvoir temporel de l'Église, tous ces plans dépassent aussi la mesure du possible. Pourtant c'est fait. On en doit conclure que rien n'eût arrêté l'intrépidité de ce grand pape, s'il avait eu le temps pour complice de sa gloire.

Diplomatie

27. A l'époque où nous sommes arrivés, l'expédition contre Henri de Navarre, l'espérance d'une victoire complète remportée par la Ligue et par le Saint-Siège, la rénovation du pouvoir temporel de la papauté absorbaient Sixte-Quint. Dans sa pensée, tous les États catholiques devaient combattre avec leurs forces réunies, ce protestant qui voulait occuper le trône du fils aîné de l'Église. Il était plein de cette idée, livré avec ardeur à sa réalisation, lorsqu'il apprit que Venise venait de féliciter Henri IV sur son avènement.

Le Pape descendit, envers la République, aux exhortations ; des prières, il passa aux menaces, fit rechercher les anciens monitoires fulminés contre les Vénitiens du temps de Jules II et rédiger la formule d'un nouveau monitoire. Avec de telles dispositions, il se répandit, en présence des ambassadeurs, en objurgations les plus vives. L'ambassadeur Donato ne pouvait pas expliquer à Rome tous les motifs qui avait dirigé la conduite des Vénitiens ; il exposa ceux qui pouvaient trouver accès près du Pape. Car n'est-il pas évident que la prépondérance espagnole dans le sud augmentait d'année en année ? Le Pape le sentait aussi bien que tous les autres princes italiens : il ne pouvait plus faire un mouvement en Italie sans l'agrément des Espagnols. Qu'arriverait-il quand ils seraient une fois devenus maîtres en France ? Donato fit surtout ressortir la considération tirée de l'équilibre européen et de la nécessité de le rétablir. Avec son habileté ordinaire, il montra que la république n'avait pas songé à offenser le Pape, mais au contraire à favoriser et à protéger les grands intérêts du siège pontifical. Le Pape l'écouta, mais parut inébranlable ; au fond, il était ébranlé. Non seulement il n'exécuta pas ses menaces contre Venise, mais se relâcha de la résolution avec laquelle il poursuivait le roi protestant et ne voulut pas condamner positivement le parti catholique qui s'était prononcé pour ce roi. Ce premier pas fut suivi de démonstrations. Un ambassadeur de Henri IV vint à Rome promettre que son maître rentrerait au giron de l'Église catholique : « Alors, répondit le Pape, je l'embrasserai et le consolerai. » Des ambassadeurs d'Angleterre et de Saxe vinrent se jeter aux pieds du pontife : « Plût à Dieu, s'écria Sixte, qu'ils vinssent tous se jeter à mes pieds ! » Il était dans la nature des choses qu'un tel changement provoquât une réaction. En France, les ligueurs accusèrent le Pape d'économiser pour ses neveux l'argent du château Saint-Ange. En Espagne, un prédicateur l'accusa de favoriser les hérétiques. En Italie, le général des Capucins demanda des prières pour le bien de l'Église. L'ambassadeur Olivarez vint lire, au nom de Philippe II, à Sixte-Quint, une protestation de son maître ; il le menaçait de se soustraire à son obédience, s'il n'excommuniait pas le roi de Na-

varre et ne défendait pas mieux la cause du Christ. « Il ne convient à aucun prince, repartit Sixte, de prétendre donner des leçons à un Pape établi par Dieu comme le maître des souverains. La conduite de l'ambassadeur espagnol est de la dernière impiété. » Tant que les catholiques étaient restés unis, ils marchaient dans le chemin de la victoire ; mais au moment le plus inattendu, deux partis s'étaient formés dans leur sein ; et chacun cherchait à s'attirer les sympathies du chef de l'Église. Le Pape inclinait définitivement vers la faction qui sauvait le plus sûrement la liberté de l'Église. Quand on lui représentait les difficultés où allaient l'impliquer les affaires de France, il s'écriait : « Si le roi de Navarre était présent, je le supplierais à genoux de se faire catholique. » Mais l'ambassadeur d'Espagne ne lui laissait pas de repos ; il faisait renvoyer l'ambassadeur du roi de Navarre et empêchait l'envoi près de lui d'un délégué pontifical. Olivarez voulait même que le Pape se déclarât en faveur de l'Espagne. Sixte déclara qu'il voulait faire quelque chose en faveur de ce royaume ; mais, en même temps, il gardait près de lui un agent de Lesdiguières, un des chefs huguenots, un chargé d'affaires du landgrave et un envoyé anglais. Une conviction pure, toujours conservée inaltérable, sans hésitation, possède une puissance merveilleuse, surtout lorsqu'elle est professée par un homme éminent. Telle avait toujours été la conviction de Sixte ; au moment suprême, il éprouva une hésitation. « Pourrait-on lui en faire un crime, demande Ranke. Je craindrais d'être injuste envers lui ; il sonda la véritable situation des affaires, aperçut les dangers qui existaient des deux côtés et se vit maîtrisé par des convictions opposées. On voyait cette âme énergique agitée par la lutte des passions qui, à cette époque, divisaient le monde chrétien (1). » J'aimerais mieux dire qu'après une vaillante lutte, en France, contre le protestantisme, Sixte trouva plus sage de cueillir les lauriers de la victoire et de mettre, en même temps, un frein à l'ambition de l'Espagne. Au point de vue des principes, c'est la sagesse même ; au point de vue du succès, il n'y a pas place pour un doute.

(1) *Histoire de la Papauté*, t. II, p. 328.

Dernières années.

28. Nous sommes arrivé à la fin de ce grand pontificat. Nous retrouverons Sixte-Quint dans l'étude de la Ligue et le récit des malheurs de l'Angleterre. Pour le moment, c'est un victorieux : son parti est pris; il ne se fera pas l'instrument des ambitions politiques. Le Pape ne prêtera ni à Philippe II, ni à la Ligue, les foudres du Vatican et les trésors du château Saint-Ange ; il servira la cause de la religion, qui est en même temps, qui est toujours, celle de la société. La France restera catholique et ne disparaîtra pas de la carte. L'équilibre européen sera conservé. C'est l'issue de la crise qui, depuis dix-huit mois, tenait le monde en suspens ; c'est le dernier mot de Sixte-Quint. Par cette détermination, le Pape ne put naturellement se concilier ceux dont il contrariait les vues ; tout au contraire, il vit réagir contre lui les forces indisciplinées qu'il croyait vaincues. Lorsque Venise et la Toscane se retrouvèrent en opposition avec Milan et Naples, les bandits remuèrent de nouveau. On les vit, au mois d'avril 1590 : Sacripante dans la Maremma ; Piccolomini dans la Romagne ; Battistella dans la campagne de Rome. Tous étaient abondamment pourvus de numéraire ; on crut remarquer qu'ils dépensaient surtout des doublons d'Espagne ; ils trouvèrent aussi des partisans parmi les guelfes ; ils marchaient en troupes réglées, bannières en tête, tambour battant ; les troupes du Pape étaient peu en mesure de se battre avec eux. Les conséquences de ces soulèvements se firent aussitôt sentir dans toutes les relations. Les Bolonais s'opposèrent, avec une audace qu'on ne leur avait pas vue depuis longtemps, au projet du Pape d'augmenter le nombre des sénateurs de la ville. Cependant le Pape dépérissait. Le 13 août, il tint son dernier consistoire et fit, dans son allocution, comme un résumé historique de son pontificat. Les jours suivants, il souffrit de la fièvre ; malgré les supplications des médecins, il négligea tous les moyens de procurer sa guérison. Sa force de caractère était toujours la même, et, dès qu'une crise était passée, il travaillait comme s'il n'eût jamais dû mourir. Le dimanche 26 fut un jour de grandes souffrances ; le 27 août 1590, à 7 heures du soir, pendant qu'un violent orage environnait Rome de foudres et d'éclairs, Sixte-Quint rendit son

âme à Dieu. « Tous les siens, dit Badoer, sont dans la désolation, et tous les bons en proie aux plus vives inquiétudes. Cette mort arrive à un moment bien inopportun. Pour ma part, elle me fait éprouver un vif chagrin ; car, malgré la sévérité naturelle de Sa Sainteté, grâce à ses dispositions si favorables à la sérénissime république, nous pouvions néanmoins, dans toutes nos négociations, avec de la patience et de l'habileté, compter sur de bons résultats ». Toutes ces dépêches de la première heure ne sont pas aussi honorables que celles de l'ambassadeur vénitien ; celle de l'ambassadeur espagnol affiche une joie indécente, qui eût dû révolter Philippe II, mais il fallait bien, pour lui écrire de la sorte, croire lui agréer. A Rome, ceux que Sixte avait contenus de sa main vigoureuse, se vengèrent comme des lâches savent se venger : ils abattirent la statue du Pape. Du million cent cinquante mille écus, laissés par le Pape en sus des trois millions affectés au service de l'Église, les cardinaux firent trois parts : un pour les villes de l'État pontifical, un pour Rome, l'autre pour les frais du conclave. C'est l'histoire de la Création qui se produit, dans les plus hautes sphères comme dans toutes les régions de la vie, lorsque les pygmées succèdent aux géants, jouissant de leurs nouvelles libertés et pressés d'en profiter, s'ils peuvent, pour détruire promptement les œuvres de celui qui n'existe plus. Ils ont joui de ces bienfaits, mais sa supériorité leur pesait. Si le diplomate vénitien, en racontant ces faits, n'a pas un mot de surprise, c'est qu'il connaît les hommes. Quiconque sortira du conclave ne sera pas, il le sait, un Sixte-Quint. Ses faveurs ou son hostilité ne seront que d'un faible poids dans la balance. La sœur du Pape, Dona Camilla, vécut encore longtemps ; le cardinal Montalto, homme de cœur, mourut jeune, non sans avoir exercé, aux conclaves subséquents, une influence considérable. Les autres héritiers du pontife disparurent vite, sans avoir eu seulement l'esprit de conserver leur fortune. Fontana disgracié s'était retiré à Naples. Quant à Sixte-Quint, nous savons ce que lui doivent Rome et l'Église ; nous verrons tout à l'heure ce que lui doit l'humanité. C'est un des grands papes des temps modernes, et, après S. Pie V, un autre Grégoire VII.

§ II. HENRI IV ET LA PAPAUTÉ

Point de vue

29. On s'est beaucoup préoccupé, depuis longtemps, des événements qui ont signalé, en France, le règne des Valois et ouvert l'accès du trône à la famille de Bourbon. Des érudits s'en sont beaucoup occupé, au point de vue de l'érudition pure ; des hommes de parti s'y sont ardemment attachés, au point de vue, les uns, de la Ligue ; les autres, du pouvoir royal ; plusieurs, des théories politiques, autoritaires, libérales ou radicales qui charment leur esprit. Ces points de vue sont partiaux et même bas ; pour embrasser ce vaste ensemble d'événements avec intelligence, il faut s'élever plus haut ; il faut rapporter ces guerres de religion à l'ordre chrétien dont elles altéraient l'économie, et à l'ordre subséquent dont elles ont posé les bases. La réforme est la première période de l'affaissement de la civilisation née du christianisme et fondée par les pontifes romains. En France, la lutte du catholicisme contre les sectes protestants, en se terminant par la victoire de la papauté, produit cependant, par la complicité de Henri IV et les faveurs accordées à ses anciens coreligionnaires, des conséquences telles que la victoire pontificale a été sans fruit pour l'avenir et qu'elle n'a pu empêcher la dislocation de la république chrétienne. L'étude de ce bouleversement est surtout intéressante à proposer aux catholiques, comme un sujet de graves méditations. Par le funeste résultat de leurs dissensions et de ce misérable esprit de révolte à l'égard de Rome, que nos pères alliaient déplorablement à une foi sincère, cette révolution dans la constitution du pouvoir et dans les libertés concédées aux sujets, est encore plus leur œuvre que celle de leurs adversaires. Pour ne point excéder ni dans l'éloge, ni dans le blâme, surtout pour les émettre avec une intègre justice, il faut se placer au seul point de vue de la tradition pontificale, si l'on veut bien entendre les faits. En jugeant des complications de l'histoire, on est trop tenté, même parmi les catholiques, de ne pas tenir un compte assez sérieux de la politique du Saint-Siège. Si, de nos jours, depuis la destruction de la vieille chrétienté, on

trouve encore dans les actes des souverains pontifes, même dépouillés de leur antique magistrature sur l'Europe, une règle de jugement historique qu'on ne saurait remplacer, il faut affirmer hautement qu'il est impossible de rien comprendre au moyen âge et aux luttes du XVIe siècle, sans avoir les yeux fixés sur le pontife romain. Amis ou ennemis, fidèles ou incrédules, c'est au Vatican qu'il faut prendre le fil conducteur, parce que c'est là véritablement que se sont nouées et dénouées les destinées des nations chrétiennes.

Antécédents

30. Le calvinisme français avait été décapité par la mort de Coligny. S'il n'y eût eu, sur le trône, un misérable homme, un triste chrétien et un plus triste souverain, c'en eût été fait en France, du protestantisme. La pitoyable incapacité de Henri III fit jaillir, sous le coup de la nécessité, des entrailles d'une situation compromettante, une ligue dont l'objet était de défendre la foi, les droits acquis et la constitution du royaume. Si Henri III eût été, de cœur et de fait, comme il l'était de nom, le généralissime des forces de la Ligue, le pays eût été unanime, et la Ligue eût été irrésistible, ou plutôt n'eût pas eu besoin de se former. L'attitude du roi, que tout le monde sentait plus hostile à son armée qu'à ses adversaires, nécessita une résistance, qui devint une insurrection nationale et engendra une sorte de dictature de circonstance. Cette annulation de la couronne, cette effacement de son droit compliqua la question de la défense religieuse de la question de l'inviolabilité royale et jeta, dans un tiers-parti, les catholiques qui aimaient mieux la royauté que l'Église ou qui n'avaient pas une idée nette des dangers que faisaient courir à l'Église les coupables fluctuations de la royauté. L'apparence révolutionnaire de la situation troubla les consciences. Bien que la Ligue fût le produit naturel du sentiment national, il se rencontra des dissidents, proportionnellement peu nombreux, mais considérables par leur situation. Cette division de forces devait suffire à empêcher le complet triomphe de l'unité religieuse. Henri de Béarn crut pouvoir exploiter à son profit ces obscurités de la situation. Lorsque la Ligue se déclara, ce petit prince, le type le plus accompli du politique selon Machiavel, s'é-

chappe de la cour, retourne au prêche qu'il avait abjuré et va donner, à la révolte protestante, le général dont elle a besoin. Sa parenté au vingt-deuxième degré, non recevable au civil, inouïe en droit politique, trouvait dans l'opinion un faible concours. Petit cousin, petit compagnon, petit roi, « ayant alors plus de nez que de royaume », il sentait que le souvenir de sa mère, la nouveauté de sa foi, la grandeur des Guises empêcheraient qu'il obtînt jamais la confiance des catholiques. Le naufrage de sa maison lui paraissait irrémédiable s'il ne mettait en relief sa personnalité par quelque coup d'éclat et surtout s'il ne s'assurait des appuis que les catholiques ne paraissaient pas devoir lui fournir. A son jugement, une apostasie de parade devait lui recruter des bataillons : il courut donc les aventures du camp huguenot et s'imagina que le chemin de traverse du calvinisme était la voie la plus sûre pour parvenir au Louvre. Pour succéder régulièrement à Henri III, il eût été plus louable de rester catholique. Il y a, dans la loyauté, une force plus efficace que la ruse ; mais en calculant les probabilités, en suivant les péripéties de cette trame, en relevant les résultats, le Navarrais, d'après les intérêts humains, ne prenait pas un mal-adroit parti. Du moins, il ne paraît pas l'avoir suivi sous d'autres inspirations. Indifférent aux passions religieuses, trop sensible aux passions sensuelles, il n'eut, à l'apostasie, guère d'autre mobile que son intérêt ; son arrivée à la tête des transfuges fut un crochet stratégique pour revenir à son point de départ. Dieu seul est juge de sa foi et de sa bonne foi, qui brillent, au reste, fort peu, dans ces aventures parfois pleines de bravoure.

Excommunications.

31. La Ligue représentait l'immense majorité des villes et le sentiment à peu près unanime de la nation. Michelet, pour qui l'histoire n'est qu'un prétexte à pamphlets contre l'Église, ne conteste pas la force et la généralité de cet entraînement ; il l'explique seulement par l'ascendant des chefs et les illusions du parti. Grégoire XIII avait approuvé la Ligue, l'avait enrichie d'indulgences, mais, pour ménager le roi et ne pas trop engager l'avenir, n'avait pas publié de bulle expresse. En 1585, Sixte-Quint, voyant le Béarnais revenu à son reniement, lui fit application de

la loi canonique, lança contre l'hérétique relaps, une sentence d'excommunication. «Cet Henri, dit la bulle *Ab immensâ*, autrefois roi, suivit dès les premiers jours de son adolescence, les hérésies et les erreurs de Calvin, leur prêta un appui constant, jusqu'à ce que, cédant aux pieuses exhortations de Charles IX et de plusieurs autres personnages illustres, après avoir examiné les démonstrations de théologiens éminents en vertu et en science, il se convertit comme l'on croyait à la foi catholique, apostolique et romaine, condamna, anathématisa et adjura publiquement, dans l'église à Paris, toutes les opinions hérétiques contre la foi catholique et professa formellement la foi catholique elle-même. Par les lettres qu'il adressa ensuite au pape Grégoire XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, il le reconnaissait comme le chef suprême de l'Église catholique, et le suppliait d'agréer l'aveu de sa pénitence, de sa conversion, de son obéissance, et de daigner lui accorder le pardon et la rémission du passé, promettant qu'il garderait perpétuellement, intégralement et inviolablement la foi catholique. Notre prédécesseur croyant à ces lettres du roi, et mû des sentiments d'une paternelle charité, et persuadé par le très grave témoignage du roi, de la reine-mère et du duc de Montpensier, au sujet de cette conversion, consentit à absoudre du crime de l'hérésie et de toutes les censures ecclésiastiques ce prince, qui confessait ses erreurs passées et en demandait humblement le pardon. Enfin, l'affranchissant de toutes les inhabiletés qu'il avait encourues, il le reçut dans le sein de la sainte mère Église, et l'admit à la communion des fidèles. De plus, pour l'enchaîner d'un lien plus étroit, il leva tous les empêchements de consanguinité et de parenté spirituelles, pour qu'il pût contracter mariage avec Marguerite, sœur dudit roi Charles, princesse qui, sortie d'une couche si chrétienne, pourrait facilement, espérait-on, maintenir son mari dans son devoir et dans l'observance de la religion catholique. Ce mariage fut en effet contracté à la face de l'Église, et, au bout de quelques mois, il envoya son ambassadeur à notre dit prédécesseur, chargé de répondre en son nom, en présence du Saint-Siège apostolique, de sa pénitence, de sa conversion, de sa

foi et de sa constance. A ce sujet l'on tint, suivant la coutume, dans la cour royale, un consistoire solennel ou siégèrent les cardinaux de la sainte Église romaine, des prélats et nombre d'autres personnages, et après que les déclarations susdites eurent été réitérées, Henri fut nouvellement converti à la foi, et comme catholique, toute la ville en témoignant des transports de joie, et rendant à Dieu de grandes actions de grâces pour le retour au bercail de la brebis égarée. Mais peu après, ce prince, d'un esprit variable et inconstant, renonça à la foi catholique, à l'obéissance envers le siège apostolique, et à tout ce qu'il avait professé fermement et avec serment. Il se plongea de nouveau dans la fange où il était naguère ; il se déroba secrètement au roi très chrétien, rassembla le plus grand nombre qu'il put d'hérétiques, de scélérats, et d'autres impies de cette sorte, dans un lieu assez éloigné de la cour du roi, et là il répudia ouvertement tous les actes qu'il avait faits auparavant pour détester le calvinisme et professer la foi romaine, catholique et apostolique. Il déclara qu'il professait le calvinisme, comme il le professa réellement, et il adhéra toujours à cette hérésie avec une obstination aveugle, et y vivant jusqu'à ce jour, il se fit le chef, le défenseur et l'appui le plus déclaré, en France et à l'étranger, des hérétiques, des rebelles et des séditieux. Il se souleva contre les catholiques et contre ledit Charles, et contre notre très cher fils en Jésus-Christ, le roi très chrétien Henri III, bien qu'il dût l'honorer comme son roi et son seigneur, l'aimer et le suivre comme son beau-frère. Au mépris de tout devoir et de toute piété, il excita contre le roi et contre tous les autres catholiques des armées acharnées, dans lesquelles même il fit entrer des hérétiques de nations étrangères. Partout ces armées se souillèrent du massacre des hommes pieux, profanèrent et renversèrent les saints temples de Dieu, égorgèrent et torturèrent les prêtres et les religieux, et le chef de ces hérétiques, par stratagème ou par force, s'empara des villes et des places des catholiques, y interdit et y abolit les cérémonies de l'Église, y établit des ministres et des prédicateurs de l'hérésie, et força les habitants, par des menaces et des violences, à embrasser la même impiété ; comme si ce n'était

pas encore assez, il envoya en divers lieux au delà des frontières de France, un de ses confidents pour faire part de ses desseins impies au chef des hérétiques, pour exciter contre la religion catholique et la puissance du pontife romain leurs forces et leurs armes. Il fit aussi assembler, en diverses provinces, des conciliabules d'hérétiques, et non seulement il assista, mais présida à plusieurs de ces réunions où l'on tramait les complots les plus iniques contre la foi catholique, et surtout contre les églises, le clergé et tous les catholiques du royaume de France... Comme tous ces faits sont évidents, publics et notoires, comme nous savons, d'une manière indubitable, par le procès qui fut fait du temps du pape Grégoire, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, et par beaucoup d'autres preuves et témoignages très graves qu'Henri, autrefois roi, et Henri de Condé sont retombés dans le crime notoire et inexcusable d'hérésie, et qu'en outre ils se rendent fauteurs des hérétiques, nous forcés par le devoir de notre charge, de déployer contre eux le glaive de la vengeance, nous déplorons vivement d'être obligé, pour tant de crimes, de le tourner contre les descendants détestables et dégénérés de l'illustre famille des Bourbons, dans laquelle brilla de tout temps l'éclat de la piété et des vertus et la vénération pour le siège apostolique. C'est pourquoi, placé sur ce trône sublime, et dans la plénitude du pouvoir que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs nous a lui-même accordé malgré notre indignité, par la puissance du Dieu Très-Haut, des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, et par notre propre autorité et d'après le conseil de nos vénérables cardinaux de la sainte Église romaine, nous prononçons et déclarons que les susdits Henri, autrefois roi, et Henri de Condé ont été et sont hérétiques, relaps et impénitents, chefs, fauteurs et défenseurs manifestes, publics et notoires des hérétiques ; qu'ainsi ils sont coupables de lèse-majesté divine et ennemis de l'orthodoxie chrétienne, de telle sorte qu'ils ne peuvent se défendre par mille tergiversations ou excuses ; que pour ces raisons ils ont damnablement encouru les sentences, censures et peines contenues dans les sacrés canons, les constitutions apostoliques, les lois générales et particulières et dues

aux hérétiques relaps et impénitents ; et spécialement que ces mêmes princes ont été et sont privés, par ce même fait, Henri, autrefois roi, de son prétendu royaume de Navarre et de la partie qu'il a possédée jusqu'à ce jour et du Béarn, l'autre Henri, de la principauté de Condé, et l'un et l'autre, ainsi que leurs descendants, de toute principauté, duché, domaine, cité, lieu, fief et bien, même emphytéotique, enfin de toute succession, et en même temps des dignités, honneurs, charges même royales, juridictions et droits qu'ils retiennent de fait, et sur lesquels ont eu prétendu droit ou autorité de quelque manière que ce soit..... Nous déclarons affranchir à jamais de tout serment et de tout devoir de sujétion, de fidélité et d'obéissance, les grands, les feudataires, les vassaux, les sujets et les peuples des royaumes, des duchés, principautés et autres domaines. Nous interdisons à tous et à chacun d'obéir à leurs avertissements, lois et ordres, et déclarons excommuniés par le fait ceux qui contreviendront à ces défenses. Du reste, nous exhortons par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, Henri, roi des Français, de se souvenir de la foi éminente et de la religion des rois ses ancêtres, desquelles il a reçu d'eux comme un héritage bien préférable à la royauté même ; de se souvenir aussi du serment qu'il a solennellement fait à son couronnement d'exterminer l'hérésie, et, dans cette pensée, d'employer son autorité, son pouvoir, sa vertu et sa grandeur d'âme vraiment royale, à faire exécuter notre juste sentence afin de se rendre par là agréable au Dieu tout-puissant et d'obéir à l'Église sa mère (1).

Caractère de cette bulle.

32. Cette bulle de Sixte-Quint est, ce qu'on appelle en terme de Droit, une sentence privatoire ; elle déclare que, le cas échéant, Henri est sans droit à la couronne de France, et que dès lors, il est déchu de ses principautés féodales, comme hérétique relaps. En lui appliquant dans son entier la législation canonique en matière d'hérésie, on eût dû l'incarcérer, lui faire son procès, et l'envoyer au feu. Le simple décret de déchéance actuelle et de privation à l'avenir est une sentence de Droit étroit, presque une grâce. La sentence, au surplus, découle du Droit canonique et politique, et si

(1) BULLARIUS ROMANMUM. t. II, p. 163 (en appendice).

elle était sollicitée par la Ligue et par l'Espagne, l'intérêt de la religion ne permettait pas de la retarder. Après la mort du duc d'Alençon, le silence du Pape eût été la reconnaissance tacite d'un nouveau droit européen et des prétentions du protestantisme. Sixte parla et sa parole porta coup. Le roi de France venait de rendre un édit prohibant le culte réformé, sous peine de la vie et de la confiscation des biens ; le Pape devait croire qu'il s'associerait à la bulle de la déchéance. Le gamin couronné refusa au Pape le droit qu'il s'attribuait à lui-même ; de concert avec son Parlement, il refusa la bulle. On ne peut imaginer plus grossière étourderie. A l'influence de la Ligue et aux projets égoïstes du roi d'Espagne, Sixte-Quint substituait une influence plus favorable à la France. La bulle avait été rendue sans passion, mais dans la plénitude du droit ; elle était l'acte réfléchi de la société catholique s'affirmant elle-même, et, dans l'avenir, elle pouvait servir de base aux transactions. « Qu'on déclame tant qu'on voudra contre la constitution de l'Europe au moyen âge, dit Ségretain, il n'est pas niable que la suprématie pontificale n'en fut le pivot. Les résistances de tel ou tel prince, de telle ou telle corporation, et les procédures des juristes, loin d'affirmer le fait, le confirment, comme les violations de la loi démontrent l'existence de la loi. D'ailleurs, la suprématie des papes a été assez souvent invoquée par les princes eux-mêmes quand ils y trouvaient leur intérêt, comme les questions d'investiture en font foi, pour qu'il soit constant que la papauté était la première parmi les souverainetés chrétiennes, comme le clergé était le premier corps dans tous les États chrétiens. Les troubles, que les passions humaines et leurs compétitions apportaient à cet ordre fondamental, ne le détruisaient pas, et c'est précisément pour le renverser que les protestants inventèrent l'omnipotence des couronnes, brisèrent la solidarité des nations, filles du Christ, et fondèrent le despotisme par la réunion des deux glaives entre les mains du pouvoir civil, dans les pays de leur communion. Ils concoururent à l'imposer même aux pays catholiques par la nécessité de concentrer l'autorité pour réprimer leur révolte et par les tentations d'indépendance absolue qui grandirent de plus en plus chez

les princes catholiques depuis la dispersion des membres de la république chrétienne (1) ».

Plaintes de Navarrais.

33. Les impies se moquent volontiers des foudres de l'Église ; lorsqu'elles les atteignent, s'ils ne sont pas atteints de démence, ils se prennent à voir clair. Henri avait pu croire que le Pape n'oserait le frapper ; lorsque l'excommunication fut rendue, il s'irrita fort en public, mais en son privé, il ne trouva rien de mieux que d'entrer en rapport avec son juge. Le duc de Montmorency, chef des politiques, se chargea de transmettre ses doléances au nonce. Premièrement il disait le prince désespéré de ce que sa béatitude eut prononcé, sans avertissement préalable, la sentence d'excommunication. A quoi on répondait que la notoriété du cas n'exigeait pas de citation, ni d'office quelconque. En second lieu, il déclarait se soumettre à être instruit dans la foi catholique et disait avoir annoncé cette intention à la France entière. Le Pape n'avait jamais entendu parler de cette promesse, incompatible d'ailleurs avec la profession obstinée et publique de l'hérésie. En troisième lieu, Henri prétendait ne pouvoir être qualifié de relaps, puisque né dans l'hérésie et converti par la violence, il était revenu dès qu'il avait été libre à la foi de son berceau. Le Pape répondit que cette prétention cadre mal avec la solennité de la rétractation et les demandes de pardon adressées à Grégoire XIII. En quatrième lieu, le roi de Navarre demandait, pour se faire instruire, des personnes doctes et honorables. Le Pape répond que la dignité de l'Église ne lui permet pas de courir après les contumaces, mais de rechercher seulement les pénitents et les convertis. Suprême organe de la société en péril, le Pape déclare un hérétique relaps inhabile à la couronne, mais il ne ferme pas à l'héritier des races royales, l'accès du repentir et subordonne seulement la vertu de son droit de succession à son retour à la religion véritable. La Ligue, au contraire, refusait à Henri la possibilité de la réhabilitation ; Philippe II soutenait que la conversion de Henri, si elle avait lieu, serait nécessairement feinte ; il déclarait ne vouloir jamais le reconnaître pour roi et promettait

(1) SÉGRETAIN. *Sixte-Quint et Henri IV*, p. 119.

d'intervenir en faveur des catholiques du royaume. L'attitude de Sixte-Quint, malgré sa rigueur dogmatique, était beaucoup plus douce. Les partis gardent rarement l'exacte mesure; il est nécessaire qu'un législateur permanent, modifie, suspende ou change la loi quand le salut du peuple l'exige. C'est pourquoi Sa Sainteté condamnait fortement la témérité de la Sorbonne qui, en frappant le roi, avait usurpé un pouvoir qui n'appartient qu'au Saint-Siège et aux conciles. Au milieu de ces déchirements, où menaçaient de périr les principes conservateurs de la société, le pontife songeait à sauver l'intégrité du pouvoir royal et cette majesté de la couronne, qui est la meilleure garantie de la dignité des sujets. Aucun pape n'a eu, à un plus haut degré que Sixte-Quint, la conviction de la solidarité des princes et n'a joint à une plus fière simplicité, la passion de leur vraie grandeur.

Conduite du roi.

34. La conduite du Pape était d'autant plus louable que la conduite du roi avait mérité moins d'égard. A la journée des barricades on l'avait vu fuir : s'il n'y avait pas péril, pourquoi fuyait-il, et s'il y en avait, pourquoi n'avait-il pas affronté la mort? Sixte-Quint, si grand lui-même, ne pouvait pas estimer un souverain aussi triste que Henri III ; cependant il le ménageait. Après l'assassinat des Guises, Henri III eut assez peu de sens pour en faire part au Pape, disant qu'il n'avait fait qu'imiter son exemple. Le Pape ne put considérer cette comparaison que comme une injure. « Après s'être reconcilié avec le duc, après l'avoir admis dans son conseil, disait-il, le faire appeler dans sa chambre et massacrer cet homme qui s'y rendait en toute confiance, ce n'est pas un acte de justice ; c'est un homicide. Le roi devait le faire arrêter, lui faire son procès, puis agir selon sa convenance, car il est roi et en se conformant aux lois, en observant les formes ordinaires, tout eût été bien fait. Si une insurrection avait eu lieu, le roi aurait pu faire mourir le duc *Tumultuairement*, (comme qui dirait dans la bagarre) sans procédure ; mais le tuer comme il l'a fait était homicide et péché non justice. » En ce qui concerne le cardinal, rien n'était plus facile que de l'appeler à Rome ou de lui ôter le cardinalat. Au consistoire, à propos de ce second meurtre, le Pape s'écria : « C'est

avec une douleur indicible, que nous vous annonçons un crime inouï : le meurtre, le meurtre d'un cardinal, tué sans procès, sans jugement, contrairement aux lois, par les armes séculières, sans notre autorisation, sans celle du Saint-Siège ». Le pontife continua à parler sur ce ton, sans s'occuper du duc de Guise. Son allocution fut un éloquent réquisitoire contre Henri III qu'il taxa d'injustice, de cruauté, d'ingratitude et d'irrévérence envers le Saint-Siège ; il appela, sur lui, les punitions du ciel, et se reconnut à lui-même le droit et le devoir de le châtier. « Les ambassadeurs du roi, dit-il, se sont jetés à nos pieds; ils ont demandé l'absolution de leur maître ; mais celui-ci, en nous écrivant, n'en fait même pas mention. Parricide et sacrilège, il n'a aucun motif de repentir à donner à son crime. » Toute son indignation éclata en racontant que le roi, dans sa lettre précédente, prétendait, en commettant cet assassinat, avoir suivi son exemple. Il cita l'histoire ancienne ; il cita l'histoire moderne, annonça la formation d'une congrégation *ad hoc*, et fit une véhémente sortie contre « quelques cardinaux qui, oublieux de leur propre dignité, et, à son grand étonnement, avaient en sa présence excusé le crime, sans réfléchir à ce qu'il atteignait la dignité et l'honneur du Sacré Collège (1). Le roi envoya des ambassadeurs au Pape pour implorer son pardon ; en même temps, par une perfidie indigne d'un roi, il se rapprochait du roi de Navarre. En mai, un monitoire fut porté, sommant le roi, sous peine d'excommunication, de rendre la liberté au cardinal de Bourbon, à l'archevêque de Lyon dans dix jours, et dans l'espoir de soixante jours, ordre de comparaître à Rome. Les incidents de l'affaire amenèrent le rappel du nonce. Quelques semaines plus tard, le couteau de Clément envoyait, au tribunal de Dieu, le roi parricide.

35. Les quatre fils de Henri II sont morts sans postérité : François II, consummé de langueur ; Charles IX, dans les angoisses du remords ; le duc d'Alençon, dans les ennuis d'une ambition trompée ; Henri III, sous le poignard d'un fanatique. La race des Valois est éteinte ; Henri de Bourbon-Vendôme paraît prédestiné à la succession ; mais des raisons l'écartent et les circonstances paraissent

Après l'assassinat

(1) BARON DE HUBNER. *Sixte-Quint*, t. II, p. 246.

le mal servir. Lorsque Henri III eut fermé les yeux, on ne procéda point, en la forme usitée, à l'acclamation du successeur. Un grand nombre ne voulaient pas entendre parler d'un roi huguenot. « Le roi est si éloigné de S. Louis, disait un seigneur, qu'il n'y a pas lieu à représentation, et que, n'y ayant plus de prince du sang royal, on devait choisir une autre maison. » En effet, il y avait lieu d'inaugurer une nouvelle dynastie ; mais enfin, moyennant condition, le choix pouvait tomber sur Henri de Béarn. L'assemblée des seigneurs déclara donc que Henri de Bourbon serait reconnu roi à condition que : 1° Il se ferait instruire dans les six mois, ce qui supposait sa conversion ; 2° Il ne tolérerait l'exercice d'aucune autre religion que la catholique ; 3° Il ne donnerait ni charge ni emploi aux huguenots ; 4° Il permettrait à l'assemblée de députer au Pape pour lui faire agréer qu'elle reste licitement et provisoirement au service d'un prince hérétique. Le prince, rusé comme un procureur, déclara : 1° Quant à la religion, s'en rapporter, dans les six mois, à un concile ; 2° A ne permettre d'autres religions que la catholique, excepté les lieux dont les huguenots étaient en possession ; 3° A convoquer les États généraux dans les six mois ; 4° A mettre dans les châteaux et villes pris sur les ennemis, des commandements catholiques. Cette déclaration, qui ne rassura pas tous les catholiques, mécontenta quelques protestants : Henri se vit abandonné. Bientôt, à la tête de six mille hommes, il lève le siège et se retire en Normandie. Mayenne le suit avec trente mille hommes et l'investit près de Dieppe ; à la journée d'Arques, dont on a trop vanté l'importance, le 23 septembre 1589, Henri se dégage avec quelques volées de canon, Mayenne se retire en Picardie ; Henri vient mettre le siège devant Paris, que l'arrivée de Mayenne l'oblige à abandonner une seconde fois. Henri possédait au suprême degré l'art d'entraîner les soldats, « les remplissent, dit Tavannes, de bonne opinion de luy et d'eux-mêmes, les exaltant, leur faisant croire qu'un en valait dix ». Le 14 mars 1590, Henri rencontre Mayenne à Ivry et le bat une seconde fois. Après quelques lenteurs causées par le besoin d'argent et quelques conférences provoquées sans résultat par les chefs de la Ligue, Henri forme le blocus de

Paris, défendu par le duc de Nemours. Cependant le cardinal de Bourbon, que les ligueurs ont proclamé roi, meurt dans sa prison de Fontenay. Alors, par un décret solennel, la Sorbonne déclare Henri de Bourbon, hérétique fauteur d'hérétiques, incapables de succéder au trône. Le Parlement approuve cette déclaration et défend, sous peine de mort, de proposer un accommodement avec le roi. Pour animer les courages, des écoliers, des prêtres, des religieux donnent au peuple le spectacle d'une procession militaire, *image,* disent-ils, de l'*Église militante*. Mais le patriotisme et la foi ne peuvent rien contre la famine. Les vivres sont épuisés, on se dispute les animaux les plus immondes, on cherche jusqu'au fond des tombeaux une abominable nourriture. Paris affamé se défend toujours. Alexandre Farnèse vient des Pays-Bas, pour sa délivrance. Henri lève le blocus et lui offre la bataille. Grand et sage temporisateur, Farnèse n'est venu que secourir Paris : il introduit dans la place un grand convoi de vivres, laisse pour sa défense huit mille Espagnols et retourne dans les Flandres.

Reprises des négociations

36. Henri III mourant, s'il faut en croire Davila, adressait à Navarre ces prophétiques paroles : « Assurez-vous, mon cher beau-frère, que vous ne serez jamais roy de France, si vous ne vous faites catholique et ne vous humiliez à l'Église (1) »; le seigneur de La Nouë, tout huguenot qu'il était, lui avait dit aussi librement : « qu'il ne creut pas être jamais roy de France, s'il ne se rendait catholique ». Cette affirmation et ce conseil, dont la perspicacité du Béarnais savait apprécier la sagesse, lui furent rappelés par les événements. Après la déclaration de Saint Cloud, il avait envoyé à Rome le duc de Luxembourg et fait déposer, en janvier 1590, dans les archives apostoliques, un exemplaire de cette déclaration. Cette pièce, bien qu'elle ne fasse pas mention de la bulle de Sixte-Quint, reconnue de tous les catholiques, témoigne au moins des empêchements qu'elle suscitait au roi de Navarre, parce qu'elle était l'expression solennelle de la conscience catholique. Luxembourg rapportait au Pape ces paroles qu'Henri lui avait dites en le quittant : « Témoignez à sa Sainteté, sur ma parole royale, qu'elle

(1) DAVILA. *Guerres de Religion*, t. I p. 48 à 51.

verra par des effets certains que je veux vivre et mourir, en fils aîné de la sainte Église catholique romaine. » Sixte répondit : « Les conditions de l'élection du Béarnais et ses protestations nous agréent ; mais avant de traiter de la réconciliation avec l'Église, qu'il délivre d'abord notre cardinal de Bourbon, puis nous résoudrons avec maturité ce qu'il sera convenable de faire pour l'accueillir comme un fils corrigé et pénitent (1). » Il est impossible de ne pas admirer la modération du Pape, l'accent de franchise et même de tendresse qui pénètre son langage, et de ne pas comprendre le tort que se faisait Henri en restant sourd à un semblable appel. A Paris, à Madrid, jusqu'à Rome, on frémissait d'indignation contre la faveur dont le Pape ne craignait pas d'entourer un relaps digne du feu. Le roi de Navarre eût épargné bien du sang et des ruines, s'il eût accueilli les ouvertures du pontife avec la même grandeur qui les avait inspirées. Dans sa finesse il aima mieux s'abandonner aux manèges d'une tortueuse diplomatie, et perdit, avec les avantages de la victoire, l'occasion de revenir avec plus d'honneur au giron de l'Église. Cajetan, légat du Saint-Siège près de la Ligue, penchait beaucoup plus pour l'Espagne. Mayenne se plaignait d'être trop peu assisté et se portait garant du désintéressement de Philippe II ; Henri eût voulu que Cajetan quittât Paris et vint près de lui, représenter le Saint-Siège. L'honneur de la conversion du roi devait payer cette répudiation de la Ligue et la rétractation muette de la bulle d'exhérédation. Le cardinal refusait d'aller jusqu'à cette condescendance. Les évêques qui entouraient le prince, l'éloignaient plus qu'ils ne le rapprochaient de Sixte-Quint. Le cardinal de Vendôme aurait même voulu réunir à Tours un concile convoqué par le roi. Le légat représenta aux évêques l'irrégularité de ce conciliabule et l'inutilité d'une assemblée là où un bon cathéchiste pouvait suffire, les évêques royalistes ne crurent pas pouvoir enfreindre les prohibitions du légat sans manquer ouvertement à leur devoir d'obéissance. Cajetan, peu satisfait de ces menées, avait appelé le duc de Parme ; le Pape blâma, mais sans le rappeler. Sixte agissait envers Henri comme un créancier débonnaire envers

(1) TEMPESTI. *Hist. de Sixte-Quint*, t. II, p. 279 à 290.

son débiteur, fertile en expédients pour ne pas payer, mais prodigue de bonnes paroles. Le sergent d'armes de la divine Providence, fit voir au Navarrais ce que peuvent, contre Dieu, les armes et la diplomatie.

Négociations avec l'Espagne.

37. En son privé, après Arques et Ivry, Sixte-Quint était de plus en plus convaincu qu'Henri de Béarn était le seul roi possible; il pensait que son avènement, dans des conditions régulières, serait une garantie pour la conservation de la religion et l'intégrité du royaume. Philippe II et Mayenne ne pensaient pas ainsi ; l'un et l'autre voulaient bien défendre la religion, mais y trouver leur profit. Philippe II, s'il ne pouvait annexer la France à l'Espagne, voulait au moins que sa fille pût épouser le futur roi de France ; Mayenne, comme prix de son élection, faisait insinuer la cession à l'Espagne, de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne et de la Bretagne. Le roi d'Espagne envoya, près du Pape, en ambassade, le duc de Sena, pour déterminer la grande crise, enchaîner Sixte-Quint à la politique de l'Espagne, ou le pousser dans les bras du roi huguenot. Sixte-Quint avait fait à l'Espagne des ouvertures diplomatiques mais sans les suivre, parce qu'il avait contre Philippe et contre Mayenne, une longue série de griefs. Après divers pourparlers, le duc de Sena proposa, pour une action commune, un projet de convention. Il s'agissait d'intervenir militairement en France, d'exterminer l'hérésie, de conserver la couronne, de rétablir la tranquillité et la paix dans le royaume. A cette fin, il fallait réunir un contingent, se procurer des subsides, appeler au secours les princes d'Italie. L'instrument de cette convention fut combiné entre les ambassadeurs d'Espagne et les cardinaux délégués par le Pape. Quand l'acte fut libellé, le Pape nomma une congrégation pour examiner si l'élection, dans ce cas, du roi de France, n'appartiendrait pas au Saint-Siège. L'intervention de Sixte-Quint était de traîner les choses en longueur ; le pontife comptait envoyer en France deux prélats pour inviter les princes, la noblesse, les parlements et les villes à l'élection du nouveau roi. Au lieu de demander un roi aux caprices de la force, aux hasards des combats, et de l'imposer au pays, avec l'appui de l'étranger, il entendait le faire

élire par les représentants naturels de la nation. Le Pape restait dans le droit de l'Église et dans la tradition de la France. La mission du duc de Sena devait aboutir à un insuccès. Sixte-Quint, au terme des négociations se refusa à intervenir en France comme allié de Philippe II.

Politique du Pape envers la France.

38. En présence d'événements si complexes. quelle était donc la politique de Sixte-Quint? Sixte-Quint poursuivait deux buts : la conservation de la religion catholique, gravement compromise, et la conservation de la France à l'État de puissance de premier ordre. « Il est convaincu, dit le baron de Hübner, que si la nouvelle confession est intronisée en France, c'en est fait pour longtemps, peut-être pour des générations, de la religion catholique en Europe, ses défenseurs succomberont en Allemagne ; l'Italie sera envahie par l'hérésie ; Rome succombera ; l'Espagne aussi ne résistera guère. Et ce n'est pas nous qui lui supposons cette opinion : il l'émet constamment. En maints endroits, elle est rapportée par les ambassadeurs, par les cardinaux, par ceux qui l'approchent, et, qui plus est, cette opinion, cette conviction profonde est celle de tout le monde. Telle est la situation générale de l'Europe, tels sont déjà le prestige, l'ascendant, la puissance du génie de la France, que c'est elle qui décidera de l'issue de la grande crise. Si elle embrasse la réforme protestante, se dit-on, la religion catholique disparaîtra du monde civilisé. Il faut donc sauver la religion catholique en France. Mais si la France descend du rang de grande puissance, si elle est inféodée à l'Espagne, sans doute officiellement, elle restera catholique ; mais le centre, le grand foyer de la foi, le Saint-Siège disparaîtra, perdra toute indépendance, ne sera plus que le premier bénéfice dont les rois catholiques disposeront, qui le confieront à de dociles et complaisants favoris. La religion catholique, frappée au cœur, périra lentement, mais irrévocablement. Cette pensée est-elle juste ou ne l'est-elle pas? Ce n'est pas ce dont il s'agit. Ce qu'il importe de constater, c'est que, pour Sixte-Quint, pour les principaux hommes d'État de son temps, elle était un axiôme, une vérité incontestable. Voilà donc les conclusions auxquelles en arrivaient les personnes intéressées au maintien de la reli-

gion catholique, et nul ne l'était plus que le chef de l'Église. Il fallait sauver la religion et la France, et si l'on ne pouvait obtenir ces deux résultats, sacrifier la France pour sauver la religion. C'était une dure et extrême éventualité, à éviter autant que possible, mais à subir quand tous les moyens seraient épuisés ; car, lorsqu'on se trouver placé en face de deux dangers, dont l'un est imminent et l'autre éloigné ; il est clair qu'on va au plus pressé. Telle était la situation de Sixte-Quint, ou, pour mieux exprimer notre pensée, c'est ainsi que lui et l'Europe la comprenaient » (1).

Grégoire XIV.

39. Les historiens font, en général, ressortir la conduite de Grégoire XIV, comme la contre-partie et la condamnation de celle de Sixte-Quint. Les papes ne changent pas ainsi ; il n'y a pas de monarchie héréditaire qui développe, autant que la monarchie élective des papes, les déductions persistantes d'une inébranlable tradition. L'héritier relaps du trône de France avait témoigné de ses intentions de se convertir et s'était plaint de la précipitation et de la contrainte qu'on voulait lui imposer. Sixte-Quint, qui avait dénoncé la mort civile résultant de l'indignité religieuse, avait usé de tempérament et d'égards. Lorsque cinq ans de patiente bienveillance eurent, en 1590, découvert les ruses souterraines d'Henri, la papauté dut se presser du bras aussi bien que du conseil. Grégoire XIV, sans s'asservir à la politique de Philippe II, envoya donc des secours directes à Mayenne. L'heure était venue de montrer au roi de Navarre que Rome demandait au Dieu des armées de le tirer de l'ornière des mensonges et des atermoiements. Le moment était d'ailleurs propice à cette action. Les deux partis belligérants obtenaient des succès partiels, mais se neutralisaient. Le temps perdu était plus funeste à Henri qu'à la Ligue. Les Parisiens ne pouvaient prendre Saint-Denis ; Henri ne pouvait prendre Paris. Pendant que Mayenne occupait Paris, Henri allait assiéger Rouen. Le duc de Savoie entrait en Provence, Mercœur tenait la Bretagne. A peine entré à Paris, le nonce Landriano fulminait un monitoire contre tous les adhérents du roi de Navarre et les plaçait sous le coup de

(1) HUBNER. *Sixte-Quint*, t. II, p. 377.

l'excommunication. Si les prélats qui avaient encouragé Henri n'obéirent pas aux représentants du Saint Père, du moins les reproches de leur conscience les poussèrent à redoubler d'exhortations pour qu'il se convertît. D'un autre côté, un jeune cousin du roi, le jeune cardinal de Bourbon, se portait candidat à la royauté. Un Bourbon catholique pouvait devenir un élément de transaction, si le Navarrais, en présence des anathèmes de Rome, continuait à se jouer de ses serments. Après la mort de Grégoire XIV, Innocent IX fut fidèle au plan de ses prédécesseurs. En 1592, Farnèse venait faire lever le siège de Rouen ; dans une escarmouche, Henri recevait même une balle à l'endroit où les soldats n'aiment pas à en recevoir, à la fesse. Rien ne prenait figure dans la fortune de Henri. La levée du siège de Rouen anéantissait les fruits de ses victoires passées ; après tant d'années de luttes, il n'était pas plus avancé et avait encore moins d'espoir. A son avènement, Clément VIII engagea Mayenne à convoquer les États généraux et à leur soumettre la question de transmission de la couronne. Mayenne le fit, mais sans assigner à cette convocation d'États un but déterminé. Il voulait se réserver le bénéfice du temps et la faculté de diriger les députés selon ses intérêts, sans les lier d'avance par un programme. Cette indécision obligea le nonce à lancer une pastorale pour bien marquer que l'élection du roi était l'objet principal de la réunion des États de France.

États généraux.

40. Dès les premiers temps de la monarchie, les rois avaient coutume de convoquer les principaux de la nation pour les consulter sur les affaires de l'État. Les droits et les attributions de ces assemblées n'étaient pas nettement déterminés ; il y avait des usages plutôt que des lois, et ces usages variaient suivant les temps, les lieux et les circonstances. Depuis la conspiration d'Amboise, les notables s'étaient réunis plusieurs fois ; ils s'assemblèrent encore le 26 janvier 1593, dans la grande salle du Louvre. On a fait grand bruit contre la Ligue, de cette réunion de représentants de la France ; on les a dit vendus à l'Espagne, sans apporter, de cette vente, aucune preuve respectable ; Le Roy, Gillot, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, Florent Chrétien, essayèrent

même, dans la *Satyre Ménippée,* de les couvrir de ridicule :

> Chez nous de tout temps l'esprit a fait rage ;
> Partout le rire attache son grelot ;
> Haute raison, honneur, vertu, courage,
> Il faut à tout l'aigrette d'un bon mot.

Quoique la *Satyre Ménippée* fourmille, en effet, de bons mots, les plaisanteries au service de la calomnie sont toujours une bassesse ; et lorsqu'elles tombent sur les représentants du pays, dans l'exercice de leur fonction nationale, elles peuvent être un crime. Que les États aient été le point de mire des ambitions espagnoles, cela est naturel ; qu'ils aient subi à un certain degré l'influence de Mayenne, on ne peut en douter. Mais non seulement ils ne firent aucun acte contre l'autonomie et l'unité de la patrie française, mais encore ils se prêtèrent à tout ce qui pouvait préparer la pacification du pays et lui donner un monarque national. Henri de Navarre avait lancé contre eux une déclaration où il les arguait de nullité et de révolte ; ils montrèrent la modération de leur esprit, le sentiment de leur droit et la force de leur résolution, en ne s'occupant pas de ce manifeste. En envoyant quelques notables à Suresnes, pour conférer avec les catholiques royalistes, les États prouvèrent d'une façon encore plus évidente combien peu ils repoussaient la personne du roi de Navarre, pourvu qu'il revînt à l'Église. Henri ne pouvait plus douter qu'il dépendît de lui de faire tomber toutes les résistances, et s'il ne le fit pas franchement, la faute n'en est qu'à sa loyauté. Il faut encore louer les États d'avoir voté l'acceptation du concile de Trente qui, par suite des préjugés nationaux, avait excité la défiance d'un pouvoir inconséquent et ombrageux. La royauté gallicane ne ratifia jamais ce vote. « Les princes, dit Segrétain, ont rarement compris que la papauté ayant eu pour principale mission, au point de vue social, de sacrer pour ainsi dire la royauté et la propriété, ces deux colonnes de l'ordre civil catholique, tout ce qui attaquait la hiérarchie de l'Église ébranlait profondément l'économie temporelle de la république chrétienne (1). »

(1) *Op. cit.* p. 229.

Conversion.

41. La tenue des États fit comprendre à Henri le péril de plus longs délais. Cédant tout à coup aux instances de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, qui soutenait sa cause à la conférence de Suresnes, Henri demanda à rentrer dans le giron de l'Église, pour sauver du même coup son âme et sa couronne. La rapidité de cette décision n'en doit pas faire mettre en doute la solidité. Depuis longtemps le Navarrais connaissait la religion catholique, il l'avait pratiquée, il avait pu réfléchir à son retour et personne ne savait mieux que lui combien peu valait son apostasie. Une fois résolu à se convertir, il était simple, naturel et digne de s'adresser au souverain pontife, pour se faire absoudre des censures terribles et solennelles, dont l'avait frappé le Saint-Siège. Au Pape seul appartenait de lever l'excommunication qu'il avait fulminée ; Renaud de Beaune, qui faisait sept repas par jour, soutenait au contraire la validité de l'absolution des évêques, sous la réserve de la ratification pontificale. On a affecté de ne voir là qu'une difficulté théologique ; il y avait là une question grave dans l'ordre ecclésiastique, plus grave encore dans l'ordre civil. S'il ne s'était agi que d'une âme, même royale, le plus humble prêtre aurait suffi à recevoir l'aveu de pénitence et la mitre aurait donné assez d'éclat à la solennité de l'abjuration. Mais c'était l'intérêt social tout entier qui était en cause. L'hérésie resterait-elle un crime politique aussi bien qu'un crime contre la foi. L'antique magistrature du Pape, comme gardien des effets temporels de la loi divine, serait-elle abolie comme le voulaient les calvinistes, ou maintenue comme les catholiques avaient cru l'obtenir par leur sang ? La religion catholique serait-elle le premier intérêt des États comme des individus ? C'est tout cet ensemble de doctrines qu'impliquait la réserve de l'absolution. Henri comprenait que le Pape lui imposerait des engagements propres à assurer le droit public de la chrétienté et lui demanderait des concessions réparatrices des ruines amoncelées par les hérétiques. Consommé en roueries diplomatiques, peu sensible aux inspirations de la piété, Henri ne voulait pas expier le scandale de son abjuration. Ce qui est moins facile à comprendre, c'est qu'il se soit trouvé des évêques, non seulement disposés à ne pas tenir

compte de leur devoir envers le souverain pontife, mais assez peu soucieux des intérêts sociaux de la France et de l'Europe pour accomplir, au tant qu'il était en eux, l'œuvre capitale du protestantisme. Ainsi le légat, instruit de l'attentat qui se préparait, dénonça le 23 juillet 1593, l'excommunication contre tous ceux qui s'ingéreraient à donner une absolution réservée au Pape. Mais c'était sciemment que le roi et les évêques s'étaient résolus à ce parti ; en présence du monitoire, ils se hâtèrent. Henri, vêtu de blanc, se présenta, au milieu d'un grand concours de peuple, devant les portes fermées de l'Église abbatiale de Saint-Denis. Le chancelier frappa, elles s'ouvrirent ; l'archevêque de Bourges, en habits pontificaux, demanda au prince ce qui l'amenait. Le prince répondit qu'il voulait être reçu dans le giron de l'Église. Le prélat le questionna sur son repentir, reçut son abjuration, lui fit réciter la profession de foi catholique et l'admit à la confession secrète sur les marches de l'autel. Après quoi, sauf réserve de l'autorité pontificale il fut absous. Puis Henri entendit la messe et se retira pendant que la foule criait : Vive le roi !

42. Cette absolution n'était que conditionnelle ; malgré leur complaisance, les évêques sentaient bien qu'ils ne pouvaient pas lui donner le caractère définitif. Le roi, toujours rusé, en écrivant au Pape, pour lui rendre obéissance, ne sollicita ni absolution nouvelle, ni confirmation de celle qu'il avait obtenue contrairement aux saints canons. Par là se dévoilait ce qu'il y avait de profondément révolutionnaire dans le dessein de ne s'adresser qu'aux évêques de cour. Si le peuple, trompé par les évêques, put se réjouir sans arrière-pensée du retour de son roi, Henri sentit que la pacification des consciences et la sécurité de son trône exigeaient plus qu'il n'avait fait. Mais il ne faut pas dissimuler ses mauvaises dispositions, ni cacher la nécessité où se trouvait le Saint-Siège, de réclamer de plus hautes garanties. Les évêques, de leur côté, écrivirent au Pape pour atténuer, par l'humilité du langage, la gravité de l'offense. « Ainsi, dit Amelot de la Houssaye, auteur peu suspect, le Pape avait raison de ne point admettre à l'obéissance un prince relaps qui, ne lui demandant point d'absolution, donnait lieu de

Recours au Pape.

croire qu'il croyait n'en avoir pas besoin. Faute que fut cause que le Pape fust plus roide et exigea plus de soumission et de satisfactions qu'il n'aurait fait, si le roi eust commencé par lui donner l'absolution (1). » Aussitôt après la cérémonie de Saint-Denis, le roi avait passé des traités partiels avec les chefs ligueurs qui devaient lui donner le royaume pièce à pièce ; le blâme du Saint-Siège, bientôt connu, ralentit ce mouvement. Loin de poser les armes, Mayenne se jeta à corps perdu vers les Espagnols ; il voulait, avec leur concours, empêcher qu'une lutte entreprise pour le maintien de l'unité catholique, se terminât par une négation audacieuse de l'autorité suprême du successeur de St Pierre. Bien servi et bien conseillé par d'Ossat, son chargé d'affaires à Rome, le roi prit bientôt un rôle plus convenable à un relaps pénitent. D'Ossat entama, avec un tact parfait et une religion intacte, la négociation qu'il devait mener à bien après deux ans d'efforts, mais que les préjugés gallicans et les procédés malvenus du Béarnais faillirent plus d'une fois faire échouer sans remède.

Conditions de réconciliation.

43. Le roi fit partir à Rome Jacques Davy du Perron et le nomma, ainsi que d'Ossat, son fondé de pouvoir pour négocier sa réconciliation avec la chaire Apostolique. On avait choisi des ecclésiastiques, afin de renfermer dans le spirituel pur, une démarche si dure à l'orgueil royal. Duperron, protestant converti, était moins capable que d'Ossat de comprendre la portée d'une réparation entière. Mais à Rome, il fallut, outre dix-huit conditions sur lesquelles Rome consentit à se relâcher, accorder au nom du roi, les points suivants :

« 1° Que les procureurs presteront le serment accoutumé d'obéir aux mandements du Saint-Siège et de l'Église.

2° Qu'ils abjureront pardevant le Pape le calvinisme et toutes autres hérésies et feront profession de foy.

3° Que le roi restituera l'exercice de la religion catholique en la principauté de Béarn, et y nommera au plustot des évêques catholiques, et jusqu'à ce que les biens pussent estre restituez aux

(1) *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. I. p. 297.

églises, donnera et assignera du siez aux dits évèques de quoy s'entretenir dignement.

4° Que le roy, dans un an, ostera monsieur le prince de Condé d'entre les mains des hérétiques et le consignera entre les mains de personnes catholiques pour le nourir en la religion catholique et la piétié chrestienne.

5° Que les concordats seront gardez et entretenus tant à la provision des bénéfices qu'à autres choses.

6° Que le roy ne nommera aux éveschez et abbayes et aultres bénéfices auxquels il a droit de nominations, personnes hérétiques ny suspectes d'hérésie.

7° Que le roy aurait en particulière recommandation et protection l'ordre ecclésiastique, et ne souffrira que les personnes ecclésiastiques soient opprimées ou vexées par ceux qui portent l'épée ny par autres, ny que leurs biens soient détenuz, et s'il y en a d'accusez les fera rendre au plustot, par tout le royaume ou qu'ils soient situez, sans aucune forme ny figure de procès.

8° Que le roy fera publier et observer le concile de Trente, excepté aux choses qui ne se pourront exécuter sans troubler la tranquilité du royaume, s'il s'y en trouve de telles.

9° Que si le roy avait faict quelques inféodations de châteaux et lieux qui appartiennent à l'Église en faveur de catholiques ou d'hérétiques, il les révoquera.

10° Que le roy montrera par faicts et par dicts, et mesme en donnant les honneurs et dignitez du royaume, que les catholiques lui sont très chers de façon que chacun congoisse clairement qu'il désire qu'en la France soit et florisse une seule religion. et icelle la catholique, apostolique, romaine, dont il fait profession.

11° Que le roy, s'il n'a légitime empêchement, dira tous les jours le chapelet de Nostre-Dame, et le mercredy les litanies, et le samedy le rosaire de Nostre-Dame, laquelle il prendra pour son advocate ès-cieux, et gardera les jeûnes et autres commandements de l'Église, oira la messe tous les jours, et les jours de feste messe haute.

12° Qu'il se confessera et communiera en public pour le moins quatre fois par chaque an.

13° Qu'il bastira en chacune province du royaume et en Béarn un monastère d'hommes ou de femmes, de religion monastique, ou de mendiants des religions réformées.

14° Qu'il ratifiera, en France, entre les mains du légat ou d'autre ministre du Saint-Siège, l'abjuration et la profession de foy et les autres promesses faites par ses procureurs, et enverra au Pape l'instrument de sa ratification.

15° Qu'il écrira aux princes catholiques, en se conjouïssant de ce qu'il aura été receu en la grâce de l'Église romaine, en laquelle il fait profession de vouloir demeurer à jamais.

16° Qu'il recommande que dans tout son royaume grâces soient rendues à Dieu pour un si grand bien reçu de luy. »

Réflexions. 44. Quant on considère les ravages causés dans l'ordre religieux et dans l'ordre social, par les excès du calvinisme, on est tenté de trouver faible l'expiation qu'impose la papauté au principal chef des bandes huguenotes. Mais quand on réfléchit à l'importance de la pacification qu'il s'agissait d'obtenir et aux ressources que la défection d'une partie de l'épiscopat et des catholiques laissait aux mains du souverain pontife, on admire avec quelle intelligence élevée et quelle persévérance prudente, il a sauvegardé tous les principes essentiels de la société catholique. Le serment d'obéissance au siège de Pierre, première des conditions insérées dans l'instrument de paix, rétablit la filiation des rois chrétiens à la paternité du vicaire de Jésus-Christ. Par l'article qui oblige Henri à faire élever le prince de Condé dans la religion catholique, le Pape maintient le droit qui faisait de l'hérésie un cas d'inhabileté au trône; par là est justifiée la bulle de déchéance et prévenue la nécessité de nouvelles rigueurs. La clause concernant la publication du concile de Trente rappelle cette maxime fondamentale qui veut que toute société reconnaisse les décrets de l'autorité légitime, et surtout que l'assemblée des fidèles prête main-forte aux ordonnances dictées par l'Esprit saint à ceux qui ont reçu de Dieu charge d'âmes. L'article 10 maintient l'impérieuse convenance qui veut

que les sujets catholiques d'un roi catholique soient administrés, gouvernés, jugés par des officiers de leur religion et l'immense bienfait de l'unité de foi que les princes ont le devoir de conserver ou de rétablir. Le reste s'applique aux actes de réparation matérielle et de satisfaction morale nécessaires à la conscience du relaps et à l'équité du souverain. Pour apaiser les clameurs gallicanes qui les accusaient d'avilir la couronne, d'Ossat et Duperron, dans leur correspondance, s'efforcent de grossir les résultats de leurs négociations, ils ont fait écarter quelques articles, ils en ont adouci d'autres, ce qui est acquis ne pouvait pas se refuser. C'est un petit jeu d'amour-propre comme il s'en trouve dans toutes les ambassades ; le point capital, c'est que Clément VIII n'a pas plus abdiqué ses fonctions temporelles de premier magistrat de la chrétienté que sa dignité spirituelle de souverain pasteur.

Solennité de la réconciliation.

45. — Le 19 septembre 1595, Clément VIII, entouré du Sacré Collège et des dignitaires, de la cour pontificale monte sur son trône, sous la portique de S. Pierre au Vatican. Là, en présence d'une assistance nombreuse, il fit comparaître Davy du Perron et Arnaud d'Ossat, procureurs d'Henri IV qui furent admis au baiser. Du Perron lut d'abord la procuration du roi et la supplique au Pape pour obtenir l'absolution des erreurs de Henri et de sa rechûte. Entre autres, ils doivent excuser leur maître des irrégularités de sa réception dans l'Église. Alors Clément VIII fit lire un décret d'annulation de l'absolution illicite que l'archevêque de Bourges avait dû prononcer. « Nous décidons et nous déclarons, dit le pontife, que la prétendue absolution administrée à Henri, roi de France et de Navarre, par un certain prélat du royaume de France, à ce qu'on dit, par le conseil de quelques autres prélats du même royaume, ou de quelque manière qu'elle ait été octroyée, est nulle sans force ni validité, et qu'elle doit être annulée autant que cela est nécessaire, comme nous l'annulons et l'invalidons. Nous voulons cependant que les actes de religion, d'ailleurs catholiques et dignes d'approbation faits en conséquence de cette absolution, soient aussi valides, approuvés et fermes, que s'il avait été dès lors absous par nous. Néanmoins, en vertu de motifs qui y inclinent dignement notre.

âme, nous décrétons et déclarons que ce même Henri roi, qui nous en requiert humblement depuis longtemps déjà et nous en supplie avec instances, doit être et est relevé de l'excommunication majeure et des autres censures et peines ecclésiastiques qu'il avait encourues en adhérant à l'hérésie et en commettant des actes hérétiques et qui avaient été fulminées contre lui par Sixte V, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, par ses lettres datées du 5 des ides de septembre de l'année 1585, la première de son pontificat, quoique Henri eût, dès l'année 1572, abjuré à Paris ces erreurs et ces hérésies, mais parce qu'il y était retombé de nouveau dans la suite. Nous déclarons qu'il doit être absous et relevé, reçu dans le giron de sa mère la sainte Église, rendu à la participation des sacrements, après avoir prié, suivant les rites légitimes, et lorsqu'il aura suivant les sanctions canoniques, abjuré et anathématisé toutes les erreurs et hérésies, quelles qu'elles soient, du calvinisme et des calvinistes, et de ceux qui s'élèvent contre la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et en faisant profession de la foi catholique, suivant le mode et la forme que nous lui prescrivons, moyennant un serment prononcé solennellement. Il devra faire, également sous serment, la promesse canonique de garder les mandements de la sainte Église, sa mère, et de lui obéir ainsi qu'à nos injonctions, d'accomplir toutes ces choses de bonne foi, et de faire toutes les autres choses dans la forme ecclésiastique accoutumée, à la louange et gloire de Dieu tout-puissant et de la sainte Église. Ainsi nous avons prononcé. » Les procureurs acceptèrent humblement ce décret, puis lurent une formule détaillée de toutes les hérésies de Navarrais et récitèrent une profession de foi catholique. Un notaire lut les conditions de l'absolution ; d'Ossat et Duperron jurèrent que le roi les observerait. Alors ils se posternèrent devant le trône pontifical, pendant que les chantres récitaient le *Miserere*. Après le dernier verset, Clément VIII récita les prières de l'absolution, rappela la bulle de déchéance dont il tint tous les termes pour exprimés, releva Henri des censures et remit ses représentants aux mains du grand pénitentier, qui les introduisit dans la basilique, afin de symboliser l'heureux retour du roi très chrétien au

sein de la grande famille. La Ligue recevait, en ce moment, la récompense de son dévouement à une juste cause et triomphait autant qu'il lui appartenait de triompher. Grâce à la papauté et à la Ligue, la France gardait sa foi et son autonomie. « Heureuses dit Ségrétain, la France et l'Europe, si elles eussent compris la grandeur du plan que les successeurs de Pierre avaient essayé de maintenir, et si, après avoir comprimé l'hérésie protestante, elles ne lui eussent pas emprunté à peu près complètement, malgré quelques réserves de pure forme, son fatal principe de la subordination du spirituel au temporel. Le christianisme place l'État dans l'Église, parce qu'il fait de l'Église la suprême organisation morale de l'humanité. Depuis Luther, les modernes, emportés par l'orgueil païen, morcellent l'Église pour l'adapter à la mesure de chaque État et paralysent ainsi l'influence de cette doctrine universelle, qui n'est pas seulement un culte, mais l'âme de la civilisation, qui ne doit jamais marcher sans Dieu dans ses voies. De là tous les tiraillements inféconds dont l'humanité souffre, et qui finiront par jeter l'Europe énervée sous les pieds de quelque despote oriental (1). »

Incidents militaires.

46. Pendant que se négociait la réconciliation du roi avec le Saint-Siège, Henri déclarait la guerre à Philippe II, qui riposta par une semblable déclaration. La campagne s'ouvrit par la reddition de Beaune, que suivit de près la reddition d'Autun. La capitale de la Bourgogne, Dijon, avait fait également sa soumission au roi. Mayenne eût voulu dès lors entrer en négociations avec Henri ; l'arrivée des troupes espagnoles força d'ajourner ce dessein. Les deux armées se rencontrèrent près de Saint-Seine et Fontaine-Française. Il y eut là une mêlée chaude et très disputée de cavalerie ; le roi s'était engagé imprudemment ; grâce à son courage et à celui de ses capitaines, il se tira avec honneur. Du reste, il avait perdu beaucoup plus de monde que les Espagnols, n'avait pas gagné un pouce de terrain et ne devait, en définitive, son salut qu'à l'excessive prudence de ses adversaires. Le lendemain, le connétable de Castille prenait le chemin de la Franche-Comté. Tristement

(1) *Sixte-Quint et Henri IV*, p. 271.

blessé d'un procédé pareil, Mayenne ne songea plus qu'à se tourner du côté du roi, avec lequel il ne tarda pas de conclure une trêve. Cette convention fut aussitôt exécutée, Mayenne fit livrer, à Henri IV, les châteaux de Dijon et Talan. Après quelques escarmouches avec les Espagnols et une pointe dans la Franche-Comté, le prince tira l'héritier présomptif des mains des huguenots et fit à Lyon, seconde ville du royaume, son entrée solennelle. Tandis qu'il s'occupait à rétablir partout la concorde, des dépêches de Picardie l'obligeaient à revenir en toute hâte dans la capitale. Cambrai fut pris par les Espagnols ; mais Henri triomphait partout ailleurs ; du reste, sa réconciliation avec le Saint-Siège allait précipiter la pacification du royaume.

Réconciliation générale.

47. Après la réconciliation solennelle du roi, la Ligue n'avait plus de raison d'être ; son but était atteint, il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles les différents chefs déposeraient les armes. La plupart des gouverneurs de villes avaient fait leur soumission ; le duc de Mayenne lui-même n'aspirait plus qu'au moment d'un traité définitif. L'affaire n'était pas sans difficulté. Le duc de Mayenne ne voulait pas seulement s'assurer des avantages en harmonie avec l'importance de son rôle, il tenait à honneur de traiter en chef de l'Union catholique et par suite d'obtenir du roi, non pas l'amnistie, mais la justification du passé. Dans les traités précédents, le roi avait toujours réservé la poursuite des meurtriers d'Henri III ; sans réclamer pour eux l'innocence, Mayenne refusait contre lui-même le droit au soupçon. Après quelques contestations, Henri concéda tout, le traité de réconciliation fut signé en janvier 1596. Dans le préambule, on lisait : « comme nous avons très grande occasion de louer Dieu en ce qu'il lui a plu faire que le chemin de notre salut ait aussi été celui qui a été le plus propre pour *gagner et affermir* le cœur de nos sujets. Mais ce bon œuvre n'eût été parfait, ni la paix entière, si notre cousin le duc de Mayenne, *chef de son parti*, n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire sitôt qu'il a vu que notre Saint Père avait approuvé notre dite réunion, ce qui nous a fait mieux sentir qu'auparavant de ses actions, *recevoir et prendre en bonne part* ce

qu'il nous à remontré de zèle qu'il a eu en la religion, *louer et estimer l'affection* qu'il a montrée à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a *fait*, ni *souffert* le démembrement, lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner le moyen, comme il a fait encore depuis qu'étant affaibli, il a mieux aimé se jeter en nos bras et nous rendre l'obéissance que Dieu, nature et lois lui commandent, que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient encore faire durer la guerre longuement... et afin que les catholiques, qui l'imiteront en ce devoir, y soient de plus en plus confirmés et les autres de prendre un si salutaire conseil, et afin que personne ne puisse plus ci-après feindre d'en douter de la sincérité de notre réunion à l'Église catholique... » Aussi le duc de Mayenne n'était pas un sujet rebelle qui rentrait en grâce près de son souverain, mais le chef d'un grand parti qui avait pris les armes pour la défense de la religion et les déposait parce que la religion n'était plus en péril. Le dispositif de l'édit avait également ce caractère : il s'appliquait à toute la Ligue, il révoquait les jugements rendus contre ses membres et les rétablissait tous, sans exception, dans leurs bénéfices, charges et biens. Fidèle à ses engagements, Mayenne ne se mêla plus à aucune intrigue, mais fut l'un des seigneurs qui servirent le roi avec plus de dévouement. La Ligue n'avait voulu que conserver et défendre ; Mayenne avait su, dit Chalembert, merveilleusement comprendre le vrai caractère d'une telle œuvre, et dès qu'il eut accepté la charge et l'honneur, il en poursuivit jusqu'au bout l'accomplissement, sans se laisser abattre par les revers, ni éblouir par le succès. Après la bataille d'Ivry il ne désespéra de rien, et refusa de traiter avec le vainqueur ; après la levée glorieuse des sièges de Paris et de Rouen, il ne voulut rien céder aux Espagnols, et résista avec une fermeté invincible à toutes les instances de Philippe II. Enfin il ne consentit, en dernier lieu, à traiter avec Henri IV, que quand il se fut assuré que le but qu'il avait poursuivi était atteint, et du jour où il eut déposé les armes, il ne songea plus à les reprendre. Moins chevaleresque, mais plus sage que son frère Henri de Guise, il connaissait mieux les hommes, et avait plus le sens pratique des affaires. Nature

tempérée, solide, pour ainsi parler, au moral comme au physique, car il était fort replet, le duc de Mayenne semblait né pour la résistance, ce qui se trouva être dans son rôle, plutôt que pour le mouvement et pour l'action ; même à la guerre il entendait mieux l'art des retraites, que celui des marches en avant. Aussi, bien qu'aucune auréole de gloire ne soit attachée à son nom, quiconque l'aura étudié dans chacun de ses actes et dans l'ensemble de sa conduite, n'hésitera pas à le placer au nombre des princes les plus sages, et surtout les plus vraiment utiles, que la France ait eus à son service (1).

Derniers troubles.

48. Au commencement de 1596, la guerre civile avait cessé dans toutes les provinces, sauf en quelques parties de la Bretagne et du Dauphiné. La royauté était partout reconnue, l'ordre rétabli, l'unité reconstituée, mais la détresse était grande, et le peuple, auquel on demandait l'impôt, était incapable de le payer. Il restait à apaiser encore quelques troubles ; il fallut assiéger La Fère et reprendre Calais. La reine d'Angleterre, refroidie envers son ancien allié depuis son abjuration, faisait marchander ses secours. Les chefs des calvinistes, mécontents de l'abjuration du roi, et surtout des grâces qu'il prodiguait aux catholiques, lui refusaient leurs services, tenaient des assemblées séditieuses, et se repaissaient de ces projets d'indépendance que, dès l'origine, on avait reprochés à leur secte. Leur défection afflige le cœur de Henri IV, mais n'ébranle pas sa constance. Il convoque à Rouen une assemblée des notables du royaume (1596) *pour aviser aux meilleurs et plus puissans moyens qu'il faudroit tenir pour mieux guerroyer et matter l'Espagnol* ; il leur expose les besoins de la patrie, et son âme tout entière se montre dans ces nobles paroles.

« Si je faisois gloire de passer pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler ; j'aspire au titre glorieux de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse

(1) *Histoire de la Ligue*, t. II, p. 452.

(de laquelle je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nos possédions), je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première. Je ne vous ai point ici appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je porte à mes sujets, et l'extrême désir que j'ai de conserver mon État, me font trouver tout facile et tout honorable. » L'assemblée, vivement émue, témoigna beaucoup de zèle « et proposa plusieurs bons advis, d'aucuns desquels Sa Majesté se servit à propos, et le surplus est demeuré sans effet dans la confusion accoustumée des principales affaires de France, dit Cheverny, et ne servit qu'à grossir les tomes des ordonnances, ajoutent les *Œconomies royales* ». Le roi trouva des ressources plus abondantes dans le génie de Sully, qui fut alors chargé de l'administration des finances. Elles lui étaient d'autant plus nécessaires que la capitale de la Picardie tomba vers ce temps au pouvoir des Espagnols. A cette nouvelle, la terreur se répand de toutes parts ; déjà Paris se croit menacé d'un siège. Dans cette crise, Henri se voit avec douleur abandonné de ses anciens amis. Les chefs des protestants, infidèles à leur renommée, ainsi qu'à leur devoir, spéculent sur les périls du roi, se tiennent à l'écart et veulent faire acheter, par des services tardifs, d'importantes concessions. D'un autre côté, la Ligue paraît vouloir relever la tête ; mais tous les principaux ligueurs s'étant sincèrement réconciliés au roi, la conspiration, renfermée entre des gens de la dernière classe, est promptement réprimée par le supplice de quelques séditieux obscurs. Mayenne et tous ceux qui, comme lui, ont éprouvé la clémence de Henri IV, rivalisent de zèle en cette occasion. Ils s'imposent avec une généreuse prodigalité des sacrifices volontaires et leur exemple entraîne les provinces. Le Parlement de Paris

secondement l'impulsion du patriotisme ; il rend un arrêt par lequel il note d'infamie quiconque refusera ses services au roi. Henri déploie la plus grande activité, et en peu de temps il a rassemblé vingt-cinq mille hommes. « Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre », et il court assiéger Amiens. Cette place, après une défense opiniâtre, est reprise sur les Espagnols (1). Des deux côtés on désirait la paix. Des négociations avaient été entamées pendant le siège d'Amiens. Le roi, pour en hâter la conclusion, va chercher la révolte dans son dernier asile. Il passe en Bretagne, où le duc de Mercœur s'humilie et obtient sa grâce en donnant sa fille, héritière de tous ses biens, au jeune duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées (2).

Paix de Vervins.

49. Le 2 mai 1598, le traité de Vervins, ménagé par la médiation de Clément VIII, acheva de rétablir la tranquillité du royaume ; il fit plus, il lui rendit l'honneur et effaça des tristesses, parfois honteuses, d'un siècle d'agitations stériles et de guerres néfastes. Les Espagnols rendirent toutes les places qu'ils avaient prises en Picardie, et Blavet qu'ils tenaient en Bretagne. Le roi, pour prix de ces restitutions, consentit à leur céder la possession de Cambrai. Le duc de Savoie fut compris dans le traité ; mais l'affaire qui le concernait, le marquisat de Saluces, laissée à l'arbitrage de Clément VIII, ne fut tranchée, en 1600, que par l'épée des maréchaux de Biron et Créqui. Plus tard il voulut le reprendre par un complot, où il avait engagé Biron son vainqueur ; Biron y perdit la tête. D'autres complots et divers attentats menacèrent les jours de Henri IV ; il y échappa toujours. Dans l'attentat de Jean Chatel, en 1594, on avait impliqué la Compagnie de Jésus, parce que l'assassin avait étudié chez les Jésuites. Rendre les maîtres responsables des forfaits que peuvent commettre d'anciens élèves, voilà

(1) « Au siège d'Amiens se manioit le destin de la France, et comme en la reprise de ceste ville les Fleurs de Lys triomphèrent de la Croix-Rouge, ceste signalée victoire fit aussi estouffer beaucoup des desseins de ceux qui avoient envie de remuer encore en divers endroits de la France sous divers prétextes nouveaux. » PALMA CAYET.

(2) RAGON, *Abrégé de l'Histoire générale*, t. II, p. 252.

une logique étrange et une plus étrange justice. Un arrêt du Parlement les bannit du royaume ; ils sortirent de Paris le 8 janvier 1595. « Ces Pères ne manquèrent pas, dit Péréfixe, nonobstant que le temps leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, et firent plusieurs écrits pour ses justifier des choses dont on les chargeoit ; et véritablement ceux qui n'étoient pas leurs ennemis ne croyoient pas que la Société en fût coupable ; de sorte qu'à quelques années de là, en 1603, le roi (soit conviction de leur innocence, soit politique et désir de se réconcilier un ordre puissant), « dont l'amitié pouvoit grandement pour la tranquillité de l'État, et la malveillance encore plus pour le trouble d'iceluy, » dit M. de Sully, révoqua l'arrêt et les rappela. Il leur donna même, l'année suivante, le château de La Flèche et cent mille écus pour y établir un collège de leur société. L'arrêt de leur bannissement n'avait pas été exécuté dans toute la France, et les parlements de Bordeaux et de Toulouse avaient retenu les Jésuites (1). Le roi passa les années suivantes dans un glorieux repos ; il fit une alliance avec l'Angleterre contre l'Espagne et réconcilia le pape Paul V avec la république de Venise. A l'intérieur, il protégeait l'agriculture, réorganisait les finances et s'occupait à fermer toutes les plaies de la guerre civile. Trop heureux si, appliqué sérieusement au bien de son royaume, il eût su garantir également la dignité de sa vertu en domptant les faiblesses de son cœur.

Édit de Nantes.

50. Quelques jours avant que les plénipotentiaires signassent la paix avec l'Espagne, Henri IV avait rendu à Nantes un édit qui avait pour but de régler, en France, la condition des protestants. Cet édit contenait quatre-vingt-douze articles, sans compter cinquante-six autres articles qui ne furent point enregistrés. Les dispositions principales étaient :

Que l'exercice de la religion catholique serait établi par tout le

(1) Ils avaient dès lors, dans les provinces méridionales, des établissements à Toulouse, Auch, Agen, Rhodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, au Puy, à Tournon, Aubenas et Béziers ; « et, dit Sully, voyant leur crédit augmenter tous les jours près du roy, et ne le voulant pas laisser oisif ny infructueux, faisoient tout ce qui leur estoit possible pour establir de leurs collèges et ces fonds de bons et amples revenus dans toutes les grandes villes de ce royaume ».

royaume, que les églises et les biens appartenant aux ecclésiastiques leur seraient rendus ;

Que les protestants pourraient demeurer par toute la France et qu'ils auraient l'exercice *public* de leur culte par tous les lieux où il devait être établi par l'édit de 1577 ;

Qu'ils jouiraient de tous les droits de citoyens, qu'ils pourraient être admis à tous les emplois et à toutes les charges, que leurs écoliers pourraient suivre les cours des universités, que leurs pauvres, sains ou malades, seraient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques ;

Qu'il y aurait, dans chaque parlement, une chambre composée d'un nombre égal de juges, catholiques et calvinistes, devant laquelle les affaires des protestants seraient portées ;

Que les églises calvinistes auraient le droit d'élire des députés pour former des assemblées générales, aux temps et lieux marqués par le gouvernement du roi et sous les yeux de ses commissaires, qu'il leur serait permis *de lever tous les ans sur eux-mêmes un impôt pour les besoins de leur parti ;*

Que d'ailleurs ils seraient assujettis à la police de l'Église catholique, tenu de payer les dîmes, de ne pas travailler les jours de fêtes et de ne jamais troubler, soit en paroles, soit en actions, les cérémonies ecclésiastiques ;

Enfin, par des articles secrets, ou en vertu de décrets antérieurs qui étaient maintenus, le roi s'engageait à payer des appointements aux ministres calvinistes, permettait à leurs chefs de garder pendant huit ans *des places de sûreté* et d'en *nommer eux-mêmes* les gouverneurs ; il s'engageait, de plus, à leur compter tous les ans *quatre-vingt mille écus* pour l'entretien des garnisons. Cet édit, qui n'était dans son ensemble que la reproduction de celui de 1577, excita dans toute la France le plus vif et le plus légitime mécontentement. Il était devenu nécessaire, sans doute, de faire, aux protestants, certaines concessions. On ne pouvait guère leur refuser la tolérance d'un culte domestique, et en certains lieux, quasi-public ; mais il ne fallait pas aller au delà, ni surtout accorder à l'hérésie des privilèges, dont la religion catholique ne jouissait plus ;

or, c'était cette juste mesure que l'édit avait outrepassée. D'abord, dans le préambule, le roi mettait, sur le même pied, catholiques et protestants ; il reconnaissait les mêmes droits, et professait par là implicitement l'indifférence de l'État en matière de religion. Mais, ce qui est plus grave, la teneur de l'édit était, en plusieurs de ses dispositions, inspirée par le même esprit. L'article qui établissait, dans les parlements, des chambres composées par moitié de catholiques et de protestants, concédait à ces derniers un privilège excessif, qui scindait en deux la justice du royaume et mettait en suspicion l'intégrité des magistrats catholiques.

L'article qui concédait l'exercice du calvinisme à une lieue de la capitale, était une aggravation de l'édit de 1577, et violait expressément une des conditions du traité, fait avec le comte de Brissac, lors de la reddition de Paris. Les deux dispositions en vertu desquelles les ministres calvinistes devaient recevoir un traitement de l'État et les chefs militaires tenir des places de sûreté, portaient, aux droits de la religion et de l'État, les plus graves atteintes. La première donnait à l'enseignement de l'hérésie, non seulement la tolérance, mais une approbation et même un encouragement officiel. La seconde constituait un État dans l'État, au profit des seuls protestants qui ne pouvaient manquer d'en abuser. Enfin, dit Lézeau, « les articles secrets contenaient mille autres clauses qui étaient grandement à la destruction de la religion catholique, tous lesquels avantages s'était avisé de retrancher ou de modérer, sans que pour cela les protestants eussent osé se révolter ou partialiser ». La plus vive opposition se déclara donc dans toutes les classes de la société française. Le Parlement refusa d'abord l'enregistrement. On rapporte que, dans la délibération qui précéda, un vieux conseiller, Duvivier, lorsque vint son tour d'opiner, se prit à verser des larmes et à dire qu'il se sentait bien malheureux d'avoir vécu jusqu'en ce temps-là pour voir publier un tel édit. Mais le roi, qui croyait n'avoir plus rien à craindre des catholiques et désirait réconcilier les protestants, ne voulut rien entendre ; il réitéra ses ordres et le Parlement dut enregistrer l'édit. L'édit, on le devine, ne fut pas mieux accueilli à Rome qu'à Paris. Le Pape en fut pro-

fondément affligé et s'en plaignit amèrement au cardinal d'Ossat. « Premièrement, il voyait un édit le plus maudit (ce sont ces mots que nous réciterons ici et tout le long de cette lettre sans y rien ajouter du nôtre,) par lequel édit était permise la liberté de conscience, à tout chacun, qui était la pire des choses du monde... disait Sa Sainteté prendre en très mauvais augure, et s'affligeait entièrement de l'affliction et ardeur que Votre Majesté avait montrée à faire pour cet édit ; qu'en toute autre chose civile vous aviez montré grande modération, en celle-ci vous aviez découvert une extraordinaire véhémence... Que lorsqu'il était question de faire en faveur des hérétiques contre les catholiques, vous nous formalisiez, parliez d'autorité, disiez vouloir être obéi, et toutefois que pour faire recevoir et publier le concile de Trente, qui est une chose sainte en soi, et par vous promise et jurée, vous n'en aviez jamais parlé une seule fois à la cour du Parlement... Qu'il ne savait plus qu'espérer, ni que juger de vous ; que ces choses lui mettaient le cerveau à parti ; qu'il vous avait absous et reconnu pour roi contre l'avis des plus grands et des plus puissants princes chrétiens, qui alors lui prédisaient qu'il s'y trouverait trompé... Que cet doit que vous lui aviez fait était une grande plaie à sa réputation et lui semblait qu'il avait reçu une balafre en son visage. Et, sur ce propos, il se laissa emporter si avant, qu'il ajouta que, comme il avait alors franchi le fossé pour venir à l'absolution, il ne feindrait point de le franchir une autre fois, s'il fallait retourner, faire acte contraire (1)». Ainsi, à l'exception de quelques politiques, indifférents sinon hostiles à l'Église, il n'y eut qu'une voix en France et dans toute la chrétienté pour protester contre une mesure qui accordait à l'hérésie, non pas la tolérance, mais une position officielle et privilégiée, meilleure, à certains égards, que celle faite à la religion catholique et à l'Église romaine.

Quelques observations.

51. A ces réserves sommaires, nous ajouterons quelques observations de détail. Henri avait juré qu'il montrerait « par faits et par dits, et même en donnant les honneurs et dignités du royaume, que les catholiques lui sont très chers, de façon que chacun

(1) *Lettres de M. le Cardinal d'Ossat*, p. 419.

cognoisse clairement qu'il désire qu'en France soit et florisse une seule religion » et non content d'appeler des hérétiques aux premiers postes de l'État, il érige en prince que leur indignité religieuse n'emporte aucune conséquence civile : on ne peut imaginer plus évidente contradiction et plus grossier parjure. La base des concessions faites par l'édit de Nantes se prend aux dispositions des traités de 1577 : ce sont les plus favorables que la lâcheté d'Henri III eût concédés aux huguenots. Cette date devait d'autant plus blesser les sentiments de la majorité du pays qu'elle coïncidait avec l'apostasie d'Henri de Bourbon en 1576. L'article 26, qui prononce la nullité des actes d'exhérédation faits pour cause de religion, prouve que le droit catholique ne saurait subir aucun amoindrissement sans que la puissance paternelle ne soit amoindrie du même coup. Qui ne voit quelle large porte ouvrait aux procès en matière de succession la défense de faire aucun testament ou dispositions entre vifs, pour cause de religion. C'était une provocation permanente à l'abjuration adressée aux fils de famille en discussion avec leurs parents. Le changement de religion leur offrait un moyen de paralyser les effets de la colère du chef de la maison et d'échapper au châtiment de leurs désordres. Le plus simples règles de l'équité sont violées par l'article 67. Tous les arrêts de justice rendus contre les protestants vivants ou morts, depuis Henri II, sont cassés et annulés. Non seulement les huguenots obtiennent que le sang catholique, si abondamment versé par eux, sera stérile, et qu'il ne sera pas une semence d'orthodoxie dans les lieux où il a le plus coulé, mais les tribunaux eux-mêmes n'auront pas parlé. Le cours de la justice est rétrospectivement suspendu en France pendant trente-neuf années. Les crimes des héritiques n'ont pas été des crimes. Les sentences qui les ont frappés n'ont pas été des sentences. Toute la magistrature est récusée pendant cinquante ans pour cause de suspicion. Après de tels excès, on ne peut plus s'étonner de l'abaissement profond de la royauté en Europe. Les articles 76, 82, 82 expliquent cette abolition des jugements ; ils donnent la mesure de l'intérêt des huguenots à réduire l'action judiciaire. Seulement l'excès de précaution découvre la fraude.

L'introduction du protestantisme avait été une œuvre de violence ; le pur Évangile s'était imposé comme le Coran, à main armée. L'ingérence des despotes dans sa propagation n'est pas une exception locale, c'est le corollaire général de la prédication des réformateurs. Les réformateurs prétendent le contraire ; ici nous les surprenons en flagrant délit de confession. A la demande des chefs de l'hérésie, l'édit de Nantes a été promulgué comme une garantie nécessaire. Par ses dispositions, il contient l'aveu des sectaires, que la secte a volé les deniers publics, pillé les églises, vendu leurs biens, levé des impôts, extorqué des contributions, traité en un mot les finances de leur pays, comme dans une guerre régulière on ne traite pas le pays ennemi. Voilà la netteté des mains évangéliques ; ils l'ont confessée afin que ces peccadilles ne fussent pas poursuivies par les magistrats. La réforme n'a-t-elle employé que le pillage pour propager ses doctrines ? Par l'édit, elle confesse encore, en obtenant qu'aucun châtiment ne pourra punir les emportements de son zèle, qu'elle a démantelé des fortifications, démoli des villes, bourgs, bourgades, châteaux, brûlé et ruiné les églises, en un mot mis la France à sac. En déployant ces fureurs, elle n'était pas l'expression du sentiment national ; elle agissait en société secrète, en minorité, en coterie, appelant l'étranger sur le territoire national, comme font les traîtres qui n'ont pas le sentiment de la patrie. Le pillage, l'incendie, la coalition intérieure, l'intelligence avec l'étranger, voilà la confession générale du protestantisme. Les réformés font encore exempter de toutes recherches « les ravissements et forcements de femmes et de filles, bruslements, meurtres et voleries faits par prodition et par guet-apens ». Le roi excepte pourtant les *cas exécrables,* par vengeance particulière, hors des cas d'hostilité et sans commandements des chefs. On reconnaît par là que par ailleurs ces crimes ont été commis par ordre. — L'article 32 stipule l'exercice libre de la religion réformée. Quelque partisan qu'on soit de la liberté religieuse, c'est en altérer la signification que de l'imposer par force à une nation qui préfère l'unité. — L'article 30 élude la prescription qui interdisait aux calvinistes les lieux de résidence du souverain. Nous verrons sortir

de là des intrigues et des séditions. — L'article 44 pour l'allocation d'un traitement aux ministres constitue une prime d'encouragement aux rêveurs et aux séditieux qui trouvent une mission dans leurs caprices ou leurs appétits. — L'article 50, qui revient sur l'abolition des crimes des réformés, montre combien ils craignaient les recherches de la justice. Ces bandits, qui avaient opéré sous les couleurs de Calvin, entendaient bien que ce pavillon devait couvrir le résidu de leurs forfaits.

Critique générale.

52. L'édit de Nantes est la Charte constitutive du protestantisme en France, l'acte d'inauguration d'un ordre nouveau qui s'élève sur les ruines de l'ordre chrétien. Quelque jugement qu'on porte sur les détails de l'édit, il faut reconnaître qu'il marche en sens inverse de la civilisation catholique et du christianisme positif enseigné par l'Église romaine. Politiquement parlant, loin de pacifier des querelles religieuses, il engagea des guerres que la main de Richelieu saura comprimer. Au point de vue de l'avenir, il est un pas décisif dans le mépris de la vérité religieuse, et comme il a suffi pour détruire en partie, à la fin du XVIe siècle, les résultats de la victoire remportée par les pontifes romains, il est la préface lointaine de la *Déclaration des droits de l'homme*. « En considérant, dit Ségrétain, la lutte de Sixte-Quint et de Henri IV comme la crise organique de la société chrétienne, on a la raison des progrès constants de la révolution dans le monde et l'explication du peu de solidité des digues qu'on lui a opposées. Il ne faut pas que l'éloignement des dates, non plus que les intermittences de gloire et de sécurité, qui se sont produits après les plus grands cataclysmes, fassent illusion sur la continuité des rapports entre les effets et leurs causes. Le socialisme moderne (et la révolution de 89) sont les fils du protestantisme, quoique le protestantisme n'ait pas même entrevu les principes du socialisme moderne. Mais comme la Réforme a nié le principe générateur de la société catholique, elle a engendré nécessairement un principe antagoniste, qui ne se pourra définir nettement, tant qu'il n'aura pas porté toutes ses conséquences, mais dont l'essence est la haine du christianisme et de tout pouvoir religieux » (1).

(1) *Sixte-Quint et Henri IV*, p. 296.

L'édit de Nantes eût produit beaucoup plus promptement ses détestables fruits, si l'œil des rois n'eût discerné et si leur main n'eût comprimé la logique radicale de ses développements. Richelieu, Mazarin, Louis XIV virent très clairement que le calvinisme était, à leur époque, l'organe de la révolution ; ils le combattirent avec une résolution qui retarda l'effet des connivences de la diplomatie. Mais ni Richelieu, ni Mazarin ne comprirent dans toute son étendue la nécessité d'une réaction anti-calviniste ; malgré la supériorité numérique des croyants, le premier rendit nécessaire, le second accomplit ce traité de Westphalie qui a consacré la défaite politique et sociale du catholicisme en Europe. Et Louis XIV, qui révoqua l'édit de Nantes, ne fut-il pas ce même Louis XIV qui, dans la Déclaration de 1682, posa le principe essentiellement révolutionnaire de l'autonomie de l'État et osa tenter de faire entrer la révolution jusque dans la constitution de l'Église.

Projet de paix.

53, Après avoir jeté, dans l'édit de Nantes, le germe des révoltes et des révolutions, Henri IV, par une contradiction qui révèle la médiocrité de son esprit, rêvait pour l'Europe un projet de paix perpétuelle. L'emploi des moyens pour concourir à l'obtention d'un tel but accuse aussi beaucoup son intelligence. Au lieu de fonder l'harmonie de l'ensemble sur la perfection de l'individu, au lieu de faire sortir, de la vertu privée, l'ordre public, le roi entendait régler la paix des États par un simple équilibre des nations et l'accord fragile de volontés, hélas, trop peu sûres pour croire beaucoup à leur stabilité. Enfin, par une initiative presque comique, pour établir la paix, il voulait commencer par faire une grande guerre à la maison d'Autriche, en Allemagne et en Espagne. « Je vois bien, disait-il à Sully, en 1601, que ces gens icy ne me laisseront jamais de repos, tant qu'ils auront moyen de me troubler. Mais mordieu, j'en jure, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui est nécessaire, je leur ferai une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main. » Henri IV voulait donc enlever, à ces deux États, une grande partie de leurs provinces, faire un nouveau partage de l'Europe et établir, sur cette base, une paix garantie par

la fédération des États européens. C'était un beau rêve, dont l'accomplissement successif n'a contribué qu'à notre diminution et dont l'achèvement va droit à la subalternisation de la France. Mais enfin, les deux branches de la maison d'Autriche s'étaient rapprochées et formaient des projets dangereux à la liberté politique ou religieuse des autres États. Leurs forces réunies étaient redoutables. Henri se proposait de combattre et d'humilier cette maison orgueilleuse, de venger les anciennes injures de la France, de prévenir de nouvelles attaques, et de fixer l'équilibre de l'Europe. L'Angleterre, la Hollande, la république de Venise, les princes protestants d'Allemagne lui avaient promis de concourir à l'accomplissement de ses grands desseins. Vainqueur de l'Espagne et de l'Autriche, il prétendait, de concert avec ses alliés, établir une sorte de *constitution européenne* propre à faire régner une *paix perpétuelle*.

« Les Turcs devaient être relégués en Asie ; le czar de Russie devait avoir le même sort, s'il refusait d'entrer dans l'association.

« Le nombre des puissances devait être réduit à *quinze*, savoir : *six monarchies héréditaires, cinq monarchies électives, et quatre républiques souveraines*.

« Les six monarchies héréditaires étaient la France, qui ne prenait pour elle-même que le duché de Limbourg, le Brabant, la juridiction de Malines, à charge d'en former des pairies ; l'Angleterre, qui ne devait rien acquérir sur le continent; la Suède et le Danemarck ; l'Espagne, qu'on voulait resserrer dans ses limites naturelles en Europe, en lui laissant ce qu'elle avait découvert et conquis dans les autres parties du monde. La maison d'Autriche devait perdre tout ce qui lui avait appartenu en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Italie ; enfin, on créait une nouvelle monarchie héréditaire dans le nord de l'Italie, en faveur du duc de Savoie, sous le nom de royaume de Lombardie ; et, pour lui former une masse d'États qui méritât de porter ce nom, on ajoutait à ces anciennes provinces le Milanez et le Montferrat.

« Les monarchies électives devaient être la Bohême (en y joignant la Moravie, la Silésie et la Lusace), la Hongrie, la Pologne, l'em-

pire d'Allemagne, et l'État ecclésiastique, qu'on voulait décorer du titre de monarchie, et agrandir, en y incorporant Naples, la Pouille et la Calabre ; on conservait la république de Venise, en lui accordant la Sicile ; la république helvétique, en la déclarant souveraine ; on associait les Pays-Bas catholiques à la république des sept Provinces-Unies, et on lui donnait le nom de république belgique; enfin, on appelait la république italique la réunion de tous les petits États d'Italie, de Gênes, de Florence, de Mantoue, de Modène, de Parme et de Lucques, qui devaient garder leur forme de gouvernement, de Bologne et de Ferrare qui devaient être érigées en villes libres, et tous les vingt ans rendre hommage au Pape.

« L'Europe ainsi partagée, toutes les puissances devaient accorder une liberté et une protection entières aux trois religions principales : la catholique, la luthérienne et la réformée ; mais en même temps, bien loin de favoriser la licence des esprits, elles devaient s'opposer à la naissance de sectes nouvelles.

« La guerre, nécessaire pour amener ce bouleversement général, devait être la dernière de toutes. Ce nouvel ordre de choses une fois établi, pour le rendre permanent et invariable, on voulait substituer dans la grande association des États de l'Europe le droit à la force, et organiser un tribunal suprême, qui décidât en dernier ressort de toutes les collisions d'intérêts, et dont toutes les puissances s'engageraient à faire exécuter les arrêts.

« Cette espèce de conseil général de l'Europe devait être composé de députés de tous les États. Les ministres, au nombre de soixante-dix, conserveraient leurs places pendant trois ans ; les formes et la manière de procéder de ce sénat seraient déterminées par des lois organiques qui seraient son propre ouvrage. Il devait prononcer lui-même dans toutes les affaires d'une importance majeure, et celles d'une moindre importance devaient être soumises à la décision de six corps subalternes qui seraient placés sur différents points de la surface de l'Europe.

« Tels étaient les principaux traits du vaste plan de Henri IV. Quelque extraordinaire qu'il nous paraisse, ce qu'il a de singulier ne nous donne pas le droit de révoquer en doute son authenticité.

Sully, l'ami et le confident de son maître, qui avait médité ce projet avec lui, et qui s'était chargé de le faire adopter par les puissances amies de la France, entre sur cet objet dans des détails qui ne permettent pas d'en nier la réalité. »

« Je ne doute pas, ajoute Lacretelle, qu'un plan de cette nature n'ait été présenté en effet à Henri IV, et n'ait excité fortement son attention ; mais ce qu'il me paraît impossible d'admettre, c'est qu'un monarque avancé en âge, éprouvé par la fortune, et toujours porté, par son amour pour ses sujets, à composer avec les hommes et avec les événements, ait entrepris une guerre dans l'espoir de réaliser tant d'hypothèses difficiles ; qu'il ait compté sur la fidélité immuable et sur les secours effectifs de tant de souverains catholiques et protestants ; qu'il ait assigné un terme de trois années pour la consommation d'un projet si étendu, et qu'il ait jugé une longue série de conquêtes et de révolutions nécessaires à l'établissement d'une paix solide (1). » Quoi qu'il en soit, tout était disposé pour une grande entreprise. Henri IV allait prendre les armes, sinon pour établir cette *république chrétienne*, dont l'impraticable théorie est encore un rêve glorieux, du moins pour changer le système de l'Europe en abaissant la maison d'Autriche. Il avait conclu des alliances étroites avec les ennemis naturels de cette puissance. Les magasins étaient remplis de munitions de toute espèce ; cent mille hommes étaient prêts à combattre. Le roi lui-même voulait commander l'armée destinée à attaquer les Pays-Bas ; celle qui était dirigée contre l'Italie devait marcher sous les ordres de Lesdiguières. Quarante millions amassés par Sully assuraient la solde des troupes jusqu'au moment où les Français victorieux pourraient tirer leurs ressources de leurs conquêtes, et vivre aux dépens des vaincus. Il y eut un obstacle, le couteau de Ravaillac.

Mort de Henri IV.

54. Henri IV mourut assassiné, le 14 mai 1610. « C'est ainsi, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, qu'une parricide main ôta la vie à ce grand roi, sous les lois duquel toute la France étoit heureuse... Ce grand prince, qui *étoit digne de vivre autant que sa gloire*, est mis

(1) ANCILLON, *Tableau des révolutions de l'Europe* ; LACRETELLE, *Histoire des guerres de religion*.

par terre comme à la veille du jour qui lui préparoit des triomphes... Il meurt, et le cours de ses desseins et celui de sa vie sont retranchés d'un seul coup, qui, le mettant au tombeau, semble en tirer ses ennemis, qui se tenoient déjà vaincus. »

« Henri IV, dit P. de L'Estoile dans ses Mémoires, eut besoin d'un « grand courage et d'une vertu extraordinaire pour dissiper les « factions qui s'opposèrent à luy. Outre sa religion, qui fut le plus « grand obstacle à ses desseins, il avoit contre luy la plus grande « partie de ses sujets, les princes de sa propre maison, des puis- « sances étrangères très formidables. Il estoit sans argent, presque « sans troupes, souvent dénué de tout secours. Cependant il con- « quit presque tout son royaume pied à pied, et fut partout victo- « rieux. » Il se consolida sur le trône par le même moyen qu'il y était monté, par une conduite franche et généreuse, mais en même temps ferme et énergique. « Henri IV, dit l'Anglais Burke, était un « prince ferme, actif et politique ; il avait certainement beaucoup « d'humanité et de douceur, mais une humanité et une douceur « qui ne se présentaient jamais sur la route de ses intérêts. S'agis- « sait-il de son autorité ? Il la maintenait et il l'établissait dans « toute sa plénitude : ce n'était que dans le détail qu'il en relâchait « quelque chose. Avant de songer à se faire aimer, il savait se « mettre en position d'être craint. Il avait un doux langage, mais « il se conduisait en déterminé (1) ». La France doit à ce prince de grandes réformes pour la collecte des impôts et l'administration du pays. L'agriculture fixa principalement l'attention de Henri IV ; son ministre Sully disait souvent au roi : « Pasturage et labouraige sont deux mamelles de la France et vrays thrésors du Pérou. » Olivier de Serres, comme eux ami du laboureur, écrivit des traités d'agriculture qui devinrent la règle des campagnes. On n'a pas oublié le vœu de la poule au pot chaque dimanche ; ce vœu s'est accompli, mais le paysan, au lieu de manger sa poule, la vend au marché et boit l'argent. Ennemi du luxe, Henri IV le discréditait par ses discours ; il invitait les seigneurs à se retirer

(1) *Réflexion sur la révolution de France.*

dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, que le meilleur fonds qu'on puisse faire est un bon ménage ; il raillait ceux qui portaient sur leur dos les bois et les moulins de leurs pères. Sully pensait également que les arts du luxe ne doivent occuper que la moindre partie du peuple : « Cette vie sédentaire, dit-il, ne peut faire de bons soldats ; la France n'est pas propre à de telles babioles. » On doit à ces deux personnages quelques règlements pour l'industrie, quelques monuments des beaux-arts et le commencement des colonies françaises en Amérique. Après le traité de Vervins, sous l'inspiration du P. Cotton, son confesseur, Henri IV porta un édit contre les duels, dont la fureur était poussée si loin, qu'elle avait coûté, en une seule année, quatre mille gentilshommes. On a, du reste, beaucoup surfait Sully et Henri IV ; on en a fait une légende ou tout n'est pas vrai et dont l'exagération est le trait caractéristique. On doit à ce faux bonhomme de Sully, des *Mémoires* aussi orduriers que ceux de Brantôme, il les a intitulés *Économies royales* pour montrer qu'il aimait à thésauriser. A Henri IV, après les réserves élevées contre ses actes, il faut reprocher le désordre de ses mœurs ; ce n'est que dans les chansons qu'on peut le féliciter d'avoir été un diable à quatre, un vert galant et un gai compagnon de dive beuverie. La vérité est que les vices de Henri IV ont tué sa race et que ses idées ont presque anéanti la France. La France, revenue à peu près aux limites du traité de Cateau-Cambresis et de Vervins, s'empoisonne graduellement avec le virus inoculé par l'édit de Nantes.

Justification finale de la Ligue.

55. La religion et la civilisation sont les deux grands faits qui caractérisent le développement historique du genre humain. La religion est la loi de la vie sociale ; la civilisation est, sous la haute direction de l'Église, le moyen pour y atteindre. L'Europe renfermait, au XVIe siècle, dans son sein, la vraie religion et la vraie civilisation ; mais choisie de Dieu pour recevoir un dépot sacré et le répandre dans tout l'univers, l'Europe n'avait qu'imparfaitement rempli cette mission. Quand Luther fut venu soumettre la religion à la raison individuelle, il ôta à la religion son caractère divin, sa vérité, sa stabilité, sa puissance ; il posa le principe essen-

tiellement révolutionnaire qui expulse Dieu du monde et livre le monde à l'anarchie des intérêts, à l'énervement des passions. En peu d'années, le principe luthérien eut entraîné l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, la Suisse et l'Angleterre. Au Midi, le succès du protestantisme se réduisit à des essais et à des avortements. La France, à raison de sa situation continentale et de son importance en Europe, tenait en ses mains les destinées religieuses et sociales des peuples occidentaux. La Ligue fut l'instrument providentiel avec lequel elle enraya les progrès du protestantisme et décida le triomphe de l'Église. Jusque-là, on n'avait point vu encore un grand peuple entreprendre avec tant de sagesse et de résolution une œuvre si difficile, pour une si noble fin. Ce ne fut point pour accroître sa puissance, ses libertés ou ses richesses, que la France sacrifia, pendant quinze années, son repos, sa fortune et son sang. Spectacle admirable, dont on n'a pu méconnaître la grandeur qu'en dénaturant les faits et en attribuant à l'ambition de quelques princes, ce qui fut l'inspiration de la foi et l'œuvre du dévouement. Des faits, il résulte que la Ligue fut légitime en principe, forte et sage dans ses moyens d'action, désintéressée dans sa fin. Depuis onze cents ans, le gouvernement français était une monarchie catholique. Pour monter sur le trône il fallait être le plus proche parent du roi et professer la religion romaine. Henri de Navarre satisfaisait peu à la première et pas du tout à la seconde condition. La France avait donc toute raison de ne pas l'accepter pour héritier du trône. Aussi, dès que la foi parut en péril, la France se ligua et quand la mort du duc d'Anjou fit d'Henri de Béarn le dauphin de Henri III, nobles et bourgeois se coalisèrent pour interdire le trône à un hérétique relaps. A Rouen, à Lyon, à Orléans, à Toulouse, le courage sut affronter toutes les fatigues et braver toutes les épreuves. Nous ne prétendons pas qu'on n'excéda en rien et qu'aucune faute ne fut commise. A part quelques excès, la conduite des catholiques fut, dans son ensemble, aussi prudente que le permettaient les circonstances et l'état des esprits. La journée des Barricades ne fut elle-même qu'un acte de résistance à un prince prévaricateur. Après le meurtre des Guises, la résis-

tance fut poussée plus avant. Mais si les chefs de la Ligue proclamèrent la déchéance de Henri III, cet acte était purement comminatoire ; et s'ils proclamèrent le cardinal de Bourbon, ils ne rejetaient Henri, son neveu, qu'à cause de son vice rédhibitoire d'hérétique relaps. Les États généraux de 1593 furent modérés ; ils repoussèrent les prétentions de Philippe II, préparèrent la conférence de Suresnes, sauvèrent le double principe de l'hérédité et de la loi salique. Quand le point principal fut obtenu, les catholiques déposèrent les armes, mais ne les quittèrent tout à fait qu'après l'absolution du Saint-Siège. Que les prédications et les libelles aient dépassé parfois les bornes d'une sage polémique, cela s'est vu dans les deux camps ; mais on ne saurait imputer, aux actes de la Ligue, les désordres, l'injustice ou la cruauté. Avant même qu'elle n'eût son gouvernement constitué, la Ligue ne commit aucun crime ; après, si elle rendit des sentences d'exil, elle n'égorgea personne. Le duc de Mayenne put se faire obéir sans recourir aux rigueurs ; il laissa même, à ses adversaires, de grandes libertés. Les trois faits graves à la charge de la Ligue, ne lui sont pas imputables : Henri III fut assassiné par un fanatique ; le président Duranti fut tué par une foule en délire et sans ordre ; le président Brisson, les conseillers Tardif et Larcher ne furent exécutés que par quatre ou cinq magistrats, dont la Ligue repoussa les personnes et réprouva la conduite. Les complaisances qu'on reproche à la Ligue envers Philippe II ne sont pas mieux prouvées. Les protestants avaient appelé les premiers l'étranger à leurs secours ; les ligueurs appelèrent Philippe pour défendre le premier intérêt de l'Europe, la vieille religion ; mais ils ne lui livrèrent jamais une seule ville, répudièrent ses pensées ambitieuses et ne firent aucune concession pour l'indépendance nationale. Nous avons ajouté que la Ligue avait été désintéressée dans sa fin. Que se proposaient les hommes de l'Union sinon la conservation de la foi ? Le clergé, il est vrai, n'y eut point la principale part. Sur 130 évêques, 12 ou 15 seulement se prononcèrent pour l'Union ; les autres s'abstinrent et firent cause commune avec la royauté. Le clergé du second ordre tint une autre conduite ; mais si plusieurs déployèrent un grand zèle,

ce fut au second rang et l'initiative ne vint pas d'eux. La Ligue fut surtout un mouvement spontané, unanime de la bourgeoisie et du peuple. Les Guises dirigèrent le mouvement ; sans eux, il eût eu la même force et eût trouvé d'autres chefs. Cependant il faut reconnaître que si la religion fut l'objet principal de la Ligue ; la Ligue réclama aussi la convocation des États généraux, le redressement des abus, le maintien des libertés municipales ; elle ne craignit même pas, pour enrayer l'absolutisme naissant, de proclamer, sur l'origine du pouvoir et le droit des peuples, les théories les plus radicales. La Ligue triompha ; elle fit capituler Henri IV ; et si Henri IV trahit ses serments, ce fut, nous le voyons que trop, pour le malheur de la France.

§ III. ÉLISABETH ET MARIE STUART

La question

56. *Incedo per Sanguinem :* Le pontificat de Sixte-Quint me ramène à Élisabeth et c'est pour remettre les pieds dans le sang. Le christianisme avait converti tous les peuples païens de notre vieille Europe ; l'Église avait établi, parmi les hommes, cette gravité d'esprit, cette douceur de mœurs, cette délicatesse de conscience publique, cette charité sociale, signes distinctifs de la civilisation chrétienne ; le Saint-Siège avait institué une société chrétienne ou la constitution du pouvoir, les libertés octroyées aux sujets, et les rapports entre les sujets et les pouvoirs se résolvaient en harmonie. Les papes et les rois, la main dans la main, marchaient d'un pas allègre à la conquête de tous les progrès, à l'amélioration de toutes les situations et de tous les États. Depuis trois siècles, ce mouvement général de la civilisation européenne est arrêté dans sa marche ou dévoyé dans sa direction. Les rois protestants et gallicans, les gouvernements libéraux et révolutionnaires ont voulu avoir la société sur d'autres bases et pour instituer un despotisme nécessaire, mais compromettant, ou pour ôter, à la liberté, ses freins et ses contrôles, ont fait la guerre à la papauté. Élisabeth, la première, est entrée dans cette voie avec résolution et persévérance ; pendant quarante ans, elle a tué les saints du Seigneur, et bravant

tous les rois, elle, femme et reine, elle a jeté à tous les souverains, en défi, la tête d'une reine et d'une femme. On ne peut trouver un exemple plus éclatant de la prévarication de la souveraineté, et une preuve plus manifeste de l'aveuglement des rois contre cet ordre chrétien, utile sans doute à tous les enfants de Dieu, mais profitable surtout à l'honneur des rois. Une aberration si criminelle est l'effet direct du fanatisme protestant ; pour imposer le libre examen à l'Angleterre, il a fallu aller jusque-là. Il y a pire. On a dit avec raison que le *Væ victis* n'est pas seulement le fait immédiat des entraînements de la victoire ; il pèse d'un poids plus lourd encore sur les hommes et les choses dont l'histoire a été écrite par les factions qui les avaient vaincus. Telle est la logique des passions humaines ; elles poursuivent, avec un acharnement féroce, les individualités qui ont fait obstacle à leur triomphe ; elles cherchent en quelque sorte le complément de leur victoire dans les invectives et les outrages qu'elles se plaisent à déverser sur la mémoire de leurs victimes. Le côté le plus triste de cet acharnement des passions, c'est, qu'il se plait à tomber sur des femmes. Marie-Antoinette, madame du Maintenon et Marie Stuart, pour ne citer que ces exemples ont été longtemps victimes d'imputations grossières, accréditées par la calomnie. Dans ce siècle, marqué au front du signe de la publicité, c'est le devoir de l'historien de confondre ces calomnies, de découvrir ces impostures, d'écarter ces vieilles accusations. Les archives s'ouvrent simultanément pour faciliter cette tâche de réhabilitation glorieuse. Les pamphlets de Buchanan, les accusations intéressées de Murray, les fraudes des ministres d'Élisabeth, nous représentaient la jeune fille autrefois si pure, qui avait charmé et édifié la cour de France, par la grâce, l'innocence et la chasteté de sa personne, comme une épouse adultère et parricide, une mère sans entrailles et sans pudeur, une femme qui ourdissait des complots d'assassinat. Or, en y regardant de près, en relisant, à la clarté des lumières nouvelles, les récits des historiens qui se sont faits les détracteurs de Marie Stuart ; on découvre, chez les plus autorisés et les plus illustres, des obscurités que ces historiens n'éclairent pas, des difficultés qu'ils ne tranchent pas ou tranchent

trop aisément ; des circonstances intéressantes qu'ils oublient ou négligent au désavantage moral de Marie Stuart. C'est ainsi qu'en reprenant par amour de la vérité, ce long et ténébreux procès, en examinant les faits à la lumière de documents nouveaux, on arrive à des conclusions entièrement opposées à celles qui prévalaient, depuis trois siècles, contre la reine d'Écosse (1).

Jeunesse de Marie Stuart.

57. Marie Stuart naquit à Linlithgow, le 11 décembre 1542, de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, sœur des ducs de Guise. Sa mère avait déjà mis au monde deux fils, morts presque en naissant. Des rois ses ancêtres, quatre étaient morts d'une manière tragique : Jacques Ier et Jacques III, assassinés dans des complots ; Jacques II et Jacques IV, tués sur le champ de bataille. Jacques V, son père, mourut trois jours après sa naissance, désespéré par les défaites de Solway-Moss, où la noblesse trahit la

(1) La bibliographie de l'histoire de Marie Stuart forme 2 volumes in-8°. Nous signalons seulement les publications récentes : 1° LABANOFF, *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, publiés sur les originaux et les manuscrits du *State papers office*, 7 vol. in-8°, Londres, 1852 ; 2° TEULET, *Lettres de Marie Stuart*, 1 vol. in-8°, Paris, 1859 ; 3° CHÉRUEL, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, 1 vol. in-8°, Paris, 1858 ; 4° TEULET, *Relations de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au XVIe siècle*, d'après les papiers d'État et documents conservés aux archives de France, 5 vol. in-8°, Paris, 1852 ; 5° AGNÈS STRICKLAND, *Lives of the queens of Scotland*, 7 vol. in-8°, Londres, 1858 ; 6° *Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart appartenant au prince Labanoff*, 1 vol. in 8°, Saint-Pétersbourg, 1860 ; 7° FEUILLET DE CONCHES, *Causeries d'un curieux*, t. IV, Paris, 1868 ; 8° FRODE. *History of England*, 12 vol. in-8°, Londres, 1870 ; 9° HOSACK, *Mary, queen of Scots and her accusers*, 2 vol. in-8°, 1870-1874 ; 10° MÉLINE, *Mary, queen of Scots and her latest english historian ;* 11° HILL BURTON, *The history of Scotland*, 8 vol. in-8°, 12° JULES GAUTHIER. *Histoire de Marie Stuart*, 2 vol. in-8°, Paris, 1875 ; 13° JOHN MORRIS, *The Letters-Books of sir Amyas Paulet, Keeper of Mary, queen of Scots*, Landon 1874, 1 vol. in-8° ; 14° R. CHANTELAUZE, *Marie Stuart, son procès et son exécution*, d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, et la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, 1 vol. in-8°, Paris, 1876 ; 15° J. A. PETIT, *Histoire de Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse*, 2 vol. in-8°, Paris, 1876 ; 16° MENNEVAL. *La vérité sur Marie Stuart*, 1 vol. in-18°, Paris, 1877 ; 17° *The history of Marie Stuart, from the Murder of Riccio until her flight into England*, by CLAUDE MAU, her secretary, edited by Joseph Stevenson, Edinburgh, 1883, gr. in-8°. La plupart de ces documents mettent à nu le complot permanent des nobles, des presbytériens et de l'Angleterre, auquel Marie Stuart fut en butte pendant toute sa vie, et dont elle fut l'innocente victime.

royauté, pour servir l'ambition de l'Angleterre. C'est de cette couronne sanglante et menacée que Marie Stuart héritait presque au lendemain de sa naissance. On dit qu'en apprenant, peu avant de mourir, que la reine venait d'accoucher d'une fille, Jacques V dit tristement de cette couronne, qu'une petite-fille de Robert Bruce avait fait entrer dans sa famille : « Par femme elle est venue, par femme elle s'en ira. » Les plus graves désordres éclatèrent autour de son berceau. Les nobles se disputèrent la régence avec d'autant plus d'avidité qu'ils devaient en exercer plus longtemps les prérogatives. La lutte entre le cardinal Beaton et le comte d'Arran, qui finit par l'emporter, amena l'intervention de l'Angleterre et des échauffourées calvinistes. L'Écosse eut beaucoup à souffrir. Pour sauver quelque chose du naufrage, au cas où les choses iraient encore plus mal, on transporta la petite Marie de la forteresse de Stirling au monastère d'Inchmahome, au milieu d'un lac, dans la contrée la plus montagneuse de l Ecosse. L'enfant emmena avec elle quatre petites filles de son âge, qui furent appelées les quatre Marie. La petite colonie s'adonnait gaiement aux jeux et à l'étude; après avoir folâtré au milieu des buissons, elle venait étudier le latin, les langues vivantes et les usages de la bonne compagnie, sans se douter que son sort mit aux mains des partis ardents. Bientôt s'ouvrirent des conférences au sujet du mariage de Marie : les mariages, à cette époque, touchaient très fort aux dissentiments de la potitique et parfois les tranchaient. Par la force, l'Angleterre devait l'emporter, et si Marie fût devenue l'épouse d'Édouard VI, elle êût eu, sans doute, une autre destinée. Mais l'Écosse repoussait l'alliance anglaise et se prononçait pour la France. Marie dut passer le détroit. Son départ ne se fit pas sans dangers ; les Anglais voulaient enlever la petite reine ; l'amiral de Villegagnon sut adroitement la soustraire à leurs recherches; et Marie était à Saint-Germain que la flotte anglaise épiait encore son passage en mer. Marie Stuart, fiancée au dauphin, grandit à la cour de France. Malgré son extrême jeunesse, elle était ce qu'on peut désirer de plus accompli ; rien ne manqua à son éducation ; sous les maîtres les plus célèbres, elle fit les plus remarquables progrès. De bonne

heure, elle parlait correctement la langue latine et faisait d'assez jolis vers. A la beauté de sa personne et aux grâces de l'esprit elle joignait la maturité du caractère, une foi solide, une piété rare, des mœurs sans tache. L'impression qu'elle fit sur l'âme française fut si délicate et si forte, qu'après trois siècles elle dure encore.

arie, reine e France.

38. Le 24 avril 1558, Marie Stuart épousait François II et devenait reine de France. Par le contrat de son mariage, sous la pression de la cour, elle donnait l'Écosse à la couronne de France ; au cas où cette transmission ne s'effectuerait pas, l'Écosse paierait, à la France, un million de pièces d'or. On ne devait d'ailleurs rien changer aux lois et aux mœurs de l'Écosse ; le fils aîné qui naîtrait de ce mariage, serait roi de France ; s'il n'y avait que des filles, l'aînée serait reine d'Écosse avec une dot de quatre cent mille écus, comme fille de France ; elle ne pourrait se marier qu'avec l'agrément des États de France et d'Écosse ; le dauphin prendrait le titre et les armes de roi d'Écosse, et laisserait, en cas de mort, à sa veuve, un domaine de soixante mille livres tournois. Les noces eurent un éclat incomparable ; mais la Providence y mit une note de tristesse. Cette année-là fut on ne peut plus malheureuse. Les fléaux qui avaient ravagé l'Italie en 1557, après avoir fait souffrir l'Espagne, s'abattirent sur la France et l'Angleterre, avec une recrudescence d'impétuosité. A ce courroux du ciel s'adjoignirent les passions des hommes. En Écosse, le fanatisme calviniste se portait aux plus extrêmes violences ; en France, on eut la preuve que les réformés cherchaient à s'emparer du roi et à mettre la main sur le royaume. La conspiration d'Amboise échoua heureusement. A l'heure où la cour, remise de ses frayeurs, reprenait le cours des affaires, le 5 décembre 1560 mourait François II. Veuve à dix-huit ans, Marie séjourna quelque temps à la cour, puis se retira à Reims dans une communauté religieuse. En dépit de son deuil, elle fut balottée par la politique entre divers projets de mariage. Ces projets n'aboutirent point ; la jeune reine dut retourner dans ses États paternels, où l'appelaient les vœux réfléchis et tendres de la nation. Pour éviter les ennuis de son premier voyage sur la Manche, elle demanda un laisser-passer à Élisabeth. Élisabeth le refusa. N'atten-

dant rien de ce côté, Marie s'abandonna à sa fortune. En juillet, elle mit à la voile et fit, à cette France bien-aimée, qu'elle ne devait plus revoir, les plus déchirants adieux. Un brouillard épais déroba la flottille française à la flotte anglaise qui tenait la mer dans les environs de Berwick; et Marie abordait à Leith. La royauté de Marie en France avait passé comme un beau songe ; sa royauté en Écosse allait se dérouler comme un cauchemar.

Marie, reine d'Écosse.

59. A l'arrivée de la reine, la noblesse et le peuple se levèrent en masse pour la contempler. Sa beauté, son affabilité, jointes à ses malheurs, augmentèrent encore l'enthousiasme de son arrivée. Mais quel état et quel état ! comme parle Bossuet. Aux splendeurs de Blois et de Fontainebleau succédaient, pour conduire Marie Stuart, quelques haridelles, et pour la saluer, quelques pauvres violons. La population, négligée dans sa tenue, ne cédait pas moins aux passions terribles du Nord et aux emportements du calvinisme. Au lendemain de son arrivée, Marie avait fait dire la messe dans sa chapelle particulière. Un fanatique osa venir devant sa souveraine, abattre les cierges, briser le mobilier liturgique et vomir des blasphèmes contre le sacrifice des autels. L'état des esprits et non la conduite de la reine, avait amené cet acte de brutale folie. En présence de ces fureurs impies, la reine ne se départit pas des règles de la prudence. Son peuple était divisé, elle n'épousa aucun parti; ses sujets professaient des cultes différents, catholique dans le cœur, mais reine sage, elle ne régla ses préférences que sur le mérite. Si, dans le choix de ses conseillers, elle eût trop écouté les inspirations de sa foi, elle eût provoqué immédiatement une prise d'armes ; en se laissant aller aux rêves de conciliation, si elle se voua, sans le savoir, à la ruine, du moins elle ne prêta pas aux morsures de la calomnie. Au conseil privé, elle appela le duc d'Arran, les comtes d'Huntly, d'Argill, de Bothwell, d'Érrol, Marshall, Athole, Morton, Glanicairn et William Montrose. Elle prit lord James, son frère naturel, pour principal ministre et fit, de Léthington, son secrétaire d'État. Par ce fait seul, Marie acceptait son royaume tel qu'il était et choisissait dans la noblesse les plus dignes pour servir l'État. Mais inutilement, à certaines époques, les

pouvoirs eussent des condescendances, ils ne font par là qu'enhardir les passions ; il est des gens qui prennent la bonté pour une faiblesse et trouvent occasion de se précipiter aux excès.

La féodalité écossaise.

60. C'est pour la première fois depuis un siècle qu'une femme était appelée au trône d'Écosse ; malgré les mérites supérieurs de Marie, la tâche était lourde pour ses faibles mains. L'Écosse, jetée à l'extrémité nord de l'Angleterre, se découpe sur la mer en promontoires et s'hérisse à l'intérieur de montagnes élevées. La température y est froide, la vie dure ; le tempérament et le caractère national s'assortissent aux exigences de la vie et aux rigueurs du climat. L'Écossais est simple, brave, un peu sauvage, jaloux de son indépendance ; il a trop d'élan pour être facilement réglé ; vaillant sur le champ de bataille, il est remuant, exigeant dans la vie civile. Les Highlanders sont des types d'hommes; ils ont acquis, par l'épée, un nom dans l'histoire. La forme sociale, jusque là maintenue en Écosse, favorisait singulièrement les écarts de la race : c'était la féodalité avec des séparations tranchées, des rivalités ardentes, une grande promptitude à s'y livrer. La noblesse écossaise possédait l'autorité législative et la force publique. En vertu de leurs prérogatives héréditaires, les seigneurs territoriaux dirigeaient les parlements, présidaient les tribunaux, exerçaient la puissance judiciaire jusque dans les provinces royales et composaient à eux seuls toutes les fractions de l'armée. Destitués de toute force publique et de leur pouvoir administratif, les rois d'Écosse se trouvaient désarmés devant les pouvoirs multiples de leurs vassaux. Par le fait, le roi n'était guère qu'un symbole d'unité idéale; l'Écosse n'était monarchique que de nom ; de plus, sa puissante féodalité s'ingéniait sans cesse à mettre la main sur la royauté pour l'assujettir à ses desseins. Le pouvoir central était un enjeu ; la guerre sourde ou déclarée était en permanence. Cinq rois avaient payé de leur vie les efforts qu'ils avaient inutilement tentés pour plier à l'obéissance cette noblesse, tour à tour divisée et unie, mais toujours tumultueuse et ingouvernable. Un pays ainsi menacé par des compétitions anarchiques, doit subir de fréquentes révolutions et, à la fin, perdre son indépendance. La vie, privée et publique,

laisse sans doute, à toutes les passions, une belle marge ; il y a toutefois un degré où les caprices deviennent des folies et où les folies accélèrent la ruine.

Le calvinisme en Écosse.

61. Aux agitations stériles et funestes de la féodalité s'ajoutaient les fureurs destructives du calvinisme. Ce fut, en effet, pendant la minorité de Marie Stuart, que s'était accompli dans les croyances du pays la révolution religieuse qui, sous prétexte de réforme, allait ensanglanter l'Écosse et la plonger de plus en plus dans les convulsions de l'anarchie. De nos jours, lorsque vous voyez le protestantisme résigné, effacé, quasi noyé dans l'incrédulité générale, affectant envers les lois une obéissance qu'il reproche au catholicisme de dédaigner, vous avez peine à concevoir les attentats et les violences qui ont déshonoré son berceau. A ses débuts, le protestantisme fut anarchique, radical, révolutionnaire et même socialiste, et logiquement il devrait l'être toujours. En France comme en Allemagne, en Angleterre comme en Écosse il fut, dans les croyances et dans les mœurs, la révolution, prélude de toutes les autres. Pour ne parler que de l'Écosse, la réforme presbytérienne y vint étendre et fortifier l'anarchie féodale, non seulement en détruisant la puissance ecclésiastique, qui lui faisait contrepoids, mais en favorisant par les doctrines calvinistes les tendances républicaines, plus conformes à l'esprit de cette aristocratie. L'homme en qui s'incarna ce détestable esprit fut Knox. John Knox était né en 1505, à Gifford, dans le Lothian ; il reçut une bonne éducation à l'université de Saint-André, il était même déjà entré dans les ordres, lorsqu'il apostasia. D'abord employé à l'éducation de jeunes seigneurs écossais, il prêchait l'Évangile à sa manière : dans ses sermons, prouver que la doctrine de l'Église romaine est contraire à celle des Apôtres et que le Pape est l'Ante-Christ, était la moindre des choses ; il mêlait, à ses discours, des excursions dans les pages les plus enflammées des prophètes et se portait aux dernières violences. Ses fanatiques auditeurs assassinèrent le cardinal Beaton, primat d'Irlande ; lui, pris par les Français, s'échappa de leurs mains et se réfugia en Angleterre, où il fut reçu licencié par Cranmer et fait chapelain d'Édouard VI. On lui offrit une cure importante et

même un évêché, qu'il refusa comme contraire à l'Évangile. Successivement expulsé d'Écosse et d'Angleterre, il se réfugia à Genève, dont il revint bientôt, pour se livrer à ses grossières fureurs. Condamné comme hérétique et séditieux, il s'expatria de nouveau et fut brûlé en effigie. Malgré les dangers qui le menaçaient, il revint en Écosse et publia son virulent pamphlet : *Le premier son de la trompette contre le gouvernement des femmes*. Au milieu de reproches amers et de violentes impostures, il prononce que « l'élévation des femmes à la suprême autorité est la destruction entière d'un bon gouvernement ». La place de ce fou furieux eût été à la potence ; quand de pareils scélérats exercent sur les affaires publiques une influence quelconque, c'est que l'heure vient des grandes calamités. A la suite d'un discours contre ce qu'il appelle l'idolâtrie de la messe, il porte la multitude à un tel degré de rage, qu'elle se jette en foule sur les églises, renverse les autels, met en pièces les statues et les images, marche ensuite aux monastères, et, dans peu d'heures, renverse de fond en comble ces superbes édifices. Ce misérable, si semblable à Calvin son maître, ne demandait d'abord qu'une simple tolérance ; lorsqu'il l'eut obtenue, il devint le plus intolérant des hommes, entretint une correspondance criminelle avec les ministres d'Élisabeth et introduisit, en Écosse, une armée anglaise. Rien ne retint plus alors Knox et sa bande. Sûrs de la majorité du Parlement, ils firent sanctionner par ce corps la profession de foi calviniste, abolirent les cours ecclésiastiques, transportèrent les causes religieuses aux tribunaux civils et abolirent le culte catholique. Dès lors, Knox, qui n'avait jamais rien respecté, n'ouvrit plus la bouche que pour vomir des imprécations contre Marie Stuart. Dans sa modestie, il s'assimilait aux prophètes ; il se soumettait à la reine *comme Paul à Néron* ; il proclamait en sa présence la licité du tyrannicide, et galamment il citait Phinées tuant Zambri et Cosbi au moment où ils se livraient au crime ; Samuel coupant Agag en morceaux ; Élie faisant mourir les prêtres de Baal et les faux prophètes de Jézabel. Ainsi les réformés d'Écosse formaient un parti violent et anarchique, où, par le fait d'alliance avec les seigneurs, il y avait plus de sédition

que de huguenoterie. Et tandis qu'en Angleterre et en Allemagne, le protestantisme, favorisé par la cupidité des princes, avait un caractère monarchique et même dynastique, en Écosse, au contraire, il se déchaînait encore plus contre la royauté que contre l'épiscopat. Passion d'autant plus exaspérée que Marie Stuart n'était pas seulement la nièce des princes lorrains, ennemis-nés du protestantisme, mais ayant grandi sous leurs yeux, elle avait puisé, dans leurs exemples et leurs conseils, cet ardent amour de la religion et de la France qui fut l'honneur de la maison de Guise.

Les intrigues anglaises.

62. A l'antagonisme séculaire qui divisait les rois et la noblesse d'Écosse, antagonisme auquel la révolution presbytérienne imprima, contre Marie Stuart, un caractère plus aigu, s'ajoutait un antagonisme plus ancien et plus redoutable, celui de l'Angleterre. Depuis Édouard Ier, l'annexion de l'Écosse était l'objet de l'ambition des rois anglo-normands. Cette ambition, longtemps contrariée par les guerres avec la France et par les sacrifices nécessaires pour la conservation des provinces qu'ils y avaient acquises, reprit son cours lorsque Charles VII et Jeanne d'Arc eurent *bouté* les Anglais hors du royaume. Après la guerre des deux Roses, Henri VII s'efforce de préparer la réunion des deux couronnes par le mariage de sa fille avec le grand-père de Marie Stuart. Quelques années plus tard, Henri VIII demande pour son fils la main de cette princesse à peine âgée de deux ans. Cette proposition, par suite des prétentions hautaines de Henri VIII, échoua contre l'orgueil des Écossais; la destinée de Marie Stuart en fut changée de fond en comble. Henri II eut le tort de demander, à Marie Stuart, la cession de ses droits au trône d'Angleterre et, après la mort de Marie, de lui faire porter les armes d'Angleterre et d'Irlande : tort d'autant plus grave qu'Élisabeth avait été déclarée illégitime et que Marie, descendante comme elle de Henri VII, n'était primée par elle que d'un degré. A partir de ce moment, Élisabeth voua une haine mortelle à Marie Stuart : elle trouvait bon de se dire reine de France, mais elle trouvait mauvais, très mauvais que la reine de France se dit reine d'Angleterre, bien que l'usurpation

fut égale et le titre également vain dans les deux cas. Sous la régence de Marie de Lorraine, Élisabeth fomenta, soudoya et appuya à main armée, les révoltes des protestants et des seigneurs écossais, et lorsque, grâce à ses bons offices, les rebelles eurent le dessus, elle fit insérer dans le traité d'Édimbourg, une clause qui interdisait à la reine d'Écosse, *pour tous les temps à venir*, le droit de porter le titre de reine d'Angleterre. C'était annuler, d'un trait de plume, tous les droits légitimes de Marie qui, à la mort d'Élisabeth sans enfant, était appelée à lui succéder. Aussi, malgré les plus vives instances d'Élisabeth, Marie Stuart ne consentit point à cette abdication, qu'elle n'avait, au surplus, pas droit de faire. Bien qu'en montant sur le trône d'Écosse, Marie eût cessé de porter le titre de reine d'Angleterre et n'élevât aucune prétention à la couronne du vivant de sa rivale, l'ombrageuse Élisabeth trempa dans tous les complots des presbytériens et des seigneurs écossais, leur envoya de l'argent et des troupes, enfin organisa, contre Marie, cette guerre sourde de faux bruits et de calomnies atroces qui furent la principale cause de sa ruine.

Début du règne.

Sous les ancêtres de Marie Stuart, le gouvernement avait peu d'éclat, peu d'entrain ; de temps en temps, un favori était comblé d'honneurs ; le reste des nobles se tenait à l'écart, réservé, parfois menaçant. Sous Marie de Lorraine, il y eut encore moins d'extérieur ; quelques Français vivaient à la cour ; les seigneurs écossais restaient dans leurs terres ; rien à Holyrood ni dans le pays qui indiquât une cour. A l'avènement de Marie, il y avait donc une autorité à établir, un pays à civiliser. Marie, confiante en elle-même, commença par se former un petit entourage, persuadée que le pays prendrait naturellement exemple sur la cour et accepterait son influence. Il y eut bientôt des soirées, la noblesse, adoucie par le contact, quitta de bonne grâce les mœurs farouches. L'affabilité et la rare beauté de la reine, soutenues par une politesse exquise, communiquèrent bientôt à ceux qui s'approchaient d'elle un esprit chevaleresque. Les beaux arts commencèrent à fleurir, la poésie fut en vogue, la musique en renom. Les rustres du rigorisme calviniste murmurèrent contre ces change-

ments ; Marie laissa dire et passa par-dessus les outrages. La nation se prêtait aux exemples de la cour. Les ministres du calvinisme furent reconnus et dotés ; la pauvre reine, croyant respecter en eux-mêmes les immunités de la conscience, ne se doutait guère qu'elle réchauffait en son sein des serpents. Les nécessiteux avaient aussi part à sa sollicitude ; elle leur faisait distribuer, par deux aumôniers, de l'argent ; elle pourvoyait à l'éducation des enfants pauvres ; et payait un avocat pour plaider en justice la cause des indigents. D'une religion aussi solide qu'elle était belle et bonne, Marie Stuart avait encore le culte de l'honneur et un grand sentiment de la dignité royale. Ange de paix, de douceur et de grandeur, elle eût fait le bonheur et l'admiration d'un peuple, même dans les temps les plus mauvais, si l'ambition politique et la passion religieuse, par d'incessants complots, n'eussent empêché la réalisation de ses desseins.

Mariage de Marie.

63. Depuis deux ans, Marie était veuve ; elle devait, pour ne pas compromettre l'honneur de sa personne et les intérêts de ses États, se remarier. Il fallait un roi. Le roi de Suède se présenta le premier, mais ne fut pas du goût de la reine. Don Carlos, fils de Philippe II, eût été un meilleur parti, s'il eût été mariable, mais l'Angleterre et la France s'opposaient à une union qui eût changé l'assiette de la politique. Ferdinand offrit le plus jeune de ses fils, l'archiduc Charles, et Catherine de Médicis son quatrième fils, le duc d'Anjou. Élisabeth eût souhaité que Marie vécût comme elle dans le célibat ; elle crut agir plus sagement en l'unissant à un parti dévoué à l'Angleterre, et, par une initiative qui marque un total défaut de pudeur, elle osa préconiser un de ses nombreux concubains, Dudley, qu'elle fit duc de Leicester. Au milieu de ce chassé-croisé, l'opinion destinait, à Marie Stuart, Henri Darnley. Darnley descendait, par sa mère, de Henri VII, et avait, à ce titre, des droits au trône d'Angleterre ; le comte de Lennox, son père, descendait de la maison des Stuarts. Descendant des familles royales d'Écosse et d'Angleterre, Darnley était donc par sa naissance, le prétendant le plus capable de fixer un choix. Cette alliance avait cependant ses difficultés. La famille de Lennox avait quitté l'Écosse

depuis l'invasion ; le comte obtint cependant d'Élisabeth la permission de se rendre en Écosse pour soutenir les prétentions de sa femme au comté d'Angus. Darnley fut aussi l'objet d'attentions délicates de la part de la reine ; mais Élisabeth, qui avait exhorté Marie à soutenir la famille de Lennox, changea de ton quand elle vit la reine d'Écosse entrer dans cette voie. Dans l'intention de complaire aux familles que froisserait l'élévation de Darnley, Élisabeth chargea son ambassadeur de combattre ce projet d'alliance. Fatiguée d'être le jouet d'Élisabeth, Marie déclara qu'elle passerait outre. Vaincue sur le terrain diplomatique, la reine d'Angleterre poussa à la révolte contre sa sœur, Jacques Stuart, devenu lord Murray. Pour déjouer ce complot, Marie précipita ses résolutions. Du 7 au 13 avril, elle s'unit à Darnley par un mariage secret et l'épousa solennellement le 19 juillet 1565. Murray avait quitté brusquement la cour, sous prétexte de ne pouvoir supporter les pratiques superstitieuses de la chapelle royale ; il publia un manifeste pour soulever contre sa sœur le peuple et la noblesse ; il tenta même de pénétrer en armes à Édimbourg pour surprendre traîtreusement la reine et son époux. Dans cette extrémité, Marie fit appel à ses sujets et l'on peut juger de sa popularité par le nombre des combattants qui volèrent à sa défense. Darnley se mit à leur tête. Incapable de tenir la campagne, Murray, d'Arran, Glencairn, Argyle, Rothes et plusieurs autres rebelles se réfugièrent en Angleterre, prêts à profiter de la première occasion pour troubler de nouveau l'Écosse.

Meurtre de Riccio.

64. Au lendemain de son mariage, Marie rappelait les exilés des temps antérieurs et soutenait son gouvernement avec beaucoup d'habileté. Malheureusement, elle s'était donné, dans le mari de son choix, un terrible embarras et un triste écueil. Ce Darnley avait été fort mal élevé par sa mère ; c'était d'ailleurs une tête faible et un plus faible cœur. Ce jeune inconsidéré, qui avait blessé tout le monde par ses hauteurs, en vint bientôt à ne respecter Marie pas plus comme femme que comme reine ; chaque jour il s'abandonnait à l'ivresse et à de honteuses liaisons. Marie, qui le comblait de tendresses, lui avait accordé plus de pouvoirs que

n'en méritaient, ses dix-neuf ans et la médiocrité presque vile de son caractère ; cependant il ne cessait de l'importuner pour obtenir ce qu'on appelait, en Écosse, la couronne matrimoniale, c'est-à-dire le partage égal de l'autorité avec la reine. Marie refusait, non pas par opiniâtreté, mais par prudence : ni Darnley, ni Lennox, son père, n'étaient capables de gouverner : l'un était trop faible ; l'autre trop ambitieux ; tous deux trop ingrats. Céder à leurs instances, c'était mécontenter la noblesse et compromettre la tranquillité qu'on avait eu tant de peine à établir. La reine, au surplus, ne pouvait concéder cette faveur qu'avec l'autorisation du Parlement : il fallait savoir attendre et se montrer digne. Ces délais et cette condition irritaient l'orgueil du prince époux ; il s'imagina avoir, dans le secrétaire de la reine, le Piémontais Riccio, un ennemi ou un rival. Dans sa colère, il s'ouvrit à la noblesse pour s'en défaire. Il fut résolu que le roi serait couronné, à la condition de protéger le protestantisme, d'assassiner Riccio et de soutenir ceux qui feraient le coup (1). Georges Douglas, Ruthven, Lindsay, Morton, tous les exilés, entrèrent dans le complot ; Élisabeth, instruite de ces menées criminelles, les autorisait au moins par son silence. Le samedi soir, 9 mars 1566, Morton, Ruthven, Lindsay se rendirent avec deux cents hommes au palais d'Holyrood. Darnley avait soupé et les attendait. A huit heures, il monta dans la chambre de la reine et l'embrassa. Un instant après, survint Ruthven, couvert d'une armure ; il fut suivi presque aussitôt de Georges Douglas, de Faudeside et de Patrick Bellenden, portant des dagues et des pistolets. Marie demanda pourquoi cette invasion de ses appartements ; Ruthven répondit en montrant Riccio. La reine répliqua que s'il avait fait quelque mal, elle le livrerait à la justice. Ruthven s'approcha de Riccio pour le saisir ; celui-ci se précipita vers la reine, en criant : « Sauvez-moi, madame ! » Dans le mouvement, la table fut renversée sur la reine, enceinte de six mois, et, parce qu'elle arrachait son secrétaire aux assassins, des épées et des pistolets la menacèrent. Le pauvre Italien fut traîné dans une chambre voisine. Morton et Lindsay voulaient le

(1) PRICE LABNANOFF. t. VII, p. 64.

garder jusqu'au lendemain pour le pendre ; Douglas, plus impatient, le frappa avec le poignard du roi. Aussitôt les autres le frappèrent de cinquante-six coups et jettèrent son cadavre par la fenêtre.

Pourquoi ce meurtre.

65. On se représente le plus ordinairement, dit Menneval, David Riccio comme un jeune troubadour, un musicien de bonne mine, une sorte de chevalier de cour, dont le métier était de jouer du luth, de composer de jolis vers et de chanter. Riccio était, sans doute, un homme lettré, un musicien agréable ; mais il était avant tout et par-dessus tout un homme d'affaires, ferme, entreprenant, habile, sincèrement et courageusement attaché aux croyances et aux intérêts catholiques, dont il était, à la cour de Marie Stuart, le défenseur le plus ardent. Arrivé en 1562 en Ecosse, à la suite de l'ambassadeur de Savoie, le comte Moretta, il avait été, l'année suivante, attaché à la personne de la reine, en qualité de secrétaire, et il était devenu l'intermédiaire de cette princesse dans ses relations avec le Pape et les princes catholiques du continent. Ces fonctions justifiaient donc pleinement sa présence à la cour ; et il n'est pas inutile d'ajouter que, loin d'apporter en Écosse la tournure élégante d'un jeune page musicien, Riccio était ridiculement contrefait et déjà avancé en âge quand il obtint la confiance de Marie Stuart. Bien qu'il n'occupât près de la reine aucune position d'État et qu'il fût d'ailleurs d'une origine obscure, (son père était maître de musique), il avait conquis, par son dévouement et son mérite, une place considérable dans la confiance de sa souveraine. « Il réussit si bien dans son emploi, écrivait l'ambassadeur de Toscane à Édimbourg, que la plus grande partie des affaires du royaume passe par ses mains ; il les dirige avec tant de prudence et les mène à une si belle issue qu'il est très aimé de Sa Majesté. » C'est lui dont les vues politiques, conformes sur ce point avec les sentiments de Marie Stuart, tendaient à la lier étroitement avec le Pape, les rois de France et d'Espagne et à la séparer, par conséquent, du parti protestant qui s'appuyait sur l'Angleterre. C'est encore lui qui avait encouragé et soutenu de son crédit la candidature catholique de lord Darnley ; c'est lui enfin, (ce qui n'est pas le

fait d'un amoureux, ni d'un rival,) qui avait préparé la célébration du mariage secret qui unit prématurément ce jeune prince avec la reine. Darnley s'était d'abord montré reconnaissant de ces services, et il s'était établi, entre Riccio et lui, une sorte de familiarité, qui allait jusqu'à partager quelquefois la même chambre et le même lit (1) ». Le faible esprit et le plus faible cœur de Darnley ne tinrent pas longtemps à la reconnaissance : cette vertu est difficile aux âmes lâches. Ce pauvre fou se forgea des imaginations qui le menèrent jusqu'au crime. Les nobles qui trempèrent leurs mains dans le sang « n'avaient pas à venger l'honneur de leur roi. Morton et Ruthven, dans une lettre publiée par Goodall, déclarent qu'ils tuèrent Riccio mus par le désir de venir en aide à leurs frères exilés et à la religion, c'est-à-dire au calvinisme. Riccio ne fut pas victime de ses excès, mais fut égorgé seulement pour sa foi et son courage.

Marie eut-elle quelques torts ?

66. Pour innocenter ce forfait abominable, on affecta de dire que Riccio, appelé par la nature de ses fonctions, à de fréquents tête-à-tête avec la reine, était à la fois son conseiller et son amant. Marie serait donc coupable : 1° Parce que les documents contemporains l'accusent ; 2° Parce que l'élévation subite d'un musicien ne se conçoit pas sans une grande passion ; 3° Parce que ceux qui ont tué Riccio, l'ont fait pour venger l'honneur de la couronne. Sur le premier point, deux textes surtout incriminèrent Marie : la narration de Ruthven et une lettre de Paul de Foix à Catherine de Médicis. Ruthven n'est pas recevable, parce que c'est un assassin qui veut, par la calomnie, se laver d'un crime ; son récit ne mérite aucune croyance : 1° Parce qu'il est invraisemblable ; il renferme des traits d'esprit, des réflexions morales, de beaux discours, des faits absolument indignes de foi ; 2° Parce qu'il doit être rejeté parmi les apocryphes ou qu'il doit être relégué parmi ces papiers trompeurs que Keith dit pulluler dans le dossier de Cécil. La dépêche de Paul de Foix n'a pas plus de valeur, car elle impute une légèreté à Marie quelques jours avant le crime, tandis que dès le 13 février, les assassins s'étaient entendus pour le commettre. Donc

(1) *La vérité sur Marie Stuart*, p. 64.

la cause principale est inadmissible. De plus il est certain que jamais Darnley ne reprocha cette familiarité à la reine, ni en particulier, ni en public et que, devant le conseil privé, six mois après, il avoua « qu'elle ne lui avait donné aucun sujet de se fâcher ». Melvil et Knox, si empressés à parler mal de Marie ne dirent rien de ces familiarités indécentes. Il n'est pas vrai que Marie ait fait inhumer Riccio dans les sépultures royales ; il fut enterré d'abord au cimetière, puis sous le porche d'une église. Aussi David Hume n'hésite point à conclure qu'on ne peut admettre raisonnablement une liaison criminelle entre Marie et le secrétaire piémontais, et que l'idée même en est absurde (1). Sur le second point, savoir : si l'élévation de Riccio ne se conçoit pas sans passion, il est certain : 1° Que Riccio rendit à la reine de grands services, notamment dans l'affaire du mariage ; et 2° Que Riccio sut se concilier l'estime de la noblesse. Knox lui-même constate que les hommes de qualité lui faisaient la cour. Murray lui écrivit une lettre, où il avait enfermé un gros diamant, l'assurant qu'il serait à l'avenir son ami et son protecteur. Spothiswoode le qualifie de *fin politique* ; lord Herries dit qu'il était *politique actif et homme de bon conseil* ; Eytzinger le dépeint comme un homme *prudent, sagace et rusé* ; et Brantôme ajoute que, « comme il était homme d'esprit, la reine l'aimait *pour le maniement des affaires*. Sur le troisième point, si les assassins ont voulu venger l'honneur du roi : c'est, en effet, la prétention de Ruthven, de Crawfurd et de Buchanan ; mais la vraie cause est toute différente et le Piémontais ne mourut que par la jalousie des nobles. Non seulement la famille de Lennox, mais la grande majorité de la noblesse était blessée de se voir gouvernée par un étranger. Riccio se montrait hautain ; on le disait pensionnaire du Pape. Les haines s'amassent peu à peu ; le fanatisme presbytérien s'allie à l'orgueil des nobles pour monter le complot contre cet Italien qui gouvernait tout à plaisir, » dit Calderwood. Les discours de Knox, le bond d'assassinat, les *Mémoires* de Melvil, les aveux de Keith, de Stevenson, Sanderson, Herries, Mackensie, Goodall disent

(1) LABANOFF, VII, 72; TEULET, II, 287; HUME, *Histoire d'Angleterre*, X, 284.

tous la même chose. Les assassins dans l'*Information par Bedford*, confessent qu'ils n'ont tué Riccio que pour établir la religion, conserver l'amitié entre les deux royaumes et soutenir ses frères ; et, dans le livre de Chalmers, Bedford s'écrie : « Maintenant qu'on est débarrassé de cet ennemi de la religion, tout va marcher pour le mieux (1). Pour revenir à l'accusation contre Marie, cette fable de l'adultère n'est appuyée d'aucune preuve et la vraisemblance même la contredit. Comment la reine aurait-elle attendu la conclusion de son mariage pour s'éprendre d'un homme qui n'avait rien de séduisant et qui, depuis deux ans, était à son service ? Comment est-il possible de croire que quelques mois après un mariage d'amour, quelques mois avant de mettre son enfant au monde, en pleine floraison de sa grossesse, une femme, jusque-là digne, ait tronqué pour la première fois et tout à coup, l'honnêteté d'une vie, honorée jusque-là même par ses ennemis ? Jusqu'à son mariage, si j'en crois Randolph, Cécil, Maitland et tous les autres, Marie était la princesse la plus digne et la plus honorable dans toutes ses actions ; depuis, ce n'est pas seulement une vulgaire gourgandine, mais une louve et une hyène. Comprenne qui pourra cette métamorphose, même dans des circonstances où elle est inconcevable. La liaison adultère de la reine avec Riccio est un mensonge grossier, inventé pour les besoins d'une cause abominable, et ceux même qui l'ont colporté ont oublié, le crime commis, de s'en servir. Le meurtre de Riccio est un assassinat politique.

Mort de Darnley

67. L'assassinat de Riccio à Holyrood et la révolte précédente de Murray avaient été deux complots aristocratiques, accomplis avec la conspiration du parti protestant et les encouragements de l'Angleterre. Le prétexte de ces complots avait varié ; mais le but était toujours le même ; c'était toujours la dépossession, le renversement, la captivité de la reine, attentat jugé nécessaire pour assurer le triomphe des nobles, des calvinistes et de la reine Élisabeth. Les conspirateurs voulaient enfermer la reine et faire gouverner l'Écosse par Murray et Morton, sous le nom de Darnley, à qui, pour amuser

(1) Cf. PETIT, *Hist. de Marie Stuart*, t. II, p. 273. Il y a là une excellente dissertation sur ce sujet.

sa fatuité étourdie, on donnerait la couronne matrimoniale. En quittant Holyrood, ils dirent au roi : « Si par suite de la confiance que nous avons en vous, il est versé du sang, ce sang retombera sur votre tête. » Darnley, aussi pusillanime que cruel, ses complices partis, se montra épouvanté et consentit à les combattre. Afin d'assurer sa victoire, en les privant de leurs auxiliaires, Marie pardonna au comte de Murray, qui rentra en Écosse, pendant que les meurtriers de Riccio allaient chercher abri à la cour d'Élisabeth. Le 19 juin 1568, Marie accoucha d'un fils, qui fut Jacques VI ; Élisabeth l'apprit avec chagrin, mais après avoir trahi son dépit, sut garder au moins les dehors de la bienveillance. Cependant les discussions entre Darnley et la reine allaient toujours croissant ; ce pauvre fou faisait à Marie des scènes incessantes et s'éloignait d'elle de la façon la plus extravagante. Il était difficile, à Marie, d'aimer tendrement un homme qu'elle savait ivrogne, libertin, assassin; mais elle le respectait, lui témoignait des attentions, espérait toujours qu'il reviendrait et se refusa noblement à s'en séparer. Les complices de Darnley, qu'il avait trahis, le tenaient pour un misérable, et, afin de s'en débarrasser, ne parlaient de rien moins que de le traiter comme un simple Riccio. Darnley, devenu un obstacle à leurs desseins impies, devait disparaître au besoin sous leurs coups. Épouvanté pour sa sûreté personnelle, Darnley parlait de quitter l'Écosse, lorsqu'il fut atteint de la petite vérole à Glascow. La reine lui envoya son médecin, puis se rendit près de lui, et, se réconciliant encore une fois, ils revinrent ensemble à Édimbourg, le 31 janvier 1567. Le roi fut logé dans la jolie maison de Kirk of Field, hors de la ville ; dans la crainte que l'enfant ne prit la petite vérole, la reine et son fils habitèrent Holyrood, mais Marie était remplie d'attention pour son mari, la paix était faite et, ce semble, pour toujours. Dans la soirée du 9 février, Marie vint encore voir Darnley et resta jusque près de dix heures. Alors elle retourna au palais pour assister aux réjouissances du mariage d'une de ses suivantes. Après le départ de la reine, les nobles, qui s'étaient liés à Wittingham par un bond pour assassiner Darnley, vinrent en secret à Kirk, pénétrèrent à l'aide de fausses clefs au rez-de-chaussée,

et déposèrent un baril de poudre dans une mine ouverte sous la maison. Vers deux heures du matin, l'explosion eut lieu, qui jeta l'alarme dans toute la ville. On trouva, dans un verger voisin, le cadavre de Darnley et le corps inanimé de son jeune page. Tous deux avaient été étranglés et portés dans le verger avant l'explosion, qui n'aurait eu lieu que pour masquer le crime.

Comment ce nouveau crime.

68. Nous touchons à des catastrophes épouvantables. On se demande comment a pu se perpétrer ce nouveau crime et pourquoi. La réponse ressort naturellement des faits. Les nobles ont conçu le dessein de servir, par leur action politique, le triple intérêt de la noblesse et du calvinisme de l'Angleterre; ils ont tué Riccio, coupable à leurs yeux d'entraver cette politique de criminel égoïsme; ils tuent maintenant Darnley devenu, à son tour, un obstacle à cette politique. Pour le tuer ils choisissent Bothwell, et, pour le déterminer à l'assassinat, ils lui promettent, comme à Darnley, la couronne matrimoniale. Jacques d'Hepburn, comte de Bothwell, était un homme de trente à quarante ans, qui avait joué un certain rôle dans ces temps de trouble. Chef de la puissante et ancienne famille d'Hepburn, il exerçait beaucoup d'influence dans le Lothian et dans le comté de Berwick, où l'on trouvait toujours d'excellents soldats. La conduite de Bothwell était licencieuse; son ambition effrénée. Cependant, quoique protestant, il détestait l'Angleterre et avait rendu des services à la reine. Dans le meurtre de Riccio, il avait essayé, au péril de sa vie, de dégager la reine; après son évasion, il avait été un des premiers à son aide pour la ramener triomphante à Édimbourg. Murray tenta de le gagner aux desseins de l'aristocratie écossaise; pour le décider, il lui promit la main de la reine et le pouvoir suprême; et pour lui donner des complices, il profita du baptême de Jacques VI en obtenant, en faveur des assassins de Riccio, un décret d'amnistie. Il n'y eut d'excepté que Georges Douglas et Karr de Faudenside; l'un avait dirigé son pistolet sur la reine Marie, l'autre avait frappé du poignard le malheureux Italien. Ce acte de clémence intempestive était une faute; au lieu d'amnistier ces scélérats, la reine eût dû les exterminer jusqu'au dernier. Leur retour avait irrité Darnley, qui

les avait trahis ; non content de les provoquer à tout instant par des récriminations et des menaces, il avait rompu avec la reine, ajoutant ainsi à ses torts la maladresse d'autoriser, par ses extravagances, les accusations que les assassins élèveront bientôt contre Marie. Le secret de la conspiration ourdie contre lui avait fini par se répandre. Darnley lui-même en avait été informé par Robert Stuart, frère naturel de la reine. Murray les rassura tous les deux, prétendant qu'un complot, s'il existait, n'aurait jamais pu lui échapper. Cet incident, qui aurait pu mettre sur les traces de la conjuration, en précipita l'effet. A défaut de Ruthwen, qui venait de mourir, de Murray et de Morton qui se réunirent, les conjurés s'adressèrent à Bothwell et firent miroiter, sous ses yeux, leurs grossières amorces. Abusé par les brutales convoitises de son ambition, ne sachant, ni deviner, ni prévoir les vues de ceux qui le poussaient, Bothwell se prépara sans retard à frapper sa victime. Son plan paraît avoir été d'assaillir Darnley dans une ambuscade à travers champs ; mais instruit des ruines pratiquées dans la maison des Champs, il résolut de s'en servir ; fixa le coup à la nuit du 8 au 9 février ; et, à cause de la présence de la reine cette nuit-là dans la maison, le remit à la nuit suivante. Il est indubitable que Bothwell avait reçu des conjurés la mission de tuer le roi et il est certain que, présent sur le théâtre du crime, il en fut l'exécuteur. Mais ce qui révèle le vrai caractère de cet assassinat, c'est l'active participation de tous les conjurés qui, sauf Murray et Morton, y prêtèrent la main. Archibald Douglas, Karr de Fardenside, les deux Balfour, John Maitland et la plupart des conjurés accompagnaient Bothwell. Conçoit-on que la reine, pour assassiner son mari, ait appelé les assassins de Riccio, ceux-là mêmes qu'elle avait exclus de l'amnistie et rappelé seulement sur les instances de Murray, leur complice? Ce qui écarte encore même l'idée d'une complicité de Marie Stuart, c'est la connivence de l'Angleterre et les informations précises que reçut Élisabeth, le lendemain même de l'assassinat. « Le roi, écrivait à lord Cécil le prévot de Berwick, fut long à mourir et défendit sa vie de toutes ses forces. » Ce douloureux détail, qu'il ne pouvait tenir que des assassins, se trouve

confirmé par une lettre du nonce, insérée dans le recueil du prince Labanoff et qui raconte, à la date du 16 mars 1567, les incidents de la résistance de Darnley, La correspondance du comte Moretta, qui se trouvait à Édimbourg au moment de l'explosion, ne laisse, non plus, aucun doute sur l'assassinat de Darnley. Deux femmes virent l'assassin, l'une d'elle en arrêta même un qui était vêtu de soie et portait un masque. Comment enfin, si l'on suppose Marie Stuart dans l'affaire, comprendre que ses complices se retournent immédiatement contre elle, pour la renverser, l'incarcérer et la faire décapiter ?

Marie fut-elle complice.

69. Ceux qui s'obstinent à impliquer Marie dans l'assassinat de Darnley lui reprochent : 1° De n'avoir jamais aimé son mari ; 2° d'avoir ordonné son assassinat ; 3° d'avoir fourni contre elle des lettres et des témoignages.

1° On dit que Marie n'aima jamais son mari ; on dépeint Darnley, comme un adolescent ingénu, cherchant toujours sans y réussir, à toucher le cœur insensible de Marie Stuart. Dans cette hypothèse, on ne comprend plus comment Marie, dédaignant la main des fils de rois, s'est décidée à épouser un Lennox. Ceux qui prétendent qu'immédiatement après son mariage, Marie se fit un plaisir de mortifier son époux, ignorent l'histoire et cherchent à égarer les lecteurs. La vérité est qu'elle l'honora beaucoup et ceux qui voulaient avoir quelque part à sa bienveillance, étaient obligés d'en faire de même. Marie ne se contenta pas de promettre ; elle conféra, à Darnley, le titre de roi ; son nom fut gravé sur les monnaies, inscrit en tête des actes publics, apposé même à des actes publiés sans la co-signature de Marie. Si elle ne lui accorda pas la couronne matrimoniale, c'est qu'elle ne pouvait la concéder de son chef ; le prince blessa les nobles, se fit haïr du peuple et, fatigué d'attendre, assassina Riccio. A coup sûr, ce n'était pas le moyen de se faire estimer et aimer davantage ; l'homme qu'une femme aime ne s'avance pas dans ses affections en se rendant méprisable. Les nobles proposent à Marie le divorce, elle refuse ; ils proposent de mettre en prison Darnley ; non seulement elle refuse, mais défend qu'on en parle mal. Darnley insulte son père et se vautre

sans retenue dans la débauche; l'opinion exige une rupture. Marie continue d'accomplir, avec une rare discrétion, ses devoirs d'épouse et de mère, elle ne mêle plus Darnley aux affaires, elle le voit moins souvent, mais ne l'abandonne jamais dans les écarts. Sur le point d'être mère, elle le met en première ligne dans son testament et lui lègue un gros diamant monté sur une bague. Darnley ne la paie pas de retour ; il s'éloigne quand elle est malade ; il fuit lorsqu'on va baptiser son fils. Cependant, aussitôt qu'il tombe malade la reine le comble d'attentions et de tendresse, peu s'en fallut même qu'elle ne fût enveloppée avec lui dans la catastrophe de Kirk of Field (1).

2° On dit que Marie fit assassiner son mari. Nous avons une *première* présomption du contraire dans l'hommage que rendent à ses vertus tous les historiens. Thomas Craig l'admire sans réserve ; Herrera l'appelle une femme de *bonne et sainte intention;* Melvil l'a dit *naturellement* portée à faire grâce ; Spothiswoode la déclare princesse ornée de *beaucoup* de qualités *rares;* Cambden, une femme *très constante dans sa religion;* Lethington, une princesse si tempérée et si douce qu'on ne comprend pas l'ingratitude à son égard ; Murray et Morton même, dans un acte du 4 décembre 1567, la représentent comme ornée de toutes les vertus (2). Les actes et la correspondance de Marie confirment le témoignage des historiens. Nous trouvons une *seconde* présomption du contraire dans l'horreur même des crimes qu'on lui impute. On lui reproche d'avoir partagé sa couche avec Riccio, assassiné Darnley, voulu empoisonner son fils, tenté de faire tuer Élisabeth, enfin Raumer va jusqu'à lui imputer l'inceste avec Murray. Évidemment cet amas de calomnies, qui n'a pour but que de noircir la reine, sort de la vraisemblance. Nous trouvons une *troisième* présomption dans l'inutilité du crime et même dans son absurdité. La reine pouvait divorcer, poursuivre en justice, mais assassiner en faisant sauter une

(1) MELLEVILLE, *Mémoires*, éd. française, I, 208 ; — Goodall, I, 222 ; — ROBERTSON, appendice XI ; — HERRERA, p. 72 ; — TEULET, II, 229 ; — LABANOFF, I, 376 ; — et KEITH, passim.

(2) MACKENZIE, III, 353 ; — HERRERA, p. 51 ; — BRANTÔME, *Discours sur Marie Stuart* ; — SPOTHISWOODE, II, 361 ; — GOODALL, II, 63.

maison en l'air, serait un cas de folie. En poussant les choses à l'excès et contre toute vraisemblance, la reine n'avait nul besoin de verser le sang. On la suppose plus lubrique qu'une louve; sa lubricité prétendue eût été une raison pour garder Darnley, qui était bien fait de sa personne et de s'adjoindre Bothwell sans scandale et même sans soupçon (1). A ces présomptions décisives s'ajoute le récit certain du bond des nobles et de l'assassinat perpétré par eux, sans aucune participation de Marie. Cependant ses ennemis lui reprochent : 1° D'avoir laissé le corps étendu à terre sous les yeux des passants; 2° D'avoir fait porter en terre le cadavre par des crocheteurs; 3° De n'avoir témoigné aucune tristesse; 4° D'avoir négligé l'enquête; d'être allée tout de suite s'ébattre à Seton avec Bothwel. Or : 1° Le corps fut aussitôt relevé et déposé dans une chambre mortuaire; 2° Elle le fit inhumer après embaumement et on en a les certificats; 3° Elle le pleura comme elle n'avait pleuré François II, exactement dans les mêmes formes; 4° Elle était toute à la recherche des meurtriers, quand Lennox lui écrivit de faire une enquête; 5° La reine alla à Seton, mais pas le même jour que Bothwell. Donc calomnie sur toute la ligne.

3° On dit qu'on a, contre Marie, des lettres et des témoignages. Si Bothwell avait eu des lettres de la reine, il eût pu les présenter à ses complices; il se flatta d'en avoir, mais ne les présenta jamais. Après la bataille de Langside, les ennemis de Marie cherchèrent tous les moyens de lui nuire; ils fabriquèrent des lettres fausses, les déposèrent dans une boîte verte et se la firent apporter par un homme de leur bord. Or Lesley, dans sa réclamation à la reine d'Angleterre, affirmait, sans craindre un démenti, qu'elles ne sont ni souscrites, ni scellées, ni datées, ni adressées. On ne sait pas bien en quelle langue furent écrites ces lettres. Elles contiennent des énormités et des invraisemblances, et ne peuvent constituer un titre sérieux d'accusation. Au procès de Marie Stuart, nous verrons les dépositions des témoins. Donc et déjà nous écartons celle de

(3) BLACKWOOD, p. 606; — KEITH, f° 283; — JEBB, I, 471. — Voir, pour les textes le tome II de l'*Histoire de Marie Stuart* par Petit.

Lennox, traître et conspirateur, homme qu'on ne cite devant un tribunal que pour le flétrir.

Après le meurtre.

70. Après le meurtre, Marie Stuart fut toute à son deuil et aux recherches de la justice; mais, sous ce dernier rapport, elle ne pouvait rien obtenir, et ceux qui lui ont fait tort à cet égard, ont manqué, au moins, d'intelligence. La reine ne pouvait s'improviser chef de parquet et juge d'instruction; comme tous les chefs de gouvernement, elle n'agissait que par ses ministres et par leurs subalternes. Les fonctions de ministres étaient gérées par le conseil privé de la reine; c'est par leur intermédiaire que la reine agissait et gouvernait; les charges du conseil étaient même héréditaires; du moment que les membres du conseil privé étaient eux-mêmes les assassins, il est par trop clair qu'il ne pouvaient pas se saisir, se condamner et s'exécuter. En admettant que la reine, justement soupçonneuse, eût confié à d'autres le soin de rechercher les coupables, quels griefs et quels soupçons n'eût-elle pas justifié en apparence au moins, en passant par-dessus la tête de ses ministres. Ce coup d'autorité, eût-elle eu l'énergie de le concevoir, elle n'eut pas la force de le porter. L'aristocratie écossaise avait entrée presque tout entière dans la conjuration. Il n'y avait en Écosse aucun personnage assez osé pour traverser ses desseins. Le comte de Lennox, le plus intéressé à venger son fils, était l'homme le moins propre à affronter les audaces et les violences dont Marie était la prisonnière et dont elle sera la victime. On comprend donc que les informations judiciaires ordonnées par la reine ne pouvaient aboutir. D'autant que les deux principaux magistrats instructeurs étaient Lethington et Bothwell, c'est-à-dire l'homme de main de la conjuration et le secrétaire d'État qui en avait combiné les manœuvres homicides. Or Bothwell et Lethington étaient précisément les deux hommes dont la reine se défiait le moins; elle venait de pardonner à l'un et, de l'autre, elle n'oubliait par les services. Bothwell était, de plus, haut schérif du comté d'Édimbourg. C'est à lui qu'appartenait la mission de poursuivre les coupables et d'en référer à la reine. Sa présence au palais était à la fois nécessitée par ses fonctions et la conséquence du pacte de Wittengham qui les subalternisait à sa

personne. Une solidarité barbare les liait; avant de nouer de nouveaux complots, ils devaient d'abord tenir leur parole. Murray, fidèle à sa tactique, s'était retiré près d'Élisabeth pour méditer son rôle futur et dresser ses batteries. En son absence, les lords nommèrent Bothwell, déjà chef militaire, chef du gouvernement. Tout cela se passait en dehors et par-dessus de Marie Stuart. « La reine, dit Lingard, était une femme jeune et sans défense entre les mains d'une faction. » Qu'est-ce qu'une femme de vingt-cinq ans, sans puissance effective, sans conseil, sans ressources, maladive et mélancolique, accablée par deux deuils et enveloppée dans un cercle de feu par une puissante conjuration ? Or, tout à coup, au moment ou Bothwell était nommé chef du gouvernement, parurent des placards renouvelés chaque nuit, qui désignèrent Bothwell comme auteur du crime et accusèrent Marie de complicité. Tandis que ces faits mystérieux agitaient les masses, les ministres presbytériens remplissaient la chaire de leurs provocations. Les agressions devinrent si menaçantes que Bothwell rassuré par le bond de Wittingham, voulut encore juger l'accusation. Le comte, accusé du meurtre du roi, parut dans Édimbourg à la tête de cinq mille partisans. Deux cents fusiliers d'élite marchaient à ses côtés ; après son entrée, ils gardèrent les portes du tribunal. Le principal accusateur, Lennox, ne comparut même pas ; il se contenta de protester, par un de ses vassaux, contre tout ce qui allait se passer. Aucune charge ne fut produite, aucune preuve ne fut requise ; le jury, composé de pairs du premier rang, acquitta Bothwell d'un crime dont tout le monde le croyait coupable. Fier de ce succès, il invita les hauts barons à un repas et sut les engager à signer un écrit par lequel ils ne proclamaient pas seulement son innocence, mais le proposaient à la reine comme époux. Soit qu'ils fussent effrayés des conséquences d'un refus, soit qu'ils voulussent précipiter les événements fâcheux, Morton, revenu de l'exil, le juriconsulte Maitland et plusieurs autres, signèrent cet acte. C'était, comme on dit vulgairement, le commencement de la fin.

71. Le Parlement ratifia la sentence de ce tribunal d'assassins et proclama l'innocence de Bothwell. Les nobles, certains désormais

Mari épouse Bothwel.

que rien ne s'opposerait plus à leur cupidité, firent main basse sur les biens de la couronne. Quiconque avait des prétentions sur une terre ou un château, se les appropriait sans cérémonie. La noblesse partagea à l'amiable ; les grâces, départies par la couronne, reçurent une nouvelle confirmation. Les conjurés se proposaient, par ce gaspillage des bénéfices royaux, de détacher la nation de la reine et de fortifier leur parti. Dans la soirée du 19 avril 1567, Bothwell et ses complices se réunirent à la taverne d'un certain Anslie. Quand tous eurent bu, Bothwell se déclara prêt à épouser la reine et fit signer, dans ce but, un acte que tous signèrent sans objection. Avec ce mandat, taché de lie, Bothwell entreprit de flatter la reine et la pressa doucement de consentir : il essuya un refus qui le dispensa de renouveler ses avances. Bothwell était une brute au physique et au moral ; la reine voulait bien reconnaître ses services ; mais jamais l'idée ne lui serait venue qu'il pût prétendre à sa main (1). Le surlendemain du souper d'Anslie, Marie quittait Édimbourg pour visiter son fils au château de Stirling ; elle revenait le 23. Au pont de Foulbridge, elle fut assaillie par une troupe de gens armés ; sa petite escorte mit bas les armes et Bothwell se présenta. Le comte saisit, par la bride, le cheval de la reine et lui fit prendre la chemin de Dunbar. Marie était effrayée ; Bothwell, voulant toujours paraître dévoué, lui assura que, pour la soustraire à un grand péril, elle devait se réfugier dans un de ses châteaux. A Dunbar, Bothwell écarta soigneusement tous les serviteurs de la reine et fatigua sa captive de ses demandes. On avait répandu, à Édimbourg, le bruit du consentement de la reine ; nul ne songeait à prolonger sa défense. Bothwell voyait son coup réussir ; sa femme, d'accord avec lui, demandait le divorce, et les nobles applaudissaient ; seulement l'attitude de la reine le désespérait ; il eut alors recours au bond signé par les seigneurs et montra l'inutilité de la résistance. Cette découverte jeta Marie dans une pénible anxiété : l'engagement des nobles, le dévouement de Bothwell, son autorité dans le royaume, la crainte de mécontenter la noblesse, la perspective d'une prison peut-être perpétuelle, le

(1) LABANOFF, II, 37.

soin de son fils, conseillaient de fléchir ; mais la dignité l'interdisait ; Bothwell n'était pas né pour un trône ; l'honneur l'emporta ; la reine refusa énergiquement de donner sa main. Ce refus excita une tempête. Bothwell furieux menaça Marie de la déshonorer ; d'autres disent qu'il le tenta (1). Une plus longue résistance, noble aux yeux de Dieu, menait droit chez les hommes à l'ignominie. Le 6 mai, Marie fut ramenée à Édimbourg, mais elle retrouva sa prison à Holyrood. Cependant l'opinion abusée était acquise à Bothwell. La reine captive ne pouvait faire entendre sa voix. Parmi les Écossais, les uns félicitaient le comte ; d'autres, suivant que la prudence paraissait le conseiller, gardaient le silence. Pourtant un honorable ministre refusa de publier les bans, et même, quand il eût reçu les ordres de la reine, il protesta encore que s'il n'avait tenu qu'à lui ce mariage n'aurait pas eu lieu : il s'appelait John Craig : j'inscris son nom ici parce que l'histoire est le livre d'or de l'humanité et qu'elle doit honorer les braves. Le 12, Marie, désormais à la merci de Bothwell, parut devant le conseil ; ses paroles ne furent livrées au public que cinq mois plus tard, lorsque les nobles les eurent arrangées à leur gré. Le 14, Marie signa le contrat et pardonna à ceux qui l'avaient livrée. Le 15, à quatre heures du matin, eut lieu le mariage. Marie pleura tout le jour : le peuple n'eut point de fêtes. Les jours suivants, la reine parut triste, le chagrin lui avait fait perdre sa fraîcheur. A la pâleur de son visage, se joignait, tantôt l'affaiblissement de ses facultés, tantôt une excessive agitation : une fois, elle demanda un couteau pour mettre fin à sa vie ; une autre fois, elle voulait se jeter par la fenêtre. Bothwell la tenait enfermée et la traitait d'une façon grossière.

72. Ici revient la fameuse question, savoir : si l'amour de Marie pour Bothwell fut la cause de son mariage avec le comte et de l'assassinat de Darnley. Cette question est dans l'histoire de Marie le point capital ; si elle avait réellement fait ce qu'on lui impute, il

La question des amours.

(1) *Acta Parliam*, III, 8 ; — BLACKWOOD, *Œuvres*, p. 558 ; — HERRIES, *Remarks on the History of Scotland*, cité par Glanfort Bell, *Livre of q. Mary*.

n'y a pas de crime dont on ne puisse la croire capable et il faudrait abandonner sa justification. Voici d'abord le récit, fait par elle-même, de ce mariage, un mois après, dans une lettre à ses amis de France : « Quand il vit, dit-elle, que nous rejetions hautement ses propositions et ses excuses, il finit par nous montrer ce qu'il avait obtenu des principaux de nos États, ainsi que les engagements que, sous leurs propres signatures, ils avaient pris envers lui. Si nous eûmes sujet d'être étonnée, c'est ce que nous laissons au jugement du roi de France, de la reine, de notre oncle et de tous nos amis ; mais, nous voyant en sa puissance, séquestrée de la présence de nos serviteurs, des autres à qui nous aurions pu demander conseil et assistance... que dis-je ? Voyant que ceux sur la fidélité desquels nous nous étions toujours reposée, avaient cédé d'avance à son ambition et qu'ainsi nous lui étions abandonnée seule pour être sa proie, nous eûmes beau réfléchir, il ne nous fut pas possible de trouver une issue ! A la fin, quand nous vîmes qu'il n'y avait pas d'espoir de sortir de ses mains, que pas un homme en Écosse ne remuait pour nous délivrer, alors il nous fallut bien modérer l'amertume de notre déplaisir, et commencer de songer à ce qu'il proposait.

» Dans la présente et terrible situation où nous étions placée, nous dûmes réfléchir aux factions qui divisent ce royaume, à l'impossibilité de maintenir l'ordre si notre autorité n'est pas soutenue par l'appui d'un homme qui se charge de réprimer l'insolence des rebelles, labeur auquel de notre personne nous ne pouvons plus suffire, fatiguée et brisée que nous sommes par le chagrin et la maladie. Par ces raisons et beaucoup d'autres, et sous l'empire de la plus impérieuse nécessité, nous voulûmes bien convenir encore des services qu'il nous avait rendus auparavant et qu'il offrait de continuer avec la promesse d'un dévouement sans bornes ; mais, après qu'il nous eût amenée à incliner vers ses projets, qu'il nous représentait avec des preuves écrites comme le vœu de nos propres États, il nous extorqua en partie et en partie obtint de nous la promesse de le prendre pour époux ! Et cependant, peu satisfait encore et craignant toujours quelque changement, il ne voulut pas se rendre aux justes

raisons que nous lui alléguions pour retarder au moins l'accomplissement de ce mariage, et, de même que, par un coup d'audace en commençant, il avait enlevé le premier point, de même, il n'eût pas de repos que par persuasion et importunité, *accompagnées de violences*, il nous eut obligée à achever l'œuvre dans le temps et de la manière la plus utile à ses desseins... Sur tout cela nous ne pouvons dissimuler qu'il ne nous a pas traitée comme nous l'aurions souhaité et comme nous l'eussions mérité de sa part. » Cette lettre, dont l'amertume contenue n'exprime nullement les sentiments d'une femme éprise, a été écrite lorsque Marie était encore à la merci de Bothwell ; que n'eût-elle pas dit en liberté ? Lorsqu'elle parle des violences exercées sur sa personne, si l'on soupçonne quelque feinte ou exagération, voici ce que disent, en 1567, les actes du Parlement : « Le comte, employant à Dunbar la force et la violence, contraignit la reine, par la crainte, qui peut avoir accès chez la femme la plus courageuse, à l'épouser. » « Tout le monde sait, écrivaient à Throckmorton plusieurs seigneurs écossais, le 11 juillet, avec quelle violence la reine fut emmenée prisonnière à Dunbar ; et comment, par contrainte et par force, et autres moyens *extraordinaires* encore *plus illégaux*, elle fut contrainte à partager son lit. » Enfin James Melvil, le complice de Bothwell, ce serviteur si ingrat envers la reine, n'a-t-il pas raconté sans détour que « Marie Stuart *ne put faire autrement* que d'épouser Bothwell, après que le ravisseur était *entré dans un lit par la ruse et la violence* (1).

73. Ces textes sont positifs ; ils contredisent absolument cette prétendue passion pour l'homme grossier, brutal et borgne qui se nommait Bothwell. Si Marie Stuart avait été la femme adultère et parricide qu'on imagine, prête à tout braver pour assouvir sa passion, qu'avait-elle besoin de se faire enlever ? Et si cet enlèvement n'était qu'un jeu, qu'avait besoin Bothwell, pour la contraindre à l'épouser, d'employer, contre une femme éprise, la séquestration, la ruse, la violence et peut-être le viol ? « Marie Stuart, dit Mennéval, n'a jamais éprouvé pour Bothwell la honteuse passion dont Réflexions

(1) WISENER, *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, passim.

on l'accuse ; elle fut vaincue par la trahison et la violence de l'homme infâme, auquel une noblesse plus infâme encore l'avait livrée en proie. Les lords de la congrégation, à cette époque, faisaient trembler l'Écosse, et, si humiliante que fut au sentiment public, le mariage de Bothwell avec la reine, pas une voix, pas un bras ne se levèrent pour l'empêcher ou le flétrir. Chacun savait qu'il était l'œuvre de l'aristocratie presbytérienne coalisée contre l'Église et contre la royauté. Les uns s'en réjouissaient comme d'un événement utile aux intérêts de la réforme ; les autres le subissaient comme une nécessité (1). » On a dit que Marie aurait dû résister jusqu'à la mort et qu'une constance invincible eût peut-être triomphé de ce mélange odieux de ruse et de brutalité. J'eusse préféré qu'elle se fît tuer plutôt que de se rendre. Mais elle ne se rendit qu'abandonnée, destituée de tout secours, outragée, acculée à une impasse où le mariage sauvait, non seulement la vie, mais l'honneur. Maintenant si, manquer de force et de courage est un malheur, ce n'est pas un crime. Dans ce mariage forcé, il n'y eut pas de prêtre catholique ; tout se fit à la calviniste. Nouvelle preuve que cette reine, dont la foi était si courageuse et si fervente, qu'elle mourra, on peut le dire, martyre de ses croyances, avait négligé si volontairement l'un des plus imprescriptibles commandements de l'Église et frappé, par là-même, de nullité l'acte en vertu duquel elle se voyait contrainte d'unir sa destinée à un homme qui ne lui inspirait que le dégoût.

Encore les lettres.

74. Ici reviennent ces fameuses lettres à Bothvell et ces dépositions qui accusent la folle passion de Marie Stuart. Ces lettres, qu'on produit, sont écrites, suivant l'accusation, les unes de Glascow, les autres de Stirling. Or, en comparant ces lettres avec le journal de son voyage, on constate trois choses : la première, c'est que la reine n'a pas eu le temps de les écrire ; la seconde, qu'elle n'avait aucune raison pour le faire ; et la troisième, aucun moyen de les faire parvenir et de recevoir des réponses. A ces impossibilités matérielles s'ajoutent les impossibilités morales. Pour être faussaire, il faut avoir une mémoire sûre et un esprit bien d'accord

(1) *La vérité sur Marie Stuart*, p. 204.

avec lui-même : *toujours par quelques points, Renard se laisse prendre :* a dit Lafontaine. Or, en examinant le contenu de ces lettres, on y relève, à chaque ligne, des contradictions ; la présence de domestiques absents, le titre de secrétaire à un homme qui ne sait pas lire ; des professions d'idolâtrie absolument bêtes ; des aveux impossibles ; un langage grossier, qui n'était point dans le vocabulaire usuel de Marie ; des erreurs certaines ou des mensonges absurdes ; des anachronismes puérils, enfin une multitude de choses qui découvrent la fraude. « Quant aux lettres et aux sonnets, dit Cambden, comme ils étaient dépourvus d'adresse, de signature et de date, et qu'il ne manquait pas de faussaires tellement habiles qu'ils imitaient et contrefaisaient les écritures d'autrui au point de ne pas reconnaître le vrai du faux, Élisabeth y ajouta à peine foi, bien que la jalousie de femme, qui rend ce sexe si hargneux, l'y eût poussée. Elle se contenta de voir que ces accusations jetaient un certain discrédit sur la reine d'Écosse. » « Marie, dit Strada, fut déclarée innocente du meurtre dont on l'accusait par tous ceux qui étaient présents au jugement ; bien plus, dans une autre séance tenue à cet effet, le crime fut rejeté sur les accusateurs, notamment sur Morton et Murray, et ceux qui avaient demandé le supplice y furent plus exposés (1). » Les faits viennent à l'appui des paroles pour proclamer l'innocence de la reine : Norfolk, le premier des juges, s'attache à Marie Stuart et meurt pour sa cause ; Lethington, le premier des accusateurs, va mourir en Écosse en combattant pour sa défense ; J. Balfour, rédacteur du *Bond*, longtemps traître à la reine, revient à elle en 1576 ; Morton expie sur le billot le crime dont il la chargeait ; et Buchanan, auteur de calomnies atroces contre la reine, souhaite en mourant que ses libellés deviennent la proie des flammes (2).

75. L'Écosse n'était nullement disposée à reconnaître, pour chef, un homme tel que Bothwell. Les amis de Murray, qui avaient encouragé le comte à assassiner Darnley et lui avaient vendu sa

Chute de Bothwell.

(1) CAMBDEN, I, 144, *Strada*, dans ZEBB, II, 108.

(2) CAMBDEN, 105 ; — ZEBB, préface et II, 64 ; HILARION DE COSTE, II, 526 ; — MACKENSIE, III, 173.

veuve, n'ayant plus d'avantage à le soutenir après la perpétration de tous ces crimes s'étaient retournés contre lui et employaient pour le perdre les moyens qu'ils avaient pris pour l'élever. Par son mariage, la reine avait encouru des apparences de responsabilité ; ses ennemis n'avaient qu'à faire vibrer cette corde pour la rendre odieuse et mettre Murray à sa place. Ce dénouement était le but prévu de leurs longues trames ; tous les crimes commis avec une perversité si logique, n'étaient que des acheminements vers ce but caché. A Stirling, des nobles signent un troisième bond, par lequel, ils s'engagent à poursuivre par les armes : 1° Ce qu'ils appelent la délivrance de la reine ; 2° La sûreté du prince royal qu'ils tiennent entre leurs mains ; 3° Le châtiment de Bothwell qu'ils viennent d'acclamer. D'abord ils essayèrent de s'emparer, par un coup de main, de Marie Stuart et de Bothwell. Bothwell, expert en conspirations, avait deviné ce coup et sut s'y dérober. L'affaire devait se décider par les armes. Le 5 juin 1567, l'armée des conspirateurs et celle du comte se trouvèrent en présence à Carberry-Hill. Plusieurs lords, avant la bataille, provoquèrent Bothwell à des combats singuliers qu'il n'accepta point. Durant ces pourparlers, un mouvement de cavalerie prit ses soldats entre deux feux ; l'armée de Bothwell se débanda : personne ne voulait mourir pour sa cause. Bothwell, voyant la haine générale à laquelle il était en butte, se sépara de la reine un mois après leur union, gagna Dunbar à franc étrier et de là s'évada par mer. Si Marie l'eût aimé, comme on le prétend, elle l'eût suivi avec la plus grande facilité ; elle aima mieux empêcher l'effusion du sang et se rendit au laird de Grange. On la reçut d'abord avec respect ; mais elle eut bientôt à souffrir, de la populace, les plus grossières insultes. Des gens sans pitié portaient un bannière faite exprès pour l'insurrection, représentant, d'un côté, le cadavre de Darnley, étendu sous un arbre dans le verger fatal, avec ces mots pour légende : « Seigneur, juge et venge ma cause. » A l'autre le portrait du petit prince à genoux, les mains jointes, comme s'il priait Dieu de punir les meurtriers de son père. Pendant que Marie traversait les rues d'Édimbourg, cette odieuse bannière ne cessa de flotter

sous ses yeux. Toutefois tant d'infortunes rangèrent au parti de cette malheureuse reine les citoyens les plus respectables, et, dès le lendemain, 26 juin 1567, les barons crurent prudent de l'emmener de la capitale et de l'enfermer au château de Lochleven, situé sur une petite île au milieu du lac de ce nom. Quant à Bothwell, dépourvu de tout moyen de subsistance, il se prit à écumer les mers du Nord ; bientôt le pirate fut pris par les Danois et enfermé au château de Malmoœ, sur le Sund, où il mourut en 1576.

Abdication de Marie.

76. Une nouvelle existence commençait pour Marie. Dans sa prison, elle croyait que les murs de Lochleven la défendraient contre les outrages; elle se trompait; les injures de la populace ne sont rien en comparaison des injures de la noblesse et des violences criminelles de la royauté. Pendant que sa gardienne, ancienne maîtresse de son père, l'accablait de grossièretés, les nobles songèrent à l'étrangler et à la suspendre à la flèche de son lit pour lui imputer un suicide. Cette proposition fut rejetée par quelques-uns, assez lâches pour maltraiter la reine, trop prudents pour commettre un tel attentat. On se rabattit sur l'idée d'une abdication. La France n'était pas insensible aux malheurs de la reine. Élisabeth menaçait de la venger. Pour se mettre à l'abri de représailles et sauver leurs intérêts, les nobles dépêchèrent d'abord à la reine le serpent tentateur, Melvil : il lui remit un anneau et protesta du dévouement des confédérés, pourvu qu'elle consentît à leurs propositions. Vint ensuite Lindsay, l'homme brutal, qui réitéra les demandes : « Vous aurez ma vie, répondit la reine ; ma signature, jamais. » Lindsay l'interrompit avec des blasphèmes et des horribles imprécations. Marie n'avait qu'à choisir entre la mort et la déchéance. Lindsay, furieux, lui prit la main et la fit signer tout ce qu'il présentait. Marie se résigna avec peine, tout en protestant que cette signature, arrachée par la violence, était nulle de fait. Ces pièces portaient l'abdication de Marie, la collation de la régence à Murray et la nomination d'un conseil de gouvernement, au cas ou Murray refuserait la régence. Murray accepta et avança, par son habileté administrative, les affaires de son parti. Le laird de Lochleven, gardien de Marie, servait ses intérêts avec ardeur; mais son plus

jeune frère, plus sensible aux malheurs de la reine qu'aux intérêts du régent, conçut un plan d'évasion. Un soir, pendant que la famille était à souper, le petit Douglas conduisit Marie hors de la tour, ferma les portes du château pour empêcher qu'on les poursuivît, jeta dans le lac les clefs de la forteresse et rama vigoureusement jusqu'à l'autre bord. Huit jours après, Marie était à la tête d'une puissante confédération ; mais il est écrit que rien ne devait lui réussir. Le 13 mai 1568, Murray et Morton, par une habile manœuvre, mirent en déroute, près de Langside, l'avant-garde de Marie. La reine n'eut que le temps de chercher un refuge dans l'abbaye de Dundrennan. De là, elle pouvait également se rendre en France ou en Angleterre : en France, elle eût été bien reçue ; l'Angleterre, plus rapprochée, lui offrait un asile qu'elle croyait sûr. Oublieuse des rivalités antérieures entre elle et Élisabeth, sensible aux paroles aimables qu'elle en avait reçues, elle ne songea pas un seul instant qu'elle pût courir le moindre péril en se confiant à l'hospitalité de l'Angleterre. En vain, ses amis se jetèrent à ses genoux et lui dénoncèrent les noires pensées d'Élisabeth ; elle entra dans la barque fatale, traversa la Solway et se remit aux mains d'un gentilhomme, gardien de la frontière anglaise.

Jugement de la reine.

77. Nous entrons dans la voie douloureuse de la reine d'Écosse. Jusqu'ici elle n'y a guère essuyé que des catastrophes ; désormais elle n'éprouvera plus que des crucifiements. Pour bien marquer à quelles doctrines revient la responsabilité de la mort, c'est par des puritains qu'elle est livrée, par une reine protestante qu'elle est mise à mort. Ce régicide est l'un des fruits du protestantisme : cela est écrit dans l'histoire. Élisabeth ordonna immédiatement que sa *bonne sœur* fût traitée en captive ; dans la crainte qu'elle ne fût délivrée par ses amis d'Écosse, elle la fit même conduire du château de Carlisle à celui de Bolton. Toutefois une conduite si manifestement injuste avait besoin de prétexte pour se colorer : voici celui qu'inventa Élisabeth. Le régent Murray avait essayé de justifier son usurpation en alléguant que Marie Stuart avait trempé dans le meurtre de Darnley et entretenu, avec Bothwell, un commerce déshonorant. En supposant que cette inculpation fût fondée,

Élisabeth n'avait nul droit de se constituer juge entre la reine d'Écosse et son peuple. Pour se donner les apparences de ce droit, elle eut recours aux artifices de la perfidie. Des messagers exprimèrent, en son nom à Marie le regret qu'Élisabeth éprouvait de ne pouvoir l'admettre en sa présence, avant qu'elle ne se fût disculpée, aux yeux du monde, des accusations portées contre sa personne. Marie s'offrit de prouver son innocence ; la reine d'Angleterre affecta de prendre cette offre pour une demande d'arbitrage entre Marie et les presbytériens. Par là, elle activait entre les deux partis, les feux de la haine. En présence des commissaires anglais, Murray déclara que Morton lui avait remis une cassette renfermant huit lettres et douze sonnets de Marie au comte de Bothwell. Murray ajoutait que cette cassette avait été, le 20 juin de l'année précédente, saisie fortuitement par Morton sur un certain Dalgleish, serviteur de Bothwell. Il s'était écoulé, depuis cette capture, plus de quinze mois, et ni Morton, ni Murray n'en avaient soufflé mot, bien qu'elle fût en leurs mains une arme terrible. Au moment où il la dénonçait, il était naturel de produire le prétendu porteur, mais Dalgleish fut pendu comme complice dans l'assassinat du roi, sans qu'on ait dit, dans l'interrogatoire, un mot de ces papiers. Sur l'assertion des calomniateurs qui mettaient en avant le nom du pauvre valet de chambre, Nicolas Hubert, dit Paris, comme intermédiaire entre Marie et Bothwell, Élisabeth voulut le voir : Murray le fit pendre le jour où Élisabeth le réclamait avec le plus d'instance. Nous avons déjà dit que ces lettres n'étaient pas des originaux, mais des copies ; qu'elles étaient dépourvues de tous les signes d'authenticité légale et naturelle ; qu'elles se heurtaient à des impossibilités matérielles et à des invraisemblances morales. La force de ces réflexions n'échappera à personne. Dans une accusation si grave, il ne suffit pas de produire des écrits, il faut qu'ils soient véritablement de la personne à qui on les attribue et qu'ils aient vraiment un caractère délictueux. Marie se raidit contre l'accusation, elle ne se contenta pas de relever les fourberies de la procédure, elle donna un démenti formel aux calomniateurs et porta la guerre au camp ennemi. Les lords l'accusaient d'avoir connu à

l'avance le meurtre de Darnley, et tous sans exception l'avaient comploté, plusieurs même en avaient été les auteurs directs; ils lui reprochaient d'avoir épousé l'assassin de son mari, et c'étaient eux qui l'avaient livrée par écrit à Bothwell; ils assuraient que Marie voulait la mort de son fils, et ce fils était confié à l'homme le plus sûr de toute l'Écosse (1). Les accusateurs intentaient à Marie un procès sur un crime dont ils étaient les auteurs. Les défenseurs de la reine produisaient le bond d'Anslie, les lettres de Murray, témoignages accablants pour les assassins. Élisabeth n'avait voulu que mettre Marie sur le banc des accusés, la bafouer à son aise et s'ériger en juge souverain, mais elle n'entendait pas que le procès pût tourner contre ses amis secrets, les ennemis de Marie Stuart. Dans sa partiale justice, après cinq mois d'enquête, elle rendit donc cette sentence : D'une part, elle n'avait rien découvert qui mît en doute l'honneur de Murray; de l'autre, Murray n'avait prouvé aucun des crimes dont il accusait la souveraine. Sentence inique, cauteleuse, mais dont l'injustice suffit pour condamner le juge. Cependant Murray, que les avocats de Marie accusaient avec preuves d'avoir été l'un des principaux complices du meurtre de Darnley, repartait pour l'Écosse avec une somme considérable prêtée par Élisabeth, et Marie, qui avait été accusée sans preuve, déclarée non convaincue, c'est-à-dire non coupable au for extérieur, Marie était retenue dans une captivité qui ne devait finir qu'avec son existence. Deux poids et deux mesures, parce que la balance était aux mains de la politique. Quant aux Stuarts, impuissants jusque-là contre la féodalité écossaise, ils ne devaient pas être désormais plus heureux contre la démocratie presbytérienne, enfantement de Knox.

Conspirations.

78. La captivité de Marie Stuart était, pour l'Europe chrétienne, un fait bien étrange. Depuis que l'Église avait sacré les rois, au culte du vrai Dieu s'était joint le culte de l'autorité. Un roi paraissait un demi-Dieu. Entre eux, les rois se respectaient et, si la fortune des combats venait à les trahir, ils se traitaient toujours en rois. On cite, au moyen âge, un roi prisonnier; la poésie avait

(1) LA MOTHE FÉNELON, *Correspondance diplomatique* I, 92.

environné son cachot d'un éclat légendaire. Une fois que nous sommes entrés dans l'ère du protestantisme, commence le martyrologe des rois, et pour qu'on sache bien d'où vient leur disgrâce, c'est une reine protestante et ce sont des factions protestantes qui inaugurent le régicide. Avant d'assister aux abominables exécutions de l'échafaud, nous voyons détenir Marie Stuart en prison. C'est là peut-être l'acte par lequel, Élisabeth, si jalouse de sa prérogative royale et si ombrageuse pour sa couronne, montre mieux le peu de cas qu'elle fait des couronnes d'autrui. Son indigne conduite envers la reine d'Écosse, qui n'était point sujette à sa juridiction et qu'elle venait d'ailleurs d'innocenter, souleva contre elle, même les protestants. La commission chargée par Elisabeth de prononcer entre Marie Stuart et Murray, était présidée par le duc de Norfolk, premier sujet du royaume. Quoique protestant, il était favorable aux catholiques et ne fut pas insensible aux souffrances de Marie. On dit même qu'il préta l'oreille à un projet de rendre à cette reine infortunée, la liberté et même la couronne en épousant Norfolk, Élisabeth le fit enfermer en 1569; l'élargit ensuite avec défense de se marier sans la permission de la reine d'Angleterre; puis l'incarcéra de nouveau et le fit décapiter. Une autre conspiration, ourdie par Northumberland et Westmoreland souleva les comtés du Nord, mais fut battue, dispersée par les soldats d'Élisabeth. Cependant ses jours *alcyoniens,* comme disent ses historiens, étaient passés; elle entrait dans cette saison où l'on descend toujours, pour arriver aux rivages glacés de la mort. Les choses n'allaient pas mieux en Écosse; là comme ailleurs, le protestantisme produisait ses fruits de mort, et les lords ambitieux qui l'avaient favorisé par ambition, ne recueillaient plus que les fruits amers de l'anarchie. Murray fut assassiné en 1570; Lennox, décapité en 1575. Mar, abreuvé d'amertumes, mourut en 1572; Morton, meurtrier de Maitland, dut se retirer en 1578. La couronne allait descendre sur la tête du faible Jacques VI.

Conspiration de Babington.

79. Tandis que l'Écosse, après six régences malheureuses, passait sous le sceptre d'un jeune roi, de grands événements s'accomplissaient. La Ligue se formait en France pour exclure du trône le

roi de Navarre et Philippe se montrait de plus en plus le zélé défenseur du catholicisme. Élisabeth, de son côté, s'alliait avec les Pays-Bas révoltés, donnait la main à Henri de Navarre, et concluait avec l'Écosse un traité d'alliance. Cette situation l'amena au dessein caressé, peut-être depuis longtemps, de se débarrasser de Marie Stuart. Afin de préparer l'opinion à ce régicide, on répandit un discours pour démontrer que ce crime était une action conforme aux lois. La proposition en fut même faite par le Parlement et appuyée, près d'Élisabeth, par les ministres. La difficulté d'exécution n'était pas grande. Marie Stuart, vieillie avant le temps et maladive, était transférée successivement aux châteaux de Tutbury, de Tixall et de Chartley; elle était confiée d'abord à un Shrewsbury, puis à Sadler, enfin à Amyas Paulet, puritain rigide qui avait juré de la voir avant lui au tombeau. La réclusion était stricte ; aucune avanie ne fut épargnée à la malheureuse reine ; on la soumit à une série d'indignités, froidement préparées pour la tuer à coup d'épingles. Mais enfin, pour colorer le crime, il fallait au moins quelque apparence de raison d'État, Cécil, devenu lord Burghley, sceptique au fond, s'entendait peu à ces roueries; Walsingham, puritain fanatique, avait poussé l'art de l'espionnage et des machinations de police à un degré de perversion inouï jusque là. Pour aller droit au but, il avait proposé, à Paulet, d'assassiner secrètement la reine. Leicester, l'un des sept maris de la main gauche d'Élisabeth, plus grand seigneur, opinait pour le poison. Sur le refus de Paulet de perpétrer ce crime par le poison ou par le couteau, Walsingham tissa une trame de monstrueuse hypocrisie et de noire scélératesse. Parmi les suppôts vendus corps et âme à Walsingham étaient deux hommes de basse condition, Maude et Poley, et deux jeunes prêtres sortis du séminaire de Reims, Greatly et Gifford. Gifford s'insinua fort avant dans la confiance des plus intimes amis de Marie Stuart et servit d'intermédiaire pour leur correspondance. Cette correspondance était livrée par lui à Walsingham, qui la transmettait à Phélipps, son déchiffreur de papier d'État, homme très habile à contrefaire les écritures et à fabriquer des lettres supposées. A ce faussaire était adjoint un sieur Grégory, homme expert

à prendre l'empreinte des sceaux et à décacheter les lettres sans que l'œil le plus exercé pût découvrir la fraude. « Le but de cette savante organisation, dit Jules Gauthier, était d'entraîner Marie dans quelque entreprise contre Élisabeth, afin d'en prendre prétexte pour l'exécuter. Le complot pour faire mourir Marie Stuart est un fait avéré, celui qu'on va voir s'ourdir contre la vie d'Élisabeth n'est pas moins certain. La seule question difficile à résoudre, c'est si le second complot *ne fut pas inventé* pour masquer le premier et le faire réussir; si la conspiration contre la reine d'Angleterre ne fut pas provoquée par Walsingham pour la faire servir à l'accomplissement de son projet sanguinaire contre la reine d'Écosse. Les faits ne semblent laisser aucun doute (1). » C'est en effet l'opinion de Gauthier, de Petit, de Chantelauze, que la conspiration de Babington fut l'œuvre de Walsingham, qui tendit habilement des pièges, y fit tomber des conspirateurs sans expérience et prit par là, dans ses rets, Marie Stuart.

Mort de Babington.

80. La réclusion de la reine avait été assez rigoureuse pour empêcher toute correspondance; dès que les agents de Walsingham furent rentrés dans la confiance de ses amis, la surveillance se relâcha et les correspondances reprirent, pour être livrées à Walsingham. Immédiatement deux desseins furent menés de pair : l'un qui avait pour objet la délivrance de Marie; l'autre, l'assassinat d'Élisabeth, soi-disant. Marie, dans ces lettres s'occupa de son évasion; elle en avait le droit, puisque Élisabeth n'avait, pour la détenir, aucun titre. Ses lettres étaient déchiffrés par Phélipps, copiées, puis recachetés par Grégory. Quand elles avaient subi ces opérations, l'original ou la copie, et quelquefois une copie falsifiée, étaient envoyés au destinataire. Avec un système aussi savamment combiné de falsification, Marie était à la discrétion de ses ennemis; ils pouvaient, comme dit Titler, la faire, à leur gré, paraître coupable, fût-elle la plus innocente du monde. Après avoir organisé ce plan diabolique, Gifford partit en France pour pousser à l'invasion en faveur de la reine d'Écosse; puis revint à Londres, pousser à un certain Babington à l'assassinat d'Élisabeth. Antony Babington

(1) GAUTHIER, *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 338.

était un jeune gentilhomme, nature enthousiaste, ardente et simple. Gifford, espion de Walsingham, s'ouvrit à lui du meurtre d'Élisabeth, qu'il représentait comme nécessaire à la délivrance de Marie Stuart. Après avoir semé, dans cette âme hésitante, les premiers germes du complot, Gifford retourna en France et recruta comme principaux complices, le soldat Savage et le séminariste Ballard. Cette conspiration en partie double fut ainsi ourdie par Walsingham; il faisait agir les conspirateurs, interceptait toutes les correspondances et les remettait en circulation après y avoir ajouté, par la plume de Phélipps, tout ce qui servait à ses desseins homicides. En particulier, il ajouta, dans une lettre de Babington à Marie, le projet de tuer Élisabeth; et fit mettre, dans une réponse supposée de Marie Stuart, des encouragements positifs à cet assassinat. « A la prochaine lettre, disait Phélipps, nous la touchons au cœur. » En effet, quand l'intrigue fut à point, Walsingham donna l'ordre d'arrêter Babington et tous ses complices, et publia une proclamation portant les noms des conspirateurs. Personne, en Angleterre, n'avait encore entendu parler de la conspiration; aussi la proclamation produisit-elle un effet immense. L'inquiétude était à son comble : on prétendait que la capitale allait être brûlée, la reine assassinée, l'Angleterre envahie, que les papistes étaient maîtres de la situation, que les troupes françaises et espagnoles tenaient la haute mer, et, comme il arrive toujours en pareilles circonstances, il se rencontrait des gens qui précisaient les choses, citaient les seigneurs engagés, les provinces prêtes à la rébellion(1). Les conspirateurs furent bientôt arrêtés, mis en jugement et condamnés à mort. Dans son interrogatoire, Babington, qui ne soupçonnait pas la fraude de Walsingham, reconnut l'authenticité des lettres de Marie. On les mit à mort avec des raffinements de cruauté dont on ne trouve pas d'échantillon même chez les Peaux-Rouges, et qu'on ne voit que dans l'histoire du peuple anglais. On les pendit, on leur arracha les entrailles et le cœur, on leur coupa la tête et les membres pour les exposer. Le prêtre Ballard fut exécuté le premier : « Courage, disait-il à ses compagnons; nous sommes

(1) GOODMAN, *The Court of knig James*, I, 131.

catholiques ! Mourons en catholiques. » Tous furent victimes des passions politiques, tous surent mourir en vaillants chrétiens.

Procès de Marie Stuart.

81. L'objectif de ces conspirations était la tête de Marie-Stuart. Dans sa prison, ou elle était retenue depuis dix-huit ans sans titre et sans motif, Marie n'avait pu se soustraire à l'idée de reconquérir sa liberté. Pour la recouvrer, elle proposait de l'enlever dans ses promenades, de renverser une charrette à l'entrée du fort et de la faire sortir, au pis aller de mettre le feu aux dépendances, et dans la bagarre, de lui ouvrir les portes. Jamais l'idée d'assassiner Élisabeth ne lui serait venue à l'esprit : elle professe, pour les têtes couronnées, un respect profond, une grande franchise dans ses rapports, le désir de vivre en paix avec Élisabeth et un soin de sa réputation poussé jusqu'au scrupule. Pour lui prêter un si odieux sentiment, Walsingham la fit sortir de Chartley, sous prétexte de chasse au cerf, et, quand elle fut sortie, fit enlever tout ce qui était à son usage, surtout ses papiers et son argent. Cette razzia ne produisit aucune découverte compromettante, les papiers de Marie ne portaient pas trace du dessein d'assassiner Élisabeth. Marie avait ignoré qu'on eût mené une pareille campagne. Walsingham désappointé se rabattit sur les secrétaires de la reine ; ils avaient avoué les menées secrètes de Marie au sujet de l'invasion, sans que rien put leur arracher une arme sur le projet d'assassinat. Mis en perspective de la torture ou de l'élargissement, ils déclarèrent ce qu'ils savaient eux-mêmes de la conspiration. Seulement leurs aveux, arrachés par la peur, ne répondaient pas toujours aux vœux des ministres. C'est ainsi que Nau, sous la pression des menaces convint que sa maîtresse était instruite de ce qui se tramait contre Élisabeth, bien qu'elle ne s'y prêtât nullement et qu'elle n'admît de la conspiration que ce qui tendait à son élargissement, négation implicite de la lettre à Babington. En désespoir de cause, on porta la loi la plus étrange, même en Angleterre ; il fut statué que si quelque insurrection ou quelque atteinte à la personne de la reine Élisabeth, venait à être méditée par ou *pour* quelqu'un *qui se crut des droits à la couronne,* la reine pouvait nommer une commission *chargée de condamner* et les conspirateurs et la personne *pour* laquelle ils auraient conspiré.

En d'autres termes, Élisabeth, voulant assassiner son héritière légitime, portait une loi pour s'y autoriser et machinait une conspiration pour s'en offrir le prétexte. C'est là tout le procès. En conséquence, Babington ayant conspiré contre Élisabeth, la reine d'Ecosse fut accusée de complicité avec Babington et renvoyée devant une commission chargée de la condamner.

Jugement de Marie.

82. Le 5 octobre 1586, Marie fut transférée à Fotheringay, qu'elle ne devait plus quitter. Le 21 du même mois, les commissaires arrivèrent au château avec une escorte de deux mille hommes. La tragédie touchait à son dénouement. Le jour suivant la reine prisonnière fut visitée par le geôlier, un membre du conseil privé et un notaire, qui lui remirent un long réquisitoire d'Élisabeth. « On prend le droit de me commander en maître, s'écria Marie, et l'on s'imagine peut-être que j'obéirai en esclave. Quoi? Votre maîtresse ignore-t-elle que je suis née souveraine? Croit-elle que je dégraderai mon rang, mon État, mon sang, ce fils qui me succède, les rois et princes étrangers dont les droits seraient lésés dans ma personne, au point d'obéir à une pareille lettre? Jamais. Pour abattue que je paraisse, j'ai le cœur haut et je ne me ravalerai jamais. J'ignore vos lois et vos statuts; je n'ai point de conseil, je ne sais quels sont les pairs compétents; mes papiers m'ont été enlevés, et personne n'oserait ouvrir la bouche en ma faveur, bien que je sois innocente. Je n'ai pas comploté contre votre maîtresse; montrez-moi mes écrits, citez mes paroles si vous voulez me convaincre; vous ne pourrez jamais le faire; j'avoue cependant m'être mise sous la protection des princes étrangers, repoussée que j'étais de votre maîtresse. » A ces nobles déclarations, Marie ajouta quelques mots en l'honneur de ses croyances : « Mon âme est à Dieu, dit-elle; il m'a conservée jusqu'alors, il disposera de moi selon son bon vouloir; je lui fais volontiers le sacrifice de ma vie pour la prospérité de la foi catholique. » Le lendemain, on lut, à la captive, le procès-verbal de la visite : « C'est bien, dit-elle; seulement votre reine m'a écrit comme à sa sujette, invoquant l'autorité des lois; dites-lui que c'est sous la protection de ces mêmes lois que je suis venue en Angleterre, et que c'est malgré elle que j'ai été jetée

dans cette prison où je gémis encore. » Sur le midi, les jurisconsultes, les fils de ceux qui avaient fait brûler Jeanne d'Arc, vinrent trouver la prisonnière ; mais ni les raisonnements, ni les sophismes, ni les menaces de poursuite comme contumace ne purent abattre sa fierté. « De qui les commissaires tiennent-ils leur mandat ? demanda-t-elle. De la reine ? Cette reine est mon égale et non ma supérieure ; qu'on me donne des rois pour juges et je comparaîtrai devant eux ; mille fois la mort, plutôt que la sujétion et plutôt l'anéantissement que la honte de paraître en criminelle à la barre d'une cour de justice anglaise. » Au milieu du débât, le chancelier lui parla de la protection d'Élisabeth : « Je suis venue en Angleterre en suppliante, dit-elle, et l'on m'a emprisonnée. Est-ce là ce que votre maîtresse appelle protection ? » On la décida enfin à se présenter en lui disant qu'elle était accusée, non condamnée ; cette distinction était touchante, mais, en présence de la loi, fausse, sinon mensongère. On l'avait, au surplus, menacée de condamnation par contumace. « Eh bien, répartit Marie, sondez votre conscience, pensez à votre honneur et que Dieu fasse retomber sur vous et sur vos enfants la sentence que vous porterez. » Le procès dura deux jours. Le matin du premier jour, on fit asseoir Marie à côté du trône d'Élisabeth, mais plus bas et point sous le dais : « Je n'accepte ce siège que comme chrétienne, dit-elle ; ma place devrait être là ; elle montrait le trône dont l'éclat, en cet occasion, avait quelque chose d'insulteur : « car je suis reine, reine dès ma naissance et, de plus, j'ai été mariée au roi d'Angleterre. » Puis se tournant vers Melvil : « Hélas ! s'écria-t-elle, voilà bien des juges, mais pas un ami. » Pendant les deux jours les juges multiplièrent les argulies sur la lettre de Babington, œuvre de Phélipps et sur les aveux des deux secrétaires de Marie. Les accusateurs y voyaient *l'évidence même*. Avec une rare présence d'esprit, Marie répondit : Que l'évidence qu'ils prétendaient établir n'était que de seconde main ; qu'ils ne produisaient que des copies d'une prétendue lettre que lui aurait adressée un homme qu'elle n'avait jamais vu et une réponse imaginaire qu'elle n'avait jamais écrite. Était-ce donc une évidence fabriquée de la sorte, que l'on devait invoquer

contre elle. On ne pouvait la condamner sans la convaincre ; on ne pouvait la convaincre que par ses propres écrits. Si de pareils originaux ont existé, s'ils ont été saisis à Chartley au moment où elle les a écrits, il ne tient qu'à eux de les produire. Si la lettre de Babington est en chiffres, comme ils l'ont allégué, qu'elle lui soit montrée pour qu'elle puisse la comparer avec la copie qu'ils ont entre les mains. Si la réponse qu'elle aurait adressée à Babington est aussi en chiffres, pourquoi l'original, qu'ils disent avoir intercepté, n'est-il pas produit sur-le-champ ? Ses ennemis d'ailleurs, comme Walsingham, n'ont-ils pu se procurer ses chiffres et en user pour quelque machination. Que si elle est en droit d'exiger l'original de la lettre de Babington, à plus forte raison ses ennemis sont-ils obligés de mettre sous ses yeux l'original de la réponse qu'elle lui aurait envoyée. Alors elle pourrait confronter les originaux avec les copies et se défendre en connaissance de cause. Jusque-là elle doit se borner à affirmer solennellement qu'elle n'est coupable d'aucun des crimes qu'on lui impute. Quant aux allégations accusatrices soi-disant de ses deux secrétaires, puisqu'ils vivent encore, pourquoi ne sont-ils pas appelés comme témoins et confrontés avec la reine d'Écosse ? Mais plus Marie prouvait l'iniquité de la procédure et l'infamie de l'accusation, plus elle exaspérait ces juges. Ces misérables étaient venus avec une conviction toute faite ; dès le lendemain, ils paraissaient à l'audience en habit de voyage et regagnaient Londres au plus vite, pour aller réclamer à Élisabeth, le sang de Marie Stuart.

Condamnation.

83. Au cours du procès, Marie avait gardé, sur ses adversaires, une incontestable supériorité. Sans conseil, sans témoins, sans papiers, sans autre chose que son intelligence claire et son esprit héroïque, elle avait répondu à toutes les allégations. Aucun argument, aucune menace, aucune violence n'avaient pu ébranler la fermeté avec laquelle Marie avait tenu tête à l'accusation. Aucune question perfide ne put la mettre en contradiction avec elle-même. Toujours elle soutint qu'elle n'avait point écrit, à Babington, la lettre dont on ne lui présentait que la copie ; toujours elle accusa Walsingham de l'avoir falsifiée et Walsingham ne répondit rien à

cette accusation ; enfin, elle déclara fausses les dépositions de ses secrétaires Nau et Curle et ne reconnut pas, dans ces pièces, leur écriture habituelle. Quatre vices monstrueux entachèrent donc cette inique procédure :

1° L'incompétence des tribunaux anglais pour juger une princesse souveraine qui ne relevait en rien de la couronne d'Angleterre.

2° Le refus d'un conseil à l'accusée, en violation de la loi anglaise et spécialement des statuts de Marie Tudor et d'Élisabeth.

3° Le refus de confronter Babington et ses complices, ainsi que Nau et Curle avec l'accusée, déni de justice sans nom, la confrontation étant la base essentielle de toute procédure équitable.

4° La comparution de Marie, non devant des magistrats indépendants et intègres, mais devant des commissaires choisis par Élisabeth ; qui accumulaient à la fois sur leur tête les fonctions d'accusateurs, de juges, et de jurés, qui ne cessèrent de troubler la défense, en ne laissant la parole libre qu'à l'accusation. — « Quarante-deux membres du Parlement et cinq juges du royaume, dit Voltaire, allèrent interroger Marie dans la prison : elle protesta, mais répondit. Jamais tribunal ne fut plus incompétent, et jamais procédure ne fut plus irrégulière. On lui présenta de simples copies de ses lettres, jamais des originaux ; on fit valoir contre elle le témoignage de ses secrétaires, et on ne les lui confronta point. On prétendit la convaincre sur les dépositions des trois conjurés, qu'on avait fait mourir et dont on aurait pu différer la mort pour les examiner avec elle. Marie cherchait partout des secours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle. Élisabeth n'avait d'autre juridiction que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux (1). Malgré ces infamies de la procédure, la Chambre étoilée, la Chambre des communes, la Chambre des lords, Élisabeth, toute l'Angleterre, prononcèrent contre Marie Stuart la peine de mort. Après la condamnation de Jeanne d'Arc, il n'y en a point, dans les annales des peuples, de plus abominable. L'Angleterre, c'est le pays qui a brûlé Jeanne d'Arc, décapité Marie Stuart et fait mourir à Saint-

(1) *Essai sur les mœurs*, p. 166 de l'éd. de Kehl.

Hélène Napoléon; c'est un pays fort, solide, pratique, entendu en affaires, mais remarquablement lâche. Il n'y a pas de crime qu'il n'ait commis pour son intérêt; il en commet un ici, et des plus vils et des plus inutiles. Jusqu'à la dernière heure Marie protesta de son innocence. La sincérité de ses sentiments religieux, qui ne saurait faire l'ombre d'un doute, est un sûr garant de la vérité de ses affirmations. L'héroïsme extraordinaire qu'elle montra sur l'échafaud, la foi qui l'animait, peuvent-ils se concilier avec la basse hypocrisie que lui prêtent ses ennemis? Sur le point de comparaître devant le souverain juge, eût-elle pu jouer ce double rôle s'exposer à perdre en un instant le fruit de si cruelles souffrances si noblement supportées pour la cause de la religion? Fervente catholique, eût-elle pu associer ainsi le parjure au martyre?

Innocence de Marie.

84. Il faut insister sur l'innocence de Marie Stuart et prouver que déclarée innocente par Élisabeth au début de sa captivité, elle était restée telle jusqu'à la fin: sa condamnation est un de ces horribles excès auxquels se livre l'injustice des passions humaines. Un grand nombre d'apologistes prétendent que la lettre à Babington est bien des secrétaires, mais à l'insu de Marie et par conséquent elle n'en peut être responsable. Or, rien ne prouve ce fait et d'ailleurs un maître n'est pas responsable du méfait de ses subalternes. L'accusation paraît donc s'appuyer et s'appuie effectivement sur sa haine contre Élisabeth, sur la lettre à Babington et sur les aveux des secrétaires: nous ne savons pas si, au fond du cœur, Marie haïssait, oui ou non, Élisabeth; ce qui est certain, c'est que jamais elle n'en parla en mal et que ses lettres ne respirent, à cet égard, que douceur et conciliation. Une seule fois Marie parla de choses peu favorables à la reine d'Angleterre, mais à qui s'adresse cette lettre? A Élisabeth elle-même pour la mettre au courant des vilains propos que débitait sur son compte, la comtesse de Shrewsbury. Autrement, pendant dix-huit longues années, nonobstant les plus injustes persécutions, elle se montre calme, réservée, cherchant tous les moyens honnêtes de s'attirer les bonnes grâces d'Élisabeth, sans vouloir lui nuire jamais. Dans ses lettres authentiques aux conspirateurs, il n'est nullement question d'assassiner Élisabeth. Les

idées agitées dans cette correspondance sont de deux sortes : la liberté comme but, l'invasion comme moyen. Une croisade pour sa délivrance, c'est là tout ce que prêche Marie ; elle en avait le droit en présence d'une détention si manifestement injuste, et si Élisabeth pouvait se garer contre cette invasion possible, elle n'avait nullement le droit, pour s'y soustraire, d'assassiner. La seule lettre vraiment incriminable est donc celle à Babington. Or, cette lettre n'est pas admissible : 1° Parce qu'elle est en opposition évidente avec les sentiments de Marie ; 2° Parce que ceux qui la présentent ont eu intérêt à la falsifier et en ont été capables, puisqu'ils proposaient même d'empoisonner ou de tuer Marie en secret ; 3° Parce qu'on ne montra jamais l'original ; 4° Parce qu'elle renferme des preuves intrinsèques de falsification ; 5° Parce qu'on a découvert même le texte falsifié d'un *post scriptum*, intercalé plus tard dans le texte soi-disant authentique de la lettre originale. Une minute de Phélipps affirme que les secrétaires ont avoué ; or, à cette époque ils n'avaient rien avoué du tout, puisqu'on vint à rescousse et à menaces, pour les contraindre à avouer, et les aveux qu'on leur arracha, sont en contradiction avec les monuments authentiques. En effet, après les avoir lâchés, Nau déclara « expressément que la reine ne se *meslait aucunement* de l'assassinat, *n'estant chose pour elle oncques désirée, inventée, proposée, ni practiquée* ». Quand ils furent traduits à Westminster, le procès-verbal de leurs aveux, dressé par Walsingham, avait écarté cette réserve formelle ; ils infligèrent un éclatant démenti à la minute, et déclarèrent que les principaux chefs d'accusation à la charge de leur maîtresse étaient « faulx, calomnieux et fabriqués » ; que les commissaires auraient à répondre, devant Dieu et les princes chrétiens, s'ils condamnaient sur des charges aussi fausses. Curle expira en protestant de l'innocence de sa souveraine ; Nau ne vécut que pour l'affirmer devant le monde, et, en 1605, il en appelait, pour la vérité de sa déclaration, au souvenir de tous les seigneurs qui avaient été présents à son interrogatoire. Des sentiments de Marie pour Élisabeth, de la fausseté des pièces produites et des aveux des secrétaires, je conclus à l'entière innocence de Marie Stuart.

ırtre de larie.

85. Ce fut à lord Buckurst, membre du conseil privé, qu'échut la mission de notifier, à Marie Stuart, la fatale sentence; il exhorta la reine à l'aveu du crime et au repentir; il s'abaissa même jusqu'à lui promettre une grâce qu'elle n'eut pas même la pensée de solliciter. Le geôlier fit alors abattre le dais et les armes, emblémes du pouvoir souverain. « C'est par la grâce de Dieu, s'écria Marie, que j'ai été appelée à ce haut rang ; c'est par sa grâce que j'ai été ointe et sacrée. De lui seul tenant cette dignité, à lui seul je la rendrai avec mon âme. Je ne reconnais point la reine d'Angleterre pour ma supérieure, non plus que son conseil et une assemblée d'hérétiques pour mes juges. Je mourrai reine en dépit d'eux. Ils n'ont pas plus de puissance sur moi que les voleurs au coin d'un bois n'en peuvent avoir sur le plus juste prince ou juge de la terre. Mais j'espère que Dieu montrera sa justice sur cet État après ma mort. Les rois de ce pays ont été souvent assassinés ; il ne me semblera pas étrange que je sois parmi eux et ceux de leur rang. C'est ainsi qu'on a traité le roi Richard pour le déposséder de son droit. » Les jours suivants, Paulet s'appliqua à vexer la reine; Marie, de son côté, écrivait au duc de Guise, au pape Sixte-Quint et à plusieurs autres personnages, notamment à Élisabeth. Henri III et Jacques VI firent, pour sauver leur sœur et leur mère, de vains efforts; ils paraissent ne les avoir faits que pour l'honneur, du moins pas assez pour le succès. Pour couper court aux négociations, Cécil et Walsingham répandaient les plus étranges bruits. Élisabeth, que cet assassinat effrayait, ajourna quelque temps sa signature ; enfin avec une joie mal dissimulée, elle signa le warrant d'exécution. Alors elle se prit à trembler et insinua qu'on la délivrerait utilement de la responsabilité d'une exécution publique, en assassinant sa cousine. Sur le refus de Paulet de commettre un crime si lâche, elle en assuma pour elle tout l'odieux en proférant d'horribles blasphèmes. Le 7 février 1587, arrivait à Fotheringay, le comte de Shrewsbury; sa charge de comte-maréchal indiquait assez l'objet de sa visite. Interrogé par Marie sur l'instant marqué pour son supplice, il répondit : « Demain matin, à huit heures. » Précédemment la reine avait demandé avec instance qu'on lui rendit son

aumônier ; il était au château ; on le refusa comme représentant des choses abominables devant Dieu ; on offrit le ministre protestant : « Non, répondit-elle, je n'ai que faire de lui. Je ne veux ni le voir, ni l'ouïr et qu'on ne se mette pas en peine davantage de me persuader. » Le comte de Kent, un des plus sots fanatiques de cette espèce, lui déclara qu'elle ne pouvait vivre sans mettre en danger l'État, la vie de la reine et la religion protestante : « Votre vie serait la mort de notre religion ; votre mort sera sa vie. » — « J'étais loin de me croire digne d'une telle mort, s'écria Marie ; je la reçois humblement comme le gage de mon admission parmi les serviteurs élus de Dieu. » Jusque-là Marie n'avait pu faire son testament ; elle demanda ses papiers et ses livres de comptes aussi vainement que son aumônier ; la reine fit d'autres demandes qui furent toutes rejetées sans pitié ni merci. Alors la reine se tournant vers ses serviteurs : « Eh bien, ne l'avais-je pas bien dit ? Je savais bien qu'ils ne me laisseraient pas vivre ; je leur étais un trop grand obstacle pour leur religion. Et vous, il faut qu'on hâte le souper, afin que je mette ordre à mes affaires. » Et comme elle voyait couler les larmes de ses serviteurs : « Mes enfants, ajouta-t-elle, il n'est plus temps de pleurer, cela ne sert de rien, que craignez-vous maintenant ? Vous devez plutôt vous réjouir de me voir en si bonne voie pour sortir de tant de maux et d'afflictions où j'ai été si longtemps ; je ne sers de rien en ce monde. Je suis inutile à tous ; vous devriez plutôt vous consoler avec moi de ce qu'il a plu à Dieu me faire grâce que je meurs pour une si bonne querelle. Je lui rends grâce et le remercie de très bon cœur qu'il lui a plu m'appeler à cette heure et m'a donné si bonne occasion de souffrir la mort pour son saint nom, sa vraie religion et son Église. Il ne me pouvait advenir un plus grand bien en ce monde. » Lorsque tous les hommes furent sortis, elle passa quelque temps en prières avec ses femmes ; puis elle divisa son argent en plusieurs parts, pour le distribuer à ses serviteurs. Son souper fut très modeste ; en prenant sa réfection, elle conversait avec son maître d'hôtel des incidents de la journée et rappela en particulier les propos du comte de Kent : « S'il a espéré, dit-elle, me faire embrasser sa croyance, il

a bien perdu son temps ; il aurait fallu un autre docteur que celui-là. Pour toutes les vies du monde, je ne changerais pas d'une seule petite pensée. » Sur la fin du souper, elle fit appeler ses serviteurs et but à leur santé. Sur quoi, ils se mirent à genoux et lui demandèrent pardon de leurs offenses : « De bien bon cœur, mes enfants, dit-elle avec un gracieux sourire, comme je vous prie aussi de me pardonner mes duretés et mes injustices. » Puis elle partagea entre ses femmes et ses serviteurs les divers objets précieux qui avaient échappé à la sauvage dévastation de Chartley. Après quoi elle écrivit à son aumônier, pour le prier de régler l'emploi pieux de ses derniers moments; elle rédigea ensuite un long testament et adressa encore, à Henri III, de France, une assez longue épître, où nous lisons : « La religion catholique et le maintien du droit que Dieu m'a donné à cette couronne : voilà les deux points de ma condamnation. » Enfin elle lut, dans la *Fleur des Saints*, la vie du bon larron, demandant, pour elle, au Sauveur, souvenance et merci. A deux heures du matin, elle se mit au lit et resta étendue, les yeux fermés, les mains jointes sur sa poitrine, dans l'immobilité d'une statue couchée sur un tombeau. Mais elle ne s'endormit pas. Au mouvement de ses lèvres, au paisible sourire qui errait sur son visage, ses femmes s'aperçurent qu'elle priait, que son âme était absorbée dans la contemplation de la vie future. A six heures, elle s'habilla et distribua, à ses serviteurs, les petites bourses préparées la veille : il y avait une forte aumône pour les pauvres. Personne ne put surprendre aucune émotion, ni sur son visage, ni dans sa contenance, ni dans sa voix. Lorsqu'elle eut terminé sa toilette, elle s'agenouilla et resta longtemps en prière. Alors son médecin, la voyant pâlir, lui présenta un peu de pain et de vin qu'elle accepta avec un doux sourire. A huit heures, les soldats heurtèrent violemment la porte et menacèrent de l'enfoncer. Au second coup, elle fit ouvrir. « Madame, dit le shérif troublé, les lords m'ont envoyé vers vous. » — « Oui, allons, » dit la reine. Son médecin lui demanda si elle voulait le crucifix d'ivoire placé sur l'autel. « Vous m'avez fait grand plaisir, répondit-elle, de m'en faire souvenir; c'était mon intention. » A l'entrée de la salle, elle désigna,

pour l'accompagner, cinq de ses hommes et deux femmes. Les comtes hésitaient. « Oubliez-vous, s'écria Marie, que je suis cousine de votre reine; que je suis issue du sang royal de Henri VII, que je suis reine douairière de France et reine sacrée d'Écosse.» Le cortège se mit en marche; la reine était vêtue comme aux jours de fêtes solennelles; sa noble tête reposait sur un large collet à l'italienne. A l'extrémité de la grande salle basse était dressé l'échafaud : il avait deux pieds de haut et douze de large. La reine promena ses regards calmes sur le lugubre appareil de son supplice. Un greffier lut la sentence; la reine ne l'écoutait pas, elle priait. « Madame, dit Shrewsbury, vous entendez ce qui nous est ordonné de faire.— « Faites votre devoir,» répondit-elle simplement, et elle fit le signe de la croix, puis : « Milords, dit-elle, je suis née reine, princesse souveraine et non sujette aux lois, proche parente de votre reine et sa légitime héritière. Après avoir été longtemps détenue à tort en ce pays, sans que l'on eut droit sur moi, maintenant, par la force des hommes, près de finir ma vie, je remercie Dieu de ce qu'il a permis qu'à cette heure je meurs pour sa religion et m'a fait cette grâce, qu'avant de mourir, j'aie été devant une compagnie qui sera témoin que je meurs catholique. » Le doyen protestant de Péterborough essaya plusieurs fois, mais vainement, de la haranguer; elle refusa de l'entendre et réclama encore un prêtre. Un membre de l'Assemblée proposa de prier en commun; Marie pria en son particulier. Les mains jointes, les yeux levés au ciel : « Envoyez-moi, disait-elle, votre Saint-Esprit, pour qu'à l'heure de la mort, je comprenne le mystère de votre passion et pour que je persévère dans votre foi jusqu'à mon dernier soupir, et que j'endure avec patience le supplice que l'on inflige, en ma personne, à l'Église catholique.» Marie invoqua aussi sa patronne et pria pour son fils. Ainsi agenouillée, elle ressemblait à une martyre des premiers âges du Christianisme. Lorsqu'elle eut fini ces dévotions, elle embrassa encore le crucifix, et le fixant d'un regard plein d'espérance, elle s'écria : « De même que tes bras, ô mon Dieu, furent étendus sur une croix, ainsi étends sur moi tes bras miséricordieux, reçois-moi à merci et pardonne-moi mes péchés. » A l'approche de

l'heure terrible, elle n'avait rien perdu de sa présence d'esprit et de son naturel plein de charme. Ses filles lui ôtèrent sa croix, son manteau, son voile, son pourpoint et son tour de gorge ; il ne lui restait qu'un corsage et une jupe. En ce moment les deux bourreaux la prièrent de leur pardonner sa mort. « De bien bon cœur, répondit-elle. » On lui banda les yeux et la conduisit au billot. En s'inclinant, elle dit : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.» Le bourreau la frappa d'une main mal assurée ; la tête ne roula qu'au troisième coup. L'exécuteur la saisit et la montrant aux spectateurs, cria : « Dieu sauve la reine Élisabeth? » — « Ainsi périssent tous ses ennemis », répondit le doyen de Péterborough. La tête fut exposée à une des fenêtres de la grande salle ; puis réunie au corps qui resta au château, sans sépulture. Le billot, le bois de l'échafaud, les tentures, les vêtements de la reine, tout fut brûlé. Les objets à l'usage de Marie Stuart furents volés par le geôlier à l'entourage de la reine et même aux bourreaux, puis envoyés à Élisabeth. Le sang ne suffisait pas à sa vengeance ; sa cupidité réclamait encore les dépouilles de la victime (1).

L'invincible armada.

86. « Le jour de son martyre, dit Hilarion de Coste, elle se communia : car ne lui étant pas permis de voir son aumônier et par conséquent se voyant privée de l'usage des sacrements, elle avait obtenu du Pape S. Pie V, de sainte mémoire, par un privilège spécial, de se communier soi-même, afin de n'être pas privée de ce salutaire Viatique ; et sous main on lui faisait tenir des boîtes pleines d'hosties consacrées (2) ; la nouvelle de sa mort fut saluée par de fanatiques acclamations de la populace. Élisabeth demanda la cause de ces démonstrations ; dès qu'elle l'a connut, elle joua la surprise et la douleur ; chassa de sa présence ses conseillers, fit mettre Davison à la Tour et porta même le deuil. Dans son audacieuse hypocrisie, elle espérait aussi tromper Jacques VI, Henri III, Philippe II et détourner l'orage qui menaçait de fondre sur sa tête.

(1) CHANTELAUZE, *Marie Stuart, son procès et son exécution*, passim.

(2) *Éloges des Dames illustres*, II, 520. Brantôme, Jebb et Conn donnent le même fait comme une certitude. Cette communion explique l'héroïsme de Marie Stuart, martyre pour la religion et la patrie.

Pour plus de sécurité, elle fit inhumer, avec une pompe royale, à Péterborough, les restes de Marie Stuart; d'où ils ont été transportés à l'abbaye de Westminster. Jacques VI prit le deuil, promit de venger la mort de sa mère, mais oublia, pour se ménager la succession d'Élisabeth et la rivalité de l'Espagne, qu'il avait, à sa ceinture, une épée. En France, on porta aussi le deuil avec apparat; Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, prononça à Notre-Dame l'éloge funèbre de Marie Stuart. Un seul prince eut sérieusement la pensée de venger la mort de Marie : ce fut Philippe II. L'Angleterre était le centre politique de toutes les forces protestantes, et c'était dans Élisabeth que les Néerlandais et les huguenots de France trouvaient leur appui. Les circonstances semblaient favorables à Philippe pour amener le triomphe du catholicisme. Déjà il était prépondérant en Allemagne; Genève avait perdu ses alliances; en France, le massacre de la Saint-Barthélemy et les victoires des Guises avaient réduit les huguenots à la plus complète impuissance; depuis trois ans, Alexandre Farnèse avait rétabli l'ancien culte dans les Pays-Bas et en partie dompté l'insurrection. La conquête de l'Angleterre eût porté peut-être le dernier coup au protestantisme. Les Guises, mis dans le secret, devaient assurer en France le triomphe définitif de la vieille orthodoxie; Sixte-Quint renouvelait les anathèmes et les subsides de S. Pie V et de Grégoire XIII. L'Italie, l'Espagne, le Portugal, fournirent donc leurs vaisseaux, leur meilleure marine et leurs plus braves soldats. A cette flotte, composée de cent trente-cinq vaisseaux, on donna le nom d'*Invincible Armada:* Elle portait huit mille marins, vingt mille soldats d'élite pour le débarquement, d'abondantes munitions et un vicaire général du Saint-Office. L'un des plus grands capitaines du siècle, le duc de Parme qui, de son côté, pouvait disposer de trente mille hommes, avait été choisi comme chef de l'expédition. Cette immense flotte était destinée à étouffer la révolte des Pays-Bas, à opérer une descente en Angleterre, à conquérir de vastes continents dans le nouveau monde. Malgré le secret dont furent couverts ces armements, le but en fut connu : Élisabeth trembla, l'Angleterre fut frappée de terreur. Incapable de se dé-

fendre, elle se voyait déjà abattue. En une seule nuit fut engloutie et dispersée par l'ouragan, cette flotte gigantesque, œuvre patiente de plusieurs années, qui portait, dans ses flancs, l'avenir de l'Europe et du monde. Élisabeth n'eut plus rien à craindre et put se livrer impunément à ses passions impies. Bien que les catholiques anglais se fussent noblement préparés à défendre, contre Philippe II, l'indépendance de leur patrie, Élisabeth ne récompensa leur patriotisme que par une plus atroce persécution. Un grand nombre périt par la main du bourreau, d'autres eurent les oreilles percées par un fer rouge, d'autres expirèrent sous le fouet, plusieurs furent écrasés sous de lourdes pierres, tous eurent à subir des vexations lâches, œuvre favorite de la tyrannie, surtout quand cette tyrannie est aux mains d'une femme qui, les mains teintes de sang, à dû trembler devant le châtiment de son crime.

Mort d'Élisabeth.

87. Élisabeth ne mourut qu'en 1603, mais son agonie dura deux ans. Une sombre mélancolie s'était emparée de son esprit, les historiens l'ont attribuée à la mort de son dernier favori, Essex; aux révélations qu'il fit sur l'échafaud ; d'autres l'attribuent aux menées secrètes de ses ministres. Ces *misérables,* ainsi qu'elle les appelait, comblés de ces faveurs, n'avaient jamais eu pour elle qu'une déférence dictée par l'égoïsme. Incapable de les estimer et de s'en défaire, elle se sentait sans amitié et sans amour, juste châtiment de ses vices et de ses crimes. Ses traits s'altéraient et elle était réduite à l'état de squelette : on peut en juger par la maquette ridicule qui se voit à la tour de Londres, place qu'elle eût dû occuper plutôt. Bientôt elle perdit le goût, même de la parure, elle qui avait mis presque autant de fard qu'elle avait versé de sang. Rien ne pouvait plus lui plaire ; elle tourmentait ses dames de compagnie, frappait des pieds et jurait horriblement. Pour se défendre, elle avait toujours, près d'elle, une arme. Des visions hantaient ses nuits; une fois elle se vit entourée de flammes. Depuis vingt ans, elle n'osait plus se regarder dans un miroir; en ayant, un jour, rencontré un, elle eut la faiblesse de s'y regarder et jeta de grands cris. Le mal étant devenu extrême, la reine, pendant deux jours et trois nuits, resta ainsi tout habillée dans son fauteuil et refusa

toute nourriture. Cécil s'étant hasardé à lui donner quelques conseils, elle le chassa en l'insultant. A l'amiral, resté près d'elle, d'une voix plaintive, elle dit : « Je suis liée par une chaîne de fer autour du cou et, autour de moi, les choses sont bien changées. » La reine resta encore quinze jours au lit ; le conseil lui envoya l'archevêque de Cantorbéry et quelques autres prélats. Leur présence l'offensa beaucoup : elle les apostropha même avec colère et leur ordonna de se retirer, disant qu'elle n'était pas une athée, qu'elle savait bien qu'ils étaient de faux prêtres, et qu'elle regardait comme une chose indigne qu'ils osassent lui parler. Au moment où on la priait de désigner son successeur, elle rendit l'esprit. Quand son cadavre eut été enfermé dans le cercueil, il arriva que le corps et la tête s'ouvrirent avec un si grand fracas, qu'ils rompirent les deux cercueils de plomb et de bois. Ainsi finit Élisabeth : ses artifices et sa déloyauté sous le règne de sa sœur, son hypocrisie sacrilège et son parjure au commencement de son règne, les statuts et les lois pénales de son Parlement, la servilité des lords, l'iniquité des juges et des jurés, la ruse des espions, la violence des poursuivants et des hommes d'armes, la dureté scélérate des geôliers, la cruauté inouïe des bourreaux, les gémissements des opprimés, le sang des martyrs, l'assassinat de Marie Stuart, voilà les faits principaux de son règne. « L'Angleterre, dit Destombes, n'a pas encore compris les pertes immenses qu'elle fit alors par son schisme, et celles plus grandes encore que ce schisme multiplie depuis trois siècles au sein du monde entier. Certes, Élisabeth catholique n'eût privé ses États d'aucun des avantages matériels qu'elle a pu leur procurer. (Excepté toutefois ceux qu'elle doit aux courses des écumeurs de mers et aux brigandages de ses pirates dont on essaie vainement de faire des grands hommes.) Même avant son avènement au trône, le commerce anglais avait commencé à prendre ces développements extraordinaires qui en font la plus industrieuse et la plus riche nation de l'univers. Sa grandeur, dont les troubles religieux ralentirent longtemps les progrès, ne pouvait souffrir d'une union avec le centre de l'unité catholique. Elle devait y trouver plutôt comme un nouvel essor, alors que la nation tout

entière, se pressant autour du même autel et du même trône, aurait évité tant de déchirements et de divisions intestines. L'Angleterre eût vu tous ses enfants, unis dans leurs croyances, chercher par de communs efforts la prospérité de la commune patrie; elle eût épargné ces flots d'un sang pur, qui ne cessa de couler pendant un siècle et demi et conservé devant toutes les nations, ses amies ou ses rivales, le caractère noble, loyal et religieux que lui avaient légué ses ancêtres. Élisabeth hérétique, au contraire, rejette son pays dans une nouvelle série d'erreurs, de divisions et de calamités. Elle rompt irrévocablement avec un passé civilisateur, où se confondent, avec les bienfaits de l'Église romaine, toutes les gloires de la nation. Elle livre l'Angleterre à l'esprit de mensonge, qui y multipliera, sans mesure et sans fin, les discussions, les sectes, les révolutions et les crimes, jusqu'au jour où, dégoûtée de toute croyance, cette nation s'attachera, par raison d'État, à une forme religieuse imposée par la loi. Dès lors, la voilà qui se lance, avec une sorte de frénésie, à la recherche d'un bien-être matériel, qui donne tout aux jouissances passagères de la vie présente, pour ne laisser aux vérités religieuses qu'une importance de calcul et de politique tout humaine (1). »

Quelques témoignages.

88. D'autres diront que les machinations d'Élisabeth pour semer les semences, de division et de révolte chez les nations voisines, la corruption des juges de rang inférieur substitués aux magistrats, le parti orgueilleux de la reine, la servile bassesse des grands, la cruauté inique des commissions judiciaires. Pour nous, en finissant, nous citerons seulement, sur Élisabeth, quelques témoignages d'historiens protestants et, par conséquent, peu suspects. » Élisabeth, dit Higgons, abolit la suprématie du Pape et se l'attribua à elle-même ; ce qui parut d'abord une plaisanterie à tout le monde, à cause de l'incapacité où est son sexe de remplir les fonctions du ministère. » « Cet acte de suprématie, ajoute le docteur Néal, fut la base de la réformation et le principe de tous les mouvements qui suivirent. » Aussi ce premier pas fait, un acte « donna à la reine et à ses suc-

(1) *La persécution religieuse sous Élisabeth,* INTROD, p. 115.

cesseurs le pouvoir d'ériger une cour de haute commission pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Ses membres peuvent assigner par lettres patentes, sous le grand sceau, telle personne, et pour aussi longtemps qu'ils le jugeront convenable, afin d'exercer, sous l'autorité de la couronne, tous les actes de juridiction spirituelle ou ecclésiastique. Cette commission ecclésiastique peut, s'il plait à la reine, n'être composée que de laïques. » « Si la conduite de cette reine à l'égard de son clergé était mise en parallèle avec celle de son père, assurément on pourrait dire que son petit doigt était plus gros que le corps de son père, et que si Henri VIII a châtié avec des verges, Élisabeth a châtié avec des scorpions. » « Élisabeth compléta la réformation par les mêmes moyens qu'on avait d'abord employés parmi le petit peuple, quand ses prédicants enflammèrent son ignorance, la poussèrent au sacrilège, à la guerre et à tous les excès de désordres. » « Si ses sujets n'avaient eu d'autres intérêts que ceux de ce monde, peu de princes auraient laissé une mémoire plus recommandable ; mais, quant à ce qui concerne la religion, je suis triste de le dire, sa conduite ne fut pas également heureuse (1). » « Pendant tout son règne, elle ne fut occupée qu'à ravir à l'Église ses possessions par toutes sortes de misérables ruses, d'impositions sacrilèges, d'excitations audacieuses. » « Petit tyran de son palais, elle avait une audace plus que virile et était, surtout dans l'injure, prompte à lever la main et à frapper de coups de poing ses courtisans (2). » Élisabeth frappait aussi avec le couteau ; une fois elle cassa le doigt à une femme et mit cet accident à la charge d'un chandelier. Cette misérable reine fit statuer, d'une manière indirecte, mais claire, par une loi spéciale, qu'après sa mort, le trône passerait à ses descendants naturels, euphénisme qui désignait ses bâtards. Les vices de cette femme ne lui permirent pas d'être féconde ; sa cour était un lupanar ; elle-même n'était, sous la couronne, dont elle fit une tiare, qu'une prostituée.

(1) HIGGONS, *Short view of history of England*, p. 202 ; — NEAL, *History of Puritans* ; — COLLIER, *Hist. eccles.*, II, 420, 471, 669.

(2) WHITAKER, *Mary queen of Scots vindicated* ; — CAMBELL, *The care of Mary queen of Scots*, chap. XVII.

Ses administrateurs même ne peuvent taire ses habitudes honteuses avec ses favoris ; pure, elle n'eût pas été cruelle. « Son excessive affection pour Leicester, Hatton, Essex, sans mentionner Montjoy et d'autres ; de plus, ses rapports avec l'amiral Seymour, racontés par Haynes, rendent sa chasteté très suspecte : » dit Hume lui-même. On pourrait, avec Lingard et d'autres, ajouter encore à cette liste Raleigh, Oxford, Blount, Simier et le duc d'Anjou. Déjà paralysée par l'âge, dit Osborn, elle brûlait encore de désirs inextinguibles ; elle tirait encore vanité de ses traits hâves, hagards, cadavéreux et cherchait à captiver ses nombreux amants (1). « Élisabeth avait l'habitude de jurer ; il lui arrivait souvent de proférer des impiétés audacieuses. » « Sa vie tout entière n'a été qu'une scène d'artifice et de licence ; et sa politique un vaste système de chicane et d'injustice pour toutes les nations voisines. Vie malheureuse et misérable ; malheureuse pour les autres par les complots qu'elle formait toujours contre eux ; misérable pour elle-même par les craintes et les appréhensions, qu'elle entretenait toujours à cause de ses complots. Vraie fille de Henri VIII, elle avait des instincts malfaisants et des fantaisies tyranniques. » « Pour conclure, je ne puis m'empêcher d'observer qu'elle a uni, au même degré, dans sa personne, la corruption humaine dans ce qu'elle a de sensuel et de malicieux, qu'elle la poussée à des limites extrêmes, comme l'hypocrisie qu'elle y a ajoutée et qu'ainsi elle a été entre tous, un prodige de scélératesse (2). » Pour résumer, d'un mot, toutes les appréciations d'auteurs protestants, Élisabeth fut un Néron femelle ; elle plaça son trône sur un fumier qu'elle arrosa de sang ; elle avait mérité qu'on lui donnât dessous, dans la fange, sa sépulture. En tout cas, même pour ses admirateurs, car elle en a, — le vice couronné et triomphant n'en manque jamais, — si l'humanité, après trois siècles, avait à décerner une couronne à la reine d'Angleterre ou à la reine d'Écosse, elle la déposerait certainement sur la tombe de Marie Stuart.

(1) CAMDEN, *Annales*, p. 167 ; — HUME, *Élisabeth*, p. 167 ; — LINGARD, ch. IV ; — CAMDEN, *Life of James* I, t. I, p. 291.

(2) WITAKER, *Mary queen vindicated ;* — CAMPBELL, *The Care of Mary queen*, ch. XVII.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME

SEPTIÈME ÉPOQUE

DU PONTIFICAT DE SAINT PIE V (1566) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XV

PONTIFICAT DE SAINT PIE V (1566-1572).

SOMMAIRES

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PAPE..... 3

1. La dévotion au Pape.— 2. Mort de Pie IV.— 3. Michel Ghisliéri.— 3. Éducation de Michel.— 5. Michel, dominicain.— 6. Michel, inquisiteur — 7. Ghisliéri commissaire du Saint-Office.— 8. Ghisliéri et Péretti. — 9. Élection de Pie V. — 10. Vie privée du Pontife. — 11. Son horreur du népotisme. — 12. Réforme de la cour.— 13. Réforme de Rome.— 14. Une conversion.— 15. Réforme de l'État pontifical.—16. Premiers effets de ces réformes.—17. Institution des séminaires. —18. Réforme du clergé.— 19. Confrérie et catéchisme.—20. Révision des livres liturgiques. —21. Une nouvelle lettre. — 22. Dernières réformes. — 23. Législation civile. — 24. Affaire de Corse. — 25. Qualités de Pie V.

§ II. LA GUERRE CIVILE EN FRANCE..... 55

26. Les partis.— 27. Conspiration d'Amboise.— 28. La politique de Catherine. — 29. Colloque de Poissy. — 30. Massacre de Wassy. — 31. Première guerre civile.— 32. Exploits militaires.— 33. Deuxième guerre.— 34. Troisième guerre. — 35. Les ministres calvinistes. — 36. Les préliminaires du massacre. — 37. La Saint-Barthélemy. — 38. Le massacre. —39. Arrêt du massacre. —40. Crimes de Coligny. — 41. Le massacre en province. — 42. Nombre des victimes. — 43. La responsabilité de l'Église.

§ III. PHILIPPE II ET LA RÉVOLUTION DANS LES PAYS-BAS..... 84

44. Philippe II. — 45. Voyage en Flandres. — 46. Principes de Philipe II. — 47. Premières années.— 48. Don Carlos.— 49. Situation intérieure.— 50. Révolte des Maures.— 51. Répression— 52. Les Pays-Bas. — 53. Alliance du protestantisme et des nobles. — 54. Marguerite et Granvelle. — 55. Les adversaires. — 56. Causes imaginaires de la révolution.— 57. Les vraies causes.— 58. Premiers troubles.— 59. Nouveaux troubles. — 60. La veille de la sédition.— 61. Pillages et massacres.— 62. Le Beelstorm à Anvers.— 63. Dégâts dans d'autres provinces. — 64. Triomphe de la révolution.— 65. Le lendemain de Beelstorm.— 66. Le duc d'Albe.— 67. Premiers actes du duc.— 68. Guerre civile.— 69. Indépendance.— 70. Action diplomatique. — 71. Requesens. — 72. Don Juan. — 73. Alexandre Farnèse. — 74. Mort de Taciturne. — 76. Sa croyance. — 76. Sa tolérance. — 77. Son rôle. — 78. Rapports avec un roi. — 79. Idées démocratiques de Guillaume. — 80. Caractère de la révolution. — 81. La part de Philippe.

§ IV. LA PERSÉCUTION EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH..... 153

82. Avènement d'Élisabeth.— 83. Travail souterrain.— 84. Nouveau schisme, — 84 *bis*. Actes schismatiques de la reine. — 85. Nouveaux excès. — 86. Les trente-neuf articles. — 87. Les proscriptions. — 88. Controverse. — 89. Révolte du Nord.— 90. Excommunication.— 91. Nouvelles lois pénales.— 92. Le premier martyr. — 93. Nelson. — 94. Sherwood. — 95. Les apôtres. — 96. Les espions. — 97. Les supplices. — 98. Condamnation de Campian. — 99. Son martyre. — 100. Jean Paine. — 101. Une hécatombe. — 102. Une nouvelle hécatombe. — 103. Incident diplomatique.— 104. Nouvelles controverses.— 104 *bis*. Nouveaux supplices. — 105. Sentence d'exil. — 106. Nouveaux édits. — 107. Encore les supplices. — 108. Toujours les supplices. — 109. Avant-dernières exécutions. — 110. Fin de la persécution. — 111. Son bilan.

§ V. DE LA VALIDITÉ DES ORDINATIONS ANGLICANES..... 210

112. État de la question. — 113. Principes. — 113 *bis* Le sacre de Parker. — 114. Affirmations anglicanes. — 115. Affirmations contraires. — 116. Invalidité de droit. — 116 *bis*. — Réfutation doctrinale.

§ VI. LA BATAILLE DE LÉPANTE..... 251

117. L'invasion musulmane. — 118. Sélim II. — 119. Guerre contre Chypre.— 120. Intervention de Pie V.— 121. Première expédition.— 122. Prise de Nicosie. — 123. Prise de Famagouste.— 124. Reprise des négociations.— 125. Action du Pape.— 126. Armements.— 127. Traité d'alliance.— 128. Mise en campagne.— 129. Incident. — 130. Prélude du combat.— 131. Abordage.— 132. La bataille. — 133. Une vision.— 134. Après la bataille.— 135. Joie de Rome.— 136. Triomphe de Colonna. — 137. Suite de la bataille. — 138. Les résultats. — 139. Les faits. 140. Le sens des événements.

§ VII. AFFAIRE DE BAIUS..... 294

141. L'Université de Louvain. — 142. Enseignement de Baïus. — 143. Premières discussions. — 144. Censure de la Sorbonne. — 145. Nouvelles discussions. — 146. Condamnation du Pape. — 147. Mise à exécution. — 148. Conduite de Morillon. 149. Réclamation de Baïus. — 150. Réponse du Pape. — 151. Acte de soumission. — 152. Nouvelles querelles. 153. Rôle de l'Université. — 154. Fausses doctrines de Baïus.

§ VIII. SAINTE THÉRÈSE ET LES MYSTIQUES ESPAGNOLS..... 315

155. Le mysticisme. — 156. Origine du mysticisme espagnol. — 157. Malon de Chaide. — 158. Jean des Anges. — 159. Jean d'Avila. — 160. Louis de Grenade. — 164. Du rôle des femmes. — 165. Premières années de Thérèse. — 166. Premières épreuves. — 167. Au couvent. — 168. Maladie et faute. — 169. Conversion. — 170. Vie intérieure. — 171. Le passé du Carmel. — 172. Réforme du Carmel. — 173. La nouvelle maison. — 174. Autres fondations. — 175. Mort de Thérèse. — 176. Vertus de Thérèse. — 177. Le carmel d'après Ste Thérèse. — 178. Écrits de Ste Thérèse. — 179. Thérèse auteur. — 180. Doctrine de Thérèse. — 181. St Jean de la Croix. — 182. Écrits du saint. — 183. Gérôme Gracian. — 184. Jean de Jésus Marie. — 185. Les Jésuites. — 186. Caractère du mysticisme espagnol. — 187. Résultats de ce mysticisme.

CHAPITRE XVI.

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XIII (1572-1585).

§ I. LES FAITS GÉNÉRAUX DU PONTIFICAT....., 380

1. Hugues Boncompagni. — 2. Élection de Grégoire XIII. — 3. Vie intérieure. — 4. Vie domestique. — 5. Secours aux collèges. — 6. Réformes fiscales. — 7. Contre-coup en province. — 8. Le jubilé. — 9. La peste de 1576. — 10. En Italie. — 11. A Malte. — 12. Élection d'un grand maître. — 13. En Portugal. — 14. En Espagne. — 15. Intermède. — 16. En France. — 17. Sous Henri III. — 18. En Suède. — 19. En Pologne. — 20. En Russie. — 21. En Autriche. — 22. En Styrie. — 23. Grande cérémonie. — 24. En Orient. — 25. Correction du Décret. — 26. Réforme du calendrier. — 27. Ambassade japonaise. — 28. Réflexions.

§ II. LA LIGUE..... 423

29. Charles IX. — 30. Henri III. — 31. Attitude du roi. — 32. Reprise des hostilités. — 33. La Ligue. — 34. Reprise des hostilités. — 35. Henri de Béarn. 36. Conduite du roi. — 37. Conduite des catholiques. — 38. Approbation du Pape. — 39. Manifestes. — 40. Traité de Nemours. — 41. Guerre. — 42. Exploits des Guises. — 43. Journée des Barricades. — 44. Assassinat des Guises. — 45. Conseil général de l'Union. — 46. Assassinat de Henri III. — 47. La Ligue et les papes. — 48. Résultats de la Ligue.

CHAPITRE XVII

PONTIFICAT DE SIXTE-QUINT (1585-1590).

§ I. LES PRINCIPAUX ACTES DE SON GOUVERNEMENT A ROME ET DANS L'ÉGLISE..... 464

1. Historiens de Sixte-Quint. — 2. État de l'Europe. — 3. Félix Péretti. — 4. Le conclave. — 5. La famille du Pape. — 6. La fortune. — 7. L'Assomption. — 8. Les bandits. — 9. Extermination. — 10. Actes d'administration. — 11. Droit municipal. — 12. Finances de la papauté. — 13. Les Monts. — 14. Finances de Sixte-Quint. — 15. Travaux publics. — 16. Travaux de Sixte-Quint. — 17. Les obélisques. — 17 *bis*. Prospérité. — 18. Direction spirituelle. — 19. Philosophie et Arts. — 20. La Cour pontificale. — 21. Choix de cardinaux. — 22. Les consistoires. — 23. La visite *ad limina*. — 24. Les congrégations. — 25. Ordre des congrégations. — 26. Projets de Sixte-Quint. — 27. Diplomatie. — 28. Dernières années.

§ II. HENRI IV ET LA PAPAUTÉ..... 518

29. Point de vue. — 30. Antécédents. — 31. Excommunication. — 32. Caractère de cette bulle. — 33. Plaintes du Navarrais. — 34. Conduite du roi. — Après l'assassinat. — 36. Reprise des négociations. — 37. Négociations avec l'Espagne. — 38. Politique du Pape envers la France. — 39. Grégoire XIV. — 40. États généraux. — 41. Conversion. — 42. Recours au Pape. — 43. Conditions de réconciliation. — 44. Réflexions. — 45. Solennité de la réconciliation. — 46. Incidents militaires. — 47 Réconciliation générale. — 48. Derniers troubles. — 49. Paix de Vervins. — 50. Édit de Nantes. — 51. Quelques observations. — 52. Critique générale. — 53. Projet de paix. — 54. Mort de Henri IV. — 55. Justification finale de la Ligue.

§ III. ÉLISABETH ET MARIE STUART..... 566

56. La question. — 57. Jeunesse de Marie Stuart. — 58. Marie, reine de France. — 59. Marie, reine d'Écosse. — 60. La féodalité écossaise. — 61. Le calvinisme en Écosse. — 62. Les intrigues anglaises. — 63. Mariage de Marie. — 64. Meurtre de Rizzio. — 65. Pourquoi ce meurtre ? — 66. Marie eut-elle quelques torts ? — 67. Mort de Darnley. — 68. Comment ce nouveau crime ? — 69. Marie fut-elle complice ? — 70. Après le meurtre. — 71. Marie épouse Bothwell. — 72. La question des amours. — 73. Réflexions. — 74. Encore les lettres. — 75. Chute de Bothwell. — 76. Abdication de Marie. — 77. Jugement de la reine. — 78. Conspirations. — 79. Conspiration de Babington. — 80. Mort de Babington. — 81. Procès de Marie Stuart. — 82. Jugement de Marie. — 83. Condamnation. — 84. Innocence de Marie. — 85. Meurtre de Marie. — 86. L'invincible Armada. — 87. Mort d'Élisabeth. — 88. Quelques témoignages.

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

Imp. du Fort-Carré, St-Dizier (H^te-Marne), 19, chaussée d'Antin, Paris. 6341-5

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Cet ouvrage est dans le domaine public.

Année 2020
canadienfrancais.org